



LA NOUVELLE-FRANCE



Sceau de la Compagnie des Cent Associés

ou

de la Nouvelle-France

1627

NOTA.—Fac-similé d'une empreinte du sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France. Cette empreinte, la plus complète de celles qui restent aujourd'hui au Canada, est sur cire rouge, attachée à un parchemin que possèdent les Dames Ursulines de Québec et sur lequel est écrit l'acte authentique de la concession, faite par la Compagnie, à Adrien Duchesne, chirurgien, d'un terrain situé sur le coteau Sainte-Geneviève, à Québec. Ce terrain fut plus tard cédé par Adrien Duchesne au pilote Abraham Martin dit l'Ecossais.

Ce sceau était, comme on le voit, de forme circulaire. L'une de ses faces porte, au centre, une femme drapée à l'antique, tenant de la main droite une grande croix, et, de la main gauche, une tige ornée de trois fleurs de lis naturelles. Le champ même du sceau est semé de fleurs de lis héraldiques. Le cachet est ceinturé par un ruban portant les mots: ME DONAVIT LUDOVICUS (CHRISTIANISSIMUS ?)

L'autre face du sceau, ou, plus exactement, le contre-sceau, qui figurera à la fin de ce volume, porte, au centre, une caravelle, voiles déployées, avec, en chef, la devise: IN MARI VIÆ TUÆ.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

LETTRES—SCIENCES—ARTS

1902

TOME PREMIER

DE LA COLLECTION

QUÉBEC
BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »
2, rue Port Dauphin


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME I — JANVIER 1902 — N° 1

PROGRAMME-PROSPECTUS

Fonder une revue, en notre pays, est une entreprise difficile et hasardeuse. Il sied à ceux qui tentent l'aventure d'être modestes, et de ne pas mêler trop d'illusions à leurs espérances. En présentant aujourd'hui au public la *Nouvelle-France*, nous croyons répondre à un besoin réel, et notre dessein est de travailler utilement au service de l'Eglise et de la patrie.

Avant de nous mettre à l'œuvre nous nous sommes posé trois questions bien simples : 1° Notre entreprise est-elle utile ? 2° Est-elle possible ? 3° Pour la rendre utile et possible, sur quelles bases faut-il l'asseoir, et dans quelle voie convient-il de l'engager ? Nos réponses à ces trois questions renferment tout notre programme. Nous allons les soumettre humblement à l'appréciation du public.

***

A la première question, l'expérience donne une réponse qui nous semble convaincante. La revue a pris, de nos

jours, dans le domaine intellectuel, une place dont l'importance n'est contestée par personne. Elle est devenue la grande semeuse d'idées, le véhicule puissant et rapide des faits et des doctrines, l'organe quasi nécessaire de toutes les écoles. Sur les tables de nos bibliothèques publiques, dans le bureau de tout homme qui se pique de culture, vous voyez l'intrépide voyageuse étaler ses titres divers et offrir ses produits alléchants. Nous connaissons bien des gens, haut cotés dans le monde des sciences et des lettres, qui empruntent principalement à ce vulgarisateur commode et complaisant les renseignements dont ils ont besoin pour alimenter leur esprit et tenir leur savoir au niveau convenable.

Nous n'avons pas à chercher ici les raisons de cette influence ; il nous suffit de la constater. C'est une réponse péremptoire à la première question posée.

Une revue sérieuse, facilement accessible à tous ceux qui s'intéressent aux travaux de l'esprit, peut contribuer beaucoup à l'avancement intellectuel de notre jeune pays.

Le marché littéraire du Canada n'est pas surchargé de produits indigènes. Nous vivons surtout d'importations. C'est un malheur et un danger. En bien des points, nous nous habituons à recevoir de l'étranger des opinions toutes faites. Trop souvent nous pensons après les autres et par les autres. La méthode est simple, mais peu profitable. Avec de telles accoutumances les esprits restent sans vigueur, les opinions sans indépendance, et le sens critique sans acuité. De là naissent une déplorable facilité à se fourvoyer à la suite de guides peu sûrs, et une complaisance dangereuse pour des idées qu'on accepte sans les discuter.

Dans quelle mesure notre revue pourra-t-elle réagir contre ce mal ? L'avenir le dira. Nous avons pensé qu'il valait la peine de s'y essayer.

Plusieurs auraient peut-être préféré un journal quotidien, publié en dehors de tout parti politique, et exclusivement consacré à la défense des intérêts catholiques. La revue ne s'adresse qu'à une élite ; le journal atteint les masses. La revue dresse une table magnifique, y invite des convives triés sur le volet, et sert des mets choisis ; le journal jette à la foule le pain quotidien dont elle se nourrit. Il vaut mieux, pense-t-on, surveiller et assainir l'alimentation commune par où s'entretient la santé publique, que de préparer des repas exquis pour les plus fortunés seulement. C'est aussi notre avis. La revue que nous fondons, bien loin d'exclure le journal désiré, lui ouvre plutôt la voie.

Nul ne peut être un bon guide de l'opinion publique s'il n'a une intelligence fortement nourrie, une doctrine sûre, un jugement sain, un esprit souple et une plume bien trempée. Il y faut donc un long et sérieux apprentissage. Notre publication sera utile à tous ceux qui auraient l'ambition de se dresser à ces nobles et utiles combats du journalisme catholique.

Mais notre revue est-elle possible ? Question vitale et délicate. Il faut pour y répondre affirmativement beaucoup de courage, et un peu d'illusion peut-être. Le nécrologe des revues canadiennes est assez riche pour nous inspirer quelques alarmes.

Les périodiques étrangers nous inondent et apportent à notre classe instruite le pain quotidien de l'intelligence. Pourquoi notre nouvelle revue, cultivée en terre canadienne, et portant en ses feuilles la sève de l'esprit natio-

nal, ne pourrait-elle pas grandir et prospérer ? Est-ce qu'il y aurait dans cette sève un germe de mort ? ou bien le sol intellectuel de notre patrie serait-il impropre à cette sorte de culture ?

Quoi qu'il en soit, et sans nous attarder ici à des appréhensions stériles, nous tentons l'entreprise avec confiance. L'expérience du passé nous permettra peut-être d'éviter certains écueils où sont venus sombrer nos devanciers. Nous voulons, en tous cas, prendre toutes les précautions que suggère la prudence, afin que la responsabilité du naufrage, si naufrage il doit y avoir, ne retombe pas trop lourdement sur nos épaules.

Voici le tracé général de la route que nous nous proposons de suivre.

***

Disons d'abord que Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec a donné à notre projet sa très haute approbation, et nous a promis le concours de sa collaboration distinguée. Il nous est particulièrement agréable d'offrir ici à Sa Grandeur l'hommage respectueux de notre reconnaissance pour des encouragements dont nous estimons tout le prix, et que nous nous efforcerons toujours de mériter. A la suite de notre digne archevêque, tous les archevêques et évêques canadiens-français se sont montrés absolument favorables à notre entreprise, et ont poussé la bienveillance jusqu'à nous promettre leur concours effectif. Sans prétendre devenir l'organe attitré de l'épiscopat, notre revue peut se féliciter d'avoir été entourée, dès son berceau, de si hautes et si précieuses sympathies. Elle n'aurait pu souhaiter un meilleur brevet de longévité.

Placée sous un tel patronage, la *Nouvelle-France* n'ira pas chercher ailleurs son mot d'ordre non plus que sa boussole d'orientation. Elle ne sera le porte-voix d'aucune personnalité, l'écho d'aucun groupe, l'organe d'aucune école. Le bureau de direction est formé de manière à ne laisser aucun doute à ce sujet. Les membres qui s'y trouvent accidentellement réunis dans un effort commun ne constituent pas un groupe fermé, isolé et exclusif. Ils n'ont pas l'intention de se servir de la revue comme d'un tremplin pour évoluer dans le sens d'opinions favorites ou de vues personnelles. Leur base d'opération sera plus large et plus solide. Ils n'ignorent pas que, pour marcher dans une voie sûre, il n'est nullement nécessaire de marcher dans une voie étroite. La seule ambition qui forme entre eux un lien commun, est de servir fidèlement la cause de l'Eglise sous la direction des évêques, et la cause de la science avec le concours de tous ceux qui peuvent les y aider.

Les titres et sous-titres de la revue indiquent suffisamment son caractère à la fois religieux et national, et l'ampleur de son programme. Elle sera l'organe des Canadiens-français catholiques, et embrassera le domaine intellectuel dans toute son étendue, sans exclusivisme arbitraire, sans chauvinisme mesquin, sans attaches particulières. Pour atteindre ce but, nous avons sollicité le concours de tous ceux qui, dans les divers départements de la science religieuse et profane, jouissent de quelque autorité, et peuvent écrire avec intérêt et profit pour le public. Des adhésions nombreuses, des promesses très rassurantes, des encouragements d'autant plus précieux qu'ils veulent être pratiques, nous ont déjà prouvé que nous avions frappé aux bonnes portes.

C'est notre dessein de fournir à tous les travailleurs de bonne volonté l'occasion d'explorer le vaste champ des sciences et des lettres, et nous serions heureux si notre revue réussissait à mettre en activité toutes les forces intellectuelles dont notre race peut disposer.

A la liberté de recherche et de travail de nos collaborateurs nous n'imposons d'autres limites que le respect absolu de la foi et de l'Eglise catholiques, le respect de la vérité, le respect de la langue française. Toutes ces choses sont sacrées, et nous aimons à croire que personne n'y portera atteinte dans notre revue.

Quelques autres restrictions nous sont imposées par le caractère même de notre entreprise. Ne voulant pas pêcher en eau trouble, nous croyons qu'il vaut mieux ne pas nous aventurer sur la mer orageuse de la politique.

Les travaux de pure imagination ne sauraient non plus trouver place dans une revue comme la nôtre. Le champ des réalités est assez vaste et assez fécond pour que nous ne soyons pas tentés d'envahir celui des rêves. Le roman nous vaudrait peut-être quelques lectrices de plus, mais cette compensation, si appréciable qu'on la suppose, serait-elle suffisante ?

Platon fermait aux poètes les portes de sa république ; nous nous contenterons de fermer notre revue à la rime. Ce n'est certes pas mépris pour la poésie, que nous aimons, et encore moins pour les poètes, que nous admirons. Mais l'espace est restreint et les sujets d'étude sont nombreux : nous devons aller à l'essentiel et au plus pressé. Les poètes qui nous feront de la prose seront les bienvenus.

Tel a été notre dessein en fondant la *Nouvelle-France ;* telles sont nos espérances, en la présentant au public ; tel sera le programme que nous suivrons dans sa rédaction. Nous apporterons à cette œuvre toute notre bonne volonté et un désintéressement absolu. Pour exécuter notre dessein, réaliser notre espoir et remplir notre programme, nous comptons sur le concours bienveillant et éclairé de nos compatriotes.

Si notre appel réussit à grouper tous les efforts et à mettre en faisceau toutes les lumières de notre jeune pays, on pourra constater, une fois de plus, que l'esprit de la Vieille France a passé dans la Nouvelle, et que, aujourd'hui comme autrefois, sur les bords du Saint-Laurent comme aux rives de la Seine, Dieu aime à se servir des Francs pour accomplir ses *Gestes : Gesta Dei per Francos.*

Pour le Bureau de Direction,

Paul-Eugène Roy.

LETTRES D'APPROBATION DES ARCHEVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

Archevêché de Québec,

2 mai 1901.

M. l'abbé L.-St-George Lindsay,

Québec.

Mon cher monsieur,

Depuis longtemps déjà je déplorais—avec bien d'autres—l'absence en notre pays d'une revue française qui fût, non seulement littéraire et historique, mais en même temps religieuse et scientifique, et où pourraient être traitées par des plumes compétentes tant de graves questions qui intéressent au plus haut point l'Eglise et la société. Je me demandais si, en utilisant les meilleurs éléments que notre jeune pays possède, il ne serait pas possible de créer et de mettre sur pied une publication de ce genre avec quelques chances de vie et de succès. La revue, dont vous venez, de concert avec quelques associés, d'élaborer le projet, et dont vous m'avez fait connaître l'organisation et le programme, répond parfaitement à mes vues, et réalisera, j'aime à le dire, une de mes plus chères espérances.

Parmi les divers organes de la pensée humaine, la Revue est de nos jours l'un des plus puissants. Moins légère que le journal, moins lourde aussi que le livre, elle a un je ne sais quoi qui en fait une forme aimée et populaire d'ensei-

gnement. Elle porte périodiquement à des lecteurs sérieux et avides de s'instruire le fruit de longues heures d'étude, de recherches patientes ou de profondes spéculations. C'est un instrument redoutable sans doute aux mains des ennemis de plus en plus actifs de l'Eglise catholique, notre Mère ; mais c'est une arme non moins efficace entre les mains de ceux qui doivent être tout à la fois ses enfants dévoués et ses courageux défenseurs.

La publication que vous projetez sera, m'avez-vous dit, générale, embrassant dans ses cadres théologie et philosophie, sciences physiques et sociales, histoire, littérature. C'est là un programme très varié, mais qui au fond ne manque pas d'unité. Quand l'esprit religieux et le vrai sens catholique président aux travaux intellectuels, quand un souffle chrétien se répand sur tout ce qu'on écrit, quand la raison s'harmonise avec la foi et que les sciences même profanes s'orientent vers le Dieu de toute science, oh! alors les manifestations en apparence les plus diverses du savoir humain ne sont plus en réalité que le multiple rayonnement d'un seul et même soleil, d'un seul et même foyer de lumière.

Votre revue, j'en suis sûr, imprimera parmi nous un élan considérable aux sciences et aux lettres. Elle développera le goût du vrai et du beau; elle éveillera des ardeurs assoupies; elle groupera les esprits dans un noble et commun effort; elle donnera un but à des travaux qui n'en ont pas; elle inspirera à de jeunes talents trop peu sûrs d'eux-mêmes une légitime confiance ; elle ouvrira enfin comme une nouvelle carrière intellectuelle, une ère d'activité, d'émulation et de progrès.

Pour toutes ces raisons, je ne puis qu'applaudir à la belle idée que vous avez eue de fonder cette publication dont le besoin se faisait depuis si longtemps sentir, et je souhaite de tout cœur que le public canadien — en particulier le public canadien-français — lui fasse le plus bienveillant accueil. Tous ceux qui disposent de quelques loisirs et peuvent tenir une plume devraient y collaborer; tous ceux qui ont à cœur le progrès de la science et de la religion devraient y souscrire.

C'est une œuvre éminemment religieuse, patriotique et nationale.

Agréez, cher monsieur, avec mes vœux les plus ardents pour la nouvelle revue, l'assurance de mon entier dévouement en N.-S.

† LOUIS-NAZAIRE,

Arch. de Québec.

Saint-Jovite, le 14 juin 1901.

(*En visite pastorale.*)

Monsieur l'abbé L. LINDSAY,

Québec.

Monsieur l'abbé,

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire de vive voix, à Québec, dans les premiers jours du mois dernier, j'applaudis à l'idée que vous avez eue de publier, avec d'autres écrivains canadiens de mérite, une revue mensuelle. J'aime

à penser que votre projet se réalisera à l'époque que vous avez fixée. Je suis persuadé que les catholiques canadiens voudront tous s'abonner à cette nouvelle revue. Dès qu'elle paraîtra je me ferai un devoir de la recommander à mon clergé et, par lui, à mes diocésains.

Je suis, monsieur l'abbé,

Votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, arch. d'Ottawa.

Archevêché de Montréal,

7 mai 1901.

M. l'abbé LINDSAY,

Québec,

Monsieur l'abbé,

J'encourage de mes meilleurs vœux le projet qui a été formé d'enrichir les lettres canadiennes par la publication, à Québec, d'une nouvelle revue, tout entière dévouée aux plus chers intérêts de la patrie et de la religion.

C'est un magnifique champ que vous allez ouvrir aux travailleurs intellectuels. Plaise à Dieu que vos efforts soient couronnés de succès!

Les promoteurs de cette entreprise ne sont pas inconnus. Les talents et les qualités supérieurs dont ils ont fait

preuve déjà, chacun dans leur spécialité, sont certainement de nature à inspirer confiance. Avec le haut patronage et sous l'inspiration de l'éminent archevêque de Québec, M[gr] Bégin, ils ne pourront d'ailleurs manquer ni des lumières requises, ni de l'orientation nécessaire, dans une œuvre de cette nature.

J'envoie donc, de tout cœur, mon approbation à la revue que votre zèle et votre amour des sciences vous ont inspiré de fonder.

Mais il est une considération que me suggère le souvenir d'une autre publication, dont la vôtre me semble être en quelque sorte une heureuse reprise. Je veux parler du *Canada-Français*, revue si brillante à ses débuts et que nous aimions tant à lire. Cette publication, entre toutes, faisait honneur à la littérature canadienne. Et pourtant son existence fut bien éphémère. Les ressources matérielles lui firent défaut prématurément; elle cessa de paraître au bout de quelques années, emportant les regrets de tous.

Pour la nouvelle revue projetée je voudrais une vie plus longue, des succès plus durables. Mes souhaits en sa faveur ne peuvent s'arrêter à des limites restreintes ; tout d'abord parce que j'en augure une grande somme de bien, et ensuite parce que sa disparition trop prompte aurait pour résultat de paralyser les meilleures volontés.

Cela vient à dire tout simplement qu'en saluant l'apparition de cette revue, je tiens à la voir fonder sur des bases solides au point de vue financier ; nous devons en chercher le moyen et il ne nous sera pas difficile de le trouver. Les autres éléments de prospérité lui sont assurés, c'est ma ferme conviction.

Maintenant, pourrai-je, outre le concours de mon approbation et de mes encouragements, vous prêter celui de ma collaboration, comme vous me le demandez ? Je ne puis rien promettre ; mon temps est dû, en premier lieu, aux fonctions de ma charge épiscopale. Toutefois, si la Providence me donnait quelques loisirs, je les emploierais volontiers au bénéfice d'un œuvre que j'ai à cœur de voir réussir et durer.

Votre bien dévoué,

† PAUL, arch. de Montréal.

LA FRANCE

ET

L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

Les pages qui suivent sont vraiment une primeur pour les lecteurs de la *Nouvelle-France*, quelques privilégiés de l'ancienne mère-patrie, témoins des fêtes de Reims en 1896, ayant seuls entendu le discours que Sa Grandeur l'archevêque de Québec y prononça au nom de l'Eglise canadienne.

Leur vénérable auteur, en qui nous saluons avec reconnaissance le patron généreux et éclairé de notre revue naissante, nous a gratifié de cette précieuse collaboration. On ne pouvait débuter plus heureusement et, ajoutons-le, malgré les apparences contraires, d'une façon plus opportune.

Si, en effet, la fête du quatorzième centenaire du baptême de la France est déjà passée, le souvenir en est, et sera longtemps encore, frais à la mémoire des enfants de la France du Canada, restée toujours, grâce à Dieu, catholique, comme « la fille aînée de l'Eglise, » qui fut sa mère, et fidèle toujours aux traditions de son glorieux passé.

Le baptême de la monarchie franque, dans la personne de Clovis, fut célébré le jour de Noël : coïncidence glorieuse pour la nation qui naissait à la foi du Christ au jour anniversaire de la naissance du Sauveur.

Le « père de la Nouvelle-France, » le vaillant fondateur de Québec, Samuel de Champlain, allait en ce même jour rendre compte de son œuvre au Souverain Maître. Souvent il avait demandé « que Dieu, par sa grâce, fasse prospérer cette entreprise à son honneur, sa gloire. » [1]

Ce vœu, nous le faisons nôtre.

---

1 — Paroles de Samuel de Champlain, gravées sur le bronze de son monument, à Québec.

Puisse notre revue, éclose en ce jour trois fois mémorable, rester docile à l'inspiration du triple souvenir qu'il rappelle, afin que « le Christ qui aime les Francs » se souvienne de leurs fils de la Nouvelle-France.

La Rédaction.

Québec, Noël, 1901.

DISCOURS PRONONCÉ PAR SA GRANDEUR Mgr BÉGIN, AUX FÊTES DE REIMS, EN 1896

Memento dierum antiquorum; interroga patrem et annuntiabit tibi, majores tuos et dicent tibi.

Souvenez-vous des anciens jours; interrogez vos pères, et ils vous diront ces choses; consultez vos ancêtres, et ils vous les raconteront.

(Deut., 32, 7).

Éminence, Messeigneurs, Mes Frères,

L'histoire est un grand livre écrit tout à la fois par l'homme et Dieu, livre plein de doctrine, dont les graves enseignements sont également profitables aux individus et aux peuples. Et s'il importe qu'en tout temps ce livre reste ouvert à tous les regards pour dissiper, par les lumières du passé, les obscurités du présent et les incertitudes de l'avenir, c'est surtout aux époques des grandes réjouissances religieuses et nationales, c'est surtout dans un jubilé éminemment patriotique comme celui dont nous sommes en ce moment les heureux témoins qu'il est utile et même nécessaire de puiser dans ce livre séculaire les leçons qu'il renferme.

L'histoire de l'Ancien Testament nous apprend que Dieu, voulant transmettre au monde, intact et pur, le culte de son nom et le dépôt sacré de la révélation, se choisit entre tous un peuple formé d'après l'esprit de sa loi et dépositaire des saines traditions religieuses. Ce peuple, d'où devait naître le désiré des nations et où prédomina la tribu de Juda, s'appela le peuple élu, le peuple privilégié, et malgré les mille vicissitudes de son existence civile et politique, malgré ses oublis, ses prévarications, ses infidélités, il occupe au sommet de l'histoire des temps anciens une place à part, dans une immortelle auréole de gloire.

Ce que fut, Mes Frères, sous la synagogue le peuple juif, en particulier la forte race de Juda, un autre peuple l'a été, et avec non moins de gloire, dans l'Eglise de Jésus-Christ. C'est celui dont on a pu intituler l'histoire : *Gesta Dei per Francos.*

L'esprit ouvert aux nobles pensées et aux généreux desseins, se passionnant pour un dogme, un principe, une idée, aussi vaillant par l'épée que dévoué par le cœur, parlant une langue remarquable par l'harmonie et la clarté, établi dans une contrée extrêmement fertile, salubre, charmante, ce peuple élu des temps nouveaux, né du mélange de la sève germanique avec l'élément gallo-romain et empruntant à cette union, d'un côté, le courage, l'amour de la liberté ; de l'autre, l'intelligence, la magnanimité, la grandeur, ce peuple, dis-je, mérite, lui aussi, une place à part dans le panthéon des nations. On disait jadis, pour désigner parmi les peuples l'exécuteur des hautes œuvres divines, la race d'Abraham, de Moïse, de David ; on peut dire aujourd'hui, dans le même sens, les fils de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis.

Ce n'est pas, Mes Frères, que Dieu, pour parfaire ses œuvres et réaliser ses conseils, ait besoin de la sagesse des hommes et de la puissance de leurs bras. Non, certes, car il s'appelle le Tout-Puissant. Mais puisqu'il lui a plu, dans sa bonté, d'associer à son gouvernement des causes ou agents intermédiaires qui en soient comme les instruments, comme les moyens d'action, rien d'étonnant qu'il choisisse à cet effet les individus ou les peuples les plus aptes à remplir ce noble rôle et qu'il s'en serve pour vivifier et régénérer le monde moral, comme il se sert des eaux vives de nos grands fleuves pour porter par toute la terre la richesse, la fécondité et la vie.

Mes Frères, j'ai l'honneur d'être appelé à vous entretenir aujourd'hui de la France et de l'organisation de la société chrétienne dans ses rapports avec le peuple aux différentes époques de l'histoire.

Ç'a été une bien délicate pensée que celle qui a porté l'Eminentissime Cardinal-Archevêque de Reims, digne et vénéré successeur de saint Rémi et continuateur de son œuvre, à tourner les yeux vers le Canada pour y chercher un des panégyristes de vos grandeurs et de vos gloires, mais, vous me permettrez de l'ajouter, c'est en même temps pour l'humble représentant de l'Eminentissime successeur [1] du Vénérable François de Montmorency-Laval un bien sensible plaisir que celui de se faire, en une circonstance aussi solennelle, l'interprète ému des sentiments de la Nouvelle-France auprès de cette ancienne France qui nous a donné la vie, et que nous, Canadiens-français, nous, ses

1 — Son Eminence le cardinal Taschereau.

fils reconnaissants, ne cessons d'admirer, de vénérer et d'aimer.

Je me propose, Mes Frères, de retracer brièvement et à larges traits le grand rôle historique joué par la France dans la formation et l'organisation d'abord, puis ensuite dans le développement progressif de la société chrétienne. Heureux si je pouvais ne pas rester trop au-dessous d'une tâche dont l'objet, par ses proportions mêmes, eût dû interdire à ma parole la témérité d'en affronter les difficultés et la grandeur.

I

Lorsque, d'étape en étape, on remonte le fleuve des siècles jusqu'aux premières sources de l'histoire des peuples modernes, lorsque anneau par anneau, on reprend la chaîne des événements qui ont fait de la France chrétienne la Fille aînée de l'Eglise, — le cœur de l'Eglise, suivant l'expression de Pie IX, — son bras droit et, j'oserais dire, la plus forte puissance sociale après celle de l'Eglise elle-même, on s'arrête instinctivement à une date qui en marque les premières gloires, parce qu'elle rappelle la première et solennelle consécration de sa monarchie. Cette date mémorable, c'est le triomphe de la nièce de Gondebaud sur le fils de Childéric, de sainte Clotilde sur Clovis; c'est le baptême de ce prince et de la nation franque ; c'est le triomphe de Dieu lui-même dans ce monde nouveau qui émerge des ruines de l'ancien. Le baptistère de Reims a été vraiment le berceau de la France, et, par la France, une source des plus fécondes de bien, de progrès solides dans la société chrétienne tout entière.

Et, lorsque je parle ici de société, j'entends une multitude d'hommes gouvernée par une force plus haute qu'elle ; j'entends l'union harmonieuse du pouvoir et de ses sujets; la synthèse de l'autorité et de la liberté s'équilibrant pour le plus grand bien de tous; le concours effectif de ces deux forces d'où naissent tous les vrais progrès et la véritable civilisation. Or, en se reportant par la pensée au jour glorieux qui vit l'illustre chef de la monarchie franque, conduit par l'archevêque de Reims, se plonger lui et ses leudes, dans les ondes régénératrices du baptême, on assiste à la conclusion d'une alliance entre Dieu et les Francs, on assiste, par le fait même, à une prise de possession par l'Eglise, de la France et de la société entière, possession en vertu de laquelle la puissance religieuse, grâce surtout à l'influence française, pourra agir désormais sur tout l'organisme social, en façonner et coordonner à sa guise les divers éléments, donner à l'autorité son prestige, sa rectitude, sa grandeur morale, à la liberté son élan, sa noblesse, ses plus hautes aspirations.

Ce n'était pas, Mes Frères, une mince entreprise que celle de l'Eglise romaine, lorsque, au sortir des catacombes où elle avait dû se cacher pendant trois siècles, elle résolut de conquérir non pas seulement les âmes, mais les peuples eux-mêmes, et de s'emparer de toutes les forces sociales pour les faire servir aux desseins de la Providence et au triomphe définitif de la vérité. Ce qu'il lui fallait avant tout gagner à sa cause c'était l'autorité, le pouvoir, cette puissance souveraine de laquelle dépend le sort des sociétés. Certes, ce ne fut pas sans un très sage et très admirable conseil de Dieu que, vers le temps même où l'Empire romain allait s'affaiblissant, se dissolvant de toutes parts

pour faire place aux royautés nouvelles déversées sur l'Europe par le flot envahissant de la barbarie, le catholicisme put bénir dans Clovis la fusion d'une des plus fortes races germaniques avec la population gallo-romaine et contracter avec les dynasties franques cette union séculaire qui a fait non seulement la gloire de la France, mais aussi le bonheur spirituel et temporel de toute la chrétienté.

A partir de cette date, en effet, nous voyons l'Eglise exercer en Europe une influence décisive et servir d'éducatrice aux royautés naissantes. Après avoir baptisé Clovis, elle consacre tous ses successeurs, elle couronne Charlemagne et semble s'asseoir elle-même en la personne de saint Louis sur le premier trône du monde. Le temps marche, les dynasties succèdent aux dynasties. Mais dans ce mouvement des siècles et des couronnes, Mérovingiens, Carlovingiens, Capétiens, tous désormais reconnaissent en l'Eglise de Rome la chaste épouse de Jésus-Christ dont ils doivent se montrer les fils respectueux et obéissants. Ce respect, cette obéissance, ils la lui témoignent de leur plein gré, soit en ouvrant à ses évêques la porte de leurs conseils et en les prenant pour arbitres dans les questions les plus épineuses, soit en défendant le Saint-Siège contre l'ambition des rois lombards et en consacrant de leur autorité le domaine temporel des Souverains Pontifes.

A la voix de l'Eglise, les princes chrétiens, sous le souffle d'un enthousiasme qui n'eut rien d'égal dans les temps anciens, n'hésitent pas, malgré les obstacles, à enrôler sous leurs étendards la fleur de leurs guerriers, ces nobles et preux chevaliers armés par la religion elle-même pour la défense des faibles, des pauvres, des opprimés, et à marcher, nouveaux apôtres, à la conquête du tombeau du

Christ. C'est la France, Mes Frères, qui vit surgir de son sol les premiers croisés; c'est la France qui répondit la première au cri de « Dieu le veut » ; c'est la France dont la vaillante épée, mise au service de toutes les chevaleresques et saintes causes, jeta des éclairs victorieux sur tant de champs de bataille, de l'Asie et de l'Europe, et cette gloire, dont l'éclat incomparable illustrera à jamais les pages de son histoire, il est bon qu'en nos jours de luttes, de tristesses et de défaillances, les descendants de Godefroy de Bouillon la rappellent avec fierté aux disciples orgueilleux de Voltaire.

Si les dynasties franques, Mes Frères, ont pu échapper à la loi d'absolutisme, sous laquelle tombent presque fatalement les pouvoirs sans contrôle, ce fut grâce aux doctrines de l'Eglise romaine et à son action bienfaisante sur l'esprit des rois. Non seulement cette société divinement constituée présente en elle-même le plus frappant exemple de la hiérarchie des pouvoirs, mais encore, par la bouche de ses docteurs les plus autorisés [1], elle enseigne que le système de gouvernement le mieux adapté aux besoins du peuple est celui de l'autorité suprême sagement tempérée par une participation plus ou moins grande de certaines classes populaires aux affaires de l'Etat, parce qu'il donne libre jeu au déploiement des meilleures énergies sociales. Ces principes de haute politique, joints à l'influence grandissante des évêques dans les conseils royaux et aux traditions nationales de liberté que les soldats de Mérovée avaient apportées avec eux de la Germanie, firent prévaloir sur le trône de France une méthode administrative aussi étrangère à la

1 — S. Th. 1a-2æ, q. CV, a. I.

tyrannie centralisatrice qu'aux faiblesses anarchiques d'un pouvoir mal réglé.

Du reste, par la nature même du système féodal en vigueur en France au moyen âge, les évêques, possesseurs de vastes domaines et ayant sous leur juridiction clercs, gens d'église, pauvres, affranchis, colons, se trouvaient comme autant de souverains temporels et les lieutenants visibles de la Providence autour du roi qui ne pouvait ni négliger leur avis, ni se soustraire à leur influence. Sous l'action combinée des faits et des idées, la liberté marche de pair avec l'organisation sociale, et le clergé et les nobles d'abord, puis le peuple lui-même, furent représentés dans les assemblées de la nation.

Si l'on consulte, écrivait Chateaubriand au milieu des ruines amoncelées par la révolution, si l'on consulte l'histoire de nos Etats-Généraux, on verra que le clergé a toujours rempli ce beau rôle de modérateur. Il calmait, il adoucissait les esprits, il prévenait les résolutions extrêmes. L'Eglise avait seule de l'instruction et de l'expérience quand des barons hautains et d'ignorantes communes ne connaissaient que les factions et une obéissance absolue; elle seule, par l'habitude des synodes et des conciles, savait parler et délibérer; elle seule avait de la dignité, lorsque tout en manquait autour d'elle. Nous la voyons tour à tour s'opposer aux excès du peuple, présenter de libres remontrances aux rois, et braver la colère des nobles. La supériorité de ses lumières, son génie conciliant, sa mission de paix, la nature même de ses intérêts, devaient lui donner en politique des idées généreuses qui manquaient aux deux autres ordres. Placée entre ceux-ci, elle avait tout à craindre des grands et rien des communes dont elle devenait, par cette seule raison, le défenseur naturel. Aussi la voit-on, dans les moments de trouble, voter de préférence avec les dernières. La chose la plus vénérable qu'offraient nos anciens Etats-Généraux était ce banc de vieux évêques qui, la mitre en tête et la crosse à la main, plaidaient tour à tour la cause du peuple contre les grands et celle du souverain contre les seigneurs factieux.

En travaillant à faire des rois francs et, en général, de tous les princes de l'Europe des soutiens de la religion et des bienfaiteurs de leurs sujets, l'Eglise, par là même, contribuait efficacement et dans une large mesure au vrai bonheur des peuples.

Toutefois, on aurait tort de circonscrire dans ces limites son action sur la société. Héritière de l'esprit du Christ, de sa charité, de sa bonté, mise en contact quotidien avec les pauvres et les humbles, elle fit passer directement dans les masses comme un souffle nouveau, un souffle d'apaisement, d'affranchissement, de relèvement matériel et moral qui fut l'esprit créateur et vivificateur de la société chrétienne.

Inutile, Mes Frères, de vous rappeler les plaies hideuses qui rongeaient la société païenne, particulièrement la plaie de l'esclavage. Une partie de l'humanité, déchue du rang où Dieu l'avait élevée, était tombée au niveau de la brute. L'esclave était la chose du maître. Or, l'Eglise, dès les premiers siècles, s'appliqua de tout son pouvoir à améliorer la condition de ces êtres malheureux, sans oublier toutefois de diriger avec prudence, modération et sagesse, ce grand mouvement libérateur et civilisateur. A l'esclavage succéda le servage, moins dur, moins humiliant pour la dignité humaine ; mais le servage lui-même n'était qu'un acheminement vers la pleine jouissance des droits civils et politiques de l'homme, et lorsque le monde parut suffisamment préparé à l'affranchissement total où tendaient les efforts de l'Eglise sous l'impulsion de cet esprit de paix et de justice, surgirent de toutes parts les libertés communales et provinciales qui assuraient au peuple sa part légitime d'action dans la société.

Pour ne pas m'écarter de mon sujet, je me hâte, Mes Frères, d'ajouter que nulle part mieux qu'en France l'œuvre libératrice de l'Eglise fut comprise et menée à bien. Il y a, en effet, — car c'est justice de le proclamer, — il y a dans le caractère du peuple français un riche fonds de dévouement, de générosité, de commisération pour tout ce qui souffre, et ce noble sentiment, cette sorte d'instinct national, issu tout à la fois de l'esprit du christianisme et des dispositions natives du tempérament français, n'a pas peu contribué, par son influence tantôt latente et tantôt manifeste, à faciliter et à accélérer par toute l'Europe et dans le monde entier l'affranchissement des classes populaires. — Ce sont des princes français qui, les premiers, imitant les exemples des évêques souverains, donnèrent la liberté aux esclaves et aux serfs de leur domaine. — C'est un moine français qui, entendant un jour, pendant son sommeil, cette parole de Jésus-Christ : « Lève-toi, Pierre, cours publier les tribulations de mon peuple, » se leva, en effet, et, le crucifix à la main, prêcha avec des accents tout vibrants d'émotion la première croisade de l'Europe contre l'Islamisme. — C'est un évêque, un cardinal français qui, de nos jours, faisant écho aux revendications éloquentes et réitérées du successeur de saint Pierre, a sollicité par toute l'Europe cette autre levée d'armes anti-esclavagiste, dernière lutte des nations civilisées contre les restes de la barbarie expirante dans les déserts du continent noir.

Je n'en finirais plus, Mes Frères, s'il me fallait retracer tout ce qu'a fait l'Eglise, spécialement en France, par la Trêve de Dieu et de toutes manières, pour l'adoucissement des mœurs, la formation des peuples, leur progrès religieux et social.

Liberté, paix et charité : ce sont là, sans doute, les éléments indispensables d'une société basée sur les principes chrétiens. Mais pour que cette société prospère et se développe dans le libre fonctionnement de ses institutions, il faut y ajouter le travail, non pas, certes, le travail servile, avili, qui pesait comme une honte sur le peuple païen, mais le travail relevé, ennobli, réhabilité, qui fait l'honneur de la civilisation chrétienne. Dans les sociétés anciennes, l'homme privé de toute initiative personnelle, travaillait par la crainte du fouet et pour les plaisirs de son maître. L'Eglise a restauré la notion du travail en assignant à la richesse une fin supérieure qui est la charité, et aux labeurs du pauvre un double mobile qui en divinise la peine, le mérite et l'expiation. Travailler, pour l'esclave, n'était que souffrir ; pour le chrétien, c'est accomplir une loi sanctionnée par une récompense, non pas seulement la récompense des biens célestes, mais même la récompense des biens terrestres qui sont le produit naturel d'une activité sagement réglée par le dévouement, l'économie et le repos.

On ne saurait vraiment trop admirer l'élan imprimé par l'Eglise de France au mouvement économique des sociétés au moyen âge, soit en relevant la dignité incomprise du travail, soit encore en développant dans le peuple l'esprit d'association qui, réunissant tous les bras et toutes les volontés, a décuplé et centuplé les forces du travailleur. C'est de cet esprit que sont nées en France et dans la plupart des contrées de l'Europe les confréries et corporations ouvrières qui donnèrent à l'homme de peine une si grande puissance, et au travail, sous toutes ses formes, un si rapide essor.

C'est, — permettez-moi d'entrer ici dans quelques détails qui ne sont pas sans importance, surtout à notre époque où l'action bienfaisante de l'Eglise vis-à-vis du peuple dans le passé est quelquefois indignement méconnue,—c'est l'Eglise « qui a fondé cette législation du travail qui garantissait à l'ouvrier l'assurance contre la maladie ou les accidents, la pension pour ses vieux jours, ou, à sa veuve, s'il venait à mourir jeune encore, un salaire rémunérateur et un travail mesuré. »[1] C'est elle qui, dominant autrefois la vie sociale, rendait le travail stable, loyal, réglementé de manière à pouvoir observer les lois de l'Eglise, sanctifier le dimanche et satisfaire aux besoins légitimes du consommateur. Le principe chrétien sur lequel reposait l'organisation des métiers, était une protection pour l'apprenti, pour le compagnon, pour le maître, pour toute la famille professionnelle ; il faisait pratiquer aux corporations le bon exemple vis-à-vis de l'inférieur, le respect de la femme et de l'enfant dans le travail, la discipline hiérarchique parmi les ouvriers, l'assistance à l'égard du prochain.

On a écrit,— et avec raison,— que les corporations industrielles doivent leur origine à l'organisation du travail dans les couvents. Ce qui est certain, c'est que les moines furent les pères véritables de l'agriculture et par l'enseignement et par l'exemple. « Le spectacle de plusieurs milliers de religieux, cultivant la terre, mina peu à peu ces préjugés barbares qui attachent le mépris à l'art qui nourrit les hommes. Le paysan apprit dans les monastères à retourner la glèbe et à fertiliser le sillon. Le baron commença à

---

1 — L'abbé Pottier.

chercher dans son champ des trésors plus certains que ceux qu'il se procurait par les armes. »[1]

En même temps que l'Eglise travaillait à améliorer le sort matériel du peuple, elle s'occupait également de relever sa condition morale et intellectuelle, en propageant les bienfaits de l'éducation et de l'instruction. Les évêques et le clergé eurent assurément une très large part, la plus large même, dans cette œuvre puissamment civilisatrice, mais ce sera aussi l'éternelle gloire de la France d'avoir vu à sa tête, dès l'aurore du moyen âge, un Mécène chrétien, disons mieux, un autre Salomon, donnant aux sciences et aux lettres à tous les degrés la plus vigoureuse impulsion, encourageant les efforts des prêtres et des religieux, allant même jusqu'à visiter personnellement les écoles pour y activer le travail et récompenser le mérite. Charlemagne, Mes Frères, suffirait à lui seul pour illustrer et immortaliser la monarchie franque.

Nous venons de voir quelle a été l'action de l'Eglise, et, sous l'action de l'Eglise, la coopération de la France dans la formation de la société chrétienne. Il me reste à faire voir ce qu'a été cette action salutaire dans le développement parfois lent et interrompu des forces sociales que le christianisme sut si bien, dès le principe, organiser et mettre en œuvre.

II

Les dynasties, Mes Frères, comme tout ce qui est humain, sont sujettes aux défaillances et aux égarements. Tant que la monarchie française formée, élevée en quelque sorte

1 — Chateaubriand.

sur les genoux de l'Eglise, lui demeura fidèle, s'inspirant de sa doctrine et prenant conseil de ses représentants, elle garda avec son prestige ce sens de modération, de religion et de justice qui protège le pouvoir soit contre les écarts du radicalisme, soit contre les excès de l'absolutisme. Mais quand, par la main sacrilège de Philippe le Bel, elle eut souffleté le Vicaire de Jésus-Christ, quand, tournant le dos à l'Eglise, elle entreprit de secouer ce qu'elle croyait être un joug humiliant, et ce qui n'était pourtant qu'une tutelle salutaire, on la vit peu à peu centraliser en ses mains toutes les forces, toutes les fonctions sociales, au détriment des libertés populaires. On la vit, en même temps, s'accorder à elle-même toutes les libertés et toutes les licences, et préparer le feu qui allait un jour donner naissance à un immense incendie et envelopper dans ses flammes religion et monarchie.

Mais, Mes Frères, même quand le peuple hébreu, coupable d'infidélités, eut mérité le courroux divin, Dieu, en le châtiant, ne laissa pas de lui faire sentir les effets de sa Providence et de sa bonté. L'histoire de France, dans l'âge moderne, est remplie de ces exemples qui font reconnaître, à travers les erreurs et les prévarications de ses rois, cette nation privilégiée dans laquelle le Ciel a placé ses espérances et sur laquelle il étend ses desseins de miséricorde. Paraissez ici, noble vierge, humble bergère de Vaucouleurs, vénérable Jeanne d'Arc, suscitée par des voix divines pour délivrer votre patrie, et dites à ce peuple assemblé pour applaudir aux gloires les plus pures de la France chrétienne, dites ce que le Dieu des armées a fait par vous en faveur d'un pays dont les annales s'identifient avec l'histoire de l'Eglise elle-même ! — Paraissez,

à votre tour, Henri, illustre fondateur d'une dynastie plus illustre encore, et rendez témoignage à la foi invétérée de ce peuple de croyants qui ne voulut vous reconnaître pour son roi qu'après avoir appris la glorieuse abjuration de vos erreurs et vous avoir vu saluer dans l'Eglise Romaine la mère et la reine des rois et des peuples !

Lorsque, Mes Frères, tout en Europe cédait devant l'orgueil triomphant de Luther et de Calvin, lorsque des nations entières faiblissaient, apostasiaient, et que le flot troublé de l'erreur protestante menaçait à tout moment d'envahir le beau pays de France, cette religieuse contrée, nonobstant ses défections partielles, sut trouver en elle-même assez de force et assez de ressources pour opposer au mal une digue infranchissable. Comment expliquer, Mes Frères, cette stabilité, cette fermeté inébranlable de la France dans la foi catholique ? Ah ! c'est que le christianisme, planté de bonne heure dans les Gaules, arrosé, fécondé par le sang des premiers martyrs et par les soins unis des évêques et des rois francs, y avait jeté de bien profondes racines ; c'est que s'épanouissant sur un tronc vigoureux, il pouvait pendant longtemps tenir tête à l'orage. Et, en effet, quelle force d'esprit chrétien, quelle vitalité dans cette société française, dans cette *très noble nation française*, comme l'appelle Léon XIII, qui fut et demeure encore comme le centre d'action, le foyer de l'Europe et du monde !

Je ne parlerai pas du mouvement intellectuel et littéraire à la tête duquel la France, de concert avec l'Italie, n'a cessé de marcher : ce sujet m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise de rappeler que Paris a eu l'honneur de voir naître dans ses murs la première université catholique

du moyen âge, université illustrée par les Bonaventure et les Thomas d'Aquin et qui attirait au pied de ses chaires la jeunesse de tous les pays.

Parallèlement au mouvement des sciences et des lettres, dont le siècle de Louis XIV fut la plus brillante manifestation, s'est développé en France, dans une proportion que nul autre pays ne saurait surpasser, le mouvement incomparable des œuvres de bienfaisance et de charité. Qui comptera, Mes Frères, les œuvres de ce genre écloses sur le sol de France depuis saint Vincent de Paul ? Vincent de Paul ! Ah ! voilà un nom qui symbolise le dévouement à son degré le plus élevé, l'abnégation, le don de soi sous toutes ses formes les plus sublimes, un nom qui signifie amour des pauvres, des vieillards, des infirmes, protection des enfants, soulagement de tous les malheureux, et ce nom, disons-le bien haut, à la face du ciel et de la terre, c'est un nom catholique et c'est un nom français. L'humble fondateur des Sœurs de Charité de Saint-Lazare, le grand organisateur de l'aumône et du dévouement, a fait plus pour le bien réel de l'humanité, pour la paix, le progrès et le vrai bonheur social que tous les théoriciens et les philanthropes des cinq continents.

Poursuivons, Mes Frères, cet inventaire glorieux. N'est-ce pas la France qui a réchauffé le monde des âmes par cette pure et brûlante dévotion au Sacré Cœur de Jésus, née dans l'humble monastère de Paray-le-Monial ? Oui, c'est en France, je dirai plus, c'est à la France, dans la personne de la Bienheureuse Marguerite-Marie, qu'est apparu Notre-Seigneur pour lui manifester, dans trois grandes révélations successives, le mystère de son amour.

Et deux siècles plus tard, qu'avons-nous vu ? En France

et à la France, dans la personne de Bernadette, est apparue à son tour l'auguste Reine des Anges et des hommes, la Vierge Immaculée, la Mère du Dieu de Clotilde, de Clovis et de saint Louis. Cette coïncidence n'a-t-elle pas sa signification ? Pour moi, elle est une preuve que le cœur de la France, le cœur de la vraie France catholique tient par des fibres intimes au cœur même de Dieu.

Avec un tel caractère de bonté généreuse, de foi pure, d'ardent et religieux patriotisme, est-il étonnant, Mes Frères, que la nation française ait été dans le monde l'un des premiers porte-flambeaux de la civilisation chrétienne ? Est-il étonnant qu'elle ait porté si haut et si loin, par la conquête du sol et des âmes, le nom de Jésus-Christ et la gloire de son culte ? Et n'est-ce pas avec infiniment de raison qu'on l'a appelée la *nation apôtre*, le *soldat de Dieu ?*

Loin de moi, Mes Frères, la pensée de chercher à amoindrir à votre profit le mérite respectif des autres nations chrétiennes; mais, dans une circonstance comme celle-ci, il est des choses qu'on ne peut passer sous silence. Je ne puis oublier, je ne puis taire que dans la grande armée des soldats du Christ, enrôlés sous l'étendard de la croix pour aller évangéliser les peuples hérétiques ou infidèles, votre patrie brille au premier rang; que si l'Espagne a eu saint Ignace et saint François-Xavier, la France peut montrer avec fierté saint François Régis et saint François de Sales, et une foule d'autres. — Je ne puis oublier que, depuis plus de deux siècles, il existe à Paris un Séminaire des Missions Etrangères, — qui a donné naissance à notre séminaire de Québec, — établissement admirable par le zèle et le dévouement, véritable pépinière d'apôtres, d'où partent, chaque année, pour les contrées les plus lointaines, de

nouvelles recrues d'âmes généreuses n'ayant qu'une pensée, qu'un désir : faire aimer Jésus-Christ, l'Eglise et la France.

Il y a deux manières d'être apôtre : l'une par l'Evangile et la croix ; l'autre par l'épée et la charrue, lorsqu'elles sont mises au service de l'Eglise. Et si la France, en exerçant le premier apostolat, a conquis une place si distinguée parmi les nations catholiques, que dirai-je du second ? Ah ! ici, Mes Frères, je n'ai qu'à laisser parler mon cœur, mon cœur de chrétien et d'évêque, mon cœur de Canadien-français. Nous, enfants de la Nouvelle-France, malgré les vicissitudes, les péripéties de toutes sortes de notre existence politique et nationale, nous tenons encore à la vieille France par trop de liens, par trop de souvenirs, par trop de traditions, pour n'être pas heureux, dans un anniversaire aussi mémorable, de mêler notre faible voix à la voix des panégyristes d'un si grand pays, et de redire à notre ancienne mère-patrie toute l'estime et toute l'affection que nous lui conservons !

De toutes les tentatives coloniales de la France, les plus belles et, sans contredit, les plus importantes sont celles qui se sont faites dans l'Amérique du Nord. Quelle ne serait pas aujourd'hui, Mes Frères, l'influence de la race française sur le continent américain, si le vent de la fortune n'avait emporté loin de nous, loin des rives du Saint-Laurent et du Mississipi, avec nos regrets les plus amers, le noble drapeau fleurdelisé ? Néanmoins, malgré la force contraire des événements qui ont arraché à la France ses plus brillantes colonies, je puis témoigner que ses enfants lui sont demeurés fidèles, fidèles à sa langue, fidèles à sa religion, fidèles aux traditions de loyauté et d'honneur

qu'elle nous a léguées en se retirant. J'oserai même dire que notre histoire,—je parle du Canada français,—est en miniature l'histoire de la France chrétienne. Et, en cela, je ne fais pas principalement notre éloge ; je fais surtout l'éloge de vos pères qui furent aussi les nôtres ; l'éloge des Cartier et des Champlain, qui, avant d'être des découvreurs et des fondateurs de villes, étaient des chrétiens fervents et zélés ; l'éloge des nobles Dames, la vénérable mère Marie de l'Incarnation et Mme de la Peltrie, qui, sous une frêle enveloppe, portaient des cœurs d'héroïnes et d'apôtres ; l'éloge des Montmorency-Laval et des Frontenac, aussi grands par la force d'âme que par le génie ; l'éloge des Brébeuf et des Lalemant, dont le sang, mêlé aux sueurs de tant d'autres missionnaires, fut pour le Canada une sève puissante et féconde. De ce même baptistère de Reims, où jadis la France naissante puisa avec la foi sa vie et sa grandeur, s'est échappée une vertu qui a traversé les siècles et qui est venue imprimer au front de notre jeune nationalité, par la main de nos premiers pasteurs, le baptême de ses croyances et de ses espérances. Grâce à cette vertu d'en haut, confiants en Dieu et en notre avenir, nous avons grandi dans les épreuves ; nous avons été, comme la France elle-même, l'objet des prédilections de la Providence divine. Nous avons changé de maîtres sans changer de religion, sans changer de langue, sans changer d'esprit national. L'union du peuple canadien à son clergé toujours si pieux et si dévoué, la prudence et la fermeté de nos évêques ont été notre salut et ont fini par triompher de nos vainqueurs ; nous avons conquis une à une les inappréciables libertés religieuses et civiles dont nous jouissons et qui font de notre Canada l'une des contrées les plus libres

de la terre ; et après deux siècles et demi de guerres, de malheurs, de transformations politiques et sociales, nous sommes en Amérique plus de deux millions pour dire aujourd'hui à la France d'Europe que là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique, vit une autre France, unie à vous d'esprit et de cœur, fière de toutes vos gloires, heureuse de tous vos triomphes.

Je termine : j'ai été trop long.

La tâche qu'on m'a fait l'honneur de me confier consistait, Mes Frères, à vous montrer, dans la mesure de mes forces, quelle noble et importante mission est échue à la France dans l'œuvre de la formation, de l'organisation et du développement de la société chrétienne. Nous avons eu le bonheur de le constater : la Fille aînée de l'Eglise s'est montrée à la hauteur d'un rôle si élevé ; et quoique, — il faut l'avouer,—l'histoire des temps modernes nous offre plus d'une page singulièrement assombrie par des événements en opposition directe avec ses traditions sociales et religieuses, cependant l'on a vu, après de tels malheurs, la nation française se ressouvenir de sa gloire passée et voler, comme jadis, à la défense du chef de l'Eglise. On l'a vue, à l'intérieur, organiser le travail sur des bases chrétiennes, — votre contrée rémoise en offre de nombreux et frappants exemples ; — on l'a vue multiplier les associations pieuses, les sociétés de bienfaisance, reprendre le grand mouvement de charité suscité par saint Vincent de Paul et étonner le monde par l'héroïsme ingénieux de ses enfants. On l'a vue encore, dans le domaine de la politique, opposer aux menées des sectes la croisade vigoureuse des plus fameux publicistes ; dans le domaine de la science, prouver par l'exemple des Cauchy et des Pasteur que la foi, loin

d'éteindre le flambeau de l'intelligence, ne peut qu'en activer la flamme et lui donner un plus vif éclat.

Oui, Mes Frères, la France, malgré les ravages que l'impiété y a faits, est demeurée la terre classique du catholicisme, de la charité, du dévouement à l'Eglise. Aussi dans le grand œuvre de la restauration sociale dont notre âge sera, nous l'espérons, l'heureux témoin, votre place à vous, fils glorieux de Clovis et de Charlemagne, votre place est toute indiquée d'avance. C'est par vos pères qu'a été formée, civilisée, christianisée la société européenne ; c'est par vous que cette société, après les violents assauts qui en ont ruiné le faîte et ébranlé les bases, doit être reconstituée selon tous les principes de droit religieux et de morale sociale qui, seuls, peuvent assurer aux nations la stabilité et la paix. L'Eglise attend de vous ce secours humain que vous lui avez si généreusement octroyé dans le passé. L'Europe est dans l'attente et tient les yeux fixés sur vous, incapable de se soustraire à l'influence dont vous jouissez dans la défense du bien, du juste et du vrai.

Souvenez-vous des anciens jours ; interrogez vos pères : ils vous diront comment ils ont été associés à toutes les gloires de l'Eglise ; ils vous raconteront, avec le grand Pape qui occupe si glorieusement le trône de saint Pierre, comment Dieu, pendant quatorze siècles, ne vous a refusé ni les gloires de la guerre, ni la splendeur des arts, ni l'éclat de la renommée, ni la majesté du pouvoir. Tant de bienfaits divins méritent une manifestation pratique de votre reconnaissance ; c'est par vos actes que vous devez la témoigner à la face du ciel et de la terre.

Exercez donc votre suprématie ; exercez ce triple empire de l'idée chrétienne, du dévouement chrétien, du travail

chrétien, pour renouveler la face du monde, et, dans le concert d'éloges que feront entendre les peuples reconnaissants, le Canada français sera le premier à bénir, admirer et applaudir l'illustre nation française qui lui est particulièrement chère, puisqu'il en a reçu la langue, l'esprit et la vie.

Avec Léon XIII, qui vous aime d'un amour si paternel, prions le Dieu tout-puissant qu'il donne à la France d'être une nation sainte, immuablement fidèle à son génie, à ses chrétiennes destinées; que la foi de ses aïeux, — une foi pleine, active, militante, — grandisse dans ce noble peuple ; que tous les fils de la patrie française se rallient pour lutter ensemble contre les périls qui les menacent et que le cri de la loi salique s'échappe de leur poitrine plus puissant que jamais : *Vive le Christ qui aime les Francs !* Amen.

LOUIS JOLLIET [1]

« L'histoire est une résurrection, » a dit Michelet ; et cette parole d'un homme qui a exprimé tant d'idées fausses nous semble frappante de vérité, dans un certain sens au moins. L'histoire ressuscite le passé, le fait surgir des ombres et de la poussière du temps, lui rend la figure et la voix dont la succession des siècles avait effacé l'image et étouffé l'écho. Elle donne une vie nouvelle aux faits et aux hommes d'autrefois ; souvent même elle les éclaire d'une lumière plus vive que celle dans laquelle ils étaient apparus aux regards contemporains.

Ce qui peut se dire avec justesse de l'histoire en général, peut s'appliquer avec encore plus de vérité à l'histoire monographique. En effet, même si les annales écrites des peuples n'existaient pas, les époques et les générations ne sombreraient pas tout entières dans la mémoire du genre humain. Les grandes lignes de ce qui fut pourraient transparaître çà et là sous le tableau de ce qui est, les événements majeurs laisseraient derrière eux quelque faible sillon, les hautes statures profileraient leur vague silhouette sur la pénombre des âges. Mais s'il n'y avait pas d'histoire monographique, une foule de détails importants, de personnalités intéressantes, de faits notables et fertiles en enseignements, seraient voués sans retour à l'oubli. En d'autres termes, sans

---

1 — Les pages qui suivent sont la préface, encore inédite, du livre sur Jolliet que M. Ernest Gagnon doit publier incessamment. [La Direction.]

l'histoire générale, on pourrait encore, jusqu'à un certain point, reconstituer la carrière d'une nation, et rétablir approximativement, au moyen de la tradition, la suite des principales étapes qu'elle a fournies. Tandis que sans la monographie, la connaissance précise des institutions, de l'organisme politique et social, l'étude approfondie des mœurs, des doctrines, du développement scientifique et littéraire seraient presque impossibles.

Cette importance de la monographie nous a toujours frappé, surtout en ce qui concerne l'histoire du Canada. Grâce aux travaux de Charlevoix, de Bibaud, de Garneau, de Ferland, de Faillon, la grande route parcourue par la nationalité canadienne-française à travers trois siècles d'existence se dessine nettement aux regards. Son tracé profondément accentué nous apparaît en pleine lumière, depuis Champlain, qui en posa les premiers jalons, jusqu'à nos jours. Mais de chaque côté de cette route partent ici et là des chemins qui se perdent sous bois, qui se dissimulent dans des plis de terrain, et dont on ne peut connaître l'utilité et le but, à moins d'y pénétrer. Pourtant c'est le long de ces voies latérales que s'élèvent les usines, les magasins, les dépôts d'outils, d'armes et de munitions diverses qui ont permis à la petite caravane canadienne-française de poursuivre sa marche, en dépit des obstacles et des périls. Si l'on veut bien connaître notre histoire, comprendre la raison des faits, entrer dans l'intelligence complète de notre passé, il faut explorer ces chemins peu fréquentés de nos jours, enfouis souvent sous l'épaisse ramure d'une végétation séculaire, et semés de mille obstructions. Il faut s'y engager la hache à la main, pour leur arracher leurs secrets.

Rude et pénible tâche, mais tâche bien payée par les résultats obtenus.

En effet, ici l'on découvre le principe et les commencements de notre organisation paroissiale ; là, le mécanisme de notre ancienne administration ; ailleurs, les sources de notre droit, les origines de nos institutions religieuses, la naissance et le fonctionnement de notre régime féodal. Plus loin, c'est la carrière d'un découvreur, d'un pionnier, d'un dignitaire, d'un soldat, d'un apôtre, qui nous apparaît, et dont les particularités, jusqu'ici inconnues, nous font voir sous un aspect nouveau tels événements ou telle période. Voilà l'œuvre de la monographie dans l'histoire canadienne ; et l'on ne saurait en méconnaître l'importance.

C'est donc avec une satisfaction bien naturelle et bien compréhensible que nous saluons l'étude offerte à notre public par l'écrivain disert, élégant et consciencieux à qui nous devons déjà, entre autres œuvres charmantes et fortes, les *Chansons populaires du Canada*, et le *Château Saint-Louis*. Cette fois, il a choisi, comme objet de son labeur fécond, la personnalité de Louis Jolliet, et il en doit être félicité. Louis Jolliet est une des figures les plus attachantes que nous offrent les annales de la Nouvelle-France au XVII[e] siècle. Et sa biographie est liée à beaucoup de faits et de mouvements considérables. Elle nous initie aux débuts de l'instruction publique durant notre ancien régime, aux premiers efforts du grand évêque de Laval pour le recrutement d'un clergé canadien, à la période émouvante des hardies explorations vers les régions mystérieuses de l'Ouest et du Midi. Elle nous fournit des renseignements précieux sur les voyages, le commerce, la navigation, la colonisation, les mœurs et les usages de cette époque.

La vie de Louis Jolliet avait déjà été l'objet de divers travaux. M. Pierre Margry, d'une façon assez maussade, et M. l'abbé Verreau, dans une notice très intéressante, l'avaient spécialement étudiée. Mais l'œuvre que nous avons l'honneur de présenter en ce moment au public est à la fois plus complète et plus attrayante. Elle contient beaucoup d'inédit, puisé aux meilleures sources, et atteste une érudition sûre. Elle satisfait pleinement le légitime désir de savoir qui possède tout lecteur sérieux. Prenez, par exemple, le récit de la découverte du Mississipi par Jolliet et Marquette. On peut suivre pas à pas sur une carte actuelle des Etats-Unis le merveilleux voyage des deux glorieux découvreurs ; l'auteur est parvenu, par l'étude des textes, à localiser toutes leurs étapes et à mettre les noms modernes des lieux sous les désignations et les descriptions anciennes, travail beaucoup moins simple qu'on ne le croirait de prime abord.

Cette découverte du Mississipi est le grand événement de la vie de Jolliet. Il lui a dû la juste renommée qui entoure son nom et qui, de nos jours, a brillé d'un éclat encore plus vif qu'aux siècles précédents. Cependant, on a voulu lui ravir cette gloire. M. Margry, animé par l'esprit de système et par des préjugés manifestes, s'est évertué à établir la priorité de découverte en faveur de Cavelier de la Salle. Mais ses dissertations persistantes et ses publications documentaires, orientées toujours vers le même objectif, ont fait long feu. En dehors de M. Gabriel Gravier, — auteur des *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle*, — il ne semble pas avoir fait d'adeptes bien notables ; et il a perdu sa mauvaise cause au tribunal de la critique. Sa prétention, c'est que la Salle a découvert

vert le Mississipi en 1669 ou 1671, c'est-à-dire trois ou quatre ans avant Jolliet et Marquette, qui n'ont descendu le cours du majestueux Meschacébé qu'au printemps de 1673. Un éminent bibliographe, M. Harrisse, dissèque cette thèse dans son remarquable ouvrage intitulé : *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France.* « Charlevoix, Jared Sparks, M. J. Gilmary Shea, et le P. Tailhan, écrit-il, décident en faveur de Jolliet et du P. Marquette. Les Récollets, M. Margry, M. Gravier au contraire déclarent que c'est à Cavelier de la Salle que revient l'honneur de la découverte du grand fleuve. M. Parkman, avec son grand sens historique, ne croit pas que le fait soit prouvé. Les Récollets se contentent d'affirmer. M. Margry et M. Gravier, d'après lui, s'appuient sur des documents. Nous nous proposons de les examiner. » Il les examine, en effet, il les soumet à une discussion savante et impitoyable, qui n'épargne aucune argutie, ne fait grâce à aucune contradiction, et il arrive à établir clairement que la Salle n'a touché aux flots du Mississipi qu'après l'explorateur québecquois et son apostolique compagnon. « Non, s'écrie-t-il, il n'est pas prouvé que Cavelier de la Salle soit allé jusqu'au Mississipi entre les années 1669 et 1672, ni même avant le retour de Jolliet à Québec en 1674. Dans l'état actuel de la question, la priorité, — non de la découverte du grand fleuve, laquelle appartient à Hernando de Soto, — mais de la première vue, description et exploration de ses rives par des Français, revient à Louis Jolliet et au P. Marquette. » Le cadre de cette préface ne nous permet pas d'entrer dans le détail de cette discussion, que l'on peut lire aux pages 121 et suivantes de l'ouvrage de M. Harrisse.

M. Pierre Margry, dont il est ici question, était directeur des Archives de la Marine à Paris. Il s'était constitué le champion *per fas et nefas* de Cavelier de la Salle, et l'ennemi acharné de tous ses rivaux. Il avait un caractère désagréable, un jugement peu sûr, et des façons cachottières très agaçantes. Notre abbé Ferland eut à s'en plaindre, et Parkman fut victime de ses mauvais procédés, au cours de ses recherches pour la composition de son livre sur La Salle et la découverte du grand Ouest. Voici ce qu'on lit dans la biographie de l'historien américain par M. Farnham : « Le seul obstacle sérieux qu'il rencontra dans ses recherches fut le refus de M. Pierre Margry, directeur des Archives de la Marine et des Colonies à Paris, de lui donner accès à une collection considérable de documents relatifs à la Salle et aux autres explorateurs de l'Ouest. Cette affaire est rapportée dans les préfaces de *La Salle*, au moins autant que Parkman se souciait d'en parler. Sa version est extrêmement charitable ; car les gens du métier censurèrent sévèrement Margry pour avoir traité comme propriété privée une collection de pièces puisées principalement dans les archives dont il était le gardien officiel, et aussi pour l'esprit mercenaire et intraitable qui le poussait à tenir sous clef la vérité. Parkman fut obligé de publier son *La Salle* sans avoir pu jeter un coup d'œil sur ces papiers, et avec la conviction qu'il lui faudrait probablement refaire plus tard une partie de son livre. »[1]

Dans le passage que nous avons plus haut cité, Harrisse mentionne le nom de Hernando de Soto. Cet aventurier

1 — *A Life of Francis Parkman*, par Charles Haight Farnham, pp. 155 et 156.

espagnol fut le premier européen qui vit le Mississipi. Mais en fut-il vraiment le découvreur ? Se dirigeant de la Floride vers le pays des Arkansas, en 1541, il fut arrêté dans sa marche par un fleuve immense, et construisit des bateaux pour le traverser afin de pouvoir continuer son expédition vers l'Ouest. Voilà tout. M. Gagnon écrit à ce sujet :

Ferdinand de Soto vint expirer sur la rive ouest du Mississipi, un peu au-dessus du confluent de l'Arkansas et de la grande rivière ; voilà pourquoi on pourrait prétendre que Jolliet et Marquette ne sont les découvreurs que du Haut Mississipi et du pays des Illinois. Cependant, les renseignements donnés par les compagnons de De Soto, relativement au Mississipi, sont si vagues que la plupart des historiens n'y attachent guère d'importance. D'après M. l'abbé Verreau, les Espagnols n'ont pas plus découvert le Mississipi avant Jolliet que les Scandinaves n'ont découvert l'Amérique avant Colomb, que les Bretons et les Basques n'ont découvert le golfe Saint-Laurent avant Jacques Cartier. Le savant abbé ajoute : « Les droits de Jolliet sont les mêmes que ceux « des deux autres immortels voyageurs. Surtout ils ne sauraient être « contestés par une nation dont le premier soin était de dérober soi- « gneusement ses moindres découvertes à la connaissance publique. » Les voyageurs qui donnent des récits circonstanciés de leurs explorations ; qui, au moyen de cartes à indications nettes et précises, font connaître au monde civilisé les pays jusque-là inconnus qu'ils ont traversés, voilà les véritables « découvreurs » dont les noms doivent être entourés de l'admiration et du respect de la postérité !

Ces observations nous paraissent d'une frappante justesse.

Le titre de découvreur du Mississipi appartient donc bien légitimement à Jolliet, en même temps qu'au Père Marquette. Mais ce grand fait, qui suffit à l'immortaliser, ne remplit pas toute sa carrière. Pendant les vingt-sept ans qui suivirent, Jolliet continua à se rendre utile à sa patrie

par ses travaux, par ses voyages, par ses études hydrographiques, par ses entreprises de pêche et de colonisation, par les cartes importantes qu'il traça. Il explora les côtes du Labrador, il enseigna l'hydrographie aux jeunes Canadiens, il contribua, par ses observations, à rendre plus sûre la navigation du Saint-Laurent ; deux cents ans avant M. Menier, il fonda un établissement sur l'île d'Anticosti, dont il était devenu le premier seigneur en 1680. Bref, durant les quarante dernières années du XVIIe siècle, peu d'hommes jouèrent au Canada un rôle plus actif et plus honorable que Louis Jolliet.

M. Gagnon a raconté cette vie si pleine et si digne d'hommages avec une grande abondance d'informations. Et il a su introduire dans son récit des digressions heureuses qui en relèvent la saveur. Tel est le chapitre sur la musique à Québec au temps de Montmagny et de Frontenac. En rapprochant des lambeaux de texte et des fragments épars, cueillis çà et là dans les relations et les mémoires du temps, l'auteur a vraiment fait du neuf, du rare et de l'original. Ce chapitre débute par une jolie esquisse sur la société québecquoise en 1674. Nous ne pouvons résister à la tentation de la faire savourer d'avance aux lecteurs :

La population de Québec, en 1674, était d'environ huit cents âmes. On y retrouvait les traits caractéristiques des populations de l'ouest de la France, avec une certaine « venue » du terroir canadien qui lui donnait un cachet particulier. La gaieté normande s'y alliait à une imprévoyance quelque peu algonquine ; on ne craignait pas de perdre une fortune non encore acquise ; les audacieux se donnaient carrière dans de lointaines expéditions ; les sédentaires avaient des mœurs douces et agréables. Les lois criminelles de l'époque, — lois d'une affreuse sévérité comme celles de la Nouvelle-Angleterre, — n'étaient que rarement appliquées. On faisait bonne chère quand on le pouvait

et l'on donnait déjà dans ce luxe des vêtements qui est un des défauts des classes rurales franco-canadiennes. Malgré les inquiétudes que faisaient naître les incursions des Iroquois, on avait constamment sur les lèvres les chansons de l'ancienne France, — chants d'amour ou de batailles, refrains où revenaient souvent les noms de Paris, de Rouen, de La Rochelle, de Nantes, de Saint-Malo « beau port de mer. » Il devait sans doute y avoir un vague sentiment de nostalgie au fond de bien des cœurs ; mais les nécessités de la vie, les habitudes nouvelles, avaient fini par attacher les premiers colons au sol de la patrie canadienne. Les « enfants d'habitants, » nés dans la colonie, ignoraient cette souffrance de l'exil : aussi leur entrain et leur joyeuse humeur les rendaient-ils éminemment propres à populariser le nom français parmi les sauvages. On peut se faire une idée de la gaieté d'autrefois par les coutumes, les récits anecdotiques, les formulettes, les devinettes, les jeux de société, les chants et les contes populaires qui sont restés de tradition dans les familles canadiennes... On comprend le bonheur que dut éprouver Louis Jolliet à se retrouver, après son long voyage (du Mississipi), dans le centre le plus instruit et le plus populeux du pays, au milieu d'une société qui était comme un reflet de la bonne société de la vieille France. Le jeune explorateur possédait des connaissances et des talents qui devaient le faire rechercher dans les fêtes données par les familles les plus à l'aise de la ville : il avait la science des livres et la science des voyages ; il était aussi un claveciniste de quelque habileté.

Du clavecin aux violons, et, mieux encore, aux orgues, il n'y a qu'un pas. Et, par cette transition habile, M. Gagnon entame une savante et intéressante dissertation sur l'art musical à Québec au XVIIe siècle. Ce chapitre se termine par une admirable page dans laquelle l'auteur a déployé les plus brillantes qualités de style. Il compare la musique aux arts plastiques :

On conserve, dit-il, dans nos plus anciennes communautés religieuses et dans les trésors de quelques-unes de nos églises, des objets qui rappellent la vieille France du dix-septième siècle. Des dessins, des broderies,

des morceaux d'orfèvrerie et de sculpture peuvent ainsi survivre à leurs auteurs et braver l'action du temps... Les plus belles exécutions musicales sont, hélas ! dénuées de cette puissance. Qui nous rendra les chants d'autrefois, ces notes nées d'un souffle et comme un souffle aussitôt expirées ? La musique n'a rien de la fixité et de la durabilité des arts plastiques. Jolliet traça un jour sur le papier les armes de Frontenac : nous avons ce dessin sous les yeux ; il fit aussi vibrer les voûtes de la cathédrale de Québec des sons du plus noble des instruments : où est la trace de son talent de virtuose ? Toute l'habileté des artistes musiciens ne saurait empêcher que les manifestations de leur art ne soient essentiellement fugitives. Sans doute le musicien peut se survivre à lui-même, d'une certaine manière, par ses compositions écrites ; mais son exécution personnelle, sa virtuosité, les improvisations dans lesquelles il met toute son âme, que reste-t-il de tout cela ? Rien, sinon peut-être un vague souvenir, le regret des enthousiasmes éteints, des visions éblouissantes à jamais disparues.

On ne saurait lire sans émotion ces lignes empreintes d'un charme profondément mélancolique, où l'éloquence du sentiment et l'élévation de la pensée revêtent une si noble forme !

M. Gagnon a été heureusement inspiré en choisissant le sujet de sa nouvelle étude historiographique. La gloire de Louis Jolliet est une gloire bien canadienne. Le découvreur du Mississipi naquit à Québec, il reçut son instruction à Québec, il se forma aux sciences et aux lettres à Québec, sa culture intellectuelle se fit exclusivement à Québec, cinquante ans à peine après la fondation de la colonie. Et il devint sans conteste l'un des hommes les plus remarquables de l'Amérique septentrionale au XVII[e] siècle. Son histoire nous montre ce que pouvait être ici, pendant le règne du grand roi, la carrière d'un Canadien né, grandi, et instruit sous le ciel de la Nouvelle-France.

Dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*,

après avoir cité une page de M. John-Gilmary Shea sur Jolliet, M. l'abbé Ferland a écrit : « Voilà donc encore un des hommes les plus remarquables du Canada, tiré de l'oubli par un étranger : combien en est-il parmi les Canadiens instruits qui connaissent le sieur Jolliet ? L'on a bien quelques vagues notions qu'un homme de ce nom a découvert le Mississipi, en compagnie d'un Jésuite, et qu'il en revient quelque honneur au Canada : voilà tout. Nous avons, cependant, bien peu de noms canadiens à tracer sur les tablettes de l'histoire. » Ces lignes étaient écrites en 1863. Dix ans plus tard, l'Université-Laval, dans une grande fête artistique et littéraire, réparait notre trop long oubli en faisant au vaillant découvreur une apothéose digne de sa mémoire. M. l'abbé Verreau esquissait la biographie de ce noble enfant du Canada. Et, vers le même temps, d'autres études éclairaient de rayons nouveaux sa vie aussi modeste qu'admirable. Mais l'œuvre définitive n'était pas encore faite. Nous osons dire qu'elle l'est aujourd'hui, grâce aux recherches plus étendues et au talent plein de jeunesse et de maturité de M. Ernest Gagnon.

Ce livre a sa place marquée sur les rayons choisis de notre bibliothèque canadienne. Et c'est avec bonheur que nous avons accueilli l'invitation de le porter sur les fonts baptismaux de la publicité, parce que l'auteur, en l'écrivant, a fait à la fois œuvre d'artiste et de patriote.

THOMAS CHAPAIS.

Québec, 30 décembre 1901.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA NAVIGATION AÉRIENNE

L'histoire se répète.

Il y a seize ans, un ballon fusiforme, un ballon-cigare comme celui de M. Santos-Dumont, s'élevait du bois de Meudon. Mû par une machine électrique, l'aérostat battait l'air de sa délicate hélice et s'avançait sûrement vers un coin de Paris, en suivant une trajectoire tracée d'avance. Rendu à la borne, il virait de bord, mettait le cap sur Meudon, puis descendait, sans accident, au milieu du bois. Les capitaines Renard et Krebbs avaient exécuté ce tour de force.

J'étais alors à Paris. Je me rappelle très vivement l'enthousiasme avec lequel les Parisiens avaient appris cet événement. C'était la solution d'un problème agité depuis les temps helléniques, et c'étaient deux Français qui avaient tenté le coup. L'expérience, disait-on, avait été renouvelée en présence du ministre de la guerre, lequel, sur-le-champ, avait donné la commande de plusieurs ballons pour le service des armées. Enfin, il n'y avait plus de doute, l'empire de l'air était conquis !

Depuis, l'aérostat de Meudon est immobilisé dans son hangar de remise ; les noms de Renard et de Krebbs sont oubliés, et de cette expérience il n'est plus question, non plus que de celle de Giffard, de l'intrépide Giffard qui, trente ans plus tôt, avait traversé les airs dans un ballon actionné par une banale machine à vapeur.

Aujourd'hui, c'est M. Santos-Dumont qui fait son tour de Paris en ballon. Le jeune Brésilien a donné des ailes au moteur le plus puissant et le plus léger que l'industrie humaine ait construit : le moteur à pétrole, c'est-à-dire à gazoline.

Le 19 octobre dernier, le ballon *Santos VI* quittait le parc de course de Longchamp, se dirigeait en droite ligne vers la tour Eiffel, la contournait gracieusement comme dans un vol d'oiseau et revenait sans trop d'hésitation au point de départ.

La course avait duré une demi-heure ; une bourse de 100,000 francs était gagnée ; M. Santos-Dumont s'entendait proclamer le Fulton de la navigation aérienne. Et pour confirmer et la légende et l'expérience, — comme il doit y avoir toujours une princesse dans ces voyages en l'air, — la princesse d'Eu joignait son nom, à titre de compatriote et de bienfaitrice, à celui de M. Santos-Dumont.

Telle est l'histoire d'hier. Elle est intéressante, captivante, nul n'en doute, mais quelle est la portée du fait ? Est-ce bien, cette fois, la solution du grand problème de la navigation aérienne ? Est-ce, de plus, une solution exclusive au bénéfice du *plus léger que l'air*, c'est-à-dire du ballon, type poisson, sur *le plus lourd que l'air :* l'aéroplane, type oiseau ? Je ne le crois pas.

M. le directeur de la *Nouvelle-France* m'a fait l'honneur de me demander un article scientifique pour le premier numéro de sa revue ; il me permettra d'exposer quelques considérations sur cette question.

***

Je résume les données exactes de l'expérience de Longchamp. Le *Santos* est presque un jouet. Il cube à peine 20,000 pieds. Jamais, avant M. Santos-Dumont, on n'avait osé naviguer à travers l'atmosphère avec un si petit appareil. Il a la forme qui présente la moindre résistance à l'air, celle d'un cigare terminé en pointe aux deux extrémités. Le moteur développe une force de 16 chevaux-vapeur. L'hélice présente une surface de 36 pieds ; elle frappe l'air avec une force de propulsion de 175 livres.

Le moteur et l'aéronaute sont placés sur un long brancard suspendu au ballon par des fils d'acier si ténus que, à la distance de quelques cents pieds, ces liens sont invisibles, et le moteur et l'aéronaute semblent suivre le ballon comme deux fidèles satellites. Enfin, — ce détail n'est pas négligeable, — M. Santos-Dumont ne pèse que 120 livres.

La course, une véritable course au clocher, était de huit milles, aller et retour. Le ballon devait s'élever du parc de Longchamp, aller contourner la tour Eiffel et reprendre terre exactement au point de départ.

Faut-il croire que la pensée des promoteurs de cette entreprise, en assignant ainsi la tour Eiffel pour but de la course, était de mettre en présence les deux derniers essais de conquête des hautes régions : l'un, du siècle de fer qui vient de se clore, l'autre, né à l'aurore de ce vingtième siècle si plein de grandioses promesses ?

Quoi qu'il en soit, dès six heures du matin, M. Santos-Dumont, favorisé par une brise légère d'à peu près quatre milles à l'heure, se dirigeait vers la tour. En neuf minutes il atteignait la borne ; vingt et une minutes plus tard il était de retour à Longchamp pour recevoir les félicitations

de ses amis accourrus en grand nombre. M. Santos-Dumont n'a pas renouvelé cette mémorable expérience.

Ainsi, le *Santos* a fourni une course de huit milles pendant une demi-heure. A l'aller, le vent aidant, sa vitesse a dépassé 26 milles à l'heure ; mais, au retour, avec le vent debout, la vitesse n'est plus que de 11 milles.

Si l'on calcule sa vitesse propre, en tenant compte du déplacement de l'air, on trouve qu'une brise de quatre milles à l'heure, une brise à peine suffisante pour agiter les feuilles, l'a retardé de sept milles à l'heure.

Dans ces conditions, contre un vent de six milles, ce qui est encore une brise, le *Santos* n'eût pu revenir au but, il eût rétrogradé. Que fût-il devenu s'il eût eu à lutter contre un vent de 12 à 15 milles, un vent à gonfler les voiles ? Et dans une saute de vent qui l'eût pris en flanc ? Il aurait été emporté comme un fétu ! Une brise de quatre milles ne produit qu'une pression de $1\frac{1}{2}$ once sur une surface de un pied carré. Un vent de 15 milles exerce une pression de 20 onces sur la même surface.

On ne saurait espérer que l'expérience puisse être à nouveau tentée avec de plus grandes chances de succès. Le moteur était puissant. Le ballon avait été allégé au possible. L'aéronaute, sans lest, sans réserve de combustible, n'avait, a-t-on dit sans malice, d'autre bagage que son cerveau et ses nerfs !

Tout de même, M. Santos-Dumont a le droit d'être glorieux de sa tentative. La solution de ce problème ne tient pas à quelque invention nouvelle. Elle viendra, petit à petit, à la suite des progrès continus et des applications judicieuses de l'industrie. A ce point de vue, l'expérience de Longchamp marque une étape importante. Et M. Santos-

Dumont peut répondre aux calculs et aux prédictions pessimistes, en rappelant une phrase célèbre : Pourtant, ce ballon, *il se meut !*

Le vaillant petit Brésilien surveille en ce moment la construction d'un ballon beaucoup plus puissant que le *Santos VI.* Il ambitionne de traverser la Méditerranée dans le but, sinon d'atteindre la terre d'Afrique, au moins d'attérir en Corse. Sans doute il mettra à profit les ingénieux dispositifs de M. de la Vaulx : *stabilisateurs, déviateurs,* et surtout le *cône-ancre,* etc. Une ancre qui ne pèse que quelques dix livres et qui fait prise, à la surface de l'eau, avec une force de 500 livres ! Je crains bien que ces innovations ne suppriment toute la poésie et tout le confort d'une traversée en ballon. Le ballon voguera, sans danger, il est vrai, à quelques dizaines de pieds au-dessus de l'eau ; mais est-ce cela un voyage aérien ? Et cette ancre, et tous les appareils flottants, merveilleux sans doute pour se garer en cas de bourrasque, mais le ballon qui y sera fixé en suivra tous les mouvements. Il descendra avec eux au fond des abîmes pour remonter brusquement lorsqu'il seront portés sur la crête des vagues. Ce sera le tangage et, avec le tangage, l'inévitable mal de mer !

***

Pendant que M. Santos-Dumont captive l'attention, les partisans de l'école *du plus lourd que l'air* ne demeurent pas inactifs. Le plus célèbre d'entre ceux-ci, l'Anglais Maxim, l'inventeur de la mitrailleuse Maxim, poursuit dans le silence ses calculs et ses essais.

On se rappelle qu'il y a quelques années, sa machine, — une machine énorme présentant une surface effective de 17,000 pieds, — sous le coup d'une violente poussée, brisa ses entraves et, après une glorieuse envolée, alla s'embourber dans un marais voisin.

Ce n'était pas le premier accident de ces dangereuses tentatives et ce ne sera pas le dernier, on peut en être certain. Mais, en dépit de ces mécomptes, l'idée demeure intacte.

Car enfin l'oiseau vole et il est — M. Maxim et ses émules disent *parce qu'il est* — plus lourd que l'air. L'oiseau a cet avantage sur toute mécanique d'être servi par des muscles incomparablement plus puissants, à poids égal, que les organes des machines les plus perfectionnées, et ces muscles répondent merveilleusement vite à son instinct. Veut-il s'arrêter et prendre terre, il fait brusquement machine en arrière et, grâce à la flexibilité de ses ailes, à l'élasticité de ses pieds, il se fixe sans heurt et sans soubresauts. Ces admirables ressorts manquent à la machine volante. L'ascension est facile, mais la descente est terrifiante.

N'était-ce cette inertie de la matière brute, cette résistance à tout changement brusque de direction, il y a longtemps que l'oiseau mécanique volerait. Car le principe de tous ces appareils plus lourds que l'air n'est autre que le plan incliné dont les applications sont si nombreuses dans les arts mécaniques.

Pourquoi une balle tirée à la surface d'une nappe d'eau rebondit-elle si vivement ? Elle semble puiser une énergie nouvelle chaque fois qu'elle touche l'eau, à tel point que la portée de l'arme en paraît doublée. Lancez vivement une

carte à jouer suivant un plan horizontal ; elle vole comme une flèche, et, si vous lui donnez un léger accent en élévation, elle montera au plafond. Et ces jolis ricochets que font les enfants à la surface des eaux calmes ! Comme la pierre arrondie sursaute lestement et va loin. Sans manifester le plus petit effort l'oiseau plane pendant plusieurs minutes. Souvent sans se donner beaucoup plus de peine, il s'élève très haut en décrivant dans l'air calme de savantes révolutions que nous avons tous admirées.

Autant d'applications du même principe. La balle, la carte, la pierre, l'aile de l'oiseau, présentent un plan incliné. Et tout déplacement d'un plan incliné développe dans le milieu ambiant une force composante dirigée suivant la verticale. Selon l'inclinaison du plan cette composante agira soit pour faire monter le mobile, soit pour l'abaisser. L'intensité de cette force grandit proportionnellement au carré de la vitesse de déplacement. La machine volante de Maxim, lancée à la vitesse de 20 milles à l'heure, s'élève avec une force de plus de cinq tonnes.

Mais, je le répète, la difficulté n'est pas de monter. C'est la descente qui fait trembler.

***

Combien j'ai plus de confiance dans l'*Aviator* de M. Rosa. M. Rosa estime que le ballon sera toujours trop volumineux et, partant, qu'il sera toujours plus ou moins le jouet des vents. D'autre part, la machine volante est trop lourde. Ses organes n'auront jamais la flexibilité requise pour

parer aux dangers d'une chute, dans le cas d'arrêt du moteur, et même pour permettre une halte facile. Alors un compromis entre les deux systèmes s'impose. L'*Aviator* est un hybride issu du ballon et de la machine volante. Deux ballons de petite dimension, et, entre les deux, plusieurs larges plans inclinés, tel est l'appareil de M. Rosa.

Les ballons seuls ne pourraient s'élever, car le poids de l'ensemble est de 250 livres plus fort que la poussée de l'air. Mais, lancés par un fort moteur, ils trouveront dans les lames inclinées une force élévatrice suffisante à compenser cet excès de poids.

Cette idée fort ingénieuse est en voie de réalisation. L'*Aviator* est presque terminé. Lorsque ces lignes seront imprimées, l'expérience aura peut-être confirmé les calculs. M. Rosa est certain du succès. Si le *Santos*, affirme-t-il, a pu naviguer et se diriger à travers les airs, c'est qu'il est plus lourd que l'air. On sait, en effet, que M. Santos-Dumont a tiré un excellent parti d'un *guide-rope* qu'il déplaçait le long de la nacelle, ceci lui permettait d'élever ou d'abaisser la pointe du ballon et de faire intervenir la composante verticale. Les oscillations verticales du Santos, oscillations très accentuées et remarquées de tous, donnent quelque crédit à l'opinion de M. Rosa.

***

Il est indéniable que ces tentatives diverses, quoi qu'il en arrive, méritent l'attention du monde scientifique. Qu'il y a loin de ces essais sérieux, méthodiques, aux expériences puériles qui, jusqu'à ces derniers temps, ont encombré cette question !

C'est surtout en France que l'aéronautique est en honneur. C'est une science éminemment française. Pendant la grande Exposition de 1900, j'ai compté, en un seul coup d'œil, dix-sept aérostats libres, chacun chargé de plusieurs voyageurs, flottants silencieusement au-dessus de Paris. Les ascensions les plus belles, les plus fructueuses, de même que les plus tragiques, hélas ! ont été exécutées en France, depuis Montgolfier jusqu'à Santos-Dumont. Et c'est en France, à Paris, que M. Revero, un autre Brésilien, vient disputer la palme à M. Santos-Dumont.

Mais que la solution finale vienne de France ou d'ailleurs, elle marquera une date importante dans l'histoire des découvertes. Aussi bien les péripéties et l'issue de la lutte intéressent-elles à un haut point tous ceux qui suivent le mouvement scientifique.

C.-P. Choquette.

Collège de Saint-Hyacinthe, décembre 1901.

Pages Romaines

A ROME ET AUTOUR DE ROME

Nulle ville au monde, plus que Rome, ne vit mieux de son passé. Tandis que ses aînées ou ses contemporaines de la Grèce, de l'Egypte, de l'Asie, n'ont pas su se conserver des gardiens pour veiller sur les restes de leur gloire, Rome, en cédant aux âges le droit de ruiner ses monuments, d'effacer lentement l'inscription dans le marbre ou le bronze, ne leur a pas permis d'éloigner de ses ruines les descendants des vieilles générations. Le Romain d'aujourd'hui vit au siècle d'Auguste, aussi bien qu'aux siècles barbares des invasions, et l'étranger qui arrive dans la capitale du monde, est étonné d'en voir les paisibles citoyens, fort peu soucieux des progrès modernes, s'arrêter devant un fût de colonne, un marbre brisé, un aqueduc impuissant à retenir pour le brin d'herbe qui pousse dans les fentes de ses briques mal assujetties la moindre goutte d'eau, et demander à tous ces témoins mutilés quelque chose de l'histoire du passé.

La dernière et la première année du siècle ont été particulièrement des années d'actives recherches et d'agréables surprises archéologiques.

Sous la savante direction du Comm. Boni, le Forum fouillé, interrogé, s'il a opposé parfois des démentis aux assertions des savants, les a consolés de leurs mécomptes par les nombreuses pages d'histoire qu'il a révélées.

Ici, les dernières fouilles ont mis à découvert un important système d'égouts de l'époque républicaine de dimensions et de formes diverses, bâtis en tuf; là, les rostres des derniers temps de la république, en *opus reticulatum* de tuf et en béton. — Ailleurs, ce fut la trouvaille du *niger lapis*, pavé de marbre noir sous lequel était la plus ancienne des inscriptions latines connues jusqu'à ce jour. — Le *lapis niger* n'était autre que cette pierre qui marquait dans le Forum un emplacement regardé comme funeste, parce qu'il rappelait aux Romains le tombeau du fondateur de leur ville. — L'inscription latine, à grandes lettres gréco-archaïques, n'a pas encore, en dépit des efforts répétés des philologues, livré sa vraie signification. — Puis, c'est la célèbre fontaine de Juturne qui, après avoir dérobé le cours de ses eaux pendant de nombreux siècles, les a montrées au grand jour et a livré à la curiosité, dans la chambre qui servait de piscine, un autel en marbre portant sur ses quatre faces les Dioscures, Jupiter avec son sceptre et la foudre, Léda et le cygne, une déesse, tout à côté un Esculape en marbre blanc, un buste de Jupiter, une tête splendide de cheval, en marbre pentélique, un torse d'Apollon. — Enfin, pour ne pas prolonger outre mesure une simple énumération, les dernières fouilles ont fait découvrir une autre cachette pleine de monnaies d'or des IVe et Ve siècles, à l'effigie des empereurs Constance II, Valentinien III, Léon I, etc.

On comprend que ces découvertes incessantes aient stimulé l'ardeur des archéologues à vouloir toujours connaître quelque chose d'un passé plus ancien, mais on regrette que ce zèle ait fait revivre en certains endroits du Forum les temps préhistoriques de sa vie politique, et que, entre deux monuments, le sol trop creusé soit redevenu le marécage d'autrefois.

Les deux mondes païen et chrétien sont tellement liés dans l'histoire de Rome, qu'il paraît presque impossible de parler de l'un sans évoquer l'autre. Ainsi, de la destruction de l'église de Ste Marie Libératrice, pour permettre les fouilles de la partie du Forum attenante au Palatin, est sortie la découverte d'une autre église dont le plan, dressé selon les règles de l'architecture

sacrée des anciens, a un grand portique sur son front, trois nefs divisées par des colonnes en marbre gris et une abside dans le fond. Le pavement en est fait d'une sorte de grossier appareil alexandrin en marbres de diverses couleurs. Ses murs, presque à leur hauteur primitive, sont ornés de fresques, malheureusement presque toutes détériorées, dont quelques-unes sont du plus pur style byzantin, peut-être du IVe siècle à l'époque de Justinien; celles de l'abside représentent les 40 martyrs de Sébaste.—Cette église est *Santa Maria Antiqua* que l'on croyait jusqu'à ce jour avoir été bâtie sur l'emplacement de l'église de Ste Françoise romaine située sur la Vélia, à côté de l'arc de Titus.— Le *liber pontificalis* atteste que le pape Jean VII (705-707) embellit Sta Maria Antiqua avec de nouvelles peintures, un riche pupitre en marbre, et relia ce sanctuaire avec l'épiscopium ou palais épiscopal qu'il se fit faire sur les pentes du Palatin.— La résidence de la cour pontificale sur cette partie du Palatin, jusqu'au Xe siècle, explique la beauté et les dimensions de cette église qui fut, comme la chapelle palatine, dédiée à la Vierge.

Pendant que le monde italien travaillait au Forum, le monde religieux, en la personne et par les deniers du cardinal Rampolla, consacrait plusieurs centaines de mille francs à creuser les sous-sols de la basilique de Ste Cécile au Transtévère, dans l'espoir d'y retrouver des chambres, des dépendances de la maison de Ste Cécile.— Là, si le succès, au point de vue archéologique, n'a pas répondu aux espérances, la piété s'est dédommagée en voyant s'ouvrir une large et belle crypte devant les trois sarcophages qui renferment les corps de la grande martyre, des saints Valérien et Tiburce, de saint Maxime et des deux pontifes Urbain et Lucien.— Pour assister à l'inauguration de la nouvelle crypte toute étincelante d'or et de lumières électriques, à la consécration des autels, à la bénédiction de la nouvelle statue de la sainte, due au ciseau du romain Aureli, Rome était accourue dans l'empressement d'une dévotion pleine d'enthousiasme, pendant que les archéologues se consolaient des déceptions des fouilles par les découvertes, faites dans l'intérieur du chœur des religieuses, de certaines fresques de Pietro Cavallini, qui fut l'émule de Giotto.

Une telle générosité devait en provoquer d'autres; elle fit naître celle du cardinal Kopp, évêque de Breslau, du titre de S. Agnès hors les murs, à l'égard de son titre cardinalice. Par ses soins, des recherches furent commencées pour l'exploration du sol de la basilique, et bientôt le succès sourit à l'attente. Sous le maitre-autel ce fut une galerie de catacombes, avec ses *loculi* intacts, ses sépulcres du IVe et du Ve siècles, qui apparut tout d'abord, puis, dans une chapelle souterraine, le cercueil en argent dans lequel, en 1600, Paul V avait renfermé les précieux restes de Ste Agnès et de Ste Emérentienne.

*
* *

Si les travaux relatifs aux monuments antiques sont poussés avec activité, ceux qui ont pour objet les améliorations de Rome semblent vouloir languir. Quand on résolut de moderniser la nouvelle capitale de l'Italie on lui fit contracter un emprunt de 150 millions pour constituer le budget du plan régulateur, qui ne devait jamais se confondre avec celui des autres nécessités de la ville. Mais, dans le principe, les travaux furent faits sans méthode, tellement à la légère qu'ils ne purent souvent être utilisés selon leur destination, et quoique l'Etat eût pris à sa charge les frais de construction du Polyclinique, du Palais de Justice, des quais du Tibre et de quelques ponts, la ville se

trouva bientôt dans l'impossibilité de tenir ses engagements. — Et cependant, entre toutes les villes d'Italie, Rome prélève sur l'ensemble de ses citoyens les plus fortes taxes municipales, qui sont de 53 lires annuelles par Romain. Cette crise financière, au point de vue de l'embellissement de Rome, après avoir provoqué de fréquentes entrevues entre le ministère et le conseil municipal, a fini par trouver une solution dans un nouveau secours de l'Etat.

*
* *

En ces derniers temps, tous les journaux gouvernementaux ont rempli leurs colonnes d'articles enthousiastes sur le grand événement financier de l'Etat italien: la rente a surpassé le pair. Depuis les commencements de l'unité italienne, il y a 40 ans, le crédit du nouvel état avait eu de terribles alternatives de défiance à son égard en 1866, en 1871, en 1894, en 1896; il s'était relevé en 1886, mais jamais il n'avait provoqué la confiance comme aujourd'hui. Quand on se souvient qu'un déficit de 234 millions clôtura l'exercice de 1888-1889, on ne peut qu'applaudir à une gestion financière qui, favorisée par la reprise des accords commerciaux avec la France, a, dans ses caisses, en cette fin d'année, plus de 30 millions d'avances sur l'exercice en cours.

Ce bien-être n'épargne pas, cependant, les ennuis au ministre du trésor: ici ce sont des réclamations incessantes contre les ambitions insatiables du fisc qui frappe d'un droit de douane les échantillons de drap, soie et autres tissus ou objets de fabrication italienne, quand ils retournent de l'étranger à leur pays d'origine; là ce sont des sollicitations pour la réforme de l'administration des postes à laquelle on réclame avec acharnement la diminution des tarifs postaux et télégraphiques et l'augmentation du salaire des facteurs. Et ce ne sont là que des revendications de détail. Mais que dire des revendications autrement sérieuses, autrement pleines de menaces que l'Italie du midi adresse journellement à l'Italie du nord? La question méridionale, ainsi qu'on la nomme, occupe aujourd'hui tous les esprits. Pour se défendre contre l'accaparement du nord, le midi lui reproche d'avoir, depuis 40 ans, joui du superflu, alors que la basse-Italie manquait du nécessaire. Cependant, ajoute-t-il, ce sont les richesses de nos terres qui ont soutenu les industries du nord. Puis, s'indignant du reproche qu'on lui fait d'être une race inférieure, réfractaire à la civilisation, l'ancien royaume de Naples rappelle avec fierté que sous les Bourbons ses finances étaient prospères, alors que le budget piémontais était déjà en déficit.

Se faisant l'interprète de ses concitoyens, le député Donnaperna démontre que la main-mise sur les biens d'église et leur vente dans les provinces méridionales n'ont dépouillé celles-ci d'un patrimoine séculaire que pour enrichir le reste de la péninsule, puis, il énumère les complaisances voulues du gouvernement pour les anciens Etats sardes, dans la répartition de l'impôt, dans les divisions administratives et judiciaires, qui, pour ne citer qu'un exemple, établiront des circonscriptions de quelques dizaines de kilomètres carrés dans le nord, alors qu'ils en constitueront de plusieurs centaines de kilomètres carrés dans le midi. — Les routes, les ponts, les fleuves, les canaux, tout est objet à réclamation, et l'on se demande si l'antagonisme, qui va s'accentuant, n'est pas le plus grand péril de l'Unité italienne. — C'est cette crainte qui vient d'inspirer au président du conseil des ministres de demander au parlement « l'union des sacrifices pour consacrer l'union des Italiens, » et dans un but d'apaisement, dix-huit millions de secours ont été promis au

midi, une diminution de trois millions d'impôts a été offerte à la ville de Naples, le projet d'un nouveau chemin à traction électrique entre Rome et Naples a été mis à l'étude, bref, maintes avances ont été faites au midi; en verra-t-on la réalisation? L'avenir le dira.

Et que de choses doit nous dire encore l'avenir sur cette terre italienne où grandissent tant de passions politiques! Ici, comme ailleurs, la destruction de l'autorité légitime est le vice originel des autorités qui voulurent se substituer à la première. La monarchie de Savoie ne gouverne que parce que l'Italie trouve encore son intérêt à être gouvernée par elle. Mais quel horizon chargé! — A Ancône, c'est un congrès républicain auquel assistent 18 députés avec les délégués de 200 sociétés, et leurs délibérations sont une véritable mise en tutelle des élus du peuple auxquels il est ordonné de conformer leurs votes aux décisions du congrès; à Bologne, c'est un congrès de paysans socialistes auquel adhèrent plus de 700 ligues; à Milan, ce sont des réunions d'autres socialistes qui, tout en se divisant sur certains moyens à employer, sont tous unis dans le but à atteindre: le bouleversement des lois qui régissent la société; c'est le député Ferci qui surexcite les masses en leur promettant le prochain triomphe du socialisme en Europe, et qui cherche à fonder à Milan une maison du peuple, c'est son collègue Sacchi qui, poursuivant la fondation du parti radical, rejette de son programme tout ce qui se rapportait à la forme gouvernementale, pour ne parler que des intérêts moraux et matériels du pays, afin de se faire de plus nombreux partisans; à droite, à gauche, ce sont des réclamations sur ce qu'on appelle «la loyauté constitutionnelle.» Voilà un bien grand contrepoids au succès financier du gouvernement.

*
* *

Pendant que l'Italie s'agite, au Vatican, en dépit des années qui s'accumulent sur sa tête sans pouvoir l'incliner, Léon XIII continue à étonner le monde par une activité qui veut suffire aux besoins du monde entier. L'un des événements les plus curieux de ces derniers temps est, sans nul doute, l'arrivée au palais pontifical de la mission officielle monténégrine. Cet acte de sympathie et de haute déférence du prince Nicolas, père de la reine actuelle d'Italie, à l'égard du S. Siège, implique, en outre, une reconnaissance formelle de la validité de la bulle *Slavorum gentem*, et c'est là un fait dont la diplomatie pontificale doit éprouver assurément une vive satisfaction. Dans un *memorandum* présenté au Vatican, le comte Voinovitch demande que les droits des catholiques monténégrins sur l'Institut de S. Jérôme transformé en séminaire slave par Léon XIII soient respectés. La cour monténégrine admet donc la nouvelle destination de l'Institut et se place sur le même terrain que l'Autriche pour reconnaître les droits du Pape, contrairement à l'interprétration du gouvernement italien. — C'est le beau-père, schismatique, dont la politique défend le Pape contre celle du gendre, catholique romain.

DON PAOLO-AGOSTO.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. DUMONTIER.

QUÉBEC :—Imprimerie L.-J. DEMERS & FRÈRE, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME I — FÉVRIER 1902 — N° 2

LETTRE DE SON EXCELLENCE Mgr FALCONIO

Delegatio Apostolica

Ottawa, Canada, 22 janvier 1902.

Monsieur l'abbé L. LINDSAY,
Québec,

Monsieur l'abbé,

Je viens de recevoir le premier numéro de la *Nouvelle-France* que votre lettre du 15 janvier m'annonçait. Je vous présente mes bien sincères remerciements.

La *Nouvelle-France* répond à un désir exprimé depuis longtemps déjà tant par l'épiscopat et le clergé que par les laïques éclairés de ce pays. Les encouragements et les approbations que votre entreprise a reçus, tout particulièrement de la part des Archevêques de Québec, d'Ottawa et de Montréal, sont pour vous un signe de son à-propos et un gage du succès qu'elle ne peut manquer d'avoir. Je bénis moi-même de tout cœur cette publication et j'ai le ferme espoir qu'elle imprimera un nouvel élan aux études scientifiques et littéraires parmi les Canadiens-français. Puisse-t-elle être toujours fidèle à son programme et, plus heureuse que ses devancières, avoir une vie longue et prospère.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma haute considération et de mon entier dévouement.

† DIOMÈDE FALCONIO, arch. de Larisse,

Délégué apostolique.

UNE PAROISSE CANADIENNE

MONOGRAPHIE

Nous nous sommes proposé, en présentant au lecteur une monographie de paroisse canadienne, un double but : d'abord, de renseigner ceux qui prennent intérêt aux questions religieuses et sociales ; ensuite, de fournir au clergé français, si notre travail parvient jusqu'à lui, des documents qui pourront lui être de quelque secours, pour l'époque, vraisemblablement assez rapprochée, où la dénonciation du Concordat l'obligera à entreprendre, sur des bases modernes, la reconstruction de la vieille Eglise de France.

Ce double but justifie le choix que nous avons fait, comme sujet de notre étude, d'une paroisse urbaine, pauvre, située en dehors de la province de Québec. Quand on entreprend une monographie, on cherche de préférence, non un type exceptionnel, plus curieux qu'instructif, mais un type ordinaire, bien dans la moyenne du genre, qui puisse aisément s'adapter aux circonstances et aux conditions des divers pays.

Or, dans la province de Québec, l'Eglise, avec son régime privilégié, ses répartitions légales pour la construction des édifices du culte, son impôt de la dîme pour l'entretien du clergé, toutes choses abolies ailleurs par les révolutions, se trouve vivre aujourd'hui dans un état d'heureuse exception. Il nous fallait donc chercher notre modèle hors de ses frontières.

Ce modèle, nous ne l'avons pas trouvé davantage dans les paroisses rurales des autres provinces canadiennes. Car,

s'il est vrai que, dans ces provinces, les répartitions légales pour le service du culte catholique ne sont point reconnues par l'Etat, on supplée communément à cette lacune au moyen de diverses répartitions volontaires qui sont ensuite rendues obligatoires sous forme de souscriptions. Il n'est guère de contrées, nous le craignons, en dehors du Canada, où les catholiques consentent jamais à souscrire de tels engagements.

Nous chercherons donc notre modèle dans une paroisse de ville. Là, en effet, plus d'engagements, plus de ressources fixes. L'église, dans les villes, ne se soutient que par les contributions libres et quotidiennes des fidèles ; elle ne subsiste que par leur générosité. Hâtons-nous d'ajouter que, grâce à Dieu, cette générosité ne lui fait jamais défaut. Toutefois, même dans les villes, il faut distinguer entre les paroisses riches et les paroisses pauvres. On trouve toujours dans les premières des citoyens dont les libéralités gonflent démesurément les recettes de la fabrique. Les paroisses pauvres, au contraire, avec leurs minces revenus et leurs dépenses réduites au strict nécessaire, où rien n'est abandonné aux chances de l'inconnu, se trouvent dans les conditions les plus parfaites pour l'établissement d'un budget normal.

Telles sont les raisons qui nous ont déterminé à prendre pour type de notre monographie une pauvre petite paroisse de faubourg, peuplée exclusivement de familles ouvrières, nouvellement fondée, et non encore parvenue au degré de prospérité matérielle et morale qu'elle est appelée à atteindre. Nous l'appellerons Saint-Paul ; ce nom sera la seule fiction de notre récit, tout le reste demeurant absolument authentique.

Pour plus de clarté, nous diviserons notre étude en trois parties qui correspondent aux principaux chefs d'idées : la fabrique, les familles, les âmes.

I

La paroisse Saint-Paul fut fondée le 1er mars 1891, date de l'ouverture de l'église et de l'installation du premier curé. Inutile de dire qu'il n'existait pour la nouvelle fondation aucune sorte de capital, et que toutes les dépenses d'achat du terrain et de construction des édifices durent être couvertes par des emprunts. Il n'entre point, non plus, dans notre plan de raconter en détail les progrès de la paroisse, lesquels, d'ailleurs, n'offrent rien de remarquable. Qu'il suffise d'observer que les travaux de parachèvement de l'église se poursuivirent lentement pendant plusieurs années, au fur et à mesure de l'augmentation des ressources, jusqu'en décembre 1897, époque où se clôtura ce que nous appelons la période de fondation.

La seconde période de l'existence de la paroisse, celle d'amortissement de la dette, commença presque aussitôt, dès 1899, pour se continuer pendant l'année 1900, année que nous avons précisément choisie comme date de notre monographie. Les dépenses extraordinaires ayant cessé ainsi que les dons qu'elles avaient pu provoquer, tout est rentré dans l'ordre, et la vie paroissiale a pris définitivement son cours normal.

C'est à cette même époque que la paroisse Saint-Paul perdit son premier curé qu'une cruelle maladie, causée en partie par des fatigues excessives, enleva prématurément au ministère actif, mais dont l'œuvre se perpétue dans le même esprit de zèle et de discrétion.

Maintenant que le lecteur est en possession de notions historiques suffisantes sur le sujet, faisons, sans plus de préliminaires, l'exposé de la situation financière au premier janvier 1900.

PAROISSE SAINT-PAUL

Propriétés.	*Au 1er janvier* 1900.	*Dettes.*
Terrains de la fabrique, 2 arpts. Valeur:	$ 2,000.00	Emprunt de $11,686.86
Eglise et sacristie	9,500.00	à $4\frac{1}{2}$ %.
Mobilier, ornements, vases sacrés, etc .	3,500.00	
Presbytère	2,000.00	
Total des propriétés....................	$17,000.00.	Total des dettes: $11,686.86

Comme on le voit, la valeur de la propriété dépasse la dette de $5,313.14, ce qui, dans l'espèce et vu la courte existence de la paroisse, est un chiffre considérable et demande explication.

L'explication en est pourtant fort simple. Quatre mille piastres, environ, ont été données au curé par des amis, pour le presbytère, et principalement pour les ornements et les vases sacrés de l'église, ce qui excuse leur grande abondance et leur richesse vraiment extraordinaire. Mille piastres constituent la contribution volontaire des paroissiens, et les trois cent treize piastres qui restent sont attribuables au premier versement d'amortissement effectué par la fabrique pour l'exercice de 1899.

Le terrain de la fabrique est d'une grande valeur. Il fut acheté en 1890, au prix de deux mille piastres, et sa situation exceptionnelle sur une des voies les plus fréquentées lui donne déjà sans doute une plus-value considérable. On n'en saurait dire autant de l'église et du presbytère qui sont des constructions essentiellement temporaires, en bois lambrissé de briques, à la mode du pays. Le manque

de fonds et l'impossibilité de mesurer les accroissements futurs de la paroisse, qui a déjà doublé de population en dix ans, n'ont point permis d'entreprendre des travaux définitifs. Ici, comme en beaucoup de cas, les économies de la pauvreté aboutiront à des pertes d'argent. Quoi qu'il en soit, l'église qui est fort convenable et dont les dimensions sont de cent vingt pieds de long sur cinquante de large, possède cent cinquante bancs de trois places et suffit amplement aux trois cent trente familles de la paroisse. On y dit quatre messes tous les dimanches.

Les propriétés, au commencement de 1900, nous sont maintenant connues ; arrivons d'un coup à la fin de l'année et analysons avec grand soin le budget de la paroisse Saint-Paul, tel que l'examen de ses comptes nous le fait connaître ; en voici le tableau résumé dans ses grandes lignes :

BUDGET DE L'ANNÉE 1900

Recettes

En caisse le 1er janvier 1900	$170 72
Vente des bancs	751 85
Location des places libres	192 79
Casuel	115 20
Journées d'église	97 25
Souscription pour le chauffage.	148 40
Quêtes du dimanche	228 06
Vente de cierges.	178 90
Location du soubassement de l'église	53 25
Contribution des enfants de chœur	10 25
Souscription pour pose de l'appareil d'électricité.	72 80
Deux soirées dramatiques au bénéfice de l'église.	85 00
Recettes diverses	63 39
Total	$2,167 86

Analysons ces chiffres.

Selon l'usage, les bancs de l'église sont mis en vente chaque année au mois d'août. En 1900, cent trente-cinq furent ainsi vendus, au prix moyen de $5.60, soit $751.85. A ce premier chiffre il convient d'ajouter la somme de $192.79, pour location de places aux messes basses ; et nous arrivons au total respectable de $944.64 qui représente le plus clair et le plus sûr revenu de la fabrique. Inutile de faire remarquer que les pauvres ne payent point leurs places, et que tous les fidèles comprennent la nécessité des sacrifices qui ont pour but le maintien de la religion.

Le casuel de l'église est peu considérable : $115.20. Il est constitué en grande partie par les services suivants dont voici le tarif :

Grand'messes :	pour la fabrique	$ 1 00
Sépultures d'enfants :	pour la fabrique	0 50
" d'adultes :	"	de $2.00 à $12 00, selon la classe.

Par journées d'église on doit entendre une souscription correspondant au salaire d'une ou de plusieurs journées de travail, à laquelle s'étaient engagés, pendant cinq ans, un certain nombre de paroissiens, au bénéfice de l'église. Ils ont tenu fidèlement leur promesse.

La collecte pour le chauffage de l'église se fait chaque année à domicile par des zélateurs. Au Canada, dans les villes, du moins, l'église est chauffée jour et nuit pendant plus de six mois, lourde charge à laquelle on subvient par une contribution particulière.

Les quêtes du dimanche sont satisfaisantes ; elles produisent en moyenne quatre piastres par dimanche, ce qui s'explique par la générosité proverbiale des ouvriers. Le curé de Saint-Paul, cependant, ne parle jamais d'argent en chaire.

Le produit de la vente des cierges devant la statue de saint Antoine est également une source appréciable de revenus : $178.90.

Les salles du soubassement louées aux diverses sociétés paroissiales rapportent $53.25 à la fabrique. Quant aux contributions des enfants de chœur, $10.25, elles sont consacrées à l'entretien de leur vestiaire. Tels sont les principaux chapitres du budget des recettes ordinaires. Les deux articles dont il nous reste à faire mention, ont, au contraire, un caractère transitoire. La lumière électrique ayant été introduite dans l'église au prix de $145, il fallut pourvoir à cette dépense de luxe ; on eut recours, pour cette fin, à une souscription publique et à des fêtes. Deux soirées dramatiques furent données dans le soubassement par les jeunes gens de la paroisse, avec plein succès.

Dépenses

Droit cathédratique	$ 75 18
Intérêts de la dette	525 87
Vin et hosties pour la messe, deux prêtres . .	52 00
Luminaire	87 40
Charbon : 52 tonnes à $6.00	133 68
Peinture au toit de l'église	114 50
Réparations au clocher	25 07
Réfection des escaliers et de la plateforme . .	54 10
Réparations ordinaires	14 45
Lavage et blanchissage	18 00
Salaire du bedeau : $15.00 par mois	180 00
Appareil de lumière électrique	145 00
Dépenses diverses	55 75
Amortissement de la dette	686 86
Total	$2,167 86

Reste en caisse $0 00

Examinons ces dépenses comme nous avons fait des recettes.

On entend par droit cathédratique une taxe de dix pour cent prélevée sur la vente des bancs, dans tout le diocèse, au bénéfice de l'Ordinaire. Chacun sait que l'évêque a la charge de toutes les œuvres diocésaines. Le droit cathédratique constitue sa principale source de revenus.

Nous avons calculé la dépense du vin de messe pour deux prêtres, car, quoique le curé n'ait point de vicaire, un prêtre étranger dit la messe dans son église chaque matin.

Nous avons vu, plus haut, que certaines dépenses ont un caractère extraordinaire : l'installation de l'éclairage électrique, par exemple. Il convient d'y ajouter le coût de certaines réparations et de la peinture du toit. On peut faire de ce chef, dans un budget ordinaire, une économie de deux cents piastres.

En revanche, plusieurs dépenses ordinaires sont loin d'atteindre leur chiffre normal. La fabrique étant pauvre, le curé a recours à une foule de bonnes volontés ; des personnes généreuses se chargent de bien des petits travaux de sacristie ; les chantres, l'organiste ne sont point rétribués ; le bedeau cumule les fonctions de sacristain et de serviteur du prêtre, et en reçoit, pour sa peine, outre son entretien, un surcroît de salaire mensuel de dix piastres.

Telles sont les industries qui ont permis à la paroisse Saint-Paul, sans recourir aux grands moyens, nous voulons dire aux pique-niques ou aux bazars, d'amortir, dans une seule année, sa dette de près de sept cents piastres. Dans ces conditions nous en verrons sous peu la liquidation complète.

Si, maintenant que nous avons pris connaissance du budget de la fabrique, nous désirons savoir quels sont les revenus du curé, en voici le tableau :

Support.	$431 00
Casuel	276 00
Honoraires des messes basses . .	150 00
Total	$857 00

Par support on entend la contribution que doit au prêtre chaque famille catholique. En voici le tarif : pour une famille, deux piastres ; pour un jeune homme indépendant, une piastre. A ce compte la paroisse Saint-Paul devrait à son curé, rien que pour les familles, $660.00 de support. Mais le prêtre est un bon père, comme il convient ; non seulement il ne réclame rien des pauvres, mais il leur distribue $335.00 d'aumônes tirées du tronc de saint Antoine. Le casuel se décompose comme suit : 88 baptêmes : une piastre d'offrande ; 20 mariages : cinq piastres d'honoraires ; 46 sépultures, avec un tarif variant de vingt-cinq centins à cinq piastres ; à quoi il faut ajouter quelques grand'messes, les messes basses à cinquante centins, et les deux grandes quêtes de Noël et de Pâques.

II

De la fabrique, passons aux familles.

Comme il a été dit, la paroisse Saint-Paul est située dans un faubourg de grande ville. Elle s'accroît rapidement. A l'époque de sa fondation, en 1891, elle ne comptait que cent cinquante familles ; elle en compte actuellement trois cents ; et l'on a sujet de croire que, dans peu d'années, elle atteindra le chiffre normal de six cents qu'elle ne doit pas dépasser. Il faudra songer alors à créer une nouvelle

paroisse à l'ouest, selon l'intention formelle de l'évêque, partisan convaincu des petites congrégations qui permettent au pasteur de se tenir en contact incessant avec son peuple.

Outre ses trois cent trente familles françaises, le faubourg de X comprend encore sept cents familles de langue anglaise, formant une population totale de cinq mille habitants. Tous appartiennent à la classe ouvrière. Ils ont été attirés dans cette localité par le bon marché des lots à bâtir qui leur permet l'espoir de devenir propriétaires. Un lot, en effet, vaut de trois à quatre cents piastres, selon les rues, et se paye par annuités. Le Canadien, expert en tous métiers, construit lui-même sa maison, ne payant que le bois qui en est l'unique matière première. Il la finit à l'intérieur, la meuble avec élégance, à des conditions qui surprennent l'étranger par leur bas prix. Il est vrai que les meubles et les vêtements manquent également de solidité et doivent être remplacés fréquemment. Plus tard, lorsque les dettes contractées seront éteintes, l'heureux propriétaire lambrissera l'extérieur de sa demeure et la couvrira d'une double couche de peinture rose, verte ou bleue.

Deux ou trois appartements, dont un salon, en bas; autant dans le haut ; à l'arrière, une cuisine ; au fond de la cour un appentis pour le bois ; dans le jardinet quelques fleurs ; des arbres près du trottoir ; de l'eau en abondance ; car l'aqueduc municipal fonctionne, en attendant les égouts : telle est l'économie de ces petits immeubles jetés, épars, sur le bord de vastes rues à peine tracées, où des troupes d'enfants, roses et pieds nus, s'ébattent à l'aise, buvant l'air à pleins poumons, sous l'œil bénin des mères. Quelle supériorité ces quartiers excentriques n'ont-ils pas sur les rues congestionnées et sur les immenses maisons ouvrières des

vieilles cités ! Les tramways électriques ont rendu possible cette heureuse décentralisation.

Les trois cent trente familles de la paroisse Saint-Paul donnent un chiffre total de 1709 âmes, soit une moyenne de trois enfants par famille. A qui ce nombre de trois enfants paraîtrait bien faible, chez des Canadiens, nous ferons observer que les ménages, dans cette paroisse nouvelle, sont presque tous jeunes, et que, d'ailleurs, les enfants quittent leurs parents de bonne heure, soit pour s'établir, soit pour courir le monde. La statistique ci-dessous, tirée des registres paroissiaux, édifiera le lecteur sur ce point.

Année 1900. Mariages, 20. Décès, 46. Naissances, 88. Soit 55 naissances et 29 décès par mille.

Le tableau suivant est des plus suggestifs :

Par mille habitants.	*Naissances.*	*Décès.*	*Excédent des naissances.*
Province d'Ontario . .	19	21	2 en moins
France	22	21	1 naissance en plus.
Etats-Unis	23	20	3 " "
Paroisse Saint-Paul . .	55	29	26 " "

Comment s'étonner, après cela, que les Canadiens se croient appelés à l'hégémonie de l'Amérique ?

Quoique pauvres, les paroissiens de Saint-Paul ne sont point des indigents. Nous en trouvons la preuve dans le fait que, sur trente familles, cent dix seulement sont locataires. Les autres possèdent leur maison. Il n'est que juste d'ajouter que la plupart de ces derniers n'ont pas achevé de payer leurs dettes.

A part une douzaines d'infortunés qui ne subsistent que d'expédients, tous vivent honnêtement. Les plus favorisés sont les petits marchands, les commis ou agents, employés

à l'année, les ouvriers appartenant aux divers corps de métiers, dont les salaires sont élevés. Ils sont au nombre de quatre-vingts familles. La grosse majorité, soit deux cent trente-deux familles, appartient à la classe des journaliers proprement dits, et travaille dans les puissantes scieries du voisinage. Ce sera donc le budget type d'un journalier que nous allons présenter au lecteur.

La famille se compose de cinq membres :

Moïse Leclerc, journalier, âgé de 27 ans.
Yvonne Ledoux, sa femme, âgée de 24 ans.
Paul, enfant, âgé de 4 ans.
Jeanne, enfant, âgée de 2 ans.
Louise, enfant, âgée de 7 mois.

Propriétés :—Un lot à bâtir, cinquante pieds de façade, cent de profondeur. Valeur	$300 00
Une maison en bois, 16 pieds sur 24, finie à l'intérieur seulement.	500 00
Meubles : 4 lits, un berceau, 12 chaises, une table, buffets, etc..	50 00
Linge de ménage, couvertures, etc.	15 00
Ustensiles, batterie de cuisine, poêle, vaisselle, etc.	30 00
Vêtements du mari : complet du dimanche, du travail . . .	30 00
Vêtements de la femme : $20.00 ; des trois enfants : $15.00 . .	35 00
Total des propriétés	$960 00
Dettes :—Quatre cents piastres empruntées pour acheter et bâtir, payables en huit versements annuels de cinquante piastres	400 00

Recettes :

Travail aux scieries, de mai à novembre, inclusivement, moins les dimanches. Soit 182 jours à $1.40 (l'hiver, les scieries sont fermées à cause des glaces)	255 00
Travail d'hiver. Quelques journées trouvées çà et là	50 00
Rente de la maison sous forme d'économie de loyer	60 00
Total des recettes	$365 00

Dépenses :

Frais d'alimentation : $6.00 par quinzaine [1]. (L'unique boisson est le thé, ou, parfois, le café)	144 00
Loyer : $5.00 par mois	60 00
Chauffage : $25.00. Eclairage : $3.00	28 00
Vêtements du mari : $25.00 ; de la femme : $10.00 ; de trois enfants : $18.00	53 00
Blanchissage, fait par la femme ; savon, etc.	4 00
Frais du culte :—Un banc : $5.50 ; quêtes : $1.00. Souscription pour lavage et chauffage : $1.05. Support : $2.00	9 55
Frais de maladies	5 00
Taxes scolaires : $2.00 ; taxes pour l'eau : $4.00 ; taxes municipales : $8.00	14 00
Assurances contre l'incendie : $3.50. Assurances sur la vie ou de secours mutuels : $12.00	15 50
Divers : aumônes, amusements, boissons, etc.	31 95
Total des dépenses	$365 00

Ce budget a besoin de commentaires. Commençons par dire un mot des propriétés. Les héritages, chez l'ouvrier canadien, sont rares et peu importants. Le grand nombre des enfants, le manque d'esprit d'économie expliquent suffisamment le fait. D'autre part, le jeune homme ne songe guère à amasser avant son mariage. A peine, parfois, a-t-il de quoi célébrer honnêtement ses noces. C'est ce qui explique qu'un si grand nombre de jeunes ménages, peu industrieux, ne parviennent jamais à sortir d'un état de gêne, et vont errant de ville en ville, harcelés par la foule de leurs fournisseurs.

Mais les économes et les ambitieux parviennent assez aisément à l'indépendance. La vie n'est point chère au

1 — Nous regrettons que l'espace nous manque pour donner ici le détail de cet article.

Canada pour qui la mène modestement. Le grand problème qui se pose à l'ouvrier est l'amortissement des emprunts qu'il a dû faire pour acheter son lot et le bâtir. Ses recettes ordinaires n'y suffisent point, comme nous avons vu dans le détail de son budget. La seule ressource qui lui reste est donc de mettre sa jeune femme en pension et de monter, l'hiver, dans les chantiers de la forêt. Il en reviendra au printemps avec les cinquante piastres d'économies dont il a besoin.

Des propriétés, passons aux recettes.

Les recettes de notre budget sont un minimum. Elles peuvent s'accroître de diverses façons : par le travail de la femme ou des enfants, par l'engagement du mari dans les chantiers. Un homme, dans les chantiers, gagne, outre son entretien, vingt-cinq piastres par mois ; soit cent piastres dans l'hiver, soit cinquante de plus que ce qu'indique notre budget.

De son côté, la femme peut coudre pour les grands magasins de la ville. Les enfants, à quatorze ou quinze ans, trop tôt, hélas ! commencent à gagner leur vie. Le petit Canadien s'ennuie à l'école et ne pense qu'à travailler ; la jeune fille fait de même. Bref, le grand nombre des enfants, loin d'être une charge, devient vite une bénédiction. Après les premières années du ménage, qui sont dures, les enfants grandissent et apportent l'aisance.

Arrivons maintenant aux dépenses.

Nous attirons l'attention du lecteur sur les frais du culte qui sont considérables et sur l'article des impôts. L'Eglise en Amérique, n'étant point subventionnée par l'Etat, c'est au peuple à la soutenir. Le peuple fidèle accepte joyeusement ce lourd fardeau qui lui assure un clergé libre des

chaînes que lui ont forgées, dans la vieille Europe, des gouvernements jaloux. Quant aux taxes, les seules qu'il ait à subir sont les taxes scolaires et municipales. Pas d'autres impôts directs ni indirects. Le gouvernement, pour faire face à ses charges, recourt aux droits de douanes, à l'accise sur les boissons, à la vente des forêts et des terres de la Couronne.

Presque tous les ouvriers prennent des assurances sur la vie ; sage précaution qui supplée au défaut d'économie. En temps de maladie, l'assuré reçoit, d'ordinaire, quatre piastres par semaine ; à sa mort, il en laisse mille à sa veuve. Enfin, dans les cas extrêmes, la charité publique est là. Les orphelins ne sont point abandonnés ; on les reçoit avec empressement ; et dans leur nouveau foyer ils ont rang avec les membres de la famille.

III

Après avoir parlé des affaires temporelles, il est temps, maintenant, de parler des choses spirituelles, puisque, selon l'expression de l'Ecriture, les vrais temples ne sont pas faits de main d'homme. Les étroites limites d'un article nous obligeront nécessairement à ne donner que quelques rapides indications. C'est dommage. Il faudrait un volume pour écrire une monographie complète et utile. Ce volume, nous l'entreprendrions volontiers si quelque généreux Mécène nous promettait de l'éditer.

Le curé de Saint-Paul a le bonheur (c'en est un, quoique puissent dire quelques jaloux) de posséder dans sa paroisse une maison de religieux, avec lesquels il entretient les meilleures relations. Ces religieux lui rendent toutes sortes de services ; ils chantent ses messes, confessent son

peuple, et se chargent d'une grande partie de ses prédications; bref, ils remplissent près de lui l'office de vicaires.

Grâce à eux, la petite paroisse offre aux fidèles, chaque dimanche, la précieuse commodité de quatre messes, dont une pour les enfants, avec trois instructions régulières.

Dans ces entretiens il est expressément recommandé d'instruire les fidèles, d'étayer la morale sur le dogme, de parler une langue intelligible à tous, de traiter les auditeurs avec respect, de ne jamais les blesser, de ne point parler d'argent, d'éviter les longueurs; en un mot, de faire autant que possible œuvre d'homme de tact et d'apôtre. Le peuple semble tout heureux de voir devant lui, non point un maître mais un père, et il donne à entendre, par son attitude, qu'il n'est point insensible aux charmes du beau langage.

Les exercices de l'après-midi se composent de l'office des vêpres et des réunions de catéchisme ou de quelque congrégation. Si ces réunions sont assez fidèlement suivies, on n'en saurait dire de même des vêpres, aux charmes desquelles les Canadiens semblent absolument réfractaires. Le catholique canadien manque rarement la messe; mais, le soir, il laisse son église vide, tandis que celle de l'Irlandais est comble. Tel est le cas, du moins, dans la région qui nous occupe.

Comme le curé de Saint-Paul prétend transformer son peuple par l'éducation de la jeunesse, il apporte aux catéchismes un soin spécial. Il réunit les enfants tous les jours, sauf le samedi. Le mardi et le jeudi, il les prépare à la première communion; le lundi, le mercredi et le vendredi, il fait le catéchisme de persévérance. Le dimanche, c'est séance solennelle, et les parents sont invités. On ne saurait

croire quel bien s'opère ainsi. Petits garçons et petites filles rivalisent visiblement, non seulement de piété, mais encore d'intelligence et d'urbanité. Les résultats en sont tangibles. Déjà cinquante-six petites filles sont enrôlées dans la congrégation de Notre-Dame-des-Anges, en attendant l'heure de rejoindre leurs grandes sœurs dans celle des Enfants de Marie. Quant aux garçons, soixante sont enfants de chœur, quarante-deux appartiennent à la société Saint-Louis. Une société pour les jeunes gens avait été fondée, sous le patronage de saint Antoine de Padoue, mais, après une existence éphémère, elle est morte d'inanition.

C'est assez indiquer que tout n'est point parfait. Les jeunes gens, en effet, ne sont encore apprivoisés qu'à demi. A quinze ans, ils entreprennent ordinairement le grand et douloureux voyage de l'enfant prodigue. Il est vrai qu'ils rentrent presque tous, vers vingt ans, au foyer domestique, et que le mariage marque, pour la plupart, la date de la conversion définitive.

Les hommes sont encore craintifs sur le sujet de la dévotion. Le Tiers-Ordre de Saint-François, dans lequel cent femmes sont engagées, ne compte guère qu'une trentaine de membres du sexe prétendu fort. La foule hésite et tergiverse.

Quoi qu'il en soit, le bien s'opère lentement mais sûrement.

A l'heure qu'il est, tous les hommes, moins six, font leurs pâques. La plupart communient plusieurs fois chaque année. Chez les femmes, la communion mensuelle est en honneur, et beaucoup s'approchent des sacrements chaque semaine.

La communion fréquente, tel est, en effet, le desideratum de toute paroisse où vit vraiment l'esprit chrétien. Pour

l'obtenir, le curé zélé n'épargne aucun effort. Il en parle fréquemment; il se tient, matin et soir, à son confessionnal, à la disposition des fidèles. Il prend son temps, et, avant d'absoudre ses pénitents, il les instruit et les dirige.

Toutefois, il n'éprouve qu'un médiocre enthousiasme pour les communions générales et les concours, si populaires parmi nous; il prétend que le confesseur n'a pas le temps d'y faire du bien, et que les fidèles s'y laissent souvent porter par la routine; il leur préfère de beaucoup les communions isolées, faites spontanément, un jour de semaine, sans autre motif qu'une libre détermination et le désir de plaire à Dieu. Quelle que soit la justesse de cette appréciation, il est certain que l'on communie tous les jours, à Saint-Paul, et que l'on peut observer, chez certaines femmes, un bon commencement de formation spirituelle.

Avec l'esprit de dévotion se fortifie ce qu'on appelle l'esprit paroissial. Le corps est maintenant animé, et le sang circule, chaque jour plus actif, de la tête à l'extrémité des membres. Le curé aime son peuple et le peuple lui rend amplement amour pour amour. Ce sable mouvant des faubourgs s'est fixé en un ciment solide, et ces mêmes hommes qui, jadis, n'avaient que huit bancs dans l'église mère, en achètent, dans l'église bâtie pour eux, cent trente-cinq. Ils s'intéressent à sa vie, ils payent ses dettes, ils lisent avec soin le compte rendu financier qu'on leur distribue chaque année pour étrennes; et lorsqu'ils constatent que son emprunt s'amortit, ils en éprouvent autant de joie que de leur prospérité personnelle.

A quoi attribuer ce progrès? A l'admirable institution de la visite de paroisse. Deux fois par année le prêtre va dans toutes les maisons. Il se présente en père, bénit les

enfants et les vieillards, console les malades et les affligés, prend les noms, reçoit les confidences, cicatrise les blessures par sa pitié, soulage les misères par ses aumônes.

C'est alors que l'obole de saint Antoine lui est d'un précieux secours. Mais il doit chercher lui-même les misérables, car son peuple, fier et stoïque, souffre de la faim avant de tendre la main. Il a vu, dans ce Canada glacé, une femme, près de devenir mère, avec ses enfants en haillons, attendre sans pain et sans feu, le retour du mari parti à la poursuite vaine d'un peu de travail. L'apparition du pasteur, dans de tels instants, n'est-elle pas l'apparition même de la Providence ? Ah ! malheur au clergé, quelque bon soit-il, qui a perdu l'usage de la visite de paroisse, et qui ne peut plus répéter la parole du Maître : je connais mes brebis et mes brebis me connaissent !

On se plaint, en France, de l'indifférence du peuple pour ses prêtres. A qui la faute ?

A côté des besoins proprement spirituels auxquels il faut pourvoir, il y a, dans une paroisse, d'autres besoins, que j'appellerai intellectuels, d'une importance souveraine ; nous voulons parler des écoles.

Les écoles de Saint-Paul ont eu leur ample part dans le progrès. Lorsque, en 1891, la paroisse fut fondée, une petite école en bois où l'éducation était donnée par une jeune fille à une soixantaine d'enfants, représentait tout le système scolaire catholique. Aujourd'hui, outre cette même école, un magnifique édifice en briques a été bâti, en attendant l'heure prochaine d'une nouvelle construction ; une vaste salle a été louée dans un troisième quartier, et trois cents enfants y sont pieusement élevés par cinq religieuses.

Mais, hélas ! si les succès sont éclatants, les dépenses

sont écrasantes ; les malheureux contribuables, s'appliquant sans la connaître la parole de Mazarin. crient aussi fort qu'ils payent ; et le pauvre curé prétend que la question des écoles l'empêche souvent de dormir.

Ce n'est point un léger souci que de gérer une paroisse canadienne. Il faut se faire tout à tous : donner des conseils d'affaires, écrire des lettres, — parfois des lettres au fiancé absent, à l'exemple du bon saint François de Sales, — empêcher les procès, réconcilier les familles, placer les filles en service, les garçons dans les magasins, donner pour le gouvernement des lettres de recommandation, avec la crainte parfois de réussir au grand détriment du protégé, enfin tancer les maris ivrognes devant leurs femmes courroucées, et leur administrer la tempérance.

Cette question de tempérance dans la paroisse Saint-Paul n'est qu'un demi-succès. Sans doute des cartes innombrables sont distribuées, des promesses aussi nombreuses sont données ou arrachées, mais combien peu sont tenues ! Et puis, pour un vieillard arraché au vice par la conversion ou par la mort, deux jeunes gens, parfois, qui s'abandonnent ! Hélas ! l'on peut dire que l'histoire de l'intempérance au Canada est l'histoire de toutes les ruines religieuses, sociales et familiales.

Mais il suffit.

Telle est, ami lecteur, écrite avec franchise, la monographie de la paroisse Saint-Paul. Elle n'est ni meilleure ni pire que les autres, cette paroisse. Telle quelle, je suppose que Notre-Seigneur Jésus-Christ la regarde avec complaisance, et que maint curé de la vieille France souhaiterait d'en être le pasteur.

fr. Alexis, cap.

[Erratum.—A la page 76, ligne 25, au lieu de *trente*, lire : *trois cent trente*.]

UNE NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE [1]

L'ouvrage que nous présentons sous ce titre aux lecteurs de la *Nouvelle-France* ne leur est peut-être pas tout à fait inconnu ; plusieurs revues importantes, dans des articles élogieux, en ont déjà signalé l'apparition et fait ressortir la haute valeur théologique et scientifique. Il s'agit, en effet, d'un travail remarquable non seulement par son étendue et sa masse imposante, mais encore par la coordination savante et originale des matériaux très variés qu'il renferme.

Notre époque se distingue par ses études analytiques. On aborde, on fouille en tous sens mille questions particulières ; on s'attache de préférence à la recherche des faits ou à l'élucidation des problèmes de détail. C'est l'analyse qui l'emporte sur la synthèse, jusqu'au point de rejeter dans l'ombre et même d'exposer à un injuste mépris cette méthode pourtant supérieure et éminemment philosophique sans laquelle les travaux les plus consciencieux, les plus riches en observations et en documents, manquent d'élévation et de lumière. L'ouvrage que nous voulons apprécier, et qui marque comme une sorte de réaction en faveur des études synthétiques, vient donc à son heure.

L'auteur appartient à la congrégation du Très-Saint-

---

1 — De exemplarismo divino seu *doctrina de trino ordine exemplari et de trino rerum omnium ordine exemplato in quo fundatur speculativa et practica encyclopædia scientiarum, artium et virtutum,* auctore Ernesto Dubois, Congr. SS. Redemptoris ; 4 forts vol. in-quarto ; Rome, 1900.

Rédempteur. Cette vaillante compagnie religieuse, héritière fidèle de l'esprit apostolique de son illustre fondateur saint Alphonse de Liguori, tout en se consacrant d'une façon spéciale aux études et aux labeurs que nécessite le ministère des âmes, ne néglige cependant pas les travaux d'un caractère plus dogmatique et plus abstrait. Nous en avons une preuve éclatante dans les doctes dissertations du R. P. Dubois sur l'Exemplarisme divin.

Le but essentiel de l'ouvrage est de mettre en lumière les relations admirables de similitude et d'analogie qui existent entre Dieu et le monde créé, et l'influence que ce divin modèle doit exercer sur nos connaissances et la direction de notre vie tout entière. *Inspice, et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est* (Ex. XXV, 40). Le savant auteur a médité, approfondi cette parole divinement féconde de nos saints livres, et il y a trouvé des aperçus nouveaux, il en a fait jaillir des clartés révélatrices qui lui ont permis de grouper autour de l'auguste Trinité, cause première et exemplaire de tout ce qui est, l'universelle hiérarchie des êtres, comme aussi l'ensemble harmonieux des sciences, des lettres, des arts et des vertus chrétiennes.

Un premier volume pose d'abord les fondements mêmes de l'Exemplarisme divin. Cette doctrine, en effet, tout étrange qu'elle peut paraître, n'est pas une pure invention de l'esprit en quête de nouveautés, mais elle a ses racines dans les premiers principes de la philosophie et de la théologie catholiques. Quoiqu'il n'y ait pas et ne puisse y avoir de ressemblance parfaite entre Dieu et les créatures, cependant tout ce que le Créateur a fait porte à divers degrés l'empreinte de ses mains. On retrouve dans

le monde créé tantôt une image affaiblie, tantôt de lointains vestiges des divines perfections, et la Trinité elle-même, à travers le voile mystérieux qui la dérobe à nos regards, projette sur tous les êtres comme des reflets de sa beauté. C'est ainsi que, conformément à l'archétype de cette immense trilogie, nous distinguons le principe, le milieu et la fin de toutes choses ; dans ces choses, l'ordre de la nature, l'ordre de la grâce, et l'ordre de la gloire ; dans chaque ordre, le vrai, le beau et le bien ; dans Notre-Seigneur, point de jonction entre le monde créé et le monde incréé, deux natures merveilleusement reliées entre elles par l'unité de personne, etc., etc.

Le R. P. Dubois démontre, à l'aide des saintes Ecritures, de la tradition ecclésiastique et de la raison elle-même, tous les dogmes qui sont la base de l'Exemplarisme divin, et qui, soit qu'on les envisage du côté de Dieu, soit qu'on les considère du côté des choses créées, naturelles et surnaturelles, en établissent l'incontestable vérité. Cette démonstration, sous sa plume érudite, s'enrichit d'une foule de témoignages des plus intéressants, recueillis non seulement dans les écrits des auteurs chrétiens, mais même au sein de la philosophie païenne. La science, la sagesse de tous les temps est ainsi appelée à déposer en faveur de l'Exemplarisme, et ces attestations très diverses par la forme, mais identiques dans le fond, montrent clairement qu'à toutes les époques des esprits au vol puissant et aux regards assurés, en s'élevant vers la cause première de toutes choses, ont su y découvrir et se sont plu à y admirer les idées exemplaires qui sont comme la loi suprême des êtres et la règle invariable des actions humaines.

Le second volume ne fait que développer davantage

l'importante doctrine contenue dans le premier. C'est la théologie entière mise en un vaste tableau et déroulant, dans l'immensité de son cadre, les ramifications innombrables de l'exemplarisme à travers Dieu et ses attributs, l'homme et ses perfections, le monde et ses vicissitudes de formation première, de restauration et de transformation.

Avec le troisième volume nous entrons dans l'application de l'Exemplarisme au multiple perfectionnement de l'esprit et du cœur de l'homme. L'auteur passe en revue toutes les questions les plus graves soulevées au cours des âges par ce besoin inné de vérité que nous portons tous en nous-mêmes : il les étudie, il les discute à la lumière du divin Exemplaire ; il promène, pour ainsi dire, le flambeau de l'Exemplarisme sur les problèmes les plus élevés, les doutes les plus diversement résolus, et les solutions qu'il donne lui-même laissent aisément voir quelle influence ce retour aux premiers principes peut exercer sur le progrès véritable des sciences.

Cette influence n'est pas moins facile à constater, lorsqu'il s'agit soit des lettres et des arts où resplendit le beau divin, soit des vertus chrétiennes tant privées que publiques où rayonne dans un si pur éclat le soleil de toute justice. N'est-ce pas, en effet, aux sources divines que s'alimentent les plus hautes inspirations de l'artiste, comme aussi tous les mérites et toutes les œuvres des saints ? Ce dernier aspect de l'Exemplarisme fait l'objet du quatrième volume, et l'on peut voir par cette partie de l'ouvrage, l'une des plus propres à intéresser et à instruire, que le R. P. Dubois n'est nullement novice ni dans l'histoire et les principes de l'art, ni dans la science qui fait le moraliste expert et le directeur éclairé des consciences.

Tel est le plan général de cet ouvrage que nous avons intitulé en commençant « une nouvelle encyclopédie. » L'expression nous semble juste, d'autant plus juste que dans son acception primitive le mot « encyclopédie » signifie non pas une série quelconque et un amas incohérent de choses et de faits, mais un ensemble de connaissances disposées avec ordre et présentant aux regards les évolutions successives d'une sorte de cycle intellectuel. Cet ordre, cet enchaînement circulaire, nous l'avons dans l'œuvre savamment conçue et magnifiquement exécutée du R. P. Dubois où nous voyons l'Artisan de toute créature, Dieu un et trine, s'épancher, pour ainsi parler, au dehors par sa causalité efficiente et exemplaire, marquer le monde qu'il crée du sceau de ses perfections, répandre sur tous les êtres quelque chose de sa céleste physionomie, puis imprimer à cet immense univers, avec un élan de perfectionnement et de progrès, un mouvement de retour qui le ramène vers son principe et vers son centre.

Pour conduire à bon terme cette œuvre gigantesque, pour synthétiser ainsi toutes les sciences et tous les arts, sans excepter l'art de bien vivre, et les relier, en quelque façon, par leurs sommets à la cause exemplaire, l'auteur a dû s'imposer un long et rude labeur, et mener de front tous les genres d'études. De fait, cette nouvelle *Somme* témoigne d'une érudition peu commune, d'une connaissance très étendue et en même temps très approfondie de l'histoire, de la théologie, de la philosophie, de tout ce qui intéresse l'esprit humain. Dans un ouvrage de cette nature, comme aussi dans tous les travaux destinés à exposer et à défendre les vérités de la foi devant un public également imbu des principes d'une fausse critique et d'un philoso-

phisme raisonneur, on est heureux de rencontrer la foi et la raison, l'Ecriture et la scolastique, la patristique et la philosophie, mettant en commun leurs efforts pour accomplir une même œuvre et sauvegarder avec un même zèle les intérêts de la vraie science. Le R. P. Dubois se montre, en général, fidèle et intelligent disciple de saint Thomas d'Aquin, et, conformément à la méthode de ce grand docteur, il ne traite aucune question sans en sonder les plus intimes profondeurs. De nos jours, observe-t-il dans sa préface, pour répondre aux besoins des intelligences, la théologie doit être à la fois positive et spéculative ; il faut éclairer les données de la foi et de l'érudition des lumières de la métaphysique, qui est la reine des sciences humaines : c'est bien aussi notre avis.

Le style de l'ouvrage sur l'Exemplarisme divin est clair, simple et sans apprêt ; la pensée s'en dégage avec une netteté et une aisance qui donnent à la doctrine toute sa précision. Cette doctrine offre au lecteur de sérieuses garanties. L'auteur, en effet, professe le plus profond respect pour les enseignements traditionnels de l'Eglise et de ses docteurs, et, tout en tenant compte des progrès indéniables réalisés par la science dans le vaste champ de l'expérience et de l'induction, il se tient prudemment en garde contre l'envahissement de certains systèmes plus spécieux que vrais, plus hardis que recommandables. Il a présentes à l'esprit les paroles de Léon XIII affirmant dans sa célèbre encyclique *Æterni Patris*, que, « selon les témoignages publics de plusieurs illustres maîtres des sciences physiques contemporaines, entre les conclusions admises et certaines de la physique moderne et les principes philosophiques de l'Ecole, il n'existe en réalité

aucune contradiction. » — En s'appuyant sur ces principes autant que sur les faits, le R. P. Dubois rejette le transformisme ou le système de l'évolution des espèces si en vogue en certains milieux, et il rappelle à ce sujet le jugement naguère porté par Rome contre un religieux qui, dans sa hardiesse confiante, s'était par trop avancé sur ce périlleux terrain et avait attribué au corps du premier homme une origine évolutioniste.

Au surplus, le Révérend Père montre beaucoup de modération dans l'appréciation des divers systèmes qui divisent les théologiens et les philosophes catholiques. Après avoir indiqué les raisons qui militent de part et d'autre, lui-même se prononce autant que possible en faveur de l'opinion moyenne.

Nous ne voudrions pas dire que la manière de voir du vénérable auteur est invariablement la meilleure, et qu'il n'y a dans son œuvre aucun point discutable. Comment réunir tous les suffrages dans l'exposé et la solution de questions qui ont été, pendant des siècles, l'occasion des dissentiments les plus profonds entre des hommes du plus haut mérite et entre diverses écoles théologiques brillamment illustrées par le savoir et la vertu ? On approuvera ou improuvera telle et telle opinion de l'auteur, selon que l'on appartient à telle ou telle dynastie intellectuelle. Peut-être aussi lui reprochera-t-on un certain nombre de répétitions, amenées, nous voulons bien le croire, par l'agencement général de l'ouvrage, mais qui n'en sont pas moins quelque peu fastidieuses pour le lecteur. Enfin, — et nous voulons borner là nos réserves, — dans le détail des nombreuses divisions et subdivisions multipliées avec tant d'ingéniosité par l'auteur pour montrer l'influence

universelle de la Cause exemplaire une et trine, nous avons cru parfois remarquer une préoccupation trop vive de voir régner le nombre ternaire là où la nature des choses appelle vraisemblablement une autre division.

Mais ces quelques taches, si taches il y a, sont en réalité peu de chose, et ne sauraient modifier notre jugement sur le mérite intrinsèque de l'ouvrage et sa haute portée scientifique et religieuse.

L'œuvre colossale du R. P. Dubois fait honneur à son auteur et à l'institut du Très-Saint-Rédempteur ; elle est une gloire pour les lettres chrétiennes, un arsenal plein de richesses, une Somme, une encyclopédie d'un nouveau genre qui, sans faire oublier les Sommes monumentales du moyen âge, les complète sur plus d'un point. Elle servira à développer le goût des études synthétiques et des considérations métaphysiques, à élever l'âme vers la source de toute vérité, de toute beauté, de toute sainteté. Elle sera surtout une réponse victorieuse à ceux qui, sous l'empire persistant d'un préjugé insensé, osent encore affirmer que la religion énerve, atrophie les intelligences, et qu'elle paralyse le libre essor de la pensée humaine.

L.-A. Paquet.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Le prix Nobel et Sully Prudhomme. — Un monument à Henri Heine. — Le cosmopolitisme en littérature

Voici un autre Mécène. C'est Nobel, un millionnaire doublé d'un savant, ce qui n'est pas banal, un Suédois dont le nom restera dans l'histoire de la science parce qu'un jour il inventa la dynamite. Or, Nobel, avant de mourir, voulut s'assurer autrement la reconnaissance de la postérité, et il fit cette donation princière qui eut, à l'occasion de sa première distribution, il y a deux mois, tant de retentissement.

Quatre ou cinq prix de 200,000 francs chacun ont donc été fondés pour récompenser, les uns, des savants qui auraient découvert quelque chose, un autre le philanthrope qui aurait le mieux secouru les misères humaines, le dernier un écrivain qui représenterait le plus parfaitement ce que le donateur a appelé l'idéalisme en littérature. Et ce ne sont pas seulement les Suédois qui peuvent y prétendre, mais les savants, les philanthropes, les littérateurs de tous les pays.

M. Sully Prudhomme, de l'Académie française, a été l'heureux élu que l'Académie suédoise a désigné pour le premier prix Nobel de littérature. Et ceci va couronner d'or la brillante carrière du poète français qui reçoit ainsi en un jour, comme il l'a déclaré lui-même, plus de quatre fois ce qu'il a gagné en trente-cinq ans.

Au témoignage de l'Académie suédoise, Sully Prudhomme serait donc aujourd'hui l'écrivain idéaliste par excellence. Sans vouloir aller aussi loin, on peut dire que l'auteur des stances sur la *Vie intérieure* est un méditatif et un psychologue. Il ramasse dans des vers de forme très soignée et parfois un peu tendue des idées fermes et élevées, sinon toujours justes, sur la métaphysique et sur la morale. Ajoutons que Sully Prudhomme est aussi un savant : ce poète a pour maîtres Lucrèce et Pascal, et c'est sans doute à leur école qu'il a appris à mêler ensemble la science et la littérature.

C'est souvent dans des poésies courtes et condensées, dans des quatrains finement ciselés que Sully Prudhomme fait le mieux paraître son talent. Il y a telles stances que tout le monde sait par cœur, le *Vase brisé* par exemple, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, la délicatesse du sentiment, ou la grâce de l'expression, ou la simplicité harmonieuse de la poésie [1]. Peut-être des critiques n'ont-ils pas assez fait attention que sous cette forme si courte et si facile, il y avait des idées très fortes et très élevées, et

1 — Nous reproduisons ici ces strophes.

LE VASE BRISÉ

—

Le vase où meurt cette verveine
D'un coup d'éventail fut fêlé ;
Le coup dut effleurer à peine :
Aucun bruit ne l'a révélé.

Mais la légère meurtrissure,
Mordant le cristal chaque jour,
D'une marche invisible et sûre
En a fait lentement le tour.

Son eau fraîche a fui goutte à goutte,
Le suc des fleurs s'est épuisé ;
Personne encore ne s'en doute ;
N'y touchez pas, il est brisé.

Souvent aussi la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit ;
Puis le cœur se fend de lui-même,
La fleur de son amour périt ;

Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde ;
Il est brisé, n'y touchez pas.

peut-être aussi n'ont-ils pas assez remarqué que si Sully Prudhomme savait dire fort gentiment des choses légères, il pouvait aussi bien hausser son vol au niveau des sublimes pensées. Un mécontent, le professeur Oscar Levertin, qui protestait en décembre dernier contre le jugement de l'Académie suédoise, exprimait ainsi l'opinion de tout un groupe d'écrivains suédois :

Je défie n'importe qui sans parti-pris, de trouver parmi ses ouvrages (à Sully Prudhomme) un seul poème qui porte l'auréole de la grandeur et le frémissement du génie. Ce n'est pas sans raison que dans l'opinion populaire, sa poésie si connue sur un *Vase brisé* est devenue le symbole de la poésie de Sully Prudhomme. Et c'est dans ce petit vase de luxe joli et frêle, portant des fleurs fines mais pâles, que l'on a mis le grand-prix de l'excentrique inventeur de la dynamite. Le revenu des matières explosives qui déplacent les frontières et creusent les montagnes a été placé dans une petite bonbonnière gentille et agréable.

Il était sûrement difficile de décerner le prix Nobel de littérature sans soulever des réclamations. Qui de Sully Prudhomme, de Tolstoï, de Ibsen, pour ne nommer que ceux-là parmi les candidats recommandés, était le plus méritant ? Si, dans le cas actuel, la nouvelle récompense eût pu aller à moins bonne adresse, il y a cependant lieu de s'étonner, en envisageant les choses au point de vue absolu, que ce prix d'idéalisme ait été attribué à un littérateur dont l'œuvre est, en plusieurs endroits, entachée de sensualisme.

Le lauréat français va, dit-on, consacrer sa petite fortune suédoise à la fondation d'un prix qui permettra aux poètes qui n'ont pas le moyen de publier leurs vers, d'être imprimés.

***

« Ma renommée dort encore dans un bloc de marbre de Carrare, » écrivait un jour assez ironiquement, et en parlant de lui-même, Henri Heine, qui a vécu à Paris près de la moitié de sa vie, et qui a traduit lui-même ou fait traduire en français la plus grande partie de ses œuvres. Or, voici que le bloc de marbre vient de s'animer et de prendre les traits du poète et prosateur allemand. C'est sur sa tombe même, au cimetière Montmartre, à Paris, que l'on a inauguré, le 24 novembre 1901, le monument de ce Parisien né en 1799, à Dusseldorf, dans la Prusse rhénane.

Henri Heine n'est pas sans doute un de ces hommes qui forceront longtemps l'admiration de la postérité ; on oubliera assez vite ce saint-simoniste exalté, et ce sera fort bien fait. Mais on sait que Paris, depuis quelques années, cherche à prévenir le sommeil où devront s'évanouir bientôt tant de héros surfaits. Paris multiplie les statues ; il en élève de préférence aux prétendus émancipateurs, aux agitateurs des révolutions ; il en élève à des écrivains qui ne furent rien moins que des apôtres de bonnes idées et de saine morale. Et puisqu'il est convenu que dans cette ville toute une société de morts encombrants doit se mêler à la foule des vivants, il n'est pas étonnant qu'Henri Heine en soit.

Les amis de Heine ont sans doute invoqué deux ou trois raisons pour lui élever son bout de statue à Paris. D'abord il y a laissé ses os, et c'est, on le pense bien, une gloire qu'il partage avec bien d'autres ; ensuite, il eut parfois du génie, et ceci, il faut l'avouer, est commun à beaucoup moins de gens ; enfin, et c'est peut-être la meilleure raison que l'on pouvait donner, et elle n'est pas pour déplaire

aux habitants de Lutèce, peu de Français ont aimé la grande ville comme cet israélite. Il l'a aimée surtout pour sa bonne humeur, pour cette gaieté communicative dont elle déborde, qu'elle mêle à toutes choses, aux choses tragiques elles-mêmes. Heine a d'ailleurs joliment dit tout cela.

Chose étrange ! Paris est le théâtre où l'on exécute les plus grandes tragédies de l'histoire universelle, tragédies dont le souvenir seul fait trembler les cœurs et mouiller les yeux dans les pays les plus éloignés ; mais le spectateur de ces grandes tragédies éprouve à Paris ce qui m'arriva une fois à la Porte-Saint-Martin, où je vis représenter la *Tour de Nesle* d'Alexandre Dumas. J'étais assis derrière une dame qui portait un chapeau de gaze rose : ce chapeau était si large, qu'il s'interposait complètement entre moi et le théâtre, dont je ne pus voir les horreurs qu'à travers cette gaze rose, de sorte que toutes les lamentables scènes de la *Tour de Nesle* m'apparurent sous la couleur la plus riante. Or, il y a à Paris une teinte rose qui égaye, pour le spectateur immédiat, toutes les tragédies, afin que la jouissance de la vie n'en soit pas troublée. Les idées noires que l'on apporte dans son propre cœur à Paris, y perdent leur caractère d'angoisse inquiétante. Nos chagrins s'y adoucissent d'une façon remarquable. Dans cet air de Paris, toutes les blessures guérissent plus vite qu'en tout autre lieu. Il y a dans cet air quelque chose d'aussi généreux, d'aussi compatissant, d'aussi doux que dans le peuple même.

Heine aimait aussi Paris pour la politesse de ses habitants :

Des mélodies de Rossini n'auraient pas résonné avec plus de suavité à mon oreille que les excuses courtoises d'un Français qui, le jour de mon arrivée, m'avait heurté fort légèrement dans la rue. Je reculai presque en face d'une si douce urbanité, moi dont les côtes étaient faites aux silencieuses bourrades allemandes ! Pendant toute la première semaine de mon séjour à Paris, je m'arrangeai pour être heurté plusieurs fois, dans le seul but de me récréer avec cette musique d'excuses.

Nous savons des Canadiens qui se sont arrangés pour bousculer le moins possible les piétons de Paris, et qui

n'ont pourtant pas rapporté ici, sur les habitants de cette ville, les impressions optimistes d'Henri Heine. C'est que sans doute ils avaient un autre épiderme, un autre tempérament, et plus irritable que celui du poète de Dusseldorf.

Au reste, Heine a aimé notre belle langue française ; il a compris cet « air comme il faut » qu'elle donne à celui qui la parle bien, la distinction, l'élégance et la clarté qui sont ses meilleurs attributs.

Heine appartient à ce groupe d'écrivains allemands remuants et excessifs que les contre-coups de la révolution de 1830 firent se réunir pour prêcher l'émancipation sous toutes les formes, et qui s'appelèrent *La jeune Allemagne.* Mais c'est à la littérature, bien plus qu'à ses luttes politiques qu'il dut sa renommée. Il débuta dans le romantisme ; plus tard il essaya bien de se moquer de ses rêves de jeunesse, mais il y réussit mal ; il garda toujours cette vague mélancolie qui fut le lot des poètes de l'Ecole. Il protesta d'ailleurs contre les excès du romantisme allemand, contre le retour exagéré au moyen âge que tentaient certains contemporains, en particulier Tieck, le poète de cette école.

L'Allemagne eut en effet, comme la France, et davantage peut-être, son engouement pour ce qui est primitif, pour ce qu'on pensait être la beauté simple et naïve des civilisations naissantes. Or, on ne joue pas avec la naïveté ; et si l'on ne sait pas discerner avec soin les choses, ni arrêter à temps son enthousiasme, on risque fort d'admirer ou même d'imiter des qualités qui sont de mauvaise marque, et la négation de l'art. La poésie du moyen âge offre sans doute à l'écrivain moderne des thèmes intéressants qu'il était utile de reprendre et de renouveler, certaines beautés

de forme que l'on pouvait rafraîchir ; elle est un trésor où devaient puiser avec profit les romantiques qui s'employèrent à créer chez eux une littérature d'inspiration vraiment nationale. La poésie du moyen âge, ce fut encore et sans doute l'eau de Jouvence qui rajeunit notre littérature s'étiolant dans les procédés du classicisme. Mais encore fallait-il savoir user de ce breuvage, et ne pas faire comme cette vieille chambrière dont parle Heine lui-même.

Elle avait remarqué que sa maîtresse possédait un élixir merveilleux qui rendait la jeunesse. En l'absence de sa maîtresse, elle prit la fiole ; mais au lieu d'en prendre quelques gouttes, elle but à si longs traits que, grâce à la merveilleuse efficacité de ce breuvage, elle revint, non pas seulement à la jeunesse, mais à l'enfance.

Une littérature ne doit jamais retourner à l'enfance ; et c'est sans doute pour prévenir cet accident que Henri Heine s'efforça de faire prendre à la poésie allemande un plus intime contact avec les choses et les passions du jour.

Henri Heine était le poète de prédilection de l'impératrice Elizabeth d'Autriche. M. Gaston Deschamps a bien raconté l'autre jour comment cette impératrice accordait au poète l'hospitalité « là-bas, à Corfou, dans la villa de l'Achilleion, fleurie comme un reposoir, à mi-chemin de Rome et d'Athènes. Enserrée dans ses grands voiles de deuil, elle se retirait souvent sous les arbres de son parc pour lire à haute voix, devant l'azur de la mer ionienne, les strophes amères et tendres de son poète préféré. »

Il faut avouer pourtant que la noble femme, fidèle admiratrice de Heine, aurait pu trouver pour son culte une idole plus pure, et pour sa mélancolie de plus saines jouissances.

***

L'inauguration du monument de Henri Heine a été une excellente occasion de poser encore une fois la question du cosmopolitisme en littérature. La France a-t-elle raison d'accueillir si volontiers les écrivains étrangers, de lire avec tant d'avidité leurs ouvrages, de se laisser pénétrer de leurs idées, de leur esprit. On a interviewé à ce sujet MM. François Coppée, Catulle Mendès, Jules Lemaître. Et tous trois ont reconnu, comme on pouvait s'y attendre, l'utilité qu'il y a à faire circuler d'un pays à l'autre tout ce qu'on trouve de bon, de suggestif, de fécond dans le génie particulier des races. A chacun le soin de ne s'assimiler que ce qu'il faut, sans se laisser dominer ou conquérir. La transformation qui résulte de cet échange ne doit pas être telle qu'elle fasse perdre à chaque peuple son naturel ; et le cosmopolitisme entendu de cette façon ne peut offrir rien que de sain et de fortifiant.

Au reste, la France aurait mauvaise grâce à protester contre cette influence réciproque que les littératures exercent les unes sur les autres. Aucune littérature ne fut peut-être plus cosmopolite que la sienne, soit qu'elle portât chez les étrangers ses œuvres, soit qu'elle profitât à son tour des leçons et des inspirations venues du dehors. Au moyen-âge la France voyait pénétrer ses *chansons de gestes* jusque dans la Scandinavie, et jusque dans l'Islande ; plus tard sa littérature classique eut une influence plus grande encore, influence qui ne s'est pas exercée si loin peut-être, mais à coup sûr plus profondément. L'Angleterre et l'Allemagne en savent quelque chose : les époques littéraires qui correspondent en Angleterre au règne de la reine Anne, en Allemagne à la guerre de Trente ans et au règne de

Frédéric sont particulièrement marquées par l'influence française.

Par contre, la France n'a jamais manqué d'emprunter à ses voisines ce qu'elle croyait devoir profiter à sa littérature. Du XV[e] au XVII[e] siècle c'est l'Italie et l'Espagne qui pénètrent tour à tour ou en même temps chez elle, y apportant à la fois leurs qualités et leurs défauts ; puis au XVIII[e] siècle et au XIX[e] ce sont les littératures du Nord qui se mêlent à la française, l'enrichissent et la renouvellent. Et l'on sait que dans la dernière cinquantaine les Anglais avec leur George Eliot, les Russes avec leur Dostoïevski et leur Tolstoï, les Scandinaves avec leur Ibsen, ont eu un empire considérable sur la pensée et sur la littérature en France.

M. Jules Lemaître semble croire que l'heure n'est pas éloignée où une réaction va s'accomplir et refouler vers le Nord tous ces exotiques :

Dépêchez-vous d'aimer ces écrivains des neiges et du brouillard ; aimez-les pendant qu'on les aime et qu'on y croit, et qu'ils peuvent encore agir sur vous. comme il faut se servir des remèdes à la mode pendant qu'ils guérissent, car il se pourrait faire qu'une réaction du génie latin fût proche.

Il est assez difficile de prévoir quelle sera cette réaction. Et M. Jules Lemaître n'a pas voulu dire sans doute que le génie latin et le génie du Nord cesseront un jour tout à fait de se pénétrer l'un l'autre. Il ne peut s'agir ici que d'une question de mesure, car les communications devenues si faciles, les relations multipliées entre peuples divers feront que nous ne serons jamais empêchés d'apercevoir ni de prendre ce qu'il peut y avoir d'excellent chez nos voi-

sins, que la pensée humaine, et partant la littérature seront toujours assez fortement cosmopolites.

La France semble vouloir elle-même entretenir ces tendances, favoriser ces infiltrations de sève étrangère en provoquant ce mouvement d'études comparées des littératures modernes qui, depuis quelques années, prend une importance considérable. Madame de Staël avait donné l'impulsion, il y a déjà près d'un siècle ; Benjamin Constant, Guizot, Barante, Fauriel, Frédéric Ozanam et d'autres encore ont continué tout le long du dix-neuvième siècle, en traduisant ou en commentant des œuvres étrangères. Il y a quelques années le regretté Joseph Texte publiait ses *Etudes de littérature européenne*, son *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire au XVIIIe siècle ;* il semblait tout désigné pour donner à ces études une méthode et une vie nouvelle, lorsque la mort vint le ravir trop tôt aux lettres françaises. Enfin, en 1900 s'ouvrit pour la première fois à Paris un congrès de littérature comparée, sous la présidence de M. Ferdinand Brunetière, et de M. Van Hamel, professeur à l'Université de Groningue. M. Brunetière y a esquissé avec la largeur de vue, la vigueur et la puissance de synthèse qui le caractérisent le plan d'une histoire comparative des littératures nationales.

Une pareille histoire, si elle doit être écrite, nous fera mieux voir dans quelles conditions se sont constituées ces différentes littératures, et pour quelles raisons elles ont tour à tour exercé en Europe une influence prépondérante. Un semblable tableau nous ferait mieux apercevoir ce qu'il y eut de souverainement fécond, de vraiment humain dans chacune des littératures modernes, il nous montrerait mieux aussi sans doute les particularités d'inspiration ou de

formes artistiques qui conviennent exclusivement au tempérament de chaque peuple, correspondent très exactement à leur état d'âme, et ne peuvent donc pas être transportées sans quelque danger d'un pays dans un autre. Et tout cela donc favoriserait le cosmopolitisme, et ensemble le régulariserait, tout cela aussi pourrait empêcher qu'un jour les races latines ne se laissent trop facilement et trop complètement séduire par les grâces exotiques des littératures septentrionales.

Est-ce cela qu'a voulu dire M. Jules Lemaître ? Et à cela faut-il que se borne la réaction qu'il prévoit ? Qui vivra verra.

J.-Camille Roy.

Pages Romaines

La question du divorce en Italie. — Travaux législatifs et préoccupations politiques. — Hommage a Pie IX. — Archéologie et numismatique.

Le projet de loi sur le divorce, voilà la grande question qui agite actuellement tous les esprits en Italie. Pendant que la commission parlementaire en fait l'objet de ses délibérations, libéraux et catholiques suscitent dans le royaume des manifestations légales favorables ou hostiles à la loi qui se prépare. Montrer que l'Italie est la seule puissance catholique où le divorce n'est pas encore admis ; prouver que ce retard dans la marche du progrès, loin d'être une reconnaissance de l'indissolubilité du mariage (inaugurée au concile de Trente !), ne fut qu'un acte de déférence envers la Papauté habitant l'Italie, voilà à quoi tendent tous les efforts des libéraux dans les conférences qu'ils multiplient de toute part avec un zèle digne d'une meilleure cause. De cette prétendue inauguration de l'indissolubilité au concile de Trente, ils déduisent la conséquence naturelle que le divorce ne peut être anti-social et que, à l'encontre d'un vain « préjugé », loin de détruire la famille, il en consacre les droits et l'union. Nul n'obligera à divorcer ceux dont les affections sont parfaites ; ceux, au contraire, dont l'alliance n'a eu que des mécomptes, au lieu de se donner, en dehors du foyer domestique, des relations coupables, dissoudront leurs premiers liens et s'uniront « légitimement ! », ce qui leur procurera une félicité qu'ils n'avaient pu trouver ailleurs. « Au reste, — ajoute le député Berenini, auteur du projet de loi, — je dirai, avec Ferdinando Martini, que la littérature du monde entier depuis l'Iliade jusqu'à Dumas est une perpétuelle protestation contre l'indissolubilité matrimoniale. » Cette seule phrase, qui montre la source des inspirations des auteurs des conférences en faveur du divorce, exciterait des sourires de pitié, si l'œuvre des conférenciers n'était point une guerre plus ou moins déguisée contre la religion dont ils veulent sevrer le peuple.

La papauté ne pouvait rester indifférente à cette propagande ; aussi, en deux circonstances bien rapprochées l'une de l'autre, au consistoire

du 16 décembre dernier et à la réception de sa cour, le 23 du même mois, le pape, en termes énergiques, a proclamé l'immuable doctrine de l'Eglise sur l'indissolubilité matrimoniale et mis en garde l'Italie contre le malheur de la loi qu'on lui prépare.

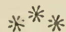
Parmi les diverses allocutions de Léon XIII, celle du 16 décembre est une des plus belles dont l'histoire de son pontificat gardera le souvenir. L'on ne peut se lasser, en effet, d'admirer ce vieillard retrouvant toute l'ardeur de la jeunesse pour défendre ce sacrement de mariage dont il a la garde, et puis demandant aux années presque séculaires qui l'entourent de leur vénération, d'inviter, elles-mêmes, ceux qui l'écoutent à s'incliner devant ses enseignements.

En sa qualité de secrétaire du Saint-Office, et au nom des cardinaux de cette congrégation, le cardinal Parocchi s'est fait le commentateur de la parole pontificale. Dans une lettre, en date du 24 décembre, adressée à l'épiscopat italien, il proclame à son tour l'indissolubilité du mariage, rappelle, en quelques mots, avec quels soins jaloux l'Eglise la défendit en face de puissants monarques qui voulaient l'enfreindre, et prouve que, loin d'être une loi de progrès, le divorce est au contraire un retour vers ces temps malheureux où la femme et la famille étaient abandonnées aux caprices des passions.

Il faut dire à l'honneur des catholiques italiens que la parole pontificale semble avoir trouvé écho dans presque tous les cœurs. Les manifestations légales se suivent sans interruption d'une extrémité à l'autre de l'Italie ; ces cris sans cesse répétés de la conscience d'un peuple qui s'indigne à la pensée que l'on veut porter atteinte au patrimoine de sa foi, sont des spectacles d'une réelle grandeur, alors que d'ordinaire ce peuple semble voué à toutes les résignations.

A Milan, le cardinal Ferrari, son archevêque, dans une lettre pastorale d'une grande force évangélique, dénonce le projet, invite les curés de son diocèse à instruire les fidèles et à promouvoir des protestations signées par eux ; dans tout le royaume, c'est l'épiscopat entier qui fait de même. A Turin, nombre de sénateurs, députés, membres de l'Université se réunissent pour envoyer au président du conseil des ministres, avec leurs protestations contre le projet, l'information qu'ils vont s'unir aux protestataires des autres villes. A Vicence, c'est la députation provinciale qui confie à l'empressement du télégraphe le soin de déposer aux pieds de la reine Hélène l'expression de ses craintes ; en Sicile, dans

la péninsule, ce sont des conseils municipaux qui émettent des vœux défavorables au projet soumis aux délibérations de la Chambre. Partout ce sont les ligues catholiques qui parlent et qui agissent. Plaise à Dieu que tous ces efforts soient couronnés de succès !



Une statistique, celle des travaux législatifs de la seule chambre des députés du royaume d'Italie, du 16 juin 1900 au 22 décembre 1901, nous annonce que, en 194 sessions publiques, 402 projets de loi furent présentés à l'examen des membres du Parlement, et 234 seulement furent votés. — Sur ce nombre, 303 furent d'initiative gouvernementale, 98 d'initiative privée. — Or, si à ces travaux on ajoute les 659 interrogations et les 88 interpellations qui se sont succédées, on aura le bilan de tous les travaux législatifs et l'on se demandera s'il faut bénir ou maudire un parlementarisme qui, en faisant trop, fait si peu.

Tandis que le projet de la loi sur le divorce est l'objet de la préoccupation des esprits, en ce qui regarde la politique intérieure du royaume à l'égard de la religion, la question du renouvellement de la triple alliance et de l'occupation éventuelle de la Tripolitaine par l'Italie, avec le placet de la France, est le sujet de toutes les conversations qui se rapportent à la politique extérieure du gouvernement. Le discours de M. Barrère à la réception de la colonie française, le 1er janvier, révélant les joies qu'éprouvent les deux sœurs latines dans leurs rapports de bon voisinage, et celui du comte de Bülow au parlement allemand attestant que le rapprochement de l'Italie et de la France ne peut ni lui déplaire, ni être une cause du non renouvellement de la triple alliance, sont étudiés, commentés comme paroles d'augure. Tandis que, chez tous, un sentiment de satisfaction se manifeste dans la cessation du malaise qui régnait entre l'Italie et la France, chacun escompte déjà le profit de l'Italie dans cette amitié nouvelle : la Tripolitaine.

Objet des convoitises du peuple italien, surtout depuis que la France exerce son protectorat sur la Tunisie, la Tripolitaine est le rêve de tout italien. Cette possession, il la veut comme revanche des insuccès de l'Erythrée ; il la veut dans la crainte qu'une nouvelle extension de l'empire colonial français dans cette partie septentrionale de l'Afrique

ne transforme, en réalité, la Méditerranée en lac français. Aussi, prévenant les objections de la diplomatie étrangère affirmant de nouveau le principe de l'intégrité de l'empire ottoman, il n'est journal qui ne rappelle à chaque instant que nul canon n'est parti quand l'Angleterre s'empara de Chypre, qu'il en fut de même quand l'Autriche occupa la Bosnie et l'Herzégovine, lorsque la France établit son protectorat sur Tunis, et que, dès lors, l'Italie ne saurait être empêchée d'agir à son tour. De là à affirmer que l'on peut aller en Tripolitaine, sans la permission de personne, il n'y avait qu'un pas, et le sentiment national l'a fait ces jours-ci. Quand le réalisera-t-on ?

***

Un nouvel ex-voto de reconnaissance vient d'être offert à la mémoire de Pie IX, dans la Basilique S. Laurent-hors-les-murs, par les décorés de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*. C'est une chasuble en velours noir, richement brodée, qui, à elle seule, est tout un poème en l'honneur de la dévotion aux âmes du purgatoire.

Faite à Milan, elle est de style roman byzantin. Sur la partie antérieure, à droite et à gauche, les médaillons de S. Bernard et de S. Grégoire rappellent les visions de ces deux saints sur l'efficacité du sacrifice de la messe à l'égard des âmes souffrantes ; au sommet, l'apparition de S. Pierre à un religieux évoque un souvenir semblable ; au centre, Pie IX publie l'encyclique *Amantissimi Redemptoris* (1858), en faveur des défunts ; au bas, c'est le même pontife agenouillé sur la tombe de ses zouaves. La partie postérieure de l'ornement porte au sommet, ciselée en argent, la croix *pro Ecclesia et Pontifice*, et un peu en dessous, l'agneau symbolique dans l'attitude du sacrifice ; au centre, c'est Léon XIII offrant le saint sacrifice pour les âmes du purgatoire, le jour de clôture de son jubilé sacerdotal, le dimanche 30 septembre 1888 ; en dessous, c'est le blason de Pie IX avec l'épigraphe dédicatoire, ce sont les portraits de Pie IX et de Léon XIII, en forme minuscule, c'est la figure du prophète Malachie prédisant la célébration du divin sacrifice dans le monde entier. — L'étole, le manipule, le voile du calice, la bourse portent tous la croix *pro Pontifice* et des emblèmes allégoriques.— Malgré la richesse d'un tel travail, c'est moins elle qui excite l'admira-

tion que cette puissance que continue à exercer la grande personnalité de Pie IX. Elle suscita, autrefois, d'admirables dévouements qui furent la gloire du XIXe siècle ; elle provoque encore aujourd'hui un culte de reconnaissance, et devant sa tombe qu'il avait voulue modeste, mais que l'amour de la chrétienté enrichit malgré lui, la Gratitude veille sans cesse, en compagnie de la Fidélité.



Faire une chronique sur les découvertes archéologiques n'est pas chose facile dans un pays comme Rome, où la bêche ne peut creuser la terre sans provoquer sans cesse une nouvelle trouvaille. Impossible de construire une maison, d'asseoir les bases d'un pont, d'aligner une rue sans rencontrer des témoins ignorés du passé. Naguère, sur la place de la *Bocca della Verità*, des travaux d'égout mettaient à jour le pavé d'une ancienne voie romaine tracée à environ trois mètres en contre-bas du sol actuel. Quelques jours après, à côté de l'arc de Janus au Vélabre, et à la profondeur de 3.85, trois chambres ensevelies au IVe siècle, lors de la construction du monument, revoyaient la lumière, et dans l'*opus reticulatum* en tuf de leurs murailles, chacun pouvait admirer la beauté et la solidité des vieilles constructions. Enfin, tandis que une nouvelle exploration de la *cloaca massima* enrichissait les collections publiques de nombreuses lampes antiques, de coupes, de vases en terre cuite ou en cristal, de pièces de monnaie, les travaux entrepris pour établir le tunnel du Quirinal mettaient au jour des inscriptions, des statues mutilées. Tant de récents succès ne peuvent qu'en faire désirer d'autres ; si l'avenir préoccupe le présent, le passé le passionne davantage encore, quand ce passé est tout chargé de gloires, comme celui de Rome ; c'est ce qui a fait naître le projet d'isoler complètement le Palatin et de dégager l'ancien *vicus Tuscus* qui n'est autre que la large rue qui reliait le Forum de la république au Vélabre, par où passaient les grands cortèges des divertissements publics, et la cour impériale, quand elle allait assister aux jeux du grand cirque.

Pendant que l'on fouille au Forum, le jeune roi d'Italie, numismate passionné, consacre les loisirs que lui laissent les charges et les préoccupations gouvernementales à la préparation d'un *Corpus Nummorum*

Italiæ. Le projet de décrire, en un savant ouvrage, toutes les monnaies frappées en Italie, avait été entrepris par la *Société italienne de numismatique* qui a son siège à Milan, mais les dépenses considérables qu'entraînait une telle œuvre, inspirèrent la pensée de faire appel au roi. — La réponse dépassa les espérances. Le roi, qui possède la plus riche collection de monnaies qui existe au monde, aux charges matérielles qu'il accepta dans leur intégrité, joignit celles non moins lourdes de la rédaction de l'ouvrage. — Aidé du professeur Luppi et du colonel Ruggero, il a demandé aux musées de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg et à la Bibliothèque nationale de Paris de lui compléter les recherches faites en Italie, travaillant activement à ce *Corpus Nummorum Italiæ* qui aura une dizaine de volumes format in-octavo. Aux monnaies d'Italie se joindront les monnaies que les papes et leurs légats firent frapper dans leurs états d'outre-mont, comté d'Avignon et Comtat-Venaissin. Ces descriptions de près de soixante mille pièces monnayées seront plus que la satisfaction d'une curiosité ; l'historien y retrouvera des pages d'histoire écrites sur l'or, l'argent et le bronze, qui, pour être laconiques dans leurs expressions, n'en seront pas moins précieuses pour les amateurs du passé.

Don Paolo-Agosto.

La Presse et les Livres

Religion

Viennent d'être publiées, dans notre province, deux lettres pastorales qui rappellent d'importants préceptes de conduite. Dans l'une, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, nous met en garde contre *L'esprit du siècle* et signale, d'une façon spéciale, le double danger du théâtre et des bals; dans l'autre, Mgr Emard, évêque de Valleyfield, nous parle de la *Justice* et retrace les multiples obligations qu'elle impose aux différentes classes de citoyens.

Ces deux lettres d'évêques sont d'ordre très pratique et contiennent des vérités qu'on a le tort fréquent d'oublier ou de méconnaître.

Pour ta Première Communion, mon cher Jacques,—tel est le titre d'un petit volume de 150 pages in-12 qui vient de paraître chez Aubanel, à Avignon, et se vend 1 fr. 75.

Ecrit sur le ton du conseil paternel et de la causerie familière, ce livre complète les Manuels ordinaires de Première Communion. Aux approches du grand jour il convient particulièrement d' « être sage, » et, pour aider l'enfant à atteindre ce résultat, plusieurs moyens pratiques sont ici suggérés.

A la même librairie, une autre nouveauté : *Le Livre de mes Dimanches*, par l'abbé J. Méritan. Un volume de 224 pages in-12. Prix : 1 fr. 75.

C'est un recueil de religieuses pensées qui se développent harmonieusement avec le cycle des journées dominicales.

Chez Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris : *Histoire du Catéchisme*, par M. l'abbé Hézard, 523 pages in-8. Prix : 6 fr. Travail neuf et très documenté.

Un prêtre belge, M. l'abbé De Ridder, publie actuellement, dans la *Nouvelle Revue Théologique*, une remarquable étude sur le *Néo-Christianisme, ses tendances et ses doctrines.* A ce propos, M. l'abbé Charles Maignen, de Paris, vient d'écrire :

> C'est le sujet que nous avons nous-mêmes abordé dans notre étude sur le *Nouveau Catholicisme* et le *Nouveau Clergé.* Seulement, tandis que nous faisons surtout œuvre de polémiste, M. l'abbé De Ridder fait œuvre de théologien ; il remonte aux sources de l'erreur, il en montre les premières manifestations dans le passé ; il expose, démontre et défend la doctrine et la tradition avec une sérénité parfaite de pensée et de style.

La *Nouvelle Revue Théologique* est publiée à Tournai par des Pères Rédemptoristes, avec la collaboration du P. Piot, capucin.

Questions sociales

A lire, dans la *Revue Thomiste*, livraison de janvier 1902 : *Ce que saint Thomas d'Aquin pensait de la démocratie.* C'est la troisième partie d'un long travail entrepris par le P. Montagne pour mettre en vive lumière la pensée de saint Thomas sur les diverses formes de gouvernement.

Dans l'*Univers* du 3 janvier 1902, un intéressant article de Max Turman sur les *Caisses rurales*.

La propriété, son fondement, sa nature, par Hubert-Valleroux.—Rapport lu au XXVe congrès des jurisconsultes catholiques tenu à Montpellier en 1901. Cette étude vient d'être publiée par la *Revue catholique des Institutions et du Droit.*

Un prêtre de Québec, M. l'abbé Nunesvais, a mis dans un opuscule de 75 pages in-32 une minutieuse étude analytique qu'il a faite de l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Ce *Catéchisme du Travail*, — c'est là le titre de la brochure, — est précédé d'une lettre d'approbation de Mgr Bégin. On fera une bonne œuvre sociale en vulgarisant ce code moral du patron et de l'employé.

En vente à la Maison du Patronage, rue Saint-Georges, Québec. Prix : 5 centins.

Sciences

L'*Univers* du 5 janvier 1902 contient une très longue analyse du nouvel ouvrage du Dr Coste de Lagrave sur la *Guérison de la tuberculose.*

Dans sa *Lutte contre la tuberculose* (200 pages in-18 : 2 fr. 50) le Dr Brouardel, de Paris, donne d'excellents conseils pour combattre cette dangereuse maladie.

Littérature

Vient de paraître la seconde série des *Esquisses littéraires et morales* que le P. Longhaye trace, d'une main très sûre, dans le domaine des lettres françaises. Ce jésuite est le plus intrépide et, à mon avis, le meilleur des guides littéraires. Les deux premiers volumes de ses études sur le *XIXe Siècle* se vendent 3 fr. 50 chacun, chez Retaux, à Paris.

J.-F. Dumontier.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. Dumontier.

Québec :—Imprimerie L.-J. Demers & Frère, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME I — MARS 1902 — N° 3

QUE SAVONS-NOUS DU CERVEAU ?[1]

La question du cerveau et de ses relations avec l'âme pensante est depuis longtemps à l'ordre du jour de la philosophie et de la science, elle fait l'objet constant de nos préoccupations depuis que nous avons l'honneur de tenir une plume. Nous l'avons abordée il y a vingt ans dans un article du *Correspondant* qui est devenu un livre : *le Cerveau*. Nous aimons à la reprendre aujourd'hui pour mesurer le chemin parcouru, marquer les progrès réalisés, établir la justesse de nos premières intuitions et surtout démontrer que le spiritualisme chrétien trouve dans les dernières

1 — En publiant aujourd'hui le remarquable travail que l'on va lire, nous présentons à son auteur l'expression de notre sincère gratitude. M. le Dr Surbled n'est pas un inconnu parmi nous ; ses nombreux et importants ouvrages lui ont fait une réputation universelle. Savant et patriote, il est en même temps un de ces chrétiens convaincus qui s'intéressent à toute œuvre catholique et française. Sa collaboration, spontanément offerte, est pour nous un honneur hautement apprécié et un lien de plus entre l'ancienne France et la nouvelle. [LA DIRECTION.]

8

découvertes de la physiologie des armes nouvelles et incomparables, une confirmation éclatante et décisive.

I

Jetons un rapide coup d'œil sur les organes contenus dans le crâne, c'est-à-dire sur l'*encéphale*. On y distingue quatre parties principales : le *bulbe rachidien*, la *protubérance annulaire*, le *cervelet* et le *cerveau*.

Ce dernier est à coup sûr le plus important organe de l'encéphale tant par son volume que par ses fonctions. C'est une masse blanche, nerveuse, de forme ovalaire, à grosse extrémité tournée en arrière : elle se partage en deux *hémisphères* à peu près symétriques réunis par le *corps calleux*. Chaque hémisphère se divise en quatre *lobes* qui sont : en avant, le lobe frontal ; en arrière le lobe occipital ; sur les côtés et en haut, le lobe pariétal ; sur les côtés et en bas, le lobe temporal. La surface cérébrale est plissée et contournée de mille manières : c'est ce qui constitue les *circonvolutions*, sortes de renflements ou boyaux allongés, tortueux, en relief saillant et séparés par des sillons. Bien que leur disposition paraisse à première vue inextricable, leur type est assez constant pour faire l'objet d'une classification méthodique. Aux circonvolutions principales s'ajoutent des plis secondaires, moins accentués et plus variables.

En arrière et au-dessous du grand cerveau, se trouve le *cervelet* ou petit cerveau, dont l'importance physiologique nous paraît très grande, bien qu'elle ait été jusqu'ici méconnue par la science [1]. Les deux lobes du cervelet

1 — Cf. Dr Surbled : *La vie affective*.

sont réunis en avant par la protubérance annulaire ou *pont de Varole*, qui sert en même temps de lien entre le bulbe et le cerveau.

La *moelle épinière* ne forme avec le cerveau qu'un seul appareil, l'appareil de la vie nerveuse centrale. Son extrémité supérieure, ou *bulbe rachidien*, se partage à la base du cerveau, immédiatement au-dessus du pont de Varole, en deux segments, les *pédoncules cérébraux* qui pénètrent chacun dans un hémisphère. Là se trouvent deux gros renflements, les *ganglions centraux*, le *corps strié* et la *couche optique*, que les fibres pédonculaires traversent et avec lesquels elles entrent en communication. Le cervelet ne contribue pas seulement à la formation du pont de Varole (par les pédoncules cérebelleux moyens) : il entre encore en relation (par les pédoncules cérebelleux inférieurs) avec le bulbe rachidien et (par les pédoncules cérebelleux supérieurs) avec le cerveau.

Telles sont les connexions des différentes parties de l'encéphale. Sa structure intime est connue depuis longtemps. Deux substances, la *grise* et la *blanche*, se partagent la trame nerveuse. La substance blanche, de beaucoup la plus abondante, occupe la périphérie de la moelle et pénètre par les pédoncules dans les hémisphères, dont elle forme presque toute la masse intérieure : elle est constituée par des fibres. La substance grise, caractérisée par les *neurones* (cellules à prolongements), entoure le canal central de l'axe cérébro-spinal. On sait que ce canal, très délié dans la moelle, s'élargit au niveau du bulbe et forme successivement, à la faveur de la séparation des pédoncules et des hémisphères, le *quatrième ventricule*, *l'aqueduc de Sylvius* et le *ventricule moyen*. La substance grise suit exactement les

contours de ce canal : on la retrouve en amas de volume varié dans différents points de la masse encéphalique et surtout dans les couches optiques et les corps striés. Enfin elle constitue la couche corticale du cerveau et du cervelet ; et par suite des nombreux replis que leur surface affecte, on peut dire que la plus grande partie de la substance grise, environ les $\frac{9}{10}$, s'y trouve réunie.

Entre les ganglions centraux et l'écorce grise du cerveau, il y a échange multiple de fibres. Des différents points de la surface, ces fibres convergent vers les ganglions, s'y réunissent en faisceaux serrés, les traversent sous le nom de *capsule interne*, en sortent pour constituer les pédoncules qui ne sont eux-mêmes que la continuation des faisceaux de la moelle épinière. De leur côté, les pédoncules du cervelet le mettent en rapport avec le cerveau et la moelle ; de sorte que toutes les parties de l'encéphale correspondent entre elles et donnent l'unité à la vie nerveuse centrale.

II

La constitution générale de l'encéphale que nous venons de résumer n'a eu longtemps qu'une valeur descriptive ; elle s'éclaire admirablement aujourd'hui grâce à la *doctrine des localisations cérébrales* qui suffirait à faire la gloire du XIXe siècle.

Découragés par de vaines et insuffisantes expériences, les anciens physiologistes tenaient le cerveau pour l'*organe de la pensée* et le *sanctuaire de l'âme :* déclarant faussement le cerveau inexcitable, ils avaient localisé la motilité et la sensibilité dans la moelle allongée, reconnue *seule* sensible,

et placé *d'office* au télencéphale les facultés psychiques, l'intelligence et la volonté. Cette déplorable erreur que les spiritualistes renonçaient à combattre et que plusieurs même adoptaient, n'a été renversée qu'en 1870 par la découverte des *centres moteurs et sensitifs* de l'écorce cérébrale. A la suite des initiateurs Fritsch et Hitzig, de nombreux expérimentateurs, Ferrier, Carville, Duret, Munk, François Franck, Pitres, Horsley, etc., ont étendu et confirmé définitivement une capitale découverte que la philosophie spiritualiste doit saluer avec joie et mettre à profit. Nous nous honorons de l'avoir un des premiers signalée avec ses importantes conséquences.

Le cerveau, que d'anciens savants regardaient comme l'organe de l'esprit, n'est plus qu'un *organe de sensibilité et de mouvement:* sa surface corticale est semée de *centres sensitifs et moteurs* dont l'action est chaque jour vérifiée par les physiologistes et les cliniciens. Toutes ses parties ont été explorées, étudiées, et sont maintenant connues : *aucune place n'y est laissée à l'intelligence.* On doit conclure au nom de la science que l'intelligence, n'ayant pas d'organe, n'est pas une fonction, n'est pas corporelle, et par suite qu'elle est spirituelle.

Cette démonstration est claire, précieuse, irréfutable. Elle se trouve admirablement corroborée par l'étude comparée des cerveaux humain et simien qui révèle entre eux une similitude morphologique frappante. On sait depuis longtemps que l'homme et le singe, que séparent radicalement tous les caractères psychiques, se ressemblent d'une façon singulière au seul point de vue anatomique. L'identité de leurs cerveaux est particulièrement remarquable. Ils ne se distinguent l'un de l'autre par aucun caractère de

conformation ou de structure [1], mais seulement par le poids et le volume qui sont secondaires, qui n'ont pas de valeur essentielle [2]. Semblables anatomiquement, ces organes ne peuvent pas ne pas l'être physiologiquement, ils doivent nécessairement se ressembler au point de vue fonctionnel. Et la récente *doctrine des localisations*, nous l'avons dit, a définitivement fixé leur rôle : ils sont préposés aux fonctions de la vie de relation, à la sensibilité et au mouvement.

Les *centres moteurs* de l'écorce cérébrale sont ceux dont l'existence est la mieux établie. Ils se groupent dans la région fronto-pariétale, autour de la scissure de Rolando et au-dessus de celle de Sylvius. Ce sont, de haut en bas, le *centre des mouvements du membre inférieur*, le *centre des mouvements du membre supérieur*, le *centre des mouvements de la face* et le *centre masticateur*, le *centre des mouvements de la langue*, le *centre du langage articulé.* Ces différents centres tiennent sous leur dépendance les nombreux muscles de l'économie, et l'analyse physiologique a déjà permis de décomposer plusieurs d'entre eux, de sorte qu'il y a très probablement un centre cérébral distinct pour chaque muscle. C'est ainsi que dans le centre étendu des mouvements du bras on retrouve, séparés et distincts, les *centres des mouvements de l'épaule, du coude, du poignet, des doigts,*

---

1 — Cette similitude morphologique, signalée par notre éminent collaborateur, est parfaitement conforme à l'identité générique immédiate de l'homme et du singe. Mais il convient en même temps d'observer que le corps humain se différencie du corps simien par plusieurs caractères spéciaux en rapport avec les exigences d'un principe formel spécifiquement distinct, l'âme raisonnable. [NOTE DE LA RÉDACTION.]

2 — Cf. Dr Surbled : *Le Cerveau ; Le Problème cérébral.*

du pouce même. Mais il faut reconnaître que la topographie cérébrale des centres moteurs est encore à l'étude et offre plus d'un point obscur.

Les *centres sensitifs* sont loin d'être aussi bien connus que les centres moteurs : ils sont répartis dans la moitié postérieure des hémisphères, dans les lobes pariétal, temporal et occipital. Deux sont dès maintenant établis et hors de contestation : ce sont les *centres de la vue et de l'ouïe.* Le *centre visuel* siège au lobe occipital, le *centre acoustique* dans la circonvolution temporale. Le *centre olfactif* qu'on place dans la circonvolution de l'hippocampe et le subiculum de la corne d'Ammon (Ferrier, Luciani, Munk, etc.) est problématique. Il en est de même du *centre tactile* que Ferrier a cru découvrir dans la corne d'Ammon. La plupart des auteurs le contestent et croient que la sensibilité tactile se répartit dans les différents centres moteurs de l'écorce cérébrale, mais leur supposition ne s'appuie pas non plus sur des faits bien vérifiés. De nouvelles recherches s'imposent.

Le *centre du langage articulé* que nous avons énuméré plus haut parmi les centres corticaux moteurs mérite une mention à part. Pressenti dès 1825 par le professeur Bouillaud, il a été signalé nettement par Broca en 1861 et attribué au pied de la troisième circonvolution frontale du lobe antérieur *gauche.* Mais il est loin de constituer le centre du langage, de suffire à l'exercice de la parole ; et les travaux plus récents de Wernicke et de Déjerine ont démontré que deux centres sensitifs d'ordre spécial, le *centre visuel* et le *centre auditif du langage* viennent nécessairement en aide au *centre moteur de Broca* et constituent ensemble la *zone du langage.*

La *zone du langage* comprend la plus grande partie de la circonvolution d'enceinte de la scissure de Sylvius et affecte la disposition d'un fer à cheval ouvert en haut pour recevoir dans sa concavité la zone motrice commune. Son étendue qui est considérable s'explique par ce fait que ses trois centres *(centre moteur, centre visuel, centre auditif du langage)* sont placés assez loin les uns des autres, aux extrémités de la zone du langage, mais en contact immédiat avec la zone générale correspondante. Ainsi le centre de Broca touche directement à la zone motrice et particulièrement aux centres des mouvements des lèvres, de la langue, du voile du palais et du pharynx. Le centre visuel, au pli courbe, confine à la zone visuelle commune (face interne et inférieure de la pointe du lobe occipital, cuneus, lingual, fusiforme). Enfin le centre auditif n'est que la partie supérieure de la zone générale auditive au lobe temporal. Ne peut-on pas conclure de là que les zones motrice, visuelle et auditive communes fournissent au langage ses éléments d'exercice, surtout si l'on se rappelle que le centre de Broca apparaît de plus en plus comme le *centre phonateur* ou *moteur du larynx ?*

La zone du langage présente une unité remarquable dans le jeu compliqué de ses centres. Tandis que les différents centres cérébraux paraissent doués d'une autonomie relative, les trois centres du langage, liés et solidaires, forment une même fonction physiologique. Une lésion quelconque qui vient à frapper l'un d'eux retentit aussitôt sur les autres et amène une grande perturbation dans l'exercice de la parole. Cet enseignement de la clinique vient à l'encontre de la célèbre théorie de Charcot et de son école proclamant naguère l'indépendance de chacun des centres

du langage : il est d'ailleurs nettement corroboré par celui de la philosophie. L'exercice de la parole suppose et exige l'association de la sensibilité au mouvement. Pour agir, il faut sentir : le centre moteur est inséparable du centre sensitif. Le centre de Broca n'entre en jeu que sous les incitations et avec l'aide des centres sensitifs (auditif et visuel) aussi bien chez l'homme adulte dont la langue est habituée et assurée que chez l'enfant que l'éducation façonne lentement à l'art difficile de la parole. Ces centres sensitifs recueillent les *images visuelles et auditives d'articulation* fournies par l'enseignement du maître et concourent à guider le centre de Broca qui préside à tous les mouvements d'articulation des sons.

Le langage n'a pas son origine dans le centre de Broca et les centres conjoints du cerveau, il y trouve seulement son *substratum* physiologique, ses organes sensibles et s'inspire à la source plus haute des facultés psychiques. La parole ne résulte pas, comme l'affirment témérairement les matérialistes, du jeu des neurones, du *mécanisme* cérébral. Ce qui le prouve, c'est que le singe ne la possède pas, tout en ayant un cerveau semblable au nôtre, à la surface duquel on retrouve toutes nos circonvolutions et jusqu'à la *troisième frontale* (Broca, Hervé). Pourquoi l'anthropoïde ne parle-t-il pas, ayant tous les organes qui forment chez l'homme la zone du langage ? *Parce qu'il ne pense pas*. Le langage est essentiellement une faculté psychique.

Les centres corticaux du langage servent utilement l'esprit, ils ne lui sont pas nécessaires. Ils président si peu aux opérations psycho-sensibles que leur atrophie ou leur lésion n'entraîne pas de trouble mental. Les *apha-*

siques en général jouissent de la plénitude de leurs facultés psychiques, tout en se trouvant privés par leur infirmité du commerce avec les autres hommes et par suite placés dans une infériorité évidente. Ils pensent et veulent comme nous, mais sont incapables d'exprimer verbalement leurs idées, d'articuler les mots du langage. Ce ne sont ni des idiots, ni des imbéciles, ce sont des penseurs muets, des *infirmes de l'expression.*

Tout le monde sait que les aveugles se distinguent par le développement intellectuel et sont susceptibles d'une éducation supérieure. Leur langage, en dépit de la perte du centre visuel, s'opère régulièrement avec les autres centres : preuve manifeste qu'il relève en dernier ressort de l'esprit.

Mais, dira-t-on, si le centre visuel peut être suppléé, le centre auditif n'est-il pas indispensable à l'exercice du langage ? La parole ne fait-elle pas défaut à ceux qui en sont privés, aux sourds-muets ?

Il n'y a là qu'une apparence de raison, facile à dissiper. Remarquons d'abord que si le sens de l'ouïe semble nécessaire *pour parler*, il ne l'est certainement pas *pour penser.* L'esprit ne manque pas aux sourds-muets : il les rend capables de remédier à leur infirmité et de suppléer très habilement à la parole par une mimique expressive. Les gestes et la physionomie arrivent à traduire exactement leurs sentiments et leurs pensées en les plus fines nuances. Mais le centre auditif est-il même nécessaire au langage ? Il est impossible de le prétendre. L'éducation par la *seule* vue guérit les sourds-muets et en fait des *parlants :* de récentes expériences le démontrent d'une manière décisive. On apprend aux sourds-muets le langage ordinaire, on les

amène à émettre des sons articulés par la seule étude des mouvements des lèvres. Le centre visuel arrive donc à suppléer le centre auditif dans la zone du langage.

Tous ces faits, et beaucoup d'autres que relatent les auteurs, démontrent l'origine psycho-sensorielle du langage. L'intelligence ne dépend pas du langage, et celui-ci à son tour ne tient pas dans les cellules corticales du cerveau. La pensée demeure autonome, souveraine et trouve toujours dans la sensibilité qui lui est soumise le moyen de s'exercer, de se développer et de se communiquer.

III

Connaissons-nous tout le cerveau ? Et la grande *doctrine des localisations* en embrasse-t-elle toutes les parties ? Nullement. Il reste une grave, une importante lacune qui désespère les chercheurs et sollicite toute l'attention des philosophes.

L'écorce cérébrale se subdivise d'avant en arrière en trois régions ou zones bien distinctes : 1° la zone antérieure ou prérolandique, inexcitable, insensible ; 2° la zone moyenne ou rolandique, zone motrice ; 3° la zone postérieure ou occipitale, inexcitable mais sensible. Ce sont pour ainsi dire trois cerveaux dans un seul. Pourquoi la partie antérieure, frontale, ne dit-elle rien à l'expérimentation ni à la clinique ? Pourquoi reste-t-elle, comme on l'a dit justement, une *zone latente ou silencieuse ?* Voilà l'importante question qui se pose et qui, malgré le silence intéressé des uns, les affirmations téméraires des autres, doit être abordée et résolue.

La *zone latente* n'est pas limitée, à bien dire, à la région

antéro-frontale du cerveau. On la retrouve très nettement en deux autres points de l'écorce : 1° au lobule du corps strié ou insula de Reil, à la partie externe de la scissure de Sylvius ; 2° dans une partie assez étendue des lobes occipital, temporal et pariétal qui n'appartient pas à la zone des centres sensitifs. Mais la région antéro-frontale est la plus exactement explorée et connue, celle qu'on tient pour la plus importante, et il nous suffit de la considérer ici : tout ce que nous en dirons s'applique aux autres parties de la zone latente.

La région antéro-frontale n'a ni centre moteur (Charcot, Pitres, etc.) ni centre sensitif (Ferrier). Le résultat négatif des recherches poursuivies par de nombreux physiologistes est absolument concordant et incontestable : il serait vain de nier sa valeur positive. Soigneusement étudié par Ferrier chez les singes, le lobe frontal a mérité le nom caractéristique de *zone latente ou silencieuse:* son excitation comme sa destruction ne donne lieu à aucun phénomène.

L'existence de la zone latente n'est pas seulement établie, par des expériences de laboratoire, *in animâ vili*, elle est attestée chez l'homme même d'une manière positive : la clinique offre depuis longtemps de nombreux exemples qui ne permettent pas d'en douter. Tous les médecins ont eu l'occasion d'observer dans leur pratique des cas d'ablation ou de lésions graves des lobes frontaux avec une intégrité parfaite des facultés psychiques et des fonctions de relation. De tels faits sont décisifs contre la thèse matérialiste : ils prouvent que l'intelligence ne réside pas dans les lobes frontaux, ils prouvent encore que ces lobes ne participent directement ni à la sensibilité ni au mouvement. Quoi de plus saisissant et de plus démonstratif que

l'exemple de ces individus dont la partie antérieure du cerveau est écrasée, désorganisée, détruite même, et qui continuent à agir, à parler, à penser sans aucun trouble sensitif ou moteur, sans le moindre trouble psychique ! N'est-ce pas la preuve flagrante que l'intelligence n'est pas une fonction cérébrale, que l'exercice de la pensée n'est pas lié à l'intégrité de l'encéphale et surtout qu'il ne dépend pas des lobes frontaux ? Ces lobes, insensibles, inexcitables dans leur partie antérieure, constituent bien la *zone latente ou silencieuse* que les auteurs ont reconnue : ils ont certainement un rôle physiologique. Mais de dire actuellement leur fonction, c'est ce qui est impossible à la science sérieuse. Mieux vaut avouer simplement notre ignorance.

IV

Cette ignorance pèse aux matérialistes, et l'un d'eux, le Dr Flechsig, professeur de psychiatrie à l'Université de Leipzig, a imaginé une savante hypothèse pour en sortir. D'après lui, l'écorce du cerveau humain aurait des fonctions très distinctes suivant qu'elle est reliée ou non par des fibres aux masses grises sous-jacentes du névraxe. Tous les auteurs croient que les différentes zones de l'écorce ont sans exception des connexions fibrillaires avec les noyaux gris centraux, en d'autres termes sont pourvus de *fibres de projection*. Flechsig le conteste absolument et affirme que la zone sensible (et motrice) seule est rattachée aux ganglions profonds. La zone latente des auteurs serait complètement dépourvue de fibres de projection mais se relierait aux sphères sensorielles par de nombreuses *fibres d'association*. En résumé l'écorce se diviserait en deux zones.

distinctes : 1° la zone des centres de projection ou des sphères sensorielles, comprenant les régions reliées par des fibres de projection à des centres nerveux inférieurs ; 2° la zone des centres d'association, comprenant les parties de l'écorce qui n'ont pas de fibres de projection mais se rattachent à la première zone par des fibres multiples, dites fibres d'association.

La zone des centres de projection comprendrait quatre sphères d'après Flechsig : la *sphère tactile*, la *sphère auditive*, la *sphère visuelle*, la *sphère olfactive*. Mais notre auteur en dit trop et dépasse manifestement les données de la science. Deux sphères seulement sont acquises et incontestables : ce sont les sphères auditive et visuelle correspondant aux centres déjà signalés. La *sphère olfactive* est probable, mais non démontrée. Quant à la *sphère tactile* qui comprendrait les circonvolutions centrales, le lobule paracentral, la partie voisine de la circonvolution du corps calleux et la partie postérieure des trois frontales, elle est encore problématique, et il serait vain d'y insister. Remarquons seulement que la prétendue *sphère tactile* correspond exactement à la *zone motrice* que tant d'expérimentations et de faits cliniques ont mise hors de contestation. Pourquoi dénaturer les résultats de l'expérience ? N'est-il pas sage de s'y tenir ?

M. le Dr Van Gehuchten, le distingué professeur d'histologie de l'Université de Louvain, a épousé avec enthousiasme la théorie de Flechsig et s'en porte garant. Il en expose en ces termes la partie originale :

Tout ce qui reste de l'écorce cérébrale en dehors des sphères sensorielles, constitue la *zone des centres d'association*. Cette zone est formée de trois sphères distinctes qui viennent s'intercaler entre les sphères de

projection, de manière à isoler ces dernières complètement l'une de l'autre :

1° Le grand centre d'association postérieur comprenant une grande partie du lobe occipital, du lobe pariétal et du lobe temporal.

2° Le centre d'association moyen localisé dans l'insula de Reil.

3° Le centre d'association antérieur localisé dans la partie antérieure du lobe frontal.

La zone des centres de projection chez l'homme correspond environ au tiers de la surface totale des hémisphères cérébraux, tandis que les deux autres tiers de la substance corticale représentent exclusivement des centres d'association. La zone des centres de projection existe, avec un développement quelquefois même plus considérable que chez l'homme, dans le télencéphale de tous les mammifères. Au contraire, la zone des centres d'association, si développée dans le cerveau de l'homme, perd considérablement de son importance et finit par disparaître complètement au fur et à mesure que l'on descend dans la série des mammifères...

La zone des centres d'association est uniquement et exclusivement en connexion, par un nombre incalculable de fibres nerveuses, avec les régions corticales qui appartiennent aux sphères sensorielles. Ces fibres d'association sont, par rapport aux centres d'association, ou des fibres centripètes ou des fibres centrifuges. Les fibres centripètes proviennent des centres de projection et se terminent dans les centres d'association ; elles transmettent à ceux-ci toutes les sensations qui arrivent dans les sphères sensorielles. C'est dans les centres d'association que toute impression perçue laisse une modification, une empreinte ineffaçable nécessaire au souvenir. C'est là que se rencontrent, se réunissent et se fusionnent en des centres supérieurs, les sensations tactiles, visuelles, olfactives et acoustiques. C'est là que ces sensations sont comparées entre elles et comparées à des sensations antérieures. C'est là que l'esprit trouve les éléments indispensables à tous les actes de la vie intellectuelle ou psychique. Ces centres sont, en définitive, dans le cerveau de l'homme, le substratum anatomique de ce qu'on appelle expérience humaine, savoir, connaissance, langage, sentiments esthétiques, sentiments moraux, etc.

Les fibres centrifuges qui partent de ces centres d'association vont se terminer dans les sphères sensorielles. Elles maintiennent les centres

de projection sous la dépendance immédiate de nos centres d'association et permettent à ceux-ci d'exercer sur nos sphères sensorielles une véritable action inhibitive. C'est par l'intermédiaire de ces fibres centrifuges que nous pouvons réagir sur les cellules d'origine des fibres des voies motrices et produire des mouvements qui seuls doivent être considéres comme des mouvements volontaires.

Les centres de projection sont donc les régions de l'écorce qui président à la vie animale. Par ses centres de projection et par les masses grises inférieures du névraxe qui en dépendent, l'organisme tend à assouvir tous ses besoins corporels, tend à répondre brutalement à toutes les excitations de ses sens. Les centres d'association, au contraire, sont les régions de l'écorce qui concourent à la vie intellectuelle, à la vie morale. Ce sont, suivant l'expression de Flechsig, les centres intellectuels, les véritables organes ou plutôt les véritables instruments de la pensée.

Voilà une conclusion hardie autant qu'inattendue. Elle n'est pas spéciale au savant professeur de l'Université catholique de Louvain. Il semble que la théorie de Flechsig ait séduit et grisé nombre d'auteurs, d'ailleurs recommandables, au point de leur faire méconnaître les exigences de la logique, les droits de la raison. Ecoutons le professeur Baltus, de la Faculté libre de médecine de Lille :

Le rôle des centres d'association, dit-il, est bien distinct de celui des centres de projection ; il est d'une nature plus haute. Les centres d'association sont les foyers où, de la confluence et de la fusion des impressions sensorielles les plus diverses, naissent ce que les Latins appelaient « cogitations », ce que nous appelons aujourd'hui la pensée, mot qui comprend toutes les fonctions supérieures de l'entendement humain. Là sont fixées d'une manière durable les images mnémoniques ; c'est là également que se fait la comparaison de ces images. Le savoir, la connaissance, les sentiments esthétiques résultent de leur activité. Et ce n'est point là une pure hypothèse, mais la conséquence de l'analyse des troubles psychiques liés à l'altération de ces centres,

altérations que le microscope permet de suivre dans les détails les plus minutieux [1].

Ne relevons pas ce dernier trait qui est une cruelle ironie ou une singulière inconscience, quand on *sait* tout ce que la cérébrologie ignore ; et hâtons-nous de rectifier nos auteurs au point de vue philosophique qu'ils méconnaissent gravement. Les *centres d'association* qu'ils admettent au cerveau ne sont pas, ne peuvent pas être des *centres intellectuels* ou *psychiques*, l'esprit ne se localisant pas : ce sont *peut-être* les centres du sens commun, de l'imagination, de la mémoire, en un mot les organes des facultés sensibles. Et réduite à ces proportions, la théorie est acceptable, mais à une condition essentielle qui n'est pas remplie : c'est qu'elle soit exacte et démontrée par les faits.

Flechsig prétend que la zone des centres d'association, très développée dans le cerveau humain, diminue rapidement et finit par disparaître à mesure que l'on descend dans la série des mammifères, il déclare même qu'elle manque chez les rongeurs.

L'affirmation est singulière et grosse de conséquences. Le Dr Van Gehuchten abandonne ici son maître et déclare son idée absolument théorique et injustifiable.

Si les centres d'association sont le siège des facultés sensibles, l'organe de la vie de relation, comment pourraient-ils manquer non seulement à certains mammifères, mais aux oiseaux, aux poissons, aux reptiles ! *Natura non facit saltus.* Il n'y a pas d'hiatus entre l'homme et les mammifères, entre les mammifères et les oiseaux au seul point de vue animal, et la vie sensible y subit une grada-

1 — *Revue de philosophie*, 1901, pp. 477-478.

tion régulière et constante, à laquelle doit correspondre le développement des centres sensoriels.

Les centres d'association sont-ils au contraire des centres psychiques, comme plusieurs tendent à le supposer ? Pourquoi dès lors les rencontre-t-on chez les animaux privés de raison ? Pourquoi les carnassiers en présentent-ils ? Pourquoi surtout les singes supérieurs se distinguent-ils par un développement *égal* des centres d'association et des centres de projection ? Ici reparaît l'argument vainqueur et sans réplique : la ressemblance morphologique, et par suite la parité fonctionnelle des cerveaux humain et simien. Nous n'y insistons pas.

V

La théorie de Flechsig était empirique et prématurée. Son règne a été court. Elle a subi des maîtres en cérébrologie une contradiction décisive et de l'auteur même des modifications telles qu'elle perd son originalité et sa valeur.

Un des premiers, le professeur Pitres, de Bordeaux, a déclaré que les résultats annoncés par le savant de Leipzig étaient faux et que les fibres de projection ne manquent en aucun point du cerveau.

Un autre maître éminent, le Dr Déjerine, a établi que la théorie nouvelle est en contradiction avec les données de l'anatomie et l'étude des dégénérescences secondaires.

Qu'une grande partie du cerveau, écrit-il, soit dépourvue de fibres de projection chez l'enfant en bas âge,—et le cerveau de l'enfant le plus âgé étudié par Flechsig était celui d'un enfant de cinq mois,—la chose est certaine. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les centres sensoriels et sensitivo-moteurs se développent plus vite que d'autres régions de

l'écorce, puisqu'ils sont d'ordre phylogénétique plus ancien. Mais se baser sur ce fait que certaines fibres ne sont pas encore développées à une certaine période de la vie pour dire qu'elles n'existent pas plus tard, c'est là une proposition inadmissible.

Vouloir établir, en effet, la texture du cerveau de l'adulte en se basant sur l'étude du cerveau d'un enfant de cinq mois, c'est-à-dire sur l'étude du cerveau en voie de développement, cela reviendrait à dire que la moelle épinière du nouveau-né est aussi développée qu'une moelle d'adulte. Nous savons le contraire, et nous savons aussi que le cerveau de l'enfant et de l'adolescent continue à se développer lorsque le développement de la moelle épinière est parachevé depuis longtemps. [1]

Le Dr Flechsig a fait de nouvelles recherches qui ont atténué considérablement l'étendue et la rigueur de ses premières conclusions. Dès 1898, il admet dans l'écorce quarante territoires correspondants à autant de stades de développement et se divisant en trois catégories : 1° territoires à développement précoce ou territoires primordiaux ; 2° territoires à développement plus tardif ou territoires terminaux ; 3° territoires intermédiaires. Il est arrivé plus tard, en 1900, à une nouvelle concession : il admet encore une division du cerveau en centres d'association et en centres de projection, mais il reconnaît l'existence des nombreuses fibres de projection dans les premiers de ces centres. La caractéristique du cerveau humain n'est plus dans ces fameux centres d'association, elle est reportée dans leurs parties nodales ou centrales :

Ce sont, dit-il, selon toute apparence, les points nodaux de systèmes longs d'association, tandis que les zones périphériques ne présentent que faiblement ces caractères.

---

1 — *Soc. biol.* 1897, c. r. p. 178.

En d'autres termes, les fibres de projection se trouveraient répandues dans tout le cerveau, sauf en certains points nodaux très limités.

C'est une retraite en bon ordre, et nous sommes heureux de constater que le professeur de Leipzig l'exécute à temps devant les démonstrations victorieuses de la science française.

La science allemande, du reste, n'a pas suivi l'aventureux auteur, et les maîtres éminents ne lui ménagent pas leurs critiques.

Les signes anatomiques différentiels fondamentaux, dit Monakow, qui distinguent les centres de projection des centres d'association, apparaissent un peu effacés, et la question anatomique se pose désormais en ces termes : les fibres de projection sont-elles réellement moins nombreuses dans les centres d'association que dans les centres sensoriels ? [1]

Le professeur Hitzig montre également la faiblesse de la théorie primitive de Flechsig, et il le blâme discrètement d'avoir présenté ses idées sans réserves et d'une manière trop absolue.

En présence de tant de contradictions, la théorie de Flechsig a fait son temps, n'est plus digne de considération. Mais il nous paraît encore nécessaire de remarquer qu'elle ne répond pas plus aux exigences de la logique qu'à la réalité de l'observation.

Il est reconnu que *la fonction crée l'organe*, le gouverne et le marque profondément de son sceau. Tout élément anatomique se caractérise par des formes qui dérivent de sa fonction, par une disposition interne qui sert et trahit en même temps son rôle. C'est ainsi que les cellules de

1 — *Revue de Neurologie*, 1900, v. 14, p. 684.

l'œuf se différencient dès l'embryon et que, dans l'organisme développé, la cellule musculaire se distingue de la cellule épithéliale, le neurone de la fibre musculaire, etc. Parmi les éléments nerveux, il y a également de nombreux types dont la signification n'est pas toujours connue, mais le sera un jour : nul histologiste ne saurait confondre une cellule de Purkinje avec une cellule de la moelle, un neurone du cerveau avec un neurone du cervelet. Si l'écorce cérébrale comprenait, comme l'affirme témérairement Flechsig, deux zones absolument distinctes, l'une affectée aux facultés psychiques, l'autre à la sensibilité, il est évident que la structure histologique de ces deux zones serait différente et accuserait la nature spéciale de son fonctionnement. Or il n'en est rien ; tous les cérébrologistes le déclarent, et le professeur Van Gehuchten l'avoue avec une parfaite sincérité.

On a eu beau étudier, écrit-il, avec les méthodes les plus récentes, l'immense manteau gris qui recouvre nos deux hémisphères cérébraux, on n'a rencontré qu'une structure histologique d'une simplicité désespérante, rien de spécial, rien de caractéristique: des fibres nerveuses se terminant par des ramifications libres, pour se mettre en connexion avec les prolongements protoplasmatiques de cellules nerveuses ; tout comme dans la substance grise de n'importe quelle partie du névraxe de n'importe quel vertébré. La substance corticale qui recouvre nos deux hémisphères cérébraux présente partout, à de légères différences près, la même structure histologique.

La conclusion est naturelle, elle devrait être : que l'hypothèse des deux zones radicalement distinctes n'est pas justifiée par l'anatomie microscopique du cerveau ; mais, avec l'esprit de système, elle fausse compagnie à la logique et devient celle-ci :

La structure interne de l'écorce cérébrale n'a pas, au point de vue fonctionnel, une très grande importance. (Van Gehuchten).

Erreur monstrueuse contre laquelle proteste toute la physiologie mais sur laquelle nous passerons condamnation pour arriver tout de suite à l'objection capitale qui couronne toutes les autres et suffirait, à elle seule, à avoir raison du système.

Si le professeur Flechsig ne se trompe pas, tout le monde a tort : les expériences des physiologistes depuis quarante ans et plus ont porté à faux, toutes les observations des praticiens non seulement de notre siècle, mais des siècles passés ont été mal prises et sont en défaut. La *zone latente*, que les expérimentateurs s'accordent avec les cliniciens à admettre au cerveau, n'existe pas, ou plutôt personne n'a vu avant le maître de Leipzig que cette zone, loin d'être étrangère à la vie sensible et psychique, est le siège même de l'intelligence et des facultés supérieures.

Il nous semble qu'entre le sentiment unanime des auteurs et celui du Dr Flechsig l'hésitation n'est pas permise.

VI

Il faut nous résumer et conclure.

Si l'on s'en tient aux données de la science, le cerveau est un organe de sensibilité et de mouvement, *et il n'est que cela*. N'est-ce pas là un enseignement précieux de la physiologie, et dont la philosophie doit se réjouir ? La *doctrine des localisations* paraît absolument confirmée. Sans doute elle n'est pas complètement développée, elle n'est encore établie que dans ses grandes lignes, mais elle se vérifie tous les jours davantage.

Tous les *centres moteurs et sensitifs* ont-ils le siège précis que leur ont assigné la clinique et l'expérimentation ? Il

serait prématuré de le prétendre, surtout en présence des cas d'*épilepsie jacksonnienne avec lésion du lobe frontal* relevés par quelques auteurs récents (Lépine, Faguet et Lowitz, Chipault, Dieulafoy).

L'observation du Dr Dieulafoy est particulièrement caractéristique : Un homme de quarante ans, jouissant d'une bonne santé, est subitement atteint de phénomènes cérébraux graves, principalement représentés par des accès convulsifs du membre supérieur droit. Le diagnostic porté est : épilepsie jacksonienne, c'est-à-dire lésion corticale, syphilis tertiaire gommeuse ou scléro-gommeuse de la région rolandique gauche. La médication souveraine est instituée. En dépit du traitement, le malade a 40 à 50 crises quotidiennes et meurt au bout de huit jours.

On va voir, raconte le professeur Dieulafoy, quelle surprise nous réservait l'autopsie. On ouvre la cavité crânienne, et les regards se portent aussitôt sur la région rolandique gauche. *Rien d'appréciable à ce niveau.* Les méninges et la surface cérébrale ne présentent rien de particulier. On s'aperçoit que la dure-mère est adhérente à la pie-mère au niveau de la partie antérieure du lobe frontal de l'hémisphère gauche...

L'examen extérieur du cerveau donne les renseignements suivants : les circonvolutions rolandiques sont absolument saines; même intégrité des lobes pariétal, occipital et temporal. *La seule lésion apparente est cantonnée au lobe frontal gauche.* En ce point la surface cérébrale normale est remplacée par un tissu pathologique adhérent aux méninges, de nuance brunâtre et de consistance plus molle que la substance grise des circonvolutions... La néoformation a les dimensions d'un petit œuf et occupe toute la pointe du lobe frontal, c'est-à-dire le tiers antérieur des 1e, 2e et 3e circonvolutions frontales [1].

---

1 — *Académie de Médecine*, 22 oct. 1901.

De pareils faits n'ont rien de déconcertant : ils prouvent que la *zone* prétendue *latente* n'est pas aussi *silencieuse* que l'ont prétendu les anciens et que tout n'est pas dit sur l'étendue des centres moteurs. Attendons-nous à de nouvelles découvertes, à une exploration plus complète et plus fructueuse de l'écorce cérébrale, mais restons persuadé que rien ne sortira du domaine sensitivo-moteur qui appartient à l'organe encéphalique.

Ce qui est acquis et se confirme de plus en plus, c'est que le cerveau n'est pas un *organe intellectuel*. Son écorce n'est pas le siège des facultés psychiques. Pourquoi ? Parce qu'elle appartient manifestement aux facultés sensibles, parce que les facultés spirituelles ne sont pas localisables, n'ont pas, ne peuvent pas avoir d'organe.

L'impossibilité radicale de localiser l'intelligence et la volonté n'est pas seulement attestée par les spiritualistes, elle est reconnue par les savants eux-mêmes, elle trouve dans le camp matérialiste des partisans décidés. Les maîtres se rendent, les uns après les autres, à l'évidence.

C'est le professeur Laborde, de l'Académie de médecine, écrivant dès 1892 :

Si l'on conçoit la possibilité d'une localisation de mouvement proprement dit, *l'on ne saurait admettre la localisation en foyer, c'est-à-dire la manifestation partielle, émiettée d'une fonction psychique, telle que la volonté ;* de façon qu'il y ait, en quelque sorte, une parcelle de cette volonté pour chaque localisation motrice...La volonté, comme fonction psychique générale, préside aux mouvements qui sont, pour cela, des mouvements volontaires. A ce point de vue seulement on peut concevoir des foyers ou centres psycho-moteurs, et les dénommer ainsi, à la condition de ne les point considérer comme comprenant chacun, et emportant pour ainsi dire avec eux une portion de *cette fonction générale de volition, laquelle ne saurait être divisée, éparpillée, émiettée, pas*

plus que toute autre fonction psychique ou intellectuelle, l'idéation par exemple... Cette intervention n'est que la manifestation de la fonction psychique générale, totale, toujours homogène, non localisée en un mot, et non spécialement inhérente au foyer ou centre moteur [1].

C'est un autre maître, le professeur Pitres, de Bordeaux, déclarant plus tard au congrès de Nancy :

Les fonctions psychiques ne sont pas localisables—c'est courir après une chimère, ajoutait-il, que de rechercher le siège de l'intelligence,... du jugement et de la volonté.

C'est enfin le maître allemand Monakow tenant pour insoutenable la doctrine de Flechsig qui prétend localiser dans l'écorce cérébrale les fonctions supérieures de l'entendement.

Qu'ajouter à ces décisifs témoignages ?

La cause nous paraît entendue.

Le spiritualisme, qu'on croyait mort, ressuscite plus vivant que jamais, radieux de jeunesse et plein d'espérances. Et la science s'arrachant enfin aux malsaines influences du matérialisme sectaire, se rend aux évidences de la logique et des faits. Savants et philosophes se réconcilient et s'unissent devant les émouvants et difficiles problèmes de la cérébrologie, et tous s'accordent enfin à reconnaître au fond de la conscience humaine l'âme spirituelle et immortelle et le vivant reflet de Dieu.

Docteur SURBLED.

1 — *Traité de physiologie*, p. 360-363.

LE CINQUANTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le 24 juin prochain, l'Université Laval célèbrera le cinquantième anniversaire de sa fondation. Plusieurs comités d'anciens élèves unissent en ce moment leurs efforts pour donner à cette fête toute la solennité possible. Et il y a lieu d'espérer que leur zèle sera couronné d'un éclatant succès.

En effet le peuple canadien-français ne saurait trop apprécier l'importance de cette grande institution. Née d'une pensée religieuse et patriotique, l'Université Laval est venue à son heure comme le couronnement de l'œuvre intellectuelle accomplie parmi nous par une longue suite de bienfaiteurs publics dont les noms brillent dans notre histoire. En tête de cette élite nous apparaît l'illustre évêque de Laval, qui a marqué de sa forte empreinte nos institutions naissantes, et dont l'un des plus beaux titres au nom de père de la patrie est la fondation du séminaire de Québec. Le vieux séminaire ! Notre pensée l'évoque irrésistiblement quand nous songeons aux manifestations du prochain jubilé. Nous nous reportons à cette heure sombre et tragique où notre ancien régime venait de s'effondrer dans un sanglant cataclysme, où nos ennemis d'hier étaient devenus nos gouvernants d'aujourd'hui, où notre race vaincue, mutilée, blessée à mort, semblait destinée à s'éteindre après une douloureuse agonie. Notre situation était effrayante ; nous étions entourés de périls capables de fléchir les plus fiers courages. Mais le plus menaçant de tous était peut-être le naufrage de notre

enseignement public. En 1763, il y eut un moment où les Canadiens-français n'avaient pas une seule maison d'éducation secondaire ouverte à leurs fils, dans tout le Canada. Le collège des jésuites avait dû fermer ses portes ;[1] pendant près de dix ans il y eut une solution de continuité dans les études, et une génération presque entière se trouva jetée dans la vie active sans formation intellectuelle. Encore un peu de temps, et nous étions frappés d'une irrémédiable déchéance, et nous aboutissions à l'ilotisme politique et social. Mais Dieu veillait sur notre race. Le cœur et la pensée de Mgr de Laval habitaient toujours la sainte maison qu'il avait tant aimée. Il y avait là des apôtres et des patriotes ; encore entourés de ruines, ils entreprirent la tâche de nous réédifier un avenir. Le séminaire de Québec inaugura son cours d'études en 1765. En 1773, les Messieurs de Saint-Sulpice fondèrent leur collège à Montréal. Et vingt-cinq ans plus tard, nous avions toute une pléiade d'hommes qui savaient écrire, qui savaient parler, qui pouvaient défendre victorieusement nos droits. Les Panet, les Bédard, les Papineau, les Taschereau, les Blanchet étaient armés pour la lutte et commençaient la longue campagne qui devait aboutir à la conquête de nos libertés.

Avec les années, d'autres maisons d'enseignement secondaire furent fondées sur différents points de notre province, pour disséminer les bienfaits de la rénovation intellectuelle

---

1 — Durant toute la domination française, le collège des jésuites fut notre seule maison d'enseignement classique. Le petit séminaire, fondé par Mgr de Laval en 1668, était un pensionnat ; les élèves allaient suivre les classes chez les jésuites.

inaugurée par le séminaire de Québec après la cession. Nommons entre autres Nicolet, Saint-Hyacinthe, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne, l'Assomption, Joliette. Puis un jour vint où l'instruction classique étant plus répandue, notre population étant plus nombreuse, le champ des professions libérales devenant plus vaste, il fallut agrandir nos horizons et gravir de nouveaux sommets, pour se mettre en état de satisfaire les besoins de l'époque nouvelle. En un mot il fallut créer le haut enseignement universitaire. A ce moment, tous les regards se tournèrent encore vers la vieille maison d'où avaient rayonné, depuis deux siècles, tant de dévouements et de progrès : et l'Université Laval surgit sur le promontoire de Québec, pleine d'espérances et de promesses.

Cinquante ans se sont écoulés depuis cette date mémorable dans l'histoire de l'enseignement canadien. L'œuvre de l'Université Laval, durant ce demi-siècle, est sous nos yeux. Et, dans son ensemble, nous pouvons affirmer qu'elle est vraiment imposante et glorieuse. L'Université a formé des maîtres éminents ; elle a élevé le niveau des professions ; elle a fait réaliser d'immenses progrès aux études théologiques, juridiques et médicales ; elle a donné, au moyen de ses cours libres et de ses conférences, un vif essor aux recherches historiques, scientifiques et littéraires ; par ses musées de peinture, d'histoire naturelle, de numismatique, elle a développé le goût du beau et stimulé la noble passion du savoir ; enfin, pour tout résumer d'un mot, elle est parmi nous un foyer de science chrétienne, et trois mille prêtres, religieux, légistes, médecins, et autres diplômés de ses diverses facultés, après être venus y éclairer leur esprit et réchauffer leur âme, forment à cette

bienfaisante *Alma Mater* une auréole d'impérissable honneur.

C'est donc avec raison que nous saluons en elle l'une des forces vives de notre nationalité. Comme le disait si bien Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, dans la réunion des anciens élèves tenue le 7 janvier dernier, le rôle d'une université dans les destinées d'un pays est prépondérant. Voyez, par exemple, la Belgique ; tous ceux qui ont étudié de près l'histoire contemporaine de cet Etat reconnaissent que les catholiques belges doivent à l'Université de Louvain l'organisation, le prestige et l'influence qui les ont fait triompher des sectes et leur ont permis de reconquérir le gouvernement de leur patrie.

Cependant nous ne remplirions pas tout notre devoir si nous nous bornions à constater l'importance de l'œuvre accomplie par l'Université Laval. Nous devons nous demander si un accroissement de ressources ne donnerait pas à cette œuvre un plus complet épanouissement et un plus vif éclat. Poser la question c'est la résoudre. Les hommes éminents qui dirigent notre université gémissent tous les jours sur l'impuissance où ils sont de réaliser tel progrès, de donner plus d'extension à telle faculté, d'élargir le cadre de tel programme, de lutter à armes égales sur tous les terrains avec leurs émules anglais et protestants. Que d'innovations fécondes ils entrevoient dans leurs généreuses ambitions ! Créer un haut enseignement littéraire où de toutes parts notre classe instruite, et spécialement les jeunes professeurs de nos collèges, viendraient puiser une connaissance plus approfondie, une plus vive intelligence des lettres françaises et de leurs chefs-d'œuvres immortels; fonder des chaires d'économie politique

et d'histoire ; compléter la faculté des arts par un ou plusieurs cours de *sciences appliquées* où la pratique éclairerait la théorie, grâce à une installation et à un outillage *ad hoc :* ce sont là autant de *desiderata* qui ne peuvent être satisfaits qu'au prix de sommes considérables. Or, le séminaire de Québec a fait déjà des sacrifices énormes, et assumé des charges peut-être disproportionnées avec ses moyens. Faudra-t-il donc nous résigner à voir notre grande institution nationale d'enseignement supérieur demeurer stationnaire, à la voir paralysée, frappée d'une stérilité relative, et distancée de très loin par ses concurrentes mieux rentées ? Non, sans doute. Eh bien, sortons des vœux platoniques et entrons dans l'action. La parole est à la province de Québec, à la nationalité canadienne-française. Si nous ne voulons pas être vaincus dans l'arène du progrès intellectuel par les races qui nous entourent, si nous voulons garder notre rang et notre influence, il nous faut seconder les efforts de nos éducateurs. En cela nos concitoyens d'origine anglaise nous ont donné de nobles exemples. L'Université McGill, après avoir été fondée par un millionnaire intelligent, a dû son merveilleux développement aux dotations princières qu'elle a reçues d'hommes comme sir Donald Smith, sir William Macdonald et beaucoup d'autres. Il en est de même aux Etats-Unis. Parcourez les annales de leurs plus célèbres institutions d'éducation, vous y rencontrerez à chaque page les noms de donateurs illustres qui ont voulu pouvoir dire en expirant : « *non omnis moriar*, je ne mourrai pas tout entier, mais je me survivrai à moi-même dans les générations d'esprits qui viendront boire à longs traits la vie intellectuelle aux sources pures que mon or aura fait jaillir. »

Sans doute les millionnaires ne sont pas nombreux parmi nous ; les épreuves nationales que nous avons traversées nous ont rendu plus difficile et plus lente l'acquisition de la richesse. Mais depuis quarante ans une autre époque est commencée. Beaucoup de Canadiens-français ont conquis la fortune dans le commerce ou l'industrie. Pourquoi donc sont-ils si rares ceux qui ont songé à immortaliser leur nom en devenant ainsi les bienfaiteurs de leur race ?

Puisse le prochain jubilé être le point de départ d'une ère nouvelle ! Puisse la munificence canadienne-française apprendre le chemin des grandes fondations universitaires ! Puisse enfin la couronne de gloire qui va être déposée sur l'auguste front de l'Université Laval, le 24 juin 1902, attirer vers elle un courant d'émulation généreuse, de dotations fécondes, qui lui permettent d'élever son vol et d'entraîner à sa suite l'esprit national vers les régions les plus hautes du progrès scientifique et littéraire.

Thomas Chapais.

LA LANGUE GARDIENNE DE LA FOI

Qui perd sa langue perd sa foi.—Voilà un dicton populaire dont il importe, à l'heure qu'il est, d'examiner le sens et la valeur. Question d'intérêt majeur pour tout groupe national que le contact constant avec une race prépondérante expose, dans un avenir plus ou moins prochain, à l'assimilation et à l'absorption.

Qu'il n'y a pas de relation *essentielle* et *nécessaire* entre la langue et la croyance religieuse d'une nation ou d'un individu, la chose est évidente aux yeux de la raison et de la foi. Les lois fondamentales du rythme et de l'harmonie ne varient pas avec la diversité des instruments dont se sert l'art de la musique. De même, le *Credo* est toujours substantiellement le même symbole, qu'il soit chanté en latin, en grec ou en syriaque dans les églises des divers rites catholiques, ou récité en langue vulgaire par les néophytes des chrétientés naissantes de l'Afrique centrale et de la lointaine Polynésie, ou par les fidèles enfants de « la fille aînée de l'Eglise » et de « l'île des Saints. »

Cette unité de foi dans la variété des langues, c'est le prélude de la vision de l'apôtre : « toute *langue*, toute tribu, toute nation » publiant dans un harmonieux cantique les louanges de l'Agneau Rédempteur.

Mais entre la foi et la langue d'un peuple n'y a-t-il pas une relation qui, pour être *accidentelle* dans le sens philosophique du mot, n'en a pas moins une haute portée ethnographique et morale ?

La pratique et la discipline d'une Eglise divinement inspirée répond affirmativement à cette question. Elle qui, confiant à la fixité de la langue latine ses décrets dogmatiques et la sauvegarde de sa liturgie, respecte néanmoins

et conserve les divers idiomes des rituels des églises d'origine apostolique en communion avec Rome, ordonne aussi, selon le vœu de l'Apôtre, qu'on donne aux petits enfants le lait de la doctrine, et qu'aux multitudes affamées de vérité on distribue en langue vulgaire le pain de la parole divine. Autant donc elle tient au latin pour sa liturgie principale, autant elle exige que la langue nationale soit l'idiome de l'instruction religieuse des peuples.

La pratique constamment suivie par ses apôtres en est la preuve. Les annales de notre propre histoire attestent également à l'évidence que les premiers missionnaires du Canada résistèrent sagement aux calculs d'une vaine politique en ne travaillant pas à *franciser* les naturels du pays. Dieu sait à quels travaux héroïques ils durent se livrer pour apprendre, classifier et conserver les langues si compliquées des aborigènes! Sage et salutaire tactique qui, aujourd'hui encore, trouve de zélés et fidèles continuateurs dans les gardiens de la foi et de la langue chez les fils des anciens maîtres du pays [1].

Et l'Eglise manifestait naguère la même sagesse en encourageant la fondation, à Plaisance, en Italie, d'un séminaire destiné à alimenter les missions italiennes des Etats-Unis, et en dirigeant vers l'Amérique des prêtres de toute nation qui se dévouent au salut de leurs compatriotes dispersés dans la grande république et dans les prairies de l'Ouest canadien.

Trésorière et dispensatrice de la grâce divine, l'Eglise sait

---

1 — Pour ne citer que des cas familiers et plus récents, mentionnons en passant le beau dictionnaire montagnais du Père LeMoine, O. M. I., et deux almanachs, l'un en iroquois, de l'abbé G. Forbes, l'autre en micmac, du P. Pacifique, capucin, remplis de renseignements instructifs et salutaires.

aussi respecter les droits de la nature, et comprend que la diversité des langues, infligée jadis comme châtiment de l'orgueil humain, est devenue une seconde nature, à laquelle des siècles d'usage et de traditions historiques ont apposé le sceau d'une prescription aussi juste que vénérable.

Présomptueuse et insensée serait donc la race qui, pour asseoir plus solidement sa domination, travaillerait à ramener les hommes à l'unité de verbe, et à contredire ainsi la sentence divine en imposant une même langue à tous les groupes nationaux qui apportent à la prospérité commune l'appoint de leur énergie, et au drapeau de leur pays d'adoption l'hommage de leur loyauté.

Pour ce qui concerne les Canadiens-français, la conservation de leur langue est-elle d'une importance vitale pour le maintien de leur foi ? Les faits sont là pour prouver que l'une et l'autre se prêtent un mutuel appui.

C'est aux Etats-Unis surtout qu'il faut étudier la question sur le vif. Les précurseurs de l'émigration canadienne-française dans les Etats de l'Est, les groupes de pionniers qui se sont échelonnés dans les Etats de New-York et du Vermont avant l'organisation de paroisses de langue française, devenus, en grand nombre, apostats à leur foi aussi bien qu'à leur nationalité, se fusionnèrent dans le grand tout américain.

Aujourd'hui le progrès du mal est enrayé, grâce au zèle du clergé canadien-français, grâce à la création de paroisses, d'églises et d'écoles canadiennes-françaises, où la langue du Canada français et catholique est celle de l'instruction religieuse et de l'enseignement scolaire.

Rien de contagieux et d'énervant comme l'atmosphère de sensualisme et de matérialisme qu'on respire dans la

république voisine. Sans la sauvegarde providentielle d'une langue étrangère à celle de la masse du peuple et de la presse américaine,—langue qui sert de trait d'union vivant avec la patrie d'origine, toujours rapprochée d'ailleurs par le voisinage et les relations de famille,—nos bien-aimés compatriotes d'outre quarante-cinquième auraient eu, sans doute, à déplorer des défections dans les mêmes proportions que leurs frères d'Irlande, bannis jadis de leur sol natal par la famine et par des lois iniques.

On connaît cet aspect lamentable de la question religieuse aux Etats-Unis. On sait que les vides causés par l'indifférentisme, fruit naturel de l'ignorance religieuse, d'alliances mixtes, et d'autres agents non moins funestes, sont loin d'être comblés par l'accession des recrues que l'Eglise rachète de l'hérésie et de l'infidélité. Et, chose déplorable, les victimes de l'erreur, ce sont, en grande partie, les descendants de ces vaillants catholiques qui avaient tant souffert pour la foi dans leur pays.

Tandis que Allemands, Polonais et Canadiens-français trouvent, dans la conservation de leur langue, un obstacle efficace à l'assimilation, les Irlandais, qui n'ont pas de langue à conserver, sont plus accessibles aux délétères influences du milieu, et deviennent souvent plus Américains que les Américains eux-mêmes.

C'est là le témoignage impartial d'un missionnaire irlandais qui vient de faire une tournée de prédication aux Etats-Unis ; c'est le cri d'alarme qu'il fait entendre dans une revue de son pays pour détourner ses chers compatriotes de l'émigration. Spectateur désolé des ravages de l'indifférentisme et des pertes de l'Eglise, le R. P. Shinnors, O. M. I., supplie les Irlandais de rester dans leur patrie.

Mieux que nous, écrit-il, les prêtres et les évêques américains comprennent les affreux périls qui entourent l'émigrant irlandais en Amérique, et ils nous conjurent, dans les termes les plus énergiques et les plus sincères, de garder notre peuple chez nous. Du cardinal Gibbons, de l'archevêque Corrigan, de l'archevêque Ryan, de tout ecclésiastique américain qui s'intéresse à notre catholique nation, vient cet avis à la hiérarchie et au clergé irlandais : « Arrêtez le flot de l'émigration. Préservez vos ouailles du loup américain. Ne sacrifiez pas à Moloch vos fidèles enfants. Pour votre peuple, l'Amérique, c'est le chemin de l'enfer. »

—Cf. *The Irish Ecclesiastical Record*, cité par le *Tablet* du 15 février 1902.

Paroles terribles, mais malheureusement trop vraies pour qui consulte les statistiques épouvantables du dépérissement de la foi aux Etats-Unis. Paroles qui devraient faire réfléchir ceux des nôtres qui seraient tentés d'aggraver les dangers déjà si lamentables de l'émigration par une insouciance coupable pour le maintien de la langue de leurs pères.

Quant à l'épiscopat et au clergé canadien-français, ils n'ont pas, là-dessus, failli à leur devoir. Incapable, malgré tous ses efforts, d'arrêter le flot de l'émigration de ses enfants, l'église du Canada poursuit de sa sollicitude jusque dans leur pays d'adoption ceux que l'infortune, l'espoir du lucre ou l'esprit d'aventure y attirent constamment. Par le ministère de ses dévoués missionnaires, elle travaille efficacement à conserver, en même temps que la langue, les mœurs des ancêtres, et, héritage plus précieux encore, « la foi des anciens jours. »

LIONEL LINDSAY.

CAUSERIE ARTISTIQUE

L'AUDITION MUSICALE

Un homme de beaucoup d'esprit,—au surplus très mauvais connaisseur,—disait, au sortir d'un concert de belle et sérieuse musique, que l'auditoire, ce soir-là, devait se composer de deux catégories de personnes : celles qui essayaient de comprendre et celles qui dormaient.

Ne pourrait-on pas en dire autant d'autres auditoires devant qui l'on débite des discours ou des conférences ?

Il est parfois difficile de déterminer exactement d'une part la valeur d'un concert ou d'un discours, et d'autre part la compétence du public.

Toutefois, malgré la considération que j'ai pour les dormeurs et le sort heureux que je leur envie parfois, nous allons négliger ici, si vous le voulez bien, cette intéressante catégorie. Nous nous occuperons uniquement de ceux qui écoutent.

Il est bien entendu d'avance que la musique dont nous allons causer n'est pas celle que l'on appelle « musique légère, » genre habituel des désœuvrés, musique aimable dont se composent les refrains d'opérette. Je sais que, pour le grand nombre, la musique n'existe que par l'emploi *accidentel* que l'en en fait. Faire défiler un régiment au son d'une fanfare, rythmer la danse, égayer un dîner aux accords d'un orchestre sont des modes de cet emploi accidentel. Avec la meilleure foi du monde, je ne puis rien voir d'éducatif dans ce genre de manifestations musicales.

Le procédé peut être utile, agréable parfois ; on y chercherait en vain une fonction essentielle de l'art. Il faut donc monter plus haut.

Nous voilà du coup dans la musique des maîtres : symphonies, sonates, oratorios, messes, — musique savante, sans doute, mais où la science bien comprise n'est que l'auxiliaire de l'inspiration. On sait que, s'il est possible à un habile théoricien de faire de la science sans art, l'inverse ne se peut pas. Un compositeur inspiré, ne peut, sans science, faire œuvre durable. Selon la définition de Goëthe « la musique est une architecture de sons. » Une belle composition doit s'édifier d'après un habile calcul de proportions. Solide sur ses bases, large dans ses lignes, svelte dans ses nefs, gracieuse et sobre dans l'ornementation, une cathédrale, comme celle que le moyen-âge a léguées à nos ancêtres d'Europe, est la démonstration la plus parfaite de l'union de la science et de l'art. Il n'y a donc pas d'art sans science, comme le dit très bien Charles Gounod ; toute l'œuvre des maîtres est là pour en faire foi.

Une grande erreur cependant consiste à penser que, pour s'intéresser à la bonne musique, il faut en saisir le sens technique. Partant de là beaucoup de gens cherchent à comprendre au lieu d'entendre, et perdent ainsi infiniment de plaisir sans profit pour eux-mêmes. A vrai dire, l'attention analytique ne saurait être utile qu'aux hommes de l'art ; ceux-ci peuvent en effet fixer leur esprit sur l'œuvre elle-même et éprouver une pure et supérieure émotion par la perception consciente de l'harmonie, de la belle ordonnance, de la vie qui se dégage de cette œuvre. Autre est le rôle du simple dilettante. Si la nef d'une cathédrale l'émeut et fait passer par tout son être ce tres-

saillement que connaissent tous les amants du beau, il ne quittera pas sa rêverie et son extase pour s'enquérir des données exactes de l'édifice, et refaire dans son esprit les calculs de l'architecte. Même s'il en était capable, il tuerait, à coup sûr, en se livrant à ces calculs, l'émotion même qu'il est venu chercher. Pareillement, les amateurs qui, à l'audition d'une symphonie, comptent les violoncelles de l'orchestre et s'inquiètent de l'absence d'une flûte ou d'un hautbois, perdent le sentiment qui se dégage de la composition interprétée, pour s'embarrasser l'esprit de futiles détails.

Si la musique est vraiment un art populaire, si de nos jours son action sur les grands auditoires est manifeste, il est impossible cependant d'admettre que l'impression produite révèle toujours la valeur esthétique réelle de l'œuvre exécutée. Les individus composant les foules n'en sont pas tous au même point de culture artistique. De là différents *états* chez les dilettantes, d'après une classification ingénieuse faite par M. Mortier dans un article paru il y a quelques années dans le *Mercure de France*, M. Mortier distingue trois états chez les dilettantes : l'état confus, l'état sentimental et l'état imaginatif.

« L'état *confus* est celui de l'amateur qui, à l'audition de pièces musicales, se sent plongé dans une demi-inconscience pleine de charme. » C'est là en effet l'état rudimentaire.

L'état *sentimental* accuse quelque chose de plus : chaque alternance de rythme produit de nouvelles images chez l'auditeur qui connaît déjà la nuance des émotions.

Enfin, l'état *imaginatif* est celui des dilettantes exercés ayant fréquenté beaucoup de concerts. Ceux-ci croient retracer la pensée du compositeur, trouvent tels rythmes

suggestifs, telles sonorités descriptives. Ils ont des préférences, sont passionnés de Shumann, tiennent pour ou contre Wagner.

Disons que ce dernier état est, par excellence, celui des littérateurs et partant de nombreux critiques d'art. Au point de vue de la saine critique, de l'étude sérieuse des œuvres, il faut admettre que les dissertations inspirées par cet état imaginatif sont de pures fantaisies littéraires.

Le littérateur qui en musique n'est qu'un imaginatif et n'est que cela, n'a jamais pris de cet art une connaissance un peu précise. Tout artiste qu'il est en son écriture, il ne goûte pas artistement la musique, mais il jouit en amateur par sa seule sensibilité.

Si donc, pour les artistes, la musique possède des beautés formelles, sources d'émotions esthétiques, à cela près elle reste pour le grand public l'art par excellence du sentiment. Et c'est à ce point de vue qu'il faut l'entendre. La musique n'exprime pas d'idées précises, pas même d'idées vagues, mais, par un privilège plus grand encore, elle les suggère toutes, elle *donne à penser*, et c'est le secret de sa puissance. Au lieu de s'adresser à nous, comme la littérature, en une langue analytique et précise, elle nous saisit tout entiers, corps et âme, et nous jette, par delà le monde sensible, dans le domaine même des idées.

Il faut faire des vœux pour que l'art, dans ce qu'il a de grand et d'élevé, prenne une plus large place dans l'éducation ; non pas tant par les exercices d'adresse, la virtuosité qui cherche à se faire valoir, que par une conception noble du beau, une interprétation sincère et désintéressée. On a fait dans ce sens des tentatives louables. Des sociétés chorales se sont formées pour exécuter de grandes œuvres. Applaudissons à ces efforts et gardons-nous d'en amoindrir

le mérite par des critiques de détail. Ceux qui aiment vraiment l'art savent pardonner quelques défaillances lorsque l'idée générale de l'œuvre se dégage suffisamment.

Qu'on me permette, pour terminer, de citer ici un extrait d'un discours de F.-A. Gevaërt, l'éminent directeur du conservatoire de Bruxelles, qui résume admirablement la mission de l'art populaire :

Il est temps de mettre à la portée du peuple de plus nobles jouissances esthétiques, d'éveiller chez lui des aspirations vers une vie intellectuelle et morale moins rudimentaire. C'est une erreur de s'imaginer que l'art, pour se faire accepter des masses, doive se rapetisser, s'abaisser, s'interdire toute visée un peu haute. La vérité est qu'il y a deux manières de mettre la musique à la portée de tous : c'est de la prendre par son très grand ou son très petit côté. Seuls, les genres intermédiaires échappent à qui n'a pas reçu d'initiation spéciale. Mieux vaut une âme neuve et simple devant une œuvre de style élevé que le soi-disant connaisseur, bouffi de présomption et sensible uniquement à la virtuosité de l'exécution. On ne doit pas, selon nous, imposer à la multitude des compositions dont le principal mérite consiste dans leur facture raffinée, mais il n'est pas, croyons-nous, de production géniale, symphonie, opéra, oratorio ou messe qu'un public quelconque ne puisse goûter d'instinct.

C'est ainsi que l'art, comme la foi, peut emporter dans un même élan et le savant et l'illettré. C'est bien là son rôle religieux et social.

A. Letondal.

Pages Romaines

Don d'une statue de Goethe. — Prochain congrès historique. — L'œuvre des « Cultores Martyrum. » — La chaire de S. Pierre. — Jubilé de Léon XIII

Il est très curieux de voir comment, en la personne de l'empereur d'Allemagne, le vieil esprit gibelin essaie d'affirmer la suprématie du génie allemand sur l'Italie. Depuis que Rome, arrachée au Pape, est devenue la capitale du nouveau royaume, Guillaume est venu plusieurs fois la visiter. L'attitude du roi Humbert accompagnant son allié était moins celle d'un hôte faisant les honneurs de sa ville que celle d'un vassal qui reçoit son suzerain. Assis dans la même voiture, chevauchant côte à côte, empereur et roi manifestaient tous deux des sentiments divers ; chez celui-là la domination se révélait dans son regard, chez celui-ci une timidité qui cherchait à se déguiser. Aux visites impériales succéda l'inauguration d'une salle du trône dans le palais de l'ambassade allemande au Capitole, où, par ordre de Guillaume, des peintures allégoriques voilent à peine la pensée du Maître. Cette année, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, l'empereur d'Allemagne vient d'accomplir, sous forme de gracieuseté, un acte de politique qui n'est point du tout banal. C'est le don à la ville de Rome, d'une statue de Goëthe. C'est une nouvelle façon de prendre possession de la Ville Eternelle qui, n'étant plus la cité des Papes, tend à devenir la chose d'un chacun. Rien ne semble inutile à ce jeune souverain ; il y a une pensée, du calcul dans chacune de ses manifestations, discordantes en apparence, et, pour revêtir un uniforme de hussard, on n'en peut pas moins lire et méditer Machiavel.

Goëthe dominant la cité de Romulus du haut de la colline historique, Goëthe sacré souverain des poètes romains par le souverain d'Allemagne, cela semble, au premier abord, une ironie audacieuse. L'esprit italien, toujours souple, toujours habile à tout faire servir à sa cause, a fait semblant de ne voir dans le don impérial qu'un hommage de plus rendu à la grandeur de Rome qui donna au poète allemand des inspirations profondes, et dans cet honneur posthume la consécration d'une

gloire qui restait incomplète avant son couronnement au Capitole.— Luttant de courtoisie, l'Italie a formé le projet de donner à Berlin une statue du Dante. De cette façon, le poète allemand n'entrera pas plus en conquérant dans la Ville Eternelle, que le poète italien ne pénètrera en vainqueur dans la cité de Frédéric, et l'acte de politique de l'empereur habilement déjoué ne sera plus qu'un hommage de fraternité littéraire.

***

Rome était aux Papes, quand Goëthe y vint en novembre 1786; son esprit tour à tour protestant, catholique, païen, panthéiste, y fut tellement fasciné par les beautés de la Rome pontificale que loin d'en réclamer l'émancipation, il écrivit: « Je suis enfin arrivé dans cette capitale du monde!... Tous les rêves de ma jeunesse, je les vois vivants aujourd'hui et je suis tranquillisé pour toute ma vie. » Ce bien-être que Goëthe goûta au centre de la catholicité, le retrouverait-il maintenant? S'il faut en croire les archéologues, les enthousiastes de l'antiquité, Goëthe éprouverait une plus grande joie de revoir Rome aujourd'hui. Aujourd'hui ce n'est plus la renaissance comme au temps de Léon X, ce n'est plus le lendemain de la renaissance, c'est la *Primavera latina*, le printemps latin, selon l'expression consacrée.—Un congrès historique tenu sur les bords du Tibre viendra bientôt étudier les découvertes récentes. *Niger lapis*, *rostra vetera*, *vandalica cesarea*, *sacraria regia*, *fons Juturnæ* feront l'objet de ses admirations. Puis il inaugurera la porte orientale du Palatin, l'accès de cette colline par le Forum au moyen de la rampe impériale qui va au *Clivus Victoriæ*, le nouveau musée épigraphique dans l'ancienne curie, le musée d'architecture et de sculpture dans le temple d'Antonin et Faustine et dans le cloître de Ste Françoise romaine, le musée civique dans le *Héroon* de Romulus.

A côté de la commission d'archéologie profane se trouve celle d'archéologie sacrée sous la direction de laquelle est le collège vulgairement dénommé *Cultores Martyrum*, dont le but est de promouvoir le culte des martyrs dans les catacombes, de célébrer leurs fêtes au lieu même de leur sépulture, d'étudier l'histoire de l'Eglise dans les mouvements de ses premiers siècles. Les *Cultores Martyrum* se recrutent surtout parmi les jeunes prêtres et les laïques de chaque nation qui viennent à Rome y continuer leurs études dans les universités. L'Hospice teutonique de

S^a^ Maria del campo santo au Vatican, est le siège de leur association. Là, dans une salle que décorent les portraits de J.-B. de Rossi, de ses jeunes disciples Mariano Armellini, Enrico Stevenson, tous deux prématurément enlevés à la science, des peintures reproduisant celles des catacombes et quantité de souvenirs des temps primitifs de l'Eglise, se réunit le collège, quand novembre ramène à Rome ceux que l'été avait dispersés. Et les travaux commencent : c'est l'élection des dignitaires, le *Magister*, le *Sacerdos*, le *ab Epistolis*, l'*Arcarius*, le *Triclinarca*, puis c'est l'admission des candidats, c'est la rédaction du calendrier qui fixe les jours fériés des grandes réunions dans les catacombes plus célèbres de S. Caliste, Ostriennes, des Stes Domitilde et Prisque et des réunions de moindre importance aux catacombes des saints Pontien, Prétextat, Pancrace, Valentin, Zotique, etc. ; bref, c'est l'organisation d'une année d'étude et de prières.

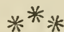
Un matériel aux formes anciennes est transporté chaque veille de fête dans la catacombe où, le lendemain, se célèbrera la mémoire du martyr, et tandis que des branches de buis jonchent le sol des galeries antiques, de vieilles lampes en dissipent l'obscurité. Dans la chapelle entourée de sépulcres souvent vides des dépouilles qui leur furent confiées, les chants retentissent ; nulle émotion n'est comparable à ce sentiment qu'éprouve l'âme chantant le *Credo* dans cet asile où reposèrent tant de héros de la foi. Puis, c'est la conférence archéologique qui suit les saints mystères, c'est la page de l'histoire qui se lit dans les peintures, dans les inscriptions des murs et qui est commentée avec érudition par le conférencier ; ce sont les joyeuses agapes dont la préparation fut confiée au Triclinarca, ce sont les excursions dans la campagne romaine, c'est la réunion finale dans la catacombe que l'on parcourt au chant des litanies des saints.

Il est superflu de faire observer que l'étude des catacombes est une véritable apologie de l'immuable doctrine de l'Eglise. Là, les fresques des quatre premiers siècles du christianisme attestent aux protestants que la croyance de l'Eglise catholique relative aux sacrements d'Eucharistie et de Pénitence est en tout semblable à celle de ses origines, et la pioche du fossoyeur qui creuse sans cesse découvre à chaque instant un témoignage nouveau.

La fête du 18 janvier a marqué cette année par l'exposé d'une opinion nouvelle sur son objet.

En 1867, M. J.-B. de Rossi démontrait que la chaire de S. Pierre conservée dans la basilique vaticane n'était point celle qui avait provoqué la célébration de la fête du 18 janvier, mais bien un monument inconnu qui devait se trouver entre les voies Salaria et Nomentana. Des fouilles habilement faites au cimetière ostrien mirent bientôt à jour des fragments d'inscriptions où se lisait le nom de S. Pierre, de vieux manuscrits consultés dans les bibliothèques semblèrent confirmer les découvertes, et l'opinion générale fut que les catacombes ostriennes, où S. Pierre avait baptisé, avaient renfermé cette chaire historique que l'on fêtait.

Rien n'était venu contredire ce sentiment, quand dans le *Nuovo Bulletino di Archeologia Cristiana* (1901, Nos 1-2) l'archéologue Horace Marucchi, disciple de M. de Rossi, publiait un article où il émettait une nouvelle opinion. Des fouilles récentes aux catacombes de Ste Priscille, sur la voie Salaria, lui firent découvrir un ancien baptistère du IVe siècle. Or l'étude des rapports de ce baptistère avec la basilique S. Sylvestre qui fut plus tard érigée en cet endroit, et où sept papes : Marcellin, Marcel, Sylvestre, Libère, Siricius, Célestin et Vigile reçurent la sépulture, la trouvaille de fragments d'inscriptions dont l'une portait *Ad fontes*, une autre *Sede apostolica*, la lecture attentive du catalogue des huiles sur le manuscrit de Monza où l'*oleum de sede ubi prius sedit S. Petrus* est marqué comme venant de la *via* Salaria, la coïncidence de la fête du 18 janvier *quâ primum Petrus Romæ sedit* avec l'antique fête de Ste Prisque au cimetière de S. Priscille où elle est ensevelie, un ensemble d'autres rapprochements qu'il est superflu d'énumérer ici vinrent faire naître l'opinion, admise bientôt par nombre de savants, que les catacombes de S. Priscille, dans les temps les plus reculés, furent le siège de la première administration de l'Eglise romaine. Les preuves de cette dernière opinion sont-elles absolument probantes ? On n'oserait l'affirmer encore ; le sol romain s'entrouvant pour livrer sans cesse des nouveaux témoins du temps passé, il faut en attendre l'apparition !



Rome se prépare à un nouveau jubilé, celui des vingt-cinq ans de pontificat de Léon XIII. Depuis S. Pierre, peu de papes ont siégé à Rome autant que le Prince des Apôtres ; Pie IX est le seul qui, dans la Ville Eternelle, dépassa les années de Pierre. Avant lui, Pie VI règna

vingt-quatre ans, six mois et quelques jours; après, le plus long pontificat sera celui de Léon XIII s'il ne le dépasse point, ce qui est le souhait de tous. Cent quarante cardinaux l'ont précédé dans la tombe; seuls trois cardinaux créés par Pie IX restent les survivants du conclave qui nomma Léon XIII; ce sont les cardinaux Oreglia, doyen du Sacré Collège, Parocchi, sous-doyen et chancelier de la Ste Eglise, Ledochowski, préfet de la Propagande. S'ils meurent avant le vénérable Pontife, celui-ci, à l'imitation d'Urbain VIII, pourra faire frapper une médaille pour l'offrir au Sacré Collège avec ces mots empruntés à l'Evangile: *Non vos elegistis me, sed ego elegi vos.* Nous sommes loin de ce temps où les conclaves étaient si fréquents, comme au XIIIe siècle, qu'un cardinal put, dit-on, y prendre part successivement à l'élection de six papes. Léon XIII sera le seul pape dont le pontificat tout entier se sera passé dans l'enceinte du Vatican, sans qu'il lui ait été donné de parcourir Rome depuis le jour de son élection. Cette retraite à laquelle le force la défense des droits de l'Eglise n'aura nullement séparé la chrétienté de son chef. Sous le règne de Léon XIII, plus que jamais, le monde catholique n'a cessé de franchir les distances pour venir consoler son Père et prendre auprès de lui le mot d'ordre de la Vérité.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France, par l'abbé Lionel Saint-George Lindsay. — Un volume grand in-8, de 322 pages, enrichi de fac-similés et de plusieurs illustrations. Prix : $1.00. — En vente chez l'auteur, à l'archevêché, Québec.

Monsieur l'abbé Lindsay vient de publier une étude sérieuse sur les Hurons de Lorette. Attaché à cette pittoresque bourgade où s'écoula son enfance, l'auteur en a écrit l'histoire autant avec le cœur qu'avec la plume ; aussi trouve-t-on dans tout l'ouvrage une religieuse émotion qui en accroît singulièrement l'intérêt. Inutile de dire que tous les matériaux de ce travail sont de première main, et qu'aux sources les plus autorisées vient souvent s'ajouter l'inédit. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir tiré de la poussière des vieux papiers tant de pages encore si fraîches.

Après nous avoir retracé l'épouvantable catastrophe où s'abîma la nation Huronne. et la dispersion de ses restes, Monsieur l'abbé Lindsay s'attache au groupe qui devait plus tard former le village de Lorette, il le suit dans ses pérégrinations et nous montre après tant de sueurs et de sang répandus. l'eau du Baptême produisant en ces âmes neuves un bel épanouissement de vertus chrétiennes. Ces fleurs des bois répandent un parfum délicat ; l'auteur en cueille quelques-unes d'un arôme plus exquis, et à côté fait défiler les intrépides défricheurs de ce jardin sauvage. Il y a beaucoup à glaner dans ce livre, et le plaisir de tout signaler nous mènerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que l'écrivain n'a rien oublié de tout ce qui a trait à son sujet : histoire du culte de la Vierge Lauretaine, coutumes, chants, fêtes, vie intime de ces braves sauvages, inventaire de leurs richesses, tableau de leurs exploits, liste de leurs grands hommes, tout est dressé d'une main habile.

On peut trouver là d'utiles renseignements. Français, nous en tirons cette conclusion : Combien cette sollicitude tendre et maternelle avec laquelle on recueille ces lamentables débris d'un grand peuple est plus faite pour se gagner l'esprit des indigènes que cette brutalité ou cet abêtissement systématique que d'autres peuples colonisateurs ont employé — sans doute pour se les mieux attacher — à décimer les habitants primitifs de leurs nouveaux domaines.

Disons en terminant que le côté matériel du livre n'a pas été négligé : impression soignée, beaux caractères, dessins gracieux, gravures artis-

tiques, rien n'a été épargné de ce qui pouvait en rendre la lecture plus attrayante. Il ne nous reste plus qu'à lui souhaiter un succès qu'il mérite si bien : sa place est marquée dans toute bibliothèque, et il sera une agréable récompense pour les élèves des nombreuses institutions scolaires du pays. — P. Courbon, M. SS. C.

Le Crucifix *dans l'Histoire et dans l'Art, dans l'âme des saints et dans notre vie*, par J. Hoppenot.—Beau volume petit in-folio, orné de cinq chromolithographies, de 200 gravures dans le texte et de 20 gravures hors texte.—Prix : 10 francs.—Editeurs : Desclée, De Brouwer et Cie, à Bruges.

Voilà un livre, plein, hélas ! d'une douloureuse actualité. En plusieurs pays les sectaires brisent Calvaires, Croix et Crucifix. Ce volume est une réponse à l'outrage.

Chrétiens, vous placerez ce livre, à titre de protestation et de réparation, sur la table de votre salon. C'est qu'en effet, selon la belle parole du cardinal Langénieux, « cet ouvrage montre la croix dans une splendeur nouvelle, avec son histoire sanglante et son culte dix-neuf fois séculaire, avec ses beautés artistiques, avec sa puissance de sanctification sur les âmes d'élite, avec ses effets merveilleusement salutaires dans notre vie et notre mort. »

A la veillée du soir, parents et enfants, vous parcourrez, — admirable galerie, — ces deux cents représentations de crucifix artistiques et merveilleux, depuis le graffito grossier du Palatin, jusqu'aux Christs si parfaitement modelés de Girardon, depuis les ébauches naïves des catacombes, jusqu'aux fresques toutes célestes d'Angelico ; vous admirerez et l'ivoire suppliant de Guillermin et les vieux calvaires Bretons, épopée taillée dans le granit, et Van Dyck et Munkacsy, et les icones russes et les croix chinoises, et joignant votre hommage à l'hommage qui jaillit de ces chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les lieux, vous vous écrierez pleins de gratitude : *O Crux, ave !*

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. Dumontier.

Québec :—Imprimerie L.-J. Demers & Frère, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I AVRIL 1902 N° 4

LES ANNÉES DE PIERRE

Dieu s'apprête, au début de ce siècle, à consoler son Eglise depuis si longtemps en deuil.

Avec le vingt-quatrième anniversaire de l'élection et du couronnement de Léon XIII, vient en effet de s'ouvrir, dans la Ville Eternelle, cette série de démonstrations et de fêtes religieuses qui vont être comme l'aurore de ce jour tant désiré où le Souverain Pontife, glorieusement régnant, verra, espérons-le, les années de Pierre : fêtes et démonstrations touchantes auxquelles s'associera l'univers entier dans un concert ininterrompu d'actions de grâces, de prières, d'admiration, de reconnaissance et d'amour.

Si nos vœux sont exaucés, le monde étonné aura donc vu, le vingt février mil neuf cent trois, deux des plus illustres successeurs du Prince des Apôtres, égaler et même dépasser, en ces derniers temps, la durée de son Pontificat suprême ! Comment n'être pas frappé du phénomène que nous promet une seconde fois cette date prochaine ?

Jusqu'à Pie IX, de douce mémoire, c'était une maxime

consacrée et presque un oracle prophétique, qu'aucun pontife romain ne devait atteindre la période de vingt-cinq ans, pendant laquelle saint Pierre occupa le siège de Rome. Mais il est maintenant devenu évident pour tous, comme on le savait d'ailleurs, que le célèbre axiome : *Non videbis annos Petri,* n'avait d'autre autorité que celle qu'il tirait de la persistance du fait à travers les annales de l'histoire ecclésiastique.

Disons-le pourtant, bien que cette loi commune ait paru longtemps invariable, et que, en général, la moyenne du règne des papes ait été à peine de huit à dix ans, même depuis que la paix donnée à l'Eglise par Constantin a rendu le martyre plus rare, la Providence de Dieu a voulu, plus d'une fois, faire coïncider les longs pontificats avec les époques orageuses et difficiles. Témoins, en ce qui concerne notre âge, les règnes de Pie VI et de Pie VII, qui ont correspondu aux ébranlements les plus profonds de la société humaine et religieuse.

A plus forte raison recevons-nous une marque particulière de la bonté du ciel et un indice de ses faveurs futures, quand, par la miséricorde divine, il nous est donné, comme de nos jours, de voir des pontificats qui atteignent toute leur merveilleuse plénitude.

Pourquoi en effet ces privilèges ? Pourquoi aujourd'hui, dans la personne de Léon XIII, comme hier dans la personne de Pie IX, ce bienfait manifeste d'une longévité qui touche au prodige et qui nous permettrait d'appliquer à ces deux disciples bien-aimés, ce que l'Ecriture dit de l'Apôtre qui reposa sur la poitrine du Sauveur : *Discipulus ille non moritur?* Ah ! c'est que le Christ leur Maître tient à ce qu'ils demeurent : il a besoin de leur ministère

sacré pour affirmer avec plus de force et de persévérance, en face des trônes qui s'écroulent, sa royauté qui ne passe pas ; il se sert de leur valeur et de leur expérience consommées pour défendre les droits de son Epouse sans tache, signaler tous les dangers, combattre toutes les erreurs, renverser le Prince des ténèbres. Par l'unité d'action, sous la direction d'un même Chef, il veut encore conduire plus sûrement les armées d'Israël à la défaite et à la confusion de ses ennemis ; il veut enfin que ce nouveau Moïse qui dirige dans le désert le peuple de Dieu, à travers mille périls, ne l'abandonne point qu'il ne lui ait montré de près, s'il n'y entre pas lui-même, la terre promise.

Telle était bien l'idée que Pie IX se faisait de sa noble mission, lorsqu'à la veille de célébrer cet anniversaire sans précédent, il adressait à l'épiscopat une admirable lettre dans laquelle, après avoir énuméré les immenses tribulations de son long pontificat et les œuvres que Dieu y avait opérées par son entremise, il ajoutait ces émouvantes paroles :

Pour Nous qui pouvons dire à bon droit avec le royal prophète, que « notre pèlerinage s'est, hélas ! beaucoup prolongé, » Nous avons besoin de vos prières à cette fin que Nous acquérions la force et la confiance de rendre Notre âme au Prince des Pasteurs, dans le sein duquel est le rafraîchissement des maux de cette vie troublée et calamiteuse, et le port bienheureux de la tranquillité et de la paix éternelle.

Les prières ne firent point défaut, en cette mémorable circonstance, non plus que les preuves de la piété et de la générosité de l'univers catholique. Le Canada fit entendre sa voix et son cœur par la bouche du digne archevêque de Québec, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, créé depuis cardinal de l'Eglise romaine. S'inspirant des Livres saints,

il comparait, dans un de ses premiers et de ses plus remarquables mandements, le Pontife jubilaire au grand prêtre Simon, fils d'Onias, qui « soutint et fortifia le Temple, eut soin de son peuple et le délivra de la perdition ; »— comme lui « soleil éclatant, flamme étincelante, vase d'or massif, orné de toutes sortes de pierre précieuses. » Puis il complétait cet éloge par l'exhortation qui termine le même texte : « Priez donc maintenant le Dieu de toutes les créatures, qui a fait de si grandes choses par toute la terre qu'il nous donne la joie du cœur et que pendant nos jours et pour jamais il fasse fleurir la paix.»

Le Seigneur ne resta pas sourd aux supplications de ses enfants : Pie IX vécut encore plusieurs années. Lorsqu'il rendit sa belle âme à son Créateur, il avait occupé la chaire pontificale trente et un ans, sept mois et vingt-deux jours. Jusqu'à la fin de sa longue carrière, le Pape de l'Immaculée Conception et de l'Infaillibilité resta avant tout le Pape de la Croix et de l'épreuve ; et celui auquel ses contemporains avaient voulu, de son vivant, décerner le titre de *Grand*, ne portera jamais, devant la postérité, de nom plus significatif et plus glorieux que son nom symbolique : CRUX DE CRUCE.

***

Il est écrit que *Pierre ne meurt point.* Mais la vacance du siège apostolique, si elle est prolongée, constitue une des plus terribles épreuves et parfois une des crises les plus aiguës que puisse subir le monde. L'anxiété était donc dans toutes les âmes. Or, voici que, malgré des bouleversements au sein desquels aucun régime purement humain n'eût pu rester debout, quelques jours à peine après les

funérailles de Pie IX, des hauteurs du Vatican, une parole a retenti et calmé la crainte : Je vous annonce une grande joie : nous avons un Pape ; ce qui signifiait : Nous avons pour la deux cent soixante-deuxième fois, un successeur légitime de Celui auquel il a été dit : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* Nous avons un pape ; ce qui veut dire avant tout : Nous avons dans ce nouvel élu, mystérieusement transformé, un père pour nous aimer, un docteur divinement constitué et divinement assisté pour éclairer les esprits et diriger les consciences dans la voie de la vérité et de la justice, un chef suprême, revêtu de toute la plénitude de la souveraineté pour le gouvernement de la grande société chrétienne.

Ce pape, c'était Léon XIII, LUMEN IN CŒLO, qui depuis plus de vingt-quatre ans déjà, brille au firmament de l'Eglise, d'un éclat incomparable, avec la science d'Augustin et de Thomas d'Aquin, la fermeté d'Ambroise, la suavité de langage de Grégoire de Nazianze, la douceur de François de Sales ; prophète inspiré, parlant comme Isaïe pleurant comme Jérémie sur les ruines de la Cité sainte, prisonnier comme Paul, martyr comme Pierre, martyr dans son âme que dévore le zèle de la Maison de Dieu, martyr dans ses enfants contre lesquels s'acharnent toutes les persécutions et la rage des suppôts de l'enfer.

Au souvenir de ce qui a été jusqu'ici ce sublime représentant du Christ, à la vue des événements dont nous avons été les témoins, on sent combien ont été vraies, pour Léon XIII comme pour Pie IX, au jour de leur couronnement, ces paroles de nos rites sacrés :

J'ai trouvé David mon serviteur et je l'ai consacré par l'action de mon huile sainte ; ma main lui viendra en aide et mon bras le confor-

tera. L'ennemi ne gagnera rien sur lui et le fils de l'iniquité ne parviendra pas à lui nuire. Je briserai sous ses yeux, l'un après l'autre, tous ses adversaires et je mettrai en déroute tous ceux qui l'ont haï... Je serai avec lui dans la tribulation, je l'en tirerai, je le glorifierai..., je prolongerai ses jours et je lui montrerai le salut que je destine à la terre.

Oui, c'est bien là le résumé fidèle de ces deux pontificats qui, tout en ayant leur physionomie propre, n'en font qu'un pourtant par l'immutabilité des principes et la similitude de l'enseignement, par la poursuite du même but, par cette faim et cette soif de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'Eglise, du bien des âmes et du salut des sociétés qui s'en vont à l'abîme ; pontificats consacrés par de si cruelles épreuves, mais que Dieu semble vouloir couronner ici-bas de la même récompense : l'honneur et l'auréole des années de Pierre, dont l'heureux retour fait tressaillir tous les cœurs et met en mouvement de si nombreux et de si illustres pèlerins vers la Ville Eternelle.

Nous y serons nous-mêmes dignement représentés, puisque les membres de l'épiscopat canadien, désireux de prendre part aux fêtes jubilaires, auront été précédés au pied du trône du Vicaire de Jésus-Christ, par l'éminent archevêque de Québec, Mgr Louis-Nazaire Bégin, qui tant de fois, dans ses écrits comme dans ses discours, a célébré la sagesse et chanté la gloire de Léon XIII, jusque dans les sanctuaires les plus renommés de l'Ancien-Monde ; et dont le dernier acte, avant son départ pour Rome, a été de tracer pour son clergé, avec des couleurs si vraies et si vives, le magnifique tableau des œuvres et des travaux de ce grand pape.

Quel bonheur pour le Souverain Pontife de recevoir les hommages personnels de ce prélat distingué qui, tout

pénétré des sublimes enseignements du successeur de Pierre, a eu l'honneur, trop rarement dévolu aux évêques de la chrétienté, de devenir l'arbitre choisi de plus de dix mille ouvriers de sa ville épiscopale, auxquels il a redonné la paix et la prospérité, en leur appliquant et en faisant triompher les immortels principes de l'Encyclique *Rerum novarum*, dont le retentissement a été si profond par tout l'univers.

Léon XIII ne sera pas moins consolé, lorsqu'il verra le digne successeur du Vénérable de Laval, qui dès l'origine fut si attaché au Saint-Siège, lui offrir le tribut d'obéissance et d'amour de la Nouvelle France d'Amérique demeurée, grâce à Dieu, l'image vivante de la Fille aînée de l'Eglise dans ses plus beaux jours. Avec quelle satisfaction sera accueilli un nouvéau témoignage de reconnaissance pour cette sollicitude spéciale que le Pape a récemment montrée à l'égard de notre pays en nous éclairant de sa bienfaisante Encyclique *Affari vos*, en nous honorant, à l'égal des grandes nations, par la présence permanente d'un Délégué Apostolique, et en comblant de ses plus chères faveurs, comme le fit aussi Pie IX, notre Université catholique, dont les noces d'or prochaines seront d'autant plus brillantes qu'elle a toujours voulu refléter les lumières et les enseignements rayonnant, du centre de la catholicité, sur l'Eglise universelle.

Une dernière considération ajoutera du prix à l'expression de nos sentiments. Nous ne serons pas isolés à Rome dans l'accomplissement de nos devoirs de respect, de gratitude et de piété filiale. Des extrémités du globe, de l'Orient et de l'Occident, se lèveront et accourront les peuples chrétiens. A leur tête des princes de la hiérarchie catho-

lique, des rois, des empereurs, tous portant avec eux les plus riches présents et surtout l'hommage d'une vénération que peut seul commander et mériter le véritable représentant de Dieu ici-bas. Le tombeau de Pierre les verra : ses ossements tressailleront aux accents de leur voix ; et durant cette autre année sainte, aussi bien qu'au vingt-cinquième anniversaire du couronnement de Léon XIII et longtemps après, espérons-le, ceux qu'une même bénédiction donnée à la *Ville et au Monde* aura sanctifiés, encouragés et consolés, resteront unis à jamais dans une même protestation de foi, dans un même élan d'espérance et d'amour.

Dans cette douce attente, appelons le triomphe définitif de la vérité et de la justice ; puis, pendant que le Souverain Pontife redira avec des gémissements inénarrables la sublime prière du Christ : « Père saint, gardez ceux que vous m'avez donnés ; *Pater sancte, serva eos quos dedisti mihi,* » nous, ses enfants bien-aimés, nous répéterons en chœur ce cri du roi David : « Dieu des vertus, tournez-vous vers nous ; regardez du haut du ciel et voyez ; visitez et perfectionnez cette vigne que votre droite a plantée : *Deus virtutum convertere ; respice de cœlo et vide et visita vineam istam et perfice eam quam plantavit dextera tua.* » Jetez vos yeux sur le fils de l'homme, sur ce Pontife que vous vous êtes un jour choisi et que depuis lors vous avez affermi pour vous-même, pour votre gloire et pour notre salut : *et super filium hominis quem confirmasti tibi.*

Geo.-P. Côté,
Curé de Sainte-Croix.

NOËL BRULART DE SILLERY [1]

Né dans la nuit de Noël 1577, d'où son prénom, Noël Brulart était le plus jeune fils [2] de Nicolas Brulart de Sillery, fait par Henri IV, en 1607, chancelier de France et de Navarre, et mort, en 1624, conseiller d'Etat.

---

1 — On n'offre ici rien d'inédit. Ce sera cependant peut-être du nouveau pour quelques lecteurs. Une petite notice sur M. de Sillery, publiée en 1855 par le *Journal de Québec* et reproduite ensuite dans une plaquette, avec un appendice dû à la plume de M. Ferland, est peu connue et difficile à trouver. Cette notice faite, dit-on, par M. Bois, s'inspirait de l' « *Histoire de l'illustre serviteur de Dieu, Noël Brulart de Sillery,* » éditée en 1843, à Paris, chez les Visitandines, d'après un manuscrit du XVIIe siècle, et enrichie de notes tirées des archives du premier monastère de la Visitation à Paris. C'est à cette source, offrant toutes les garanties désirables d'information exacte, que nous puisons nous-même en la complétant de ce que nous avons pu trouver ailleurs. Ce petit volume fort édifiant est encore plus rare que la brochure de M. Bois. Nous nous servons de l'exemplaire qui est à la bibliothèque de l'Université Laval.

2 — Il avait deux frères et trois sœurs. C'est sans doute par erreur que son aîné, Pierre, marquis de Puisieux et de Sillery, qui fut garde des sceaux et chancelier de France, est représenté par certains ouvrages historiques comme né en 1583. Son autre frère fut titulaire de la célèbre abbaye de la Voie-le-Roi. De ses sœurs, une fut abbesse et renommée pour sa vertu, une autre consacra sa fortune aux bonnes œuvres et fonda les religieuses de la Place Royale à Paris, et la plus jeune épousa le comte de Trélon.—Un article du *Bulletin des Recherches Historiques*, fév. 1902, p. 41, fait de Pierre Brulart, le fils de Villeroy, puis l'assimile à Pierre de Puiseaux, sieur de Montrenault, qui a donné son nom à la Pointe-à-Pizeau, où s'élève l'église de Sillery. Or, pour n'en dire qu'un mot, Villeroy avait fait la fortune de Sillery, qui devint ensuite son rival. D'après de vieux documents cités ailleurs dans cette histoire, Puiseaux et Montrenault étaient en Gâtinais, partie dans l'Ile-de-France, partie dans l'Orléanais, à plusieurs lieues au sud de Paris, tandis que Sillery et Puisieux, érigés en marquisats en faveur des Brulart, étaient à trois lieues de Reims, en Champagne, aujourd'hui département de la Marne.

A dix-huit ans, le jeune homme, doué des plus heureuses qualités, bouillant et chevaleresque, entra dans l'ordre de Malte, et le grand-maître, charmé de ses belles manières et de sa modestie, se l'attacha en qualité de page. Après un séjour de douze ans à Malte, en récompense de la bravoure qu'il avait montrée en plusieurs rencontres et aussi grâce à la faveur du grand maître, le jeune chevalier obtint la commanderie de Troyes, valant quarante mille livres de rentes.

Venu à la cour en 1607, il plut beaucoup à Henri IV par sa libéralité et sa distinction parfaite.

Après la mort tragique du roi (1610), la reine Marie de Médicis, qui avait le commandeur en haute estime, en fit son premier écuyer, puis son chevalier d'honneur et ne crut pouvoir confier à de plus habiles mains la charge d'ambassadeur extraordinaire en Espagne (1614) et plus tard à Rome (1621–1624).

En cette dernière occasion, voulant qu'il surpassât en magnificence toutes les autres couronnes, elle lui fit tenir soixante mille écus pour le jour de son entrée dans la Ville Eternelle. Le spectacle fut en effet superbe. M. de Sillery était dans un carrosse ouvert, en forme de calèche, tout brillant d'or, même jusqu'aux roues qui étaient dorées. Ses chevaux étaient ferrés avec des plaques d'argent, qui ne tenaient que par un seul clou, afin que, venant à se détacher, elles fussent ramassées par les pauvres à qui, outre cela, il faisait jeter quantité d'argent. Son carrosse était entouré de douze gentilshommes bien montés et superbement vêtus, et de douze valets de pied, d'une riche livrée, suivis des carrosses que le pape avait envoyés pour lui faire honneur. Sa Sainteté fut sur un balcon pour voir cette entrée. M. l'ambassadeur était vêtu en chevalier de Malte avec sa croix enrichie de diamants. — (*Vie* citée, pp. 17 et 216).

D'abord envoyé extraordinaire de Marie de Médicis, il devint ambassadeur régulier au départ du marquis de Cœuvres qui avait demandé son rappel.

Chose intéressante pour nous, l'objet principal de la mission de M. de Sillery était d'obtenir le chapeau de cardinal pour Richelieu, en récompense de la réconciliation que le prélat avait opérée entre Marie de Médicis et son fils Louis XIII (1620-1621).

Il y réussit : Richelieu nous l'apprend lui-même dans une lettre, du trente juin 1622, où il remerciait le marquis de Puisieux auquel il se croyait en partie redevable des bons offices de son frère, le commandeur de Sillery, en cette affaire du cardinalat. Il ajoutait en *post-scriptum :*

M. l'ambassadeur a esté le mieux receu du monde, il tient une très grande maison, on n'a point veu de si beaux meubles que les siens, ses livrées passent toutes autres qui y ayent esté faictes ; enfin sa despense étonne les Italiens desquels tous il est estimé.

Le vingt-deux et le vingt-neuf septembre, il témoignait de sa reconnaissance au commandeur de Sillery lui-même. Qu'il suffise de reproduire cette dernière lettre assez courte :

Monsieur, je réitère par celle-cy les protestations que je vous ai faictes par mes précédentes de me souvenir à jamais des obligations que vous avez acquises sur moy et de rechercher toutes les occasions que je pourray pour vous en donner quelques actes de recognoissance. Ce m'est un extresme contentement que l'honneur qu'il vous a pleu me procurer vous en ayt apporté un aultre non petit puisqu'il n'y a personne qui ne sçache, en France comme à Rome, que la promotion vous est due et que non-seulement avez vous faict faire un cardinal françois mais encore des espagnols et des italiens. C'est une grande gloire au roy d'avoir des ministres si puissans. Je suis bien fasché que le sieur Jul. Menochio se soit obliyé en vostre endroict ; messieurs les ambassadeurs ne sauraient trop faire valloir l'authorité du roy. Pour moy, monsieur, je ne me tiendray point heureux si je ne fais valloir la dignité que vous m'avez procurée pour vous témoisgner que je suis, monsieur, votre très affectionné serviteur. — De Lyon, 28 sept. 1622.

On verra plus loin la reconnaissance du cardinal.

Toute la pompe, déployée par M. de Sillery à Rome, ne lui faisait pas oublier ce qu'il devait à Dieu et à sa religion. Il assistait tous les jours au saint sacrifice de la messe et on le voyait avec admiration dans les églises, toujours à genoux avec tant de piété qu'en quittant cette capitale du monde chrétien il remporta le nom d'ambassadeur aussi dévôt que magnifique. — (*Biographie* citée).

A Paris c'était le même train de prince. Il avait été, probablement à la suite de l'ambassade en Espagne, élevé à la dignité de ministre d'Etat, et son immense fortune lui permettait de transformer son hôtel en un véritable palais tout rempli de meubles rares et précieux ; de tenir une table splendide, ouverte à tout le monde. Il ne sortait jamais qu'environné de gentilshommes, de pages et d'autres officiers.

Sa sœur, la comtesse de Trélon, fort adonnée à la piété, lui faisait parfois des remontrances sur sa dépense excessive et ce faux éclat dont il aimait à s'entourer.

Mon frère, lui dit-elle un jour, prenez garde que le surnom d'enfant de la grâce, que l'on vous a donné dans votre jeunesse, ne soit en vain ; pensez-vous n'être né que pour la cour et les grandeurs mondaines ? Il ne faut pas que les dignités, dont Leurs Majestés honorent notre maison, vous empêchent de rendre à Dieu ce que vous lui devez.

Il lui fit cette réponse :

Ma sœur, ne croyez pas que les richesses et les divertissements de la cour me fassent oublier les biens de la céleste patrie. Je suis au Louvre du roi de la terre avec beaucoup de plaisir et d'assiduité ; j'en prends trop, je l'avoue ; mais il faut laisser écouler ces vanités : si elles passent par mon cœur, elles n'y demeurent pas, je n'y ai point d'attache. Il est vrai que je suis tout au monde, mais j'espère d'être un jour, sans partage, tout à Dieu, et que la grâce étant victorieuse de toutes mes résistances, elle se rendra maîtresse de mon cœur. Quand elle en aura fait

la conquête, il ne lui sera pas difficile de triompher du reste ; mais il faut que tout se fasse en son temps : l'heure que Dieu a destinée à ma conversion viendra lorsque nous y penserons le moins.

Néanmoins cette conversion, qu'il faut entendre simplement du passage à une vie plus parfaite, ne venant pas assez vite au gré de la comtesse, cette pieuse chrétienne voulut le toucher d'émulation par l'exemple de M. de Villegagnon, leur neveu, aussi chevalier de Malte :

Voyez, lui dit-elle, ce jeune chevalier qui ne travaille que pour Dieu : toujours occupé aux œuvres de charité et de piété, sa table n'est couverte que selon les règles de Malte ; il se conforme à tout ce qui y est écrit et se rend l'admiration de tout le monde par sa haute vertu.

Le commandeur, après l'avoir remerciée de ses bons conseils, lui répondit :

Il est vrai, ma sœur, que mon neveu et moi sommes dans une même condition ; mais il me surpasse de beaucoup en vertu. J'espère que nous mourrons tous deux étant à Jésus-Christ : si ce n'est par les armes de ses ennemis, ce sera par ce feu divin qu'il est venu allumer sur la terre, pour embraser et consumer tous les cœurs. Car la grâce qui opère continuellement dans une âme et qui fait périr peu à peu ses inclinations déréglées, pour la porter à renoncer à tout, mérite avec autant de justice le nom de victorieuse que celle qui fait un martyr tout d'un coup.— Mais, poursuivit la comtesse, puisque Dieu nous donne ces connaissances, mon frère, que ne les suivez-vous ? Pourquoi vous engagez-vous si avant dans le monde ? Votre qualité d'ambassadeur et vos autres emplois vous obligent-ils à vivre dans la vanité, à avoir un si grand train et à faire des dépenses si prodigieuses ? — Non, ma sœur, lui répondit-il, je sais bien que les hautes fortunes sont des sources de grandes vanités, mais je suis d'un naturel que tout le monde trouve accès chez moi et m'aborde facilement. Et puis les biens que je possède doivent servir aux autres comme à moi. Je témoigne à ceux qui me visitent qu'ils me font plaisir, de sorte que pour m'obliger ils redoublent leurs assiduités, et quelquefois je vais à ma terre de Panfou pour me retirer un peu des compagnies et des conversations et je suis tout étonné que, devant que je des-

cende de carrosse, j'en voie neuf ou dix à la suite du mien, remplis de personnes de qualité et de mérite, qui viennent pour me divertir. Je crois que ce qui me concilie et m'attire l'amitié de tant de gens d'honneur, est une maxime que j'ai toujours suivie depuis que je suis à la cour, qui est que je n'affecte point le dessus, le donnant sans peine à tout le monde, même à ceux qui sont fort au-dessous de moi, de sorte qu'agissant en tout avec franchise et sincérité, je suis aimé de tous et n'ai de démêlés avec personne.—(*Vie* citée).

Ces citations un peu longues le peignent mieux que tout ce qu'on pourrait dire : bon, affable, humble, serviable, généreux, attaché sans doute aux honneurs et aux dignités, mais autant pour les autres que pour lui-même.

Cependant, Dieu qui voulait cette âme tout entière, lui avait fait comprendre par des coups éclatants l'instabilité de ces grandeurs humaines dont le charme la retenait captive : le trop fameux Concino Concini, maréchal d'Ancre, tué en 1617, dans la cour du Louvre, par Vitry, capitaine des gardes ; la reine Marie de Médicis, tombée en même temps du pouvoir et reléguée à Blois, en attendant que, peu d'années après, elle dût quitter à jamais le beau pays de France. Le commandeur lui-même, enveloppé, en 1617, dans la disgrâce de sa bienfaitrice, puis rentré en faveur en 1620, et envoyé, comme on a dit, en ambassade à Rome, se vit, au mois de mars 1624, rappelé sous prétexte de rendre compte au roi de ses négociations avec le pape au sujet de la Valteline [1], mais en réalité pour être désavoué et partager la déchéance de son vieux père, le chancelier, et de son frère le marquis de Puisieux. Toute la famille des

1 — Richelieu, après avoir fait décider par la Sorbonné s'il pouvait faire la guerre au pape, voulait s'emparer de ce petit pays et en chasser les Espagnols.

Brulart s'était opposée à l'entrée de Richelieu au conseil et le tout-puissant ministre en avait probablement conservé un souvenir plus vivace que des services rendus. Ainsi Dieu, comme il fait parfois pour les âmes hésitantes, rompait lui-même les liens de son serviteur.

Au milieu de ces revers, les appels de la grâce devenaient plus pressants. Le jubilé de 1625 fut pour le commandeur l'époque décisive : son âme, inondée des consolations divines et illuminée d'une vive clarté, comprit l'impossibilité de servir plus longtemps deux maîtres, de rester plus longtemps partagée entre le monde et Jésus-Christ.

Dès lors, bien qu'il fut encore six ans avant de quitter entièrement l'embarras des affaires, il commença à se séparer peu à peu de ce faste qu'il aimait, de cette suite de courtisans dont les hommages lui étaient si agréables. On le vit s'adonner avec ardeur aux exercices de la piété, assidu aux prédications, passer au pied des autels de longues heures, à genoux sans mouvement, redoubler ses libéralités et ses aumônes, visiter la mansarde du pauvre, les hôpitaux, les prisons, à la recherche de misères à soulager. Au lieu de pages et de gentilshommes qui l'accompagnaient naguère, une foule de mendiants lui faisaient cortège.

La comtesse de Trélon lui ayant demandé d'où pouvait venir ce grand changement : « Ma sœur, dit-il, je n'ai rien fait que de tourner la médaille, c'est-à-dire faire et employer pour Dieu ce que je faisais pour le monde et la vanité. »

Il se mit en relation avec les âmes les plus saintes de ce temps. Le célèbre P. de Condren, général de l'Oratoire, qu'il voyait souvent, disait que M. de Sillery, serait un jour « un des plus fidèles ministres de Jésus-Christ, des plus

« zélés défenseurs de sa gloire et un illustre ornement de « l'Eglise. » On crut même un temps que le commandeur entrerait à l'Oratoire, mais il s'en déclara indigne. Il avait choisi pour diriger sa conscience saint Vincent de Paul. On aimera sans doute à lire l'humble lettre qu'il lui écrivit pour l'en prier :

Mon révérend Père, oserais-je bien espérer une grâce de votre bonté en étant si indigne ? d'avoir l'honneur d'être votre petit disciple, et, si je le peux demander sans témérité, être tenu pour votre fils; faveur que je supplie votre exubérante charité de m'octroyer, et de prendre la direction de mon âme. Je sais que je ne le mérite pas, mais je ne suis pas aussi ignorant de la douceur de votre digne cœur, ce qui me fait croire assurément que ma supplication est octroyée; ainsi je me sens obligé à vous rendre les armes et à vous regarder et tenir à présent pour mon maître et mon supérieur, ce qui me fait fondre en dilection, considérant une charité si amoureusement exercée par un père si débonnaire envers un fils qui ne servira qu'à lui donner de la peine. Que votre bonté ne se lasse point et ne veuille jamais délaisser ce fils; vous savez bien qu'il serait sous une trop mauvaise conduite s'il demeurait sous la sienne.

M. Vincent, comme on disait alors, baisa la lettre, tout attendri : ces deux âmes étaient dignes de se comprendre. Sous cette direction, à la fois suave et forte, M. de Sillery ne pouvait qu'avancer rapidement dans la pratique du détachement et de l'humilité. Epris d'une grande dévotion envers saint François de Sales, mort depuis peu (1622) et canonisé déjà par la voix populaire, il lisait assidûment ses ouvrages, surtout l'*Introduction à la vie dévote*, et, sur l'invitation de sainte Jeanne de Chantal, il accompagna la commission chargée de procéder à Annecy, dans l'été de 1631, à l'ouverture du tombeau de l'aimable saint. La vue des précieux restes, conservés intacts après neuf ans, et

exhalant la plus suave odeur, les entretiens de l'illustre fondatrice de la Visitation, tout contribua à augmenter sa ferveur et à le décider d'être enfin à Dieu seul.

Cependant, bien qu'il eût renvoyé beaucoup de ses domestiques, après les avoir généreusement récompensés, il habitait encore son hôtel somptueux. En 1632, Richelieu voulut en faire l'acquisition :—il bâtissait alors son palais devenu plus tard le Palais Royal. Ce fut pour le commandeur un rude sacrifice ; la pensée que sa chapelle serait détruite lui était particulièrement cruelle.

Ah ! soupirait-il, faut-il que je voie ma chapelle que j'ai tant pris de complaisance et de plaisir à orner et à embellir, où j'ai fait tant de vœux, où j'ai tant de fois vu offrir l'adorable sacrifice de notre salut, où j'ai tant répandu mon cœur en la présence de Dieu, faut-il que je la voie détruite pour mettre des carrosses et des chevaux !

Le chevalier de Villegagnon, l'ayant entendu, ne put retenir cette réflexion :

Je pensais que le cœur de mon oncle ne tenait plus à rien : mais il n'était pas encore détaché de son hôtel.

Le vertueux gentilhomme comprit, et ce dernier lien fut brisé comme les autres.

Il vendit son riche mobilier, en donna le prix aux églises et aux pauvres, et avec quelques serviteurs et trois ecclésiastiques, dont il avait fait ses commensaux, vint au mois de juillet habiter une maison que lui avaient offerte les Visitandines près de leur monastère. Il fit, à ses frais, ajouter un grand corps de logis, rehausser et planter le jardin, puis, trouvant trop petite la chapelle du couvent, résolut d'en bâtir une autre avec cette magnificence qu'il mettait en toute chose. Le célèbre architecte Mansard fut

appelé d'Italie pour donner les plans et présider à leur exécution. Le commandeur posa la première pierre le trente et un octobre 1632[1]. Pour accélérer les travaux, il distribuait de l'argent aux ouvriers, au nombre de plus d'un cent, ou leur faisait festin. Il prenait soin des âmes mieux encore que des corps, donnant lui-même ou faisant donner des sermons à ces pauvres gens et même une mission entière. L'église, imitée de Sainte-Marie de la Rotonde, à Rome, était un dôme assez élevé reposant sur quatre arcs que supportaient des piliers corinthiens avec corniche tout autour. Elle fut dédiée, en 1635, par André Frémyot, archevêque de Bourges et frère de sainte Jeanne de Chantal. Par une de ces iniquités inexpiables, comme l'esprit révolutionnaire, menteur et voleur dès le principe, en a tant à son crédit depuis quatre-vingt-neuf jusqu'à nos jours, cette église, où le pieux commandeur voulait que Dieu fût glorifié à perpétuité par l'oblation du saint sacrifice, est devenue à la suite de la révolution française et est encore le temple protestant de la rue Saint-Antoine.

A la fin de cette même année 1632, où il jetait les fondations de la chapelle des filles de Sainte-Marie[2] le jour

1 — Elle portait cette inscription : — « Du règne de Louis XIII, roi de « France et de Navarre et de l'illustrissime Jean-François de Gondi, arche« vêque de Paris, et supérieur du monastère, a été posée la première pierre « de cette église, par Messire Noël Brulart de Sillery, chevalier, baillif et « Grande-Croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des « commanderies de Troyes et de la Ville-Dieu, en l'honneur et dévotion de « la glorieuse Vierge Marie et du bienheureux François de Sales, en son « vivant évêque et prince de Genève, instituteur de l'ordre des filles de la « Visitation Sainte-Marie, dont cette maison est le sixième monastère. Fait « le 31 octobre 1632. »

2 — On appelait ainsi à cette époque les religieuses visitandines.

des Saints Innocents, il revêtit l'habit ecclésiastique et fut ordonné prêtre en 1634, à l'âge de cinquante-sept ans. En sa qualité de chevalier de Malte, il avait dû obtenir une dispense du Saint-Siège. Il donna sur-le-champ à l'ordre de Malte, cent mille livres, cent mille autres par legs testamentaire, et obtint ainsi la libre disposition du reste de ses biens.

Dès lors ses libéralités ne connurent plus de bornes, et sa vie ne fut employée qu'aux exercices de la piété, de la mortification et de la charité. Il serait trop long d'énumérer ici toutes ses bonnes œuvres. Qu'il suffise de mentionner les dots fondées à perpétuité dans quatre monastères, pour des filles pauvres « destinées à honorer la sainte « Mère de Dieu en qualité de victimes offertes et sacrifiées « à ses divines grandeurs et privilèges ; » la fondation de couvents de la Visitation à Annecy et à Melun, de maisons de la congrégation de Saint-Lazare en plusieurs endroits, entre autres à Annecy et à Troyes ; des sommes considérables données pour fonder à toujours en plusieurs églises, jusqu'en Canada, comme nous verrons, des messes en l'honneur de la Sainte Vierge. A propos d'une de ces messes, il exprime ces admirables sentiments :

Celui qui la dira se regardera en esprit d'humilité comme le petit chapelain de la très sainte Mère de Dieu, et toujours cette messe se dira en l'honneur des grandeurs de cette très sainte Vierge selon que les temps et les solennités de l'Eglise le permettront. J'offre ce saint sacrifice pour honorer l'état glorieux de la très Sainte Vierge dans le ciel et la gloire qu'elle rend à l'adorable Trinité, à laquelle seule ce sacrifice appartient.

Et avec quel détachement et quelle humilité ne faisait-il pas ces grandes choses ! À Annecy, il ne voulut pas que

son nom fût mis sur la première pierre du couvent qu'il fondait. A Troyes, ayant commencé à faire orner la maison qu'il destinait aux prêtres de la Mission, saint Vincent de Paul le pria de faire ôter ces ornements contraires à leur profession de pauvreté, et M. de Sillery, bien qu'il y sentît beaucoup de répugnance, se rendit aussitôt à ses désirs.

En vérité, Monsieur, lui écrivit le saint, il faut avouer que Dieu fait des merveilles en vous. Quoi! cette promptitude à vous rendre aux mouvements de la grâce, aussitôt qu'on vous propose ce qui peut être plus agréable à Dieu, et anéantir, sans souffrir de retour, toutes les raisons de votre haute et sage prudence, c'est, sans mentir, rendre un continuel sacrifice à Dieu, d'une excellente odeur et d'une admirable édification à ceux qui connaissent ces belles actions. Je n'ai point de termes pour vous remercier de la faveur que vous me faites de vous ajuster à mes petites propositions touchant à notre établissement à Troyes. Je vous suis autant obligé que si vous m'aviez donné tous les biens du monde, tant parce que cela me paraissait être contre la simplicité, en laquelle notre pauvre compagnie doit s'établir, que pour l'appréhension que j'ai, que tout ce qui n'est pas là-dedans se sente un peu de l'adresse des enfants du siècle... Encore un coup, monsieur, je vous remercie d'avoir eu la bonté de condescendre à mes petits sentiments, et c'est en quoi j'admire votre humilité, ce qui m'unit à vous d'une tendresse si grande que je ne puis l'exprimer.

Autant il avait aimé les honneurs, autant il aimait maintenant l'humiliation. Un jour que la reine avec toute la cour assistait à la profession religieuse d'une fille de grande maison, lui, le grand seigneur d'autrefois, si pointilleux sur les bienséances et si recherché dans sa mise, voulut paraître devant l'auguste assemblée en simple robe de chambre. Il en fit autant en une autre circonstance solennelle pour s'attirer les moqueries et le mépris. Mais au contraire on admirait sa vertu héroïque. Un jour une bonne femme lui offrit cinq sous pour une messe ; il les

refusa, mais promit la messe. Il se reprocha ensuite cette action comme un acte d'orgueil ; aussi, à quelque temps de là, une personne, l'ayant rencontré dans l'église en son modeste équipage et le prenant pour un pauvre, lui offrit l'aumône et il l'accepta avec de grands sentiments de joie.

Sa mortification était continuelle, au point d'altérer sa santé. Sainte Jeanne de Chantal dut l'en reprendre.

Enfin, mon très honoré et très bon père, lui écrivit-elle, vous voilà réduit, par vos grandes austérités, dans la langueur que nous avions toujours appréhendée. Vous saviez bien que Dieu ne demande pas la ruine totale du corps ; il le faut mortifier, je l'avoue, mais par la règle de la prudence et de la charité que nous devons avoir aussi à nous conserver, non pour nous mais pour Dieu... Or sus, mon cher père, j'userai, s'il vous plaît, de la liberté que vous m'avez donnée sur vous, et je vous prie, mais de rechef je vous en supplie de tout mon cœur de faire ceci, afin de rétablir un peu votre santé. Premièrement, au lieu de six ou sept heures que vous étiez à genoux, vous n'y serez plus qu'une heure, un quart d'heure après être levé, un quart d'heure pour la préparation à la sainte messe et autant pour l'action de grâce : et un petit quart d'heure pour l'examen du soir, c'est bien assez ; mais point du tout d'oraison ni de veilles la nuit. Et tâchez, pour l'amour de Dieu, de vous remettre et rétablir vos premières forces par le repos du corps et de l'esprit et par bonne et fréquente nourriture... Dieu ne veut que notre cœur ; et notre inutilité et notre impuissance lui agréent davantage, quand nous les chérissons par l'amour et le respect que nous avons à sa sainte volonté, que si nous brisons notre corps par de grandes œuvres pénales...

Saint Vincent de Paul qui le dirigeait, a dit de son illustre pénitent que Dieu lui avait fait don de sa continuelle présence et qu'il ne croyait pas qu'il la perdît jamais de vue.

On voit assez par cette rapide esquisse que M. de Sillery était vraiment un émule des Condren, des Bérulle, des Olier, dont les vertus ont embaumé le XVII[e] siècle, et

même, peut-on dire, des François de Sales, des Jeanne de Chantal et des Vincent de Paul que l'Eglise a placés sur les autels.

Il mourut le 26 septembre 1640, à l'âge de soixante-trois ans, après avoir fait distribuer d'abondantes aumônes et laissant les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris pour ses légataires universels. Il fut inhumé sans éclat, selon son désir, dans l'église des Visitandines de la rue Saint-Antoine, sons la chapelle de saint François de Sales : les larmes des écoliers qu'il entretenait et des pauvres qu'il avait nourris firent le plus bel ornement de ses funérailles. Saint Vincent de Paul officiait et fit l'oraison funèbre.

Une épitaphe de marbre rehaussée d'ornements sculptés fut placée par la reconnaissance des religieuses avec cette inscription :

« *Ci-gît très illustre Seigneur, frère Noël Brulart, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ministre d'Etat, chevalier d'honneur de la Reine régente, Marie de Médicis, et son ambassadeur extraordinaire en Espagne et à Rome, lequel, en ses emplois et négociations, a rendu des preuves signalées d'une grande suffisance, fidélité el intégrité au bien et service du roi Louis treizième, et d'un grand zèle pour la gloire de son état. Enfin excité par la lecture des œuvres du bienheureux François de Sales, il quitta le soin des affaires du monde pour employer le reste de sa vie à son salut et au service de Dieu, et penser à la mort. Il prit l'ordre de prêtrise et donna avec dispense ses biens aux pauvres, fit bâtir ce temple dans lequel les religieuses de ce monastère, pour conserver les sentiments d'une si étroite obligation, prieront incessamment pour le salut de son âme, et ont fait graver ici, avec les rares qualités de leur bienfaiteur, les témoignages de leur reconnaissance et éternelle gratitude.*

« *Il est mort le* 26 *septembre* 1640, *âgé de soixante-trois ans.* »

L'église de la rue Saint-Antoine, étant devenue, comme on a dit, un temple protestant à la suite de la révolution, les Visitandines, établies d'abord rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, puis rue d'Enfer, et instruites par leurs annales

de l'endroit précis où reposaient les restes de leur bienfaiteur, obtinrent, en 1835, la permission de les relever et transporter dans leur nouvelle chapelle, avec ceux de l'archevêque de Bourges, André Frémyot, frère de leur sainte fondatrice.

L'éditeur, en relatant le fait, ajoute ce vœu bien légitime, dont les lois scélérates de 1901 rendent la réalisation si problématique : « Que de nouveaux bouleversements ne viennent pas encore les chasser de cet asile ! [1] ». Ces restes vénérables seraient plus en sûreté dans la terre hospitalière et libre de la Nouvelle-France.

Tel a été l'homme de Dieu qui a contribué de ses généreuses aumônes, à la fondation de la mission de Saint-Joseph de Sillery [2].

H.-A. Scott,
Curé de Sainte-Foye.

---

1 — Cependant à la date du 3 février 1902, les Visitandines n'avaient pas encore quitté leur couvent. Une lettre de Paris nous apprend que si la Révolution les a dépouillées du fruit des libéralités de M. de Sillery, elle n'a pu en éteindre, dans leurs cœurs, le souvenir reconnaissant. Encore aujourd'hui, après plus de deux siècles et demi, les religieuses, à l'anniversaire du trépas du commandeur, récitent à neuf heures le grand office des morts, comme au décès d'une de leurs sœurs. Voilà des bienfaits qui ont été semés en bonne terre !

2 — Ce travail est un chapitre détaché d'une monographie en cours de publication sur l'historique paroisse de Notre-Dame de Foye (Sainte-Foye) et son berceau, Saint-Joseph de Sillery, (aujourd'hui Saint-Colomb). Les lecteurs de la *Nouvelle-France* sont redevables de cette intéressante primeur au distingué curé de Sainte-Foye, l'abbé Arthur Scott, qui consacre à des travaux d'histoire ecclésiastique les heures dérobées à son laborieux ministère paroissial.

Pour adapter ce chapitre au cadre de notre revue, il a fallu retrancher des notes fort intéressantes que nos lecteurs seront heureux de lire dans le travail complet, dès qu'il aura vu le jour. — (Note de la Direction).

L'IMPÉRIALISME

La ville de Londres vient d'accorder à l'honorable M. Chamberlain le droit de bourgeoisie. Cet événement a été fêté dans un banquet offert par le lord-maire de la capitale anglaise au secrétaire des colonies, et celui-ci a profité de l'occasion pour faire connaître la politique du gouvernement britannique sur les graves questions qui agitent actuellement, et à un si haut degré, la nation elle-même.

Le gouvernement de Sa Majesté, dit-il au cours de ses remarques, a en vue deux objets bien importants : le premier, le triomphe de la suprématie britannique dans le sud africain ; le deuxième, le maintien de l'unité de l'empire. Ces deux principes sont particulièrement mis en relief par cette guerre dans laquelle nous sommes malheureusement engagés.

Après avoir développé la première de ces idées, M. Chamberlain aborde la seconde dans les termes suivants :

La communauté des sentiments qui animent la race anglaise, où qu'elle se trouve, sur toute la surface du globe, se traduit enfin dans une manifestation tangible. Nous savons maintenant que l'honneur et les intérêts britanniques ne sont pas laissés à la seule garde de l'Angleterre. Epaule à épaule, tous pour chacun, et chacun pour tous, c'est unis que nous nous dressons en face du monde, et nos rejetons ont prouvé qu'ils ne refusaient pas de partager les responsabilités tout comme ils avaient joui des avantages de l'empire. Nous avons fait un pas vers cette fusion dont il est impossible de méconnaître la valeur. Nos pères l'ont désirée, des patriotes de tous les partis ont combattu pour l'obtenir, et voici qu'elle entre dans la phase d'une réalisation pratique, apportant avec elle les conséquences d'une importance incalculable pour l'avenir...

Ces paroles de l'homme d'Etat anglais ont eu un tel retentissement, l'assertion qu'elles contiennent est si grave,

qu'il est de notre devoir, croyons-nous, d'en mesurer, à notre tour, toute l'étendue et de présenter aux lecteurs de la *Nouvelle-France* quelques considérations qui surgissent naturellement de l'étude d'une question sérieuse et d'une situation pleine de dangers.

Inutile, en effet, de se le dissimuler ; notre province, pour ne pas dire le pays, traverse actuellement une des phases émouvantes de son existence, une des époques critiques de son histoire. Déjà « sur les hauteurs, s'allument les feux qui signalent le danger, » et de la plaine s'élève, aux mâles accents des clairons, le cri de ralliement de tous ceux qui veulent combattre « épaule à épaule, tous pour chacun et chacun pour tous. »

L'impérialisme est né et M. Chamberlain en affirme l'existence, dans des termes qui ont soulevé les enthousiastes applaudissements de son auditoire. Il se présente maintenant sous des formes qui nous permettent de le reconnaître, sans erreur possible.

***

Qu'est-ce donc que l'impérialisme anglais ?

C'est l'union des colonies et de la métropole au bénéfice de l'empire.

Cette union peut prendre des formes diverses.

S'opère-t-elle dans le domaine purement commercial, nous aurons alors l'*impérialisme commercial* qui consistera spécialement dans l'adoption d'une législation douanière, la même pour toutes les parties de l'empire. Dans une telle occurrence, les colonies devront sacrifier les principes de la protection de leurs propres industries pour se rallier au

système du libre-échange tel que préconisé par l'Angleterre, ou encore celle-ci devra abandonner ses propres théories pour adopter celles de ses colonies. Bref, l'impérialisme commercial exige l'uniformité des tarifs chez tous ceux qui veulent l'union commerciale.

Cette union dans la paix est entourée de bien des difficultés, et sa réalisation ne deviendra un fait accompli que le jour où tant d'intérêts divers et contraires se seront fondus dans un compromis acceptable. Affaire de calcul, non de sentiment.

Il n'en est pas de même de l'*impérialisme militaire* que nous définirons une alliance offensive et défensive de la métropole et de ses colonies au bénéfice de l'empire. Un pur sentiment peut lui donner le jour. Le rugissement du lion blessé appelle auprès de lui les lionceaux dispersés, et l'orgueil britannique, si peu qu'il soit froissé, groupera autour du drapeau, armés pour ses querelles, des défenseurs anglo-saxons accourus de tous les points du globe. Affaire de sentiment, non de calcul.

De ce chef, l'impérialisme militaire est d'une réalisation plus facile. Mais du jour où elles l'auront accepté, les colonies anglaises seront tenues de contribuer en hommes et en deniers à toutes les guerre de l'empire.

Reste l'*impérialisme politique.* Cette union politique des colonies et de la métropole au bénéfice de l'empire peut se présenter sous plusieurs formes. Il nous suffira d'en signaler deux, les principales, les prototypes des autres. En effet, dans ses grandes lignes du moins, cette union peut être *législative* ou *fédérative.* Elle sera législative si les pays qui l'effectuent consentent à sacrifier leur autonomie à la fusion complète de leurs intérêts dans une seule organisation

politique qui leur donnera, en retour, un Parlement commun, des lois uniformes, une administration générale, la même pour tous. L'union actuelle de l'Irlande avec la Grande-Bretagne est un exemple bien connu d'une union législative.

L'union fédérative, au contraire, conservera aux différents groupes qui la constitueront leur autonomie propre. La discussion et l'administration des affaires locales sont laissées à des institutions locales, distinctes, indépendantes les unes des autres, tandis que les affaires générales, comme les questions commerciales, les relations internationales, l'organisation de l'armée, de la marine, bref tous les sujets d'intérêt général, tombent sous la juridiction immédiate d'un pouvoir central. Avec l'union fédérative nous aurons donc un Parlement impérial où toutes les colonies seront représentées proportionnellement à leur population et qui décidera de toutes les questions d'un intérêt général : nous aurons de plus des législatures coloniales qui s'occuperont spécialement des questions affectant l'autonomie de chacune des colonies unies à l'empire.

Mais, qu'elle soit législative ou fédérative, cette union des colonies et de l'empire entraîne nécessairement avec elle l'impérialisme militaire et l'impérialisme commercial.

***

Ces quelques notions sont nécessaires à la sérieuse étude du changement qu'on veut nous proposer et à la froide supputation de ces « conséquences d'une importance incalculable pour l'avenir » dont parle M. Chamberlain. Le secrétaire des colonies envisage ces conséquences, nul doute, au

point de vue des intérêts de l'empire. Il nous sera permis, à notre tour, de les peser dans la balance de nos propres intérêts et de voir en quoi elles peuvent affecter notre position actuelle et notre future sécurité.

Au rêve opposons la réalité.

Ce que veulent M. Chamberlain et ses adeptes, c'est la fusion avec l'Angleterre de tous les pays sur lesquels flotte aujourd'hui son étendard. Les colonies disparaissent, leur autonomie s'évanouit, leurs institutions s'écroulent, et du creuset en ébullition jaillit un empire de quatre cent millions d'habitants, ayant Londres pour capitale, étendant ses ramifications sur le monde entier, promenant ses flottes sur toutes les mers et jetant ses légions sur tous les continents.

Les mille intérêts si divers de ces unités aujourd'hui éparses, une fois fusionnés, deviennent identiques. Une cause commune unit tous les habitants de l'empire, une même voix les commande, le même clairon les rallie tous aux mêmes combats. « Epaule à épaule, tous pour chacun et chacun pour tous, c'est unis qu'ils se dressent en face du monde » et qu'ils veulent faire revivre de nos jours la gloire, la force et l'imposante suprématie du vieil empire romain : *Tu regere imperio populos, Romane, memento.*

Voilà le rêve.

***

Pour décider les colonies à travailler à sa réalisation, pour les amener à coopérer à cette gloire et à cette domination, on chatouille leur amour-propre et on flatte leur orgueil. On est prêt à leur offrir voix délibérative dans les conseils de l'empire, et le palais de Westminster devra

également s'ouvrir devant le noir délégué de la terre africaine et l'aristocrate représentant du quartier le plus fashionable de Londres. Evidemment les colonies ne sauraient être oubliées et elles auront leur représentation au Parlement impérial. Simple justice d'ailleurs, puisqu'elles auront à payer leur part dans les dépenses de l'empire, puisqu'elles devront fournir leur contingent de soldats et de marins pour combattre sous tous les cieux les combats de l'Angleterre agrandie (*Greater Britain*).

Ceci nous amène à la réalité de la position qui nous serait faite.

Devenue avec ses colonies un seul et même empire, l'Angleterre agrandie aura une population de 400,000,000 d'habitants (au lieu des 40,000,000 qu'elle compte aujourd'hui), ou de 55,000,000 d'habitants si elle se contente de ne grouper autour d'elle que les colonies autonomes, jouissant déjà du gouvernement responsable.

Dans l'un ou l'autre cas il faudra donner à cette agglomération de peuples une représentation, basée naturellement sur la population de chaque groupe. Tenant compte de la proportion qui existe actuellement entre le nombre des lords et celui des députés, on peut raisonnablement supposer que le nouveau Parlement impérial devra se composer de 750 lords et de 1000 députés, ce qui est un nombre déjà considérable pour une assemblée délibérante [1].

Dans ces conditions, quel serait le nombre de lords et de députés auquel le Canada aurait droit ?

Si la fédération britannique est *complète*, c'est-à-dire si

---

1 — Il y a actuellement 589 lords et 670 députés, au Parlement anglais, ce qui donnerait, suivant les proportions actuelles, 880 lords pour 1000 députés.

elle embrasse dans son ensemble les 400,000,000 de sujets britanniques disséminés sur la surface du globe, le Canada, avec sa population de 5,500,000 âmes, aura droit à dix représentants sur 750 dans la chambre des lords et à quatorze députés sur 1000 !

Et la province de Québec ? La province de Québec, qui aujourd'hui a une représentation de 24 sénateurs dans une chambre de 81, et de 65 députés dans une chambre de 213, verra tomber, dans la nouvelle position que lui fera l'impérialisme, le chiffre de sa représentation à trois pour la chambre des lords et à quatre pour celle des députés.

Trois membres de la chambre haute sur 750 ! Quatre députés sur 1000 !

Cette représentation si ridiculement petite serait plus considérable, sans doute, dans une fédération impériale *partielle*, qui ne compterait que la mère-patrie et les colonies autonomes.

Elle serait, pour le Canada, de 102 lords sur une chambre de 750, et de 136 députés sur une chambre de 1000. La proportion relative de la province de Québec donnerait comme chiffres 30 lords et 41 députés.

Par contre, dans ce dernier cas, le Canada serait appelé à payer une proportion plus considérable des dépenses générales de l'empire, un dixième pour le moins. Sait-on ce que ce chiffre peut représenter ? Pour l'armée et la marine seulement, l'Angleterre a dépensé, pendant l'année fiscale 1900-1901, le montant de $606,150,000. La part du Canada serait donc de $60,615,000 pour une des années de la guerre dans le sud africain. C'est payer bien cher les lauriers de la victoire, ou les humiliations de la défaite.

Est-ce dans ces conditions qu'on nous invite à entrer

dans l'empire, « chacun pour tous et tous pour chacun, » et devons-nous être impérialistes quand même, contrairement à nos intérêts les plus sacrés ?

Non, ils n'ont jamais envisagé sérieusement la position ceux qui s'écriaient, à Londres, au milieu des fêtes jubilaires, que « rien ne pourra satisfaire les aspirations du Canada si on ne lui donne une représentation dans le Parlement impérial » et que ce serait particulièrement pour les Canadiens-français « un sujet d'orgueil que d'y être représentés. » Ils n'ont pas réfléchi davantage ceux qui, faisant écho à ces paroles, dans l'un ou l'autre parti politique, ont cherché et cherchent encore à propager parmi nous l'idée impérialiste.

***

Un échange de correspondance entre le gouverneur général du Canada et le secrétaire des colonies donne un regain d'actualité à cette grave question de l'impérialisme.

Le 3 février dernier, lord Minto télégraphiait à M. Chamberlain :

Quant aux diverses questions citées dans votre dépêche du 23 janvier, la seule qui, dans l'opinion de mes ministres, promette une discussion profitable, est celle des relations commerciales entre les diverses sections de l'empire. Les relations politiques existant maintenant entre la mère-patrie et les diverses colonies autonomes, spécialement le Canada, paraissent à mes ministres extrêmement satisfaisantes, sauf peut-être quelques détails de minime importance, et ils ne pensent pas, étant données les conditions différentes des colonies, qu'un système quelconque de défense puisse être applicable à leur ensemble.

Mes ministres sont d'avis qu'il n'y a qu'un champ très limité de sujets à l'égard desquels la conférence projetée puisse produire des résultats efficaces.

Cette partie de la dépêche de lord Minto a été publiée dans la presse de la province de Québec. Il est malheureux que des journaux importants aient jugé à propos de supprimer la dernière partie de cette dépêche. Voici ce qui a été omis :

Néanmoins mes ministres comprennent combien il est désirable de profiter de toutes les occasions pour discuter entre hommes publics de la mère-patrie et des colonies les questions d'intérêt impérial, et le représentant du Canada sera prêt à étudier respectueusement toutes les questions qui pourront être soumises par le gouvernement de Sa Majesté ou par les représentants des autres colonies.

La porte n'est donc pas complètement fermée, comme le pourraient croire ceux qui ne connaissent que la première partie de la dépêche officielle. Elle reste ouverte, au contraire.

C'est assez pour que nous soyons sur nos gardes. Si le premier ministre du Canada nous donne des espérances, il n'a pas, d'un autre côté, dissipé entièrement nos craintes, et nous sommes plus que justifiables de les lui faire connaître.

Canadiens-français et catholiques, nous pouvons lui dire : « Vous êtes, dans cette grande conférence coloniale, qui doit avoir lieu à Londres, lors du couronnement du roi, le représentant spécial de notre race et de nos croyances. Nous sommes près de deux millions sur une population de cinq millions et nous ne voulons pas abandonner un terrain où nous sommes deux contre trois, pour nous jeter tête la première dans cette mer de l'impérialisme qui nous noierait sans merci. »

Et, après tout, qu'est-ce qui nous force à échanger la position heureuse que nous occupons aujourd'hui sur ce coin de

terre de l'Amérique et que nous connaissons si bien, contre une situation que l'inconnu enveloppe de ses mystères et dont la grandeur seule devrait nous inspirer une crainte salutaire ?

La foudre respecte l'humble brin d'herbe, mais elle brise avec éclat les pins altiers qui la défient.

Notre position exceptionnelle sur ce continent, nos intérêts les plus chers, les traditions d'un passé glorieux, le souvenir de nos illustres ancêtres et de leurs vaillantes luttes pour la conquête des libertés dont nous jouissons, la protection suffisante que nous accorde l'Angleterre, notre propre sécurité, tout nous défend de nous aventurer dans un inconnu plein de dangers, tout nous impose l'impérieux devoir, si nous voulons conserver notre langue, nos institutions et nos lois, de rejeter l'impérialisme comme l'un des présents les plus funestes qu'on puisse offrir à notre race.

Nous pouvons, nous devons et nous entendons rester loyaux à la couronne britannique tout en repoussant l'absorption qu'on nous propose. Nous voulons que le drapeau de l'Angleterre flotte au-dessus de nos têtes et qu'il continue, comme par le passé et comme aujourd'hui, à protéger, dans notre province du moins, une population heureuse de son sort, qui ne songe nullement à changer d'allégeance, mais qui bénit Dieu d'avoir fait pour elle ce qu'il n'a pas fait pour bien d'autres nations.

Philippe Landry.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Une baleine en chemin de fer. — Vie et mort, sur la terre étrangère, d'un castor du Canada. — On retrouve, en Afrique, un grand quadrupède perdu depuis l'époque du paradis terrestre. — Pourquoi il importe que les abeilles aient la langue aussi longue que possible. — Réhabilitation des bourdons

Le lecteur admettra facilement que l'hiver, au Canada, n'est pas la saison propice pour les observations et les découvertes en histoire naturelle. Assurément, même en cette saison, la nature, pour endormie qu'elle est, n'a pas le sommeil si complet qu'elle ne soit le sujet d'événements scientifiques de grand intérêt. Par exemple, ces fameuses tempêtes de nord-est où le vent arrive à une vélocité de 75 ou 80 milles à l'heure, ces « bordées » qui mettent en un seul jour jusqu'à trois ou quatre pieds de neige dans les rues de nos villes, ces descentes de la colonne thermométrique si loin au-dessous du zéro conventionnel : voilà, certes, des phénomènes naturels qui ne manquent pas d'être très captivants. Mais tout cela laisse assez froid, c'est le cas de le dire, l'amateur des sciences naturelles ; et le physicien, le météorologiste, même l'astronome, sont les seuls à ne se posséder pas de joie en présence de faits scientifiques de cette sorte.

En une pareille disette d'événements relatifs à l'histoire naturelle du Canada, nous aurions bien, si nous tenions à cette ressource, une baleine à nous mettre sous la dent, la baleine qui s'en vint mourir, l'automne dernier, dans le port de Montréal. Le morceau est assez gros, sans doute ; mais il ne pourrait maintenant qu'être très fastidieux,

après qu'on l'a servi à tant de sauces plus ou moins piquantes, dans la presse, depuis six mois. Pourtant, lorsque même il y aurait en l'affaire quelque brin de ridicule à affronter, il faut avoir le courage d'endurer, pour l'amour de la science, les sourires et les haussements d'épaules, et remplir bravement tout son devoir de chroniqueur scientifique. Pour le moment, ce devoir consiste à enregistrer dans les annales de la science canadienne ce fait d'une baleine qui remonte un fleuve jusqu'à près de quatre cents lieues de son embouchure, et celui, tout aussi étonnant, de son voyage à Québec en chemin de fer. Une baleine en chemin de fer, cela sans doute ne s'était jamais vu. L'animal était pourtant de taille assez considérable. Il y eut même un moment où l'on put nous dire que, voyageant à reculons, il avait la tête aux Trois-Rivières et la queue à Québec ! Il faut savoir, pour ne pas crier à la fumisterie, que le cétacé était partagé en tronçons placés sur des wagons différents.

***

Cette excursion d'une baleine par voie ferrée me rappelle l'histoire d'un castor du Canada qui, en 1825, fit sur un vaisseau à voiles la traversée de l'Atlantique et s'en alla vivre à Londres, modeste précurseur des aspirations coloniales vers un impérialisme encore lointain. J'ai lieu de croire que cet épisode de la zoologie canadienne n'a jamais été raconté à notre public, et je crois bon de le faire entrer dans les fastes de notre histoire.

Ce castor, à qui l'on donna le nom de Binny, était encore en tout bas âge lorsqu'on l'enleva de la cabane paternelle pour le transporter en Angleterre. Là-bas, il eut la chance

de tomber entre les mains d'un naturaliste, qui le prit en affection et le gâta de toutes manières. Binny récompensa les soins que l'on avait de lui par un attachement sans bornes pour la famille dont il était l'hôte. Il s'y trouva même tellement chez lui qu'il entreprit de construire une digue, au troisième étage de la maison. Une digue de castor en plein Londres, au dix-neuvième siècle ! O glorieuse Angleterre, qui, possédant des territoires sur toutes les parties de la sphère terrestre, sait attirer chez elle, au centre même de son immense empire, les représentations de tous les arts et de toutes les industries de ses innombrables colonies !... Il faut croire, toutefois, que Binny ne poussa pas loin ces efforts physiques, et que l'inaction la plus complète fut sa condition habituelle : car il devint d'un embonpoint phénoménal, auquel d'ailleurs n'était pas étranger le régime de rosbifs et de plum-puddings qui, alors comme aujourd'hui, sévissait sur les menus d'Angleterre. Très alourdi par un tel excès de tissu adipeux, notre castor n'était guère en état de lutter d'adresse avec le singe svelte et agile qui était son compagnon de chambre ; et cette inégalité des facultés motrices de l'un et de l'autre eut pour résultat des scènes d'un extrême pittoresque, dont il est souverainement regrettable que la chronique ne nous ait pas conservé le récit.

Un jour, M. Broderip — tel était le nom du propriétaire de Binny — eut à s'éloigner de Londres pour quelque temps. Convaincu qu'un changement d'air et une plus grande liberté d'action ne pourraient que bénéficier grandement à la santé du castor, ce bon Anglais le porta à la Tour de Londres et l'y confia aux soins bienveillants de M. Cops. Mais il arriva bientôt que Binny, malgré la

faculté qu'il avait d'aller et venir à son gré et en dépit du confort dont on l'entoura dans son nouveau séjour, perdit peu à peu tout appétit, cessa même de manger et se mit à dépérir. L'excellent M. Cops, au désespoir, pensa que son hôte se mourait du regret des personnes et des lieux au milieu desquels il avait passé sa vie, et se hâta de le reconduire au cher logis d'où il était venu. Le pauvre Binny fit preuve du plus vif contentement dès son retour au domicile aimé. Mais, hélas! le coup avait été trop fort. Les blessures du cœur peuvent-elles jamais se guérir? Binny continua de dépérir et mourut bientôt, — pleuré par la bonne dame qui régnait sur la maison de M. Broderip.

Telle est la biographie de Binny, le castor canadien qui passa sous le brumeux ciel de Londres une vie qu'aucun fait important ne signala à l'attention des hommes. Et pourtant, au point de vue de l'histoire naturelle, il était intéressant de noter la physionomie d'un hôte de nos forêts, réduit à l'état de domestication sur un théâtre si différent de celui où s'écoule l'existence de ses congénères.

***

Suivant les apparences, ce n'est pas de sitôt que l'on sera à même de faire, d'aussi près, des études de mœurs sur le gros ruminant que l'on vient de découvrir dans les vastes forêts du Congo. On peut, à coup sûr, regarder cette découverte zoologique comme la plus importante qui se soit faite en 1901.

Après qu'on a tellement parcouru en tous sens la surface des continents, on n'aurait pas pensé qu'il se trouvait quelque part des animaux de grande taille que l'homme

n'aurait jamais encore rencontrés. C'est pourtant bien ce qui est arrivé pour l'okapi, le ruminant africain dont il est ici question. Il faut reconnaître que les forêts profondes où il se tient, et qui ne sont pas beaucoup fréquentées par les Européens, favorisaient grandement le secret de son existence.

C'est à sir Harris Johnston, gouverneur de l'Ouganda, que l'on doit la découverte du curieux animal. Dès le mois de mars 1900, il avait appris d'une peuplade du Congo l'existence d'un quadrupède encore inconnu. Au mois de juillet suivant, il fit lui-même une expédition dans la forêt pour tenter d'atteindre cet animal ; mais tout son butin se réduisit à deux morceaux de peau, ce qui était fort insuffisant pour satisfaire la curiosité du monde scientifique. Enfin, au mois de mai 1901, le gouverneur put se procurer une peau complète avec deux crânes. Cette peau, envoyée aussitôt en Angleterre, a été montée, et c'est la Société zoologique de Londres qui possède aujourd'hui l'unique spécimen du nouveau quadrupède. Il a fallu, pour le placer dans la série zoologique, établir un nouveau genre, le genre *Okapia*, du nom okapi qui lui est donné par les noirs. La désignation spécifique est *Okapia Johnstoni*, Sclater, l'espèce ayant été dédiée à sir H. Johnston.

On croit que la taille normale de l'okapi est d'environ 6 pieds. Mais c'est principalement la coloration de sa robe qui est remarquable, et qui est probablement exceptionnelle dans tout l'ordre des mammifères. Voici la description qu'en fait M. A. Ménégaux, dans le *Naturaliste* de Paris :

Les joues sont d'un blanc jaunâtre, et le mufle est brun noirâtre. Le front est rouge vif, tandis qu'une ligne noire médiane descend jusqu'aux

narines. Les oreilles qui ressemblent à celles de l'âne sont d'un rouge brun et portent sur leur bord des poils noirs soyeux. Le cou, les épaules, le thorax et le dos sont d'un brun rouge foncé qui parfois a des reflets cramoisis ou noirs. Les cuisses et les jambes sont striées d'un noir pourpré et d'un blanc offrant çà et là des reflets orangés. A partir des genoux les membres sont couleur crême, seulement les membres antérieurs présentent en avant une ligne noire longitudinale oblique. Les sabots sont d'un noir bleuâtre. La queue, d'un brun rouge brillant, porte à son extrémité une touffe de poils noirs.

Voilà, certes, un vêtement d'aspect magnifique, et qui fera reconnaître à première vue l'animal pourvu d'une robe aussi riche.

L'okapi a certainement des affinités avec la girafe ; mais les deux genres ont aussi entre eux de telles différences, qu'il n'est pas possible de les confondre. Il ne semble pas non plus exact de prononcer — comme l'ont fait le *Scientific American* (14 septembre 1901) et un correspondant de la *Revue canadienne* (février 1902) — que l'okapi est identique avec le genre fossile Helladotherium que l'on a trouvé dans certains terrains de la Grèce, de l'Asie mineure, et même du Vaucluse, en France. Il serait bien piquant de dire que l'on a rencontré un grand quadrupède, à l'état fossile, une quarantaine d'années avant de constater que le même animal appartient encore à la faune vivante. Mais il est douteux, si l'on considère les différences anatomiques qu'il y a entre l'okapi et l'Helladotherium, que la zoologie finisse par accepter leur identité.

Rien de plus facile, assure-t-on, que de tuer l'okapi, peu défiant et qui a l'air de ne pas se douter que les jours fortunés du paradis terrestre sont passés depuis longtemps. Voilà ce que c'est que de s'être tenu à l'écart durant tant de milliers d'années ! On dit aussi que la chair de cet

animal est exquise. Dans ces conditions, peu de compagnies d'assurances seraient disposées, probablement, à prendre des risques sur la vie de l'okapi d'Afrique. Par bonheur, le gouvernement anglais est là pour s'occuper de la défense du faible ; et il faut, dès maintenant, pour faire la chasse à l'okapi, une permission écrite du commissaire de l'Ouganda. — Il est bon de garder souvenir de ce renseignement; car, à l'époque où nous vivons, qui de nous peut affirmer que, dans cinq semaines, il n'aura pas l'occasion de prendre part à une partie de chasse en Afrique ?

***

A l'insu du grand public, dont tant d'affaires politiques, commerciales et autres sollicitent tous les jours l'attention, un gros problème s'est posé, en ces dernières années, devant les adeptes de l'entomologie économique. Faut-il préférer, au point de vue des profits d'exploitation, les abeilles à langue longue aux abeilles à langue courte ? Car il faut savoir que les abeilles, même de race identique, n'ont pas toutes la langue ou trompe d'égale longueur. A l'aide d'un ingénieux appareil, le glossomètre, on a pu relever, entre des langues diverses, des différences de deux millimètres à deux millimètres et demi. On devine tout de suite que les abeilles à système buccal plus allongé pourront recueillir sur un bien plus grand nombre de fleurs le précieux nectar qu'elles recherchent ; car la profondeur du calice diffère souvent beaucoup d'une fleur à l'autre. Et, par suite, une ruche dont toutes les ouvrières auront la langue très longue fournira beaucoup plus de miel. C'est ce que l'expérience a démontré. Une ruche, où les abeilles

accusaient une longueur de langue de $9\frac{1}{2}$ millim., a produit en un temps donné douze livres de miel de plus qu'une autre ruche où l'on n'avait que 7 millim. $\frac{3}{10}$ de langue. — Laissons aux industriels de l'apiculture le soin de bénéficier des renseignements entomologiques que voilà. Qu'ils aient soin, ou non, de ne plus garder que des abeilles à grande langue, c'est leur affaire.

Je veux pourtant, avant de quitter les abeilles, citer un fait qui est tout à l'honneur des bourdons, lesquels passent pour des fainéants et des propres à rien. Il y a, quelque part en Suisse, un rucher établi sur un terrain qui se recouvre, au printemps, des fleurs du narcisse des poètes. Ces fleurs, où le nectar abonde, sont disposées de telle sorte que la trompe des ouvrières n'y peut atteindre. Mais il y a ces braves bourdons, qui ont de fortes mâchoires et s'en viennent percer les fleurs en dessous, à l'endroit où se trouve le miel ; de la sorte, les ouvrières n'ont plus qu'à recueillir à leur aise le précieux trésor. Comme on le voit, si les bourdons n'ont pas partout meilleure réputation, c'est qu'il n'y a pas partout des terrains où croît le narcisse des poètes. A quoi tient parfois l'estime publique !

L'abbé Huard.

Pages Romaines

Inauguration des fêtes jubilaires à Rome. — Mêmes réjouissances dans toute l'Italie. — Progrès du socialisme. — Emigration croissante.

Depuis la clôture des fêtes de l'année jubilaire pendant laquelle le Pape descendit soixante et treize fois dans la basilique S. Pierre, pour y présider des cérémonies solennelles ou pour y donner des audiences aux pèlerins de l'univers entier, nulle fête n'avait réuni dans l'église du Prince des apôtres une foule aussi compacte, aussi recueillie, mais également aussi enthousiaste que celle qui s'y pressait le lundi, 3 mars. C'était l'ouverture de nouvelles solennités jubilaires; Léon XIII, entré la veille dans sa 93e année, célébrait le 24e anniversaire de son couronnement.

Dès sept heures du matin, dans la lutte encore indécise du jour contre les brumes, la foule retenue par des cordons d'agents, de carabiniers et de soldats attendait impatiente, emplissant l'immense place S. Pierre; femmes du peuple et paysannes enveloppées de leurs châles, grandes dames, la tête couverte de la mantille traditionnelle, sœurs aux costumes divers, prêtres, moines, officiers, bourgeois, vieillards, enfants, tous s'entassaient, pressés à chaque instant par de nouveaux arrivants.

Vers 8 heures, une ruée énorme, comme les vagues d'un fleuve trop gonflé qui a brisé sa digue et emporte les obstacles: les portes de la basilique sont ouvertes; on s'y précipite, pendant que la pluie menaçante depuis le matin commence à tomber.

A travers le Borgo, c'est une longue file de voitures. Vers la place S. Marta, des équipages s'engouffrent au trot; des voitures descendent tous les membres du corps diplomatique, et rien de plus chatoyant que ces uniformes qui se succèdent et défilent entre une double haie de cochers et de valets de pied. Des poitrines chamarrées d'or étincellent sous de grands cordons multicolores; un vieux général porte l'uniforme vert foncé de M. de Moltke, deux magnifiques casques d'argent l'encadrent; sur l'un flotte un panache de plumes blanches, sur l'autre une aigle d'argent couronnée d'or étend ses ailes: ce sont d'autres plumets, d'autres panaches aux teintes vives; des chevaliers de Malte exhibent la croix rouge sur fond blanc, la croix blanche sur fond rouge, le tout couvert du mantelet de velours.

A dix heures les portes de la Basilique se referment.

A l'intérieur, tout au fond, se dresse l'immense dais rouge sous lequel, blanc, tout blanc, luit le trône pontifical. Tout autour de l'abside les tribunes réservées sont combles. Son altesse royale la comtesse Mathilde de Trani née duchesse de Bavière, la grande duchesse Pauline de Saxe-Weimar, le prince Guillaume Charles de Saxe-Weimar-Eisenach et son épouse la princesse Gerta née d'Isembourg-Büdingen-Wächtersbach, le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, la princesse de Liechtenstein et ses enfants occupent la tribune des souverains et princes régnants avec leur suite. Celles de l'ordre de Malte et du corps diplomatique sont au grand complet. On y remarque M. Nisard, ambassadeur de France près le S. Siège et accrédité comme envoyé extraordinaire en cette circonstance ; le général baron Walter Von Loë, ambassadeur extraordinaire de l'empereur d'Autriche ; le comte Denbigh Desmond, chambellan et envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre ; Alexandre Pidal y Mon, ambassadeur et envoyé extraordinaire du roi d'Espagne ; Michel Martins d'Antas, pair du Portugal, et la mission portugaise ; le prince Oettingen Spielberg, grand maître de la cour royale de Bavière, pair héréditaire, envoyé spécial ; le comte de Mérode de Westerloo, envoyé extraordinaire du roi des Belges ; Constantin Goubastof, conseiller d'Etat, envoyé extraordinaire de l'empereur de Russie ; le comte Henri Monceau, chef de la maison militaire de la Reine des Pays-Bas ; puis ce sont les représentants de la Saxe, du Monténégro, de la République argentine, du Brésil, du Pérou, de Costa-Rica, du Chili, de la République dominicaine, du Nicaragua, de la Colombie, etc., etc., et le duc de San Martino de Montalbo représentant la famille des Bourbons de Naples.

Dans une des loges ménagées près des quatre gros piliers de la coupole se trouvent les membres de la famille Pecci. Plus de 40 mille personnes sont dans l'Eglise.

Enfin, un peu avant onze heures les trompettes retentissent et entonnent une marche triomphale. Le Souverain Pontife entre dans la Basilique. Son visage semble d'albâtre, la main est comme pétrifiée dans une bénédiction lente, et dans ce corps presque diaphane il semblerait que, peu à peu, tout ce qu'il y a d'humain, de matériel s'est subtilisé, que c'est une âme qui passe, pendant que tout un peuple s'incline dans la vénération, que des cris indistincts se mêlent aux applaudissements, que des mouchoirs s'agitent, qu'une sorte de délice pieux soulève brusquement ce peuple par on ne sait quel phénomène surnaturel.

La messe est célébrée par le cardinal Serafino Vannutelli ; les chants sont ceux de la messe du Pape Marcel ; les trompettes d'argent sonnent de nouveau à l'élévation ; le pape entonne lui-même le *Te Deum* ; puis c'est la bénédiction papale et enfin la sortie : il est une heure après midi.

***

Pendant que ces fêtes incomparables se célébraient à Rome, toutes les villes d'Italie rivalisaient avec la capitale du monde chrétien pour fêter le commencement de la vingt-cinquième année du pontificat de Léon XIII, et en des jours où les grèves sont pleines de menaces sur le sol italien, il semble, toutefois, que les esprits n'avaient d'autres préoccupations que celle de s'unir, en de grandioses manifestations, à la joie du monde entier.

C'est une nouvelle preuve de la vitalité de l'Eglise, malgré la persécution qu'elle subit ; c'est un témoignage puissant de la grande force morale de la Papauté.

***

Pendant ce temps-là, aux prises avec mille difficultés, le cabinet Zanardelli a conclu la paix avec les employés et les ouvriers des chemins de fer : le terme n'est pas exagéré, car le ministère a négocié avec les délégués du personnel de puissance à puissance.

Et voilà justement ce qu'il y a d'extraordinaire ; c'est qu'après avoir fait déclarer que la grève du personnel des chemins de fer serait considérée comme un fait délictueux, il ait discuté tranquillement avec les organisateurs et les chefs de la grève, préparée et décidée, afin d'empêcher qu'elle n'éclatât au jour fixé. Manière vraiment originale d'entendre et de pratiquer le respect de la loi et les devoirs du gouvernement.

Nous ne parlons pas ici de la confusion qu'une pareille manière de procéder doit faire naître dans les rapports entre l'Etat et les sociétés, les sociétés et leur personnel. Cette question, malgré son importance, passe en seconde ligne maintenant ; ce qui mérite d'être blâmé, c'est la façon dont l'accord est intervenu. Les chefs socialistes qui ont mené la campagne, savaient bien ce qu'ils faisaient, et peuvent triompher aujourd'hui. Ils n'ont pas gagné seulement une bataille économique ; ils ont gagné également une bataille politique.

Il est profondément triste de lire dans la *Réforme Sociale* la statis-

tique des grèves que M. Alexandre Schiavi s'est plu à relever. On y voit cette marée ascendante des socialistes grossir rapidement et le nombre des mécontents se multiplier sans cesse. En 1895, l'Italie compta 126 grèves et 19,000 grévistes; en 1896, les chiffres augmentent rapidement et on trouve 256 grèves et 96,000 grévistes ; en 1901, 374 grèves auxquelles prennent part 125,000 grévistes. Parmi ces dernières, les résultats connus attestent que les ouvriers eurent gain de cause en 197 grèves, qu'ils échouèrent vingt fois, que, en quatre circonstances, patrons, ouvriers ne pouvant s'entendre, il fallut en venir à fermer les usines.

***

Ces conquêtes du socialisme sont loin, cependant, d'améliorer le sort des classes, et poussés par le désir d'être mieux ailleurs que chez soi, les Italiens vont sans cesse demander aux autres pays de l'Europe et surtout à l'Amérique, moins le bien-être, que la possibilité de vivre. Ce sont surtout les provinces méridionales de l'Italie qui fournissent le plus grand nombre d'émigrés.

En février dernier, 27 paquebots sortis du port de Naples ont emporté en Amérique 28,000 Italiens; les premiers jours de mars, six autres mille prenaient la même direction, et on compte sur un départ de près de 20,000 pour la fin de ce mois. L'entraînement à quitter un royaume qui semble en continuelle faillite de ses promesses de prospérité est si grand que sur les rapports des ministres d'Italie à l'extérieur, le commissaire général du gouvernement devait envoyer naguère aux préfets une circulaire pour les inviter à déconseiller l'émigration. En Roumanie, à Bucarest, on a dû arrêter l'invasion italienne, les travaux subissant une vraie crise; le même motif oblige les autorités de Francfort à s'opposer à l'arrivée des marchands ambulants italiens.

Ce triste état de choses, ce malaise général faisait dire, ces jours-ci, au *Giornale d'Italia:* « Nous ne sommes pas à la veille d'une révolution, elle est déjà commencée,—*La rivoluzione è già in marcia, è già nel fatto.*»

Valait-il la peine de renverser successivement tous les gouvernements de la Péninsule, sous prétexte de lui donner la prospérité dans la liberté, pour aboutir à l'anarchie dans la misère!

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences publiques faites à l'Université Laval (Québec). — Volume Ier, 385 pages in-8. Prix : 75 centins. En vente chez J.-P. Garneau, libraire, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Voici, recueillies en un beau volume, les conférences faites à l'Université Laval, au cours de l'année 1900–1901. C'est le commencement d'une série de travaux qui s'annonce brillante. Cette première publication fait grand honneur aux lettres françaises non moins qu'à notre haut enseignement de Québec. Les sujets en sont variés : histoire, littérature, sciences, critique, il y a de quoi satisfaire les goûts les plus affinés. Les noms des maîtres qui ont abordé la chaire, répondent tellement de la valeur de l'œuvre que tout éloge semble banal et superflu.

Mgr Laflamme, qui fut délégué par le gouvernement, en 1897, au congrès international de géologie à Saint-Pétersbourg, nous donne sur la Russie et l'Eglise orthodoxe, une étude des plus neuves. L'éminent professeur a beaucoup voyagé, il a vu beaucoup et très juste : moujiks en haillons multicolores, moines orthodoxes à la chevelure crasseuse, popes ignorants et prétentieux autant que barbus, sont décrits en un style débordant de verve et de finesse. Que de détails piquants aussi sur la religion de ce peuple qui se rue en prostrations orientales devant des icones et traite le Saint-Sacrement fort irrespectueusement.

M. l'abbé Gosselin nous amène en France avec Napoléon Ier. Du héros qui passionne tant l'opinion il étudie les côtés les plus sombres : ses démêlés avec le pape Pie VII. Quel drame poignant que cette histoire du Concordat. L'auteur avec émotion et souffle oratoire en raconte les différentes péripéties, et termine par Sainte-Hélène où l'empereur expie tous ses torts sous les traitements ignobles de ses geôliers.

Rien de plus curieux, ni de plus original que la légende napoléonnienne au Canada, exposée par M. J.-E. Roy. Le peuple français, qui n'est pas un peuple de marchands, pardonna tout à Napoléon : pertes d'hommes et d'argent, ruines amoncelées, parce que ses aigles s'étaient couvertes de gloire sur les champs de l'Europe. Si tout d'abord le « géant des batailles » fut méconnu au Canada, ce fut à cause de l'Angleterre qui veillait : fermant ses ports aux émigrés de la Grande Armée, instrui-

sant nos Canadiens-français, comme fut instruit l'Aiglon au château de Schœnbrunn par ses maîtres autrichiens. Quelque Flambeau héroïque et modeste parvint à se glisser jusqu'aux rives du Saint-Laurent; car vers 1830 elles retentissaient des noms d'Iéna, d'Austerlitz, de Friedland tout comme les rives de la Seine.

Monsieur J.-E. Prince nous rattache encore à Napoléon quand il nous détaille le procès et la mort du maréchal Ney Il a raison d'affirmer que Louis XVIII perdit la cause de la royauté en signant cette mort; parce que Ney, en trahissant son roi, n'avait pas conspiré. Il avait fait comme tout le monde, il n'avait pu résister à l'ascendant de l'Empereur. Jusqu'à la mort. du moins, méritat-il le surnom « de brave des braves. » On voulut lui bander les yeux—Oubliez-vous, dit-il, que depuis 25 ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles ? —Il ôte son chapeau, posa la main droite sur sa poitrine et s'écria : « Soldats, droit au cœur. » —Voilà comment meurt un Français. Un Anglais à cheval se trouvait près de là ; jugeant qu'il n'avait rien à craindre, il sauta par-dessus le cadavre troué de 11 balles et s'enfuit à toute bride. C'est dommage pour ce héros inconnu, que l'histoire taise son nom.

Les amateurs de littérature, futurs poètes ou prosateurs, trouveront dans la docte conférence de M. Rivard des leçons précieuses sur le rythme de la langue française. Le renom du professeur d'élocution à la faculté des arts a franchi l'océan et frappé les rivages de la mère-patrie. C'est dire avec quel maestria le sujet est enlevé.

Le socialisme,—bête noire des temps modernes,—est passé en revue par M. l'abbé Lortie qui lui consacre trois intéressants entretiens, faisant tour à tour l'histoire du communisme, de l'anarchisme, du collectivisme et du socialisme contemporains. Tout homme qui se pique de politique ou de questions sociales ne peut ignorer les prétentions de ces outranciers qui voudraient tout partager, jusqu'à leur bourse... exclusivement.

Du domaine des rêveurs subversifs, M. l'abbé Simard nous rappelle à celui des sciences physiques où tout est progrès et lumière. Ses leçons et ses expériences sur les courants électriques alternatifs de haute tension et de grande fréquence, nous montrent comment l'électricité ayant franchi l'enceinte des laboratoires peut se plier, grâce aux industriels, à toutes les exigences de la vie.

Terminons enfin cette analyse par la charmante critique littéraire de l'honorable M. Chapais « sur les chemins de la croyance. » Il ne

pouvait choisir deux noms plus sympathiques que ceux de Brunetière et de François Coppée. Partis des confins de l'indifférence ou de l'incrédulité, le poète comme le critique sont rentrés dans le giron de l'Eglise pour se ranger auprès de ses autels et défendre l'antique foi. Quels motifs d'espérance pour l'avenir, que ces retours soudains et contagieux. L'heure de Paul Bourget est-elle encore longue à sonner, celle de Jules Lemaître ne s'annonce-t-elle pas ? On ne peut lire qu'avec un cœur ému, les étapes différentes de deux célèbres convertis, car M. Chapais est un écrivain de race ; ainsi que Brunetière, il a le don de convaincre, et le secret de plaire comme François Coppée.

Ces brillantes conférences, fruit de réflexion et d'art, trouveront auprès de nombreux lecteurs l'accueil si sympathique que leur ont fait déjà les auditeurs de l'Université Laval. Puissent-elles populariser notre haut enseignement et donner à nos Canadiens-français cette conviction, qu'entre toutes les belles œuvres qui ont germé sur le sol fécond de la Nouvelle-France, l'Université Laval passe la première. Là est le rempart pour l'avenir de notre foi et de notre nationalité.

P. Courbon, M. SS. C.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. Dumontier.

Québec :—Imprimerie L.-J. Demers & Frère, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I MAI 1902 N° 5

COLLÈGES AMÉRICAINS

Les collèges américains forment comme de petites villes dans les grandes. Celles-ci ressemblent le plus souvent à des « boutiques, » selon le mot d'un célèbre écrivain.

Pourrait-on caractériser, de façon plus expressive, l'activité matérielle qui règne dans les cités américaines, la part immense qui y est faite à tous les genres de commerce et d'industrie ?

Les collèges, avec leurs multiples constructions, leurs parcs infinis plantés d'arbres, coupés d'avenues, couverts de pelouses, les résidences de leurs professeurs, les appartements coquets où logent bon nombre d'élèves, offrent une physionomie bien différente, constituent un monde distinct. Le bruit ou la fumée des usines ne trouble ni ne voile l'atmosphère qui les entoure. Seuls, les cris de joie des élèves ou le roulement des tramways rompent, parfois, le silence de l'espace. Tout y porte ce cachet de sereine distinction, propre aux milieux intellectuels. L'on ren-

contre, ici, des visages où l'effort de la pensée a déjà mis sa noble empreinte,— et cela repose de toutes ces figures quelconques, bourgeoises, affairées, que l'on voit ailleurs, dans les centres surtout.

Les parcs de collèges sont ouverts à tous. A peine aperçoit-on, de ci de là, une borne qui en marque la limite. Rien ne vient donc briser les lignes naturelles du paysage. C'est là, d'ailleurs, une mode bien américaine. En général, aux Etats-Unis, il n'y a pas, autour des propriétés, de murs d'enceinte, qui les dérobent aux regards profanes. Les demeures s'élèvent, parfaitement visibles à tous, au milieu de la verdure et des fleurs. Comme l'a dit un touriste, « les Américains savent respecter la nature. » Ce n'est pas ici qu'il sera jamais besoin de société pour « la protection des paysages. » Les rares grillages que l'on voit sont si fins, si artistement travaillés, qu'ils forment un ornement de plus, et ajoutent encore au pittoresque d'un site.

Ce peuple, si éminemment industriel, ne manque certes pas de sens esthétique, — nous en avons là la preuve, — il entend quelque chose au culte de la beauté....

Toutefois, au point de vue extérieur, les collèges valent moins, d'ordinaire, que le site qu'ils occupent. Et vraiment, il n'y a peut-être pas suffisamment d'harmonie entre le cadre et l'image. Aucun souci d'art, j'allais dire aucun goût n'a présidé à la construction de leurs nombreux édifices. Car un collège, ici, ce n'est pas, comme chez nous, une vaste maison, bâtie d'un seul bloc, suivant des lois régulières, et imposante par sa masse sinon toujours par sa beauté ; c'est une série de demeures,— on en compte jusqu'à sept ou huit, parfois bien davantage,— d'inégale grandeur, de forme différente, comme placées au hasard,

souvent assez loin l'une de l'autre. S'il y a une grande variété entre chacune, pour la nature des matériaux, pour la forme et la dimension, elles se rencontrent, du moins, dans une même insignifiance. Ce sont pour la plupart, de vraies boîtes. Parfois cependant, il s'en détache quelqu'une dont les lignes, harmonieuses et pures, charment le regard.

Ainsi, il y a vraiment du style, de l'architecture, une imitation des modèles classiques, dans le *Memorial Hall*, à Harvard, Cambridge, dans la *Coram Library*, au Bates, Lewiston. Et comment ne pas admirer aussi la chapelle du Bowdoin, à Brunswick, Me., — joyau de fin granit, dont l'élégante blancheur se profile sur le fond sombre des pins, dont les flèches gracieuses mettent là, dans ce décor moderne, je ne sais quoi d'archaïque, jettent une note mystique au milieu de toutes ces maisons profanes...Cela ressemble à un oratoire de monastère.

Mais, en règle générale, ces bâtisses n'ont aucun cachet. A leur diversité, à leur manque absolu d'unité, aux couleurs, plus ou moins fanées, de leurs briques ou de leurs pierres, il est facile de voir que d'assez longs intervalles se sont écoulés entre leur fondation. Chacune porte, gravé, le nom de son donateur ou principal bienfaiteur. Les collèges américains sont, en effet, l'œuvre de l'initiative privée. Sur les quatre cents que l'on compte par tous les Etats-Unis, quelques-uns seulement, — les collèges militaires, — relèvent de l'Etat. Les autres sont tout à fait indépendants du pouvoir civil ou gouvernemental, s'administrent comme bon leur semble. Leur origine, leurs développements, leurs ressources principales, tout cela est le fruit de l'effort individuel. En aucun pays du monde,

l'initiative personnelle n'a tant fait pour la cause de l'éducation.

Comme l'a remarqué M. Paul Bourget, « cette race, rude encore, informe, trop récente, est nostalgique de civilisation ».—Egale par la richesse, par la force matérielle, aux vieilles nations, elle voudrait leur ressembler aussi par le degré de culture intellectuelle, par ce raffinement de mœurs, qui est surtout l'œuvre des siècles. Les Américains donnent donc largement à toutes les institutions d'enseignement,—bibliothèques, collèges, universités,—dont la mission est de répandre la lumière. C'est pour eux un point d'honneur, d'orgueil. Ils ne reculent devant aucun sacrifice pour procurer aux esprits l'instruction. L'atticisme, suprême gloire des peuples policés, ils en savent tout le prix, et ils sont fiers de verser, chaque année, des millions pour l'entretien d'établissements supérieurs où les jeunes intelligences puissent entrer en intimité avec la pensée antique, s'affiner au contact des maîtres immortels.

Or, quel est le but précis de ces collèges, leur rôle dans l'œuvre de l'éducation ? Quelle en est l'organisation, au point de vue de la discipline et des études ? Comment fonctionnent ces grands corps qui tiennent une place si importante dans la vie de la nation ?

— Il y a quelques années, j'avais le plaisir d'accompagner, dans sa visite à l'un de nos petits séminaires canadiens, un abbé français, alors aumônier d'un lycée de Paris, aujourd'hui évêque de***. Comme je lui faisais remarquer l'ampleur harmonieuse de l'édifice, son étincelante coupole, et lui montrais les merveilleux jardins, où parmi les pelouses,— diamants parmi des émeraudes,— luisaient de clairs étangs : « Oui, tout cela est très beau, me répon-

dit-il. Pourtant, ce qui m'intéresserait bien davantage, ce que je voudrais observer de près, c'est le mécanisme de cette institution, sa vie intime ; j'aimerais à étudier comment on y entend l'art de former des hommes... »

Le lecteur aurait peut-être le droit de nous dire la même chose. Aussi bien est-il temps d'entrer dans ces collèges américains, pour tâcher de saisir leur physionomie spéciale. Nous les avons, jusqu'ici, vus du dehors, mais c'est leur âme surtout qu'il importe de connaître et d'apprécier.

Le but de ces collèges est de parfaire l'éducation classique, commencée dans les écoles supérieures, — *high schools*. Le cours y est de quatre années, chacune comprenant neuf mois d'études. A la fin l'élève reçoit un diplôme qui lui permet, soit de se livrer à l'enseignement dans une école quelconque, soit de s'initier à une profession libérale dans quelque université, ou encore de se préparer au *ministère*, dans une *divinity school*.

Plusieurs de ces institutions furent, à l'origine, de vrais petits séminaires, à l'usage de telle ou telle secte protestante. N'y entraient que les élus de la *vocation*. Peu à peu, ils sont devenus moins exclusifs, ils ont élargi leurs cadres, ils ont ajouté à leur programme des matières dont la connaissance n'était pas jugée nécessaire aux futurs ministres. Et voici maintenant qu'ils sont ouverts à tous, sans distinction de race ni de religion. Ceux qui étaient les plus fanatiques en sont même venus à se proclamer hautement *unsectarian*. Nous ne jurerions pas toutefois, en dépit de ces protestations libérales, que quelque chose de l'ancien esprit n'y demeure.

A la tête de chaque collège est un président, dont le pouvoir est considérable, quasi monarchique. C'est lui

qui doit créer des ressources à l'institution, lui chercher de nouveaux bienfaiteurs, y intéresser constamment les anciens ; lui qui trace les programmes des cours, et qui voit, non seulement aux lignes générales, mais même aux détails de l'administration matérielle. Il doit avoir tous les talents et les qualités pratiques de l'homme d'affaires, et les dons plus sérieux de l'éducateur ; il lui faut intervenir dans les domaines les plus différents, et, par exemple, au sortir d'un cours où il aura professé la philosophie, s'occuper d'un système de chauffage, d'un plan de bâtisse, surveiller une construction nouvelle.

Le président personnifie le collège, il en est l'âme, il en fait son œuvre, sa chose, il a toute liberté pour le façonner à son image. S'il est homme de tradition, conservateur par essence, alors l'institution aura toutes les chances du monde de continuer à marcher par les vieilles routes, de toujours se ressembler. S'il est délicat, sympathique, facilement trouvera-t-il, parmi les anciens élèves ou dans la haute société, de généreux amis. S'il a,—comme le président Eliot, de Harvard, pour ne pas le nommer,— faim et soif d'innovation, s'il se croit appelé à réformer les anciennes méthodes et à imposer aux jeunes générations un programme pédagogique tout à fait « vingtième siècle, » tout réussira selon ses désirs, et les intéressés pourront assister à une révolution complète dans les matières et le mode d'enseignement collégial. Et rien ne subsistera bientôt plus du système primitif, rien, si ce n'est les formules. Sans doute, le président doit prendre conseil d'un bureau d'administration, pour les choses temporelles, du corps professoral, pour les études. Mais, pour toutes sortes de raisons, ses vues ont ordinairement l'avantage de prévaloir. D'ailleurs,

comme il prononce en dernier ressort, il peut toujours finir par écarter toute pression et faire comme il l'entend.

Pourtant, soyons juste. En pratique, l'on relève bien peu d'abus. Messieurs les Présidents n'exercent qu'avec beaucoup de tact leur quasi souveraine autorité. Ils laissent une certaine initiative à leurs collaborateurs, et les admettent même, dans une mesure parfois assez large, au partage de leur pouvoir. « L'Américain est bon garçon, » a dit Max O'Rell.

C'est, en effet, dans une qualité propre à la race, et aussi dans l'éducation, les idées ambiantes, l'avantage personnel qu'a tout président de collège à se créer, parmi les professeurs et les élèves, le plus possible d'amis, qu'il faut chercher pourquoi ces institutions, fondées sur le principe monarchique, se rapprochent plutôt, en fait, de la forme républicaine.

Un grand nombre de ces collèges sont mixtes, c'est-à-dire que jeunes gens et jeunes filles y sont également admis, y sont soumis au même régime, y suivent les mêmes cours. Le collège Bates, de Lewiston, se glorifie d'avoir inauguré ce système, qui n'a pas tardé à se répandre par tous les Etats-Unis, et le premier réalisé parfaitement cet « idéal » d'éducation qui semble à plus d'un le suprême progrès, le plus magnifique produit de la civilisation moderne. L'on nous permettra sans doute de ne pas éprouver le même enthousiasme, et de dire, mais brièvement, notre opinion sur ce point. Si nous nous plaçons au seul point de vue des études d'abord, il ne nous paraît pas que la constitution mentale de la femme soit propre à des matières surtout faites pour l'esprit positif, froid et raisonneur de l'homme, et s'adapte à un programme de cours

classique. Ses dons naturels la disposent à un tout autre genre de travaux, veulent une culture différente. Combien ces fins, et souples, et délicats esprits doivent se trouver dépaysés au milieu de toutes ces choses ! Les « vieilles » méthodes, selon lesquelles l'on dispense aux intelligences féminines des aliments conformes à leur nature, sont basées sur la psychologie, et seront par conséquent éternellement vraies, et les seules justes, les seules pratiques aussi, les seules toujours neuves.

D'ailleurs, quoi qu'en pensent les féministes, ce n'est pas du tout comprendre le rôle social de la femme, tel que voulu par Dieu, sa mission, sa vocation dans le monde, que de la préparer, par ces sortes d'études, à sortir de sa sphère naturelle d'influence et d'action, et, non pas à aider l'homme, plus tard, mais à le supplanter, non pas à en être la compagne accomplie, mais le compagnon, l'égal absolu dans l'exercice de ces professions libérales, autrefois regardées comme son inaliénable domaine. Pareille œuvre nous semble être une déformation du plan divin.

Pour ce qui est de la discipline, du moins, cette vie commune n'offre pas, ici, les inconvénients qu'elle présenterait en d'autres milieux, ou que l'on pourrait imaginer de loin. Nous ne saurions l'apprécier avec nos propres idées. Cela diffère tellement de nos habitudes ! Pour en parler avec quelque raison, il faut bien se mettre au point, et se rappeler d'abord qu'aux Etats-Unis, la plupart des écoles — *primary, grammar, high*—sont mixtes. Ce qui nous semble, à nous, si étrange, est donc tenu pour la chose la plus naturelle du monde. Nul ne songe à s'en étonner. Cela est passé dans les mœurs. Bien avant leur entrée au collège, les élèves s'y sont faits. Et puis, les observateurs les

plus sérieux comme les plus impartiaux ont parlé de la dignité personnelle de la jeune fille américaine, aussi de l'espèce de culte dont la femme est ici l'objet. Ce thème est devenu presque un lieu commun. Tout en faisant la part très large de l'exagération et de l'exception, on peut admettre que cette constatation est essentiellement vraie. Leur présence dans les collèges favorise même, paraît-il, l'ordre et la bonne tenue. Les étudiants se piquent d'honneur de les profondément respecter.... [1]

Le sport est un article du programme, non le moins important, si j'en juge par la place qu'il y tient. Les élèves le cultivent avec une infatigable ardeur. Il y a des médecins spécialement chargés d'examiner les aptitudes de chacun pour tel ou tel genre d'exercices athlétiques. A la fin de l'année, l'on accorde des prix à ceux qui ont fait preuve de plus grande habileté au *base-ball*, au *lawn-tennis*, au *polo*, dans la gymnastique, ou qui ont manifesté une force musculaire supérieure. Assez fréquemment, il y a, entre divers collèges, des joûtes qui n'ont rien d'intellectuel précisément, et où les concurrents se mesurent, non

---

1 — Nous regrettons de ne pouvoir partager entièrement l'optimisme exprimé dans ces lignes. M. Claudio Jannet, dans son important ouvrage *Les Etats-Unis contemporains*, t. II, p. 89 (4e éd.), se montre « disposé à admettre qu'au milieu de populations rurales, où la discipline morale est vigoureuse, l'éducation commune des sexes offre *moins* d'inconvénients. » Mais en principe et d'après les témoignages les moins suspects, il est convaincu, — et nous le sommes avec lui, — que cette promiscuité aboutit très souvent à une triste démoralisation de la jeunesse. Ce qui nous confirme dans ce sentiment, c'est que, à ce moment (voir *The New York Evening Post*, 4 avril 1902), dans plusieurs institutions américaines où la coéducation des jeunes gens et des jeunes filles avait été longtemps en vogue, il se produit contre ce système un mouvement de réaction basé sur des raisons de la plus haute gravité. — [Note de la Rédaction.]

pour savoir qui va l'emporter dans une discussion littéraire ou scientifique, mais dans un sport quelconque. Et ces joûtes font courir toute la ville....

Certes, les exercices physiques font partie de l'éducation. Car nous sommes matière et esprit. Notre âme est fortement chevillée à un corps, dont elle dépend pour ses opérations intellectuelles. Il n'est donc pas permis de regarder ce corps comme une quantité négligeable. Il faut, au contraire, le traiter en bon serviteur, et, à l'aide de mouvements, d'exercices en plein air, donner à nos nerfs l'occasion de se détendre, de se fortifier, tenir toutes nos facultés extérieures dans un équilibre parfait. Cela est surtout nécessaire à la période de croissance, durant les années de formation. Mais le sport ne doit jamais être qu'un moyen. En faire un but, laisser croire qu'il peut être aussi glorieux d'avoir des muscles d'acier ou de triompher au *base-ball* que de remporter le prix de philosophie, c'est en fausser la notion, c'est verser dans un excès. Et j'aimerais à pouvoir dire que les collèges américains se gardent de cette erreur d'éducation, et qu'ils ne font pas la part trop large aux exercices athlétiques.

Venons-en maintenant aux études. Nous avons dit, tout à l'heure, que le collège était comme le prolongement de l'école supérieure. Les jeunes gens y entrent pour parfaire leur cours classique, commencé ici. Aux Etats-Unis, la formation libérale se donne donc en deux temps. Et, de ce chef d'abord, je me demande si elle ne manque pas quelque peu d'unité, d'esprit de suite. Les écoles supérieures sont absolument indépendantes des collèges. Entre ces diverses institutions, il n'y a aucune espèce d'affiliation, il n'y a pas d'entente préalable au sujet de la composition des pro-

grammes. Chacune en rédige un à son gré et lui donne force de loi. Or, précisément, les élèves, dès les premières années de collège, reprennent-ils leurs études classiques au point même où ils les avaient laissées au sortir de l'école supérieure ? Le cours collégial est-il vraiment la continuation rationnelle du précédent ? Les méthodes d'enseignement y sont-elles les mêmes ? Les jeunes gens ont-ils reçu, d'où qu'ils viennent, — car les écoles supérieures sont nombreuses et pratiquent aussi l'autonomie,— une préparation équivalente, ou, du moins, essentiellement uniforme ? Sur toutes ces questions, le doute est bien permis. Mais passons.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les programmes des collèges, en général, ne se distinguent assurément pas par une belle ordonnance. Leur qualité maîtresse n'est pas l'unité, la méthode progressive. Tout y est. Par malheur, les matières semblent classées trop arbitrairement, sans égard à leur importance respective. L'on n'a pas, je crois, suffisamment tenu compte que certaines études, pour être pleinement utiles et profitables, doivent se faire à un moment où l'intelligence, par une culture lente et suivie, a déjà acquis quelque développement, quelque maturité, où le jugement est déjà plus sûr. Toutes ces choses abstraites, —hautes mathématiques, sciences naturelles, philosophie,— qu'ailleurs l'on réserve pour les dernières années, figurent ici, souvent, dès le commencement du cours. Or, est-ce raisonnable ? L'esprit des élèves serait-il assez fort déjà pour supporter une nourriture aussi solide et pour pleinement se l'assimiler ? En des classes qui devraient être purement consacrées aux humanités, pourquoi introduire une branche quelconque des sciences physiques ? Quels

rapports ces deux ordres de connaissances ont-ils entre eux? N'est-ce pas éparpiller les forces de l'intelligence que de les appliquer, presque en même temps, à des matières si différentes? — A mesure que le cours s'avance, il n'y a pas de progression constante vers des choses toujours plus élevées; l'on n'offre pas à l'esprit, graduellement, un choix d'études supérieures, correspondant aux diverses étapes de sa formation.

Et pourtant, où l'harmonie, la méthode, l'unité, sont-elles plus nécessaires que dans l'œuvre de façonnement des intelligences? L'esprit qui n'est pas soumis de bonne heure à une discipline rigoureuse, pourra, sans doute, à force de lecture, acquérir bien des connaissances, mais il n'aura jamais cette vigueur, cette clarté indispensable pour exposer nettement une idée; la force de déduction, le pouvoir de synthèse lui feront défaut toujours. Il ne saura pas comment tout ramener aux vues d'ensemble, infiniment fécondes. Au lieu d'aller droit au but, il se perdra dans le dédale de questions subsidiaires et incidentes. Cet esprit sera agréable peut-être, distingué même, non point solidement trempé. La qualité première, essentielle, de toute culture libérale doit être l'unité.

Quant au choix des auteurs, vraiment, surtout en ce qui regarde les modernes, l'on ne tombe pas toujours sur ceux dont la langue est la plus pure, dont le génie incarne le mieux l'âme et les inspirations de leur nation. Des types sont proposés qui, certes, ne méritent nullement le titre de modèles. Pour ne citer qu'un exemple, ce n'est pas dans George Ohnet que l'on doit aller chercher une forme supérieure de pensée ou de style.

Depuis quelques années s'opère, au sein des collèges

américains, une révolution dont le terme, assez facile à prévoir maintenant, dépassera peut-être ce que ses auteurs en avaient attendu. Voici. Sous prétexte que les écoles supérieures ont haussé le niveau de leurs études et que les jeunes gens y reçoivent une formation classique à peu près complète, les collèges ont inauguré le système du cours facultatif,—*elective studies*,—c'est-à-dire que, dès la seconde année, la *sophomore* [1], et, davantage encore, dans la *junior* et la *senior*, les élèves sont libres de se *spécialiser*, tout comme les Universitaires, de choisir entre la plupart des matières qui figurent au programme, de n'en retenir, s'ils le veulent, que deux ou trois, à la seule condition, toutefois, de fournir, chaque semaine, un nombre déterminé d'heures de travail. M. Eliot est le père de ce mouvement auquel on ne peut, à coup sûr, refuser une hardiesse bien américaine. Président de Harvard depuis 1874, il a introduit ce système chez lui d'abord. Et puis, il en a tant vanté les bienfaits, et Harvard, à cause de son ancienneté, de son incontestable mérite aussi, a, par tous les Etats-Unis, une si grande influence, que, peu à peu, les autres collèges ont suivi son exemple. Et maintenant le cours facultatif est, presque partout, à l'ordre du jour.

Or, que faut-il en penser ?

La première chose à établir, pour justifier cette nouveauté, serait qu'en effet le cours suivi dans les écoles supérieures équivalût, en somme, à un cours classique complet. La preuve manque, jusqu'à présent, et c'est pourquoi la

---

1 — Dans les collèges américains, on désigne ainsi l'étudiant de seconde année. Ce terme formé de deux mots grecs, *sophos* (sage) et *môros* (fou), caractérise l'état transitoire entre la condition du *freshman* (nouveau, élève de première année) et celle des grades supérieurs. — [Note de la Rédaction.]

donnée principale sur laquelle repose toute la théorie fait un peu sourire. Comment supposer que ces écoles aient ainsi, tout à coup, amélioré, transformé leur programme, au point de pouvoir maintenant, dans le même nombre d'années qu'autrefois, donner une culture libérale presque entière ? Et quand cela serait, est-ce à l'âge de quinze ou seize ans qu'un jeune homme est apte à se spécialiser, à choisir, en connaissance de cause, telle branche d'études plutôt que telle autre, est assez sûr de ses dispositions, de son jugement, pour se porter sur les matières les plus propres à développer ses facultés et à le préparer pour l'avenir ? Nous en doutons absolument. D'ailleurs, pourquoi les années de collège, si le cours classique finit avec l'école supérieure ? Ces institutions n'ont-elles pas fait leur temps ? Pourquoi continuent-elles à recevoir un si grand nombre de jeunes gens, auxquels, décidément, elles ne sauraient apprendre rien de bien nouveau, puisque l'essentiel, en fait de formation libérale, leur a été donné déjà ? Au lieu de s'y éterniser sans grand profit, les élèves feraient mieux, vraiment, de passer immédiatement de l'école supérieure à l'université.

Ainsi, le cours facultatif enlève aux collèges leur raison d'être. L'étape finale de ce mouvement sera, soit leur suppression, soit leur transformation en véritables universités. En attendant, grâce aux théories nouvelles, ils n'ont pas de caractère bien précis. Ils en sont à la période de transition. L'avenir verra se dégager leur forme définitive.

L'occasion ne s'est guère offerte, jusqu'ici, d'adresser des compliments aux collèges américains. Ils en méritent, cependant, à plusieurs points de vue. Par exemple, leurs

programmes font la part très large à l'histoire, aux institutions, au développement politique, littéraire, économique des Etats-Unis. Or, ceci est très bien. Oui, c'est très intelligent d'initier les jeunes à la genèse, de les intéresser à la merveilleuse croissance du pays qui est le leur, et où ils formeront, plus tard, la classe dirigeante. Non seulement on leur enseigne son histoire, mais encore on démonte devant eux, pièce à pièce, tous les rouages de son gouvernement ; on les met au courant des idées et des faits actuels ; on les fait participer à la vie de la nation. Dans les séances publiques, les discussions roulent ordinairement sur un point quelconque de la politique contemporaine.

Remarquons encore que chaque collège a sa bibliothèque, bien fournie, où les étudiants aiment beaucoup à venir. On les voit consulter les auteurs, prendre des notes, parcourir les revues. Ils sont extrêmement sérieux. Le travail de pensée les absorbe. La bibliothèque est comme un sanctuaire. Nul ne songerait à en troubler le religieux silence. Les livres n'y sont pas pour le simple plaisir des yeux. Le collège ne prend pas la peine d'entasser volume sur volume pour la seule satisfaction de dire qu'il en a tant de milliers. A quoi bon des livres si on les laisse dormir sur les rayons ? Ici, toute la liberté est donnée pour lire ou étudier. On aide les élèves dans leurs recherches ; on les laisse emporter les ouvrages à la maison. De toutes façons, on tâche de satisfaire leur désir de savoir, qui est très vif.

Que de choses, vraiment dignes de louanges, pourrions-nous signaler encore, dans le fonctionnement de ces grandes institutions. Mais notre esquisse est peut-être déjà trop longue. Concluons donc.

A tous ceux de chez nous qui rêvent de réformes dans notre enseignement secondaire, et qui voudraient voir remanier de fond en comble les programmes de nos collèges classiques, à tous les novateurs qui voudraient remplacer l'ancien système par l'idéal américain, nous conseillerions volontiers une visite ici. Qu'ils viennent donc, tous ceux-là, observer de près comment l'on entend et l'on pratique, aux Etats-Unis, la culture libérale. Leur enquête finie, je crois que leurs conclusions ne différeraient pas sensiblement des nôtres. Ils se réconcilieraient avec nos établissements d'éducation classique : ils admettraient que les pays latins ont encore du bon, et qu'au point de vue des études supérieures du moins, le Canada français n'a rien à envier à ses voisins. Certes, tout n'est pas parfait dans nos petits séminaires canadiens. Plusieurs auraient bonne grâce à rajeunir, par exemple, leurs auteurs et à tenir davantage leurs élèves, pour la littérature et l'histoire, au courant des choses contemporaines.

Mais leur méthode de formation est éminemment rationnelle et progressive ; elle est une et harmonieuse ; elle tient compte du développement naturel de l'esprit, et ne lui donne, à la fois, que ce qu'il peut porter ; elle le suit, et lui distribue, au fur et à mesure de sa croissance, des aliments toujours plus substantiels. Toutes ces qualités, jointes à l'expérience des siècles, la rendent infiniment préférable aux théories en vigueur ici. Sur cette question souveraine de la formation des intelligences, les Américains pourraient sûrement prendre chez nous de très utiles leçons.

Fr. A.-H. Beaudet,
des Frères Prêcheurs.

Lewiston, Maine.

RÉGALISME ET LIBÉRALISME [1]

L'étude du droit public de l'Eglise s'impose aujourd'hui, plus que jamais, à tous ceux que préoccupe l'avenir de la religion et de la société. Voilà pourquoi nous avons cru utile de rechercher, pour les grouper dans un cadre logique, les principales erreurs, distinctes dans leur physionomie, mais écloses sous le même souffle, qui depuis plus de trois siècles ont tour à tour agité l'opinion et battu en brèche les vérités traditionnelles du droit chrétien.

Ces erreurs sont nombreuses, mais deux chefs de doctrine, deux systèmes fondamentaux semblent, à notre avis, les résumer toutes et les réunir dans une double synthèse. C'est d'un côté le *régalisme*, et de l'autre le *libéralisme :* le régalisme, fruit malsain d'une ambition effrénée, le libéralisme, né d'une soif immodérée de liberté ; le régalisme pétri d'orgueil et de despotisme, le libéralisme fait de licence et d'anarchie ; le régalisme travaillant à l'asservissement de l'Eglise, le libéralisme aboutissant à sa négation ou à sa dissolution. Du reste, ces deux erreurs, sorties des mêmes sources du libre examen, ne sont pas tellement distantes l'une de l'autre qu'elles ne puissent se rencontrer sur un terrain commun.

---

1 — Les pages qui suivent ont été détachées d'une des conférences sur le droit public de l'Eglise faites récemment par M. l'abbé L.-A. Pâquet, à l'Université Laval, et qui seront, croyons-nous, publiées dans le second volume des conférences de l'Université. [La Direction.]

Au *régalisme* se rattachent spécialement les doctrines de Richer, de Febronius et du gallicanisme d'Etat.

Edmond Richer, jurisconsulte de l'Université de Paris (1560-1631), se faisant l'écho de Marsile de Padoue et des novateurs dont la parole remuante avait bouleversé l'Europe, tenta dans un livre célèbre de séculariser le pouvoir spirituel en le plaçant originairement non dans la hiérarchie religieuse, mais dans le corps des fidèles; selon lui, le Pape et les évêques ne seraient que les mandataires du peuple ou de l'Eglise universelle. Et comme tout système qui désagrège l'Eglise, émiette ses forces, ébranle son pouvoir et son centre d'unité, la livre par cela même, humiliée et impuissante, aux mains d'un autre pouvoir plus solidement constitué, les théories démocratiques de Richer finissaient, en effet, par abandonner aux souverains temporels la sanction des lois ecclésiastiques, le soin de prononcer dans les appels comme d'abus, etc., etc.

Nicolas de Hontheim, coadjuteur de l'archevêque de Trèves, publia en 1763, sous le pseudonyme de Febronius, un ouvrage très élaboré sur la constitution de l'Eglise et le pouvoir légitime du Pape, ouvrage non moins pernicieux que le précédent. L'auteur, désireux, comme il le disait lui-même, de ménager un accord entre catholiques et protestants, faisait, à la façon des éclectiques et des conciliateurs de tous les siècles, de larges concessions aux hérétiques : il portait atteinte à la primauté du Saint-Siège, et mettait l'autorité du Pape sous la double dépendance des conciles généraux et de la puissance civile. Ces doctrines, tout imprégnées d'esprit régalien et hautement flatteuses pour l'orgueil des princes, ne pouvaient manquer de recevoir dans les cours d'Europe, déjà gangrenées par

le philosophisme voltairien, un sympathique accueil. Elles inspirèrent particulièrement la politique usurpatrice de Joseph II, empereur d'Allemagne, et eurent un funeste retentissement dans le royaume de Naples où Pierre Giannone s'était déjà fait l'apôtre de l'omnipotence royale, et Tanucci l'exécuteur de ses hautes œuvres.

La France, notre ancienne mère-patrie, n'était pas non plus, il s'en faut bien, à l'abri de ce dogmatisme courtisanesque et de cette politique envahissante qui, vers la même époque, venaient d'emporter dans une crise violente l'illustre compagnie de Jésus.—Oublieuse des nobles traditions de ses premières dynasties, d'abord par les prétentions injustes de Philippe le Bel, plus tard par la pragmatique sanction de Charles VII, elle avait porté une main sacrilège sur les droits et l'indépendance du pouvoir ecclésiastique. Richer et les légistes aidant, elle était ainsi entrée peu à peu dans un courant d'opinions qui, rabaissant l'autorité des Pontifes romains, exaltait celle des peuples ou des princes, et autorisait ces derniers à s'immiscer dans les affaires religieuses, au grand détriment du droit chrétien. Ce courant malheureux redoubla d'intensité sous Louis XIV, dont les idées de grandeur et d'absolutisme étaient bien propres à pousser le puissant monarque dans les voies de l'usurpation.

Louis XIV, écrit le chanoine Audisio [1], eut le talent, qu'ont peu de rois, de susciter des hommes de génie et de les enchaîner, comme Auguste, à la gloire de son trône. Lui-même brille au milieu d'eux comme un astre au sein de la plus splendide des constellations. Il fut, à

---

1 — *Droit public de l'Eglise et des nations chrétiennes*, t. II, tit. 30.

la vérité, catholique sincère, mais, enivré d'enthousiasme et de gloire, il prétendit que les pouvoirs de l'Eglise, comme ceux de l'Etat, pliassent sous sa volonté.

Ce césarisme orgueilleux éclata surtout à l'occasion de la régale, c'est-à-dire du droit, abandonné par le souverain Pontife aux rois de France, de percevoir les revenus de quelques évêchés vacants, et de disposer des bénéfices sans charge d'âmes, jusqu'à la nomination de nouveaux titulaires [1]. Contrairement aux prescriptions des canons [2], Louis XIV voulut étendre la régale à tous les archevêchés et évêchés, de son royaume, et, chose étonnante, il put trouver dans l'épiscopat français une majorité de prélats assez pusillanimes pour agréer et chercher à légitimer auprès du Saint-Siège cette servitude de l'Eglise, servitude appelée on ne sait par quelle ironie liberté gallicane. Innocent XI résista énergiquement aux prétentions royales; et cette fière attitude du courageux pontife provoqua de la part d'une partie du clergé assemblé par le roi la fameuse déclaration de 1682, déclaration qui est restée dans l'histoire comme la formule officielle du gallicanisme. C'était plutôt, selon la pittoresque expression du chanoine Audisio *(end. cité)*, « l'anglicanisme enchâssé dans la couronne du roi très chrétien » ; car cette déclaration consacrait, en termes plus ou moins formels, d'un côté l'indépendance absolue et sans limites du pouvoir royal, de l'autre l'assujettissement du pouvoir pontifical au sentiment commun de l'Eglise et aux coutumes nationales.

---

1 — Voir Duballet, *L'Eglise et l'Etat*, t. I, tit. 1, ch. 4.

2 — Conc. général de Lyon, 1274.

On éprouve une douloureuse émotion en voyant le génie du grand Bossuet, d'ordinaire si noble, si droit, si élevé, conduire la file des adulateurs de la puissance civile, et s'épuiser en vains efforts, se violenter, se contredire lui-même pour justifier une position injustifiable. Il réussit, dit-on, par son beau discours sur l'unité de l'Eglise, à prévenir un schisme ; par sa présence à l'assemblée de 1682, il se prêta sûrement à une œuvre déplorable. — D'autre part, disons-le bien haut, pour nous, Canadiens-français, c'est une vive et légitime satisfaction de penser que, pendant qu'un trop grand nombre de prélats courtisans, trahissant leur devoir le plus essentiel, humiliaient l'Eglise de France aux pieds d'un trône, un descendant des Montmorency-Laval, mettant au service de Dieu la fierté native de sa race, venait fonder l'Eglise du Canada sur des bases nettement définies d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et de parfaite soumission à l'autorité du Saint-Siège, et inaugurait ainsi ces glorieuses traditions de dévouement à la religion, d'attachement à la doctrine, de zèle et de courage intrépide pour la défense des droits ecclésiastiques, qui, dans la personne de tant d'évêques distingués, se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Du gallicanisme, sous les chaudes effluves de l'effervescence révolutionnaire, est sortie en 1790 la *Constitution civile du clergé*, mesure funeste qui créait en France comme une sorte d'Eglise schismatique, mais contre laquelle, il est juste de l'ajouter, la plupart des évêques, en union avec la masse du clergé, protestèrent dans une déclaration mémorable. De cette même source sont issus en 1802 les *Articles organiques* subrepticement annexés au Concordat par Portalis, alors directeur des affaires ecclésiastiques,

articles qui liaient, pour ainsi dire, par tous les côtés la liberté de l'Eglise, et que Rome, comme c'était son devoir, refusa toujours de reconnaître.

Enfin, presque tous les assauts, successifs ou simultanés, livrés à l'Eglise par les gouvernements du dix-neuvième siècle, l'usurpation du pouvoir temporel par le Piémont, le système d'oppression religieuse organisé par Bismark dans tout l'empire d'Allemagne, les empiètements de toutes sortes de la France, de l'Autriche, de la Russie, ingérence dans l'administration des fabriques, violation des droits les plus sacrés en matière de mariage et d'éducation, assujettissement des clercs au service militaire, persécution tantôt brutale tantôt machiavélique des congrégations religieuses, tout cela n'a été que le développement pratique et l'application, calculée ou éventuelle, des principes régaliens concernant la constitution de la société ecclésiastique et ses rapports avec la société civile.

D'ailleurs, le régalisme — et c'est là aujourd'hui sa force — a pour allié le *libéralisme ;* car ces deux erreurs, dont l'une est la perversion de l'autorité, l'autre la perversion de la liberté, mènent toutes deux par des voies en apparence dissemblables à la négation des droits de l'Eglise et de l'influence sociale du catholicisme.

En commençant l'exposition de l'erreur libérale, nous croyons opportun de faire une distinction que tous, du reste, ont sans doute présente à l'esprit. Il y a assurément une affinité très étroite, il existe des points de contact nécessaires entre la politique et la religion ; mais il ne faudrait cependant pas confondre un parti ou un système libéral quelconque, en ce qu'il a de purement politique, avec le libéralisme politico-religieux. Veut-on, en

effet, par ce mot « libéralisme » désigner et préconiser une manière spéciale d'envisager le progrès économique d'un pays, ou encore une action politique tendant à favoriser davantage l'initiative du citoyen et à lui assurer une plus grande participation aux affaires publiques, rien, en soi, dans la religion ne s'y oppose, pas plus que notre foi ne défend le désir de changements et de réformes qui, tout en étant choses discutables, n'ont rien de contraire aux intérêts des âmes, pas plus qu'elle n'interdit le culte et l'amour d'une saine et honnête liberté. C'est cet amour d'une liberté équitable qui, par l'énergique persévérance d'O'Connell, a forcé en Angleterre les portes du Parlement et finalement conquis l'émancipation sociale des catholiques ; c'est ce même amour, cette même aspiration généreuse qui, par l'influence de patriotes comme Louis-Hippolyte Lafontaine, a fait sortir des anciennes luttes politiques de ce pays nos libertés nationales les plus chères. Ce libéralisme purement politique se distingue évidemment du libéralisme politico-religieux, lequel, comme son nom l'indique, a pour objet des questions concernant tout à la fois la religion et la politique, l'Eglise et l'Etat. — Cette distinction, formulée dès 1866 par la grande revue italienne la *Civiltà cattolica* et établie plus récemment par le Saint-Siège lui-même [1], doit être universellement admise ; et, si nous la rappelons ici, c'est qu'il est important, en une matière aussi grave, de dissiper à l'avance toutes les équivoques.

Ayant à parler de libéralisme au point de vue du droit chrétien, il va sans dire que nous prendrons ce mot, non

1 — Voir *Mandements des Evêques de Québec*, nouv. série, vol. II, p. 270 et suiv.

dans un sens étranger à cette matière, mais dans le sens théologique que l'Eglise y attache. — Or, dans le vocabulaire de l'Eglise, le libéralisme est une erreur, erreur parfois subtile, toujours périlleuse, erreur aux formes mouvantes, spécieuses et chatoyantes, dont le reflet a séduit les esprits les plus élevés.

Pour donner de cette erreur, successivement condamnée par Pie IX et Léon XIII, une analyse succincte mais fidèle, nous reproduirons autant que possible les enseignements du docte Pontife qui, par sa parole claire et pénétrante, a élucidé tant de questions, en particulier l'important problème de la liberté humaine (Encycl. *Libertas).*

En philosophe qui approfondit tout ce qu'il traite, Léon XIII nous découvre d'abord la racine même du libéralisme.

Ce que sont, dit-il, les partisans du *Naturalisme* et du *Rationalisme* en philosophie, les fauteurs du *Libéralisme* le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du naturalisme. Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des sectateurs du *Libéralisme* dont nous avons parlé ; selon eux, il n'y a dans la pratique de la vie aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi.

Voilà, d'après les enseignements si autorisés du Vicaire de Jésus-Christ, la source véritable des idées libérales ; et, selon que le flot qui s'en échappe coule plus ou moins pressé, plus ou moins chargé, plus ou moins contaminé dans l'intelligence humaine, on peut distinguer, toujours avec Léon XIII, cinq degrés différents de libéralisme, basés non sur

des abstractions, mais sur les opinions courantes dont le Saint-Père dénonce le péril.

Le degré le plus absolu consiste à s'insurger entièrement contre l'empire suprême de Dieu et à lui refuser toute obéissance, soit dans la vie publique soit dans la vie privée, soit dans l'ordre surnaturel soit dans l'ordre naturel. C'est l'école *radicale*, celle des matérialistes et des athées qui s'écrient cyniquement avec le maire d'une des plus grandes villes de France : « Pour que l'humanité s'affranchisse, il faut qu'elle renverse Dieu [1] ; » qui n'ont d'autre loi que l'intérêt, d'autre dogme que la souveraineté inaliénable du peuple, d'autre objectif qu'une liberté sans frein, mère féconde de tous les désordres, de toutes les anarchies, de toutes les révolutions.

Le second degré du libéralisme marque un peu plus de réserve. Les libéraux de cette catégorie sont des *déistes :* ils admettent volontiers que la liberté, pour ne pas dégénérer ouvertement en licence, doit être soumise à une règle, c'est-à-dire aux préceptes du droit naturel, aux principes d'ordre et de moralité gravés par l'auteur de la nature dans le cœur de tous les hommes. Mais là s'arrête leur religion : cantonnés dans ce qu'ils appellent l'autonomie de la raison, ils repoussent avec dédain, ou ne regardent qu'avec indifférence toute loi positive, toute règle de foi et de morale qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une voie supérieure à nos connaissances naturelles. Ce système fait donc abstraction complète de tout le christianisme, de l'Eglise, de ses institutions, de ses droits, et il

1 — Paroles citées par M. Piou, député de la Haute-Garonne, dans un discours prononcé à Lille, le 17 novembre 1901.

soustrait à sa divine influence non seulement l'Etat, mais la famille et l'individu lui-même. — Nous sommes encore en pleine infidélité.

Au troisième degré apparaît le libéralisme *séparatiste*, c'est-à-dire, le système hybride de ceux qui, séparant l'homme privé de l'homme public, assujettissent l'un aux directions de l'Eglise, mais prennent bien soin d'émanciper l'autre. D'après ces doctrinaires à double figure, « les lois divines, dit Léon XIII (Encycl. *citée*), doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir compte ; d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.» — Sous cette troisième forme de libéralisme, le Saint-Père, avec sa précision et sa pénétration habituelles, reconnaît trois espèces ou variétés particulières qui s'y rattachent comme à un genre.

Plusieurs, en effet, veulent entre l'Eglise et l'Etat une *séparation radicale et totale ;* ils estiment que, dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas. Tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plaît, aux devoirs de la religion. (Encycl. *Libertas*).

De là toutes ces libertés que l'on qualifie de conquêtes modernes et qui sont comme le corollaire obligé du principe de la neutralité religieuse de l'Etat : liberté complète des cultes, liberté de conscience, liberté de la presse, liberté de l'enseignement. C'est à cet état social qu'il convient de rapporter la célèbre formule « l'Eglise libre dans l'Etat libre, » formule ambiguë, captieuse, interpré-

tée et mise en œuvre par Cavour[1], et au nom de laquelle s'est consommée la grande iniquité du dernier siècle, l'invasion sacrilège des états du Pape. Le système de la séparation a été préconisé par plusieurs publicistes, notamment par M. Em. Olivier, qui n'a pas reculé devant cette étrange assertion en harmonie du reste avec ses principes : « Le droit incontestable de l'Eglise et de l'Etat de statuer à part, et par conséquent d'une manière contradictoire sur les mêmes matières, n'a pas d'inconvénients au point de vue pratique[2]. »

M. Guizot, protestant modéré, à qui nous devons de précieux témoignages en faveur du catholicisme, dans son ouvrage intitulé *L'Eglise et la société chrétienne*, repousse la thèse de la séparation absolue (ch. 8). Il voit dans l'alliance de l'Eglise et de l'Etat l'attitude normale de ces deux sociétés, mais il pose à cette alliance une condition (ch. 10) : c'est que « l'Eglise accepte pleinement, hautement, le principe de la liberté religieuse ; non pas le principe de l'indifférence de l'esprit, mais celui de l'incompétence et de l'illégitimité absolue de la force en matière de foi. » C'est « qu'elle reconnaisse l'autorité de l'esprit seul sur l'esprit, et le droit de la conscience humaine à n'être pas gouvernée, dans ses rapports avec Dieu, par des décrets et des châtiments humains. » Cadorna, en Italie, a donné à ce système, auquel il adhère, le nom de *libéralisme juridique*[3] ; et Léon XIII l'a caractérisé en disant qu'il enlève à

---

1 — *Les principes générateurs du libéralisme*, par le R. P. At, l. III, ch. 3.

2 — *L'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*, t. I, p. 85 (3e éd.).

3 — Voir Cavagnis, *Nature de l'autorité juridique et publique de l'Eglise et le libéralisme juridique*, trad. par Duballet.

l'Eglise ses droits de société parfaite pour les tranférer à l'Etat, limitant ainsi l'influence religieuse à l'exhortation et à la persuasion.—Ici, le régalisme et le libéralisme, l'un au nom du pouvoir civil, l'autre au nom de la liberté, se rencontrent dans une même pensée, comme deux chemins sinueux dont les méandres à un moment donné se touchent et se confondent.

Enfin, ajoute Léon XIII, beaucoup, sans approuver ces principes trop absolus, « estiment qu'il faut amener l'Eglise à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. » (Encycl. *Libertas*). Sous cette phraséologie élastique et indécise, qui (nous le verrons plus tard) recouvre un sens acceptable et accepté par l'Eglise elle-même, se cache aussi ce que l'on est convenu d'appeler le semi-libéralisme, et, plus communément, le *libéralisme catholique*.

Que faut-il entendre par cette appellation mixte ? C'est, pour nous en tenir à la définition de Mgr Cavagnis [1], le système de ceux qui *en droit* et d'une manière abstraite veulent bien reconnaître la supériorité de l'Eglise sur l'Etat et l'importance d'une alliance entre ces deux sociétés, mais qui *en fait* ou dans la pratique, surtout pour le présent et l'avenir, se font de l'ordre social une conception basée exclusivement sur la séparation de la politique et de la religion, sur l'esprit de concession, de conciliation, de tolérance, de liberté largement octroyée au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur. Ce qu'est le concessionisme [2] doctrinal dans les questions de théologie et de science chrétienne,

1 — *Instit. juris publici ecclesiastici,* Vol. I, n. 524.

2 — Le mot n'est pas de nous.

le libéralisme dont nous parlons l'est dans les questions politico-religieuses.

Cette erreur n'est pas un mythe. Elle hantait le cerveau des rédacteurs de l'*Avenir*, lorsque, emportés par un zèle plus ardent qu'éclairé, ces champions des idées nouvelles, par la plume ou sous l'inspiration de Lamennais, s'écriaient :

Qu'est-ce que l'Eglise a gagné à son union avec les gouvernements passés ? En échange d'honneurs et d'avantages contestables, elle a été liée, enchaînée, compromise, opprimée [1].

Les tenants du libéralisme catholique, sans regrets pour l'ancien droit social qu'ils jugent sommairement et souvent avec mépris, s'orientent avec une joie non dissimulée vers l'horizon des libertés modernes. Bien loin de travailler à ramener la société aux principes qui régissent normalement les rapports de l'Eglise et de l'Etat et que les Papes ne cessent d'inculquer dans leurs encycliques, gaiement, résolument, ils s'établissent dans le fait actuel comme dans une situation définitive : on dirait qu'ils sont heureux de voir le règne de la *thèse* renversé, et le règne de l'*hypothèse* florissant partout sur ses ruines. La condition de l'Eglise aux Etats-Unis est leur idéal ; ils n'ont pas assez d'éloges pour l'exalter [2] ; et ils souscrivent volontiers et sans réserve à cette déclaration faite naguère par un religieux français :

J'ai dit, et je le répète, que la liberté de droit commun, c'est-à-dire, que la liberté publique est pour l'Eglise une situation meilleure que celle de la protection et du privilège [3].

---

1 — Paroles citées par Duballet, *L'Eglise et l'Etat*, t. II, p. 241.

2 — Voir l'*Eglise et le Siècle* de Mgr Ireland. Préf. par l'abbé Klein ; — aussi *Vie du P. Hecker*, par le P. Elliot. Préf. de Mgr Ireland et de l'abbé Klein.

3 — R. P. Maumus. Lettre à *L'Univers*, 17 mars 1898.

Cette rapide esquisse des opinions ou mieux des erreurs relatives au droit public ecclésiastique montre assez que d'ennemis l'Eglise catholique doit combattre, que de problèmes elle doit résoudre, que de difficultés il lui faut vaincre pour assurer et consolider sa situation juridique au sein des sociétés modernes. Il est en même temps facile d'en déduire le devoir qui incombe à tout vrai catholique dans les luttes religieuses et sociales de notre époque.

L'abbé L.-A. Paquet.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

L'Université Laval et la littérature canadienne

L'Université Laval aura demain cinquante ans.

Nous ne savons pas bien quel âge peut avoir aujourd'hui notre littérature canadienne. Les littératures nationales donnent rarement la date précise de leur naissance, et la nôtre est aussi coquette en cette matière que les autres. Mais si ce n'est pas vers 1850 qu'elle est venue au monde, on peut sans doute affirmer, sans trop se compromettre, que nous avons eu à peu près vers ce temps-là une *Renaissance* littéraire. Et dès lors, on peut se demander si la fondation et l'existence de l'Université ont été pour quelque chose dans cette renaissance de nos lettres.

Les survivants de la Pléiade de 1850 pourraient à coup sûr écrire sur ce sujet plus pertinemment que nous ne pouvons le faire. L'un d'eux nous assure que la fondation de l'Université eut une grande influence sur le mouvement littéraire qui se produisit alors. C'est autour des professeurs de l'Université que se groupaient bon nombre de travailleurs ; c'est à eux que l'on allait demander conseil; c'est sous leur direction que l'on entreprenait des œuvres. Holmes, Ferland, Laverdière furent des oracles que l'on aimait à consulter.

C'est à cette même époque, et sous l'inspiration d'un même zèle, que des revues canadiennes, les *Soirées*, le *Foyer* naissent, essaient de vivre et meurent : et l'on voit

les professeurs de l'Université encourager ces efforts, collaborer à ces travaux, partager tous les mécomptes.

En 1867, l'Université Laval ouvre des concours de poésie, et pendant trois ou quatre ans nos bardes canadiens qu'inspire l'amour des lauriers verts, Lemay, Fiset, Routhier, Prud'homme et autres chantent dans un lyrisme bien résonnant nos gloires nationales.

Nul doute encore que la création d'une Université, d'un centre d'étude et d'enseignement aussi considérable, dut contribuer à développer parmi nous l'amour des livres, le goût des choses de l'esprit. Et ceci même vaut la peine d'être remarqué, surtout dans un jeune pays comme le nôtre où vivre n'est pas une sinécure, où les conditions d'existence sont encore pénibles, et où par conséquent le meilleur de notre activité se trouve dépensé dans des entreprises qui ne sont rien moins qu'intellectuelles.

Mais, tout ce compte fait, on ne peut s'empêcher de constater que cette influence que l'on veut bien accorder à l'Université dans la renaissance de nos lettres est assez indirecte. Elle a encouragé, stimulé, plus qu'elle n'a formé elle-même les ouvriers de notre littérature. Et une Université ne doit pas à cela borner son action. Et si nous nous permettons de constater ce fait et de signaler cette lacune, ce n'est pas certes que nous veuillons le reprocher à notre Université, mais c'est bien plutôt parce que nous pensons qu'il importe d'en dire la cause.

Cette cause, elle se trouve évidemment dans l'organisation même de notre enseignement universitaire. Ce qui existe aujourd'hui est à peu près aussi parfait qu'il peut l'être dans les conditions si précaires où s'est développée notre Université, mais ce qui existe aujourd'hui est bien

incomplet. Et puisqu'il s'agit ici de littérature, nous parlerons uniquement de la Faculté des Arts, dont relève l'enseignement des lettres.

Or, nous n'avons pas dans notre Faculté des Arts l'enseignement supérieur les lettres, cet enseignement qui continue celui du collège ou du petit séminaire, qui fournit à ceux qui le reçoivent les meilleures méthodes de travail. Et nous sommes intimement persuadé qu'une Université ne peut avoir une influence réelle, directe et efficace sur le développement et l'orientation de la littérature nationale que si elle distribue elle-même l'enseignement supérieur, que si elle donne aux jeunes gens cette culture générale et cette formation bien précise et bien disciplinée, sans laquelle on devient difficilement un bon écrivain.

L'enseignement supérieur apprend à travailler ; c'est l'objet principal qu'il se propose ; c'est à cela surtout qu'il vise dans les Instituts catholiques de France, en Sorbonne et à l'Ecole Normale Supérieure. Et justement parce que apprendre à travailler est aussi nécessaire que difficile. Et c'est peut-être pour ne savoir pas trop par quel bout il convient de prendre les choses que beaucoup de gens qui voudraient écrire se découragent ou renoncent à des travaux auxquels paraissait les destiner leur talent personnel. D'autre part, c'est peut-être à cette absence de formation suffisante qu'il faut attribuer tels défauts de goût ou de méthode, de pensée ou de style que l'on peut communément apercevoir dans bon nombre de nos ouvrages Canadiens. En littérature il est d'autant plus important d'être initié à une formation spéciale que le champ que couvrent les lettres est extrêmement vaste, qu'il est ici particulièrement facile de se faire illusion sur son mérite personnel,

et qu'enfin l'art littéraire, qui se réduit le moins possible à l'art d'arrondir des périodes, s'acquiert bien moins à coups de règles et de préceptes, que par des travaux d'étudiant exécutés sous la direction de maîtres habiles.

Or, les habitudes intellectuelles qui résultent d'une formation spéciale, l'enseignement secondaire, distribué à des élèves de quinze ou dix-huit ans qui n'en peuvent comprendre tout le prix, ne les donne pas ; il ne les donne pas surtout quand l'enseignement secondaire ne peut pas, comme il arrive pour le nôtre, se retremper lui-même dans l'enseignement supérieur. Et on le sait bien, nous n'avons pas autre chose ici que l'enseignement secondaire : nous ne dépassons pas, dans notre pays, pour ce qui est de la formation littéraire que l'on donne ou que l'on reçoit, les limites fort modestes du baccalauréat.

Nous rappelons ces choses, non par malveillance ou pour nous dénigrer, mais uniquement parce que nous croyons qu'au moment où l'on veut bien s'occuper un peu de l'œuvre universitaire, il est nécessaire de les dire franchement, et de définir nettement notre situation. Au reste, il n'est que juste d'ajouter que parmi ces maîtres et ces élèves qui sont sortis de nos maisons d'enseignement secondaire, il en est beaucoup qui ont su par des efforts personnels considérables et par beaucoup d'étude perfectionner cette culture de l'esprit qu'ils avaient commencée au collège. Seulement, ceux-là même, nous en sommes sûr, sont les premiers à regretter, qu'ils aient dû si longtemps, et par des moyens souvent incertains, rechercher cette formation qu'ils ont le très grand honneur de s'être donnée à eux-mêmes. Que de temps perdu dans des tâtonnements inévitables qui eût pu être dépensé à des travaux plus utiles ! Combien différent

est le sort de ces jeunes gens, laïcs ou ecclésiastiques, qui en France sortent des Universités rompus aux meilleures méthodes de travail, pourvus de cette formation littéraire, historique ou scientifique qu'ils ont prise sous la direction de guides éclairés, et qui les fait aptes à entreprendre tout de suite les ouvrages personnels les plus sérieux.

On peut faire ici sans doute une grave observation, et prétendre que, eussions-nous déjà l'enseignement supérieur des lettres, nos jeunes gens n'ont pas comme ceux de là-bas les moyens et les loisirs suffisants pour se livrer à des études qui ne sont pas *pratiques*. Certes, la remarque vaut la peine d'être faite ; et voilà évidemment une des raisons pour lesquelles on ne s'est pas hâté de compléter notre Faculté des Arts. Il faut même reconnaître que cette raison existe encore dans une trop large mesure : quoique cependant il paraisse bien aujourd'hui que bon nombre de nos jeunes gens « à qui Dieu fait des loisirs » seraient désireux de suivre des leçons de l'enseignement supérieur, et que c'est sous la poussée de ce désir souvent exprimé que l'on s'occupe, dit-on, de créer ici pour l'année prochaine un cours régulier de littérature française.

Mais, si les directeurs de l'Université avaient eu des ressources suffisantes, n'auraient-ils pas pu déjà, et sans faire œuvre inutile, organiser l'enseignement supérieur des lettres ?

N'oublions pas que nous avons ici l'enseignement secondaire ; que cet enseignement secondaire a besoin pour s'alimenter, pour se refaire, pour progresser, de prendre contact avec un enseignement plus élevé où les maîtres puisent, comme à une source toujours ouverte, la science et les forces dont ils ont besoin pour ne risquer pas de

dépérir eux-mêmes ou de se traîner misérablement dans les ornières de la routine. Certes, nous savons que, grâce au grand nombre de revues pédagogiques, à la publicité que par elles on donne aujourd'hui aux idées et aux réformes, nos professeurs de collèges et de petits séminaires ont pu se tenir au courant de tous les travaux de la science de l'enseignement et en faire bénéficier leurs élèves ; mais ne peut-on pas affirmer que l'action personnelle et directrice des maîtres de l'enseignement supérieur vaut encore infiniment mieux pour former les esprits que la lecture des revues et des journaux ? Et dès lors, ne serait-il pas extrêmement désirable que nous eussions ici déjà un enseignement supérieur dont le but principal fût d'initier nos jeunes professeurs au travail qu'exige leur ministère ?

Chose étrange ! nous avons des écoles normales pour préparer les professeurs de l'enseignement primaire, et nous n'en avons pas encore une pour préparer les professeurs de l'enseignement secondaire ! Pourtant, si des chaires et des bourses étaient fondées, combien de jeunes ecclésiastiques, séminaristes ou prêtres, avides de s'instruire, et qui désirent consacrer leur vie sacerdotale à l'enseignement viendraient prendre à l'Université Laval la science et les directions pédagogiques qui leur sont nécessaires ! Il est temps plus que jamais, semble-t-il, de créer enfin ici cette école de hautes études littéraires avec un nombre de chaires suffisant pour que l'on puisse y enseigner toutes les matières qui entrent dans le programme d'une bonne licence.

Nous sommes persuadé qu'une telle organisation relèverait très vite et considérablement le niveau de notre enseignement secondaire, et contribuerait à former parmi

nos jeunes laïcs qui voudraient suivre les cours, et parmi nos jeunes ecclésiastiques toute une élite de travailleurs qui pourraient bientôt donner à notre littérature une impulsion nouvelle et énergique.

Une pareille organisation, nous osons l'affirmer, serait beaucoup plus pratique, en somme, que l'établissement de trois ou quatre chaires où l'on donnerait un enseignement disparate et nécessairement ou à peu près stérile, parce qu'il serait, pour chaque partie, trop incomplet. Et, par exemple, fonder une seule chaire pour les lettres, c'est sans doute mieux que de ne rien fonder du tout ; c'est peut-être suffisant pour récréer des amateurs qui aimeront à venir passer toutes les semaines, à l'Université, une heure plus ou moins agréable ; c'est probablement assez pour éveiller chez quelques personnes le goût des lectures utiles, et engager nos étudiants à mieux utiliser leurs loisirs ; mais ce n'est certainement pas assez pour assurer à nos futurs professeurs et à nos futurs littérateurs une formation vraiment sérieuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser à ce qu'on exige, en France, par exemple, des candidats aux examens de l'enseignement supérieur des lettres.

Mieux vaut, pensons-nous, organiser d'une façon satisfaisante l'un quelconque des divers enseignements qui relèvent de la Faculté des Arts que de disperser dans deux ou trois sphères différentes une action qui ne peut beaucoup s'étendre, faute de ressources. On ne gagne rien à disperser ses forces quand il faut compter avec des moyens aussi limités que le sont, et que le seront probablement, même après le cinquantenaire, ceux de l'Université Laval : on crée alors des commencements de tout, mais on n'a rien qui soit vraiment efficace.

Assurément, nous ne souhaitons rien tant que de voir s'organiser, à côté de l'enseignement supérieur des lettres, l'enseignement supérieur des sciences. Tout le monde reconnaît qu'une bonne formation scientifique est aussi nécessaire à un futur professeur de sciences qu'une bonne formation grammaticale, littéraire, historique à un professeur de lettres. Et c'est pourquoi nous verrions avec plaisir l'établissement de chaires d'enseignement supérieur des sciences passer bien avant la création de chaires de *sciences appliquées* que l'on a déjà proposée, lesquelles chaires nous paraissent relever d'ailleurs beaucoup plus d'une Ecole polytechnique ou industrielle, que d'une Université.

Mais tout cela demanderait des sommes fort considérables que, malgré la générosité des souscripteurs connus jusqu'à présent, il faut presque désespérer de réaliser encore cette fois. Songeons qu'il faudra faire venir nos professeurs de France puisque nous n'avons à peu près personne ici qui puisse d'abord occuper les chaires ; et ces professeurs, nous ne les aurons pas pour rien. Demandez plutôt à Montréal ce que lui coûte son professeur de littérature française.

Soyons donc *pratiques ;* et si nous ne pouvons créer que trois ou quatre chaires, concentrons nos forces au lieu de les éparpiller inutilement ; et essayons d'établir ici un enseignement supérieur des lettres qui soit assez complet pour donner à nos futurs professeurs et à nos jeunes étudiants une formation satisfaisante.

L'enseignement supérieur des lettres ainsi organisé à Québec ne pourrait sans doute avoir à ses débuts la prétention de s'égaler à celui que l'on donne dans les Facultés de France ; et c'est pourquoi, il ne devra pas dispenser ceux

qui peuvent aller de l'autre côté de l'eau d'y aller tout de même. Mais ceux-ci ne seront jamais que le petit nombre.

Et à ce propos, puisqu'il est manifeste que nos maisons d'éducation n'ont guère le moyen d'envoyer à l'étranger leurs sujets, et qu'ils sont bien rares ceux qui peuvent entreprendre ces longs voyages à leurs dépens, pourquoi ne réaliserait-on pas ce projet dont nous avions déjà entretenu quelques-uns de nos collègues, et que nous avons été heureux de voir exposé ailleurs il y a quelques jours.

Pourquoi ne réserverait-on pas, tous les ans, une somme destinée à payer les frais de séjour à Paris de l'un des nôtres, laïc ou ecclésiastique, à qui cette somme serait attribuée sur concours, et qui viendrait ensuite remplacer les professeurs étrangers auxquels il faudra recourir au début pour organiser notre enseignement supérieur. Ainsi nous formerions un groupe *national* de professeurs compétents, lettrés, qui resteraient toujours parmi nous, et travailleraient ensemble au développement de notre littérature canadienne. Ce projet nous paraît fort praticable, et nous le croyons digne de considération.

Nous n'insistons pas davantage sur les quelques idées qu'il nous a paru à propos de développer dans cette causerie. Ces idées pourront, dans le détail, paraître à quelques-uns discutables ; mais nous croyons sincèrement que si dans leur ensemble elles étaient acceptées et réalisées à l'occasion du cinquantenaire de l'Université Laval, cette date du vingt-quatre juin prochain serait, autant que celle de la fondation de l'Université, une date considérable dans l'histoire de nos lettres canadiennes.

J.-Camille Roy.

Pages Romaines

Réorganisation des paroisses de Rome.—Eglises de Ste-Thérèse et de St-Hippolyte.—L'immigration italienne au Canada.—La haute culture intellectuelle parmi les femmes d'Italie.—L'incident de Vilna.—L'Italie et la Suisse

Une nouvelle réorganisation des paroisses de Rome va être soumise à l'étude d'une commission composée de neuf membres. Depuis la constitution paroissiale promulguée par la bulle *Super universam* du premier novembre 1824, seules des modifications partielles ont été faites parfois à l'administration paroissiale dans Rome. — Avant Léon XII, la capitale du monde catholique comptait 72 paroisses, le nombre en fut réduit à 54 par ce pontife qui, faisant une division plus égale de la population, donna le titre de paroisse aux églises où le culte divin pouvait être exercé avec plus de splendeur et de majesté. Par les articles 28 et 29 de sa constitution de 1824, Léon XII ordonna que désormais toutes les églises paroissiales auraient des fonts baptismaux,— beaucoup en manquaient auparavant,— et voulut que le trésor public en fît les frais.— Par voie d'extinction, les curés amovibles furent remplacés par des curés inamovibles, ici le concours fut rétabli, là maintenu, ailleurs étendu aux paroisses sur lesquelles s'exerçait un droit de patronat; les registres de catholicité furent désormais soumis à un contrôle qui devait en assurer la fidélité, le presbytère lui-même eut ses règles dans l'intimité de sa vie. Telle fut, à grandes lignes, la réforme prescrite par Léon XII, et pour l'exécution de laquelle pleins pouvoirs furent donnés au cardinal, du 1er novembre 1824 au 1er novembre 1825.— Depuis cette époque, sous la pioche infatigable des démolisseurs qui abattent ses vieux quartiers pour tracer des rues, ouvrir des places, Rome avait vu des paroisses entières se dépeupler, d'autres tripler rapidement le chiffre de leurs habitants; telle église compte 25,000 paroissiens, tandis que telle autre n'en aura plus que 1,500 ou 2,000. C'est à cet état de choses que l'on se propose de remédier.

Parmi les nouvelles églises qui semblent prédestinées, malgré leur jeunesse, à prendre rang parmi les paroisses romaines, il faut citer celle

de Sainte-Thérèse qui, en moins d'un an, a été élevée par les Carmes chaussés à côté de leur maison généralice, Corso d'Italia.

Construite dans le style lombard du XIe siècle, elle a trois nefs, mesure 62 mètres, 55 de long, 25 de large, et occupe par conséquent 1563 mètres carrés de surface. — D'un goût simple et sévère, la décoration intérieure donne aux yeux du visiteur l'illusion d'un édifice déjà vieux de plusieurs siècles, tant tout est réussi dans les moindres détails. Derrière le maître-autel, en une sorte d'iconostase en marbre richement travaillé, s'offrent à la vénération des fidèles les principales figures des saints et des saintes de l'ordre du Carmel. Au centre et au-dessus s'élève la statue de sainte Thérèse. La couverture extérieure de l'édifice est en briques de Salerne d'une teinte rouge particulièrement agréable. Un campanile de 40 mètres de hauteur, toujours dans le style lombard, s'élève au fond de l'édifice à gauche, reliant l'église au cloître qui l'entoure de ce côté. — Il est si rare à Rome de voir un architecte bannir de ses plans ce style rococo qui est celui de la plupart des églises construites depuis la renaissance, qu'il faut doublement féliciter l'architecte romain Tullius Passarelli de nous avoir donné en la nouvelle église Sainte-Thérèse un vrai temple chrétien qui respire la foi des siècles du moyen âge et la communique à ceux qui vont prier dans ses murs. — C'est le samedi, 19 avril, que l'œuvre de Passarelli a été consacrée au culte catholique par le ministère du cardinal Gotti, de l'ordre des Carmes.

Quelques jours auparavant, le jeudi 17 avril, la vieille basilique de Saint-Hippolyte, ensevelie sous terre depuis des siècles et découverte en 1881 par deux archéologues de grand talent, le regretté Armellini, et le professeur Marucchi, pour la première fois était ouverte au public. — Restaurée par le pape S. Damase, elle garde encore sur ses murs la trace d'inscriptions seize fois séculaires. Rome ne peut déchirer son sol sans y retrouver des témoins irrécusables de l'immutabilité de la foi.

***

Dans sa lettre datée de Montréal, 31 mars, le correspondant italien du *Giornale d'Italia* parle de la grande préoccupation des Canadiens touchant les moyens de peupler leur immense pays, plus spécialement les districts occidentaux de leur empire. Après avoir rappelé les nom-

breuses avances faites par le gouvernement pour attirer des colons, et fait valoir la fertilité du sol, la salubrité du climat, le succès des industries, il se demande si les émigrés qui se portent en si grand nombre vers les autres pays, ne dédaignent pas le Canada à cause de la fausse opinion qu'ils ont de ces merveilleuses contrées. Puis, passant du général au particulier, il regrette que les Italiens qui arrivent vers les rives du Saint-Laurent n'y viennent pas directement d'Italie, mais bien après avoir parcouru les Etats-Unis et travaillé aux mines de la Pensylvanie. — D'ordinaire, dit-il, ces nomades ont des mœurs qui déshonorent leur pays et portent préjudice à leurs compagnons qui voudraient vivre honnêtement; ils s'en vont sans rien faire, mendiant, chantant ou jouant d'un méchant orgue de Barbarie. A Montréal, ajoute le correspondant, c'est à la demande de la colonie italienne elle-même, qu'une taxe annuelle de 50 dollars leur a été imposée pour obliger la plupart d'entre eux à retourner d'où ils étaient venus. Ce sont ensuite les généreuses offres du gouvernement canadien aux colons qu'il expose; puis c'est un regret qu'il exprime de voir ses compatriotes ne pas apprécier ce qu'il y aurait de bon pour eux de venir habiter au Canada ; enfin c'est un appel pressant qu'il adresse à ceux qui, sans vouloir de rapides fortunes, désirent améliorer leur sort par les succès et la joie d'un honnête travail.

Il Canadà non è come le Republiche dell' America del Sud dove le continue guerre civili ritardano il progresso della Civiltà e lo sviluppo delle industrie; qui il paese è tranquillo ed eminentemente libero ed apre le braccia a tutti coloro che animati da una giusta ambizione vogliono farsi una strada nel mondo e migliorare la loro condizione. Non è il Canadà il paese delle rapide e favolose fortune, ma dà a chi ha fede e coraggio il giusto guiderdone del suo lavoro.

Ces paroles ne prouvent-elles pas que cet Italien de naissance est quelque peu canadien par la gratitude du cœur, et citer ses paroles n'est-ce pas rendre hommage à ce Canada dont la loyauté et l'énergie dans le travail fascinent à ce point l'étranger ?

***

Le dernier bulletin de l'Instruction publique renferme une curieuse statistique sur les progrès de la culture intellectuelle parmi les femmes

en Italie.— Tandis que, en 1893, 78 femmes seulement après avoir suivi les cours des Universités étaient parvenues à en obtenir les grades, en 1900 leur nombre s'était élevé au chiffre de 250.— Toutefois, si on examine de près ce mouvement intellectuel féminin, on s'aperçoit que la passion du savoir, le désir d'une émancipation quelconque, ont moins inspiré les élues des universités dans le choix de leur carrière que l'ambition plus pratique de pouvoir participer à l'enseignement supérieur ou secondaire, afin de pourvoir plus largement aux exigences d'une vie plus commode. C'est en nombre plus restreint que le droit et la médecine ont obtenu les faveurs du monde féminin.— Rome n'a dans ses hautes écoles que trois femmes professeurs : la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'hygiène, l'anthropologie, l'anatomie sont l'objet de leurs enseignements ; à l'Université de Bologne, un cours de pathologie, un deuxième de zoologie, un troisième de la philosophie du droit sont faits par des femmes ; à l'Université de Pavie, l'anatomie, la physiologie comparée ont un professeur féminin. Et c'est tout. Est-ce trop, n'est-ce pas assez ? Ce qui peut paraître à quelques-uns naturel chez la femme américaine dont l'éducation, les habitudes sont si différentes de l'éducation et des habitudes de l'européenne, est encore à l'état de chose absolument étrange chez la femme essentiellement latine comme l'est la femme italienne.

***

Ce que l'on s'est plu à appeler l'incident de Vilna a eu l'issue que l'on redoutait : Mgr Zverovitch a été mandé à Saint-Pétersbourg ; M. Mossolof, le directeur des cultes, lui a demandé sa démission spontanée de son siège épiscopal. La réponse était naturellement remise après l'assentiment du S. Siège. Alors, M. Mossolof a signifié à l'évêque de Vilna un ukase qui le déclare déchu de ses fonctions épiscopales, le condamne à la déportation et lui assigne une pension de mille roubles.

Les journaux russes publient le texte de la circulaire qui a motivé la déposition de Mgr Zverovitch. Dans cette circulaire, l'évêque de Vilna exhorte les parents à ne pas envoyer leurs enfants aux écoles orthodoxes et stigmatise les moyens dont l'orthodoxie se sert pour les attirer à elle. — En agissant de la sorte, l'évêque catholique était dans son droit : aussi les journaux de Lemberg attaquent-ils violemment à cette occasion M. Mossolof, le directeur des cultes, qu'ils dépeignent comme

un adversaire acharné du catholicisme. — On sait cependant que M. Mossolof, dans le poste difficile qu'il occupe, s'est toujours montré un partisan résolu d'une entente avec le S. Siège. C'est même parce qu'il soutenait la nécessité de rétablir les relations diplomatiques avec le S. Siège que, sous le ministère de M. Tolstoï, il fut momentanément disgracié. Mais dans le cas, le gouvernement russe considère la question comme étant d'ordre purement intérieur ; c'est ce qui expliquerait qu'elle n'a été l'objet d'aucune négociation avec le S. Siège.

Le Vatican ne pouvait admettre ce point de vue, et le cardinal Rampolla s'est empressé de remettre au ministre résident de Russie une protestation. Fera-t-elle revenir le gouvernement russe sur sa décision ?
conflits qui s'élèvent entre la Russie et le S. Siège, les deux pouvoirs,
celui de Rome et celui de Saint-Pétersbourg, se réclament tous-deux du
L'histoire du passé fait bien craindre pour le présent. Dans ces éternels
même principe d'orthodoxie et s'opposent des raisons irréductibles. Quand le Pape dit au Tsar : « Je ne puis rien céder sur cette question ; c'est une question de discipline ou de doctrine sur laquelle je ne puis transiger ; ma conscience de Pontife s'y oppose, » le Tsar, qui est à sa manière le pape des orthodoxes, lui tient le même langage. C'est ce qui explique pourquoi les négociations engagées entre le Vatican et la Russie roulent constamment sur le même objet. On ne parvient pas à s'entendre, parce que des deux côtés on se place sur un terrain non pas diplomatique mais, pour ainsi dire, doctrinal.

Entre Rome et Saint-Pétersbourg la lutte est entre deux pouvoirs religieux.



Pendant que le Vatican proteste pour défendre l'indépendance épiscopale, l'Italie publie un livre vert où sont divulguées les neuf notes diplomatiques qui ont rapport à ce que l'on nomme « l'incident de Berne. »

Un article outrageant pour la mémoire du roi Humbert paru en février dernier dans le *Risveglio*, journal anarchiste de Genève, en est l'origine.

Attirer l'attention du gouvernement fédéral sur des insultes qui renfermaient l'apologie du régicide était une démarche absolument légi-

time.— Elle aurait eu le succès qu'elle méritait sans le ton arrogant de la forme et le refus de l'Italie de s'engager, elle aussi, à user de réciprocité envers la Suisse, si des outrages semblables venaient à se produire à son préjudice.

Engagées par deux diplomates que les journaux italiens eux-mêmes qualifient de *parvenus :* M. Prinetti, ancien marchand de bicyclettes que les hasards de la politique ont transformé en ministre des affaires étrangères, M. Silvestrelli, qui d'ingénieur fut improvisé diplomate et ministre d'Italie auprès du gouvernement de Berne, les négociations ont abouti à une véritable rupture entre la Suisse et l'Italie.— Ce qu'il y a de curieux dans une situation où cependant l'amour-propre national est en jeu, c'est de voir les sympathies de la presse s'en aller vers la Suisse.— *La Svizzera non ha torto !* telle est la réflexion d'un chacun, la publication du livre vert est la condamnation formelle de l'intervention de Silvestrelli et de Prinetti : *La publicazione del Libro verde è una condanna esplicita dell' operato del Silvestrelli e del Prinetti,* dit la *Gazzetta Piemontese.* et *l'Italia del Popolo* demande ironiquement pourquoi le gouvernement d'Italie, si chatouilleux au sujet d'un article publié en Suisse, se montre-t-il si humble, si discret en face des Etats-Unis où se tiennent les conciliabules de Patterson et où la loi de Lynch est si souvent appliquée aux Italiens.

DON PAOLO-AGOSTO.

La Presse et les Livres

Religion :

Chez Desclée, de Brouwer & Cie, à Bruges, *Guide de la Jeune Ouvrière*, par le R. P. Bischoff, rédemptoriste. Petit volume de 144 pages in-32. Prix : 5 sous.

A l'heure où elle quitte le foyer de la famille pour entrer en service ou travailler dans un atelier, bien des dangers menacent la jeune ouvrière. C'est pour la mettre en garde contre ces périls et lui permettre de les traverser sans y laisser de sa vertu et de sa dignité, que le R. P. Bischoff lui signale, dans ce petit livre, et les écueils à éviter et les moyens de se sanctifier dans l'accomplissement de ses devoirs d'état.

Un ouvrage du même genre, mais plus étendu, a été accueilli aux Etats-Unis avec une telle faveur que, jusqu'à ce jour, vingt-neuf éditions ont dû en être faites. Il a pour auteur un pauliste, le R. P. Deshon, et est intitulé : *Guide for Catholic Young Women*, especially for those who earn their own living. C'est un volume in-12 qui se vend 75 centins. — Adresse : The Catholic Book Exchange, 120, West 60th street, New York.

La librairie Téqui, de Paris, est à la veille de terminer la publication d'une série de *Méditations pour jeunes personnes*, par l'abbé Feige. Voici les titres des douze volumes de cette nouvelle collection : *Le Salut — La Piété — L'Humilité — L'Amour de Dieu — L'Amour du prochain — Le Devoir — Le Zèle — La Pénitence — La belle Vertu — La Bonté — La Force — Nos Modèles.*

Chaque volume, composé de trente méditations, se vend séparément 60 centimes.

La Sainte Bible (Ancien et Nouveau Testament), suivant un plan rationnel et nouveau, à l'usage de la jeunesse studieuse et des familles chrétiennes. Tel est le titre d'un récent manuel d'Histoire Sainte préparé par un membre du clergé belge, M. l'abbé F. Dethier. Une approbation émanée de l'Evêché de Liège se lit comme suit :

L'ouvrage intitulé *La Sainte Bible, à l'usage de la Jeunesse studieuse*, ayant été jugé très bien conçu et propre à atteindre son but, nous en permettons

volontiers l'impression, et nous souhaitons qu'il reçoive bon accueil dans les paroisses et les maisons d'éducation, pour l'enseignement de l'Histoire Sainte.

C'est un petit volume de 212 pages in-12, illustré de 17 gravures. Prix (cartonné) : 80 centimes, chez l'auteur, à Deigné (Liège), bureau de poste Trooz, Belgique.

Le caractère social que le culte du Sacré-Cœur a revêtu en France vient d'être spécialement étudié dans une brochure de 144 pages in-18 que la librairie Vitte, de Lyon, met en vente au prix de 60 centimes. Ce travail est intitulé : *Notre culte catholique et français du Sacré-Cœur.* L'auteur : René du Bouays de La Bégassière.

Neuvaine populaire en l'honneur du Saint-Esprit, par le R P. Wittebolle, rédemptoriste. Bel opuscule de 80 pages in-32. Prix : 10 centins. S'adresser à l'auteur, au Monastère de Sainte-Anne de Beaupré, P. Q.

Ce petit livre, nous dit un théologien qui l'a examiné, contient une doctrine sûre, puisée aux sources mêmes de l'enseignement catholique, et les considérations, exemples et prières qu'on y trouve présentent un heureux agencement.

Le texte est en outre orné de pieuses illustrations qui en rehaussent la valeur.

***

Littérature :

La Société de Saint-Augustin a dernièrement élargi le cadre de son *Musée des Jeunes Filles.* Depuis le mois de janvier cette jolie publication mensuelle s'appelle *Revue illustrée de la Jeunesse* et s'adresse aux jeunes gens aussi bien qu'aux jeunes personnes. Une riche et abondante illustration ajoute à l'intérêt d'un texte varié fourni par des écrivains de mérite. Prix d'abonnement pour le Canada : 8 fr. 50. Bureaux : 41, rue du Metz, à Lille, France.

Parmi les récentes publications de l'Alliance des Maisons d'Education chrétienne : *Méthode raisonnée de version latine*, à l'usage des élèves de troisième, de seconde et de rhétorique, par MM. Le Bidois et A. Petit, professeurs au collège de Juilly. Un volume in-12, cartonné, 2 fr. 50. Editeur : Ch. Poussielgue, Paris.

Chez Sonnenschein, à Londres: *Parallel of Greek and Latin Syntax*, by C. H. Russell. Un volume de 238 pages in-8. Prix: 3s. 6d.

Nouvelles Etudes et Notes littéraires sur quelques écrivains du XIXe siècle, par le R P. Vaudon. Prix: 3 fr. 50, chez Retaux, à Paris.—C'est le second volume d'une série d'études critiques. Y sont successivement touchés: Hugo, Musset, Brizeux, Barbier, Emile Montégut, les deux Nisard, Sainte-Beuve, Laprade, Béranger, Pierre Dupont, Octave Feuillet, Renan, Richepin, etc.

***

Questions sociales:

What wage is a living wage? A cette question répond, dans le *Catholic World* du mois d'avril, un professeur de l'Université catholique de Washington, M. l'abbé John-A. Ryan, licencié en théologie.—Travail documenté et très lucidement écrit. Sans vouloir fixer un chiffre absolument invariable, l'auteur arrive à cette conclusion: Dans les Etats du nord de la République américaine, un ouvrier qui a une famille de quatre ou cinq enfants ne devrait pas toucher un salaire inférieur à $550 ou $600 par année. Cette somme comprend, outre le coût de la vie matérielle, les dépenses requises pour l'instruction des enfants jusqu'à l'âge de seize ans, et la constitution, sous forme d'assurance, d'une petite réserve pour les cas de maladie et la période des vieux jours.

Dans un long article publié aux *Etudes*, livraison du 20 février 1902, le R. P. Burnichon, S. J., examine les opinions relatives au féminisme, telles qu'elles se dégagent de sept ou huit volumes récemment parus, en France, sur cette question.

J.-F. Dumontier.

Le Président du Bureau de Direction: L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant: J.-F. Dumontier.

Québec:—Imprimerie L.-J. Demers & Frère, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I — JUIN 1902 — N° 6

LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE EN MATIÈRE DE RELIGION

Parmi les questions qui, de nos jours, préoccupent les esprits, il n'en est peut-être pas de plus captivantes ni de plus importantes à la fois que celles qui ont rapport à l'éducation des enfants. Il n'est peut-être pas non plus de sujets aussi difficiles sur lesquels on parle plus volontiers sans étude préalable et sans examen sérieux.

Pourtant, le champ s'ouvre vaste et fécond aux investigations de l'esprit. La vérité chrétienne y croît abondante et pressée, mais aussi mêlée à l'ivraie de l'erreur et du sophisme. Il ne tient qu'à nous de faire provision de bons principes ; mais ce sera toujours au prix de longues méditations et de laborieuses recherches.

Nous sommes catholiques et la croix est notre symbole. Nous ne voudrions pas pour nos enfants de ces écoles d'outre-mer, où la prière s'est tue sur les lèvres glacées des maîtres et des élèves, où le Christ et sa croix ont été détachés du vieux clou qui les a supportés depuis dix-neuf

siècles, et d'où le nom de Dieu a été banni comme chose surannée, inutile et même nuisible. Non, nous n'en voudrions pas, et devant tout empiètement de l'indifférentisme, nous saurions trouver dans notre âme assez de courage et de force pour lutter généreusement.

Voilà quelles sont nos dispositions. Elles sont nobles et dignes de tout encouragement et de toute louange. Mais, si l'on interrogeait le fond de notre croyance, si on voulait savoir sur quel fondement nous faisons reposer sa légitimité, ne nous serait-il pas très souvent difficile de répondre ? En général, nous trouverions plus facilement un soupir ou un élan du cœur qu'un raisonnement décisif ou une explication lumineuse. Nous aimons et nous entourons d'un culte traditionnel les vérités chrétiennes. Là se borne toute notre philosophie.

Ce n'est pas suffisant. L'heure est à la discussion et aux études approfondies. Il ne s'agit plus de répondre au rire sarcastique d'un siècle incrédule, mais de vaincre des difficultés savamment combinées. Pour lutter efficacement, il ne suffit plus d'aimer et de croire, il faut encore savoir.

La question des écoles neutres ne saurait être ni bien traitée ni bien comprise sans un examen préliminaire de deux questions capitales touchant l'éducation en général. Et d'abord, les parents ont-ils le droit naturel de donner à leurs fils l'éducation qu'ils jugent préférable ? Et, s'il faut répondre affirmativement, devons-nous nier à l'Eglise et à l'Etat tout pouvoir d'intervention dans cette œuvre ?

Voilà ce qu'il importe de savoir avant de déterminer la nature et les conséquences nécessaires d'un enseignement neutre. Remarquons bien qu'il ne s'agit pas ici d'établir une opinion d'école que chacun serait libre d'admettre ou

de rejeter sans renier sa foi aux enseignements du Saint-Siège. Non, il s'agit d'étudier, sans aigreur et sans passion, et à la seule lumière des principes catholiques, une des vérités fondamentales de la Morale et de la Jurisprudence chrétienne, une de ces vérités que l'Eglise a toujours professées, mais que Léon XIII, dans ses immortelles encycliques, vient de mettre en plus vive lumière.

I

Eduquer, c'est développer dans l'homme ce que la nature y a mis en germe ; c'est accroître les forces physiques, c'est surtout éveiller et diriger les facultés intellectuelles et morales. L'éducation est donc la génération de l'homme continuée dans ce qu'il a de plus grand et de plus noble.

Quand un père a engendré un fils, c'est son sang, sa chair et sa vie qui se reproduisent dans le sang, la chair et la vie de ce fils. Il vit pour ainsi dire deux fois ; et en prenant dans ses bras et en pressant sur sa poitrine ce petit être que la Providence a confié à son amour et à sa sollicitude, il peut s'écrier comme autrefois le premier homme : « *Voilà la chair de ma chair et les os de mes os !* » (Gen. II, 23).

Mais là s'arrête sa puissance génératrice. L'âme qui anime ces membres délicats, qui enflamme ces regards limpides et fait une première fois sourire ces petites lèvres, ce n'est pas lui qui l'a produite, ce n'est pas lui qui l'a donnée. Dieu seul en est l'auteur.

Toutefois, quand ce père, par une saine éducation, a jeté dans cette âme encore inculte la semence du vrai et du bien, quand il a développé et perfectionné ses facultés en

les ouvrant toutes grandes à la splendeur de la vérité et à l'amour du devoir, c'est une nouvelle paternité qu'il a acquise sur son fils. Il peut encore, comme tout à l'heure, s'écrier avec le même tressaillement : « *Voilà l'intelligence de mon intelligence et le cœur de mon cœur !* »

Aussi, n'est-il pas surprenant que l'éducation, cette seconde génération de l'homme, soit un des principaux devoirs imposés aux parents à l'égard de leurs enfants. Rien d'étonnant que ce soit à eux de procurer à leurs fils l'instruction dont ils se serviront plus tard pour vivre en citoyens honnêtes et en fidèles serviteurs de Dieu.

Cette vérité nous paraît si claire qu'il semblerait inutile de la prouver. Mais dans un siècle comme le nôtre, où l'on a fait si grande la part de l'Etat aux dépens très souvent des droits les plus sacrés de la famille et des individus, il s'est trouvé des gens qui ont réussi à étouffer la voix de la nature pour suivre plus aisément les rêves de leur imagination. On a voulu faire de l'enfant la chose de l'Etat : on a inventé une éducation toute civile, destinée à remplacer celle où l'autorité paternelle joue un si grand rôle. Les parents doivent se contenter de nourrir leurs enfants, l'Etat se charge de les instruire. Des écoles sont fondées aux frais du trésor public, et des lois les rendent obligatoires pour tous. Là, il faudra professer un symbole quelconque et suivre un programme d'études dont l'autorité civile aura tout le contrôle. C'est le monopole de l'enseignement au profit de la société civile et au détriment de la société domestique [1].

---

1 — « Cette prérogative naturelle, dit Van Crombrugghe (Huyttens, t. I, p. 634), ce droit imprescriptible des parents, ne leur fut jamais disputé que par un Julien l'Apostat, un Robespierre, un Van Maanen. » C'est Danton

Rien de plus faux, ni de plus injuste que ce système d'éducation. C'est aux parents d'instruire leurs enfants comme c'est à eux de les nourrir. Voici la preuve que nous pouvons apporter à l'appui de cette thèse.

La vie de l'homme, au point de vue moral, est une longue chaîne d'obligations diverses dont les premiers anneaux tiennent à notre nature même et dont les derniers chaînons aboutissent à Dieu. Ces obligations si multiples et si impérieuses à la fois sont nées dans nos âmes en même temps que la vie dont elles sont pour ainsi dire la conséquence logique. Elles tendent, il est vrai, à un triple terme : Dieu, nos semblables et nous-mêmes ; mais elles n'en ont pas moins un principe commun et une commune origine, la vie ; la vie qui vient de Dieu et qui appartient à Dieu ; la vie considérée dans son double caractère physique et moral. Aussi, puisque nos parents nous ont donné l'existence, nous pouvons conclure qu'ils ont été la cause au moins instrumentale de nos obligations. De même que ce sont eux qui nous ont engendrés à la vie physique, de même ce sont eux qui nous ont engendrés à la vie morale, à la vie du devoir et de la responsabilité.

---

qui s'écria du milieu des troubles de la Révolution : « Les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. » Un professeur de droit à l'Université de Gand, M. Laurent, répète la même chose en disant : « On parle du droit du père sur son enfant : c'est le langage des sociétés barbares. » Et le panthéiste Ahrens, professeur à l'Université maçonnique de Bruxelles, trace le programme à suivre dans cette nouvelle éducation : « L'Etat enlèverait tous les enfants, à un âge fixé, du sein de la famille, pour les placer dans de vastes établissements pédagogiques, sous une même direction. » (*Cours de droit naturel*, 5e éd., p. 468). « A la bonne heure, répond agréablement M. Henri Bossu, je m'étais toujours douté que nos parents sont des monstres ; mais parlez-moi des entrailles paternelles de Monsieur l'Etat ! » (*L'Idée libérale*, p. 23).

Eh bien, quelles sont les conséquences de cette double génération ? C'est que nos parents sont tenus à notre égard de travailler à une double éducation : à l'éducation physique et à l'éducation morale.

Nous naissons, en effet, petits, faibles, incapables de discerner ce qui est utile de ce qui est nuisible ; nous ne tenons alors à la vie que par un cheveu, et sans les soins assidus d'une main charitable nous retournerions presque aussitôt à la poussière d'où nous venons de sortir. Est-il juste qu'après nous avoir donné la vie nos parents nous abandonnent à nous-mêmes ? Est-il équitable qu'ils nous laissent souffrir et périr misérablement après nous avoir librement imposé toutes les misères de la vie humaine ? Non, sans doute.

Pourquoi donc la chose serait-elle plus permise dans l'ordre moral ? Puisque nos parents sont la cause de toutes les obligations que nous apportons avec la vie ; puisqu'en naissant, nous sommes aussi petits, aussi faibles, aussi impuissants dans l'ordre moral que dans l'ordre physique, pourquoi seraient-ils dispensés de nous surveiller, de nous éclairer, de nous fortifier, de nous éduquer en un mot ? C'est donc à eux qu'il appartient non seulement de nourrir nos corps, mais aussi de présider à l'éclosion, au développement et au perfectionnement des facultés de notre âme.

Ce devoir est impérieux et s'impose à tout père de famille. Il y a plus. Cette obligation si grave et si haute pèse en quelque sorte exclusivement sur les parents : les étrangers, à ce sujet, n'ont, en règle générale, d'autres droits que ceux qu'ils reçoivent gratuitement et directement de ceux-ci.

En effet, cette double éducation physique et morale, que

les parents doivent à leurs fils, leur incombe à cause de leur titre de père : c'est parce qu'ils les ont enfantés à la vie morale comme à la vie physique. Voilà pourquoi elle est pour eux une obligation personnelle et inaliénable comme sont inaliénables et personnels tous les titres et tous les droits de la paternité. Aux parents donc le soin d'instruire leurs enfants ; à eux de juger s'il est préférable de confier cette éducation à des précepteurs étrangers ; à eux d'examiner le zèle, les lumières et l'orthodoxie de ces maîtres ; à eux de fixer les matières de l'enseignement et de veiller au choix des livres ; à eux enfin de répudier ces maîtres qu'ils ont librement choisis[1].

Ce sont là comme des corrollaires de ce que nous avons prouvé plus haut. Toutefois, il semble qu'une difficulté s'offre ici naturellement à l'esprit : si cette doctrine est vraie, sera-t-il juste de conclure que l'Eglise et l'Etat n'ont rien à faire dans l'œuvre de l'éducation des enfants ?

Non, loin de là. Et d'abord, considérons l'Eglise. N'est-il pas vrai qu'elle engendre l'homme à la vie de la grâce, comme une mère enfante son fils à la vie naturelle ? N'est-ce pas une *ré-génération* qu'elle produit chez lui par le baptême ? N'est-ce pas une fin *sur-naturelle*, une félicité en quelque sorte divine qu'elle lui propose ? Enfin, ne lui impose-t-elle pas des obligations nouvelles ? Sans doute, sa maternité est toute spirituelle ; mais elle est réelle, et ses droits n'en sont que plus irrécusables. Ceux qu'elle a marqués au front du signe de la croix, lui appartiennent comme

1 — Cela nous explique les paroles de Léon XIII dans sa lettre encyclique *Affari vos :* « C'est un droit inhérent à la puissance paternelle de voir dans quelles écoles seront élevés les enfants et quels maîtres seront appelés à leur donner des leçons. »

ils appartiennent au Christ, son Epoux. Ils sont sa chose et sa propriété, et elle doit les conduire au salut. C'est d'elle qu'ils doivent attendre les lumières et les forces de l'âme, et, partant, c'est elle qui doit travailler, par le concours de ses ministres et des parents eux-mêmes, à leur éducation religieuse.

L'Etat, de son côté, ne doit pas rester inactif.

Destiné par sa nature à défendre et à promouvoir les intérêts des familles et des individus, il doit, d'une manière spéciale, couvrir de sa protection les droits de l'enfance si peu en état de se protéger elle-même. Or, le droit principal des enfants est celui d'une saine éducation. Ce sont les citoyens de l'avenir, et il est juste qu'on les mette à même d'apprendre dès maintenant ce qu'on exigera d'eux plus tard dans la vie sociale comme dans la vie privée. L'autorité civile doit donc, *tout en respectant la liberté paternelle* et *la supériorité de l'Eglise*, encourager, favoriser et promouvoir l'œuvre de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse. Elle peut, à cette fin, édicter des lois, donner des subsides, distribuer des récompenses, suppléer même, quand il le faudra, à l'insuffisance des particuliers, etc., etc.

On comprend par là quelle différence règne entre les droits de l'Eglise et ceux de l'Etat au sujet de la formation intellectuelle et morale de l'enfant. Ceux de l'Eglise sont directs et absolus ; ceux de l'Etat sont dévolutifs et conditionnels. Ceux de l'Eglise naissent du seul fait qu'un homme s'incorpore à elle par le baptême ; ceux de l'Etat, outre l'incorporation des individus, présupposent encore l'insuffisance de l'éducation paternelle. L'Eglise enfin s'attribue la partie formelle de l'éducation ; l'Etat n'a que le rôle d'une puissance qui aide et qui supplée.

Et pourquoi cette différence ? C'est que l'Eglise par sa nature est une école de morale et de religion, double fondement de la véritable éducation ; tandis que la société civile n'a pas été fondée pour donner au monde des enseignements, mais pour sauvegarder et défendre au besoin les droits des individus. La fin de toute religion, c'est Dieu ; Dieu, l'éternelle Vérité et le Bien suprême ; Dieu, le seul objet capable de satisfaire les aspirations de notre intelligence et de notre volonté. Et voilà pourquoi toute religion s'adresse à l'esprit et au cœur ; voilà pourquoi toute société religieuse est avant tout une société enseignante. Le but de l'Etat, au contraire, est d'harmoniser les relations des hommes entre eux, de manière à ce que le droit du plus grand nombre, l'intérêt général, soit sauvegardé. C'est le bien commun, non pas seulement dans l'ordre intellectuel, mais aussi dans l'ordre matériel que la société civile doit procurer ; et c'est pourquoi elle n'est pas de sa nature une autorité qui enseigne, mais une puissance qui agit. Voilà encore pourquoi dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse son rôle ne peut être que secondaire : aider les particuliers, ou, *dans de justes limites*, protéger les enfants contre la négligence ou l'impuissance des parents.

II

Les principes précédemment expliqués sur l'éducation en général nous laissent entrevoir ce qu'il faut penser des écoles neutres.

Et d'abord, qu'entendons-nous par écoles neutres ? — Ce sont celles où l'on fait profession de ne parler ni de Dieu ni de religion. Il est vrai qu'au point de vue purement

spéculatif, elles ne comportent pas expressément l'idée d'une guerre ouverte à la vraie religion, ni d'une préférence faite en faveur des sectes anticatholiques ; mais, elles n'en sont pas moins de sourdes menées et des attaques savamment dissimulées contre la vérité chrétienne. C'est la conspiration du silence.

Pas de prière, dit-on ; pas de catéchisme ; rien de ce qui peut rappeler la religion dans les écoles, « afin de sauvegarder la conscience individuelle et de respecter les droits des sectes dissidentes. » Voilà ce qu'on a proclamé et ce qu'on a répété mille fois sur tous les tons depuis un siècle, comme si l'erreur pouvait avoir à l'existence des droits égaux à ceux de la vérité.

Aussi, ce n'est pas sans raison que le Saint-Siège, toujours vigilant, toujours prêt à la lutte quand il s'agit de sauvegarder les intérêts catholiques, a maintes fois protesté contre ces empiètements de la fausse liberté et de l'incrédulité. Pie IX dans son *Syllabus*, Léon XIII dans ses lettres encycliques aux évêques de Hongrie, au peuple français, et aux évêques du Canada, ont dénoncé hautement à la conscience catholique cette éducation dangereuse, « qui s'affranchit de toute foi catholique et de toute autorité ecclésiastique pour n'embrasser que la science des choses naturelles et des exigences immédiates de la vie sociale. » (*Syllabus*, prop. XLIII).

Il faut absolument, dit Léon XIII (Encycl. *Nobilissima Gallorum Gens*, 8 fév. 1884), que les pères et les mères dignes de ce nom veillent à ce que leurs enfants, parvenus à l'âge d'apprendre, reçoivent l'enseignement religieux, et ne rencontrent dans l'école rien qui blesse la foi ou la pureté des mœurs. Cette sollicitude pour l'éducation de leurs enfants, c'est la loi divine, de concert avec la loi naturelle, qui l'impose aux parents; rien ne saurait les en dispenser. L'Eglise, gardienne et

vengeresse de l'intégrité de la foi, et qui, en vertu de la mission qu'elle a reçue de Dieu, son auteur, doit appeler à la vérité chrétienne toutes les nations et surveiller avec soin les enseignements donnés à la jeunesse placée sous son autorité, l'Eglise a toujours condamné ouvertement les écoles appelées mixtes ou neutres, et a maintes fois averti les pères de famille, afin que, sur ce point si important, ils demeurassent toujours vigilants, toujours sur leurs gardes.

Et pourquoi donc ces défenses ? Parce que le principe des écoles neutres, quelles qu'en soient les conséquences accidentelles, est en lui-même une violation des droits de Dieu, de la famille et des individus.

Entreprendre de neutraliser l'école, c'est attenter aux droits que Dieu a sur nous. En effet, ou nous sommes les effets du hasard, ou nous apportons en naissant une dette de reconnaissance et de justice envers notre Créateur : c'est-à-dire l'obligation de le connaître, de l'aimer et de le servir. Le hasard répugne, nous le savons ; et Dieu a sur nous tous les droits d'auteur. Il peut disposer de nous comme il l'entend ; il peut nous imposer le culte qu'il voudra, avec obligation pour nous de l'étudier et de le pratiquer. Et de même qu'il a droit à ce que nous soyions ses fidèles serviteurs, de même a-t-il droit à ce que ceux qui sont chargés par état de nous former et de nous éduquer, nous apprennent toute l'obligation et toute l'étendue de nos devoirs religieux. C'est dire que l'idée de Dieu doit prédominer dans l'éducation de la jeunesse ; que c'est là un droit divin absolu, et que notre seul devoir est de nous courber humblement sous l'obligation qui nous est imposée.

Or, que fait la théorie des écoles neutres ? Nous le savons, elle raye la divinité de son programme d'étude ; elle donne à la jeunesse une éducation où les obligations

religieuses sont mises de côté comme choses inutiles et même nuisibles à la société ; elle enseigne, par l'exemple au moins, à vivre et à agir sans religion et sans Dieu ; en un mot, elle chasse la divinité de la place qu'elle doit occuper au sommet de notre intelligence et de notre volonté.

Ce n'est pas tout. Le système des écoles neutres, pour sauver la conscience individuelle, comme on se plaît à le dire, bat en brèche et les droits de la famille, et ceux de la conscience humaine.

Ces écoles neutres, en effet, ou bien elles sont obligatoires et imposées par les gouvernements, ou bien elles sont libres.

Si elles sont obligatoires, elles constituent une violation des droits paternels. Nous avons suffisamment expliqué dans la première partie de ce travail comment les parents ont seuls le droit et le devoir de donner à leurs fils l'éducation qu'ils jugent nécessaire non seulement au bien individuel de ces enfants, mais encore au bien commun de toute la famille.

Si, au contraire, elles sont libres, elles violent les droits de cette conscience individuelle que l'on prétend sauvegarder par ces mêmes écoles.

Tous, en effet, nous avons des devoirs qui ne consistent pas seulement à développer et à perfectionner nos facultés naturelles ou à régler et à *policer*, pour ainsi dire, nos relations sociales, mais qui ont Dieu et nos intérêts surnaturels pour objet. Ces devoirs, il est certain que nous ne pouvons les remplir, si nous ne les connaissons pas ; et cette connaissance nous est moralement impossible à moins qu'une éducation soignée ne nous la communique.

Or, les devoirs et les droits sont corrélatifs : toute obli-

gation morale présuppose des droits indéniables à l'égard de tout ce qui est nécessaire pour la remplir fidèlement.

Nous avons donc le droit d'exiger non seulement de ceux qui nous ont donné la vie, mais encore de ceux qui posent comme nos éducateurs et nos guides, qu'ils aient à cœur de nous faire connaître Dieu, de nous montrer toute l'étendue de nos devoirs religieux et de nous déterminer les moyens de les remplir avec fidélité. Nous refuser cet enseignement, c'est fouler aux pieds nos droits les plus sacrés ; c'est immoler notre conscience à l'impiété ou à l'indifférence.

Il convient ici de faire voir tout ce que les écoles neutres peuvent avoir de désastreux. En France, en Belgique et en Italie, on a tenté de mettre en vigueur cette prétendue neutralité scolaire ; et partout, elle a eu un effet démoralisateur pour la religion et pour la société.

Il n'y a pas à douter que la religion catholique ne soit la première à souffrir de cette proscription décrétée contre tout enseignement religieux. L'école, c'est la source de son influence sur les hommes ; c'est là qu'elle prend sur la jeunesse cet ascendant dont elle usera plus tard pour la conduire dans le chemin du devoir et de la vertu ; c'est là qu'elle lui inspire cet esprit chrétien et cet attachement à la foi nécessaires aux défenseurs de la vérité religieuse ; c'est là qu'elle donne par son exemple d'admirables leçons d'abnégation et de désintéressement, de zèle et de charité, en un mot de toutes les vertus chrétiennes.

Aussi, les sectaires ont-ils compris que pour lutter efficacement contre l'Eglise, il faut d'abord la chasser de l'école. « Il faut purifier l'atmosphère de l'école, en empêchant le prêtre d'y venir enseigner le catéchisme. » Telle a été une

déclaration officielle des loges, consignée en 1883 dans le *Bulletin du Grand Orient* (T. XIII, page 34). Et quand le gouvernement belge vota sa fameuse loi sur les écoles communales (1879), la franc-maçonnerie put encore s'écrier dans une autre déclaration officielle : « La loi sur l'enseignement primaire est la plus grande victoire que la franc-maçonnerie belge ait remportée. » (Déclaration du 17 déc. 1882 — *Bulletin du Grand Orient*, t. IX, p. 24).

Grâce à l'école communale, dit le Fr.·. Ivan à la loge *Les philanthropes de Bruxelles*, nous avons pu créer, jusque dans les plus petits villages, un groupe de gens fort rapprochés de la pensée libre. Les uns résisteront peut-être, mais leurs enfants, pénétrés dès l'âge le plus tendre du mépris du culte, rompront facilement avec le catholicisme. Il y a là une semence qui lèvera et fructifiera. (Fr. Ivan d'Angers, mai 1883) [1].

L'influence malsaine des écoles sans Dieu a produit ses effets dans la société elle-même. La Belgique s'est signalée par ses lois iniques, et, depuis, Bruxelles est devenue le foyer de toutes les doctrines subversives qui ont cours en Europe. (Voir Godts, *Les droits en matière d'éducation*, 1900).

---

1 — Je pourrais citer encore plusieurs déclarations dans lesquelles la franc-maçonnerie ne voile pas ses intentions. « La franc-maçonnerie, dit une circulaire du 10 mars 1884, n'a pas oublié qu'elle a vaillamment contribué à la préparation et au succès de la loi sur « l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'instruction primaire. » (Macé, *circulaire* du 10 mars 1884 à l'Orient de Paris). C'est un mois après cette déclaration que Léon XIII s'écria : « A notre époque les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et à l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des francs-maçons. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'Auguste Majesté de Dieu. C'est publiquement et à ciel ouvert qu'ils entreprennent de ruiner la Sainte Eglise. » (Encycl. *Humanum Genus*, 20 avril 1884.)

La France a chassé Dieu de ses écoles nationales, et, dès lors, le crime s'y est multiplié avec un débordement inouï.

Je maintiens, dit M. Woeste aux comices belges, que la criminalité a notablement augmenté en France depuis que l'école a été neutralisée. M. Alfred Fouillée, qui n'est pas un catholique, l'a constaté dans un article de la *Revue des deux Mondes* dont j'extrais les chiffres suivants :

Depuis 1881, année qui a précédé l'instruction obligatoire, le nombre des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels a monté de 210,000 à 240,000. La criminalité à triplé depuis cinquante ans, quoique la population ait à peine augmenté. Aujourd'hui la criminalité de l'enfance dépasse presque du double celle des adultes. A Paris, plus de la moitié des individus arrêtés ont moins de vingt-et-un ans et presque tous ont commis des fautes graves......

Voilà des faits tristement instructifs! La religion est une règle de vie qui met un frein aux passions humaines.

Dans le même article de la *Revue des deux Mondes* dont je parlais tout à l'heure, M. Fouillée constatait que sur cent inculpés on en trouve à peine deux sortis des écoles congréganistes; que sur cent enfants détenus à la Petite Roquette, l'école congréganiste en fournit onze, l'école laïque quatre-vingt-sept.

Et ce libre-penseur reconnaît qu'on ne peut nier l'heureuse influence des convictions religieuses; il ajoute que l'école congréganiste moralise ses élèves et que les parents de ceux-ci sont plus soucieux que les autres de faire donner à leurs enfants un enseignement imbu de doctrines morales et religieuses. (D. Woeste, Chambre des Représentants, Séance du 28 avril 1897).

Depuis 1870, l'Italie s'est crue en devoir de parodier les actes antireligieux du gouvernement français. Et, pour elle comme pour les autres nations, cette persécution sectaire n'a fait qu'accumuler ruines sur ruines. Que l'on me permette de citer les paroles d'un des hommes les moins suspects de catholicisme et les mieux renseignés sur les

effets des écoles neutres d'Italie. C'est Gianturco, ministre de l'Instruction publique en 1897 :

Savez-vous, dit-il, à quelles conclusions je suis arrivé ? De revenir à ce point capital de mes anciennes croyances. J'ai de la peine à me désavouer moi-même, mais j'éprouve de la joie à proclamer la vérité. A la Chambre, j'ai appelé les écoles libres des sources d'ignorance, j'ai condamné acerbement l'enseignement privé ! Je m'étais fait l'écho des opinions qui ont cours dans notre camp. Eh bien ! je reconnais que les écoles libres donnent une meilleure éducation que les écoles de l'Etat. Il est impossible que l'on suppose que je parle par aigreur, passion, représailles. Je suis parvenu à cette persuasion non par les sifflets et les tumultes de nos écoles : je suis au-dessus ; mais parce que les sifflets et les tumultes m'ont induit à examiner si par hasard ils n'avaient pas leur origine dans l'enseignement de l'Etat.

La vérité est que l'enseignement officiel est fondamentalement corrompu. Je prépare une loi qui donnera la liberté d'enseignement plus large. L'Etat aura seul le rôle de protéger les maîtres et les élèves ; l'Eglise aura la mission de fixer les limites au delà desquelles il n'y a ni vrai ni juste ; la science pourra se développer dans l'immense champ de l'ordre matériel et moral. Ils m'appelleront réactionnaire, mais l'Italie me bénira, parce que par cette innovation je la peuplerai d'hommes, tandis qu'actuellement elle n'engendre que des... comme tu connais. (Gianturco, *Lettres*, 7 fév. 1897—Cf. Godts, *Sanctificetur Educatio*, pag. 80) [1].

La conclusion à déduire de ces données est évidente. Le système des écoles neutres viole les droits de Dieu, des parents et des enfants eux-mêmes ; il n'a produit que des ruines dans l'ordre purement social comme dans l'ordre religieux. Il doit donc être rejeté comme injuste et subversif.

---

1 — « Ce n'est pas sans frayeur, dit Léon XIII, que nous portons nos regards vers l'avenir, en pensant à ces futures moissons dont on ne cesse de jeter les germes dans le cœur de l'enfance. Vous savez ce que sont devenues les écoles publiques. » (Léon XIII, Encycl. *Exeunte jam*).

Toute concluante qu'est cette manière de raisonner, nos adversaires la récusent en se retranchant derrière certaines distinctions. C'est bien, disent-ils, l'éducation comprend deux parties : la partie profane et la partie religieuse. Mais, s'en suit-il que ces deux parties soient indivisibles ? Que l'Eglise prenne l'éducation religieuse ; et qu'elle laisse l'Etat s'occuper uniquement de l'éducation profane.

Pour répondre à ce faux-fuyant, qu'on me permette de poser et de résoudre deux questions. Pratiquement, cette division de l'éducation religieuse et de l'éducation profane est-elle possible ? Et en admettant qu'elle puisse l'être, serait-elle juste ?

Un homme qu'on ne soupçonnera pas de tendances cléricales, Henri Maret, député radical à la Chambre des Représentants de Belgique, disait dans un discours prononcé le 19 mai 1897 :

J'ai dit, et je maintiens que la neutralité est une duperie. On ne peut pas être neutre. Le silence est une opinion. Se taire sur les mystères religieux c'est montrer qu'on n'y croit pas.

Et Henri March, lui aussi député radical à la même Chambre, disait en 1884 :

On voudrait forcer les prêtres à aimer l'école anticatholique, car la prétendue neutralité est une bêtise. Il n'y a de neutralité possible.... Du moment où un instituteur n'enseigne pas la religion, il enseigne par là même l'incrédulité.... Prétendre qu'on ne veut que la neutralité, c'est de la tartuferie au dix-septième degré. — Là neutralité scolaire, dit Lorand, n'a jamais existé. Il n'est pas un homme qui, à un moment donné, puisse faire abstraction de ses passions, à ce point d'être neutre. Jamais un homme, un instituteur neutre n'a existé. (Lorand, Chambre des Représentants, 28 avril 1897).

Aussi, pouvons-nous conclure avec Jules Simon : *La neutralité imposée, c'est la négation imposée.* (Discours au Sénat, 1883 — Cf. Godts, *Sanctificetur Educatio*, p. 50-90).

Pour ne donner qu'un exemple, qui se chargera de fermer la bouche du professeur sur tous les faits religieux de l'histoire ? Qui le forcera à passer sous silence la naissance, la vie et la mort du Christ, la prédication des apôtres, le renouvellement du monde, les trois siècles de persécutions, le baptême des empereurs romains, la prépondérance de l'autorité ecclésiastique au moyen âge, les croisades, la Réforme de Luther, de Calvin et d'Henri VIII avec tout le bouleversement qu'elle produisit, les attaques de la philosophie du XVIII[e] siècle, les persécutions sectaires soulevées depuis cent ans, en un mot, l'action du christianisme pendant dix-neuf siècles ? Je ne cite que l'histoire, mais combien d'autres sciences peuvent avoir des rapports avec la religion : la philosophie, la morale, les sciences sociales ! Et alors, qui contrôlera les paroles, le sourire, le silence même de l'instituteur dans un sens ou dans l'autre ?

Admettons un instant que l'hypothèse d'une neutralité parfaite soit possible, serait-elle juste ? Répondrait-elle parfaitement à la fin de la société civile ? L'Etat par sa nature doit suppléer à l'insuffisance de la famille. Mais cette insuffisance peut se faire sentir aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre purement matériel. Je suppose que dans une localité éloignée des centres le prêtre fasse défaut et que la mort ait privé plusieurs familles de leur soutien. Est-ce que l'Etat aura fait tout son devoir s'il se contente de nourrir ces orphelins et de leur donner des maîtres qui ne pourront leur parler que de mathématiques

et de dessin ? Non, parce que le secours donné ne sera pas égal au besoin de ces malheureux.

Dans son Encyclique *Affari vos* (8 décembre 1897) Léon XIII s'exprimait ainsi :

La justice et la raison exigent que nos élèves trouvent dans les écoles non seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste.

Et, quelques mois auparavant, il avait écrit aux évêques de Hongrie :

Il faut non seulement que la religion soit enseignée à certaines heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. S'il en est autrement, si cet arôme ne pénètre pas à la fois l'esprit des maîtres et des élèves, l'instruction, quelle qu'elle soit, ne produira que peu de fruits et aura même de graves inconvénients. (Encyclique *Militantis Ecclesiæ*, 1er août 1897).

Ces paroles du Chef suprême de l'Eglise expriment la vraie formule de tout système d'éducation digne de ce nom et ne sauraient être trop sérieusement méditées.

C.-Roméo Guimont, Ptre.

UN TÉMOIN DU PASSÉ

Les choses de France nous tiennent toujours au cœur. Mgr d'Hulst, s'adressant un jour à un jeune prêtre canadien que les circonstances avaient amené à porter la parole devant lui, au nom des étudiants du séminaire de l'Institut catholique de Paris, s'exprimait à peu près en ces termes :

> C'est l'honneur de votre race d'avoir su rester fidèle. Peut-être même l'êtes-vous plus que nous, et c'est chez vous qu'il nous conviendrait d'aller chercher des exemples. Les vieux souvenirs et la foi d'antan gardent sur les bords de votre Saint-Laurent une fraîcheur et une saveur que nous sommes sur le point d'oublier aux rives de la Seine.

En tout cela il fallait, sans doute, faire la part de la bienveillance dont le regretté Recteur était coutumier ; mais il reste vrai que notre fidélité aux choses de France fait l'admiration de tous ceux qui, comme lui, ont appris à nous connaître. C'est là d'ailleurs, après la pureté de nos mœurs et la vitalité de notre sang, le secret de notre force dans la marche en avant.

Voilà pourquoi, me semble-t-il, tous les lieux et tous les monuments qui parlent, en notre pays, des vieux souvenirs méritent de fixer notre attention.

A Sherbrooke, ces témoins du passé ne sont pas nombreux. J'en voudrais tout de même signaler un.

La reine des Cantons de l'Est, — ainsi que s'appelle poétiquement notre jolie cité, — est encore relativement jeune. Notre région ne fut ouverte à la colonisation qu'en 1792, et la plus ancienne carte de Sherbrooke que nous

connaissions porte la date de 1834 [1]. Vers 1850, notre ville comptait environ trois mille âmes, dont cinq cents canadiennes-françaises. Aujourd'hui, après cinquante ans, les nôtres se sont multipliés par quatorze ; de cinq cents ils sont devenus sept mille. Dans le même temps, nos compatriotes anglais et irlandais sont arrivés au chiffre de quatre mille et au delà. La population est donc un peu supérieure à onze mille. C'est un joli chiffre pour une jeune ville.

Or, les jeunes villes, de même que les peuples heureux, n'ont pas d'histoire ; car les questions qui nous touchent de trop près ne sont pas mûres pour la moisson historique.

Cependant, les habitants de Sherbrooke ont, eux aussi, bien que plusieurs l'ignorent, dans les limites mêmes de leur ville, un témoin du passé qui mérite mieux qu'un regard indifférent, j'ai nommé le *rocher au pin*.

Fixé en plein dans les eaux du Saint-François, un peu au-dessous du confluent que forment dans la susdite rivière les eaux du Magog, ce rocher bizarre m'a tout l'air d'un vieux *grognard* qui au beau milieu des civils, — vulgaires pékins ! — représenterait la vie des camps. Alors que les rives et les collines d'alentour s'ornementent et se parent de jour en jour, il conserve, lui, sa rocailleuse sauvagerie. J'ai déjà dit quelque part qu'il semble monter la garde devant nous au nom des siècles passés ! Au temps des luttes héroïques, de ces luttes dont notre histoire garde la fière souvenance, l'embouchure du Magog dans le Saint-François était connue par les guerriers et les voyageurs sous le

---

1 — Cette carte de notre ville a été relevée sur un vieux plan par M. l'abbé J.-H. Roy, ex-supérieur du Séminaire. Elle est conservée au Séminaire.

nom de « Grand Portage ». C'était sans doute à cause des nombreux rapides que le Magog devait et doit encore descendre pour s'unir au Saint-François.

C'est tout près du « Grand Portage » de jadis que notre témoin du passé continue de tenir ferme.

Dès 1815, dans sa « Description topographique de la Province du Bas-Canada », Bouchette parle de « ce rocher élevé et très singulier » et il note que « sur son sommet est un pin solitaire... qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique. »

Encore de nos jours, c'est un spectacle extraordinaire et unique en effet que celui que présente cet arbre apparemment desséché, dont la vitalité ne s'affirme que par quelques rameaux d'un vert douteux. Comment a-t-il pu pousser là ? Comment peut-il s'approvisionner de sève, alors que sa souche est assise à plât sur une surface dénudée et que ses maigres racines ont si loin pour se rendre, de crevasse en crevasse, jusqu'au lit de la rivière ? On lui coupait une branche, l'autre année, et on l'envoyait à l'Université de Québec pour lui faire dire son âge. La science affirma que ce pin rabougri est au moins deux fois centenaire ! Comment a-t-il vécu si longtemps, le pauvre ? Ma foi, je n'en sais rien ni ne m'en préoccupe beaucoup pour le moment ; je veux dire simplement comment et pourquoi ce rocher et son pin méritent l'attention et sont dignes d'égard.

Un peu partout hélas ! nos forêts canadiennes sont dévastées. L'industrie et le commerce ne font quartier à aucune. Les vétérans des bois, comme de simples mortels, sont frappés au cœur et ils meurent. Eux, si grands, si beaux, on en fait de la pulpe et du papier ! O progrès, voilà de tes coups !

Le vieux pin du rocher de Sherbrooke est trop malingre et trop chétif pour tenter les puissants industriels. Comme d'autres il doit à sa faiblesse même de n'être pas attaqué, et, s'il vit pauvre et solitaire, il a au moins le plaisir de vivre.

Il est bi-centenaire, ai-je dit, par conséquent il vivait du temps des Français ! Il y a plus, notre vénérable solitaire du rocher a vu un jour,—je parle par figure, bien entendu, — le drapeau aux fleurs de lis claquer à la brise. En 1690, François Hertel, venu des Trois-Rivières, remontait le Saint-François avec cinquante-deux hommes, sous les armes et sous les couleurs de France, il allait porter la guerre au pays de la Nouvelle York. L'abbé Maureault, dans son Histoire des Abénaquis (à la page 199) a noté ce fait. Or, le drapeau blanc alors, c'était la France. La France a donc passé ici ! « Debout, citoyens, c'est la France qui passe ! Vive la France ! »

Tout a changé depuis. Sherbrooke, coquette et fière, justement orgueilleuse de sa riche nature et de son site élégant, de ses rivières bondissantes et de ses ravins pittoresques, de ses collines en pente gracieuse et de ses monticules superbes, Sherbrooke, dans sa joie de vivre, se souvient-elle assez ? Je me le demande ! Quand, les nuits de fête, les citoyens de Sherbrooke voient le séminaire Saint-Charles Borromée allumer tant en haut, dans le ciel, les soixante-quinze poires électriques de sa croix gigantesque, pensent-ils à ce vieux drapeau blanc, à l'ombre duquel la croix du Christ prenait racine en notre pays, il y a bientôt trois cents ans ?

Je voudrais, moi, que toutes les mères canadiennes-françaises de Sherbrooke et tous les instituteurs patriotes

aillent une fois au moins promener leurs enfants près des bords du Saint-François, en face du rocher au pin, pour leur parler du drapeau aux fleurs de lis et de la France d'autrefois. Car, ces choses-là, ça rechauffe le sang, ça fait vivre et ça donne de la fierté nationale.

Que si le point d'histoire vous paraît bien maigre et qu'il faille une légende pour poétiser la leçon à donner, je m'en vais vous la fournir.

Deux ans après le passage de Hertel, d'autres soldats alliés de la France passaient ici. Presque au lendemain du massacre de Lachine, les Abénaquis, à la recherche des Iroquois, arrivaient au Grand Portage, par le Saint-François. Les farouches alliés des Anglais étaient venus, eux, par le Magog. Une rencontre eut lieu, c'est dire une bataille. Mais, détail curieux et qui rappelle le classique fait d'armes des Horaces et des Curiaces, à en croire une tradition qui se conserve parmi les vieux Abénaquis de Saint-François et dont il est fait mention dans le Rapport du département des Sauvages, à Ottawa, pour l'année 1885 (page 28), la lutte ne se fit qu'entre deux guerriers.

On convint de part et d'autre de s'en rapporter à un combat singulier. Il fut arrêté qu'un guerrier de chaque nation devrait courir autour du rocher au pin, jusqu'à épuisement. Le vainqueur à la course aurait droit de tuer son adversaire et cela déciderait la victoire entre les deux armées. Ce fut l'Abénaquis qui l'emporta et qui eut l'honneur de massacrer l'Iroquois [1].

Il est facile, aux eaux basses, de voir encore les traces de l'îlot qui surgissait alors autour du rocher au pin et qui est maintenant disparu sous l'onde.

---

1 — *Bulletin des Recherches Historiques.* Article de M. J.-A. Chicoyne, député de Wolfe.

Si je ne me trompe, cette victoire de l'ami des Français serait digne d'être chantée par quelques-uns de nos jeunes littérateurs canadiens. Quel décor grandiose la nature inculte et sauvage ne devait-elle pas faire à cette course épique ! Quelles scènes à décrire à propos de l'attente des Abénaquis et des Iroquois, pendant le combat singulier ! Quels cris à pousser au moment où le vainqueur élève triomphalement le scalpe sanglant de son ennemi, aux yeux de tous ! Un vrai sujet d'épopée !

Qui nous donnera un Homère ou un Virgile, ou même un autre Crémazie ?

Comme toutes les légendes, celle du « rocher au pin » est bien quelque peu ennuagée de vague. Il me paraît difficile d'admettre ce combat singulier, étant donné le caractère belliqueux et ardent des Peaux Rouges !

Toujours est-il que ce mystérieux donne du charme et de la poésie à notre rocher, et, je le crois, une leçon d'histoire apprise en vue de ce pin solitaire comme une autre étudiée sous l'arbre du Tasse, au Janicule, à Rome, serait de celles qui ne s'oublient pas.

L'Abénaquis se battait pour la France et il fut vainqueur ! C'est une leçon, cela. D'où j'estime à bon droit qu'il est utile toujours d'interroger les témoins du passé.

L'abbé Elie-J. Auclair.

Séminaire Saint-Charles Borromée, à Sherbrooke.

CAUSERIE ARTISTIQUE

DES ÉTUDES ESTHÉTIQUES

L'autre jour, je parcourais à petits pas les vastes salles de l'Association des Arts, où se tenait, le « Salon de peinture, » et comme j'en étais à ma dixième visite, je crus que je pouvais, sans manquer de respect à la majesté du lieu, me passer la fantaisie d'examiner la foule élégante des visiteurs et de chercher à saisir sur leurs figures l'impression produite par les nombreuses toiles exposées. Je ne fus pas lent à comprendre, aux observations et aux réflexions qui arrivaient jusqu'à mes oreilles, que c'était moins l'amour de l'art qui attirait tout ce monde que le désir de se faire voir ou de se donner des airs de Mécènes intelligents et de fins connaisseurs. Cette atmosphère artistique était si nouvelle pour la plupart des visiteurs, qu'ils s'y sentaient mal à l'aise et ne cessaient, pour se donner une contenance, de repéter ce refrain banal : « Oh ! que c'est beau ! Ravissant, admirable ! ! »

Et cette pensée du P. André me vint naturellement à la mémoire : « Je ne sais par quelle fatalité, il arrive que les choses dont on parle le plus parmi les hommes, sont ordinairement celles qu'on connaît le moins. »

Est-il quelque chose, en effet, de moins connu, de moins compris et de moins étudié que le Beau, cette science si difficile, selon Platon ?

Il y a d'heureux mortels qui trouvent la Beauté partout et qui, devant les pires horreurs et les plus grossières productions tombent en extase, ou le semblent du moins. Pose ou manque de « sens » ? Je ne le sais. D'autres se

donnent de l'importance, se placent devant une toile ou une statue, l'examinent avec une mimique amusante, s'en éloignent, s'en rapprochent, accompagnant chacun de leurs mouvements de phrases sonores, de formules toutes faites; critiquent un détail insignifiant, une ligne qui n'est pas tirée au cordeau, un brin d'herbe qui dépasse l'horizon, un coin du cadre dédoré, que sais-je encore? Ce sont les « snobs » de société, de ceux qui font ou défont les réputations artistiques ou littéraires et qui provoquent le beau et le mauvais temps dans certains petits cénacles bien connus.

Deux sortes de gens, croyez-m'en, également ignorants et insupportables : les premiers, d'une ignorance bonasse et sans malice qui fait sourire et hausser les épaules; les seconds, d'une ignorance frondeuse, qui tappe sur les nerfs et qui donne l'envie de casser quelque chose.

Reste la catégorie des timides et des hésitants qui ne se prononcent jamais ou qui attendent pour se prononcer que tout le monde se soit compromis. Ceux-là, au moins, n'ont que le tort de n'avoir pas le courage de leurs convictions ou la franchise de leur incompétence. On en pourrait faire quelque chose, si on avait le soin de les éclairer et de les guider.

De vrais connaisseurs, peu ou point! Et comment en pourrait-il être autrement? Quand et où avons-nous l'occasion d'être initiés aux lois qui régissent les arts? Que savons-nous des qualités essentielles d'une œuvre de maître? Qu'apprenons-nous de l'histoire de l'évolution artistique à travers les siècles? Qu'est-ce qu'une école de peinture? Qu'est-ce même que la peinture et la sculpture? Autant de questions qui restent sans solution possible et que le jeune homme, pris dans l'engrenage de la vie, n'a

ni le temps, ni les moyens de résoudre. D'ailleurs, on semble trop souvent, en hauts lieux, affecter une sorte de mépris pour ces études que l'on considère comme « inutiles » et « sans importance, » bonnes tout au plus pour les désœuvrés.

Inutiles les études d'art ? Mais sait-on seulement ce que c'est que l'art ? Ce n'est pas, comme beaucoup osent le déclarer, un simple délassement de l'esprit, une manière inoffensive et anodine d'orner la vie. L'art ne serait-il que cela, ma foi, que déjà ce ne serait pas à rejeter. Mais son but, Dieu merci ! est plus sérieux et plus noble : car l'artiste est chargé de rappeler parmi nous l'idéal, c'est-à-dire de nous révéler la beauté primitive des choses, d'en découvrir le caractère impérissable, la pure essence. Son action est donc considérable sur la société, parce que ses œuvres pleines d'harmonie et palpitantes d'émotion, rendent les mœurs plus douces et plus policées, tempèrent la rudesse des âmes, affinent leur sensibilité et les élèvent au-dessus des plaisirs vulgaires pour les faire se complaire dans la contemplation de l'idéal divin. Et c'est ce qu'enseigne Platon dans sa « République, » lorsqu'il dit : « En voyant chaque jour des chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture et d'architecture, les génies les moins disposés aux grâces, élevés parmi ces ouvrages comme dans un air pur et sain, prendront le goût du beau, du décent et du délicat, ils s'accoutumeront à saisir avec justesse ce qu'il y a de parfait ou de défectueux dans les ouvrages de l'art et dans ceux de la nature, et cette heureuse rectitude de leur jugement deviendra une habitude de leur âme. »

L'on dit encore : « Mais, ce sont là des études sans importance, après tout ! » En est-on si sûr ? Ne sait-on pas que

« de même que nous avons en nous un sentiment en quelque sorte inné du juste, qui est la conscience, de même nous apportons en naissant comme une secrète intuition du beau qui est l'idéal. » Chez la plupart des hommes, cette aptitude demeure obscure, latente, endormie ; cependant, elle est susceptible de se réveiller, si l'âme est mise en face de la beauté ; de passive elle devient alors agissante, elle passe des ténèbres de l'ignorance aux clartés de la science, et seule l'éducation peut opérer ce miracle.

On l'a si bien reconnu en France, en Angleterre et en Allemagne, que l'esthétique occupe aujourd'hui une place d'honneur parmi les connaissances humaines et qu'elle est regardée par tous comme ayant une valeur éducative considérable. Et pendant que là-bas — et sans aller aussi loin, même chez nos voisins — l'art entre partout, attire, intéresse tout le monde, ici, il est proscrit ou à peu près de l'enseignement et condamné à vivre au fond des ateliers, ignoré par les uns et dédaigné par les autres.

Cette ignorance presque complète de l'art serait encore de peu d'importance, si elle n'avait de graves inconvénients : elle retarde parmi nous l'éclosion du goût, elle paralyse l'essor de la pensée et prive de jouissances aussi fécondes que salutaires les plus riches intelligences. Et cet état de choses tient moins à la pénurie de nos ressources pécuniaires qu'à la prédominance de certains préjugés fortement enracinés.

S'il est une heure où le jeune homme a vraiment besoin de ces connaissances qui projettent de si vives lumières sur l'histoire universelle, c'est assurément au moment où il fait ses humanités. A la veille de quitter le collège, il est bon qu'il connaisse la vie par son côté le plus paisible

et le plus poétique, le seul d'ailleurs qui garde au milieu des désenchantements et des trahisons, un peu de soleil et de joie. Ah ! ce qu'il faut d'art et de poésie, dans la vie, pour que l'âme, accablée sous le poids des devoirs austères et des deuils successifs, conserve un peu d'espoir qui soutienne, un peu d'amour qui console. Et puisqu'il semble nécessaire que l'homme se passionne, ici-bas, pour quelque objet, vaut encore mieux que ce soit pour l'Art que pour... autre chose.

D'ailleurs, qu'arrive-t-il ? C'est que le débutant qui pénètre dans une société d'élite se trouve tout à coup mêlé à des discussions artistiques, auxquelles il se sent étranger et regrette l'ignorance relative où l'ont laissé ses études. Alors, s'il a du courage et de la volonté, il cherchera à se forger, à la hâte, une éducation superficielle. Mais, dès les premiers pas, il se verra arrêté par les difficultés sans nombre qui lui barreront la route, et faute d'un commencement d'initiation, il abandonnera une étude qui l'aurait conduit à d'heureuses découvertes. Et remarquez, je vous prie, qu'en Europe où chaque grande ville possède un musée et une école de Beaux-Arts, chaque université une chaire, d'esthétique, où les monuments des plus riches époques étalent aux regards de tous leurs sublimes beautés, et les squares leurs statues de marbre et de bronze, où, en un mot, l'art se manifeste, éclate, brille partout, on estime que, sans études préliminaires, toutes ces richesses sont inutilement prodiguées et que l'art demeure un livre incompréhensible et muet pour le plus grand nombre. Voilà pourquoi dans les écoles primaires, aussi bien que dans les écoles supérieures, les notions essentielles et fondamentales des arts sont enseignées avec le plus grand soin,

S'il en est ainsi dans un milieu autrement meilleur que le nôtre, quelle attention ne devrions-nous pas apporter à ces études « libérales » que rien ne peut remplacer, nous surtout qui ne possédons ni musées, ni écoles, ni monuments enfin ! Il y a donc toujours un coin de notre intelligence et de notre cœur qui reste sans culture.

Au surplus, l'art est une langue, comme la poésie, et cette langue ne peut être ignorée d'un esprit tant soit peu cultivé. Là, où les mots font défaut, les arts, — langue plus universelle, — rappellent et fixent l'idée fuyante par la vigueur de l'inspiration et la beauté de la forme. C'est donc le complément nécessaire de toute bonne éducation ; c'est le mode de compréhension, disons plus, de « compénétration » des âmes délicates et vraiment supérieures.

N'y aurait-il pas quelque essai à tenter dans ce sens ? La question mérite assurément une étude attentive et consciencieuse ; à ceux qui sont en mesure de le faire, d'y répondre. Pour nous, c'est assez d'avoir posé le problème. A cela doit se borner notre rôle.

JEAN-B. LAGACÉ.

M. GABRIEL HANOTAUX ET LES SILLERY

M. Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, consacre ses loisirs à écrire une *Vie* du cardinal de Richelieu. Quel beau sujet d'étude pour un homme politique en retraite ! Le premier volume en est à sa troisième édition [1]. Une moitié du second tome a paru en 1895 et il faut espérer que l'autre ne se fera pas indéfiniment attendre.

Bien qu'inachevé, l'ouvrage a obtenu le grand prix Gobert, la plus haute récompense, — après la palme des Immortels, — que puisse décerner l'Académie française. Voilà qui est assurément une garantie au point de vue littéraire. L'œuvre, abondamment documentée comme on aime aujourd'hui, ne dédaigne pas le détail piquant, le trait de mœurs, l'anecdote qui fait tableau. On reconnaît l'écrivain de marque aux portraits intéressants et finement burinés qu'il a semés ci et là. Tout ce monde d'intrigue qu'était la cour de la régente Marie de Médecis et des premières années de Louis XIII, est bien vivant, sinon toujours édifiant.

Mêmes qualités dans les études sur la crise européenne en 1621, données par l'auteur à la *Revue des Deux-Mondes* [2].

Est-ce à dire qu'il faille accepter à l'aveugle toutes les idées de M. Hanotaux ? Non seulement il raconte, mais il juge. On sent que le grand homme, l'homme nécessaire, c'est Richelieu. Et les autres ? Oh ! les autres, ceux surtout qui n'adorent pas l'astre qui monte à l'horizon, ceux-là ne sont pas absolument flattés. Ils sont *croqués*.

Tel est le sort des Sillery. Pourtant Nicolas, le chancelier, l'auteur l'avoue, était « un habile homme ..... La circonspection qui l'avait con-« duit aux affaires et qui l'y avait maintenu, avait fini par lui assurer « une sorte d'autorité. On pardonne beaucoup aux habiles parce qu'ils « durent [3]. » — « Sillery était homme d'expérience, de prudence con-« sommée, écrivant bien et beaucoup, doux, facile, insinuant [4]. »

Mais, après cela, on décoche la flèche du Parthe, le dard acéré du pamphlétaire [5] : « Un contemporain le dépeint en quelques traits

---

1 — Chez Firmin Didot, à Paris, 1893, 1899. — 1er vol. *Jeunesse de Richelieu*. 1585-1614 ; 2e vol. *Le chemin du pouvoir*, 1614-1617.

2 — 1er janvier, 1er et 15 février, 1er mars 1902.

3 — *Vie de Richelieu*, I, p. 11.

4 — *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1902, p. 98.

5 — On s'étonne de l'usage que fait M. Hanotaux des pamphlets innombrables de l'époque. Cela intéresse, mais est-ce de l'histoire ?

précis : « Il écoute paisiblement, répond doucement, prend hardiment « et donne du galimatias longuement [1]. » — « Il avait été ambassadeur à « Rome et sa dissimulation avait reçu dans cette cour le suprême vernis [2]. »

Son fils, Puisieux, secrétaire d'Etat à l'âge de dix-sept ans et fier de son alliance avec une Estampe de Valançay, « n'ayant aucune idée à lui, « prenait celle des autres, et, comme il en changeait souvent, il paraissait « en avoir beaucoup [3]. » — « Sillery et les siens avaient fatigué la reine « elle-même de leurs convoitises et de leur opiniâtre nullité [4]. » Etc., etc.

Du commandeur de Sillery, rien ou presque rien. Il est à peine nommé dans l'affaire du cardinalat : « La nouvelle annoncée au Roi par son « ambassadeur, le commandeur de Sillery, frère de Puisieux, dans une « lettre datée du jour même (5 sept. 1622), fut connue à Avignon le 14 « septembre [5]. » Mais, sur ce point, nous avons le témoignage de Richelieu lui-même, qui est hors de pair. Au reste, M. Roger Graffin, dans une plaquette [6], qui vient de paraître à Reims, sur le commandeur de Sillery, a vu comme nous et termine sa courte notice par ces paroles remarquables : « On aurait pu graver sur son tombeau : Illustre par le rang, plus illustre encore par la charité. »

Et maintenant, pourquoi, lorsqu'on fait un portrait si flatté de

---

1 — *Revue des Deux-Mondes, ibidem.*

2 — *Vie de Richelieu, loco citato.*

3 — *Revue des Deux-Mondes,* 1er février 1902, p. 503.

4 — *Vie de Richelieu,* I, 77.

5 — Comme le voit, pour M. Hanotaux, le commandeur de Sillery était le frère de Puisieux. C'est une erreur que nous avons malheureusement suivie dans notre article du mois d'avril. Nous aurions pu l'éviter en faisant attention à une note de M. d'Avenel, *Documents sur l'Histoire de France,* I, 713, ou à la brève notice donnée dans les *Relations des Jésuites, édition Burrows,* vol. XIV, p. 287. Noël Brulart était frère du chancelier et oncle de Puisieux. Sa famille était fort nombreuse, d'après l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, vol. VI.

6 — Extraite des *Travaux* de l'Académie de Reims, chez l'éditeur de l'Académie, 1902, 16 pages. Nous en devons un exemplaire à la bienveillante attention de l'auteur. Il nous apprend l'existence d'un portrait de Noël Brulart au séminaire de Troyes. Nous l'avions cherché en vain à Paris. S'il est possible, nous le donnerons dans l'*Histoire de Sainte-Foye.*

Rohan [1], chef des protestants français, en révolte contre son pays, — personnage qu'on n'est pas habitué à voir sous de si belles couleurs—, pourquoi toutes ces sévérités sont-elles déployées contre les Sillery ?

Ah ! voici en deux mots. Dans la question de la Valteline, ces hommes, qui « eussent été de bons ministres si l'on pouvait faire des « âmes de ministres avec des âmes de commis [2], » voulaient étouffer le conflit en remettant le pays en litige à la garde du pape, et le commandeur avait conclu une convention à cette fin [3]. « Sillery était depuis son « ambassade à Rome (et cela remontait au règne d'Henri IV), l'homme « de la Papauté [4]. » Quel crime! Il eût mieux valu soutenir les Grisons protestants du nord.

Dans l'affaire de la succession impériale, il eût été mieux d'appuyer le prince palatin et les protestants d'Allemagne que la catholique Autriche. L'appui donné à cette dernière a imposé à la France deux siècles de combats [5]. Ainsi juge M. Hanotaux. Mais il est permis de juger autrement. Les deux siècles de guerre sont le fruit de la politique de Richelieu, de son dessein d'abaisser à tout prix la maison d'Autriche. Les événements politiques ont une longue portée. L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, au XVIIe siècle, a causé la funeste guerre de 1870, en attendant une autre non moins sanglante, si jamais la France retrouve une tête.

On a abaissé l'Autriche, et on a laissé se former l'Italie au sud, spoliatrice du Saint-Siège, la Prusse au nord, l'amie de la France ! On a eu la Savoie et Nice, et l'on a perdu l'Alsace et la Lorraine ! En passant par Marengo, Solferino, Sadowa, on est arrivé à Sédan. Oh ! la belle politique !

L'abbé H.-A. Scott.

---

1 — *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1902, p. 503.
2 — *Ibidem*, 1er mars, 1902, p. 98.
3 — *Ibidem*, " " p. 114.
4 — *Ibidem*, 1er janvier 1902, p. 26.
5 — *Ibidem*.

LÉGISLATION FÉDÉRALE

L'Acte médical du Canada. — La question du divorce

Parmi les cent-quinze projets de loi adoptés par le parlement fédéral durant sa dernière session, l'*Acte à l'effet d'établir un conseil médical au Canada* a soulevé des débats particulièrement intéressants. Cette proposition n'a pas été acceptée en sa forme première et, dans la Chambre des Communes, seize députés, tous de la province de Québec, l'ont combattue.

L'*Acte médical du Canada*, de 1902 — c'est désormais son titre officiel — pourvoit à la constitution d'un conseil fédéral composé : 1° d'un membre nommé, dans chaque province, par le gouverneur en conseil ; 2° de membres élus par les différentes provinces et choisis parmi les praticiens dûment enregistrés, dans les proportions suivantes : un pour le premier cent ou toute fraction de ce nombre, un pour le second cent ou une fraction de ce nombre dépassant la moitié, un pour chaque six cents après les premiers deux cents ; 3° d'un membre de chaque université ou école canadienne de médecine ayant le pouvoir de conférer des grades ; 4° de trois membres élus par chaque école particulière de pratique médicale sous l'autorité des lois provinciales.

Ce conseil fédéral tiendra un registre dans lequel seront inscrits : 1° de droit, toute personne munie, avant la sanction de la nouvelle loi, d'un certificat d'inscription et ayant déjà exercé la profession médicale ; mais ce droit ne peut être invoqué ni l'inscription avoir lieu que six ans après la date de la patente provinciale ; 2° pour l'avenir, tous ceux qui subiront les examens d'aptitude que prescrira le conseil ; 3° les médecins étrangers, suivant les conditions établies.

Tous les médecins inscrits dans ce registre auront le droit d'exercer leur profession en dehors de leur propre province, dans tout le Dominion et probablement dans tout le Royaume-Uni.

L'opposition faite à cette mesure est née de la crainte assez

plausible, il faut l'admettre, que cette législation ne fût un empiètement sur les droits exclusivement réservés aux provinces en matière d'éducation, et qu'une participation commune de toutes les provinces, dans la préparation du programme des examens à subir, n'amenât un abaissement du niveau actuel des études médicales dans la province de Québec.

En réponse à ces sérieuses objections, et pour les dissiper entièrement, la Chambre des Communes d'abord, et le Sénat ensuite, ont apporté au projet de loi des modifications importantes. Tel que définitivement rédigé, il peut désormais défier la critique et compter sur l'approbation des plus farouches défenseurs de notre autonomie provinciale. Rien n'y heurte les droits des provinces qui continuent à demeurer souveraines en matière d'éducation. Les études médicales, leur durée, leur efficacité, tout cela reste sous le contrôle absolu de la province, et le bureau fédéral n'a rien à voir à l'admission des élèves soit à l'étude, soit à l'exercice de la profession. Comme par le passé, la province garde seule, et pour son bénéfice exclusif, le pouvoir de façonner à sa guise ceux qui seront les médecins de demain. Si toutefois, ces philanthropes tiennent à sauver de la mort des malheureux qui languissent et dépérissent sous le ciel d'une autre province, ils pourront satisfaire leur désir, après avoir d'abord fait faire une inscription de leur nom dans le registre fédéral, aux conditions exigées par la loi. Mais pour que l'exercice de ce droit ne soit pas préjudiciable aux intérêts d'une province en particulier, pour empêcher que des médecins de second ordre ne fassent une compétition injuste à des médecins qui n'ont obtenu leurs brevets qu'après des examens ardus, il est statué que le programme des examens requis pour obtenir l'inscription ne sera jamais inférieur aux meilleurs programmes déjà établis dans l'une ou l'autre des provinces. Il s'agit d'élever le niveau des études professionnelles, nullement de l'abaisser.

Enfin, dernière et suprême garantie, une clause spéciale decrète qu'aucune province ne sera représentée au Conseil, par des mem-

bres nommés ou élus, avant que la législature de la province ait statué que l'inscription par le Conseil sera acceptée comme l'équivalent d'une inscription au même effet en vertu des lois de la province.

Pour que la nouvelle loi devienne exécutoire, il faut donc l'autorisation préalable et unanime des législatures provinciales. Cette autorisation peut être donnée avec ou sans conditions.

***

Dix demandes de divorce devaient être présentées au Sénat, s'il fallait, du moins en croire les avis publiés par la *Gazette du Canada*, et ce chiffre, plus élevé que d'habitude, n'était pas sans causer des alarmes à ceux qui s'intéressent à notre état social. Mais sur les dix pétitionnaires quatre seulement ont pu franchir le seuil de la commission nommée par le Sénat pour s'occuper de ces délicates questions. Deux divorces ont été accordés et les deux autres refusés. Il s'est passé à ce propos un incident qui mérite d'être signalé parce qu'il semble indiquer une orientation nouvelle de la part de certains catholiques. On sait que d'ordinaire, lorsqu'une expression d'opinion est demandée sur une question de divorce, les catholiques, d'un commun accord, enregistrent invariablement un vote adverse. Cette année, dans une question du même genre soumise au Sénat, seuls les catholiques d'un groupe important ont voté contre la requête ; les autres, sauf un, ont adopté la tactique de ne pas voter, soit en sortant de la salle, soit en ne se levant pas pour faire enregistrer leurs voix. Pourquoi cette abstention en bloc, rendue évidente et mise plus particulièrement en relief par le fait que plusieurs de ces sénateurs étaient à leurs sièges lors du vote [1] ?

Robert Lefranc.

---

1 — Aux Etats-Unis et dans d'autres pays où la loi civile autorise, en violation de la doctrine chrétienne, la rupture du lien matrimonial, un juge catholique peut, à la rigueur, concourir indirectement au divorce, surtout en ce qui concerne les effets d'ordre civil qui en résultent. Interprète

officiel et obligé de la loi du pays, il déclare simplement que, dans le cas soumis à sa juridiction, cette loi permet le divorce. Autrement, il pourrait difficilement exercer ses fonctions (Voir Kenrick, *Theologia Moralis,* Trac. VIII, n. 114).

Les sénateurs catholiques qui n'ont pas protesté contre l'acte précité de législation antichrétienne et antisociale, prétendent-ils assimiler leur situation à celle d'un magistrat qui applique *ex officio* une loi générale sanctionnant le divorce? Pour en avoir le droit, il faudrait qu'une pareille loi existât au Canada. Or, nous ne sachons pas qu'il en soit ainsi. Quand une demande de divorce est présentée au Sénat, celui-ci, en vertu d'une disposition de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, a le pouvoir, non pas d'appliquer une loi préexistante, mais de légiférer dans chaque cas particulier.

Faut-il ajouter que les sénateurs ne se trouvent pas non plus, comme les juges, dans l'alternative de se prononcer ou de démissionner?

S'il est déjà grave de ne pas voter, quand on le peut, contre un projet de loi antireligieux, quelle responsabilité assume le législateur dont le silence empêche l'échec d'un pareil projet! Le cas est loin d'être chimérique.— *Note de la Rédaction.*

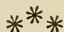
Pages Romaines

L'exposition des artistes français a la Villa Médicis. — A St Louis des Français. — Du nord au sud de l'Italie. — La Reine Nathalie de Serbie au Vatican. — Les représentants des instituts historiques et des missions scientifiques auprès du Pape.

Le 19 mai, se clôturait à la Villa Médicis l'exposition annuelle des œuvres que les jeunes artistes français « Prix de Rome » envoient chaque année à Paris. — Pendant les 19 jours de sa durée, toute la colonie française et nombre d'étrangers vinrent apporter aux pensionnaires de l'académie de France les témoignages les plus flatteurs d'admiration pour les travaux exposés. — Le groupe en marbre « l'Homme et la Misère humaine, » dû au ciseau du sculpteur Ségoffin, de Toulouse, attirait particulièrement l'attention. Un fier et robuste mineur, appuyé contre la roche dont il vient de déchirer les flancs, voudrait rejeter la pique dont l'invincible destinée a chargé son bras ; sous les traits amaigris et désespérés d'une femme à la chevelure en désordre, la misère, sortant de la roche, essaie de susciter en lui des pensées de révolte ; à ces accents, sous son front contracté par la lutte et sillonné de rides, les regards du mineur fixent l'horizon tout chargé de nuages, pendant que sa main, énergiquement appuyée sur son cœur, indique où se trouve en lui la source du courage pour vivre par l'honnêteté du travail. — Le groupe de M. Victor Ségoffin, qui est une belle œuvre artistique, devient, par ce temps de socialisme révolutionnaire, une bonne action. — Malgré des audaces de dessin et de coloris et un penchant trop prononcé pour le réalisme de la laideur matérielle, le tableau « Job et ses amis » de M. Laparra a été fort remarqué. Placer cette incomparable vertu de Job au milieu des humiliations les plus grandes, et montrer à travers un corps, pour la destruction duquel la mort a député les plus affreuses maladies, la grande beauté d'une âme dont Dieu lui-même est fier, n'est pas tâche facile. Réussir serait œuvre de génie, l'essayer c'est marque de talent ; il faut féliciter M. Laparra de l'avoir tenté. — « Histoire, » tel

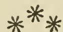
est le titre du tableau de M. Roger, autre jeune artiste français. C'est le soir, dans la campagne ; en défrichant le sol qu'ils viennent de travailler pour y confier le froment qui revivra bientôt en épis dorés, des laboureurs ont remis au jour des squelettes, des épées rouillées, des baïonnettes brisées. C'est une page d'histoire d'ambition, de haine, de courage, de mort qui revit. Les laboureurs surpris la lisent dans une muette contemplation.... De la terre de la mort sortira le froment qui portera la vie. L'idée est belle, l'exécution n'en est pas sans valeur. — M. Jean Coraboeuf, aquarelliste, graveur, dessinateur à la mine de plomb, a exposé des travaux dans les divers genres de son art et l'on ne sait où il excelle le mieux. Admirateur passionné d'Ingres, il en imite le genre en deux superbes portraits au crayon, le sien et celui de M. Ségoffin ; aquarelliste, M. Coraboeuf a une méthode à part dans l'exécution de ses aquarelles ; ce n'est pas un mince mérite de vouloir être soi et de se faire applaudir. Parmi ses œuvres exposées, sa madone rappelle un peu le genre Raphaël. La Vierge assise a son enfant debout sur ses genoux : Lui, Elle dans le bonheur de s'appartenir tous deux.

D'autres tableaux, d'autres sculptures, des médailles, des plans d'architectures attestent par le fini de leur travail que les pensionnaires de la Villa Médicis continuent les bonnes traditions de l'académie de peinture que Louis XIV fonda à Rome, et qui donna de si grands artistes à la France.



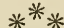
Au lendemain de ses dernières visites à la Villa Médicis, la colonie française se trouvait de nouveau réunie, non dans une commune admiration pour les œuvres de ses compatriotes, mais dans une même et ardente prière pour le repos des âmes des victimes de la Martinique. Dans l'enceinte de l'église nationale de Saint-Louis des Français, les deux ambassades, les représentants de tous les ordres religieux de France, les prélats français résidant à Rome, les pensionnaires des écoles Farnèse et de Médicis, auxquels s'étaient unis le corps diplomatique près le Vatican, M. Malvano, secrétaire général des affaires étrangères, représentant le gouvernement italien, et une foule émue, assistaient au service funèbre de cette multitude qui a péri dans la plus épouvantable des catastrophes.—A Rome, l'église Saint-Louis n'a jamais cessé de redire les

échos joyeux ou douloureux des sentiments qui remplissent l'âme de la fille aînée de l'Eglise. Quand, victime du respect humain, la France n'ose plus prier chez elle, elle chante encore ici. Naguère, à l'heure même où cédant aux ordres de la franc-maçonnerie elle déclarait la guerre aux communautés religieuses, à Rome, son représentant officiel, debout devant l'autel du grand Roi, assistait à un *Te Deum* d'action de grâces qu'on chantait par ses ordres pour remercier Dieu, au nom de la patrie, de l'admirable longévité de Léon XIII. Dans cette même église, en pleine terreur révolutionnaire, la mémoire du roi-martyr reçut officiellement les témoignages de la plus haute vénération de tout ce que Rome avait de plus grand et la France de plus fidèle dans le malheur.—Au 25 août de chaque année, saint Louis voit encore l'ambassadeur d'un gouvernement qui a proscrit sa race s'agenouiller devant ses reliques et implorer sa protection.—A l'ombre de ce sanctuaire, irrésistiblement la France officielle se retrouve chrétienne ; il y a de si nombreuses dépouilles de soldats français morts pour l'indépendance de la Papauté sous les dalles de cette église nationale, que sur un sol où dorment l'héroïsme et la foi, la France s'agenouille et prie.



Les perturbations atmosphériques qui, depuis un mois et plus, sont à l'ordre du jour, font dire aux étrangers que le ciel bleu d'Italie est un leurre et le printemps une seconde saison d'hiver.—De partout des pluies, du vent, des nuages qui disputent au soleil le droit de se montrer, la grêle qui enlève aux arbres fruitiers le droit de donner des espérances, la neige qui descend tardivement sur des montagnes qui ne l'avaient vue depuis nombre d'années, tout cela a ruiné une grande partie des récoltes.—Les côtes de la Péninsule, elles aussi, ont eu leurs malheurs. Deux jours après le désastre des Antilles, une formidable tempête détruisait le phare et les jetées du port de Civita-Vecchia, coulant à fond douze vaisseaux qui s'y trouvaient, mais ne faisant heureusement aucune victime. Pendant ce temps, en deux provinces éloignées l'une de l'autre, se passaient des événements divers : à Turin, c'était l'ouverture d'une exposition des arts décoratifs ; dans les Pouilles, c'était une grève.—Plus de cinq mille laboureurs, armés de faulx, de couteaux,

de bâtons, envahissaient les bureaux des octrois qu'ils incendiaient, s'efforçaient de mettre le feu aux municipes, réclamaient à grands cris la réalisation de promesses sans cesse renouvelées, jamais accomplies, finalement entraient en collision avec la gendarmerie. blessant neuf carabiniers et recevaient eux-mêmes une décharge qui en frappait sept d'entre eux grièvement. Des arrestations en masse étaient faites, pendant que les troupes dispersaient ces illusionnés du socialisme. Telle était la chronique du midi de l'Italie.—Celle du nord annonçait l'arrivée à Turin du Roi et de la Reine venant, à l'occasion de l'exposition, inaugurer deux monuments : les monuments des deux Frères. L'un, une colonne surmontée d'un aigle blessé, ayant à sa base un allobroge dont la main armée de l'épée est prête à la défense, était à la mémoire du roi Humbert, la blessure de l'aigle rappelant la fin tragique du second roi d'Italie; l'autre consistait en une statue équestre du prince Amédée, duc d'Aoste, roi éphémère d'Espagne.—En recevant le roi à l'entrée de la nouvelle exposition, le fils du prince Amédée proclamait bien haut la prospérité de l'Italie, pendant que les émeutes du sud donnaient un ironique démenti à sa parole.



Entre ces deux théâtres de scènes si disparates, dans le calme du palais du Vatican, une reine, naguère orthodoxe, aujourd'hui catholique romaine, dont les nombreux malheurs domestiques ont été, peut-être, le point de départ de son acheminement vers la vérité, gravissait les escaliers du palais apostolique et allait s'agenouiller aux pieds de ce Pontife romain dont elle vient de reconnaître la primauté.

Accompagnée de sa dame d'honneur R. Orechkovitch, de Mademoiselle del Castillo, du prince Ghika, la reine Nathalie de Serbie était reçue au bas de l'escalier d'honneur du Palais par Mgr Cagiano de Azevedo, majordome de Sa Sainteté, par Mgr Grabinski, secrétaire de la cérémoniale, Mgr Constantini, archevêque de Patras, grand aumônier du S. Père, Mgr Pifferi, archevêque de Porphyre, sacriste et confesseur du Pape, par les marquis Sacchetti et Serlupi, le premier, fourrier-major des Palais apostoliques, le second, grand écuyer pontifical. Précédée des Bussolanti, escortée de la garde suisse en grand uniforme,

Sa Majesté accueillie au sommet de l'escalier par M[gr] le Maître de chambre entouré des camériers d'honneur ecclésiastiques et laïques, traversa les différents salons du palais où la gendarmerie pontificale, la garde palatine lui rendirent les honneurs militaires, et parvenait aux appartements privés de Sa Sainteté. L'entretien particulier du chef du catholicisme et de la néo-romaine dura vingt minutes environ. Bien que, épouse délaissée, reine bannie, veuve, mère plus ou moins heureuse, la reine Nathalie ait dû connaître toutes les émotions de l'âme et ressentir toutes les joies et les peines du cœur, nul doute qu'elle n'ait été profondément émotionnée, en venant, devant Léon XIII, professer la primauté de Pierre, et incliner sa tête royale sous la main de ce vieillard devant lequel passent les années sans oser affaiblir sa vigueur. A l'issue de l'audience pontificale, la reine Nathalie de Serbie allait saluer le cardinal secrétaire d'Etat qui, le jour même, lui rendait sa visite à l'hôtel de Rome où elle était descendue.

***

Quelques jours auparavant, non plus dans les appartements privés du Pape, mais dans la salle du trône, se passait une scène d'une réelle grandeur. Jamais la science historique n'avait groupé à la fois autour du chef de l'Eglise de si nombreux et si doctes représentants C'était M[gr] Duchesne et ses compagnons, au nom de l'Institut de France et de l'école Farnèse de Rome ; Pastor, directeur de l'Institut historique d'Autriche, avec MM. Brzezinsky, de Pologne, Novacèk, archiviste de Bohême, le docteur Deugel, du Tyrol. Le docteur Pogatscher représentait la mission de la Société léonine de Vienne, et le docteur Ursmer Berlière, l'Institut historique de Belgique, dont il est le directeur. M. Raphaël Meyer était là au nom des études danoises ; l'Institut historique de Suisse avait envoyé le professeur Schulze, son premier secrétaire, et son second le docteur Schalhass, accompagné du docteur Haller, son assistant. Puis venaient M[gr] Ehses, directeur de l'Institut de la « Görres Gesellschaft, » avec le docteur Göller et Mathaus-Voltolini, de Valtellina, ses associés, Messieurs de l'Institut historique d'Angleterre W. Bliss et T.-A. Ewenbow, Monsieur Jules Maelser, au nom du gouvernement suédois, M[gr] Fraknoi, directeur, le docteur Luksics,

bibliothécaire, T. Guilbert Czaich, membre de l'Institut historique de Hongrie.—Dans une remarquable adresse dont il donna lecture au nom de tous ses collègues, Mgr Fraknoi rappela au Pape la joie qu'éprouvèrent tous les passionnés de l'histoire, quand, en 1890, Léon XIII ouvrit si généreusement les archives vaticanes aux recherches des savants. De cette mesure si libérale naquirent la plupart de ces instituts que tous les gouvernements d'Europe entretiennent à Rome avec tant de générosité. L'acte de Léon XIII constituait l'Eglise la vraie patronne de la critique historique. A l'heure où le monde entier offre ses vœux au Pape à l'occasion de son Jubilé pontifical, la science de l'histoire est heureuse de lui renouveler sa gratitude et de lui offrir l'hommage de ses plus respectueux souhaits.

Tel est le résumé des paroles de Mgr Fraknoi. Les partisans de ce que l'on pouvait appeler « l'histoire apologétique *a priori* » s'émurent beaucoup de la mesure libérale de Léon XIII, en voyant, dès le premier jour, les archives vaticanes envahies par les protestants avides de demander à des parchemins poudreux les secrets de la vie des pontifes, des cardinaux, des évêques, des prélats de la cour de Rome, ou les intrigues de la diplomatie pontificale. Après 22 ans d'actives recherches, les siècles passés ont livré aux savants leurs chroniques journalières, et si parfois celles-ci ont révélé des faits inhérents à la faiblesse humaine, inconnus jusqu'à ce jour, elles ont toujours victorieusement montré la continuité de l'assistance divine dans l'Eglise romaine. En ces études, chez beaucoup de protestants la prévention est tombée ; leur tête, si souvent penchée vers les vieux manuscrits, s'est inclinée comme d'elle-même sous la bénédiction du successeur de tous ces papes dont ils étudient l'histoire, et loin de maudire l'Eglise, leurs lèvres se sont posées respectueusement sur la main de Léon XIII qui les a bénis. — Ainsi se termina cette audience.

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

Catéchisme de controverse. — Première partie : Origines du protestantisme. — L'Eglise, les Papes et la société civile. — La Bible et la Tradition. — Prétendue intolérance de l'Eglise. — Brochure in-32, 84 pages. J.-P. Garneau, libraire-éditeur, Québec, 1902. Prix : 10 centins.

La science de la religion est la première de toutes les sciences. Il importe donc à tout catholique de bien connaître notre sainte religion et les fondements sur lesquels reposent nos dogmes les plus sacrés. Bien plus, dans un pays tel que le nôtre, il est même nécessaire d'être suffisamment renseigné pour repousser victorieusement les attaques auxquelles notre foi est trop souvent en butte.

Les fanfarons d'impiété ne sont pas encore nombreux, il est vrai, mais nous en comptons quelques-uns. Les sectes, loin de désarmer, redoublent de hardiesse et d'activité. Elle sèment à pleines mains leurs bibles tronquées ou falsifiées, ainsi que des opuscules dont chaque page suinte la haine et le mensonge. C est pourquoi le catéchisme de controverse que nous recommandons à nos lecteurs vient en temps opportum et rendra de précieux services.

Sans doute, le parti le plus sage, ordinairement, est d'éviter la discussion. Mais il est des cas où le silence serait une trahison indirecte, une approbation tacite. On nous consulte quelquefois, on nous demande une expression d'opinion, le silence alors serait grandement coupable devant Dieu.

Une réponse s'impose donc en certaines circonstances. Mais pour répondre, il faut avoir une bonne réplique toute prête. Voilà pourquoi il a paru utile à l'auteur de publier un petit traité, en plusieurs fascicules, contenant les principaux points de la doctrine chrétienne et la réponse aux objections les plus répandues.

Ceux qui le liront, augmenteront le trésor de leurs connaissances religieuses et se familiariseront avec la science de la

controverse. Il leur sera plus facile ensuite de mettre en pratique le conseil de l'apôtre S. Pierre : « Soyez toujours prêts, dit-il, à répondre pour vous défendre, à quiconque vous demande raison de cette foi, qui vous fait espérer les biens éternels [1]. »

Qu'on nous permette d'ajouter que cet opuscule réunit parfaitement les qualités que doit avoir tout ouvrage de ce genre. Il est clair, court et méthodique. Le ton sur lequel il est écrit est à lui seul tout un enseignement. Il nous rappelle sans cesse que, dans toute discussion, il faut être modeste, calme, courtois et charitable.

Tel est, en résumé, le Catéchisme de controverse dont l'auteur anonyme nous semble avoir des liens d'étroite parenté avec l'auteur de l'ouvrage : *La Sainte Ecriture et la Règle de Foi*, publié en 1874. En tout cas, il porte la marque d'un esprit supérieur, nous n'en voulons d'autre preuve que l'accueil du public. Le premier mille est déjà épuisé, et un second tirage de deux milles exemplaires vient d'être terminé.

D. Gosselin, Ptre.

Saint Alphonse de Liguori, 1696-1787, par le R. P. Berthe, de la Congrégation du T. S. Rédempteur. Paris, Victor Retaux, 2 vol., gr. in-8, d'environ 700 pages chacun. Prix : 12 frs.

Qui n'a lu l'histoire si émouvante et si fortifiante à la fois de l'illustre président de l'Équateur, Garcia Moreno, publiée il y a quelques années par le R. P. Berthe, rédemptoriste ? L'auteur de ces deux volumes, écrits avec tant de verve et accueillis avec tant de faveur par le public d'Europe et d'Amérique, n'a pas cru devoir s'arrêter en si bonne voie. Un second ouvrage, consacré à retracer les gloires d'un autre héros chrétien, est sorti de sa plume, et les éloges qui lui ont déjà été prodigués de toutes parts en montrent assez toute la valeur.

Pour nous, nous n'hésitons pas à dire que l'histoire de saint Alphonse de Liguori, par le R. P. Berthe, est l'une des plus intéressantes vies de saints que l'on puisse lire.

L'hagiographie a fait de nos jours de grands progrès : rien ne

---

1 — I Epitre de S. Pierre, III, 15.

le prouve mieux que ce nouvel ouvrage de l'écrivain rédemptoriste. Livre de doctrine, de piété, d'ascétisme même, et aussi d'histoire fortement documentée, sans toutefois que la richesse de l'érudition et l'abondance des textes paralysent l'intérêt du récit, cette *Vie* de saint Alphonse réunit toutes les qualités requises pour plaire, instruire et édifier. L'auteur a su éviter le défaut où tombent certains hagiographes qui, sacrifiant trop volontiers la chaleur et l'onction aux exigences excessives de la critique, ne nous laissent dans leurs livres que des pages sèches et froides.

Quelle belle figure que saint Alphonse, et avec quelle vérité, quelle vivacité d'expression elle s'offre à nos regards dans l'ouvrage du R. P. Berthe ! On y admire tour à tour le gentilhomme napolitain cédant aux appels mystérieux de la grâce, le religieux, l'apôtre dévoué des classes pauvres, le fondateur courageux et persévérant d'un institut appelé à de si nobles destinées, puis le recteur majeur sage et ferme, le théologien et l'apologiste distingué ; plus tard l'évêque brûlant de zèle pour le salut de son peuple, le chevalier redoutable et intrépide dans la défense des droits sacrés de l'Eglise ; plus tard encore le juste cloué avec son divin Maître sur la croix des plus rudes épreuves qui puissent affliger une âme, puis enfin le saint et le docteur solennellement glorifiés par le Saint-Siège.

Certes, il est bon que de tels exemples revivent sous nos yeux.

« La vie de ce grand saint, écrit fort à propos l'auteur dans sa préface, est merveilleusement adaptée aux besoins de notre temps. En admirant les actes héroïques de ce chevalier chrétien, les indifférents se réveilleront du sommeil léthargique dans lequel ils sont plongés, les désespérés reprendront courage, les présomptueux continueront à compter sur Dieu, mais comprendront que nul n'a droit à l'assistance divine s'il ne paie de sa personne ; et enfin les catholiques plus ou moins séduits par l'illusion libérale apprendront du saint Docteur à mourir plutôt que de transiger avec la Révolution ou de céder à Satan un seul des droits qui appartiennent au Christ et à son Eglise. Puissent les fortifiants exemples et les salutaires leçons de l'homme de Dieu former une véritable armée de valeureux croisés et préparer ainsi la restauration du règne de Jésus-Christ. »

Le R. P. Berthe n'a rien négligé de ce qui peut donner à un ouvrage de cette nature une valeur historique incontestable. Sans parler des *Mémoires* du P. Tannoia, contemporain de saint Alphonse, l'auteur a compulsé tous les documents authentiques conservés dans les archives de son institut, puis vingt-quatre

volumes renfermant les dépositions d'une centaine de témoins, faites aux divers procès de canonisation du saint. Il a aussi soigneusement étudié les nombreux ouvrages du saint Docteur et pris connaissance de sa correspondance spirituelle et théologique publiée récemment. C'est dire que toutes les sources d'informations ont été mises à profit.

Nous ne saurions mieux terminer ces quelques lignes bibliographiques qu'en reproduisant le parallèle entre saint Alphonse et Voltaire, par lequel le R. P. Berthe fait admirablement ressortir l'importante mission religieuse du fondateur des Rédemptoristes et les services inappréciables qu'il a rendus à l'Eglise.

« Deux contemporains, dit-il (vol. I, p. 409-410), Alphonse et Voltaire, ont traversé leur siècle en travaillant sans relâche, l'un pour Dieu, l'autre contre Dieu. Voltaire naquit en 1694, Alphonse en 1696. Voltaire mourut en 1778, Alphonse en 1787. Tous deux avaient reçu du ciel des talents hors ligne. Le premier s'en servit pour une œuvre de haine, le second pour une œuvre d'amour. L'un s'unit au Christ par le lien de la plus indestructible amitié, l'autre se déclara l'ennemi personnel de ce même Christ, Fils de Dieu. Alphonse créa une société de rédempteurs pour travailler avec lui au salut des âmes ; Voltaire créa la secte encyclopédique pour corrompre et perdre tous les rachetés de Jésus-Christ. Le suppôt de Satan bafoua, cinquante ans durant, l'Eglise, ses dogmes, sa morale, ses sacrements, son culte ; l'homme de Dieu glorifia, pendant ce même demi-siècle, tout ce que l'autre venait de souiller. Voltaire versa le poison, Alphonse le contre-poison. Voltaire, aimé des âmes avilies, restera le docteur de l'éternelle perdition ; Alphonse, aimé des âmes pures et du pécheur qui tend à se purifier, sera toujours vénéré comme le docteur du salut, le maître très sûr des voies qui mènent au ciel. Et tandis que l'église satanique élèvera des statues à Voltaire, ministre et coopérateur de Satan, l'Eglise de Dieu érigera des autels à saint Alphonse, l'un des plus puissants auxiliaires du divin Rédempteur. »

Ce parallèle d'une si grande et si saisissante justesse fait à la fois l'éloge de saint Alphonse et celui de son biographe.

L'abbé L.-A. PAQUET.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. DUMONTIER.

QUÉBEC :—Imprimerie L.-J. DEMERS & FRÈRE, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I — JUILLET 1902 — N° 7

LES FÊTES DE QUÉBEC

IMPRESSIONS D'UN FRANÇAIS

On a voulu savoir les impressions d'un Français de la Vieille France sur les fêtes nationales de Québec. Si l'on ne peut refuser ce plaisir à la *Nouvelle-France*, la chose ne va pas sans difficulté. Pourquoi redire des émotions qui n'ont plus leur fraîcheur matinale ? Les émotions se fanent aussi vite que les fleurs ; les livrer au public, c'est quelque peu les profaner. Et puis par quels mots les traduire ? C'est comme le tourment d'un idéal si fortement senti qu'il se dénature à sortir de l'esprit qui l'a conçu. Je l'essaierai néanmoins, ne fût-ce que pour protester contre l'oubli ou la raillerie parfois injurieuse de quelques-uns de nos compatriotes, petits cœurs et petits esprits. D'ailleurs, j'aime à m'égarer dans ces grandes journées où mon patriotisme se réchauffa, comme on aime le soir d'une fête, après la cérémonie sainte, s'égarer dans le temple tout rempli de mystère et de parfums d'encensoir. Si, à titre de curiosité, vous vous arrêtez, amis lecteurs, sur ces lignes, soyez-en remerciés.

Depuis un an, je connais Québec et ses environs, — la bonne ville de Québec si française, — avec ses rues mon-

tantes, ses trottoirs en bois, envahie de traîneaux l'hiver et de jeunesse riante, l'été. Je n'oublierai jamais la première impression éprouvée au débarcadère, quand j'entendis résonner sur des lèvres françaises le « doux parler du vieux pays. » Il me semblait que dans tous les yeux, moi, pauvre exilé, je lisais des regards amis et sur bien des figures j'aurais pu placer des noms de France. Voilà pourquoi j'aime Québec, plus encore que pour son fleuve incomparable et ses rives où se blottissent les bourgades blanches, comme dans la verdure les nids d'oiseaux, plus encore que pour les montagnes qui terminent son large horizon. Mais au matin de sa fête nationale, Québec m'est apparue comme une vraie féérie. Ces drapeaux tricolores jetés à profusion par les fenêtres, sur les toits, barrant routes et murs de leurs flammes vives. Ces chants populaires répétés par une jeunesse bruyante, cette joie rayonnant sur tous les fronts me disaient que la France vit ici. Jamais je ne me suis senti plus en France qu'à Québec le 23 juin : on y respecte tout ce que je respecte. Là-bas, même quand il s'agit de fêter les souvenirs les plus chers, il y a toujours des voix discordantes à cause des intérêts rivaux. Il n'y avait ici qu'un cœur et qu'une âme pour célébrer la patrie et ses gloires passées. C'est le sang de tout un peuple qui se réveille.

En suivant cet interminable défilé où tous avaient pris place, artisans, patrons, magistrats, étudiants, professeurs, hommes d'Etat et hommes d'Eglise, tout le peuple et toute l'élite marchant la main dans la main vers un même idéal, au grand soleil de Dieu, je me disais : « Dans quel pays du monde voit-on pareil spectacle, et quelle puissance humaine serait capable d'anéantir cette nation de trois

millions d'hommes, si fortement unie qu'elle ne rejette aucun des siens, si belle que tous lui font honneur ? Il y a longtemps que l'Europe n'en a plus vu de pareil : seul le Canada peut l'offrir à la terre étonnée. »

Ils étaient venus de partout pour la grande fête de famille, de l'Ontario, des Etats-Unis et même du lointain Yukon, affirmant leur union indissoluble dans tous les milieux disparates où ils sont jetés et proclamant bien haut que si d'autres foulent aux pieds ce que l'humanité a de plus saint, eux du moins, n'ont rien laissé perdre du vieux patrimoine : religion, langue, coutumes de nos pères, ils ont tout conservé, ils veulent tout défendre.

Mon cœur de Français battit à l'unisson des tambours, quand passèrent ces gardes indépendantes dont l'uniforme antique me rappelait ces légionnaires qui se couvrirent de gloire aux champs de Fontenoy, d'Arcole, de Marengo ; et l'aspect de ces zouaves à la figure bronzée par le soleil de Solferino et de Castelfilardo me serra la gorge d'émotion ; je saluai sans dire un mot. C'étaient les frères d'armes de ces martyrs qui tombèrent à Patay sous le drapeau du Sacré-Cœur. Oh ! ce drapeau, brodé par les religieuses de Loigny et teint du sang de nos braves, je me souvenais de l'avoir pressé sur mes lèvres à Notre-Dame de Paris sous le regard étonné de Charette et je le cherchais encore dans les rangs de ces zouaves. Quel autre étendard conviendrait mieux à ce peuple si fier, que celui-là, avec cette devise : « Dieu protège les Canadiens français » !

Un prêtre à cheveux gris, qui venait des Etats-Unis, tout exprès pour réchauffer son patriotisme, s'approcha de moi et, voyant mon émoi, me dit : « N'est-ce pas qu'on se souvient de la France. Regardez la bannière de la ville de

Québec, lisez-vous sa fière devise qui reluit au soleil ? » La bannière cachait dans ses plis ces lettres d'or : « *Je me souviens.* » Oh ! oui, c'était bien le jour du souvenir. Le souvenir du passé lointain et impérissable, le souvenir de cette patrie absente qu'on ne peut s'empêcher d'aimer malgré ses défaites et ses malheurs, le souvenir de cette race française qui reste si aimable, comme disait M. Chapais, par la générosité de son cœur, la sublimité de ses dévouements, les ardeurs de sa vaillance, les envolées de sa pensée, la clarté de son génie, le charme incomparable de son verbe : en un mot par ce je ne sais quoi d'exquis, de vif, de tendre, de fort et de captivant qui a fait d'elle la nation fascinatrice. Comment ne pas s'en souvenir ici ? N'est-ce pas la même famille que là-bas, le même sang, le même patrimoine de vertus léguées en héritage par les mêmes aïeux. Les premiers pionniers du Canada ont laissé des ancêtres qui dorment dans les plaines normandes ou sur la lande bretonne, et leurs ossements seraient-ils moins chers parce qu'ils reposent plus loin ! Leurs frères et leurs sœurs ont là des descendants de l'autre côté de l'Océan, et parce que ceux-ci n'ont pas respiré le même air, ni contemplé le même horizon, leur sang aurait-il changé ! Les Canadiens fortunés qui ont pu accomplir le pieux pèlerinage au tombeau de leurs aïeux, parcourir les lieux où ils avaient prié et souffert, poser leurs lèvres tremblantes sur la dalle qui recouvre leurs cendres, pourraient nous dire s'ils n'ont pas senti le contact de leurs grandes âmes les envahir. L'âme de la patrie planait sur nous dans ces fêtes inoubliables ; il y a eu un resserrement de liens entre les deux Frances. La mère a retrouvé sa fille forte et grandie, elle l'a reconnue, elle l'a saluée. J'entends encore les applaudissements

frénétiques par lesquels fut accueilli M. Kleczkowski quand il nous montra la France donnant à l'Université Laval et, par-dessus elle, à toute la nation canadienne, ce salut cordial, ce salut où il entre de la sympathie, de l'estime, du respect, mais aussi, mais surtout ce je ne sais quoi d'exquis et d'indéfinissable qui ne se trouve pas dans un baiser d'affection naturelle. Et dans ces applaudissements j'ai senti que l'Angleterre si libérale reste quand même l'étrangère qui est venue s'asseoir et s'imposer au foyer domestique. Elle a pu gagner l'estime et le respect, elle n'a pas été jusqu'au cœur, autrement Québec aurait arraché de son blason sa noble devise : « Je me souviens. »

Fidèle au souvenir de la mère-patrie, le Canada français n'a jamais été traître à son Dieu. Il nous a été donné de le voir encore en cette messe incomparable célébrée en plein air sur le promontoir que garde Champlain et d'où la vue s'étend sur le fleuve géant qui semble se perdre à l'horizon dans le bleu du ciel. Ce fut un spectacle unique : peut-être quatre-vingt mille hommes serrés contre leurs prêtres et leurs pontifes ! tout un peuple qui adore et qui prie mêlant sa voie à celle des canons. Ce *Credo* chanté à pleins poumons, c'est le même *Credo* entonné par nos aïeux s'armant à Clermont pour les Croisades, le même souffle passait sur le bord du Saint-Laurent, et si l'éloquent apôtre qui fit vibrer nos âmes avait dit à la foule frémissante : « Tu vas prendre les armes pour de nouvelles et lointaines croisades, » la foule eût répondu par ce cri : « Dieu le veut ! »

J'espère que, gardien jaloux de la religion et des traditions de ses pères, fortement uni à ses prêtres, le peuple canadien deviendra un fier et libre peuple. Et, vraiment, être riche de trois siècles de gloire pleins d'héroïsme et de

sainteté, se dire les fils de Champlain, de Brébeuf, Laval, Jolliet, Lévis, Montcalm et Plessis, n'avoir ni tare au front, ni tache au cœur, soutenir noblement la charge d'un passé si grand que d'autres en seraient écrasés, entendre au fond de l'âme cet appel secret à des destinées sublimes que l'on envisage sans frayeur, comme le lot de famille, n'y a-t-il pas là de quoi lever haut la tête et tenir bien ferme son drapeau au milieu des autres nations !

Voilà à quoi je rêvais gravement quand, au retour de la fête, je fus assailli par un chœur de voix puissantes qui chantaient hors d'haleine : « Vive la Canadienne ! » Mon Dieu, qu'il est drôle, ce peuple français, pensais-je en moi-même, de vouloir tout réduire aux couplets d'une chanson ! Mais les refrains de plus en plus serrés répétaient à mes oreilles : « Vive la Canadienne ! » L'enthousiasme gagnait de proche en proche : enfants, jeunes gens, hommes mûrs, tout le monde chantait. Et moi, emporté par le courant, je me surpris à murmurer tout bas, bien bas — ne vous en déplaise, chers lecteurs — et honni soit qui mal y pense : Vive la Canadienne ! — la sœur de Geneviève et de Clotilde qui sauvèrent la famille française de l'invasion étrangère. Vive la Canadienne !— la sœur de Jeanne d'Arc qui « bouta l'Anglais hors de France. »—Vive la Canadienne !— la sœur de Marie de l'Incarnation qui apprit à aimer notre langue et notre foi. — Vive la Canadienne qui ne rougit pas de porter nos trois couleurs.—Vive la Canadienne !— la femme de la race de Montcalm qui a rempli le Canada de berceaux chrétiens et vaincu les hommes de la race de Wolfe.

Pierre Courbon, M. SS. C.

PAGES D'ÉPOPÉE [1]

Chaque fois qu'il m'arrive de revoir Québec, je me sens repris par un charme souvent éprouvé et qui ne s'use point, comme d'autres sentiments, en se renouvelant. Il me serait impossible d'éviter, même si je voulais m'y soustraire, la hantise des vieux souvenirs qui flottent au-dessus de ses murs, vous effleurent au tournant de chaque rue, planent sur ses champs de bataille et veillent dans le silence des cloîtres de la cité historique.

Ces souvenirs, se pressant en foule à l'esprit, nous représentent, comme sous l'éclair des épées vivement tirées, les scènes émouvantes des derniers jours de la domination française. Dans ce décor incomparable qui va des hauteurs de Montmorency et de l'île d'Orléans jusque par delà les murs de Québec, paraissent les troupes anglaises qui menacent la ville à moitié détruite ; un peu plus loin, Montcalm, Vaudreuil, Lévis avec leurs bataillons décimés par cent combats, et à côté des brillants officiers de France, les humbles paysans canadiens transformés en soldats, qui, presque seuls, défendent une grande idée. Les régiments de Béarn, Guienne et de La Sarre, auraient tout aussi bien combattu pour le Grand Turc que pour nous. Ils sont là par ordre du roi, mais les nôtres luttent pour leurs foyers. Ce sont les cendres de ces héros obscurs tombés sur tous les points du pays qui rendent sacré le sol de notre patrie.

Chateaubriand parcourant un jour la Grèce, s'arrête sur les ruines de Sparte et s'écrie d'une voix forte et dans

1 — *The Siege of Quebec*, 6 volumes.

une attitude que seul ce sublime orgueilleux pouvait se permettre sans être ridicule : — « Sparte, Sparte. » — Sa voix reste sans écho. « La vieille cité, ajoute-t-il, avait oublié jusqu'à son nom. » Il n'y a guère de danger que Québec oublie son histoire ; mais si sa mémoire sur ce point pouvait faiblir, les paroles éloquentes de ses plus récents historiens, MM. Doughty et Chapais, viendraient lui remettre sous les yeux la survivance tangible de tout son glorieux passé. Sous le titre *The Siege of Quebec*, M. Doughty, aidé de quelques collaborateurs, a enrichi les lettres canadiennes de travaux historiques d'un rare mérite suivis de lettres et mémoires des contemporains de Wolfe et de Montcalm, très utiles à consulter. Les six volumes du *Siege of Quebec* forment comme une encyclopédie, résumant tout ce qui se rapporte à la dernière phase de la guerre de Sept Ans, et le point culminant de la lutte : la bataille des Plaines d'Abraham.

L'ouvrage s'ouvre sur deux biographies, partie inséparable d'une pareille étude ; celles de Montcalm et de Wolfe. M. Chapais est l'auteur de la première. Homme de labeur, d'une forte culture intellectuelle, il a pendant plusieurs années fait deux parts de son temps ; le journalisme en prenait une et l'histoire l'autre ; mais les circonstances l'ayant poussé hors de la presse, l'histoire profite aujourd'hui de toutes ses études, gagnant tout ce qu'a perdu le journalisme en cette vaillante plume. Un grand sentiment d'impartialité empêche M. Chapais de prendre dans la discussion des points controversés de l'histoire un autre parti que celui que lui indique une notation minutieuse des faits. Son style possède les qualités qui rendent les écrits durables.

Au cours de sa biographie de Montcalm, M. Chapais replace dans leurs cadres les principaux compagnons du généralissime ; quelques-uns d'entre eux nous apparaissent sous des traits plus accentués, avec plus de relief, grâce aux couleurs mieux distribuées sur la toile par ce nouveau peintre. Ainsi, c'est bien toujours le même Vaudreuil qu'il nous représente, mais avec sa faiblesse de caractère plus accusée, faiblesse qui lui fait fermer les yeux sur les turpitudes de Bigot et l'empêche de les dénoncer. Complice ou imbécile, est tenté de dire l'histoire qui a le devoir d'être d'une sévérité intransigeante. L'absoudra-t-elle de cette jalousie et de cette envie dont notre gouverneur a poursuivi Montcalm ? Comment encore l'excusera-t-elle d'avoir le même jour recommandé au Ministre des Colonies de donner sa confiance à Doreil et ensuite de se défier de cet ami de Montcalm, que ce dernier envoyait en France pour faire connaître aux autorités la situation pitoyable de la colonie en détresse, et qui allait succomber si elle n'était promptement secourue ?

Lévis s'avance au-devant de nous, brillant courtisan et brave soldat dans une armée où la bravoure n'était pas une marque distinctive. On aimerait à le trouver plus viril, à le voir marquer par quelques paroles son horreur pour Bigot, Cadet et les autres voleurs, avec lesquels au contraire il est au mieux. Lévis, c'est un habile qui veut faire son chemin sans heurter personne, qui cultive Montcalm et Vaudreuil, louvoyant habilement entre ces deux inimitiés. Très bien en cour, ce qui est une mauvaise note dans un temps où cela implique la protection de la favorite du jour qui facilite l'avancement à ses amis, il n'est pas indifférent à Québec, aux invitations des « hon-

nêtes dames » à la Brantôme, copies réduites de la Pompadour, représentantes, au pays des arpents de neige, des mœurs de Versailles.

Après la capitulation de Montréal, Lévis retourne en France où la rosée bienfaisante des honneurs et de la fortune ne cesse de tomber sur lui jusqu'au jour où il meurt lieutenant du royaume et duc de Lévis. Ce fut un aimable homme, mais son âme mise à l'épreuve ne rend pas le son franc du pur métal comme celle de Montcalm.

Les pages que M. Chapais consacre à ce grand général et les documents qu'il cite tendent à donner plus d'éclat à sa renommée. Sa responsabilité, le jour de la dernière bataille, s'atténue lorsque nous lisons le témoignage du chevalier Johnson, dépêché auprès de Vaudreuil et de Ramezay pour les prier de lui envoyer immédiatement des hommes et du canon, ce qu'ils lui refusent. Le Montcalm intime, retenu par le devoir loin de ceux qu'il aime, nous attendrit lorsque nous sentons quel calvaire il monte quand, loin des siens, au milieu des intrigues qui se nouent autour de lui, au milieu des dangers de la guerre, sa pensée se reporte à son château de Candiac où serait pour lui le bonheur. Hélas ! de quels sacrifices n'est pas faite la gloire humaine ! Les dernières lettres de Montcalm, citées dans l'ouvrage de M. Doughty, portent à penser que la tristesse et le découragement avaient envahi son âme. On n'y aperçoit plus sa verve habituelle ni son esprit caustique. Le 15 juillet 1759, il écrit :

J'ai fait mes revues ce matin ; je ne suis pas surpris de ce qui arrive et de ce qui arrivera. Je crois bien que 4 ou 500 Canadiens voyageurs choisis sont capables de bien faire, mais la moitié de cette milice sont des vieillards ou des enfants qui ne sont pas en état de marcher et qui

n'avaient jamais été ni en détachement ni à la guerre; ainsi je commence à croire qu'ils font plus qu'il ne faudrait espérer. Je suis persuadé que Wolfe sagement ne nous attaquera ni ne se compromettra pas, et attendra l'événement des pays d'en haut, et je compte le Canada pris en entier cette campagne.

Ce n'est plus ici le clairon de la charge victorieuse qui sonne dans ces lignes découragées. Son armée épuisée par les campagnes précédentes ne devait guère lui inspirer plus de confiance que les Canadiens, si nous devons accepter le jugement de Wolfe qui dit quelque part en parlant des soldats français : « if such troops can be called an army. » Montcalm avait bien des raisons de croire la cause française perdue : aucun secours ne venant plus de France, les troupes anglaises sans cesse renforcées par les recrues de la Nouvelle-Angleterre et la mer dominée par les navires d'Albion.

Si le découragement est dans son âme, il prend pour conserver les positions toutes les mesures que le génie militaire peut concevoir. Sa vigilance toujours en éveil guette partout l'ennemi comme l'attestent ses lettres à Bougainville, mais il est mal secondé en certains endroits et il a devant lui la ténacité inlassable d'un ennemi qui pressent la victoire finale.

Lors d'un premier coup d'œil jeté sur l'ouvrage de M. Doughty, je n'avais pas remarqué le Mémoire de Folignó sur la bataille des Plaines d'Abraham dans lequel se lit ce passage significatif :

Jamais action ne fut plus opiniâtre pendant près d'une demi-heure, lorsque M. de Montcalm se trouvant blessé, notre troupe crut tout perdu ; elle abandonna aussitôt le champ de bataille aux ennemis qui profitèrent de leur avantage poursuivant notre armée jusque sous les murs de la ville, pendant qu'une partie de notre colonne de la droite

était poursuivie jusque dans la plaine de M. Flichet, triste spectacle pour ceux qui regardaient des fenêtres de l'hôpital général, jamais je ne me serais imaginé que la perte d'un général pouvait causer une déroute que je pourrais dire sans exemple, sans que M. le Marquis de Vaudreuil qui était dans la plaine pût réussir de rallier notre monde pour faire volte face aux ennemis qui les poursuivaient.

Cette relation de la dernière phase de la fameuse bataille contredit la version acceptée que Montcalm serait tombé pendant la déroute, au lieu d'en avoir été, par sa mort présumée, la cause déterminante. Il m'a toujours paru inexplicable que les troupes de Montcalm, si souvent victorieuses jusque-là, eussent si tôt lâché pied à la bataille des Plaines. La relation Foligné fournirait l'explication cherchée et concorderait avec l'opinion que Rochambeau exprimait quelques années plus tard sur les soldats français. Lafayette, alors jeune officier, lui ayant écrit pour lui vanter ses compagnons d'armes qu'il regardait comme invincibles, le marquis de Rochambeau, auquel on vient d'élever une statue à Washington, lui fit cette leçon :

Newport, 21 août, 1781.

C'est toujours bien fait, mon cher Marquis, de croire les Français invincibles, mais je vais vous confier un grand secret ; d'après une expérience de quarante ans, il n'y en a pas de plus aisés à battre, lorsqu'ils ont perdu la confiance dans leur chef et ils la perdent tout de suite quand ils ont été compromis à l'ambition particulière et personnelle ... Soyez persuadé de ma plus tendre amitié et que si je vous fais observer très doucement ces choses qui m'ont déplu dans votre dépêche, j'ai jugé tout de suite que la chaleur de votre âme et de votre corps avait un peu échauffé le flegme et la sagesse de votre jugement. Conservez cette dernière qualité dans le conseil, et réservez la première pour le moment de l'exécution...

C'est toujours le vieux père Rochambeau qui parle à son cher fils La Fayette, qu'il aime, aimera et estimera jusqu'au dernier soupir...

Montcalm tombé, la confiance s'en allait avec lui et de là le désastre. Mais Foligné était-il bien renseigné ? Après tout, à quoi bon toutes ces dissertations sur cet événement ? La perte de cette bataille n'a pas atteint la réputation mondiale du héros. Du premier jour de son arrivée au Canada jusqu'à sa dernière heure, il a joué son rôle avec honneur et son geste a été presque sublime.

Dans une étude touffue et d'une belle tenue littéraire, M. Doughty présente à son tour la figure de Wolfe tombé dans la gloire, à l'heure de son premier triomphe. Son biographe le suit pas à pas le long de sa courte carrière et met bien en relief les traits de caractère de ce grand général, restés jusqu'ici, pour nous Canadiens, dans la pénombre. On le connaissait bien dans l'ensemble, mais les lettres de Wolfe que M. Doughty nous fait lire nous font pénétrer le secret de son âme et nous révèlent un homme impétueux, plein d'audace, au lieu de l'officier taciturne, obstiné que l'on se figurait. Il eut cette patience prolongée qui le conduisit à un trait de génie. M. Doughty nous rend son héros sympathique et les quelques Canadiens qui ont pris position, au point de vue des idées, sur les Plaines d'Abraham, lui pardonneront d'avoir battu Montcalm. Au reste, *The Siege of Quebec* est écrit dans un esprit d'impartialité de nature à tous nous unir dans le même culte de souvenirs où Anglais et Français ont chacun leur part de gloire.

Un jour Mme du Deffand, en voyant les fantoches poudrés et les polichinelles dorés qui s'agitaient autour d'elle et avec elle, disait : « Il paraît que c'est de l'histoire que nous faisons là. » Hélas ! oui, c'en était, mais de la triste. La grande histoire de France se continuait en ce moment

au Canada. Remercions MM. Doughty et Chapais de nous en avoir fait passer sous les yeux les plus belles parties ; de vraies pages d'épopée. Cette lecture nous change et nous repose des palabres politiques et des papotages quotidiens où l'esprit court risque de s'anémier. Il est bon de remettre les générations nouvelles trop portées à chercher le « mol oreiller » dont parle Montaigne, au contact des caractères bien trempés pour leur inspirer le goût des résolutions viriles, comme il serait utile de leur faire voir une fois de plus le paysan canadien, après la conquête, abandonné à ses seules ressources, ramassant les pierres de l'édifice écroulé pour en construire un édifice nouveau plus solide que l'ancien, cimenté de l'esprit de justice que lui fournissait l'Eglise. Ces retours vers le passé, où le renoncement et les sacrifices étaient choses de tous les jours, sont propres à élargir les cœurs.

A.-D. De Celles.

LE CATHOLICISME

ET

LA RACE FRANÇAISE AU CANADA

D'APRÈS LES RECENSEMENTS DE 1881, 1891 ET 1901 [1]

Le travail que nous présentons au lecteur consiste en simples statistiques, mais il a la valeur d'un document officiel. Nous nous contentons de le faire précéder de quelques observations.

Constatons, tout d'abord, l'impression générale de déception qu'a produite le recensement de 1901. Sans l'immigration européenne, qui est considérable, cette déception eût été encore bien plus profonde. A quoi donc attribuer la lenteur du peuplement de notre immense territoire ? A trois causes principales : à la stérilité des familles protestantes ; à la grande mortalité infantile dans les familles canadiennes-françaises ; et, enfin, à l'émigration aux Etats-Unis.

Quoique les progrès de la race française dépassent sensiblement ceux des autres nationalités, on aurait tort, néanmoins, de les trouver satisfaisants. L'émigration nous

1 — Le travail qui va suivre est une primeur du plus haut intérêt, offerte à la *Nouvelle-France* par un expert en économie politique et sociale. Qu'on lise et qu'on étudie ces pages de chiffres, absolument inédites, et dont une grande partie, dressée spécialement pour cet article, seront introuvables dans les rapports officiels d'ailleurs non encore parus. Ces colonnes de statistiques comparées des trois derniers recensements, forment une page d'histoire aussi consolante que persuasive. Que le patriote les médite et en rende grâces à Dieu qui a béni le grain de sénevé que fut la race canadienne-française et qui en fera dans un prochain avenir, un grand arbre si nous restons fidèles aux traditions de notre foi et de notre langue. [LA RÉDACTION.]

enlève toujours la fleur de notre jeunesse. Qu'on n'oublie pas, surtout, que les données du recensement de 1891, ayant été reconnues inexactes à notre détriment, nos accroissements actuels tiennent en grande partie à des diminutions antérieures. C'est aux statistiques de 1881 qu'il faut se reporter, si l'on veut faire des comparaisons sérieuses.

Nous donnons, en trois colonnes, d'abord la population totale : catholique et protestante ; ensuite la population catholique ; enfin les chiffres spéciaux des Canadiens-français.

Quant aux catholiques irlandais, écossais, allemands, italiens, polonais, ruthènes et indiens, il nous a été impossible, faute de renseignements authentiques, d'en dresser un état détaillé. Nos informations particulières nous portent à croire qu'on comptait, en 1900, dans le Dominion, environ trente mille ruthènes et quarante mille sauvages catholiques. Nous serions heureux de recevoir et de publier des renseignements dignes de foi sur les autres races.

Nous avons établi un double tableau : tableau du Canada politique, tableau du Canada ecclésiastique. Dans le premier, nous copions simplement les recensements, sans donner aucun détail. Ce tableau suffit pour le public qui ne cherche que des vues d'ensemble.

Dans le second, au contraire, nous dressons la statistique des divers diocèses. Travail compliqué qui a nécessité des vérifications sans nombre et près de deux mille opérations, et qui, malgré tout, n'est point d'une exactitude absolue. Nous nous sommes trouvé, en effet, dans l'impossibilité, vu la non concordance de certaines juridictions ecclésias-

tiques avec les districts électoraux, de répartir avec certitude la population de quelques cantons entre les diocèses de Saint-John et de Chatham, de Pembroke et de Peterborough, de Peterborough et de Saint-Boniface.

Nous n'avons pas même essayé de faire l'attribution des Territoires du Nord-Ouest entre les divers vicariats de la province de Saint-Boniface. Quoi qu'il en soit, ces erreurs sont minimes, et nous ne les mentionnons que par scrupule d'exactitude.

DIVISIONS POLITIQUES

Recensement de 1881

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Nouvelle-Ecosse..	440,572	117,487	41,219
Nouveau-Brunswick.......	321,233	109,091	56,635
Ile du Prince-Edouard...	108,891	47,115	10,751
Québec..................	1,359,027	1,170,718	1,073,820
Ontario........	1,923,228	320,839	102,743
Manitoba......................	65,954	12,246	9,949
Colombie Britannique.....	49,459	10,043	916
Territoires........	56,446	4,443	2,896
Totaux.......	4,324,810	1,791,982	1,298,929

Recensement de 1891

Nouvelle Ecosse...........	450,396	122,452	29,838
Nouveau-Brunswick.......	321,263	115,961	61,767
Ile du Prince-Edouard...	109,078	47,837	11,847
Québec..................	1,488,535	1,291,709	1,186,346
Ontario......	2,114,321	358,300	101,123
Manitoba......................	152,506	20,571	11,102
Colombie Britannique....	98,173	20,843	1,181
Territ. du Nord-Ouest....	66,799	13,008	1,543
Territoires non organisés.	32,168	1,336	227
Totaux	4,833,239	1,992,017	1,404,974

Recensement de 1901

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Nouvelle-Ecosse	459,574	129,578	45,061
Nouveau-Brunswick	331,120	125,698	80,097
Ile du Prince-Edouard	103,259	45,796	13,862
Québec	1,648,898	1,429,212	1,322,513
Ontario	2,182,947	390,351	161,181
Manitoba	255,211	35,672	21,357
Colombie Britannique	178,657	33,639	5,103
Territ. du Nord-Ouest	158,940	30,073	13,511
Territoires non organisés	52,709	9,580	3,982
Totaux	5,371,315	2,229,599	1,666,667

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES

Province d'Halifax

Recensement de 1881

Halifax	284,669	46,948	24,267
Antigonish	155,903	70,539	16,952
Charlottetown	113,207	50,968	14,524
Saint-John	243,540	59,445	22,544
Chatham	77,693	49,646	34,091
Totaux	875,012	277,546	112,378

Recensement de 1891

Halifax	295,692	50,907	16,143
Antigonish	154,704	71,545	13,695
Charlottetown	114,020	52,303	16,278
Saint-John	235,737	60,534	25,585
Chatham	85,526	55,427	36,182
Totaux	885,679	290,716	107,883

Recensement de 1901

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Halifax [1]	296,573	54,301	26,820
Antigonish	163,001	75,277	18,241
Charlottetown	109,285	51,258	19,187
Saint-John [2]	234,655	59,049	28,686
Chatham	96,465	66,649	51,411
Totaux	899,979	306,534	144,345

Province ecclésiastique de Québec

Recensement de 1881

Québec	314,421	297,656	277,063
Trois-Rivières	66,593	65,719	64,180
Rimouski	93,329	84,759	77,656
Chicoutimi	50,310	49,396	46,763
Nicolet	81,062	77,237	74,413
Totaux	605,715	574,767	540,075

Recensement de 1891

Québec	319,526	305,941	290,665
Trois-Rivières	68,197	67,672	66,499
Rimouski	95,377	86,918	80,117
Chicoutimi	57,319	56,364	54,552
Nicolet	88,716	85,544	83,702
Totaux	629,135	602,439	575,535

1 — Tous les Français de ce diocèse ne sont pas catholiques. Quatre mille, environ, sont protestants.

2 — Dans le comté de Kent, partagé entre les diocèses de Saint-John et de Chatham, il se trouve deux cantons : Richibucto et Weldford, divisés eux-mêmes entre les deux diocèses. Dans l'impossibilité de répartir exactement la population, nous en avons fait deux parts égales. L'erreur ne saurait donc être considérable. Voici d'ailleurs la population de ces deux cantons :

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Richibucto et Weldford.	7,196	3,596	2,446

Recensement de 1901

	Population totale	Catholiques	Français
Québec	335,672	323,366	307,269
Trois-Rivières	77,499	76,370	75,037
Rimouski	112,889	103,685	95,916
Chicoutimi	67,625	66,605	63,294
Nicolet	87,278	84,693	83,016
Totaux	680,963	654,719	624,532

Province de Montréal

Recensement de 1881

Montréal	370,184	315,710	281,010
Saint-Hyacinthe	141,009	120,698	118,411
Sherbrooke	89,290	45,857	40,725
Valleyfield	67,598	53,403	48,378
Totaux	668,081	535,668	488,524

Recensement de 1891

Montréal	447,581	376,648	326,946
Saint-Hyacinthe	138,317	121,684	120,847
Sherbrooke	104,281	61,322	54,144
Valleyfield	65,311	52,479	47,967
Totaux	755,490	612,133	549,904

Recensement de 1901

Montréal	528,059	434,498	386,330
Saint-Hyacinthe	127,331	111,156	109,641
Sherbrooke	113,753	71,693	68,153
Valleyfield	71,777	59,190	52,710
Totaux	840,920	676,537	616,834

Province d'Ottawa

Recensement de 1881

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Ottawa et Pembroke......	229,714	127,936	82,264

Recensement de 1891

Ottawa......................	206,070	127,896	95,732
Pembroke..........	80,412	35,973	12,669
Totaux................	286,482	163,869	108,401

Recensement de 1901

Ottawa......	246,079	157,515	124,936
Pembroke...................	98,265	43,986	21,470
Totaux	344,344	201,501	146,406

Province de Kingston

Recensement de 1881

Kingston......	252,218	45,088	11,006
Peterborough	194,950	27,866	5,530
Alexandria......	45,419	19,802	8,377
Totaux	492,587	92,756	24,913

Recensement de 1891

Kingston.........	254,428	43,638	4,846
Peterborough..............	214,425	36,399	8,062
Alexandria............	49,603	23,043	11,188
Totaux	518,456	103,080	24,096

Recensement de 1901

Kingston...............	244,935	40,302	11,023
Peterborough................	252,901	52,886	21,288
Alexandria	49,173	23,634	14,225
Totaux..................	547,009	116,822	46,536

Province de Toronto

Recensement de 1881

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Toronto	363,771	51,127	7,847
London	504,409	60,877	4,911
Hamilton	413,662	44,573	24,256
Totaux	1,281,842	156,577	37,014

Recensement de 1891

Toronto	462,474	58,140	5,309
London	504,182	60,089	18,430
Hamilton	436,583	44,893	913
Totaux	1,403,239	163,122	24,652

Recensement de 1901

Toronto	489,114	59,489	11,111
London	500,073	59,384	28,281
Hamilton	416,448	44,098	3,810
Totaux	1,405,635	162,971	43,202

Province de Saint-Boniface

Recensement de 1881

Saint-Boniface Saint-Albert V., A., Ath.-Mackenzie	122,400	16,689	12,845
New-Westminster	39,468	8,012	777
Totaux	161,868	24,701	17,622

Recensement de 1891

	Population totale	*Catholiques*	*Français*
Saint-Boniface................ Saint-Albert.................... V., A., Ath.-Mackenzie.... V., A., Saskatchewan.......	224,417	34,479	13,095
New Westminster............	61,406	14,993	1,047
Totaux..................	285,823	49,472	14,142

Recensement de 1901

Saint-Boniface .... Saint-Albert... .... V., A., Ath.-Mackenzie.... V., A., Saskatchewan [1]....	473,823	76,877	39,709
New-Westminster............	127,771	26,997	4,357
Totaux................	601,594	103,874	44,066

Diocèse de Vancouver (Province d'Oregon, E.-U.)

Recensement de 1881......	9,991	2,031	139
Recensement de 1891......	36,767	5,850	134
Recensement de 1901......	50,886	6,642	746

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier ici publiquement M. Emery-H. Saint-Denis, du Bureau des Statistiques. C'est à son extrême obligeance que nous sommes redevable de nos notes, encore inédites, sur le recensement de 1901.

fr. ALEXIS, cap.

1 — Il ne semble pas que les Ruthènes soient compris dans ce recensement.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES VERTUS DE LA LUMIÈRE

Le soleil est un merveilleux, un incomparable dispensateur de lumière et de chaleur ; mais, on l'a dit bien souvent, ses bienfaits sont trop constants, trop journaliers pour être appréciés à leur valeur. Nous vivons d'air et de soleil, et nous sommes misérablement ingrats envers l'astre du jour. Soyons au moins reconnaissants envers Celui qui nous a donné la vie et, avec elle, toutes les merveilles de la nature au milieu de laquelle nous passons notre courte existence.

Le soleil nous éclaire et nous réchauffe tout ensemble, mais il ne faudrait pas croire que la lumière est la chaleur, que tout rayon lumineux est un rayon calorique. D'où qu'elle vienne, la lumière a ses vertus qui ne sont pas celles de la chaleur. Voilà l'importante notion que la science moderne enseigne et qui mérite d'être signalée et retenue.

Il y a longtemps qu'on connaît l'influence décisive de la lumière sur la vie. Les arbres, les plantes s'étiolent, dépérissent à l'obscurité, ils reprennent la vigueur et renaissent en quelque sorte en plein soleil. Mais ici on ne peut séparer exactement l'action lumineuse de l'action calorique. Il est probable que l'air, la chaleur et la lumière s'unissent pour favoriser la végétation.

C'est également à leur concours qu'est due en partie la résistance des organismes vivants à toutes les causes de destruction que présente le monde, surtout aux microbes

et aux bacilles qui pullulent partout. Toutefois il faut reconnaître à la lumière une action *microbicide* souveraine. De nombreux expérimentateurs, Strauss, Arloing, Nocard, Roux, Duclaux, etc., l'ont mise en relief. Des cultures qu'on expose au soleil deviennent inoffensives, des liquides contaminés cessent dans les mêmes conditions de donner des cultures. A des degrés divers, ce résultat s'obtient par les différents genres de lumières : soleil, arc électrique, bec Auer, pétrole, acétylène, gaz, lune même [1].

En deux heures et demie, le bacille de Kock ou bacille de la tuberculose perd sa virulence au soleil. Il faut un peu plus de temps pour détruire celui de Loeffler (bacille du croup), 25 à 30 heures pour avoir raison de la bactéridie charbonneuse.

Le professeur danois Finsen a entrepris de curieuses et délicates expériences pour déterminer les pouvoirs bactéricides divers. D'après lui, la lumière solaire concentrée est quinze fois plus active que l'autre, et l'arc voltaïque l'est plus encore. Mais la plus énergique des lumières, c'est incontestablement l'ultra-violette, 360 fois plus microbicide que la rouge.

Il y avait là une indication évidente à des applications thérapeutiques ; mais il ne paraît pas qu'elle fût tout de suite saisie. Des aliénistes ont remarqué dès longtemps l'effet plus ou moins sédatif de certaines couleurs sur l'excitation cérébrale, et ils ont tenté d'améliorer ou de guérir certaines formes de manie par l'internement dans des chambres tendues de rouge. Le traitement n'a pas eu de succès. En 1895, Finsen a traité par la lumière rouge des

1 — Foveau de Courmelles, *Traité de radiographie.*

cas de variole et de scarlatine et les a vus guérir sans suppuration ni desquamation, mais son exemple très encourageant n'a pas été suivi. On peut le regretter dans l'intérêt de la science et des malades.

Un heureux hasard vint favoriser le progrès de la médecine. En 1891, le Dr Von Stein, de Moscou, explorant la gorge d'un patient avec une petite lampe à incandescence, observa l'abolition du réflexe laryngien et en conclut justement à l'action anesthésique de la lumière électrique. Ce fut le point de départ de nombreux travaux. Le Dr Foveau de Courmelles essaya l'action de la lumière contre la neurasthénie, contre les hyperesthésies. De son côté, Trouvé obtint la guérison d'un de ses ouvriers rhumatisant par ses *fontaines lumineuses.*

Il n'y avait plus à douter de l'action bienfaisante de la lumière, de ses effets curatifs. La presse vanta les mérites de la « lumière vitalisée, » les praticiens ordonnèrent des « bains de lumière. » Mais les premiers essais ne furent pas toujours satisfaisants, la routine opposa ses barrières et l'opinion se lassa vite de son premier enthousiasme. Il y aurait lieu de revenir à cette *héliothérapie* artificielle qui n'est pas sans avantages, mais a été mal comprise et plus mal appliquée. « On fit des bains complets, raconte notre confrère F. de Courmelles, l'individu étant complètement plongé, sauf la tête, dans une caisse aux parois de laquelle brillent une cinquantaine de lampes de 10 bougies avec réflecteurs ; on peut diminuer ce nombre avec des lampes placées au foyer de miroirs paraboliques et qui projettent des faisceaux parallèles très énergiques, je conseille même pour un membre l'emploi d'une seule lampe ainsi placée, comme l'a préconisé G. Trouvé dès 1893. Les grands *bains*

de lumière m'ont donné de très bons résultats dans l'ataxie notamment et m'ont paru plus que doubler l'action hydrominérale de Lamalou qui y était consécutive ; mais ils ne doivent pas être prolongés[1]. »

La découverte de Rœntgen en décembre 1895 vint donner la direction et le développement au courant encore incertain de la science. La lumière des *rayons X* fut reconnue pleine de propriétés curatives et vite utilisée ; mais, hélas ! elle eut le grave inconvénient de remplacer un mal par un autre, de créer des *dermatites* ou inflammations de la peau rebelles et douloureuses. Et les innovateurs audacieux eurent le désagrément d'être appelés en justice et sévèrement condamnés : c'est peu encourageant pour la science. Un de nos confrères a dû payer 5,000 frs d'amende pour deux radiographies malheureuses d'une même patiente. Un autre est poursuivi pour avoir guéri en dix séances une névralgie rebelle au prix d'une alopécie et d'une dermatite : le malade trouve le procédé trop cher, et il n'a pas tout à fait tort. Le Dr Foveau de Courmelles opère en Egypte et ne craint pas les juges de Paris : il est vrai qu'il s'entoure de sages précautions. « J'ai eu un succès, écrit-il, dans un lupus étendu à la moitié médiane de la face avec 145 séances de 30 minutes d'une bobine de 0^{m} 45 d'étincelle, avec plaque d'aluminium mise au sol et interposée entre le patient et le tube de Crookes pour en supprimer le champ électrique. Le traitement, d'abord fait sous mes indications à Alexandrie, donna d'abord de la dermatite, qui ne se reproduisit plus dès qu'on ajouta la plaque d'aluminium. »

---

1 — Académie de Médecine, 12 juin 1900 ; Congrès d'électrologie médicale de 1900.

Le lupus, on le sait, est un mal terrible qui s'attaque surtout à la figure, la ravage et la ronge et qui a jusqu'à ce jour découragé la médecine. Notre confrère de Paris ne s'en est occupé d'abord que par hasard. Mais deux maîtres, le Dr Hoffa de Wursbourg et le Dr Finsen de Copenhague, ont entrepris contre ce mal une lutte raisonnée et ont fini par obtenir d'éclatants succès. Ils ont constaté que dans la lumière blanche toutes les radiations, lumineuses, thermiques, chimiques sont loin d'avoir une valeur égale, et ils ont cherché dans leurs expériences à n'utiliser, comme avec les rayons X, que la lumière chimique.

« Le Dr Finsen, dit notre confrère, a été amené par diverses tentatives à supprimer de la lumière solaire que l'on n'a pas toujours à volonté, ou de la lumière électrique à arc, les rayons calorifiques qui brûlent les tissus, les ultra-rouges, les rouges, les oranges et les jaunes, et à ne garder que les rayons chimiques. La radiographie par action antiseptique ou modificatrice paraît donc être purement un ensemble de phénomènes chimiques, thèse que je soutiens depuis longtemps. Les radiations bleues ou violettes sont donc seules utilisées ; on les obtient en faisant passer les rayons lumineux à travers une couche d'eau froide colorée par le bleu de métylène ou le sulfate de cuivre ammoniacal et des lentilles de quartz. On obtient ainsi une lumière bleu violet qui est microbicide par excellence. » L'opération s'exécute avec un miroir parabolique et une lampe à arc de 80 ampères ; la lumière n'agit jamais qu'en un point limité de la peau malade, préalablement rendue exsangue par une forte compression. Malheureusement l'appareil est très coûteux (4,000 frs), et le traitement exige de longues, fréquentes et dispendieuses séances.

Le Dr Foveau de Courmelles a pu réaliser, avec l'aide de M. Trouvé, l'ingénieux constructeur, un appareil simple, commode et économique qui se substitue avantageusement à celui de Finsen. Les séances durent dix minutes. « Une simple lampe de 5 ampères à arc ou à incandescence, mais munie d'un charbon spécial, l'acétylène même ont des propriétés photogéniques très puissantes, faisant noircir le papier sensible en quelques secondes sur une région organique comprimée, absolument comme l'appareil de Finsen, et pouvant vraisemblablement donner les mêmes résultats thérapeutiques. » Les effets obtenus sont très encourageants. « Nous avons, dit notre auteur, des malades guéris, lupiques vulgaires et érythémateux, glandes et plaies tuberculeuses... Nous avons vu des lupus érythémateux, ayant résisté à tout, céder à vingt séances de dix minutes; certains lupus vulgaires, qui auraient exigé 3 à 400 séances d'une heure et quart de l'appareil danois, céder à cent séances de l'appareil nouveau ; des pelades ont guéri en quatre séances [1]. »

Saluons ce nouveau et important progrès de la science, que nous devons à un jeune et vaillant compatriote, souhaitons que les *cures de lumière* soient aussi profitables aux malades que les *cures d'air* si heureusement appliquées dans les sanatoria, et surtout rendons grâces à Dieu qui nous a donné sa lumière !

Dr SURBLED.

1 — Institut, 24 déc. 1900; Dr Foveau, *L'Année électrique*, 1901 et 1902.

CHRONIQUE DE FRANCE

(De notre correspondant spécial)

Trois graves événements dominent en ce moment les préoccupations de l'opinion en France : les dernières élections pour le renouvellement de la Chambre des députés, la gigantesque et stupéfiante escroquerie perpétrée pendant vingt ans par la famille Humbert-Daurignac, et enfin la navrante catastrophe de la Martinique qui a entraîné en quelques instants la mort de près de trente mille personnes.

De ce dernier fait, que les journaux du monde entier ont exposé, décrit et commenté, nous n'aurons à parler que d'une manière accessoire et seulement dans ses rapports avec la politique de la métropole.

C'est l'importante question des récentes élections qui doit d'abord nous occuper. Mais, pour en bien saisir le vrai caractère, il importe de jeter auparavant un coup d'œil en arrière.

Dès le commencement de l'année, le ministère, comme la majorité de la Chambre, s'en est montré préoccupé, sentant bien que l'opinion s'éloignait d'eux. Les tendances socialistes, la passion d'oppression et de tyrannie qui animaient ce ministère et cette majorité, leur haine commune de l'armée et de l'esprit militaire, égalée seulement, si ce n'est dépassée, par leur haine farouche de toute religion, mais surtout du catholicisme, avaient fini par indigner quiconque, en France, sent encore vibrer son cœur aux idées de patrie, de justice et de liberté.

Un premier voyage électoral fut entrepris, en janvier, par M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, accompagné de plusieurs autres ministres, à Saint-Etienne, chef-lieu du département de la Loire. Accueilli, à son passage à Lyon, par des huées, des sifflets et le cri, particulièrement désagréable à nos singuliers

gouvernants, de *Vive l'armée !*, Waldeck-Rousseau essuya, à Saint-Etienne, avec une humilité imperturbable, un discours insolent du maire socialiste de cette ville, tandis que son compère Millerand, ministre du Commerce, vantait, le lendemain, à Firminy, ville voisine, les beautés du collectivisme, et que, devant la Chambre des députés, le ministre André annonçait cyniquement qu'il avait préparé un projet de loi pour exclure des bourses aux écoles militaires, les élèves sortant des collèges congréganistes.

Ces incidents, dont on pourrait multiplier à l'infini les analogues, montrent de quel esprit était animé un gouvernement qu'on a justement surnommé *le ministère de trahison.* Car, imposé par la franc-maçonnerie et la juiverie cosmopolite pour venger un traître, de race israélite, deux fois condamné par la justice militaire de son pays, ce gouvernement, n'ayant pu réussir à intimider la conscience de juges qui se sont refusés à rendre un service pour ne rendre que des arrêts, s'est empressé d'annuler autant que possible la condamnation deux fois prononcée, en graciant immédiatement le coupable. Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans recueillir la haute approbation des journaux hostiles à la France, allemands et anglais, et tout particulièrement du *Journal de Genève*, organe des protestants sectaires alliés aux juifs.

C'est avant tout sur les catholiques et particulièrement sur les ordres religieux, puis ensuite sur l'armée, que s'exerça la vengeance d'Israël. C'est l'exacte contre-partie de ce qui, dans l'antiquité, se préparait contre les Juifs, alors vaincus et persécutés, sous le règne d'Assuérus : leur chef ayant refusé de s'incliner devant l'Amalécite Aman, ils étaient condamnés à périr tous. Ici, c'était un Juif—race aujourd'hui dominatrice—traître à son pays d'adoption, que de loyaux soldats se refusent à déclarer innocent ; et pour ce fait, l'armée, le clergé, les catholiques doivent être sacrifiés. « Si Dreyfus n'est pas acquitté, nous *chambarderons* tout, » avait dit un des gros personnages de la synagogue. Ils ont tenu parole, c'est dans cette vue que, à la suite de la mort mystérieuse du président Faure, ils avaient fait porter

M. Loubet à la présidence, et étaient parvenus à constituer un ministère radico-socialiste sous la direction d'un homme sans scrupules, sans conscience, mais à leur dévotion et d'une incontestable habileté. S'appuyant sur les partis subversifs et sur ce groupe de députés toujours disposés à s'orienter vers ce qu'ils considèrent comme le côté du soleil levant, cet homme a su se faire une majorité capable de tous les méfaits et, à l'occasion, docile jusqu'à la servilité.

Mais, arrogants et iniques devant l'armée qui ne peut se défendre, et doit tout subir en silence ; plus arrogants encore et persécuteurs à l'égard des catholiques qui, eux, pouvaient et devaient se défendre, mais qui ne le savent ou ne l'osent, nos gens du pouvoir sont humbles et déférents vis-à-vis des syndicats socialistes qui, ceux-là, osent, menacent et crient fort ! Un de leurs congrès tenu à Alby, en février, ayant décidé la grève générale des mineurs, s'il n'était fait droit sans délai à leurs exigences utopiques, le ministère affolé de traiter aussitôt de puissance à puissance avec les délégués mineurs, mettant d'ailleurs tout en œuvre pour leur faire comprendre la maladresse de leur attitude à la veille des élections.

Reculer, s'humilier au besoin, devant ceux qui menacent et résistent, marcher à mort contre ceux qui ne peuvent ou ne savent se défendre, telle est, depuis vingt-cinq ans, toute la tactique du parti républicain en France ; mais jamais elle ne fut aussi accentuée, aussi cyniquement affichée que sous la présidence Loubet et le ministère Waldeck-Rousseau.

Aussi l'opinion, depuis si longtemps endormie, commença-t-elle à se réveiller. Des ligues se formèrent dans un but de défense et de résistance. Les deux plus actives furent : L'*Action libérale*, dirigée par M. Piou dans un esprit essentiellement catholique, et la *Patrie française*, conduite avec une ardeur et un dévouement au-dessus de tout éloge par deux membres éminents de l'Académie française, MM. Jules Lemaître et François Coppée,

sans acception particulières de croyances, mais dans un esprit général de justice et de liberté.

En même temps, par l'initiative des dames de Lyon, se forma une «Union des femmes françaises» qui, par sa propagande, les fonds par elle recueillis, fournit un puissant appoint à ces deux ligues de défense sociale.

Un gouvernement soucieux de se conformer aux vœux du pays eût compris la portée de ce mouvement et l'eût, sinon favorisé (on ne lui en eût pas tant demandé), du moins impartialement observé. Le nôtre, sous prétexte de soi-disant « Défense républicaine», s'en émut comme d'une menace et mit tout en œuvre pour le contrecarrer, encore que des républicains éprouvés comme les Poincarré, les Ribot, les Guérin, les Milliard et autres, tous anciens ministres, eussent publiquement et fréquemment protesté contre la politique tyrannique adoptée par le ministère et sa majorité.

Cependant arriva le dimanche 27 avril, date fixée pour les élections. Si elles eussent été libres, si le gouvernement, comme c'était son devoir, eût gardé une attitude neutre, n'intervenant que pour maintenir l'ordre et assurer la liberté du vote, nul doute qu'une majorité importante n'en fût sortie en faveur d'une politique de tolérance, de justice et de liberté. Au lieu de cela, le gouvernement pesa de tout le poids de sa puissante administration dans notre pays centralisé à l'excès, contre les candidatures non ministérielles. Cela ne lui suffit pas : faveurs obtenues, promesses posées en perspective par les soins soit des préfets, soit des candidats ministériels, à l'occasion mensonges et calomnies contre les adversaires, tout fut mis en œuvre pour fausser, dans le sens de la coterie au pouvoir, la consultation du pays.

Malgré tout, sur les 412 élections réalisées au premier tour, 166 soit le tiers, étaient sans conteste acquises aux anti-ministériels, et parmi les 246 que s'attribuait le ministère, quarante au moins étaient des plus contestables, d'autres ne l'avaient

22

emporté qu'en dissimulant ou tout au moins taisant leurs attaches officielles ou maçonniques ; enfin les faibles majorités obtenues par plusieurs des candidats du ministère indiquent bien dans quel sens s'était destiné le mouvement de l'opinion. La défaite des dreyfusards, des ennemis de l'armée était visible, et le ministère, par l'organe de son chef Waldeck, commençait à chuchoter des bruits de démission.

Restait à procéder à 175 ballottages concernant les élections où aucun des candidats en présence n'avait obtenu la majorité absolue. C'est au 11 mai suivant qu'avait été fixée d'avance la date de ces élections complémentaires.

On vit alors, durant la quinzaine séparant les deux votes, s'organiser une pression administrative et gouvernementale d'une intensité et d'une violence dont notre histoire électorale, si riche cependant en hauts faits de ce genre, n'offre peut-être pas d'exemple. Le branle-bas de combat fut signifié à l'innombrable armée des fonctionnaires, depuis les plus hauts galonnés jusqu'au corps, si influent dans les campagnes, des instituteurs primaires. Ici l'on vit un Procureur de la République s'avouer sans pudeur l'auteur d'une affiche où était diffamé et injurié le candidat de l'opposition ; là — et de ce fait l'on cite de nombreux exemples —, des bandes de braillards armés de gourdins, de revolvers, de coups-de-poing américains et autres armes, firent irruption dans les réunions organisées par les électeurs indépendants, y provoquant des bagarres et tentant, à l'occasion, d'assommer le candidat : le tout sous l'œil bienveillant de la police et de la gendarmerie qui avaient ordre de laisser faire !

Grâce à ces manœuvres éhontées, le résultat des scrutins de ballottage fut loin d'être aussi heureux que celui du premier tour. Bien que la chambre élue contienne bon nombre d'éléments nouveaux avec lesquels il faudra sans doute compter, le parti de l'intolérance et de l'oppression s'y sent ou s'y croit assez fort pour le prendre de haut avec le pays tout entier, et ne se fait pas faute d'annoncer l'invalidation en masse et systématique de

ses adversaires, et la reprise plus implacable que jamais des mesures attentatoires à la religion et à la liberté.

Il faut tout dire d'ailleurs. Si violente, si brutale, si emportée qu'ait été la pression gouvernementale et jacobine, elle n'eût rien pu sur un mouvement d'opinion mieux et surtout depuis plus longtemps organisé. Ce n'est guère plus de trois mois avant les élections qu'on a commencé à se remuer sérieusement, à agir avec énergie et vigueur. Ce n'était pas suffisant. Le bon Lafontaine nous l'a dit :

> Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Mais on peut espérer que ce mouvement, inauguré trop tard relativement aux dernières élections, se poursuivra. L'élan est donné ; il servira à combattre les noirs desseins des ennemis de la liberté, à les renverser un jour ou l'autre et à relever laborieusement les ruines sans nombre qu'ils auront faites.

***

Il nous faut revenir un peu en arrière pour parler d'autres événements.

C'est aux derniers moments de la préparation des élections de ballottage qu'éclata comme un coup de foudre la nouvelle de l'éruption volcanique de la Martinique. Antérieurement, des négociations avaient été engagées entre le Cabinet de Paris et celui de Saint-Pétersbourg en vue d'une visite de M. Loubet, à Nicolas II, le chef de l'Etat français rendant ainsi la visite faite l'année d'avant par le Tsar à la France. Nos gouvernements eussent désiré que cet échange de politesses officielles entre le Président de la République et un puissant souverain eût pu avoir lieu avant nos élections, espérant en bénéficier. Naturellement le gouvernement russe ne se soucia point de se prêter à cette combinaison intérieure de réclame électorale, et le voyage de M. Loubet fut, d'un commun accord, fixé au mois de mai.

La catastrophe de la Martinique apportant, sur les entrefaites, le deuil et la désolation partout en France, on eût trouvé convenable que, en présence de ce désastre national, M. Loubet s'excusât auprès du Tsar et ajournât au moins sa visite.

De telles délicatesses n'entrent point, paraît-il, dans la cervelle de nos hommes d'Etat. Bien mieux, arrivé à Brest pour s'y embarquer, non seulement notre Président ne fit rien supprimer des fêtes préparées dans cette ville pour l'y recevoir ; mais en un discours retentissant où, en couvrant de fleurs Waldeck-Rousseau et ses acolytes, il sembla se solidariser avec eux, il n'eut pas une allusion, pas un mot de commisération, de condoléance pour les victimes du cataclysme qui venait de détruire une part importante de la population de cette malheureuse colonie.

Quant au voyage en Russie et aux réceptions et fêtes de gala dont il a été l'occasion, tout cela n'a rien révélé en dehors des banalités officielles en usage en pareil cas. Au retour, M. Loubet s'est arrêté à Copenhague ; puis, remettant le pied sur le sol français en débarquant à Dunkerque, il y a prononcé un discours, non plus agressif comme celui de Brest, mais semblant au contraire aspirer à la conciliation. Que conclure de là...? Pas grand' chose probablement.

Entre temps M. Waldeck-Rousseau avait fini par annoncer hautement que le cabinet était virtuellement démissionnaire et le serait officiellement et définitivement aussitôt après la réunion du parlement ; et il motivait sa détermination sur ce singulier motif que le ministère ayant triomphé aux élections (*sic*), son œuvre était accomplie et qu'il n'avait plus qu'à passer à d'autres la continuation de sa politique...?

***

Parallèlement à ces événements divers, surgissait, comme d'une boîte à surprise, la découverte d'une entreprise de filouterie colossale, gigantesque, qui durait depuis vingt ans et grâce à

laquelle une certaine famille Humbert-Daurignac a pu escroquer au public, non pas seulement à de vulgaires « gogos », mais encore à de gros financiers, à la Banque de France elle-même, des sommes énormes dont le total se chiffrerait par centaines de millions !

L'origine de ce brigandage savant remonte à l'affaire de l'*Union générale*, cette banque française, montée avec des capitaux français, mais qui portait ombrage à la finance juive et cosmopolite. Le gouvernement de la République l'étrangla brusquement en 1882. Un M. Gustave Humbert, peu fortuné personnellement, mais à ce moment-là ministre de la justice et garde des sceaux, aurait reçu un pot-de-vin, les uns disent de deux millions, les autres de cinq cent mille francs, moyennant quoi il fit arrêter arbitrairement, le jour même, M. Bontoux le fondateur et président de l'Union générale, avec son second M. Féder, et cela à la veille précisément d'une importante réunion du conseil d'administration. C'est ainsi que l'Union générale, en pleine prospérité, put être déclarée en faillite. D'innombrables familles étaient ruinées, mais la haute finance judéo-allemande n'avait plus à redouter une concurrence gênante.

Il fallait pourtant que M. Gustave Humbert trouvât quelqu'explication avouable à cette fortune subitement survenue. Tel fut le point de départ de la série d'escroqueries qui va suivre. Cet homme avait une belle-fille, née Daurignac, en qui le sens de la flibuste et du brigandage transcendant s'élèvait presque jusqu'au génie. On inventa l'histoire d'une succession d'un prétendu parent d'Amérique avec des co-héritiers, les prétendus frères Crawford, par qui l'on se fit intenter successivement une série de procès au sujet d'un soi-disant legs de cent millions en valeurs mobilières enfermées dans un coffre-fort en dépôt chez les Humbert. Ces procès avaient pour base une transaction consentie entre les pseudo-Crawford et les Humbert et qui avait été combinée de manière à donner prise à toutes les chicanes de procédure capables de faire durer indéfiniment la cause. Par là le

public était constamment entretenu dans la croyance au contenu du fameux coffre-fort.

C'est ainsi que pendant vingt ans l'on put emprunter par centaines de mille francs et par millions — sans jamais rien rendre, bien entendu — et trouvant toujours maints moyens dilatoires pour endormir l'impatience des créanciers qui s'avisaient de réclamer. Mais « Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se casse. » Il finit par se rencontrer un créancier moins confiant que les autres, nommé Cattani, qui, las de fallacieuses promesses toujours renouvelées et jamais exécutées, déposa une plainte au parquet au sujet de quelques centaines de mille francs arrachées à sa candeur. Le parquet dut, bon gré mal gré, actionner l'emprunteuse, autrement dit Mme Humbert, née Daurignac, belle-fille du Garde-des-sceaux concussionnaire (lequel n'avait pas moins terminé sa carrière mortelle sur le siège de Président de la Cour des comptes).

Cet incident mit le feu aux poudres. D'autres créanciers réclamèrent. Il fut procédé, par autorité de justice, à l'ouverture, devant les témoins légaux, du fameux coffre-fort, lequel, au lieu des cent millions depuis si longtemps criés sur les toits, ne contenait que quelques papiers insignifiants et... un bouton de vêtement !

Ce qui fait la gravité de cette inouïe et superaudacieuse aventure, c'est l'impossibilité absolue qu'elle ait pu durer vingt ans sans des complaisances inusitées, invraisemblables, inexplicables, de la magistrature, de l'administration et des hommes du pouvoir. Comment d'abord expliquer que, au bruit d'une succession aussi formidable — cent millions — le fisc, toujours aux aguets pour mettre sa griffe sur tout ce sur quoi il a ou prétend avoir des droits, soit resté inactif, muet, impassible, pendant vingt ans ? Comment expliquer que d'incessants jugements aient été rendus sur ou contre des réquisitions des prétendus frères Crawford qui n'existaient pas, mais dont l'existence était simulée par les Daurignac, les propres frères de Mme Humbert ?... Et que

dire des relations mondaines incessamment entretenues durant ces vingt années, par cette famille de flibustiers et de voleurs avec la fine fleur du monde officiel, de la haute magistrature, avec l'Elysée même ?

Il y a environ trois ans, M. Waldeck-Rousseau non encore ministre, mais depuis longtemps avocat célèbre, plaidant au civil pour un des créanciers de la famille Humbert, signalait, en plein tribunal, les agissements de cette famille comme constituant « la plus grande escroquerie du siècle. » Et devenu peu après chef du gouvernement, M. Waldeck-Rousseau, si ardent à poursuivre, *per fas et nefas*, d'humbles moines et de pauvres religieuses, ne fait rien pour mettre un terme à cette escroquerie colossale sur laquelle il est édifié ! Qu'est-ce à dire ?

Pourtant il y a mieux encore. Le mandat d'amener, inévitable, contre les Humbert et Daurignac, ne fut lancé que lorsque ces prévenus, dûment avisés, eurent pu tranquillement s'éclipser et disparaître. Il est vrai qu'on se donne l'apparence de les rechercher activement; mais un hasard malencontreux veut que ces recherches portent toujours sur des lieux où ils ne sont pas. D'ailleurs on poursuit avec grand fracas les comparses, les complices subalternes. Quant aux principaux coupables, ils restent et resteront indemnes, jouissant paisiblement dans quelque luxueuse retraite, connue seulement de ceux qui ont intérêt à ne pas le dévoiler, du fruit de leurs vols, de leurs fourberie et de leurs rapines. Ainsi en a-t-il été des bénéficiaires des escroqueries du Panama et des chemins de fer du Sud enrichis aux dépens des actionnaires et obligataires de ces entreprises. Ainsi en avait-il été, antérieurement, du gendre du président Grévy, convaincu d'avoir, sous le couvert de son beau-père, fait trafic des décorations de la Légion d'honneur.

Telle est la moralité du régime.

Assurément des abus et des malversations peuvent se produire sous tous les régimes. Mais sous un gouvernement honnête et intègre, les coupables, quel que soit leur rang ou leur élévation

dans la hiérarchie sociale, sont aussitôt déférés sérieusement à la justice et punis suivant la rigueur des lois, chez nous la préoccupation dominante des gouvernants est, en pareils cas, d'étouffer ces sortes d'affaires et d'en épargner les principaux auteurs. Tant pis pour les comparses et les complices secondaires s'ils payent seuls pour les chefs d'emploi et les bénéficiaires. On a du moins fait un semblant de justice, et le champ reste libre pour mettre hors la loi, proscrire et dépouiller ceux et celles qui consacraient leur vie à l'éducation de la jeunesse et à secourir les innombrables misères de l'humanité souffrante.

X.

Paris, juin 1902.

P. S.—Depuis que ces lignes sont écrites, la nouvelle chambre s'est réunie le 1er juin pour constituer son bureau provisoire. Les choix de la majorité ont porté pour la présidence, sur un nommé Bourgeois, sectaire, franc-maçon et parfait dreyfusard, d'ailleurs ancien ministre, et pour les vice-présidents, sur deux individus de même acabit, ce, pendant que l'attitude hautaine et insolente de la gauche ne présageait rien de bon pour cette nouvelle législature.

A moins que M. Loubet, usant d'une fermeté dont on le croit peu capable, ne résiste à la pression des partis subversifs et parvienne à constituer un ministère modéré, on peut s'attendre à une persécution plus acharnée que jamais contre les catholiques, à la désorganisation définitive de l'armée, et, sur tous les points, aux pires excès.

Pages Romaines

La Grotte de Lourdes au Vatican. — Une entrevue rare. — Le pèlerinage a l'ile Capréra. — Fêtes palatines. — Une première pierre. — Musolino et « Musolinisme. »

Le dimanche, premier juin, par une de ces merveilleuses journées que le soleil prodigue à l'Italie, sous les bénédictions de Léon XIII s'inaugurait une grotte de Lourdes dans les jardins du Vatican.

La fantaisie n'a point présidé à sa construction ; en de nombreux moulages, la grotte où la Vierge apparut a livré toutes ses formes qui, légèrement réduites, ont permis au ciment de reproduire sur le sol de Rome la merveille des Pyrénées. Ici, les montagnes majestueuses ne composeront pas son incomparable écrin, mais assise sur les hauteurs du jardin, elle eût été comme perdue dans le bleu du ciel, si, non loin d'elle une tour antique, un vieux mur jauni et crevassé par le temps n'opposaient le contraste de la décrépitude des siècles à ce lieu béni, où Marie proclama elle-même l'éternelle jeunesse de sa pureté.

La garde suisse, les gendarmes pontificaux, en grande tenue, faisaient le service d'honneur. La voiture pontificale de demi-gala, restée dans la solitude d'un abandon complet depuis 1870, s'était vue l'objet d'attentions spéciales les jours précédents ; des réparations intelligentes l'avaient rajeunie, et conduite par un cocher à grande livrée, elle porta ce jour-là le Pape avec son majordorme et son maître de chambre assis vis-à-vis de lui.

En face de la grotte, un trône avait été dressé, protégé contre les rayons du soleil par le voile historique qu'on étendait au-dessus de la loggia de Saint-Pierre, quand le pape y donnait la bénédiction *Urbi et Orbi;* depuis l'invasion piémontaise, il n'avait plus abrité la majesté pontificale. Autour du Pape se tenaient les cardinaux Mathieu et Vivès, l'ambassadeur de France et le personnel de l'ambassade, Mgr François Sueur, archevêque d'Avignon, Mgr F.-Xavier Schœpfer, évêque de Tarbes, Mgr Charles MacDonnell, évêque de Brooklyn, Mgr Michel-François Howley, évêque de Saint-Jean, Terreneuve, quantité de prélats, de membres du patriciat romain, d'invités et de pèlerins.

Les litanies, les prières liturgiques précédèrent la bénédiction solennelle que Léon XIII donna à la grotte ; le discours de Mgr Schœpfer,

évêque de Tarbes, faisant don au Saint-Père de la reproduction des lieux bénis de Lourdes la suivit. — Après qu'une seconde fois, sous la main bénissante de Léon XIII, l'eau sainte eut sanctifié les rochers devant lesquels retentissait le *Tota pulchra es* chanté par les élèves du séminaire français, la nombreuse assistance fut admise au baisement des mains.

Cette reproduction de ce coin de la terre de France que foula le pied virginal de la Vierge, où elle parla notre langue, sera l'ex-voto des catholiques français envers la Papauté qui aime tant la France, en dépit de ses égarements.

***

Dans l'après-midi du vendredi, 6 juin, Léon XIII recevait dans ses appartements privés Madame Anna Moroni de Cori qui accomplira sa centième année le six octobre prochain. — A l'occasion des fêtes qui se donnèrent dans la famille Pecci, lors du mariage d'une tante du Pape, la garde du petit Joachim, alors âgé de 3 ou 4 ans, lui avait été confiée ; à presque un siècle d'intervalle, la centenaire venait saluer une fois de plus sur le trône de Pierre celui qu'elle avait porté dans ses bras. — Madame Erminia Tommassi et l'avocat Rodolphe Coronati qui l'accompagnaient aidaient un peu son oreille paresseuse à bien entendre la parole du Pape. — La conversation entre ces deux vieillards qu'escortent fort peu de contemporains a fait revivre une foule d'épisodes du bon vieux temps. — Elle a pris fin sur des souhaits réciproques et la centenaire a déclaré à Léon XIII qui la bénissait qu'elle s'en allait rajeunie.

***

Pendant que ces scènes, douces comme la piété qui les inspirait, se déroulaient au Vatican, d'autres plus tapageuses, sans nul idéal si ce n'est celui du mal, se passaient à l'île Capréra. — A l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de Garibaldi, les loges maçonniques avaient organisé cette année un pèlerinage, — *sacro pellegrinaggio*, c'est le mot dont elles se sont servi, — à la tombe du « héros. » — Les catholiques viennent fêter à Rome la vingt-cinquième année du pontificat de Léon XIII, les garibaldiens iraient à l'île Capréra célébrer les « vertus » de l'ennemi de la Papauté. — Si Salomon ne nous avait instruit depuis longtemps sur le nombre incalculable des égarés de la raison, on serait étonné de

voir quinze mille hommes suivre six cent bannières et allant, portés par trente sept navires, déposer des fleurs et des couronnes sur la tombe du plus tristement célèbre des Italiens modernes. Les jours précédents, en des articles humiliants pour l'esprit que n'aveugle pas la passion, les journaux avaient appelé le tombeau du condottiere « le panthéon des plus nobles vertus qui aient jamais glorifié la nature humaine, » *il pantheon di tutte le più nobili virtù che abbiano mai exaltata e glorificata la natura umana.* De là, à canoniser Garibaldi, à le faire l'objet d'un culte, il n'y avait qu'un pas ; la *Tribuna* l'a franchi en proclamant « la sainteté de sa personne » *la santità della sua persona*, réunissant en elle tous les héroïsmes des chevaliers d'antan, *tutte le audacie, tutte le gentilezze dei cavalieri antichi*, portant toujours dans son âme cette Rome dont il serait le libérateur, « et c'est pourquoi nous l'adorons, » ajoute le même journal dans une affirmation blasphématoire, *e per questo noi lo adoriamo.* Je demande pardon au lecteur de l'humilier dans sa dignité d'homme, en lui mettant sous les yeux des preuves si palpables de la dégradation intellectuelle et morale que produit la révolution en Italie. — Il est bon d'entendre parfois parler les fous, pour mieux apprécier le bonheur d'avoir une raison soutenue par la foi.

De Gênes, de Civita-Vecchia, de Naples, les pèlerins, — puisque pèlerins il faut les appeler, — s'étaient dirigés vers la « Madeleine » ; une délégation des deux chambres italiennes les accompagnait, ainsi qu'un représentant officiel du roi. Est-ce par ironie volontaire ? le ministre de la justice allait, lui aussi, vénérer celui qui foula aux pieds les droits les plus sacrés ; l'amiral Canevaro s'était joint aux groupes au nom du ministre de la Marine. Hélas, de France étaient accourus le maire de Nice, celui de Dijon, un sénateur et autres députés des loges. Comme toute fête, celle-ci eut son lendemain, et le lendemain, des plaintes révélèrent que parmi les austères organisateurs du pèlerinage au panthéon de toutes les vertus, d'aucuns avaient pensé conforme aux principes garibaldiens de demander subrepticement à la caisse générale de subvenir largement à leurs besoins particuliers.

***

Capréra est pour les idées avancées de l'Italie entière ; là, elles ont leur fétiche, là elles entretiennent leurs haines ; les antiquités de Rome deviennent le prétexte pour amoindrir habilement l'esprit chrétien des

Romains. Déjà, le ministre Guido Baccelli avait institué la fête essentiellement laïque des « arbres » ; cette année, en plein mois de mai, il a fait revivre au milieu des ruines du palatin le spectacle d'un sacrifice païen — jeunes gens transformés en prêtres, en sénateurs, en guerriers, en esclaves, jeunes filles habillées en vestales, prêtresses, matrones, buffles aux cornes dorées traînant un char antique, tel était le cortège dont le défilé avait attiré une foule immense sur la première colline de Rome. Le spectacle eût été inoffensif, s'il n'eût été qu'une représentation carnavalesque, le chant d'Horace qu'on y fit entendre qu'une audition en plein air ; mais dans la pensée de leurs promoteurs, ces fêtes palatines n'ont été inaugurées que pour amoindrir peu à peu par des solennités païennes qui doivent se renouveler, l'influence chrétienne dans l'esprit des Romains. L'encens brûlé sur l'autel de Pallas est un amusement aujourd'hui, il deviendra une superstition demain. C'est contre la pensée inspiratrice de ces desseins coupables que Léon XIII a protesté avec véhémence dans son allocution du consistoire du 9 juin. « Dans cette ville qui a été désignée d'avance et constituée par Dieu comme le siège principal et la citadelle de la foi catholique, on peut voir marcher impunément à l'assaut de cette même foi les plus basses passions ; en même temps ceux qui occupent dans l'Etat des postes élevés sont en proie à l'oubli ou même au dégoût des enseignements chrétiens. Ils croient faire une grande conquête, et leur pensée remonte vers une antiquité misérable qui avait disparu par le bienfait du Christ Rédempteur : ainsi que cela ressort d'indices qui ne sont ni rares ni douteux, ces hommes souhaitent, et, autant qu'il est en eux, ils s'efforcent de transformer le caractère de la Ville Eternelle, de lui enlever par degrés son éclat chrétien, d'y faire renaître les rites et les mœurs du paganisme ». Qui ne dira que les plaintes du vrai Roi de Rome ne sont pleinement justifiées ?

***

Le 28 mai, la veille du *corpus Domini*, le jour même où une nouvelle encyclique pontificale rappelait au monde que l'Eucharistie était faite pour rendre les sociétés heureuses, non loin du Pincio, dans cette rue Sistina qui va de la place Barberini à la Trinité des Monts, se bénissait la première pierre d'une future église en l'honneur du Saint Sacrement : *Augusto Sacramento Sacrum*. Le cardinal Parocchi, que la plus heu-

reuse des guérisons a conservé à l'Eglise, présidait la cérémonie. Aux membres de la colonie française qui y assistaient, s'étaient joints M. l'abbé G. Clapin, supérieur du séminaire canadien, et quelques uns de ses compatriotes. Desservant depuis nombre d'années la chapelle provisoire des sacramentines qui a précédé cette future église, il leur revenait d'entourer officiellement de leurs prières cette pierre d'un édifice français. Bénite, scellée, elle a emporté à sept mètres de profondeur dans le sein de la terre le parchemin renfermant des noms de la vieille et de la nouvelle France, heureux de rester à jamais unis sous l'autel du sacrement de l'amour.



Le mois de juin a vu se clore par le verdict de Lucques le procès du fameux brigand Musolino.

Condamné, il y a quelques années, pour un assassinat dont il s'est toujours déclaré innocent, Joseph Musolino parvint à s'échapper de prison, et successivement immola à sa vengeance et ceux qui par leurs témoignages avaient déterminé sa condamnation première et ceux qui, aidant la justice, s'étaient efforcés d'arrêter ou de faire arrêter le trop audacieux fugitif. — Au total, douze vies humaines furent sacrifiées aux ressentiments du bandit. Caché dans les montagnes de la Calabre, dont il est originaire, aidé par la sympathie de ses compatriotes qui le regardaient comme un innocent dont il fallait défendre la cause, protégé auprès des autres par la terreur qu'il inspirait, malgré la forte mise à prix dont sa tête avait été l'objet, pendant plus de deux ans il échappa à toutes les investigations de la police et à la poursuite des soldats. De loin en loin, le bruit de son fusil qui abattait un adversaire venait jeter un nouveau défi à la justice qui l'attendait. Les audaces de Musolino devenaient légendaires, son portrait était publié par tous les journaux illustrés, les mauvais vers qu'il faisait devenaient aussitôt la chose de tous, la foule lui décernait le titre de héros. Par un état d'esprit assez bizarre, Musolino prétendait avoir reçu de saint Joseph, dont il se disait le serviteur dévot, l'ordre d'abattre ses ennemis. Au reste, errant dans la montagne, il ne faisait aucun mal au passant étranger. Quand, loin de son pays, au guichet d'une gare où il demandait un billet pour franchir la frontière, son accent calabrais le dénonça à la vigilance d'un gendarme qui s'empara aussitôt de lui, ce fut une vraie

tristesse en Italie. — Etre si simplement arrêté, après avoir lassé si longtemps la maréchaussée de Calabre, on ne pouvait y croire.

Dans la crainte que les sympathies populaires n'essayassent de favoriser une nouvelle évasion du célèbre bandit, la justice environna son prisonnier des précautions les plus extraordinaires, puis elle demanda aux jurés de Lucques le jugement équitable qui lui aurait été refusé dans les assises de Calabre. Au début du procès, la pittoresque ville de Lucques regorgea d'étrangers, les journalistes arrivèrent de partout, les dames briguèrent l'honneur d'être admises aux audiences et des chanteurs nomades firent retentir les carrefours des prouesses imaginaires de ce nouveau Fra Diavolo de 27 ans. — On appela cet état d'âme populaire « le musolinisme. » — Musolino dut être satisfait dans son incommensurable vanité. Il a eu tous les honneurs que les âmes ambitieuses puissent désirer en ce bas monde. Au moment de son passage à Rome, on a vu à la gare toutes les autorités attendant le wagon cellulaire qui le transportait avec plus d'émotion qu'un carrosse royal portant son souverain impatiemment attendu. Il a eu une escorte royale pendant ses déplacements. Une femme est devenue subitement folle de lui. Des admirateurs anonymes lui ont envoyé en prison des chèques de cent dollars qui auraient peut-être sauvé un honnête homme de la mort ou une famille de la misère, et aux abords du modeste édifice de la cour d'assise de Lucques, on s'écrasait pour le voir. Une foule d'incidents ont ralenti ou arrêté la marche du procès : maladie vraie ou fausse de Musolino réclamant une suspension, abandon de ses premiers avocats qui renoncent à le défendre, désaccord des médecins légistes, les uns affirmant la responsabilité, les autres la niant ou l'atténuant. Après le plaidoyer de ses seconds défenseurs, en vain Musolino, rejetant pour la centième fois ce nom de Bandit qu'on lui a donné, a-t-il affirmé son droit à l'absolution parce qu'il n'avait tué que pour venger son innocence, le jury de Lucques, par son jugement plein de sagesse, a condamné la *Vendetta* et fait justice du « Musolinisme. »

Don Paolo-Agosto.

HONNEURS MÉRITÉS

Aux vœux jubilaires de notre vénéré archevêque, à l'auguste Pontife qui « voit les années de Pierre, » Léon XIII répond par des faveurs royales. Comme gage de son appréciation de l'œuvre accomplie en un demi-siècle par notre jeune *Alma Mater*, pionnière des universités catholiques dans le Nouveau Monde, le Pape appelle aux honneurs de la prélature deux hommes qui, par les services rendus à l'enseignement supérieur, illustrent l'Eglise et la patrie canadienne. La dignité qui leur est conférée à tous deux est celle de protonotaire apostolique.

Honneurs richement mérités ; car Mgr Mathieu, par ses vingt-huit années si fructueuses de direction et de professorat au Séminaire de Québec, personnifie le dévouement à la cause sacrée de l'éducation. Mgr L.-A. Pâquet, — que notre cher collègue nous pardonne d'éprouver ainsi son humilité — devait de nouveau attirer le regard du Pontife dont, jeune lauréat de la Propagande, il conquérait naguère au Vatican, dans une soutenance magistrale, les louanges et les faveurs.

Aujourd'hui les chaires de Rome et d'autres foyers d'enseignement ecclésiastique se font l'écho des thèses si sûres et si convaincantes de notre éminent confrère, et les maîtres de la science sacrée les signalent fréquemment à leurs disciples. Le Pape de la scolastique n'a guère trouvé de plus fidèle interprète de son plan de restauration que l'auteur des *Commentaires sur la Somme théologique de saint Thomas*, six forts volumes qui constituent un monument digne des belles époques de floraison intellectuelle dans l'Eglise.

Orateur des grandes fêtes religieuses et nationales à Québec, sa voix sait traduire les plus hautes conceptions en paroles vibrantes de patriotisme et de foi. Son allocution aux récentes

solennités jubilaires nous en a donné une preuve nouvelle, non la moins éloquente.

— Un autre de nos collègues dans la direction de la *Nouvelle-France*, Monsieur Ernest Gagnon, l'auteur distingué de *Louis Jolliet*, du *Fort et Château Saint-Louis*, des *Chansons Canadiennes*, et de plusieurs autres monographies pleines d'érudition historique et de charme littéraire, a reçu le diplôme et le titre de docteur ès-lettres aux fêtes jubilaires de l'Université Laval. *Floreat.*

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Thomas Chapais fera désormais partie du bureau de Direction de la *Nouvelle-France.*

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. Dumontier.

Québec : — Imprimerie S.-A. Demers, N° 30, rue de la Fabrique

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I — AOUT 1902 — N° 8

AVÈNEMENTS ROYAUX

Les mois de mai et d'août, cette année, ont vu tour à tour un roi nouveau prendre en main le sceptre du pouvoir suprême.

C'est le plus jeune des deux qui a précédé l'autre, comme le peuple de race latine qu'il va diriger a devancé la race anglo-saxonne, dont son aîné est le chef, dans la découverte d'un monde nouveau et dans la conquête d'un domaine assez vaste pour n'y jamais voir coucher le soleil.

Alphonse XIII, roi par la mort de son père six mois avant sa naissance, n'a pas eu à se conformer à un rite spécial pour ceindre la couronne. C'est dans les bras de sa nourrice qu'il a ouvert ses premières Cortès. Parvenu à l'âge de majorité à seize ans, Sa Majesté Très Catholique a prêté le serment par lequel il assume les responsabilités du pouvoir royal.

Edouard, septième du nom, déjà grand-père, ne gravit les marches du trône qu'à l'âge de soixante ans. Nonobstant la longévité héréditaire de la lignée hanovérienne, on serait tenté, à cause de la grave opération qu'il vient de subir, de lui prédire un règne éphémère. D'un autre côté, le fardeau de la royauté, moins lourd que jadis, laisse vivre plus longtemps ceux qui en sont chargés. Sous le régime constitutionnel, où « le roi règne et ne gouverne pas, » la couronne pèse moins au front qui la porte : l'exécutif responsable allège singulièrement le travail et les soucis du souverain. Le roi Edouard ne saurait donc répéter avec son royal prédécesseur :

Uneasy lies the head that wears a crown [1].

Les longues années d'attente et d'inaction forcée ont dû lui peser bien davantage.

Il y a, entre ces deux avènements successifs, des analogies et des contrastes qu'il semble juste de signaler pour en tirer quelques réflexions.

Et d'abord, les ressemblances.

Tous les deux succèdent à des femmes illustres. Alphonse reçoit de sa noble et vaillante mère, la reine régente Marie Christine, un royaume qu'il n'a pas tenu à cette dépositaire fidèle de ne pas lui transmettre intact. Edouard recueille un domaine qui, durant les soixante-quatre années du règne de sa mère, la reine Victoria, avait dilaté encore ses frontières déjà pourtant si reculées.

Tous les deux montent au pouvoir au lendemain de guerres désastreuses qui ont coûté à leurs pays respectifs

1 — Shakespeare, *Henry IV*, Acte III.

du sang et de l'or à profusion. Malgré les offres conciliantes d'une reine généreuse, qui avait su, dans le cloître [1], apprécier les douceurs de la paix, l'ambition aveugle, la soif du lucre l'emportent ; l'Espagne, écrasée par la supériorité du nombre et des ressources, perd le plus beau joyau de sa couronne, « la perle des Antilles, » et sacrifie l'archipel des Philippines à la convoitise des Américains. L'Angleterre, de son côté, cédant à l'influence néfaste d'une presse soudoyée par des capitalistes avides, et sourde aux protestations maternelles d'une reine qui déplore l'effusion du sang, s'engage dans une guerre qui n'a rien ajouté au prestige des armes britanniques.

Aux analogies succèdent les contrastes. Les deux races, latine et anglo-saxonne, si différentes de caractère, de religion, de mœurs et d'aspirations, ne sauraient simultanément jouer le même rôle ni jouir du même prestige. Du XVe au XVIIe siècle, l'Espagne fut la dominatrice du monde. Alors, le soleil, à chaque instant de sa course, éclairait quelque portion de son immense domaine dans l'une ou l'autre hémisphère. Au XVIIIe siècle ce privilège échoit à l'Angleterre qui l'a conservé et accru durant le XIXe siècle, malgré la rupture entre les colonies américaines et la mère-patrie.

Cette primauté universelle sera-t-elle toujours l'apanage d'Albion ? La consacrera-t-elle par une fusion fraternelle avec les Anglo-saxons de la grande république américaine ? Mais celle-ci, quelque homogène qu'elle tende à devenir par la langue, ne saurait l'être en réalité par suite de la

---

1 — Elle avait été abbesse du couvent de Hehradin, à Prague, où des dames chanoinesses de la haute aristocratie vivent en communauté, sans être liées par des vœux.

profonde diversité des éléments qui la composent au détriment de l'unité du type primordial.

D'un autre côté, la fédération projetée entre les races latines de l'Ancien et du Nouveau-Monde redonnera-t-elle à celles-ci, avec la prédominance intellectuelle qui leur appartient par droit de naissance, la prépondérance maritime et commerciale qui fut jadis le corollaire de leur expansion territoriale ? Faut-il en voir un présage dans le réveil religieux de l'Amérique latine, dans son retour progressif aux lois et à la discipline salutaires et civilisatrices de l'Eglise, sous la poussée inspirée des deux grands Pontifes du XIX[e] siècle, Pie et Léon ? Il nous est permis de le croire. En attendant, le spectre du pangermanisme et du panslavisme surgit à l'horizon et inspire de sérieuses, voire de sombres réflexions, à ceux qui interrogent l'avenir.

Mais ne perdons pas de vue les deux rois qui, s'ils ont entre eux quelques ressemblances, offrent aussi de notables contrastes, outre celui de leur âge et de leur origine.

Alphonse est le filleul du vicaire du Christ ; sa foi est celle des saints rois qui ont porté comme lui la couronne de Castille et d'Aragon. Edouard est, pour un grand nombre de ses sujets, le chef d'une église qui a rompu depuis trois siècles avec l'unité catholique. Et si, par un traditionalisme plein d'anomalies dont la conservatrice Angleterre a le secret, il s'intitule encore « Défenseur de la foi, » ce compliment immérité d'un Pape au plus mécréant de ses ancêtres ne sert qu'à mettre en évidence l'abîme qui le sépare encore du siège de Pierre. Et pourtant — nouvelle contradiction ! — le roi d'Angleterre est couronné dans l'abbaye de Westminster, dédiée au premier Pape, Pierre, par Mellitus, premier évêque de Londres, restaurée et

embellie par Edouard-le-Confesseur, et toujours sanctifiée par sa dépouille vénérable. C'est par un contraste non moins frappant que le roi d'Angleterre doit ceindre la couronne du plus fidèle de ses prédécesseurs, de ce même chaste Edouard dont il porte le nom vénéré. Mais ici l'histoire s'est chargée de démentir l'exactitude de la tradition ; car le dernier roi qui ait porté la couronne d'Edouard fut Charles Ier. La révolution de Cromwell, qui a versé son sang, a également détruit les insignes de la dignité royale, reliques du saint roi saxon. Ceux qui les ont remplacés n'en sont que des imitations, comme le culte erroné qu'on a substitué à la foi de Grégoire et d'Augustin ne saurait être qu'un pseudo-catholicisme, en dépit de la persistance officielle à se parer d'un titre également contredit par la logique et par l'évidence des faits.

Jadis les rois chrétiens tenaient à l'onction du saint chrême, ceux des pays britanniques plus que tous autres, puisque le premier roi d'Occident qui l'ait reçue fut Aidhan, roi d'Ecosse, « consacré et bénit, » nous dit l'histoire, par saint Colomban, dans l'île d'Iona, où dort la poussière de soixante rois. « Pas de baume, pas de roi, » tel était l'axiome reçu chez les rois d'antan. Cette foi en l'onction sacrée si chère aux rois d'Albion, comme à ceux de toute la chrétienté aux âges de foi, ne fut jamais mieux exprimée que par la parole attribuée par Shakespeare au malheureux Richard II : « Toute l'eau de la mer rude et orageuse ne saurait laver le baume d'un roi qui en a reçu l'onction [1]. » Il disait vrai ; car, déposé par son cousin, Henri IV d'Angleterre, puis assassiné, dit-on, par

1 — Not all the water in the rough rude sea can wash the balm from an a nointed King. *(Richard II,* Acte III, scène II).

l'ordre de cet usurpateur, il ne devait effacer que dans son propre sang le baume de l'onction royale.

Edouard VII, comme ses prédécesseurs depuis Jacques II, a été oint avec de l'huile d'olive pure et simple, laquelle, d'après un auteur récent, « depuis l'époque des Stuarts, a suffi à nos souverains[1]. » Au reste, en dépit des prétentions de l'ultra-ritualisme, pareille onction ne saurait avoir aucun caractère sacramentel, même dans l'acception la plus large du mot. Rome, en permettant aux pairs catholiques et à d'autres ayant droit d'assister à la solennité du couronnement, déclare que la présence du roi lui donne un caractère purement civil. Mais gardienne indéfectible de la parole sacrée qui enseigne que « tout pouvoir vient de Dieu, » maîtressse inspirée du respect dû, de par la loi divine, à l'autorité légitimement constituée, l'Eglise a toujours été, comme elle l'est aujourd'hui, le plus ferme, souvent le seul appui véritable du trône.

C'est elle qui nous a invités à exprimer notre reconnaissance au jour du couronnement par le chant solennel du *Te Deum*, qui nous a, en signe de joie, dispensés de l'abstinence et du jeûne l'avant-veille et la vigile de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, qui, chose singulière, devaient, sans la maladie soudaine du roi, coïncider avec la série des fêtes de l'avènement.

Puissent ces rapprcchements, au lieu d'offrir des contrastes qu'on ne peut se lasser de déplorer, être au contraire le présage du retour à l'unité de la foi de cette Angleterre, jadis « l'île des Saints, » de ce peuple dont la trop grande loyauté à un indigne souverain, au dire de l'illustre

1 — *Pall Mall Magazine*, juin 1902, page 164.

Newman, a entraîné jadis la ruine spirituelle, et à qui, comme à ceux du Danemark et de la Scandinavie, on a, par degrés, et par un plan savamment et hypocritement combiné, escamoté, pour ainsi dire, son ancienne croyance. Le mouvement accéléré des retours individuels au giron de la sainte Eglise n'est-il pas de nature à justifier cette espérance [1] ?

Quand les nations jadis très chrétiennes, quand les peuples latins qui doivent tout à l'Eglise, abusant du régime constitutionnel qui, chez eux, presque invariablement, au dire même de publicistes incroyants, aboutit au libéralisme anti-clérical, persécutent la mère qui les a engendrés à la foi, à la civilisation, à la grandeur nationale, la protestante Angleterre, en vertu de ces mêmes principes libéraux dont la tolérance est le dogme fondamental et la conséquence logique, accueille les religieux expulsés des pays latins. Le Dieu rémunérateur s'en souvient. Déjà l'hospitalité donnée aux évêques et aux prêtres chassés de France par la Révolution de '93, et la généreuse sympathie qui a fait voter des subsides pour leur soutien, ont mérité à l'Angleterre une partie de sa récompense. L'étincelle de foi restée latente au sein des vieilles familles catholiques s'est ravivée au contact des apôtres d'outre-Manche. Le sang des martyrs anglais intercédait toujours

1 — Notre époque a vu le premier lord maire catholique de Londres depuis la Réforme, Sir Stuart Knill, le premier juge-en-chef catholique, Sir Charles Russell. Sir William White, ambassadeur anglais à Constantinople, se félicitait naguère d'être le seul représentant anglais catholique à l'étranger depuis Elizabeth. Cet honneur a été partagé plus récemment par Sir Henry Howard, ambassadeur anglais à la Haye, Sir Francis Plunkett, à Vienne, et par d'autres. Sir Martin Gosselin, également catholique, vient d'être envoyé à Lisbonne.

pour la conversion de leurs compatriotes. Le Cœur Sacré du divin Maître, honoré dès le XVIIe siècle, à Londres, capitale de l'hérésie, par le serviteur de Dieu qui devait être plus tard dans l'Eglise l'apôtre officiel de cette dévotion salutaire, le vénérable Claude de la Colombière, le Cœur de Jésus avait éclairé et réchauffé les âmes des ardeurs de sa charité, préparant de loin la résurrection spirituelle dont nous sommes les heureux témoins.

Le drapeau britannique protège aujourd'hui les missions catholiques en Asie, en Afrique, dans l'Océanie, et contribue ainsi efficacement, bien que d'une manière indirecte, à l'extension du royaume du Christ[1]. Il protège également nos libertés religieuses et civiles, qui seront toujours sauvegardées si nous savons rester unis pour les défendre aussi fièrement qu'elles ont été vaillamment conquises.

Le jour viendra bientôt où la dernière insulte à notre foi inscrite dans les statuts de l'Angleterre en aura été effacée.

Si un parlement aveugle et entêté a forcé naguère le Roi, malgré ses répugnances, à prononcer un serment outrageant pour plus de dix millions de ses plus loyaux sujets, pareil fait ne se renouvellera plus.

C'est la croyance de ceux qui réfléchissent, que la formule offensive du serment royal a vécu, comme les lois pénales et l'inéligibilité des catholiques aux charges de l'Empire. Nous pouvions donc chanter à bon droit le *Te Deum* qui a signalé l'avènement de notre Roi, et nous continuerons à dire avec la sainte Eglise : *Domine, salvum fac regem !*

L'abbé L. LINDSAY.

---

1 — Léon XIII a déclaré aux ministres australiens qui le visitèrent tout récemment qu'en aucun pays du monde l'Eglise catholique ne jouit de plus de liberté qu'en Angleterre et ses colonies.

PAGES INÉDITES D'ERNEST HELLO

LETTRE D'INTRODUCTION

Monsieur le Directeur,

Vous me demandez quelques mots d'introduction aux pages inédites d'Ernest Hello dont vous commencez aujourd'hui la publication, et vous désirez surtout connaître les circonstances heureuses qui ont fait passer ces belles pages entre mes mains pour les transmettre à la *Nouvelle-France*. Il faut donc vous raconter un peu mon petit pèlerinage à Kéroman, au tombeau et à la maison d'Ernest Hello.

Il me serait plus facile de vous dire mon admiration et mon amour pour le grand penseur et poète chrétien que de vous raconter comment cet amour me poussa un jour jusqu'à Lorient, au fond de la Bretagne, et me donna l'audace de me présenter au château de Kéroman, seul et sans autre recommandation qu'un simple billet que je fis passer à Mme Hello, pour lui dire le but de mon voyage et lui offrir l'hommage d'un jeune prêtre canadien, admirateur d'Ernest Hello et de Jean Lander.

Mme Hello comprit sans peine le sentiment qui m'avait amené et m'accueillit avec une extrême bienveillance. « Un ami d'Ernest ! Soyez le bienvenu. » Et me présentant à M. Henri Lasserre et à Mme Lasserre, alors ses hôtes : « Un ami d'Ernest qui nous arrive du Canada. Comme ce pauvre Ernest serait heureux de voir des amis lui arriver de si loin ! » Et il fallut causer de tout, voir la bibliothèque, la chambre de travail, et surtout le petit pavillon au fond du jardin, au bord de l'Océan où Hello passa bien des heures de sa vie à prier, à méditer et à écrire. Vous avez lu les récits de Jean Lander, récits charmants par leur douce familiarité et souvent admirables par la profondeur

des sentiments et l'élévation de la pensée ; vous savez aussi par le livre si vrai de M. Joseph Serre, ce que fut pour le grand écrivain l'épouse qui fut elle-même assez grande pour le comprendre, assez forte pour le soutenir et le consoler : le charme des récits et la grande âme de l'épouse se retrouvent dans la conversation de Mme Hello, maintenant âgée de quatre-vingts ans. On ne se lasse jamais de l'entendre, surtout lorsqu'elle nous parle de « son cher Ernest. »

Au lieu des quelques minutes que j'avais espéré passer sous le toit d'Ernest Hello, il fallut accepter l'hospitalité, passer tout un beau jour avec Mme Hello et M. et Mme Lasserre, et même promettre de revenir avant de partir pour le cher Canada.

Et je suis retourné. Il y a aujourd'hui un an, au jour anniversaire de la mort du grand Hello, j'étais de nouveau à Kéromau et je célébrais la sainte messe dans la petite chapelle du château, pour lui et à toutes les intentions de sa vénérable épouse. Je passai là cette fois quelques jours, encore trop rapides pour moi, me promenant sous les grands chênes qui virent tant de fois passer « le pauvre Hello ; » je retournai au cimetière m'agenouiller sur sa tombe que marque une grande croix de granit d'un caractère de particulière et solennelle grandeur, et surtout, je me nourris de sa pensée et de sa vie que me racontait si bien Mme Hello. Naturellement, l'entretien nous amena à parler des œuvres inédites, et c'est avec grande joie que je reçus la permission de lire « ces manuscrits, fragments épars d'une grande pensée, pages intimes, religieusement recueillies, recopiées et mises en ordre par les soins de Mme Hello, dont la main intelligente et l'œil exercé pouvaient seuls accomplir la tâche, et sauver pour nous et pour la postérité toute une part des œuvres, la plus belle peut-être, d'un des plus puissants esprits du XIXe siècle[1]. » Bien plus, l'extrême bienveillance de Mme Hello, à qui j'avais parlé de la *Nouvelle-France* qui allait naître, me permit de copier, pour les

1 — Joseph Serre — *Ernest Hello* — p. 135. Paris. Perrin, 1894.

offrir en primeur à vos lecteurs, les belles pages qui vont suivre et dont je garantis la parfaite exactitude. Ces pages sont prises un peu au hasard dans les trois gros cahiers des œuvres inédites, et presque toutes furent écrites dans la solitude de Kéroman, dans ce petit pavillon au bord de l'Océan, où bien souvent la vieille servante surprit Hello à genoux, en prières, lorsqu'elle allait l'appeler pour le déjeuner. C'est elle-même qui nous l'a dit : « Si vous aviez vu, monsieur, ajoutait-elle, quelle belle figure il avait lorsqu'il sortait de ses méditations, on aurait cru qu'il revenait du Ciel. »

Ernest Hello compte au Canada bon nombre d'amis et d'admirateurs ; ses œuvres puissantes ont ici, comme en France, élevé et fortifié bien des âmes ; c'est pour elles surtout que j'ai apporté avec bonheur à votre excellente revue les belles et très bonnes pages qui suivront. Je garde même l'espérance d'en obtenir d'autres de la grande bonté de Mme Hello, qui me disait à mon départ de Kéroman : « Je suis heureuse que vous emportiez ces pages pour qu'elles voient le jour chez vous, au Canada, où, je le sais, Ernest compte encore de bons amis qui savent le comprendre et l'aimer. »

A. Damours, Ptre.

14 juillet 1902.

(17e anniversaire de la mort d'Ernest Hello).

I

La plus haute parole que Dieu ait dite aux hommes est celle-ci : *Quæsivi virum qui interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terrâ, ne dissiparem eam.* — Ezech. XXII, 30).

Par cette parole, Dieu a révélé ses instincts de gloire, car la gloire du plus fort est de rendre les armes au plus faible. Moïse l'avait deviné quand il exigea le pardon qu'il avait d'abord demandé.

« Laissez-moi, dit Jéhovah, mon parti est pris.

— Je ne vous laisserai pas, » répond Moïse.

Et Jéhovah est vaincu.

Sa gloire est d'être vaincu par l'homme.

L'homme ne peut chanter que quand il a vaincu Dieu.

Le peuple choisi, celui qui levait l'Arche d'Alliance, le dépositaire, le gardien de la gloire, s'appelait le peuple d'Israël. Israël veut dire « fort contre Dieu, » et Jacob, en qui se personnifie le peuple élu, reçut le nom d'Israël après la nuit sublime de son combat mystérieux, et le nom d'Israël tomba sur lui des lèvres sacrées de l'ange vaincu.

La gloire de Dieu est si essentiellement la victoire de l'homme sur Dieu que je ne puis me figurer que Dieu ait créé le monde pour une autre raison.

S'il n'eût dû faire que des êtres dont la volonté dépendît absolument de la sienne, il eût préféré ne rien faire.

Il a créé pour voir hors de lui la Liberté.

Or l'exercice de la liberté humaine, sa majesté, sa gloire, son principe et sa fin, c'est de vaincre Dieu. C'est là la façon haute et sublime de faire la volonté du Seigneur.

Faire sa volonté, c'est lui faire violence ; car il ne nous a pas créés pour autre chose ; les violents l'emportent, et si le péché a tant de puissance, c'est parce qu'il est la parodie sacrilège de cette violence sacrée.

Le péché viole la volonté de Dieu ; la prière doit la changer. Le péché lutte contre Dieu, loin de Dieu, sans Dieu, malgré lui. Il sera vaincu.

La prière lutte contre Dieu, près de Dieu, avec Dieu, inspirée par Dieu. Il faut qu'elle soit victorieuse.

Job et Jérémie sont les deux types sublimes et audacieux dont le blasphème est la contrefaçon. Le blasphème ne va

pas toujours plus loin que leurs paroles. Leurs paroles vont droit. Le blasphème va loin de Dieu.

Job et Jérémie visent au cœur de Dieu et l'attaquent directement. Le blasphème attaque Dieu dans son essence. La prière l'attaque dans sa conduite.

Le blasphème déteste son Esprit. La prière l'oblige à convertir sa conduite à son Esprit par la vertu de la matière touchée.

La Matière ! voilà le grand mot ! C'est sur la matière que la violence doit porter.

Satan a méprisé la matière, il a méprisé le corps humain à qui l'union hypostatique était réservée. Il a voulu s'élever par l'esprit. Il faut que son trône soit renversé par la matière qui est spécialement l'objet de ses dédains.

L'esprit de l'homme est le laboratoire de Satan. C'est là que toute vérité et toute erreur sont confondues par l'éternelle discussion qui donne à chacune d'elles les apparences de l'autre. Et si cela est vrai toujours, cela est bien autrement vrai à notre époque.

Les exercices de l'esprit ont atteint une telle subtilité qu'il lui est devenu impossible de se rien prouver à lui-même.

Le pour et le contre miroitent devant l'homme avec des droits en apparence égaux. On n'écoute plus les preuves tant on est certain d'avance de n'être pas convaincu par elles. La matière est la seule marque authentique que Dieu donne de son action.

Jésus-Christ commence par parler morale au centurion dont le fils va mourir. Le centurion ne l'écoute pas. Il l'interrompt : « Mon fils va mourir. — Va, dit le Seigneur, ton fils est sauvé. » Et l'enfant fut guéri à cette heure.

La chananéenne réfute Jésus-Christ et l'emporte sur lui. Il veut être vaincu. Il arme cette femme du don de vouloir.

Marthe renonce à... et dit que Lazare ressuscitera au dernier jour. « Si vous croyez, dit Jésus-Christ, vous verrez la gloire de Dieu. »

La gloire de Dieu, c'est le miracle sur la terre.

Il y a en Dieu deux puissances qui dorment et qui demandent pour se réveiller que la main terrible d'une violence exaspérée les secoue. Alors le monde qui se moque des discours, tombera à genoux devant le fait visible, et Jéhovah sera renouvelé, selon la parole de l'Ecriture. Toutes les prières triomphantes de l'Ecriture sont des reproches sanglants lancés vers Dieu.

« Non, dit Agar dans le désert, je ne veux pas voir mourir cet enfant. » Et l'ange lui montre la source vive, et Ismaël vivra.

Le fils de la veuve est mort. « Seigneur, s'écrie Elie, est-ce ainsi que vous récompensez celle qui me nourrit pendant la famine ? » Et il s'étend sur l'enfant et l'enfant ressuscite.

Et cette bonne femme des rues de Rome dont on raconte l'histoire, elle fait comme Elie et Moïse. Elle prend sur ses bras son enfant malade et va vers une statue de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Là elle accable la Vierge de reproches. « Voilà mon enfant, dit-elle, et voilà le vôtre ! Si c'était le vôtre qui fût malade, et si vous veniez me demander secours, vous l'aurais-je refusé ? Et vous qui avez là votre enfant bien portant, qu'avez-vous fait pour moi ? »

Et l'enfant fut guéri.

La miséricorde et la gloire se rencontrent et s'embrassent dans la victoire de l'homme sur Dieu.

Dans la Babel du monde moderne, où chacun parle, où personne n'écoute, dans l'immense confusion des langues mêlées et troublées, voilà l'unique parole nécessairement et certainement écoutée du genre humain. Voilà la parole victorieuse qui s'impose nécessairement à tout le tumulte des voix discordantes. La parole du miracle porte avec elle partout où elle va la signature authentique de Dieu.

(à suivre).

ERNEST HELLO.

MŒURS AMÉRICAINES

BLANCS ET NOIRS

La première gare où pénètre l'étranger qui, de nos jours, voyage dans les anciens Etats esclavagistes lui en apprend plus long que bien des discours sur les relations actuelles des deux races, blanche et noire, dans cette partie des Etats-Unis. Il est tout surpris d'y trouver deux salles d'attente complètement séparées l'une de l'autre et situées aux deux extrémités de l'édifice. A l'entrée de la première ses yeux tombent sur l'inscription : *White*, tandis qu'il lit à la porte de l'autre : *Colored*. Cela fait au voyageur à peu près le même effet que si à l'entrée de ces Etats il voyait sur une affiche géante : Ici on n'admet pas l'égalité sociale des blancs et des noirs.

La question sociale qu'a fait naître aux Etats-Unis l'émancipation des noirs est peut-être encore aujourd'hui le problème d'ordre intérieur le plus grave dont la solution s'impose aux Américains du Sud, et, indirectement, à tout le peuple des Etats-Unis.

Pendant un certain temps, comme le fait remarquer un publiciste [1], toutes les doléances du Sud au sujet de ses relations avec la race noire étaient accueillies par le Nord avec des sourires d'incrédulité. Par bonheur, cet état d'esprit disparaît graduellement, et, à l'heure qu'il est, bien des gens sérieux, vivant en deçà ou au delà du Potomac et de l'Ohio, travaillent à se former sur la question un jugement équitable, et sont, par le fait même, plus aptes à une discussion calme et éclairée.

Cependant, malgré cela et malgré les rapprochements qui ont dû nécessairement se produire entre blancs et noirs au moins sur

---

1 — Thomas-Nelson Page, auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet.

le terrain politique, il s'en faut de beaucoup que l'antipathie soit complètement éteinte. Un coup de pincettes malencontreusement donné dans ces cendres encore chaudes fait vite jaillir les étincelles de tous côtés, et M. Théodore Roosevelt lui-même saurait, mieux que personne, nous renseigner là-dessus. A peine, en effet, au mois d'octobre dernier, Booker-T. Washington, le représentant le plus distingué de la race noire en Amérique, s'était-il assis à la table du Président, sur l'invitation spéciale de celui-ci, que la stupeur et l'indignation se peignaient sur les visages des Sudistes et qu'une tempête de protestations éclatait dans toute la presse des anciens Etats esclavagistes. Laisser un noir manger à la table du Président des Etats-Unis, quel crime abominable ! Et voilà comment un innocent dîner fit perdre du coup au héros de San Juan, dans l'esprit des Sudistes, la moitié de sa popularité ! On appela ce dîner nouveau genre : « *Un point noir dans la Maison Blanche.* »

Aux yeux de celui qui n'a jamais été à même d'observer sur les lieux les mille frictions et conflits qu'entraîne dans le Sud la vie en commun des blancs et des Africains importés, ce *tolle* de la presse sudiste à propos d'un dîner peut paraître ridicule et inexplicable. Mais quiconque a habité le Sud et a observé et écouté un quelque peu, n'aurait pas compris qu'il en fût autrement.

La table, voyez-vous, est un symbole, un signe d'égalité sociale. On n'invite pas son domestique à dîner comme on invite un parent ou un ami. Or, chez les blancs du Sud, le mot d'ordre est général : « Pas d'égalité sociale avec les noirs ! Le mélange d'une race supérieure avec une race inférieure, disent-ils, ne peut produire qu'un type dégénéré où l'on retrouverait comme une synthèse des défauts et des vices des deux races. »—« On n'a pas besoin d'être prophète, écrivait peu de temps après l'incident Roosevelt-Washington le colonel Thorpe, dans le *Louisville Courier Journal*, pour prédire les conséquences désastreuses d'une invasion de dix millions d'Africains dans la société blanche. Dans deux siècles,

et peut-être avant, tout le peuple de ce pays serait descendu au niveau des populations de l'Amérique du Sud. Le blanc du Nord qui prêche une doctrine contraire, concluait le bouillant colonel, est déloyal et traître à sa race, fût-il Président, juriste, évêque ou simple sentimentaliste. »

L'allusion au dîner de M. Roosevelt est assez directe !

Voilà donc encore une fois bien nettement tracée l'infranchissable *color line*, comme on dit en ce pays, qui empêche les blancs et les noirs de voyager en chemin de fer, dans le même wagon, et de dîner au restaurant à la même table, dans les anciens Etats esclavagistes.

A ce propos, Booker-T. Washington lui-même, dans son livre *Up from slavery* [1], raconte un trait assez piquant et très caractéristique.

C'était en 1879. Le général Armstrong, ce distingué philanthrope américain qui fut si dévoué aux intérêts de la race noire, venait de tenter l'introduction des Indiens dans son école industrielle, fondée d'abord exclusivement pour les nègres à Hampton, Virginie. Un de ses nouveaux élèves fut pris du mal du pays, et il fallut le reconduire à Washington, et de là, à la réserve indienne. Ce fut Booker Washington qu'on chargea de l'accompagner. Le voyage se fit en bateau à vapeur. On sonne le dîner. Washington, en homme qui connaît son affaire, attend que le grand nombre de passagers aient achevé leur repas, puis il pénètre dans la salle à manger ; mais aussitôt il est averti que son élève seul peut se mettre à table. Même aventure à l'hôtel où ils descendent en débarquant à Washington.

On ne peut donc le nier, l'antipathie entre les deux races du Sud, plus contenue aujourd'hui qu'il y a trente ans, n'en est peut-être pas beaucoup moins réelle.

Toutefois, pour être impartial envers les blancs du Sud, il faut

---

1 — Voyez *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1901. " L'autobiographie d'un nègre ", par Th. Bentzon.

d'abord bien comprendre la position où les a mis l'affranchissement des noirs, ne pas perdre de vue les efforts considérables et dignes de louange qu'ils ont faits pour relever le niveau primitif des affranchis, et puis bien se rendre compte du caractère et des aptitudes de la race noire.

Rappelons-nous, en effet, ce qu'étaient ces grands planteurs du Sud avant la guerre, avec leurs troupes d'esclaves dont quelques-uns avaient pu coûter jusqu'à $1,500, et qui, le plus souvent, constituaient, à eux seuls, toute la fortune du maître, et nous comprendrons mieux alors la résistance acharnée qu'opposa le Sud à la campagne abolitionniste du Nord.

On a sans doute bien de la peine à réprimer un mouvement d'indignation, quand on songe à tout ce *capital humain* si cruellement amassé par certains membres de l'ancienne Confédération du Sud. Mais que, dans ces temps de honteux servage, il y ait eu des maîtres assez généreux pour faire oublier à ceux qu'ils possédaient leur humiliante qualité d'esclaves, on ne saurait le nier sans mentir à l'histoire. Je n'en veux pour preuve que ce fait des 25 esclaves de M. John-S. Bransfield, grand propriétaire de fermes dans l'Arkansas, qui, après avoir quitté leur maître en pleurant le jour où ils furent proclamés libres, s'en revinrent un à un à la ferme, quelques mois après, suppliant leur ancien maître de les reprendre, non pas comme ouvriers à gages, mais comme esclaves.

Et ce qui paraît bien plus étrange encore et plus intéressant à noter : « lorsque, dit Booker Washington lui-même, écartant les préjugés et les rancunes, nous regardons les faits bien en face, nous reconnaissons que, malgré la cruauté, malgré l'immoralité profonde de cette institution, les dix millions de nègres américains sont dans de meilleures conditions matérielles, intellectuelles et religieuses qu'un nombre égal de noirs sur tout autre point du globe. C'est si vrai que des nègres de ce pays dont les ancêtres, ou qui eux-mêmes, ont été à l'école de l'esclavage, se rendent en Afrique, comme missionnaires, pour éclairer ceux des nôtres qui

sont restés dans la patrie. Je ne parle pas ainsi pour justifier un état de choses qui n'eut à l'origine que des motifs de lucre, mais pour montrer comment la Providence sait se servir des hommes et des institutions [1]. »

Mais reprenons notre thème. Voici la terrible guerre de Sécession engagée. Les Confédérés font preuve, dans les luttes sanglantes de cette guerre fratricide, d'une bravoure digne, hélas ! d'une meilleure cause. Lee, Jackson et Beauregard sont des hommes dont l'histoire ne saurait oublier les faits d'armes glorieux. Mais les Confédérés sont obligés de céder, la paix est faite, et les noirs sont proclamés par Abraham Lincoln, citoyens libres de l'Union. Cet acte d'émancipation décrétait, en même temps que l'affranchissement des nègres, la ruine financière et sociale des planteurs du Sud.

Les blancs de ce pays l'ont-ils complètement oublié ? L'expérience prouve plutôt le contraire. Mais si, d'un autre côté, nous considérons l'œuvre de régénération intellectuelle des noirs entreprise avec énergie depuis un bon nombre d'années par les blancs, il nous faut au moins admettre, à l'honneur de ces derniers, qu'ils savent généreusement faire taire de pénibles souvenirs pour travailler au relèvement de leurs anciens esclaves.

Chacun sait qu'avant la guerre, à cause de l'abîme qui séparait les maîtres de leurs serviteurs, jamais on n'aurait pu songer à prélever sur les deniers publics de quoi pourvoir à l'instruction des nègres. Si je ne me trompe, une loi leur défendait même d'apprendre à lire. A dire vrai, il n'y avait alors de florissant dans le Sud, en fait de maison d'éducation, que les universités ou les grandes académies où, seuls les fils des riches propriétaires pouvaient se payer le luxe d'études sérieuses. L'instruction populaire, même chez les blancs, était négligée et le plus souvent nulle.

---

1 — La traduction des passages du livre de Washington *Up from slavery*, qui seront cités dans le cours de cet article, est empruntée à l'excellente étude qu'en fait M. Th. Bentzon dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Bientôt après Appomattox, malgré le sombre horizon qui s'offrait aux regards du Sud ruiné par une guerre désastreuse, les Confédérés vaincus, mais non découragés, commencèrent à comprendre que s'ils voulaient jamais jouer un rôle dans la politique de l'Union et recouvrer, en partie du moins, un prestige perdu, il leur fallait à tout prix se mettre à l'œuvre et organiser un système efficace d'instruction publique s'étendant à toute la nation.

A l'heure qu'il est, disons-le, il n'y a pas un Etat du Sud qui ne pourvoie à l'instruction du peuple, *sans aucune distinction de races*, par un système d'écoles établies, soutenues et contrôlées par l'Etat lui-même [1].

Le Sud dépense aujourd'hui pour les écoles publiques des

---

1 — Voici quelques chiffres qui nous prouveront l'énergique et généreux effort que font les blancs du Sud pour le relèvement de la race noire.

Dans les anciens Etats esclavagistes, y compris le district de Columbia, 35 pour cent des enfants de 5 à 18 ans sont des nègres. En faisant le relevé des listes d'inscriptions scolaires, on trouve 52 pour cent d'enfants noirs, et de tous ces négrillons inscrits, la présence moyenne à la classe est de 64 pour cent. Les dépenses faites par ces Etats pour l'éducation des noirs, d'après des données officielles du Bureau d'Education, ont été de $120,000,000 de 1870 à 1891, et les frais scolaires *per capita* se sont élevés de 49 centins qu'ils étaient en 1870-71 à $2.27 en 1897-98.

Or, des revenus scolaires obtenus par les taxes, les blancs ont payé 92 pour cent. D'ailleurs, le rapport officiel d'évaluation des propriétés dans les Etats en cause nous édifiera encore bien davantage sur ce sujet. En effet, en Georgie, la propriété des blancs en 1890, était évaluée à $374,035,693; celle des noirs à $14,118,720. Pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1900, on évaluait la propriété des blancs dans la Caroline du Nord à $242,342,104, et celle des noirs à $9,402,669. Le rôle d'évaluation des comtés de la Louisiane (à la Nouvelle-Orléans, il n'y a qu'un seul rôle pour les noirs et les blancs), pour l'année 1899, donne $122,577,440 pour la propriété des blancs, et $6,643,049 pour celle des noirs.

En Virginie enfin, 95,662 blancs ont payé des taxes, en 1899, pour des propriétés évaluées à plus de $300, et dans la même année, 8,147 noirs seulement ont fait la même chose. — Tous ces chiffres sont empruntés au rapport du Dr J.-L.-W. Curry, administrateur-gérant des « States Educational Funds, » fait à Washington, au mois de décembre 1901.

nègres six millions et demi de dollars par année. De cette somme les blancs payent plus de 90 pour cent en taxes volontaires, tandis que les noirs eux-mêmes n'en paient que 10 pour cent, et dans certains districts à peine 3 pour cent.

Il est juste toutefois de reconnaître, avec le D[r] Curry lui-même, qu'avant toute action des Etats du Sud en cette matière, plusieurs sociétés religieuses, ainsi que de généreux philanthropes du Nord, avaient libéralement donné pour l'instruction des noirs, et qu'en outre, comme le dit M. Th. Bentzon dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1901, la part prise au relèvement du nègre par les pédagogues, venus eux aussi du Nord aussitôt après la guerre, forme un des plus beaux chapitres de l'histoire des Etats-Unis.

Ne perdons pas de vue cependant que les lois scolaires, qui mettaient dans le Sud sur un même pied l'éducation du blanc et celle du noir, ont été votées par des Législatures composées de blancs dont les huit-dixièmes étaient de vieux soldats Confédérés ou de leurs descendants, et souhaitons que la générosité de ces derniers aille toujours croissante jusqu'à faire peut-être un jour complètement oublier l'immense faute des ancêtres !

A la vue des sacrifices réels qu'ont faits et que font encore les Sudistes pour l'éducation des noirs, il est bien permis de se demander si le succès a répondu à leurs efforts.

A ne considérer que le point de départ, on est frappé, — et cela se comprend, — des progrès rapides de l'instruction populaire chez les nègres et de l'augmentation dans le nombre des élèves qui, de 1877 à 1895, fréquentèrent les écoles *de couleur* tant publiques que privées. Mais si l'on regarde l'état d'avancement intellectuel du nègre américain d'aujourd'hui, il faut avouer franchement que les progrès réalisés sont encore au-dessous du travail accompli durant les 30 dernières années.

Parmi les causes multiples de cette disproportion entre la force dépensée d'un côté et la perfection acquise de l'autre, il faut mettre au premier rang le caractère et les aptitudes de la race noire.

Que ce soit là, en effet, l'apanage naturel de l'Africain, ou le triste résultat de son séjour sur la terre d'Amérique, on est forcé de reconnaître que le noir des Etats-Unis a certains défauts peu conciliables avec un travail constant et une application méthodique et suivie.

C'est d'abord à l'école que le nègre fait preuve d'inconstance, compagne inséparable de l'imprévoyance qui est son défaut capital. Dans les premiers temps de sa fréquentation de la classe, comme me le disait un curé de la Louisiane, les progrès du négrillon sont assez encourageants. Mais ils durent peu, et quand une fois l'enfant a appris quelques rudiments de lecture, il ne s'inquiète pas beaucoup du reste.

La même insouciance s'observe mieux encore dans la conduite de la vie, et il est assez rare de voir un nègre faire des économies pour s'acquérir une propriété. C'est ce que démontre clairement le dernier bulletin officiel des commissaires d'évaluation pour les différents districts de la Louisiane (1901). On y voit, en effet, que de tous les nègres de la Louisiane en âge de voter, 1 sur 27 seulement possède de la propriété pour une valeur de $300. Et même, dans certaines parties de l'Etat, la proportion descend beaucoup plus bas. Ainsi, à l'Assomption, elle est de 1 sur 264 ; à Madison, de 1 sur 102, et à Livingston, de 1 sur 100.

Il est hors de doute que la vie au jour le jour est l'idéal du nègre. Je demandais, il y a quelque temps, à un des nombreux pêcheurs d'huîtres du village que j'habite, un noir, combien à peu près il pouvait gagner pendant l'hiver avec un bon bateau. « Nous amassons de quoi passer l'été sans travailler, me répondit-il ; c'est là tout ce que nous désirons. »

Evidemment ce n'est pas chez les noirs qu'on trouvera jamais les meilleurs clients des caisses d'épargnes ! Et une telle incurie les empêchera toujours de jouir aux Etats-Unis, sur le terrain économique, d'une influence proportionnelle à leur nombre. Cette imprévoyance caractéristique du nègre n'est-elle pas le résultat

assez naturel de près de deux siècles d'esclavage, pendant lesquels il n'eut qu'à faire mouvoir ses bras et ses jambes pour exécuter la besogne toujours taillée d'avance par le maître ?

Le nègre ne brille pas non plus par l'énergie, et se montre, en outre, très sensible à l'influence du milieu.

Les villes, avec le luxe de leurs amusements variés, ont sur lui un attrait malsain auquel il résiste difficilement.

D'ailleurs, pour parler franc, le développement qui résulte de l'initiative et de la force de caractère lui a toujours manqué. La race noire est une race inférieure, et il serait absolument chimérique de croire qu'il soit possible au nègre, placé dans les mêmes conditions que le blanc, d'atteindre le niveau intellectuel de celui-ci. Booker Washington est une brillante exception à la règle, et ne fait que confirmer, par cela même qu'il domine sa race de tout son talent, cette loi inexorable de l'anthropologie.

Certes, la proclamation de Lincoln pouvait difficilement trouver des gens moins préparés à jouer sérieusement le rôle de citoyens, et à recevoir tout à la fois le droit de suffrage et d'éligibilité.

La situation de ces malheureux, à l'instant mémorable de leur affranchissement, a été dépeinte en quelques lignes d'une vérité saisissante par Booker Washington, dans son livre où il raconte comment les choses se passèrent sur la plantation où il travaillait. « Pendant quelques instants, écrit-il, ce furent des cris d'allégresse sauvage, de bruyantes actions de grâces ; mais les nègres n'avaient pas eu le temps de retourner à leurs cases que déjà le premier enthousiasme se changeait en préoccupation. Quelle responsabilité que d'être libres, d'avoir à se suffire ! Il s'agissait de se créer un foyer, d'exercer un métier, d'établir et de soutenir une église, de devenir des citoyens. En quelques heures on les avait mis en face de toutes les grandes questions que la civilisation s'efforce de résoudre depuis des siècles... » En vérité, il eût été bien difficile pour ces esclaves d'hier de ne pas se livrer à ces graves réflexions à l'aurore de leur liberté !

La faiblesse de volonté et d'initiative, que nous venons d'observer chez le noir, exerce malheureusement une influence délétère sur son économie morale, et y engendre trop souvent de terribles désordres qui font alors du pauvre nègre un être véritablement dangereux. Si je voulais ici assombrir le tableau, je n'aurais qu'à reproduire la page où William-Hannibal Thomas, un noir, trace un portrait peu flatteur de ses compatriotes dans son livre : *The american Negro — What he was — What he is and what he may become.* Mais il faut être juste : le portrait est manifestement chargé, et après renseignements pris, on trouve qu'il y a lieu de soupçonner l'auteur d'être traître à sa race.

Quand on parle d'obstacles à l'avancement rapide du noir dans la voie du développement intellectuel et social, il faut encore tenir compte des funestes illusions que des politiciens sans vergogne firent longtemps briller aux yeux de ces simples et naïfs affranchis pour leur arracher un vote convoité. Bon nombre de ces malheureux lâchèrent trop souvent la proie pour l'ombre, et, au lieu de se mettre paisiblement à exercer un métier, se lancèrent à la poursuite d'un avenir tout doré de belles promesses et... vide de réalité.

Autant de forces perdues, qui, si elles avaient été dirigées sans retard vers un but moins brillant mais plus pratique, eussent pu donner à la race noire plus de prestige et une plus grande confiance en elle-même.

C'est ce qu'a très bien compris le distingué fondateur et président du Tuskegee Normal Institute (Alabama), Booker-T. Washington, et ce qu'il a su mettre en pratique avec un succès remarquable pour le relèvement de sa propre race. Inculquer à ses compatriotes la nécessité de gagner l'estime et l'amitié des blancs par une vie honnête et sans reproche, les pousser résolument vers l'exploitation des régions agricoles, détourner par conséquent les prétentieux et les chimériques du projet d'abandonner les champs pour la ville, et à cette fin, fortifier tout d'abord leur caractère et leur donner des habitudes d'ordre et

d'économie, voilà le programme de réforme sociale que cet homme d'un talent extraordinaire a su réaliser dans son école normale de Tuskegee, fondée en 1881. On ne peut rien trouver aujourd'hui dans tous les Etats-Unis qui réponde mieux, en dehors de l'action de l'Eglise catholique, aux véritables besoins de la race noire.

Dire que la même éducation convient au noir et au blanc semble absurde à Booker Washington. « Il peut nous être agréable de le croire, dit-il, mais quand l'épreuve est faite, on est forcé d'admettre qu'il existe cependant une différence... Avec un courage au-dessus de tout éloge, ce noble champion de la civilisation nègre en Amérique, après avoir été formé lui-même à l'école du célèbre général Armstrong, est parvenu à organiser une école normale, devenue maintenant une pépinière d'instituteurs dévoués. Ceux-ci se répandent dans les campagnes pour se consacrer à l'instruction de leurs frères et se dévouer en même temps à leur formation morale.

Faire tout d'abord des hommes de bien, des hommes assidus au travail, voilà le premier article de leur programme. « Quand le nègre sera justement considéré, dit Booker Washington, on lui fera meilleur accueil. »

Connaissant à fond l'inconstance native de ses compatriotes, il fonda en 1884, à côté de son école normale, une école du soir qui compte aujourd'hui 457 étudiants et « qui lui sert de pierre de touche pour juger des capacités et des bonnes volontés. » Quiconque, en effet, consent à travailler dix heures par jour pour gagner deux heures d'étude est jugé digne d'être poussé jusqu'au bout. Quand il a fait ses preuves à l'école du soir, l'élève entre à l'école proprement dite où il suit la classe quatre jours par semaine et travaille deux jours à son métier. Il sort de l'école de bons charpentiers, serruriers, tailleurs, etc., qui font en même temps honneur aux leçons de morale de leur président [1].

---

1 — *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1901.

Cette œuvre philanthropique est un gage sérieux d'espérance pour l'avenir de la race noire aux Etats-Unis, et, reconnaissons-le ici, les Sudistes les plus obstinés ne lui ménagent pas leurs encouragements.

Hélas ! les rapports officiels du dernier recensement ne semblent pas prouver que les idées vivifiantes de Washington aient encore atteint la masse des noirs, car on y constate une tendance de plus en plus marquée des nègres à s'entasser dans les villes. Chose étrange ! la capitale de l'Union est toujours à la tête des villes à population mixte avec ses 86,702 noirs sur une population totale de 278,718. La Maison Blanche exercerait-elle par hasard quelque fascination sur le noir ?

Espérons que, secondé comme il l'est par des lieutenants actifs et pleins de zèle, Booker Washington finira par rendre sa race plus stable et moins frivole, en lui inculquant toujours de plus en plus l'amour de l'agriculture et de l'industrie en même temps que les principes d'une économie sage et éclairée. Ce sont ces goûts et ces principes qui, joints à la foi chrétienne et à des mœurs plus pures, pourraient faire du nègre américain un citoyen universellement respecté.

L'œuvre de régénération intellectuelle de toute la race noire, si elle venait à se réaliser, finirait-t-elle par résoudre le problème de l'égalité sociale des blancs et des noirs dans le Sud ?

Il est permis d'en douter même à celui qui, mettant complètement de côté la question de races, ne considère que l'attachement profond de tout vrai Sudiste à son histoire.

Nulle part en Amérique, si ce n'est dans la province de Québec, on ne vit plus du passé que dans la patrie des Jefferson Davis et des Jackson. Le culte des ancêtres y est sacré et chaque nom inscrit au grand livre historique de la Confédération est aussi gravé au fond du cœur de chaque citoyen. L'esprit de caste, apporté d'Europe dans l'ancienne Louisiane par un grand nombre de gentilshommes français et espagnols et soigneusement entretenu dans la suite par les planteurs, y a jeté de profondes racines,

et la magie qu'y exercent les noms nous fait souvent oublier que nous sommes ici en pleine république américaine.

A voir les livres nombreux, articles de journaux, études, conférences, qui tendent tous à faire revivre la mémoire d'un brillant passé, on dirait vraiment que ce peuple, après avoir vu son prestige politique s'effondrer sous l'action d'une guerre désastreuse, veut à tout prix couvrir les faiblesses du présent par la renommée de temps qui ne sont plus. En tout cas, ces résurrections fréquentes de l'histoire chez les Sudistes ne sont guère de nature à effacer de leur mémoire le souvenir de l'abîme que leurs pères avaient creusé entre la race blanche et la race noire.

Et quand même le temps « qui efface tout » finirait par jeter un voile sur ces souvenirs, il y aurait toujours au fond de cette question le grave problème de deux races totalement différentes de caractère, d'aptitudes et de civilisation, entre lesquelles la nature elle-même semble avoir élevé une barrière infranchissable, fermant l'issue à toute solution égalitaire.

Souhaitons néanmoins, en finissant, que l'esprit de l'Evangile, dont le prêtre catholique donne ici tous les jours de si beaux exemples, remplace bientôt et définitivement chez tous les blancs du Sud l'esprit de caste, et que l'abjection ancestrale pèse de moins en moins lourdement sur le nègre américain !

J.-Ant. Huot, Ptre.

Pass Christian, Missouri.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

L'ÉLOQUENCE CANADIENNE

UNE NOUVELLE GERBE DE DISCOURS PATRIOTIQUES — QUE L'ÉLOQUENCE EST UNE DES PREMIÈRES FORMES DE NOTRE LITTÉRATURE NATIONALE.— LES ORIGINES DE NOTRE ÉLOQUENCE CANADIENNE. — L'ÉLOQUENCE D'AUJOURD'HUI. — LA FAUSSE RHÉTORIQUE. — CORRIGEONS-NOUS.

Les fêtes nationales que l'on a célébrées à Québec à la fin du mois de juin dernier ont donné quelque actualité à une question intéressante de notre littérature. Jamais peut-être on n'a multiplié les discours avec autant de profusion ; jamais on n'a fait vibrer avec autant d'entrain et de persévérance la fibre patriotique que nous portons en nous : si bien qu'il a été de mode pendant huit jours de ne plus guère parler que de l'éloquence canadienne, et, comme on dit ici, des orateurs de la *Saint-Jean-Baptiste.*

Disons tout de suite que les éloges que l'on a faits des discours prononcés les vingt-trois et vingt-quatre juin dernier ont été suffisants, et plutôt hyperboliques. Et certes, l'on devait s'y attendre. On ne remue pas en vain pendant quarante-huit heures le feu sacré du patriotisme. L'âme canadienne s'exalte facilement au souvenir des choses du passé, en face des brillants espoirs de l'avenir, et elle sait gré aux orateurs qui évoquent à son regard ces magiques visions. Et donc, on a décerné à nos orateurs des louanges qu'eussent enviées Lacordaire et Berryer, qui auraient fait pâmer d'aise le vaniteux Cicéron.

Il y a bien eu quelques voix discordantes, une seule même peut-être, dans ce concert d'éloges ; mais c'était la voix d'une critique plutôt mesquine, qui s'acharne à ne vouloir pas com-

prendre la pensée des autres, et qui s'évertue à dénigrer tout ce qui ne s'accorde pas avec des convictions toutes personnelles.

Nous avouons n'avoir partagé ni l'optimisme des uns, ni le pessimisme des autres. Et comme il arrive souvent qu'il vaut mieux se tenir à une certaine distance des extrêmes, peut-être est-ce dans un juste milieu qu'il faut ici se réfugier. Si nous prenons occasion des derniers discours qu'on nous a faits pour entretenir les lecteurs de la *Nouvelle-France* de notre éloquence canadienne, on pensera bien que nous ne voulons ici ni rafraîchir les louanges que distribue la presse quotidienne, ni surtout justifier la malveillance dont en certain quartier on a fait preuve.

Nous ne voulons pas d'ailleurs entrer dans l'étude des discours que tout le monde a lus ou entendus. Les orateurs qui les ont prononcés sont trop près de nous, pour que nous puissions les apprécier avec toute la liberté qui convient, et nous n'avons pas l'autorité qu'il faudrait pour les bien juger. Rappelons seulement qu'ils ont largement mérité une grande partie des éloges qu'on leur a décernés. Quelques-uns dont les noms sont sur toutes les lèvres se sont particulièrement bien acquittés de leur tâche difficile. Leur éloquence s'est alimentée à deux sources fécondes : notre foi religieuse, et notre ferme croyance en la mission providentielle de la race française en Amérique. Aussi leurs discours présentaient-ils un fond d'idées générales, solides et intéressantes, sur lesquelles ils ont appuyé avec force et souvent avec éclat les suggestives observations dont ils nous ont fait part, les vœux qu'ils ont exprimés pour qu'ici se développent dans la paix et avec harmonie toutes nos énergies nationales.

***

A-t-on remarqué que de tous les genres littéraires cultivés au Canada, l'éloquence est peut-être le plus en vogue ? Les recueils de discours et de conférences sont déjà assez nombreux dans notre bibliothèque canadienne, et il y a quelques semaines

encore M. Bellerive compilait et éditait chez Brousseau les discours prononcés pendant ces dernières années, en France, par nos hommes publics. Et qui peut dire le nombre incalculable de harangues qui sont débitées annuellement du haut de nos tribunes politiques ? Bref ! pendant que parmi nous ceux qui écrivent sont trop rares, ceux qui parlent en public sont légion. De quoi il ne faut pas trop s'étonner pourtant. La vie politique des peuples modernes, et aussi leur vie religieuse ne vont pas sans beaucoup de discours. Il faut que le prédicateur ne cesse d'enseigner le dogme et la morale ; il faut que le ministre publie sans relâche les bienfaits de son gouvernement ; il faut que le député s'escrime à justifier les actes de sa vie publique, et ques ans se lasser il attaque ou approuve le ministère ; il faut que l'avocat défende son client, et fasse respecter la justice. Et tout cela fait bien des thèmes sur quoi la rhétorique brode ses plus graves dessins ou ses plus capricieuses fantaisies.

Au reste, personne n'ignore combien le canadien se plaît à parler lui-même, et qu'il lui est infiniment agréable d'entendre discourir les autres. Et ceci est une qualité, disons une habitude de race. Quoi qu'on en dise, et quoi qu'il paraisse quelquefois, nous sommes bien restés français : français nous sommes par le cœur sans doute, mais aussi par le sang, et donc par le tempérament, et par tout cet ensemble d'aptitudes qui caractérisent chaque peuple. Or, le français, on le sait bien, aime à dire tout haut ce qu'il pense. Il a même dans les veines du sang romain et aussi quelques gouttes de sang hellénique, et il ne se déplaît pas dans les bruyantes assemblées du forum et du pnyx. Est-il donc étonnant que le canadien soit lui aussi un peu bavard ? Oh ! sans doute il y a loin de Québec à Paris ou à Rome ; il y a aussi tout un monde entre le Saint-Laurent et l'Ilissus ; l'Acropole et le rocher de Stadaconé se dressent dans une lumière et sous un ciel bien différents. Et aussi notre éloquence se joue, et se déroule, et s'étale, et s'élève avec moins de grâce et d'harmonie, avec moins de souplesse et d'agilité que celle de Lysias et de Crassus,

de Montalembert et de de Mun. La faute en est à des causes multiples dont nous ne sommes pas toujours les maîtres, que tout le monde devine, et qu'il serait trop long d'étudier dans cette causerie qui doit être courte ; mais tout de même est-il intéressant de constater combien et jusqu'à quel point nous avons conservé ce tempérament si propre à l'éloquence que nos pères ont ici apporté.

C'est même, pensons-nous, un problème de savoir quel genre littéraire fut ici cultivé le premier : l'éloquence ou la poésie ? On a dit sans doute que l'homme chanta d'abord et qu'il parla ensuite. Et ceci signifie qu'en littérature la poésie vient toujours avant la prose. Mais si ce principe est généralement applicable à la littérature des peuples anciens où la vie intellectuelle, où les facultés littéraires ne se sont que par degré et lentement épanouies, et où la littérature a dû suivre des phases successives et correspondant à de divers états de civilisation, le peut-il bien être à la littérature de ces peuples colons qui se sont créé, à une époque de civilisation très avancée, une patrie nouvelle ? Il pourrait se faire, et il arrive en effet que des lois toutes différentes président aux origines et au progrès des littératures anciennes, et des littératures coloniales modernes. Et le canadien, en particulier, pourrait bien avoir parlé avant d'avoir chanté.

Sans compter le sermon qui depuis nos origines est ici un genre permanent, et qu'appelle l'organisation de notre vie religieuse, le discours politique est certainement une des premières formes qu'ait revêtues la pensée littéraire.

Ce n'est que quelques années après la conquête, à la fin du XVIII[e] siècle que cette pensée s'est éveillée, et a pris soin de s'exprimer par des œuvres. Or, en 1791, l'Angleterre dotait notre pays d'un gouvernement constitutionnel ; le peuple canadien envoyait au parlement ses premiers députés ; c'est donc à cette date que s'ouvre la liste de nos orateurs politiques, et que commence l'histoire de notre éloquence. Panet et Bédard, nos premiers députés influents, sont tout à fait contemporains de

ce Joseph Quesnel, né gai rimeur, dont en 1790 on jouait à Montréal le *Calas et Colinette*, et que l'on voit inscrit parmi nos poètes canadiens dans le *Répertoire national.* Mais Joseph Quesnel était un français de France, et sans doute qu'il faut pour trouver les origines de la poésie canadienne descendre encore de quelques années, et joindre peut-être ce Marmet, venu de France lui aussi, en 1813, mais qui chanta notre vie nationale, la *Victoire de Chateauguay* et *Chambly*, et qui semble avoir créé au pays la poésie patriotique.

Je ne sache pas qu'il soit resté quelque chose des discours qui furent prononcés pendant la première période si agitée pourtant de notre vie parlementaire, je veux dire de 1791 jusqu'à 1840, époque où fut modifiée notre constitution.

C'est le sort commun à tous les premiers orateurs politiques dont s'honore un pays, que leurs œuvres, dont ils n'eurent eux-mêmes aucun souci, disparaissent et que leur nom seul, et aussi leur exemple de courage civique soient pieusement gardés par la postérité. Leur parole frappe l'oreille des contemporains, elle émeut les âmes, elle exerce une influence considérable et souvent capitale et essentielle : mais l'on n'a pas le soin de recueillir ces sons, de fixer cette parole, et bientôt il ne reste plus du citoyen orateur que l'œuvre politique et sociale qu'il a accomplie. Et si cela suffit pour que la vie d'une nation se développe et que les progrès se réalisent, cela constitue une lacune regrettable dans l'histoire des lettres humaines.

Et il est remarquable que cette lacune soit constatée à l'origine de presque toutes les littératures.

Toute histoire de l'éloquence commence par une série de noms d'orateurs dont les œuvres sont perdues. Et elle atteste ainsi à la fois la force et la fragilité de ce verbe humain, qui fait immortels des hommes dont la voix qui n'a plus d'écho fut pourtant l'organe et comme le puissant instrument de leur activité patriotique. La Grèce n'a plus rien des harangues de Thémistocle et d'Aristide, ni même de celles de Périclès ; Rome ne peut guère

citer que les noms de ses premiers tribuns, et ceux-ci ont laissé à la patrie mieux que leurs œuvres oratoires, une plus grande liberté.

Trouvera-t-on étrange que nous rapprochions de la majesté de ces souvenirs antiques, la mémoire de nos premiers orateurs populaires ? La chose pourtant n'est pas si bizarre qu'on le pourrait penser. Bédard, Panet, Taschereau, Papineau, Neilson furent dans des temps plus rapprochés, et sur une scène moins retentissante, des orateurs habiles, vigoureux et hardis qui firent pour leur pays ce que d'autres, à Athènes ou à Rome, ont fait pour le leur.

Ils ont été les intrépides défenseurs de nos droits méconnus, ils ont revendiqué pour le Canada français les libertés que garantissait l'acte de cession, mais que la diplomatie anglaise tardait tant à nous accorder. Leur éloquence sans doute a été rude, brève, bien positive, sans apprêt. Par quoi d'ailleurs elle dut ressembler beaucoup à celle que l'on entendit au forum pendant les premières années de la république romaine. Les parlementaires du régime de 1791 ont vécu à une époque où il était particulièrement difficile de se livrer à ces études longues et pénibles qui sont la condition préalable des œuvres littéraires. Séparés de la France depuis de longues années par la fortune des armes, privés de tout commerce avec elle pendant les guerres de la révolution et de l'empire, et absorbés par des luttes de plus en plus opiniâtres, comment auraient-ils pu alimenter leur vie d'étude et développer dans le sens de l'art ces énergies intellectuelles dont ils ont donné des preuves si manifestes ? Ne demandons donc pas à ces orateurs de la première heure ces artifices du langage, ces ressources de pensée et d'expression qu'on ne peut obtenir que par une longue et sérieuse culture.

La vertu du citoyen suppléa d'ailleurs chez eux aux procédés artificiels de la rhétorique. Ils se soucièrent peu de polir des phrases, et de balancer des périodes ; ils firent mieux en somme, puisque c'est à eux que nous devons d'avoir conquis pied à pied

l'influence qui nous revient aujourd'hui, et arraché lambeaux par lambeaux les libertés politiques dont nous jouissons. Peu importe que toutes ces victoires soient ou non le prix de phrases harmonieuses et cadencées. « La véritable éloquence se moque de l'éloquence, » écrivait Pascal ; et il pourrait bien se faire que nos premiers tribuns qui firent trembler et fléchir leurs adversaires fussent de véritables orateurs.

***

Ces temps héroïques de notre vie parlementaire sont déjà assez éloignés de nous. Et l'éloquence canadienne n'a cessé depuis de s'exprimer par des voix de plus en plus nombreuses. Les journaux officiels conservent aujourd'hui avec un soin jaloux la prose de nos députés ; la presse renvoie aux quatre coins du pays l'écho des discours religieux, académiques et patriotiques que l'on croit avoir quelque valeur ; et certes, ce ne sont pas les documents qui manqueront à celui qui voudra faire l'histoire de notre éloquense contemporaine.

Et la comparaison serait sans doute intéressante à établir, si elle le pouvait être, entre nos discours d'aujourd'hui et ceux d'il y a cent ans.

Incontestablement des progrès véritables ont été realisés. L'éloquence modeste et austère des premiers orateurs a fait place à un art plus soigné. Grâce aux nombreux collèges qui depuis plus de cinquante ans ont été multipliés dans la province française de Québec, la culture classique est plus répandue parmi nous, la rhétorique a livré ses secrets à un plus grand nombre de nos compatriotes, et notre éloquence s'est haussée de plusieurs degrés.

Nous ne croyons pas certes qu'elle ait atteint ses plus hauts sommets. Il est possible d'entrevoir une perfection plus grande que celle que nous lui connaissons ; la marge laissée encore au progrès est bien propre à stimuler les plus nobles ambitions. Au

reste, il ne faut pas s'étonner, ni s'impatienter, ni surtout maugréer si nous ne présentons pas à l'admiration du monde un groupe d'orateurs aussi nombreux et aussi éloquents que d'autres pays plus vieux que le nôtre et mieux pourvus de tous les moyens de former le goût. Il est plus convenable de rendre justice aux laborieux efforts de ceux qui travaillent, et d'attendre que peu à peu notre éloquence canadienne se débarrasse de certains défauts dans lesquels elle paraît s'attarder. Ne demandons pas à une province qui ne compte pas deux millions de canadiens-français, des hommes éminents aussi nombreux que l'on en pourrait trouver dans un pays de trente millions ; n'exigeons pas même de nos compatriotes instruits une culture aussi parfaite que celle qu'ont reçue en France la plupart des hommes publics dont nous lisons les discours, et n'allons pas crier haro sur nos éducateurs, parce que les collèges qu'ils dirigent ne sont pas des Facultés d'enseignement supérieur. Quand on est né dans un pays comme le nôtre, ou quand on y émigre ; quand on vit dans une colonie où les ressources sont si peu développées, et où les questions économiques absorbent la plus grande part de l'activité politique et sociale, il faut savoir être patients, et se résigner à attendre.

***

Que si nous écrivons ces choses, ce n'est pas certes que nous ne veuillons hâter le plus possible le progrès de notre culture littéraire. Le temps est venu même où cette question de l'enseignement classique et de l'enseignement supérieur doit entrer dans une phase nouvelle ; et nul doute que l'éloquence canadienne bénéficiera de tous les avantages nouveaux que l'on se propose d'offrir bientôt à ceux qui étudient. Nous sommes persuadé qu'une formation plus complète et plus sûrement dirigée fera disparaître cet excès de rhétorique dont souffre surtout notre éloquence. Chose curieuse, c'est de la rhétorique, nous voulons

dire de la rhétorique artificielle et guindée, qu'elle paraît en effet souffrir. Ce qui manque trop souvent à nos orateurs, et nous parlons ici d'un certain nombre et assez grand hors duquel chacun est libre de se placer, c'est cette adorable simplicité que l'on aime tant retrouver dans le discours. On dirait parfois, à l'entendre, que l'âme canadienne a perdu ce sens de la mesure qui est si propre à l'esprit français, et qu'elle s'est faite espagnole ou italienne. Ou encore il semble que nous avons conservé ici trop développé ce goût littéraire qui en France même prévalait à l'époque où Lamartine déroulait du haut de la tribune de si sonores périodes. Notre éloquence, celle surtout que l'on entend dans les grandes circonstances de notre vie publique, est peut-être trop solennelle et trop pompeuse. La forme qu'elle revêt et le ton avec lequel on s'adresse à l'auditoire manquent trop souvent peut-être de ce naturel charmant, de cette spontanéité apparente qui intéresse, captive et ne fatigue jamais. Rien ne lasse plus vite que les phrases touffues et emphatiques.

Avouons encore que la rhétorique, celle qui est factice, exerce souvent sa néfaste influence sur le fond même dont vit notre éloquence. Cette rhétorique apprend à développer surtout ces idées générales, et il faut le dire, banales qui sont le thème trop habituel des amplifications faites en classe. Or, précisément le lieu commun est peut-être l'arsenal trop exploité où vont s'approvisionner les orateurs dont nous parlons. Et nous entendons ici le lieu commun dans le sens péjoratif qu'on lui prête souvent. Sans doute on ne parle et on n'écrit guère que pour répéter ce qui a été dit avant nous : mais encore y a-t-il une certaine manière de féconder le lieu commun, de le faire sien et nouveau que l'on pourrait ici davantage pratiquer. Notre histoire, par exemple, est une mine où puisent largement nos orateurs patriotes. C'est une épopée, et chacun à l'envi s'avise de le redire à son tour et sur tous les tons, sans peut-être suffisamment dégager de ce sujet des considérations originales. Non pas certes qu'il faille blâmer ceux qui demandent à notre histoire les leçons

de l'heure présente ; il ne faut jamais renoncer au patrimoine sacré des gloires ou des souffrances du passé, ni sacrifier quoi que ce soit de ce qui fut notre vie nationale. Mais encore pourrait-on sans doute renouveler ce thème en le pénétrant d'idées plus personnelles.

Que si la rhétorique est le mal dont souffre notre éloquence, la cause en est probablement, et nous le pensons du moins, dans les méthodes mêmes de notre enseignement littéraire. Nos exercices de rhétorique sont trop exclusivement oratoires, et enferment trop l'élève dans le cercle banal du lieu commun. Sous le prétexte que l'élève ne peut encore manier que des idées très générales, on ne l'applique guère qu'à des sujets où l'imagination bien plus que l'esprit scientifique et la réflexion, se donne libre carrière. Ces sujets, historiques pour la plupart, se rapportent à telle ou telle période de l'histoire sur laquelle l'élève n'a et ne peut avoir que des notions très vagues ; et le rhétoricien supplée alors à une information précise qui lui manque par des développements généraux qui se prêtent d'ailleurs à toutes espèces de mouvements oratoires. Dressé à ce genre de composition, il apportera plus tard dans la vie publique ces habitudes de parole où la banalité et l'emphase tiennent trop souvent lieu d'une pensée originale et simplement exprimée.

Nous croyons beaucoup plus efficace pour la formation des esprits et l'éducation du goût littéraire, les méthodes que l'on emploie depuis longtemps déjà en France, et où le discours alterne avec la dissertation. Le discours pratiqué dans une sage mesure développe comme il convient les facultés oratoires de l'élève, pendant que la dissertation, qui doit être avant tout sobre et exacte, l'oblige à une minutieuse recherche des faits et à une invention plus personnelle des idées. La dissertation beaucoup plus que le discours éveille la curiosité intellectuelle, et elle donne surtout ces habitudes de style où la simplicité et la précision élégante n'excluent pas, lorsque le sujet le comporte, l'élévation, l'éclat des images et toutes les hardiesses de la rhétorique.

Qui n'a pas été frappé souvent en lisant les principaux discours qui sont prononcés à la tribune française, ou dans les académies, de la souplesse merveilleuse, et aussi et de la grande simplicité, nous revenons à dessein sur cette expression, de cette éloquence dont est généralement exclue toute espèce de pédantisme.

Nous croyons qu'en général il y a encore beaucoup à faire ici pour réaliser cette manière qui est la bonne, pour faire prendre à notre discours un ton plus mesuré, pour en bannir toute fausse rhétorique. On nous pardonnera sans doute d'avoir aujourd'hui signalé ces défauts. Nous voudrions nous être trompé, mais si on y regarde de bien près peut-être admettra-t-on que, en réalité, nous avons eu quelque raison de faire cette critique de notre éloquence canadienne. Nous sommes à dessein resté dans les généralités pour n'éveiller aucune susceptibilité. On voudra bien tenir compte de nos bonnes intentions. Nous savons que la critique trop sévère rend de très mauvais services à ceux qui s'essaient dans un genre quelconque de la littérature ; d'autre part, la critique trop complaisante et routinière, telle qu'on la rencontre souvent dans nos journaux quotidiens, ne peut qu'entretenir chez ceux qui lisent ou qui écoutent le mauvais goût, et chez ceux qui écrivent ou qui parlent des défauts dont il importe qu'on se débarrasse.

J.-Camille Roy.

Pages Romaines

Sur les monts d'Italie. — Dans la Cour du Belvédère. — Aux palais de la Chancellerie apostolique. — Sur la place Saint-Marc, à Venise.

Me sera-t-il permis de consacrer quelques lignes aux XX monuments commémoratifs du Rédempteur, puisque, en un magnifique supplément illustré, en date du dimanche, 6 juillet, la *Voce della Verità* s'est plu à en redire les beautés ?

Ce n'est pas un des moins grandioses spectacles de l'histoire que celui de tout ce peuple d'Israël debout sur les rives du Jourdain qu'il vient de franchir, entourant ces douze hommes qui, par l'ordre divin, ont emporté chacun du milieu du fleuve la pierre destinée au monument votif de la grande journée.

D'abord, lentement polies par les eaux, miraculeusement rendues ensuite à la lumière pour servir de dalles au chemin des enfants de Jacob conduits par Dieu, ces pierres, désormais inondées des clartés du soleil, se transformeraient en historiens, en apôtres, pour apprendre aux générations futures les bienfaits du Seigneur à l'égard d'Israël.

Est-ce le souvenir de ce fait historique qui fit naître le projet des monuments au Rédempteur sur le sol de l'Italie ? Je n'en sais rien, mais il y a une analogie entre la pensée qui inspira l'œuvre de Josué et celle dont je parle ; il m'a paru bon de la signaler.

En 1897, sous la présidence du comte Jean Acquaderni, un comité international se formait à Bologne dans le but de rendre un solennel hommage au Christ Rédempteur, à la fin d'un siècle si béni et si ingrat.

Encouragée par Léon XIII, l'œuvre prit une extension admirable. Tout ce que l'Italie a de plus chrétien et de plus noble rivalisait de zèle pour en assurer le succès. Les pèlerinages entraient dans son programme. Le nombre des pèlerins dépassa les prévisions ; la distribution des crucifix, en signe de ralliement, déconcerta la générosité de ceux qui les offraient, tant furent nombreuses les poitrines qui voulaient les

porter. Dans chaque province, on arracha aux flancs des plus hautes montagnes une pierre qui servirait à la fermeture de la porte sainte, lors de la clôture du jubilé, puis, en souvenir des XIX siècles de christianisme, et afin que le XXe naquît dans un acte d'espérance, on demanda aux cimes les plus élevées des Alpes et des Apennins, aux sommets plus modestes des collines, de porter bien haut le témoignage de la foi des peuples. Le Mont Maggio fut le piédestal le plus humble, 350 mètres d'altitude ; à 3,843 Monviso porte avec orgueil le signe de la Rédemption. Entre ces deux extrêmes, par une gradation ascendante, se succèdent le Mont Albano, 453 mètres, Belvédère 501, S. Giuliano 727, Ortobene 800, Cimino 1,066, Guadagnolo 1,218, Altino 1,258, M. Caprèo 1,470, Matajur 1,643, M. Catria 1,702, M. Amiata 1,734, Guglielmo 1,950, Aspromonte 1,960, Saccarello 2,200, Mombarone 2,372, Vettore 2,477, Maiella 2,795, Gran Sasso 2,900.

A l'inauguration de ces divers monuments les peuples accoururent en foule, les princes de l'Eglise en firent la solennelle consécration. Dix-neuf siècles de christianisme ont été en Italie, plus encore qu'ailleurs dix-neuf siècles de luttes. Les défilés des montagnes de la Péninsule virent tour à tour passer les hordes barbares, les armées lombardes, sarrasines, allemandes, toutes s'acheminant vers Rome pour l'asservir sans y parvenir jamais ; c'était donc justice que les monts affirmassent les victoires chrétiennes dans les siècles écoulés. Dans un temps où la marée de l'impiété monte pour tout envahir, n'était-ce pas une grande pensée de planter la croix bien haut et d'en confier la garde à la foudre du ciel ?



Après l'hommage rendu au Christ, le jubilé pontifical de Léon XIII a fourni une nouvelle occasion d'offrir un nouveau tribut de vénération à son Vicaire.

Cette grandiose manifestation s'est faite le dimanche, 6 juillet, dans l'enceinte du Vatican.

Dans une vaste salle ornée des drapeaux pontificaux et des bannières des divers quartiers de Rome, 1500 pauvres des deux sexes prenaient place autour des tables que leur avait dressées la munificence pontificale.

Sous la présidence de Mgr Joseph Ceppetelli, archevêque titulaire de Mira, vice-gérant de Rome, les sœurs de Saint-Vincent de Paul, les membres des comités paroissiaux, des associations catholiques, des vieux zouaves de Pie IX servirent ces humbles de la terre ; en cette scène des agapes chrétiennes, les nobles ne revendiquaient leurs droits que pour avoir des titres à se montrer des serviteurs plus empressés.

Une grande réception du peuple dans la cour du Belvédère suivit le repas des pauvres.

Près des murs de la bibliothèque vaticane, une immense tribune de 15 mètres de hauteur avait été dressée. Richement drapée en damas frangé d'or, un *velarium* la protégeait contre les rayons du soleil ; un gobelin représentant la cène de Léonard de Vinci en ornait le centre. C'est là que le Pape devait prendre place entouré de sa suite. Tout autour de la cour, des tribunes spéciales avaient été réservées à la famille Pecci, aux conseillers municipaux et provinciaux, au corps diplomatique, au pontificat romain. Au centre, la grande fontaine qui s'y trouve avait remplacé l'abondance de ses eaux par des fleurs sans nombre qui en avaient transformé la vasque en une immense corbeille. Quarante mille hommes, femmes, enfants étaient là, dans la fiévreuse attente de l'arrivée du Souverain Pontife. Quand, vers 5 heures, il apparut tout à coup, entouré de ses cardinaux. ajoutant aux bénédictions si puissantes de sa main celles si douces de son sourire, ce fut un moment d'enthousiasme délirant. Les tambours battaient aux champs, les trompettes sonnaient. la foule acclamait, les bannières s'inclinaient ; la foi, l'amour soulevaient tout ce peuple vers le grand vieillard.

Le calme ne se rétablit que pour entendre la cantate de Me Moriconi exécutée par la jeunesse romaine en l'honneur de Léon XIII, puis, quand l'hymne pontifical eut retenti à son tour, le Pape, de sa voix séculaire, les yeux fixés vers le ciel, ses grands bras grandement ouverts comme s'il eut voulu presser tout le monde sur son cœur, adjura la Trinité entière de bénir ces pauvres, ces riches, ces grands, ces humbles d'une seule et même bénédiction.

Aux cris de « Vive le Pape ! » les enfants des écoles défilèrent sous les yeux émus de Léon XIII tandis qu'il s'appuyait familièrement sur la balustrade de sa tribune. Enfin dans la crainte d'une fatigue, on l'arracha à son peuple qui ne voulait point le quitter.

Le lendemain, les journaux libéraux eux-mêmes avaient subi la fascination de ce rendez-vous affectueux de la Papauté et du peuple ; le *Giornale d'Italia* appelait cela « *uno stupendo spectacolo,* » le *Popolo romano* signalait « *un' applauso interminabile, grida di* « *Viva il Papa !* » La *Tribuna* écrivait : « *E siccome le acclamazioni si facevano sempre più vive e insistenti, Leone XIII, con gesto energico e insieme paterno, per altre due volte si è alzato a benedire la folla che mentre acclamava sventolava in aria cappelli e fazzolletti.* »

Tout cela était la constatation la plus complète que trente-deux ans d'usurpation n'ont pu italianiser le romain et amoindrir chez lui son invincible attachement à la personne sacrée du Souverain Pontife.



Peu de jours auparavant, les cardinaux, les membres des congrégations romaines, les archevêques et évêques présents à Rome, nombre de députations de congrégations religieuses se pressaient vers les degrés du grand escalier du palais de la chancellerie, se dirigeant tous vers la même porte, celle de la demeure de l'éminentissime cardinal Parocchi qui fêtait le 25e anniversaire de son élévation au cardinalat. Tour à tour évêque de Pavie, archevêque de Bologne, cardinal à l'âge de 44 ans, il fut élevé à cette dignité par Pie IX, le 22 juin 1877, en la dernière année de son pontificat. Tant était grande déjà l'autorité morale de ce nouveau prince de l'Eglise, que quelques mois plus tard, au conclave où se fit l'élection de Léon XIII, le cardinal Parocchi vit des suffrages se porter sur son nom. Pour sanctionner l'estime dont il jouissait au sein du sacré collège, Léon XIII le rappela de Bologne et lui confia le gouvernement de l'église de Rome en qualité de cardinal vicaire. Pendant dix-huit ans qu'il en exerça la charge, malgré des occupations capables d'absorber plusieurs vies, chaque jour, soir et matin, son palais fut ouvert indistinctement à tous ceux qui désiraient lui parler. Ne se refusant à aucune invitation, il ne quittait l'église où il venait d'officier que pour aller présider une académie juridique, littéraire ou théologique et en diriger les débats. Membre des congrégations du Concile, des Evêques et Réguliers, de la Propagande, de l'Index, des Rites, du Cérémonial, des Indulgences, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des

Etudes, dans les questions les plus ardues, son avis entraîna presque toujours l'opinion de ses collègues. Protecteur de plus de soixante congrégations religieuses, il leur témoigna à toutes le dévouement le plus éclairé. Successivement évêque suburbicaire d'Albano, de Porto et S. Rufina, sous-doyen du sacré collège, les exigences d'une santé minée par tant de travaux le portèrent à abandonner le vicariat de Rome. Il devint alors vice-chancelier de l'église romaine, sommiste des lettres apostoliques, commendataire de S. Laurent *in Damaso*, secrétaire de la congrégation du S. Office. C'est donc sans nulle exagération que Mgr Nocella, patriarche d'Antioche, parlant au nom de tous, pouvait lui dire : «... Aux félicitations de l'avènement, nous faisons succéder aujourd'hui les applaudissements qu'appellent vingt-cinq années dont le cours est allé toujours justifiant l'élévation de Votre Eminence et ajoutant à l'éclat de sa dignité. Le secret pouvoir de la Providence fait que la vertu ne perd jamais ses droits à la récompense, à la reconnaissance, à l'exaltation, et qu'ensuite comme une pierre précieuse, elle jette l'éclat le plus vif sur les grandes dignités dont on la revêt. Ainsi l'a dit le plus fameux orateur de l'ancienne Rome : *Insignia dignitatis in virtute posita lucent.* »

Jamais le vieil adage ne fut mieux appliqué.



La base était vieille de mille ans et plus, — les fondements en avaient été jetés en 888; reconstruite en 1329, elle comptait elle-même six siècles d'existence, la flèche en marbre qui la surmontait lui fut donnée en 1417, et l'ange qui la domine, cent ans plus tard. Haute de 98 mètres, entièrement isolée, la vieille tour s'élevait à l'une des extrémités de cette magnifique place Saint-Marc entièrement pavée de dalles de trachyte et de marbre. Le florentin Jacques Tatti, plus connu sous le nom de Sansovino, réfugié à Venise après le sac de Rome de 1527, paya l'hospitalité que lui donnait la république vénitienne, en dotant la cité des nouveaux édifices du Rialto, de l'escalier d'or du palais ducal, des églises de Saint-Georges des Grecs, de Saint-Julien, et des deux chefs-d'œuvre que l'on nomme le Zecca, (l'hôtel de la Monnaie) et la Bibliothèque.

Sous sa direction, le campanile de Saint-Marc se décorait de cette célèbre *loggia* à laquelle il donnait son nom : la loggia de *Sansovino*, (1540), que tous les étrangers viendraient admirer, ainsi que les bas-reliefs du même auteur, les statues en bronze de la Paix, de Mercure, d'Apollon, de Pallas, les portes de bronze fondues en 1720. Venise avait mis là des richesses artistiques pour faire consacrer par l'art la vieille tour, placée là, devant la basilique Saint-Marc, devant le palais des doges, non loin des procuraties où habitaient jadis les plus puissants fonctionnaires de la république après le Doge, comme le fidèle témoin des jours glorieux et malheureux de son histoire. Nul n'allait à Venise sans faire l'ascension du Campanile, et de son sommet l'étranger admirait la ville, l'Adriatique, les lagunes, et au-delà, les monts Euganéens près de Padoue.

Dès 1879, dans un article que publia le *Berliner Tageblatt*, l'écrivain allemand Hans Loewe signalait le danger prochain de l'écroulement de la tour, mais on n'envisagea pas plus l'éventualité d'un désastre qu'on ne s'habitue à la pensée de la disparition des êtres qui nous sont chers et dont la vie est si intimement liée à la nôtre. D'ailleurs, le crédit annuel affecté à l'entretien des monuments historiques de la Vénétie, la basilique Saint-Marc et le palais des doges mis à part, n'étant que de 22,000 francs, semblait justifier les délais insouciants de tous, quand le 13 juillet dernier une fissure longue de cinq mètres se produisit tout à coup dans les murs extérieurs du campanile. Nul architecte n'en prévit cependant la gravité et l'on remit au lendemain le soin d'une réparation qui ne paraissait pas urgente. Le lendemain, vers 9½ heures du matin, quelques instants après qu'une nouvelle visite modifiant les impressions de la veille eut jeté l'angoisse dans tous les esprits, le mur qui regarde la basilique s'arrondit lentement comme une outre que l'on gonfle, et au milieu d'un nuage de poussière, un fracas énorme retentit ; la tour avait vécu. Une immense pyramide de trente mètres de hauteur en marquait la place.

La chute du monument provoqua un deuil universel ; Paris, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, toutes les cités italiennes télégraphièrent à Venise leurs regrets. Les souscriptions pour la réédification de la tour furent aussi spontanées que généreuses. Sous la direction de leurs chefs, soldats du génie, ouvriers de choix chargés d'enlever les ruines ne les remuaient qu'avec un religieux respect, comme si chaque pierre

eût été une relique, une parcelle vivante des siècles disparus. Il y eut comme une contagion d'émotions pour tous les autres monuments de la Péninsule. Milan craignit pour sa cathédrale et, par l'organe du conseil de fabrique, prit une délibération pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le dôme majestueux qui fait son orgueil; les habitants d'Udine vinrent chaque jour, anxieux de scruter les moindres défaillances de la façade de leur église; une commission fut envoyée par le ministre Nasi, à Vicence, pour examiner la solidité de sa Basilique.

En voyant tant d'empressements, tant de craintes que provoque le culte de l'art, j'établissais mélancoliquement le parallèle entre ces regrets sincères que suscite la ruine d'une œuvre humaine et l'indifférence profonde et presque universelle qui, dans les malheureux temps où nous vivons, laisse les hommes en face de la destruction de la foi dans les âmes, ces grandes œuvres de Dieu.

DON PAOLO-AGOSTO.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I — SEPTEMBRE 1902 — N° 9

LA QUESTION SOCIALE

ET

L'ENCYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

(Premier article)

Un homme d'Etat prononça, un jour, cette parole restée célèbre : « Il n'y a pas de question sociale. » Après lui, bien d'autres économistes aveuglés par les préjugés, ou plutôt épouvantés du mal qui leur paraissait sans remède, ont répété cette parole devenue pour eux un axiome. Mais les faits sont malheureusement venus montrer la triste réalité. Les révolutions incessantes qui depuis un siècle bouleversent les sociétés, ce souffle de liberté effrénée qui agite toutes les classes, la haine farouche ou l'envie que l'ouvrier porte au patron qu'il regarde comme l'ennemi, tout cela montre, à qui veut se donner la peine de réfléchir, que la question sociale existe, qu'elle demande une solution si on ne veut pas que tout aille s'abîmer dans une

guerre à mort entre le capital et le travailleur. Partout, du reste, les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à prouver combien de graves intérêts sont ici engagés.

Cette vérité que le simple bon sens peut nous faire connaître mais que les discussions ont obscurcie, le Souverain Pontife l'affirme hautement dans son Encyclique *Sur la Condition des Ouvriers*. A la face du monde entier il déclare qu'il y a une question sociale. Toutes ses Encycliques précédentes semblent converger vers ce but. Il est intéressant de voir cette unité dans l'enseignement du Saint-Père, cette suite dans les idées que chaque document exprime avec plus de clarté et de précision.

Dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris*, il signale les monstrueuses erreurs des socialistes et des communistes. L'Encyclique *Arcanum* trace le portrait de la société domestique, base de toutes les autres. L'Encyclique *Diuturnum* définit l'essence du pouvoir politique et indique le but qu'il doit se proposer, qui est le bien des peuples. L'Encyclique *Immortale Dei* rappelle les droits de Dieu sur les sociétés et les oppose aux droits prétendus de l'homme. Enfin il aborde la question sociale elle-même. Malgré l'assurance avec laquelle il traite ce sujet qui de l'Eglise seule pourra recevoir une solution complète, il en signale les difficultés. « Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. » C'est ce qui explique les différentes solutions qui ont été données, surtout dans ces dernières années. Le Saint-Père en cite quelques-unes. Il y en a qui trouvent le remède à tous les maux dans l'abolition de toute propriété privée et veulent arriver à la communauté des biens. Les catholiques eux-mêmes se sont divisés en deux camps bien

distincts qui pendant longtemps ont défendu avec ardeur, pour ne pas dire avec aigreur, leurs différents systèmes. Les uns attendaient tout de la charité chrétienne, elle seule pouvait combler l'abîme qui sépare la société en deux armées ennemies. Je ne m'attarderai pas à juger cette solution ; considérée d'une façon abstraite, elle ne souffre pas de réplique : mais si on prend la société telle qu'elle existe de fait, c'est-à-dire avec les erreurs, les abus inhérents à toute institution humaine, la charité seule ne remédiera de fait à tous les maux que lorsque nous serons dans cette Cité si magnifiquement décrite par saint Augustin. — D'autres catholiques, tout en respectant les droits et les prérogatives de la charité, ont réclamé l'intervention d'une autre vertu, la justice. Ils demandaient, en même temps, l'intervention de l'autorité qui a reçu de Dieu la charge de faire rendre à chacun ce qui lui revient. Ils demandaient l'intervention de l'Etat, *custos justi*. C'est ce mot qui a servi d'épouvantail pendant bien longtemps. On a persisté à confondre ces catholiques avec les socialistes, et, pour les consoler de ce rapprochement, on a essayé d'adoucir ce titre un peu dur du mot de chrétien, et on les a appelés « *Socialistes chrétiens.* » Mais ceux que l'on insultait ainsi ont toujours rejeté ce titre avec horreur. En effet, il ne saurait y avoir d'erreur qui puisse se parer du titre de chrétienne.

***

Avant d'aller plus loin, il est bon de nous entendre sur le sens des termes qui reviennent dans cette Encyclique. La question sociale suppose l'existence de la société. Qu'est-ce donc qu'une société ? — C'est une réunion d'individus qui

mettent en commun leurs forces, afin de se procurer les moyens d'obtenir plus facilement une fin déterminée et commune. Comme il est facile de le constater, la société est composée de divers éléments. Le premier, qui sert de base à tous les autres, c'est la *multitude*. Mais cette multitude ne serait qu'un obstacle à l'obtention de la fin commune, si chacun des membres travaillait séparément, sans s'occuper des autres. Autrement dit, il faut un certain ordre, une certaine harmonie entre les différents membres de la société afin que tous puissent arriver au but proposé. Détruisez cet ordre, cette harmonie, et toute entente devient impossible, c'est l'anarchie avec tous ses excès.

Etudier les différents rapports qui doivent exister entre les membres d'une même société, les droits qui reviennent aux uns, les obligations qui en découlent pour les autres, voilà ce qu'on appelle la question sociale. L'économie politique, qui doit régir cette question et lui fournir les principes premiers, est cette science qui étudie les relations existant entre les membres d'une même société, ou bien encore les rapports des différentes sociétés entre elles. Elle enseigne par quelles lois l'homme se procure la richesse, la partage, l'échange, l'utilise, en agissant librement au sein de la société civile selon les préceptes de la justice et de l'honnêteté.

Tout le monde est unanime au sujet de la crise par laquelle les sociétés ont dû passer depuis un siècle. Mais à quelles causes attribuer le mal ? Ici les avis se partagent. Le Souverain Pontife résume toutes ces causes dès le début de l'Encyclique dans *la soif d'innovations*. Il faudrait suivre progressivement le développement de cette tendance depuis la Renaissance païenne, en passant par le

Protestantisme, le Philosophisme du XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution française qui est là comme la conclusion pratique et nécessaire des doctrines prônées dans les siècles précédents. Au premier abord on pourrait être étonné des causes assignées par le Souverain Pontife : « les progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes. » Plus d'un ami du progrès à outrance a dû être scandalisé en lisant ces lignes. Comment l'industrie qui propage le bien-être autour d'elle peut-elle devenir une cause de désordre ? Comment les nouveaux débouchés créés à l'industrie et destinés à la faire progresser ont-ils pu devenir un obstacle au bonheur promis ? Le Saint-Père ne nie pas ces progrès, il ne les condamne pas sans raison. Il en indique cependant l'abus. Cette fièvre qui a dévoré le siècle dernier a produit la richesse, le bien-être pour quelques privilégiés. « L'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre, dit-il, à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes et leur union plus compacte... sans parler de la corruption des mœurs.» Mais comment ces richesses, qui auraient dû se répartir proportionnellement dans la société et y apporter l'aisance, ont-elles été cause de la crise que traverse la société ? — Le progrès matériel a eu lieu, mais il s'est opéré en compagnie de trois maux qu'il est important de connaître. Ce sont : l'individualisme, l'usure et le monopole. Voilà ce qui a causé le désordre économique qui règne aujourd'hui. Pour mieux comprendre la justesse de cet enseignement nous nous arrêterons sur chacun de ces maux que portaient en germe les fameuses libertés dont la Révolution a doté le monde.

L'INDIVIDUALISME

Le Saint-Père, en parlant du XVIII[e] siècle, signale ce premier désordre en ces termes : « Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour elles une protection : tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu les travailleurs isolés et sans défense se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres souvent inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. »

Dans la doctrine révolutionnaire, il n'y a qu'une société, la société civile. Les individus ne relèvent que de l'Etat ; la famille elle-même ne jouit d'aucune indépendance, l'enfant appartient à la Nation, suivant une formule célèbre, avant d'appartenir à ses parents. Ne sachant pas respecter même la famille, la Révolution ne pouvait avoir plus d'égards pour les sociétés particulières ; aussi les corporations furent-elles sacrifiées aux idées égalitaires des philosophes. Turgot se fit leur écho ou plutôt leur instrument. « La source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en corps. » (Edit du 12 mars 1776). Si le principe était faux, il était au moins affirmé d'une façon catégorique. Pour tromper les esprits peu éclairés on procéda à l'abolissement des anciens corps de métier en déguisant la manœuvre sous le mot fascinateur de *Liberté*. Les ouvriers eurent donc en définitive la liberté de ne plus se réunir en corporation, et pour que la liberté fût plus complète, on les força d'en profiter. Les peines les plus sévères furent portées contre ceux qui auraient osé aller à l'encontre de l'Edit

de Turgot. Nous trouvons là le caractère distinctif de la Révolution. Le Pape le signale lui-même ; elle n'a su que détruire, elle n'a rien réformé. Que des abus se fussent glissés dans les corporations, rien de plus vrai ; on pouvait y remédier sans avoir recours aux mesures extrêmes. C'était pour le ministre de Louis XVI un devoir, car la plupart de ces abus avaient été introduits par le fait du pouvoir royal. Mais, ne l'oublions pas, Turgot était plus encore l'ami des Philosophes que le ministre d'un roi trop faible.

Le résultat de cet édit fut de mettre l'ouvrier isolé en présence de l'Etat, du riche, du patron, sans aucun moyen de défense. Auparavant la Corporation était une autorité : l'ouvrier était sûr de trouver auprès des gens du même métier aide et protection. Sous prétexte de liberté, on lui donne l'isolement, et nous allons assister à la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Le patron se trouve par le fait même débarrassé de toute responsabilité et de toute paternité ; car lui aussi faisait partie de la corporation, était soumis aux mêmes lois que le compagnon. La fraternité régnait alors. Avant '89 l'atelier formait une famille : des rapports intimes existaient entre l'ouvrier et le maître. Celui-ci devait veiller non seulement aux progrès professionnels de son apprenti et de ses compagnons, mais aussi à leur conduite. La corporation abolie, il n'a devant lui qu'un facteur qu'il assimile facilement aux machines dont il commence à se servir. Il doit en retirer le plus de bénéfices possible au prix le plus modique. L'occasion était belle ; les machines apparaissaient pour remplacer des milliers de bras et inauguraient pour l'ouvrier une liberté de plus, celle de mourir de faim. Il fut donc obligé d'accepter le salaire qu'on lui offrait. La religion avait perdu

ses droits dans la société ; au maître responsable, compagnon de l'ouvrier, succédait le patron dont les intérêts semblaient opposés à ceux de ce dernier.

Le patron lui-même se vit atteint par ce changement radical apporté dans le régime du travail. Avant '89 le travail avait des garanties: la fraude était difficile, les jurés ayant pour mission de veiller sur les produits : la durée du travail était délimitée, au moins dans les localités soumises aux Jurandes. La Révolution apporte le fameux « Laissez faire, laisser passer, » la liberté absolue, la concurrence effrénée. La concurrence a toujours existé ; elle est même un bien quand elle est sagement tempérée. Mais toute réglementation paraissait odieuse à ces hommes épris de liberté. Il fallut produire le plus vite possible, au meilleur marché possible. Ce fut le salaire de l'ouvrier qui permit de résoudre ce problème si difficile. Ce fut aussi la qualité inférieure de la marchandise qui permit d'obtenir ce résultat. De cette production hâtive et vertigineuse résulta l'encombrement. On avait des machines pour produire, il eût fallu aussi des machines pour consommer. C'est alors surtout que l'ouvrier connut les longs chômages, les salaires au taux variable. Patrons et ouvriers se traitèrent en ennemis, car la corporation n'était plus là pour protéger le faible contre le fort. Le patron devait du reste se montrer âpre au gain : l'usure et la concurrence sans limite lui en faisaient une obligation. Nous assistons à ce qu'on a si bien nommé la lutte pour la vie. Afin de tromper les malheureuses victimes de cette transformation économique, on sentit le besoin d'écrire partout « Liberté, égalité, fraternité ! »

A. Nunesvais, pr. St-V.

MONTCALM ET TOWNSHEND

En écrivant la biographie de Montcalm, qui a paru dans le grand ouvrage de M. Doughty, — *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains*, — j'ai été amené à scruter l'authenticité d'une lettre que l'on trouve citée couramment comme ayant été écrite par Montcalm au brigadier Townshend, après la bataille des Plaines d'Abraham.

Ouvrez toutes les histoires et les monographies publiées depuis quarante ans sur le conflit suprême où sombra la Nouvelle-France, et vous y trouverez mentionné et reproduit un touchant appel fait par le général français mourant au successeur de Wolfe, en faveur des Canadiens. Arrivé à ce moment de la carrière du héros dont j'esquissais la vie, avant d'introduire dans mon récit la fameuse lettre, je me suis demandé sur quelle autorité je pourrais m'appuyer pour le faire. Sans doute je l'avais lue dans vingt auteurs; mais cela ne me paraissait pas suffisant. A la suite des maîtres de l'histoire je tiens que, dans le domaine historique, les autorités de seconde main sont de médiocre valeur, qu'il faut pousser jusqu'aux sources, contrôler toutes les affirmations susceptibles de l'être, et ne point accepter comme certain un fait pour la simple raison qu'il se trouve imprimé dans beaucoup de livres. D'ailleurs le billet attribué à Montcalm rendait à mon oreille un son étrange. Il ne me semblait pas correspondre au caractère, à l'état d'âme, à la mentalité de Montcalm, dont j'avais appris à connaître les pensées, la tournure d'esprit, la manière et le style dans un commerce intime de plusieurs mois. Je résolus donc d'éclaircir la question d'authenticité avant de publier la lettre; et, comme résultat de mes recherches, je dus conclure que cette pièce est très probablement apocryphe. Mais dans un ouvrage tel que celui de M. Doughty, je ne pouvais rapporter au long mon enquête. Et cependant il me semblait qu'il n'était pas inutile de soumettre au public la cause entière. Telle est la raison d'être du présent article.

La lettre de Montcalm à Townshend, si souvent reproduite, se lit comme suit :

Général, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français et sur celui des Canadiens. Ayez pour ceux-ci les sentiments qu'ils m'avaient inspirés ; qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur.

Ce qu'il y avait d'abord à faire, suivant moi, c'était de trouver l'endroit où ce texte avait fait son apparition pour la première fois. Je relus donc dans nos historiens les pages où ils racontent les derniers moments de Montcalm. Après 1760, le premier en date est W. Smith. Il ne dit pas un mot de la lettre à Townshend. Vient ensuite Bibaud l'ancien, qui est également muet. Nous arrivons à Garneau qui consacre à la mort du général les lignes suivantes :

Montcalm, près d'expirer, recommanda à ceux qui l'entouraient l'honneur de la France. « Je laisse, dit-il, les affaires du roi dans de bonnes mains. « J'ai toujours eu une haute opinion de l'intelligence et de la capacité de « M. de Lévis. » Il reçut tous les sacrements de l'Eglise et rendit le dernier soupir le lendemain matin, 14 septembre, au Château Saint-Louis. Le soir du même jour, il fut enseveli, à la lueur des flambeaux, dans l'église des Ursulines, en présence de quelques officiers ; il eut pour tombeau une fosse qu'une bombe en éclatant avait creusée sous la chaire, le long du mur. — (Garneau, *Histoire du Canada,* quatrième édition, vol. II, p. 342).

Ecoutons maintenant l'abbé Ferland, dont l'*Histoire du Canada* fut publiée plusieurs années après celle de Garneau, et qui eut accès à beaucoup plus de documents et de sources d'information :

La perte la plus douloureuse, écrit-il, fut la mort de Montcalm. M. Arnoux était avec Bourlamaque, mais son jeune frère, après avoir examiné la blessure, la déclara mortelle. Avec un courage inaltérable, le général entendit prononcer son arrêt de mort ; avec un calme parfait, il demanda à Arnoux combien il avait d'heures à vivre. Jusqu'à trois heures de cette nuit, répondit celui-ci. Tranquillement, il se prépara à la mort avec beaucoup de présence d'esprit. « Je meurs content, dit-il, puisque je laisse les affaires du « roi entre bonnes mains. J'ai toujours eu une haute idée de l'intelligence « et de la capacité de M. de Lévis... » Le même jour, à huit heures du soir, furent enterrés dans l'église des Ursulines, les restes du marquis de Mont-

calm, décédé le matin, à quatre heures, après s'être soigneusement préparé par la réception des sacrements. (Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, pp. 580, 582).

C'est en 1865 que fut publié le second volume de l'ouvrage de l'abbé Ferland. Jusqu'ici on voit qu'aucun de nos historiens n'avait mentionné la lettre de Montcalm au général anglais. Mais en 1867 fut publié à Tournai, en France, un volume intitulé : *Montcalm en Canada, par un ancien missionnaire.* Cet ancien missionnaire était le P. Martin, de la compagnie de Jésus, qui avait été recteur du collège de Sainte-Marie, à Montréal, et avait vécu au Canada pendant plusieurs années. C'était un homme éminent par la science et la vertu ; il a laissé dans notre pays le meilleur souvenir. On lui doit plusieurs ouvrages et publications historiques.

A la page 206 de sa biographie de Montcalm, se trouvent les lignes suivantes :

Un des derniers actes de Montcalm fut d'abord d'écrire de sa main tremblante au général anglais Townshend, ces paroles dignes de son grand cœur : « Général, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français et sur celui des Canadiens. Ayez pour ceux-ci les sentiments qu'ils m'avaient inspirés ; qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur. » — (*De Montcalm en Canada*, ou *Les dernières années de la colonie française*, par un ancien missionnaire, H. Casterman, Tournai, 1867, p. 206).

Sauf erreur, voilà comment la lettre de Montcalm à Townshend fit son entrée dans le monde de la publicité. Mais elle rattrapa vite le temps perdu et fournit promptement une brillante carrière. Presque tous les ouvrages sur Montcalm et la guerre de Sept ans qui furent publiés depuis 1867 reproduisirent la pièce sans hésiter. On eut dans ce cas un nouvel exemple de l'influence exercée par un texte imprimé sur les publications ultérieures, et de l'irrésistible attraction qui entraîne la masse des écrivains, des historiens en particulier, vers les chemins battus. Nous allons faire une revue, que nous ne prétendons pas complète, des auteurs

qui ont emboîté le pas à la suite du P. Martin. Chacun avec son accent, avec sa note particulière, a mentionné dans son récit la célèbre lettre.

L'un des premiers fut le P. Sommervogel. Il publia en 1872 un opuscule intitulé : *Comment on servait autrefois*, qui contenait une biographie de Montcalm. On y lisait ce passage :

Après avoir fait ses recommandations relatives au salut de ses troupes et un magnanime appel aux généreux sentiments du général Townshend envers son armée et les Canadiens, Montcalm ne songea plus qu'à son âme... (*Le marquis de Montcalm*, p. 137).

En 1877, M. Charles de Bonnechose fit paraître chez Hachette une étude sur Montcalm écrite avec verve et éloquence. On y trouvait ces lignes :

Ces pauvres Canadiens, le mourant ne peut plus les défendre, mais il peut encore intercéder pour eux, et il se fait suppliant afin de donner aux vaincus le reste de sa vie. « Général, écrit-il à Townshend, l'humanité des Anglais me tranquillise, » etc. — (*Montcalm et le Canada français*, par Charles de Bonnechose, p. 125).

Evidemment la recommandation émouvante du héros fait bien dans la narration, car elle est réimprimée sans relâche ; *vires acquirit eundo.* En 1886, M. Jacques Baudoncourt publie à Paris une histoire du Canada ; la lettre y paraît au bon endroit :

Pourtant, Montcalm écrivit encore d'une main tremblante ces lignes qui peignent son grand cœur, au général anglais : « Général, l'humanité des Anglais me tranquillise, » etc. — (*Histoire populaire du Canada*, par Jacques Baudoncourt, p. 365).

L'historien canadien de *Montcalm et Lévis*, M. l'abbé Casgrain, ne manque point, lui non plus, de mettre bien en lumière la noble sollicitude du grand vaincu pour la nation à laquelle sa vaillance a si longtemps servi de rempart. Il écrit :

Cependant, à travers les ombres de la mort qui l'enveloppaient, il entrevit un dernier devoir public à remplir : celui d'implorer la clémence du

vainqueur pour le peuple de colons dont la défense lui coûtait la vie. Il écrivit au successeur de Wolfe, le brigadier Townshend : « L'humanité des Anglais me tranquillise, » etc. (*Montcalm et Lévis*, 1891, par l'abbé Casgrain, vol. II, p. 272).

Après tant de reproductions, cette pièce avait acquis un état civil presque inattaquable. M. Ernest Gagnon la respecta sans la scruter lorsqu'il parla incidemment de la mort de Montcalm dans son livre si plein d'intérêt et d'érudition sur le Château Saint-Louis :

Le vainqueur de Carillon, dit-il, mourut en soldat chrétien et édifia tous ceux qui l'entouraient par ses sentiments religieux. Sa dernière préoccupation terrestre fut pour les Canadiens, et augmenta encore chez ceux-ci le chagrin que leur causa sa perte. Il dicta les lignes suivantes, qu'il fit adresser à Townshend, successeur de Wolfe dans le commandement de l'armée ennemie : « Général, l'humanité, » etc. (*Le Fort et le Château Saint-Louis*, par Ernest Gagnon, 1895).

S'inspirant de ce dernier ouvrage, M. Eugène Guenin écrivit en 1898 :

Sa dernière préoccupation fut pour les Canadiens, et augmenta encore le chagrin que leur causa sa perte. Il dicta les lignes suivantes, qu'il fit adresser au commandant de l'armée anglaise : « Général, » etc. (*La Nouvelle-France*, par Eugène Guenin, vol. II, p. 255).

Je serais injuste si, après avoir mis les autres en scène, je m'oubliais moi-même. Dans un article sur le livre de M. de Bonnechose, publié par *Les Nouvelles Soirées Canadiennes* en 1882, j'y allais, moi aussi, de ma petite phrase au sujet de la lettre de Montcalm. Je m'écriais :

Enfin, au dernier moment, à l'heure des vœux suprêmes et des recommandations sacrées, lorsque les ombres de la mort s'étendront déjà sur sa mâle figure, il écrira au général Townshend : « Général, ayez pour les Canadiens les sentiments qu'ils m'avaient inspirés, » etc. — (*Les Nouvelles Soirées Canadiennes*, 1882, pp. 550, 551).

Cependant, tous tant que nous étions, nous n'avions fait que répéter ce que le P. Martin avait imprimé en 1867. Mais cette

répétition ne pouvait conférer l'authenticité à la pièce en question, si elle ne l'avait pas dès l'origine. A quelle source le vénérable écrivain l'avait-il puisée ? Impossible de le constater. Son livre ne contenait aucune note indicatrice à ce sujet, aucune citation d'autorité à l'appui de cette affirmation nouvelle. Certes le P. Martin ne l'avait pas inventée. Mais où l'avait-il prise ?

Cette lettre de Montcalm à Townshend n'est mentionnée par aucun écrivain contemporain que nous connaissions. Johnstone, Marcel, Bougainville, Vaudreuil, Lévis, Knox, Joannès, Malartic, Bigot, Bernier, le sieur de C., Foligné, Ramezay, etc., qui ont laissé des lettres, des journaux, des relations, des mémoires relatifs au siège et à la capitulation de Québec en 1759, sont muets sur ce point. On n'en trouve aucune trace dans *Le Siège de Québec en* 1759, *d'après un manuscrit déposé à la bibliothèque d'Hartwell*, ni dans le *Journal tenu à l'armée*, ni dans la *Relation de ce qui s'est passé au Siège de Québec, par une religieuse de l'Hôpital-Général*, ni dans le *Journal of the expedition on the River St. Lawrence*, ni dans le *Short authentic account of the Expedition against Quebec*, ni dans le *Fraser's Journal of the Siege of Quebec.* Bien plus, Townshend lui-même, celui qui aurait reçu la lettre de Montcalm, n'en fait aucune mention dans ses rapports ni dans ses lettres. Il n'en parle pas, n'y fait aucune allusion, en un mot, il semble n'en avoir jamais entendu parler. Serait-il vraisemblable que Townshend n'eût pas mentionné une pièce si honorable à la fois pour le vainqueur et le vaincu, s'il l'eût réellement reçue ?

Montcalm a écrit une lettre à ce brigadier, mais elle est entièrement différente de celle que le P. Martin a publiée. En voici le texte :

Monsieur,

Obligé de céder Québec à vos armes j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence ses bontés pour nos malades et blessés et de lui demander l'exécution du traité d'échange qui a été convenu entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique.

Je la prie d'être persuadée de la haute estime et de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et

très obéissant serviteur,

MONTCALM.

Cette lettre se trouve dans les papiers de Townshend que M. Doughty a fait copier en Angleterre ; elle est aussi imprimée dans le livre que le lieutenant-colonel Townshend vient de consacrer au lieutenant de Wolfe. Pourquoi l'autre lettre n'aurait-elle pas été également conservée, si elle existait?

Mais si elle ne se trouve dans aucun recueil d'archives, si elle n'est citée par aucun auteur ou annaliste contemporain, encore une fois où donc le P. Martin l'a-t-il prise? Je désespérais presque de trouver une réponse à cette question, lorsque je m'aperçus tout à coup que, par une singulière inadvertance, je n'avais pas consulté Parkman. L'auteur du *Old regime* et de tant d'autres importantes monographies a souvent des appréciations discutables ; mais la partie documentaire de son œuvre est à peu près inattaquable. En matière de sources, d'archives, de manuscrits, de pièces historiques, son autorité me paraît très grande. Il a presque tout vu, tout scruté, tout analysé de ce qui pouvait avoir rapport aux sujets traités par lui. Et sa critique est souvent aussi juste qu'inflexible. Quelle attitude avait-il donc prise relativement à la lettre de Montcalm? J'ouvris le volume second de son ouvrage *Montcalm and Wolfe*, et j'y trouvai la pièce douteuse. Mais l'historien américain avait peut-être lui-même conçu des soupçons, car il mettait sa responsabilité à couvert en ajoutant cette indication : « I am indebted to abbé Bois for a copy of that note. » [1]

Ce nom n'est pas inconnu aux lecteurs de la *Nouvelle-France*.

---

1 — *Montcalm and Wolfe*, vol. II, p. 309.

L'abbé Bois, né en 1813, fut curé de Maskinongé depuis 1848 jusqu'à sa mort en 1889. Il était un grand collectionneur de documents, et publia plusieurs brochures historiques. Il avait de l'érudition, mais une érudition dont le sens critique laissait beaucoup à désirer ; et chez lui n'existait pas à un degré suffisant la passion de l'exactitude.

La note de Parkman fut pour moi un trait de lumière. Très probablement M. Bois avait aussi été le fournisseur du P. Martin, que ses recherches historiques avaient dû mettre en rapport avec le curé de Maskinongé durant son séjour au Canada. C'était donc lui qui avait lancé à travers le monde la fameuse lettre de Montcalm à Townshend. Maintenant, où l'avait-il trouvée, quelle était sa source ? J'essayai, mais en vain, de le découvrir. Les papiers de M. Bois sont devenus la propriété du séminaire de Nicolet. J'eus recours à l'obligeance de M. l'abbé Douville, supérieur de cette institution, qui voulut bien s'astreindre à une recherche approfondie, avec le résultat indiqué par la lettre suivante :

Séminaire de Nicolet, 15 décembre 1901.

A l'hon. T. Chapais, Québec.

Cher monsieur,

J'ai parcouru les papiers et les notes de M. Bois, là où je croyais pouvoir trouver quelques renseignements au sujet de la lettre de Montcalm à Townshend, telle que citée par Parkman, mais je n'ai rien trouvé. Une lettre de ce dernier à M. Bois, en date du 20 décembre 1871, accuse réception d'une copie du testament de Frontenac ; c'est loin de votre affaire. Une autre du même au même annonce un envoi de livres ; c'est tout pour la correspondance entre ces deux savants. Dans les cahiers de Notes historiques, au nombre de 18, que j'ai feuilletés, il y a au moins 25 notes sur Montcalm et 7 ou 8 lettres, copiées à l'Hôtel-Dieu de Québec. Rien concernant la lettre à Townshend. Peut-être pourriez-vous consulter les archives de l'Hôtel-Dieu, si vous ne l'avez pas fait, sur cette intéressante question.

Je demeure bien sincèrement et avec considération,

Votre tout dévoué,

I.-A.-R. Douville, Ptre.

Résumons la question. La lettre de Montcalm à Townshend n'est ni citée ni mentionnée dans aucun mémoire, récit ou journal contemporain. Le texte n'en a été trouvé dans aucun dépôt d'archives, dans aucune collection publique ou privée de documents, de lettres et autres pièces historiques. Les papiers de Montcalm et de Townshend n'en contiennent aucune trace. Jusqu'en 1867, personne n'en avait jamais entendu parler. C'est le P. Martin qui l'a publiée le premier, probablement d'après une information de l'abbé Bois, puisque c'est le même abbé qui en a fourni une copie à Parkman quelques années plus tard. Cette communication de M. Bois est dépourvue des garanties qu'on a droit d'exiger en pareil cas, la source où il aurait puisé restant absolument inconnue. Dans de telles conditions il me paraît impossible d'admettre l'authenticité de cette pièce.

Montcalm a écrit une lettre à Townshend ; elle se trouve dans les papiers de ce dernier. Croit-on que le général mourant en a écrit deux au même homme, le même jour, en ce moment suprême où s'éteignait sa vie ? Il a accompli son devoir de chef d'armée en traitant avec le commandant ennemi la question officielle du cartel d'échange. Mais s'imagine-t-on qu'il aura ensuite repris ou fait reprendre à son secrétaire la plume pour faire des phrases sentimentales dans ce genre : « Je fus le père des Canadiens, soyez leur protecteur. » Cela peut paraître beau et émouvant après coup ; cela peut fournir un thème heureux aux tirades pathétiques des historiens, des orateurs et des poètes ; mais cela ne s'adapte ni aux circonstances, ni au caractère du héros ; cela n'est ni dans la vérité du moment ni dans la vérité de l'homme.

D'ailleurs à quoi bon disserter longuement. Si Montcalm a écrit cette lettre à Townshend, où en est l'original ? Se trouve-t-il dans les papiers de Townshend ? Non. En a-t-on découvert une copie dans les papiers de Montcalm ? Pas davantage. Alors d'où vient cette pièce ? Peut-on admettre comme authentique un document dont la source est inconnue et dont les allures sont suspectes ?

On me dira peut-être que, dans cet article, j'attaque la véracité

de M. l'abbé Bois. Non, à Dieu ne plaise que je mette en doute la sincérité de ce prêtre vénérable et de ce travailleur persévérant. Mais il m'est bien permis de croire que l'insuffisance de sa critique n'a pas toujours protégé sa bonne foi contre les surprises. Dans le cas actuel, M. Bois peut avoir été trompé par une pièce fausse du genre des lettres apocryphes qui ont été publiées à Londres en 1777, ou de celle qui est reproduite dans le tome cinquième de l'*Histoire de Frédéric-le-Grand*, par Carlisle. On y faisait tenir à Montcalm un langage prophétique, dans lequel il prédisait la révolution américaine, et se répandait en considérations philosophiques dont la lourdeur et le pédantisme faisaient une prodigieuse antithèse avec la vivacité de pensée et de style qui caractérisaient le vainqueur de Carillon.

En terminant, je dois ajouter que je n'ai point la prétention de dirimer le cas. J'ai voulu simplement exposer aux lecteurs de la *Nouvelle-France* les raisons qui m'ont conduit à contester l'authenticité d'une pièce acceptée comme vraie par presque tous les écrivains qui se sont occupés de notre histoire depuis quarante ans.

THOMAS CHAPAIS.

14 septembre 1902.

143e anniversaire de la mort de Montcalm.

LA TIMIDITÉ

À PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

Un jeune médecin, M. Hartenberg, vient d'attaquer le difficile problème de la timidité [1]. L'a-t-il résolu ? Nous ne le pensons pas ; mais du moins nous estimons qu'il a posé quelques jalons sur la route inexplorée de la solution et qu'il y a intérêt et profit à le suivre dans le cours de son suggestif mémoire.

I

La timidité est un état psycho-sensoriel qui plonge ses racines dans la vie affective mais qu'il est malaisé d'expliquer et de définir. M. Hartenberg, qui y voit un mélange de *peur* et de *honte*, nous paraît dépasser les bornes de l'exactitude. La crainte est essentielle au sentiment des timides, la honte ne l'est pas. Nous ne prétendons certes pas que celle-ci ne se surajoute pas à l'autre dans certains cas. Mais d'une manière générale la peur suffit à constituer la base de la timidité. Les deux termes sont même souvent pris l'un pour l'autre, et comme synonymes. La timidité est une variété, une espèce de peur, on peut même dire avec M. Hartenberg, une *fausse peur*.

Pourquoi ?

Parce que la peur ordinaire, la vraie peur a une cause appréciable, objective, extérieure souvent, proportionnée toujours au danger qui nous menace. La timidité au contraire est une peur instinctive, émotive, tout interne et subjective, sans motif sérieux, sans objet en quelque sorte. Ni l'une ni l'autre n'est raisonnée.

---

1 — *Les timides et la timidité*, Alcan, 1901.

Mais, tandis que la sensibilité éclate dans la première, c'est le sentiment qui domine dans la seconde. Cette distinction capitale n'a pas été faite par notre auteur. Or le sentiment, où l'esprit s'unit si intimement à la passion qu'il nourrit et exalte, le sentiment est spécial à l'homme. La peur est une passion qui nous est commune avec l'animal ; la timidité n'appartient qu'à l'homme.

C'est un sentiment humain. De là vient son extrême complexité qui déconcerte à première vue.

Quels sont ses signes distinctifs ? C'est ce que se demande d'abord M. Hartenberg. Pour être timide, écrit-il, il faut être enclin à éprouver une *certaine émotion dans certaines circonstances.*

Quelle est cette émotion ? Quelles sont ces circonstances ?

L'émotion est un état complexe de trouble, de confusion, d'embarras, d'hésitation, de crainte, de scrupule, de pudeur, etc., qui présente un tableau plus ou moins rempli et s'accompagne de manifestations plus ou moins marquées, telles que battements de cœur, angoisse, sueur froide, tremblement, rougeur du visage, etc.

Ces signes dans leur ensemble ne diffèrent pas de ceux qui caractérisent les autres passions dépressives ; et c'est ce qui rend si difficile la définition de la timidité.

Les circonstances dans lesquelles se déchaîne l'émotion du timide, poursuit notre auteur, sont bien caractéristiques. Quand survient cette émotion ? Dans une condition unique : *en présence de l'être humain.* C'est en face de son semblable seulement que le timide se trouble, rougit, s'angoisse, tremble, sent palpiter son cœur, soit qu'il se trouve directement placé devant lui, soit qu'il doive l'affronter dans une démarche prochaine.

Un distingué philosophe, M. Dugas, a tout particulièrement insisté sur ce point :

La timidité, dit-il, n'est pas la crainte *(timor) ;* elle n'est pas non plus une disposition à la crainte *(timiditas).* On ne fait pas aux effrontés cet honneur de les appeler des braves ; on ne doit pas faire aux timides cette injure de les confondre avec les poltrons et les lâches. Tandis que la crainte est causée par les choses, la timidité ne peut l'être que par les personnes. On craint en effet un mal réel, le danger, la souffrance, la mort, et si on craint aussi les

personnes, c'est seulement en tant qu'elles peuvent nuire, c'est-à-dire qu'elles sont l'occasion ou la cause présumée d'un mal réel. Au contraire, on est intimidé par les personnes, et on l'est par elles, alors qu'on n'est en droit d'en rien craindre, et qu'on n'en craint effectivement aucun mal, alors qu'on les sait bien disposées, indulgentes et bonnes, *a fortiori* inoffensives [1].

L'opposition n'est pas aussi radicale qu'on l'imagine. La peur est provoquée par les hommes comme par les choses ; et la timidité, on l'a vu, éclate parfois toute seule, dans la solitude, sans voir ni entendre personne. La vérité est que la timidité est d'ordre psychique et se manifeste dans l'état de société : c'est sa seule singularité.

Tout ne se borne pas à la crise émotionnelle. Elle laisse au cerveau des traces qui sont plus ou moins profondes et reparaissent par le souvenir. La timidité devient habitude, s'impose à l'organisme et donne une nouvelle orientation au caractère.

La persistance du souvenir, observe le Dr Hartenberg, puise son énergie dans les sources de la vie affective et devient dès lors une force, une tendance impulsive ou frénatrice, qui pèsera de tout son poids dans le début de certaines déterminations volontaires. Même en dehors de la présence redoutée de ses semblables, l'émotion du sujet manifeste encore son existence, en faisant intervenir des motifs empruntés à la mémoire, dans la délibération de certains actes. Ainsi, sans aucune émotion active, le timide subit encore l'influence de sa timidité. Elle agit sur sa volonté, elle dirige sa conduite. Elle détermine chez lui certaines dispositions mentales, qui sont le résultat direct de l'émotion qu'il se connaît, qu'il sait ressentir en face de certaines personnes, dans certaines circonstances. Il se forme ainsi certaines habitudes de penser, certaines façons d'agir, certaines tendances à s'abstenir, toute une orientation spéciale des réactions et de la conduite, dont son émotivité est la seule cause, et qui constituent par leur ensemble une modalité du caractère.

Ainsi la timidité s'accuse non seulement par l'émotion immédiate, ce qu'on peut appeler l'accès, la crise ou le paroxysme, mais par un état psycho-sensible particulier qui en est la conséquence.

---

1 — *Timidité*, Alcan, p. 2.

II

L'accès de timidité accusant nettement la passion de la crainte, c'est le mécanisme de celle-ci qui doit en donner la clef.

Connaît-on le mécanisme de la peur ? Notre auteur ne paraît pas éloigné de le croire.

La peur, dit-il, a été soigneusement étudiée dans ces dernières années et elle représente sans doute *la mieux connue de nos émotions.*

Il faut avouer que nous ne savons rien des émotions en général, bien peu de chose de la peur. Et ce n'est pas la théorie de Lange, adoptée avec enthousiasme par tous, qui avance la solution de la question. M. Hartenberg regarde l'émotion « comme une réaction intérieure de l'organisme, dont le retentissement, propagé par les voies centripètes jusqu'à l'écorce cérébrale, traduit l'émotion dans la conscience. » Comment naît cette réaction ? Ne résulte-t-elle pas d'un fait encéphalique sur la nature et le siège duquel la science n'est pas fixée, mais qui précède nécessairement le mouvement des autres viscères ? Il n'y a rien de plus réfractaire que les faits. Et l'expérience démontre que la pâleur de la face résulte de la peur, nullement que celle-ci soit une conséquence du resserrement des artérioles cutanées. Lange a beau dire :

Supprimez dans la peur les symptômes physiques, rendez le calme au pouls agité, au regard sa fermeté, au teint sa couleur normale, aux mouvements leur rapidité, à la langue son activité, à la pensée sa clarté, *que restera-t-il de la peur ?*

La réponse est vraiment trop facile. Il reste la passion même qui demeure entière, causale et qui ne peut pas plus être confondue avec ses manifestations que le feu avec la fumée.

Quoi qu'il en soit, M. Hartenberg étudie successivement les réactions primitives de l'organisme qui entrent en jeu dans l'inaction et la conscience de ces réactions, ses qualités et ses variantes.

La peur détermine les palpitations du cœur, la constriction des petits vaisseaux, l'accélération des mouvements respiratoires,

le spasme des muscles lisses, la contraction des muscles volontaires, notamment de la face, de la langue, aux membres l'affaiblissement et le tremblement musculaires, parfois la paralysie.

Au point de vue de la conscience, il faut noter l'oppression, l'angoisse dues aux palpitations cardiaques et à la dyspnée respiratoire, puis le froid, les frissons, les troubles de l'estomac, des intestins, de la vessie, l'abattement, l'anéantissement, l'obtusion sensorielle, la confusion mentale.

Voilà l'ensemble de phénomènes variés qui traduisent la peur. Leur explication reste à trouver, et notre auteur y cherche la base physiologique de l'accès de timidité : c'est dire que le sujet est loin d'être éclairci ou même éclairé.

Commençons par les symptômes sensitifs. Le premier et le plus important est l'*angoisse* qui s'accuse, avec une intensité très variable, soit à la gorge, soit à la région précordiale, soit au creux épigastrique. Ajoutez une sensation d'étouffement et de constriction thoracique, des palpitations, l'impression d'une bouffée de chaleur au visage, plus rarement celle de refroidissement, des frissons, la sensation de faiblesse, d'anéantissement, un sentiment de malaise inexplicable.

Parmi les symptômes moteurs, le plus apparent est le *tremblement*. Les muscles sont agités d'oscillations rapides, courtes, partielles qui sont la simple exagération de la trépidation normale décelée par la méthode graphique. En même temps s'accusent, à des degrés divers, la faiblesse et la raideur musculaires, puis l'incoordination motrice, sorte d'ataxie, qui entraîne la gaucherie et la maladresse. Les troubles de la parole articulée sont fréquents : l'élocution devient dure, saccadée, brève, intermittente. Des timides se trouvent même aphones, muets par la force de l'émotion.

Il est curieux d'observer que cette émotion ne porte préjudice qu'aux mouvements volontaires, restant sans influence sur tout ce qui est appris et automatique, sur les gestes convenus de l'acteur, sur le chant ou la parole des artistes : le mécanisme vocal

se déroule alors tout seul comme le cylindre d'un appareil enregistreur.

La rougeur est le symptôme vasculaire qui caractérise l'accès de timidité : il l'annonce ou le termine. Tantôt la rougeur n'envahit que le front et les joues, tantôt elle s'étend à toute la face, aux oreilles, au cou même. La pâleur est beaucoup plus rare ; mais on rencontre des sujets qui présentent alternativement l'un et l'autre état.

Les troubles viscéraux portent non seulement sur le cœur, les organes respiratoires, mais sur l'estomac (nausées, vomissements), sur le foie (ictère), la vessie (ténesme, incontinence, rétention), l'intestin (colique, diarrhée). Il y a une sueur glacée et profuse. Les autres sécrétions sont également troublées, celle de la salive est presque tarie, d'où sécheresse de la gorge et de la bouche.

L'activité des facultés sensibles et psychiques subit une plus ou moins grande perturbation. La sensibilité devient obtuse. Le timide voit mal, comme à travers un voile, il saisit difficilement les paroles qu'on lui adresse, il perd même en partie le goût et l'odorat. Le tact est émoussé au point de devenir indifférent au froid, au chaud, à la douleur.

La conscience est diminuée, et l'inattention est telle qu'aucune opération mentale n'a de suite et que l'esprit devient passif, flottant, à la merci des événements.

Par suite les facultés psychiques sont à peu près annihilées. Le jugement, la réflexion sont impossibles. L'aboulie est constante. Le timide ne sait pas vouloir, n'ose jamais avec une résolution ferme. L'affaiblissement de la mémoire (amnésie) résulte de celle de la conscience : le timide se souvient peu ou mal des événements survenus pendant sa crise intérieure.

Tous ces symptômes sont loin de se présenter réunis chez le même sujet. Il y a des types très variés de timides, et il est à peu près impossible de donner une caractéristique absolue de leur état. Cependant M. Hartenberg estime que 95 fois sur 100 l'angoisse et les palpitations constituent l'élément principal de

l'émotion. Puis viennent, par ordre de fréquence, la rougeur (80 p. 100), la pâleur (60 p. 100), la confusion mentale (80 p. 100), le tremblement, la raideur musculaire, la gêne, la gaucherie, la maladresse, l'embarras de la parole (70 p. 100), le malaise général (40 p. 100), l'obtusion sensorielle (40 p. 100), le frisson et la sueur froide (35 p. 100), la paralysie (40 p. 100), les nausées, les coliques (3 p. 100).

Il est bien entendu, ajoute notre auteur, et nous le croyons sans peine, qu'il ne faut attribuer à ces chiffres qu'une valeur toute relative.

M. Hartenberg a cherché à la suite de M. Ribot si la *mémoire émotive* existe, et il n'hésite pas à répondre par l'affirmative. Les sujets peuvent reproduire en eux une émotion antérieurement ressentie. Et le fait n'a rien de surprenant : la timidité n'est-elle pas essentiellement d'ordre interne et psychique ? Un individu atteint de peur morbide de rougir peut, rien qu'en y pensant, réveiller l'angoisse et la rougeur.

Quelle est la nature de l'accès de timidité ? M. Hartenberg la définit en ces termes :

C'est une décharge émotionnelle, intéressant de préférence les appareils des fonctions organiques — circulatoire, respiratoire, sécrétoire, réflexes. De même que pour la peur, il semble que toute l'activité nerveuse disponible à un moment donné soit accaparée par la réaction émotionnelle, au détriment des fonctions de relation, qui se trouvent ainsi singulièrement amoindries, sinon tout à fait supprimées : d'où obnubilation sensorielle, obtusion mentale, ataxie motrice, aboulie, amnésie partielle.

Mais, ajoute justement notre auteur, il ne faut pas nous tromper sur la valeur respective de ces symptômes. Certains auteurs ont voulu voir dans les uns des causes, dans les autres des effets. Je ne pense pas de même. Aucun de ces symptômes ne peut être ni cause ni effet d'un autre symptôme, car tous sont simultanés et dérivent du même processus nerveux s'effectuant dans la névraxe. C'est par une opération centrale unique que s'irradient vers la périphérie les diverses excitations coordonnées qui donnent lieu aux divers symptômes. Tous ceux-ci interviennent concurremment dans ce « tout dynamique » qu'est l'émotion, et ne représentent dans l'organe respectif qu'ils intéressent que la traduction de la décharge émotive fondamentale... Tous sont concomitants, équivalents : ils ne sont que des expressions diver-

ses d'une même excitation partie des centres nerveux... Jamais un symptôme unique ne met en jeu la décharge émotionnelle totale.

Comment s'opère cette décharge ? Notre auteur avoue qu'il en ignore le mécanisme. Il n'est pas sûr que le centre émotif soit aux couches optiques, au thalamus.

Il est bien évident, déclare-t-il, que, dans la majorité des cas, chez l'homme, les manifestations émotionnelles ont leur point de départ dans l'activité psychique supérieure, c'est-à-dire dans l'écorce. Pour la timidité, c'est, par définition même, une représentation mentale fournie par les sphères sensorielles du monde extérieur — la notion de la personne humaine — qui possède le privilège de déchaîner l'émotion. Il faut donc admettre aussi que le thalamus se trouve en relations étroites avec les sphères sensorielles et psychiques de l'écorce, d'où lui viendrait le stimulus initial qui détermine l'explosion de la crise émotionnelle.

Ainsi, pour notre confrère, l'émotion du timide résulterait d'une action générale du cerveau (écorce et couches optiques) qui est le substratum de la vie intellectuelle et serait par surcroît l'organe de la vie affective. Rien ne démontre ce prodigieux cumul. Par une contradiction singulière le Dr Hartenberg ajoute aussitôt :

Quant à la conscience subjective de l'émotion qui est, selon notre doctrine, consécutive et postérieure aux manifestations somatiques de l'émotion, elle a pour siège assurément les territoires de la sensibilité générale, de la cénesthèse (circonvolutions centrales, lobule paracentral, frontales postérieures).

Comment la conscience de l'émotion pourrait-elle être consécutive à ses manifestations somatiques, puisque celles-ci comme celle-là prennent également leur siège à l'écorce cérébrale ? Le « stimulus initial » de l'émotion viendrait des sphères sensorielles et psychiques, et la conscience qui a la même source lui serait subséquente !

Voilà les impossibilités auxquelles se heurtent inévitablement ceux qui veulent faire de la psycho-physiologie avec les principes du matérialisme. Ne serait-il pas plus simple et plus juste de dire que la timidité est un phénomène mixte, à la fois psychique et

sensible, que l'encéphale est incapable d'en rendre seul raison, et enfin que son mécanisme reste à trouver, la science ignorant encore la nature des émotions et jusqu'à l'organe de la vie affective.

L'étude de M. Hartenberg ne s'appuie que sur des hypothèses. Et elle a paru si insuffisante à son auteur même qu'il a voulu la compléter, disons plutôt l'assurer par une vérification expérimentale.

La part de la physiologie expérimentale consistait ici à vérifier, par des graphiques, les variations respiratoires, cardiaques, vaso-motrices qui se produisent durant l'émotion. Il fallait donc appliquer chez le sujet les appareils enregistreurs du cœur, de la respiration, des pouls capillaires, déterminer l'accès de timidité et comparer les tracés obtenus à l'état de calme et durant l'émotion.

L'épreuve paraissait facile à réaliser. L'auteur l'a tentée au laboratoire de psychologie expérimentale de la Sorbonne avec le bienveillant concours de M. Binet, et il a complètement échoué.

J'ai le regret de déclarer, dit-il, qu'il m'a été impossible de réaliser les conditions voulues et que, malgré mes tentatives, les résultats obtenus sont tout à fait insignifiants et sans valeur scientifique.

L'échec est regrettable, mais notre jeune confrère s'en console avec une rare désinvolture.

Pour le principe, il était hautement désirable que cette étude fût complète et conforme à la méthode scientifique ; mais en réalité, je ne crois pas que la contribution expérimentale nous ait appris quelque chose de nouveau. A l'avance, en raisonnant par analogie, on peut déjà prévoir que l'accès de timidité va s'inscrire, comme la peur, en vaso-constriction avec accélération des battements du cœur, augmentation ou irrégularité des mouvements respiratoires.

Il y aurait mauvaise grâce à être plus exigeant. La raison a un droit de préséance sur les faits, même pour ceux qui font fi de la « science de l'âme. »

(À suivre.)

Dr Surbled.

BEAU LIVRE ET BELLE DOCTRINE [1]

Le dix-neuvième siècle, qui au milieu de ses erreurs et de ses hontes a vu s'accomplir tant d'œuvres remarquables et de si étonnants progrès, comptera parmi ses gloires les plus pures l'impulsion considérable donnée depuis vingt ou trente ans aux études ecclésiastiques : ç'a été véritablement un siècle de renaissance théologique.

Cette renaissance, commencée dès le règne de Pie IX, mais due plus spécialement au génie éclairé et régénérateur de Léon XIII, s'est étendue à toutes les branches de la théologie. Dogme, Morale, Droit Canonique, Histoire, Ecriture Sainte, Archéologie, rien n'a été négligé de ce qui pouvait promouvoir les intérêts de la science sacrée, grossir son trésor, agrandir son domaine, et par là même aider l'œuvre générale de l'Eglise. Toutefois, comme la théologie repose principalement sur le dogme et comme le dogme lui-même s'éclaire aux lumières d'une haute et saine philosophie, il n'est pas surprenant que Léon XIII ait de préférence porté son regard et ses sollicitudes vers la philosophie et la théologie scolastique, notamment vers la philosophie et la théologie du plus illustre des docteurs chrétiens, saint Thomas d'Aquin.

Beaucoup d'ouvrages ont été écrits et s'écrivent chaque année, qui ont pour but de mettre en lumière les enseignements du Docteur Angélique et d'en faire les applications aux besoins de notre époque. Les uns, plus didactiques, se renferment dans les sphères de la spéculation ; d'autres, plus modernes de ton et d'allure, tendent à vulgariser ces doctrines si élevées auxquelles

---

1 — R. P. Barthélemy Froget, O. P., *De l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes* d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin ; 2e éd. — Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette.

peu d'esprits sont initiés et que leur élévation même dérobe malheureusement aux regards du commun des lecteurs. Les premiers, par leur style, leur agencement, leur méthode, sont plutôt faits pour la formation intellectuelle du clergé, de cette élite cléricale que le Souverain Pontife veut voir briller au premier rang des intelligences cultivées ; les seconds, par une forme plus souple, une phraséologie moins sévère et plus ornée, s'adressent au grand public et ont pour mission de répandre, de propager, de faire pénétrer jusque dans les esprits peu préparés aux abstractions théologiques des enseignements qui importent souverainement au progrès moral des âmes et au salut de la société.

L'ouvrage que nous voulons signaler aujourd'hui aux lecteurs de la *Nouvelle-France*, et qui est un des fruits de cette germination féconde que l'on observe partout dans le domaine de la théologie, appartient à cette dernière catégorie. L'auteur nous en avertit lui-même dans son introduction :

Notre dessein, dit-il, en écrivant ces pages, est de mettre à la portée des âmes de bonne volonté et des esprits même peu accoutumés aux spéculations théologiques, mais avides de vérité et jaloux de quitter le terre-à-terre des discussions quotidiennes, une doctrine contenant notre plus haut titre de gloire et de noblesse. Nous nous efforcerons d'apporter, dans cette étude, toute la clarté que comportent des matières si relevées, en prenant pour guide le maître incomparable dont l'illustre pontife Léon XIII ne cesse de recommander les enseignements et dont nous sommes fier de nous dire l'humble disciple, saint Thomas d'Aquin, qui a projeté sur cette question, comme sur tant d'autres, la lumière de son génie.

Le choix du sujet ne pouvait certes être plus heureux ; car, en offrant au public une étude si approfondie sur l'habitation du Saint-Esprit et ses opérations mystérieuses dans les âmes, le R. P. Froget répond à un désir du Pape formellement exprimé dans son encyclique *Divinum illud munus*. J'ajouterai que le travail du savant dominicain — et c'est son plus bel éloge — est un fidèle commentaire du document pontifical.

Le plan de l'ouvrage est simple et naturel. L'auteur, pour mieux faire comprendre la présence *spéciale* de l'Esprit-Saint dans

les âmes justes, commence d'abord par exposer la doctrine de saint Thomas sur la présence commune et ordinaire de Dieu en toute créature. Puis, dans une seconde partie de son travail — la plus belle comme la plus importante — il traite de l'habitation du Saint-Esprit ou, en d'autres termes, de la présence spéciale et substantielle de Dieu dans les âmes en état de grâce : il en établit le fait, il en définit la nature, il en recherche et en détermine le mode véritable. La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à montrer comment cette habitation de la Divinité dans les âmes, tout en étant le plus souvent attribuée au Saint-Esprit, n'est cependant pas l'apanage exclusif de cette personne divine (comme le prétendait Petau), mais appartient réellement à toute la Trinité, et comment elle s'est rencontrée dans les justes de l'Ancienne Loi aussi bien que de la Loi Nouvelle. Enfin une quatrième et dernière partie, complément des trois autres, décrit avec précision les différents effets de l'habitation du Saint-Esprit, la grâce sanctifiante qui est à la fois la raison d'être et la conséquence de cette habitation, les vertus infuses théologales et morales, les dons divins qui y sont associés, notre élévation à la dignité d'enfants de Dieu et de cohéritiers de Jésus-Christ.

Tous ces problèmes sont nettement résolus, toutes ces questions sont traitées avec ampleur, limpidité de style et sûreté de doctrine. Nous avons particulièrement admiré les pages magistrales dans lesquelles l'auteur s'applique à faire voir la différence essentielle qui existe entre la présence de Dieu en toutes choses et sa présence spéciale dans les âmes justes.

Dieu est partout, c'est un dogme de notre foi : il est dans le brin d'herbe qui se balance sous nos yeux comme dans les astres resplendissants qui se meuvent sur nos têtes. Non pas, assurément, que la Divinité fasse partie de la substance même des êtres créés, ce serait du panthéisme ; ni que l'essence divine soit, pour ainsi dire, répandue à l'infini dans tous les espaces existants ou possibles. Cette notion par trop grossière de l'immensité de Dieu ne semble ni juste en elle-même ni conforme à la pensée de saint

Thomas. Au jugement du saint docteur, comme le dit si théologiquement le R. P. Froget, « la raison formelle de la présence de Dieu dans les choses créées n'est autre que son opération, de même que le fondement de l'immensité, c'est la toute-puissance. Par elle-même, la substance divine n'est déterminée à occuper aucun lieu, ni grand, ni petit ; elle ne demande, pour s'y déployer, aucun espace ; elle n'emporte aucune relation de proximité ou d'éloignement avec les êtres existants dans l'espace. Si de fait elle entre en rapport et en contact avec eux, c'est par sa vertu et son opération, c'est parce qu'elle produit et maintient l'être de toutes choses. » (p. 19).

Telle est la raison propre de la présence de Dieu en toutes choses. Mais, à part cette présence commune dont aucune créature n'est privée, n'y a-t-il pas pour les justes une présence spéciale fondée sur un titre nouveau ? Oui, les Saintes Ecritures l'attestent — et nous ne saurions trop méditer une vérité si consolante — Dieu habite tout spécialement dans les âmes en état de grâce : il y est comme en un temple, comme en un sanctuaire. Il donne à goûter dès ici-bas les douceurs ineffables de cette divine union qui fait au ciel le bonheur des élus. Ceci est tellement vrai que, quand bien même Dieu ne serait pas déjà dans l'âme juste en qualité d'agent ou de créateur, il y viendrait néanmoins, il honorerait cette âme de sa présence physique et substantielle à titre d'ami. Pourquoi cela ?

L'explication donnée par les auteurs et les théologiens les plus graves, sans distinction d'écoles, n'est pas moins belle que rationnelle :

La charité (compagne inséparable de la grâce sanctifiante) réalise toutes les conditions d'une vraie et parfaite amitié entre Dieu et l'homme : elle est un amour de bienveillance, un amour mutuel, un amour fondé sur une communauté de nature, en attendant la communauté de bonheur dont elle est le gage. Etant une amitié véritable, elle doit en avoir les prérogatives et en combler les exigences. Or, que demande l'amitié ? Quel genre d'union réclame-t-elle entre ceux qu'elle rapproche ? Se montre-t-elle satisfaite d'un simple accord de pensées et de vouloirs, d'une communauté de biens exté-

rieurs et d'un lien d'affection? Est-ce là le but final de toutes ses visées, le terme de ses aspirations? Non; ce qu'elle veut, ce qu'elle désire, ce qu'elle réclame, ce à quoi elle tend de toutes ses forces, ce qu'elle effectue dans la mesure du possible, c'est l'union réelle et intime, c'est la vie en commun, c'est la jouissance réciproque des deux êtres qui s'aiment. (p. 169).

Ainsi Dieu, par l'amour même qu'il nous porte et que nous lui portons, est attiré au dedans de nos âmes, et il y demeure effectivement tant que le péché n'est pas venu éteindre en nous le feu de la charité.

Nous omettons à dessein une foule de considérations qui entrent dans le développement de cette idée dominante et où se révèle tout le talent du R. P. Froget, mais qu'il serait trop long même d'effleurer dans un simple compte rendu. Peu d'auteurs, croyons-nous, ont mieux saisi que le Révérend Père la vraie pensée de saint Thomas sur ce point si important et si délicat de la théologie catholique, et l'ont exprimée en termes plus clairs, plus précis et plus convaincants.

Voilà pourquoi nous sommes heureux de recommander son ouvrage non seulement aux théologiens de profession, mais encore à tous ceux qu'intéressent les progrès de la science sacrée, particulièrement aux prédicateurs et aux directeurs des âmes. Aucun livre n'est plus propre à nous donner une idée juste du prix de la grâce et de la dignité du chrétien. Et s'il ne convient pas, en règle générale, d'introduire dans le langage de la chaire les subtilités et les formules en usage dans les discussions théologiques, il importe néanmoins, et cela plus que jamais, d'enseigner aux fidèles, en les mettant à leur portée, les doctrines fondamentales que nous ont léguées nos pères dans la foi et qui sont le meilleur aliment de nos esprits et de nos cœurs. On trouvera dans le traité *de l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes* tout ce qu'il est utile de prêcher sur ce grave sujet.

L.-A. Paquet, p^tre.

LA BONTÉ ET LA SOLIDARITÉ DANS LA NATURE

PETITE PHILOSOPHIE A L'USAGE DES HUMBLES

La vie, telle que nous la voyons ici-bas, a du bon et du mauvais. — Plus de bon que de mauvais ? — C'est une grosse question que je ne voudrais pas décider et dont je laisse la solution à chacun des intéressés.

Mais, sans vouloir porter un jugement sur une matière aussi grave, il est bien permis, n'est-ce pas, d'offrir quelques simples réflexions qui puissent aider, dans une certaine mesure, à résoudre le problème.

Au reste, notre vie est un peu ce que nous la faisons nous-mêmes : ce n'est pas une vérité nouvelle que je vous annonce. Tous ceux qui ont quelque expérience savent, sur ce point, à quoi s'en tenir. Or, pour réussir à nous faire une existence plus tolérable, il nous faut tenir compte de bien des faits en apparence insignifiants, de bien des sentiments qui sont considérés, souvent, comme des quantités négligeables.

Il y a cependant deux choses auxquelles, généralement, on ne pense pas, parce qu'elles n'éclatent pas au-dehors d'une manière frappante, et qui, pourtant, ont bien leur influence incontestable dans la pratique de la vie réelle : c'est *la bonté* et *le sentiment de la solidarité.*

Et ici, descendons un peu dans la nature matérielle, puisque, après tout, cette nature est comme un livre ouvert sous nos yeux pour notre étude et notre profit.

Remarquez ce qui se passe autour de vous, dans les champs, dans la forêt.

La graine de l'arbre solide et fort, emportée par le vent ou par le bec de l'oiseau, tombe au milieu d'une touffe d'herbes et s'y

repose pour les futures germinations. Ces herbes sont bien modestes et bien grêles ; elles n'ont, du reste, que tout ce qu'il leur faut de sol pour végéter humblement, sous la pluie et le soleil. Cependant, elle ne rejettent pas l'intruse qui tombe au milieu d'elles. Elles la laissent prendre sa part du patrimoine commun et lui cèdent volontiers la parcelle de terre qu'elle demande ; bien plus, quand la plante a poussé ses premières feuilles et sa tige encore si tendre qu'on ne sent pas si elle est herbe ou bois, les herbes qui l'entourent la protègent contre les ardeurs trop vives du soleil ou contre le bec dangereux des oiseaux. Elles lui font un abri qui couvre son enfance et soutient ses forces encore molles et pliantes.

Et alors, qu'arrive-t-il ?

Grâce à cette aide opportune, l'arbrisseau prend de la vigueur, s'élève et grandit ; ses branches s'étendent et se couvrent de feuillage. Les petites herbes qui ont protégé son éclosion trouvent à leur tour sous l'ombre de ses rameaux une protection que l'arbuste ne leur marchande pas. Plus ses branches poussent et s'allongent, plus la protection qu'il offre s'étend aux environs, et plus son action bienfaisante se propage. L'oiseau même, qui avait peut-être apporté la petite graine, trouve, au milieu de ses rameaux verdoyants, un asile sûr où il pose son nid et vient chanter ses notes les plus harmonieuses.

Une petite source surgit, modeste et faible encore au milieu de la forêt. Sur la plaine ouverte, son eau mince et hésitante aurait été bientôt pompée par les rayons du soleil ou absorbée par les terres altérées et sèches. Mais, sous l'abri des bois, elle grandit et s'étend ; elle forme un bassin qui s'élève peu à peu pour s'épandre d'abord en un mince filet où viennent boire les oiseaux ; puis en un clair ruisseau qui non seulement rafraîchit les racines des grands arbres, mais court plus loin dans la plaine porter la vie aux plantes et désaltérer les troupeaux qui viennent s'y abreuver. Dans ses eaux, la vie apparaît, circule et s'amasse ; le poisson naît, vit et se propage. Sur ses bords, les fleurs s'épa-

nouissent et jettent leurs parfums. Même à l'arrière saison, quand tout sèche et se meurt, on voit encore, sur sa rive féconde et abritée, les petites plantes tardives qui reverdissent et ouvrent leurs douces corolles sous les derniers rayons d'un soleil déjà pâlissant et refroidi.

Puis, par l'apport des sources multipliées, le ruisseau s'élargit et devient la rivière ; il devient le fleuve sur lequel les grands navires passent et repassent pour aller partout répandre le mouvement, la vie et l'abondance.

Qui est-ce donc qui s'inquiète jamais de réfléchir sur les commencements modestes et abrités de ces énormes cours d'eau qui sillonnent la surface du globe, et d'y trouver une leçon pour les actualités de la vie ?

Et pourtant, la leçon est là, visible et constante.

Avez-vous jamais remarqué, sur les bords de la mer, dans les flaques d'eau que la marée laisse en se retirant, ces petites touffes de plantes marines, de *varech* par exemple, qui semblent ancrées au fond, et cependant oscillent et se déplacent au gré du flot qui les nourrit ?

Regardez d'un peu plus près ; vous verrez que chaque plante est appuyée sur un petit caillou autour duquel elle a enroulé ses racines et qui lui fait l'office de lest pour la retenir au fond, dans son milieu nourricier, sans quoi elle serait rejetée sur les bords desséchés où le soleil la brûlerait et la ferait périr. Telle est partout la solidarité.

Et maintenant, où trouver la bonté ?

La bonté, elle apparaît partout dans la nature. C'est la signature même, c'est le paraphe du Créateur.

Vous n'avez peut-être pas réfléchi au fait que les fleuves qui s'épanchent vers le nord ont tous une large embouchure, tandis que ceux qui coulent vers le sud n'augmentent pas sensiblement de largeur en arrivant au terme de leur course. Vous en avez ici deux exemples frappants dans le Saint-Laurent et le Missisipi.

Or, savez-vous la raison de ce phénomène si peu remarqué ? Elle est toute providentielle.

Dans l'hiver, les fleuves et les rivières se couvrent de glaces plus ou moins épaisses. Au printemps, ces glaces se fondent et la fonte commence naturellement à s'opérer dans les régions du midi. Pour le fleuve qui coule vers le sud, comme cette fonte se produit d'abord à son embouchure, il n'y a pas de danger à redouter ; c'est pourquoi cette embouchure peut, sans inconvénient, être aussi étroite que le reste du lit ordinaire.

Mais, pour les fleuves qui coulent vers le nord, il en va bien autrement. La fonte se produit d'abord par le haut, et les glaces, disjointes, emportées par le courant, se précipitent vers l'embouchure. Si cette embouchure était étroite, comme pour le cas qui précède, songez aux terribles catastrophes qui pourraient en résulter, aux inondations, aux dévastations causées par le refoulement, par le barrage des eaux ; et dites s'il n'y a pas là une preuve manifeste de l'intention pleine de bonté d'une Providence qui ne laisse rien au hasard.

Et autre chose encore ; puisque nous parlons des glaces et des phénomènes qui les accompagnent. Vous avez remarqué, sans doute, que la glace, quoique formée d'eau, est moins lourde que cette eau elle-même et reste flottante à sa surface. Or, avez-vous jamais songé à ce qui se reproduirait si le contraire avait lieu ? Si la glace n'était pas plus légère que l'eau, à mesure qu'elle se formerait, elle descendrait vers le fond, s'y entasserait, s'y accumulerait. Elle finirait, à la longue, par former un lit nouveau pour le fleuve, la rivière ou le lac dans lesquels elle se trouve. Le fleuve, la rivière, le lac, le ruisseau même se trouveraient exhaussés d'autant. Leurs eaux, toujours alimentées par les causes constantes qui les produisent, déborderaient, s'étendraient sur les campagnes environnantes, noyant toute vie, détruisant et supprimant toute végétation, toutes traces d'habitation. Bien plus, les poissons, qui entrent pour une si grande part dans l'alimention de l'espèce humaine, emprisonnés, écrasés sous ce man-

teau impénétrable et lourd, seraient exterminés et disparaîtraient presque entièrement de nos eaux septentrionales. Et encore, je ne signale ici que quelques-uns des résultats de ce phénomène.

Pensez-y sérieusement, et dites-moi s'il n'y a pas là encore une preuve évidente de la sollicitude du Créateur et si ce fait, si simple en apparence, ne nous prêche pas, plus éloquemment que tous les discours, la bonté et le sentiment de solidarité.

Et si j'entrais maintenant dans le domaine de la nature animée — je dis *animée*, quoique, en un certain sens, toute la nature soit vivante ; — si j'entrais dans la sphère des animaux, je pourrais trouver bien d'autres exemples de cet esprit de bonté et de solidarité, exemples qui pourraient nous donner sérieusement à réfléchir.

Mais, je ne veux pas avoir l'air de vous faire un sermon, et je vous laisse, tout songeurs, j'espère, sur le peu que je viens de dire.

NAPOLÉON LEGENDRE.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

LA CUIRASSE DE MONTCALM

On trouve dans les annales de l'antiquité classique de très amples preuves de l'emploi de la cuirasse et du corselet de bronze comme parties de l'équipement militaire. Ce n'a été, cependant, que vers le commencement du quatorzième siècle que ces objets furent reconnus comme portions essentielles de l'armure des chevaliers.

A cette époque la cuirasse était faite de longueur suffisante pour s'appuyer sur les hanches, ce qui permettait de laisser aux bras plus de liberté. Elle était souvent dissimulée sous un tissu aux riches couleurs, orné de broderies.

L'adoption générale de la cuirasse fit croître l'importance de l'art des armuriers, et l'on vit ceux-ci rivaliser d'habileté dans la confection des armures des seigneurs et hommes d'armes. En France, cependant, les chevaliers, plus riches en vaillance qu'en écus, ne portaient pas, en général, les brillantes cuirasses de leurs frères d'Angleterre, et les armuriers de la capitale du royaume des lis vécurent pendant un certain temps dans la gêne. Les fabricants de cuirasses et corselets furent alors déchargés de l'impôt, que, du reste, l'armurerie, en général, ne payait pas.

Le 20 mars 1451, Charles VII, de France, émit une ordonnance constituant en corporation « les armuriers, brigandiniers, faiseurs d'épées, haches, guisarmes et autres choses touchant l'habillement de guerre. » Dans des « lettres royales » datées du mois de juin 1467, Louis XI, reproduisant en entier deux ordonnances rendues par son père, nomme les membres de cette corporation

« armuriers, brigandiniers, fourbisseurs de harnoys et haubergiers de nostre bonne ville et cité de Paris ; » il confirme et complète les statuts de la corporation, accordés par Charles VII.

Deux prud'hommes jurés étaient chargés de « garder le métier » et de poinçonner du sceau de la corporation les objets fabriqués par les « maîtres. » Ceux-ci, de leur côté, étaient tenus de poinçonner de leur marque respective les objets sortis de leurs mains. Il y a loin de là à la concurrence illimitée et sans entrave de toute la fabrication moderne [1].

L'industrie des armuriers, ainsi protégée, acquit bientôt une importance considérable.

Dès la première partie du quatorzième siècle, une modification importante se produisit dans la fabrication des armures. La cotte de mailles flexible, alors d'un usage général, fut remplacée par la cuirasse solide et rigide, à laquelle on ajouta des plaques métalliques pour couvrir les bras et les cuisses. La cotte d'armes appelée tabar recouvrait le tout.

Au quinzième siècle apparaît la cuirasse lisse et solide à forme « globulaire. » Des cuirasses de 1550 nous font voir la portion qui couvrait la poitrine portant, au centre, le « tapul, » arête bien accusée, traversant la plaque de haut en bas. C'est une cuirasse de cette espèce, ornée seulement de quelques ciselures, que portait Montcalm à la bataille des Plaines d'Abraham.

Le « haubert, » dont l'usage s'introduisit au seizième siècle, était fait de matériaux flexibles, avec doublure en écailles métalliques, attachée par des rivets formant, à l'extérieur, comme une garniture de boutons.

---

1 — Le patron des armuriers de France était saint Georges, et les membres de la corporation élevèrent en son honneur une statue équestre de grandeur naturelle dans l'église de Saint-Jacques de la Roncherie, à Paris. Le saint y était représenté de pied en cap « avec une armure d'acier poli et monté sur un cheval caparaçonné à l'antique. »

Au dix-septième siècle, la cuirasse lisse et rigide redevient exclusivement en usage. Une ordonnance royale de 1638 prescrit que chaque cavalier devra avoir une cuirasse et un casque métallique (pot).

Les régiments de cavalerie cuirassée furent créés en 1666. Louis XIII voulut que les cuirasses fussent polies à blanc. Sous Louis XIV elles reprirent la teinte bronzée et les ciselures. Louis-le-Grand lui-même porta la cuirasse, ainsi que les princes, les ducs et les généraux qui l'entouraient, durant la campagne que Boileau célébra dans ses vers immortels.

En Angleterre, au dix-septième siècle, les soldats de l'infanterie portaient cuirasse et corselet, usage qui disparut avant le siècle suivant.

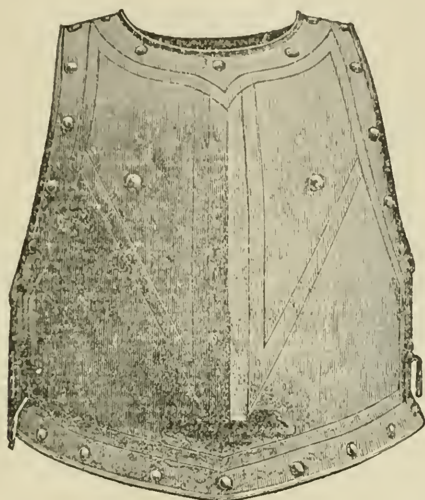
En France, un décret de 1703 ordonna le port de la cuirasse à tous les officiers de la cavalerie, et trente ans plus tard cet ordre fut étendu aux officiers de l'artillerie.

Un peu avant la guerre de Sept Ans, six ans avant l'arrivée de Montcalm au Canada en qualité de commandant en chef de l'armée dans la Nouvelle-France, un autre décret royal prescrivit que les officiers de la cavalerie auraient à porter la cuirasse dans tous leurs exercices. Ce décret était devenu nécessaire parce que les officiers évitaient le plus possible de se conformer aux ordres antérieurs pour raison d'esthétique : la cuirasse leur semblant peu en harmonie avec les manchettes en dentelle et la perruque poudrée.

Dans les portraits du marquis Pierre de Vaudreuil, du marquis de Montcalm et du chevalier de Lévis, l'habit, très ouvert, fait bordure à la cuirasse et s'y adapte sans détruire l'effet de l'ensemble et l'harmonie de l'accoutrement.

Le marquis de Montcalm et ses officiers peuvent compter parmi les derniers qui portèrent la cuirasse sur le champ de bataille. Dès l'année 1775, seize ans après la mort du vainqueur de Carillon, tous les officiers de l'armée française abandonnèrent, comme

d'un commun accord, cette armure antique que, manifestement, ils n'avaient portée qu'avec répugnance.



Cuirasse que portait le marquis de Montcalm à la bataille des Plaines d'Abraham (13 septembre 1759).

La gravure donnée ici est la reproduction d'une photographie prise au château d'Avèze, où l'armure que portait Montcalm lorsqu'il fut frappé à mort, le 13 septembre 1759, est pieusement conservée par le descendant du héros, le marquis de Saint-Maurice Montcalm.

En envoyant à l'auteur de ces lignes la photographie de la cuirasse de Montcalm, Monsieur le Marquis fait observer que l'acier porte la trace des balles et que cette relique est la seule qu'il possède de son glorieux ancêtre.

Arthur-G. Doughty.

Pages Romaines

A propos d'un article de la Voce della Verità. — La Saint-Joachim. — Le mois d'aout à Rome

Plus encore qu'en aucun autre temps, l'histoire des jours où nous vivons sera une puissante démonstration de la vitalité de l'Eglise catholique romaine. Si d'autres preuves n'existaient point, la haine universelle et satanique qui la poursuit, les complots si nombreux dont elle est l'objet, seraient le plus puissant témoignage de son incomparable grandeur. Ne dirait-on pas les nations latines, principalement, prises du vertige, tant tout ce qui touche à Dieu semble les exaspérer ? En France, ce sont des convulsions de haine, c'est la lutte brutale succédant aux hypocrisies d'hier ; en Espagne, ce sont des menaces ; en Italie, c'est Machiavel qui revit et préside à tous les conseils.

Dans un remarquable article, *La Voce della Verità* dénonçait naguère, « *il complotto.* » Signaler le péril, c'est presque le conjurer; dévoiler les desseins de l'ennemi, ajoute le même journal, c'est le déjouer.

Pour qui espère contre toute espérance humaine, pour qui regarde le lendemain, en se répétant les séculaires paroles du Christ que nul âge ne démentit jamais : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas, » le spectacle de ce vieillard qui règne au Vatican, dans le calme de sa suprême majesté, en dépit du complot qui trouble les nations, est d'une réelle beauté, et malgré la tristesse des heures on aime à contempler le catholicisme à la lueur des incendies qui l'entourent, qui l'enserrent sans parvenir à le détruire.

Personne n'ignore que la Triplice ne fut inaugurée, maintenue dans la Péninsule que pour donner au royaume naissant d'Italie un point d'appui contre qui aurait voulu rendre Rome au Pape ; aujourd'hui, après que le même motif le fit renouveler, le gouvernement italien mit tous ses efforts à entrer moralement dans la duplice par le voyage du roi Victor Emmanuel en Russie, et ses avances à la France. Multiplier les amitiés pour isoler le Vatican de la politique internationale, se faire

des amis de tous pour que la Papauté ne le soit plus d'aucun, tel est le but poursuivi et puissamment secondé, ici, là, ailleurs par le *Los von Rom*, l'abandon du protectorat oriental, la chasse aux congrégations, les lois anti-religieuses, les entraves multiples que l'on suscite de partout à tout ce qui est bon et religieux.

En Italie, tandis que les sectes favorisent tout ce qui peut corrompre et avilir la dignité de l'homme, en des articles quotidiens. elles signalent le grand danger pour la nation d'une invasion de vertus en la personne de ces religieux et religieuses bannis par la persécution et demandant l'hospitalité du malheur. Ce n'est plus la grandeur féroce des antiques persécutions, c'est la haine hypocrite qui prend mille prétextes pour faire croire qu'elle ne frappe que pour se défendre.

Ni historiens, ni philosophes, ces gens dont la plupart sont catholiques de nom, en fait sont protestants athées, puisque en face d'eux qui passent, ils ne comptent pour rien Dieu qui demeure.



Le dimanche, 17 août, sur les degrés de l'escalier d'honneur du Vatican, on pouvait voir passer tour à tour les cardinaux Aloisi-Masella, Agliardi, Casali, Cassetta, Cretoni, di Pietro, Ferrata, Gennari, Gotti, Macchi, Mocenni, Martinelli, Pierotti, Rampolla, Respighi, Sanminiatelli, Satolli, Segna, Steinhüber, Tripepi, Vannutelli, Serafino, Vivès y Tuto. La plupart chargés d'ans, autant que de mérites, gravissaient lentement, s'arrêtant souvent, pour dissimuler dans quelques paroles aimables qu'ils adressaient aux patriarches, évêques, vicaires apostoliques qui s'étaient joints à eux, le besoin qu'ils éprouvaient de reprendre haleine ; le temps s'était vengé sur leurs jambes de n'avoir pu vieillir ni leur esprit ni leur cœur. Ils étaient réunis dans la bibliothèque privée du Pape dont les fenêtres donnent sur la place St Pierre, quand, vers midi, Léon XIII arriva, reçut leurs vœux d'heureuse fête, prit place au milieu d'eux et causa familièrement et des réparations de Saint-Jean de Latran et des diocèses de Frascati, d'Albano avec les cardinaux, et de Madagascar avec Mgr Crouzet qui en est le vicaire apostolique, et de la Syrie avec Mgr Ignace Rahmani, patriarche d'Antioche. Des ouvrages historiques, poétiques, littéraires furent offerts au Saint-Père qui en

agréa l'hommage, et le Pape fit connaître à son tour l'inscription qu'il avait composée lui-même pour être mise à la Grotte de Lourdes du Vatican avec la prière pour la France qui était née de son grand amour pour elle.

Leo. XIII. P. M. Honori. Virginis. Immaculatæ.
Specum. ad. exemplar. Lourdensis. instante.
Francisco. Xaverio. Schoepfer. Episcopo. Tarbiensi.
Heic. Excitari. Jussit. An. MDCCCCII.

Insana heu misere scindit discordia Gallos
Iamque eadem gentes sors premit Ausonias.
Adsis, alma Parens, cumulans portenta salutis
Tristia Lourdensi crimina merge lacu.

Toute l'assistance vint baiser la main qui, quand même, ne se lasse pas de bénir la fille aînée de l'Eglise, et l'audience prit fin.

***

En août, Rome est bien diminuée. Tout ce qui a pu s'enfuir, est allé demander à la mer, aux montagnes, la fraîcheur que les sept collines sont impuissantes à donner, mais ceux qui restent ont de vrais dédommagements dans les fêtes si belles et si multiples du mois d'août auxquelles les traditions romaines donnent un caractère particulier.

Au premier août, c'est la fête de saint Pierre ès-liens. Elle se célèbre sur les pentes de l'Esquilin dans la basilique qui remplace aujourd'hui l'église primitive, où, en l'année 121, saint Alexandre I déposa lui-même les chaînes que saint Pierre porta pendant sa captivité à Rome. Vers le milieu du Ve siècle, alors que l'édifice venait de se transformer si heureusement en celui qui existe encore aujourd'hui, l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, offrit à la nouvelle église une partie des chaînes que saint Pierre avait portées dans la prison de Jérusalem. Eudoxie, femme de Théodose le jeune, mère de l'épouse de Valentinien III, les avait reçues de Juvénal, évêque de Jérusalem. Saint Sixte III régnait alors, et le premier août, il fut témoin de la soudure miraculeuse et soudaine qui unit les deux chaînes, quand on voulut les déposer dans un même reliquaire. La fête liturgique de ce jour en perpétue le

souvenir; les chants, les pompes du culte en rappellent la mémoire et les Romains aiment chaque année à baiser humblement les liens de celui qui fait la gloire de leur cité. Puis, c'est la solennité de saint Dominique à la Minerve, où dans le chœur polychromé de la seule église gothique de Rome des dominicains et des dominicains encore affluent de leurs différents couvents pour chanter tous ensemble la gloire de leur fondateur.

Le lendemain, tout à fait au sommet de l'Esquilin, dans la chapelle Borghèse de Sainte-Marie Majeure, en souvenir de cette neige d'été qui dessina l'emplacement où devait s'élever le grand temple de la Vierge, pendant toute la durée de l'office, des fleurs de jasmin tombant mystérieusement et avec prodigalité des hauteurs de la coupole, s'en vont, embaumant l'air de leur parfum et donnent une hermine d'un nouveau genre aux épaules des chanoines qu'immobilise dans leurs stalles la joie de voir tout un peuple se joindre à eux pour fêter Marie. Quand les voix se taisent à Sainte-Marie Majeure, d'autres voix commencent à faire entendre les plus douces harmonies à Saint-Jean de Latran; c'est la Transfiguration du Christ que l'on y célèbre. Puis, à quelques jours d'intervalle, saint Laurent est fêté aux quatre coins de Rome. Hors les murs on vénère sa tombe qu'il occupa seul tout d'abord, qu'il partagea fraternellement avec saint Etienne, quand les restes du premier martyr furent apportés de Jérusalem, se mouvant miraculeusement lui-même vers la gauche, dit la tradition, pour laisser la droite de son tombeau à celui qui était son aîné dans le diaconat et dans le martyre.

Au Vatican, dans la chapelle pontificale des reliques, c'est sa tête que l'on contemple, sans se lasser, tant sur cette chair desséchée par les approches du feu, tant dans ses deux yeux qui ont coulé et qui restent fixés sur le visage comme deux larmes d'amour, tant dans sa lèvre supérieure contractée encore par une douleur qui semble durer toujours, on découvre la grandeur de l'héroïsme du saint diacre. A Saint-Laurent in Lucina, c'est le gril branlant qui fut pour saint Laurent le piédestal de sa gloire; à Saint-Laurent in Panisperna, c'est le lieu où il souffrit son affreux supplice; à Saint-Laurent in Miranda, c'est le lieu, au moins le croit-on, où il présenta au paganisme étonné la pauvreté comme le plus riche trésor de l'Eglise; à Saint-Laurent non loin de l'Esquilin, c'est son cachot, c'est la source à laquelle il demanda de l'eau pour donner à saint Hippolyte le sceau du baptême et le sacrer pour le martyre. Là, et ailleurs encore, car je n'ai pu énumérer toutes les églises qui lui sont

dédiées, c'est un concours de peuple pour fêter ce héros. Le 15 août, Rome s'illumine, mais c'est la Rome populaire. En l'absence des étrangers et de la classe riche de la cité, le peuple se rend maître des rues que n'envahissent plus les voitures, il y dresse des autels, des arcs de triomphe d'un goût plus que douteux, mais d'une piété qui s'y étale avec naïveté. Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont là, non point dans les teintes douces qu'elles ont après l'orage, mais vives comme la foi qui les emploie à fêter la Vierge. La chandelle, la bougie, les cierges, la lampe à huile, brûlent, fument, coulent, défiant l'électricité de mieux se dépenser au service de l'Assunta, et les cantiques populaires, d'années en années, renouent les traditions d'autrefois.

A l'Assomption succèdent les fêtes de Saint-Barthélemy en l'île où repose son corps ; celle de Saint-Louis des Français, en l'église nationale de France ; celle de saint Augustin, dans l'église qui lui est dédiée et qui fut restaurée et enrichie par le célèbre cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, à l'époque de la Renaissance. Ainsi, pendant que les Romains, hors de Rome, respirent l'air frais à pleins poumons, les Romains dans Rome oublient la canicule pour prier et chanter à plein cœur.

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Jolliet, découvreur du Mississipi, premier seigneur de l'île d'Anticosti, par Ernest Gagnon, Québec, 164, Grande Allée, 1902.

Bien des feuilles publiques ont déjà salué l'apparition du nouveau livre de M. Ernest Gagnon et dans un éloge mérité en ont fait ressortir les qualités historiques et littéraires. Venant d'un tel auteur, présenté au public et comme garanti par cet homme de goût exquis qu'est M. Chapais, *Louis Jolliet* ne pouvait recevoir qu'un accueil sympathique ; aussi nous sera-t-il permis de dire que la lecture de ce livre a éveillé en nous comme les émotions de la rencontre d'un vieux parent que l'on croyait disparu. Jolliet, en effet, est bien oublié en France, où un rival plus heureux se voit attribuer l'honneur de ses travaux. Pourtant, c'est une gloire bien française que cet aventurier de grande allure, qui marquait avec tant de précision les résultats possibles de ses entreprises. M. Gagnon aura le mérite de faire revivre, dans un cadre finement ouvré, cette figure si nettement originale. L'auteur suit pas à pas la vie de son héros, et sème çà et là — comme autant d'étapes dans les courses de l'infatigable découvreur — des pages doucement émues, des réflexions pleines d'à-propos, qui charment l'esprit et soutiennent l'attention. Nous en citerions volontiers, si nous ne craignions de dépasser la mesure d'une simple appréciation. Que le lecteur s'en aille aux sources mêmes, il ne sera pas déçu. Le livre s'achève par une série d'appendices où l'auteur a réuni les documents qui n'ont pu trouver place dans son récit.

Voilà donc, à l'aide de pièces justificatives, un travail sérieux et complet où le souci de la vérité historique s'unit à une grande pureté de style, pour en faire, comme on l'a dit, une biographie définitive de l'illustre explorateur. Et quand M. l'abbé C. Roy accuse nos hommes de lettres de manquer parfois aux règles du bon goût, ce n'est certainement pas à l'auteur de Louis Jolliet que s'adressent ses reproches.

Terminons la recension de cet ouvrage, comme M. Chapais en terminait la préface, et disons qu'il a sa place marquée sur les rayons choisis de notre bibliothèque canadienne.

P. Courbon, M. SS. C.

Galerie des prêtres du diocèse de Saint-Germain de Rimouski, par l'abbé E.-P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, P. Q. [1]

Cet album enrichi de cent treize portraits en photogravure, accompagnés chacun d'une courte notice biographique, est une précieuse contribution aux annales ecclésiastiques de notre pays.

Que de recherches, souvent infructueuses, on épargnerait à l'historien, s'il avait ainsi, à sa disposition, une galerie complète de ceux qui ont exercé leur apostolat dans un diocèse naissant ! Elles sont rares, les églises, même récemment fondées, qui possèdent la série des portraits des ouvriers qui, dès l'origine, ont planté et arrosé le coin de la vigne du Seigneur confié à leur zèle.

C'est la bonne fortune du diocèse de Rimouski de pouvoir, d'un coup d'œil rapide, passer en revue toute la phalange apostolique de son clergé, tant les vétérans du sacerdoce, que les jeunes lévites qui débutent dans le saint ministère.

La première collection de ce genre fut l'œuvre de Mgr Charles Guay, protonotaire apostolique. Voici maintenant que, après un intervalle de plusieurs années, l'abbé Chouinard entreprend et exécute un travail analogue. Œuvre de patience et de mérite ; car rien n'est difficile comme d'obtenir de chaque membre d'une profession quelconque les deux éléments essentiels à la réalisation de pareil projet, à savoir, un portrait isolé et des détails biographiques exacts et complets.

L. L., Ptre.

---

1 — Beau volume relié de 252 pages, imprimé avec luxe. Prix $1.50, en vente chez l'auteur.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. Dumontier.

Québec : — Imprimerie S.-A. Demers, N° 30, rue de la Fabrique.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME I — OCTOBRE 1902 — N° 10

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS

(Premier article)

Catholiques et Protestants : voilà bien, ce semble, un sujet de quelque actualité en un pays comme le nôtre, où vivent en contact journalier les gens que l'on qualifie de l'une ou l'autre de ces deux dénominations ; où le travail les réunit dans les mêmes ateliers ; où on les voit prendre part aux mêmes opérations financières, se coudoyer dans les mêmes assemblées politiques, littéraires ou autres, s'asseoir à la même table, se presser dans les mêmes salons ; où, en un mot, leurs rapports sociaux sont constants.

Ces rapports, considérés au point de vue théologique, ne sont pas sans soulever plusieurs questions.

Tout d'abord, il n'est guère besoin d'expliquer ici le sens des termes employés dans le titre de cette courte étude.

Chacun sait, en effet, que l'on donne le nom de *catholique* à tous ceux qui font partie de cette grande société, une et universelle, fondée par Jésus-Christ, il y a près de deux mille ans, sur le roc inébranlable de Pierre, avec

mission de conduire l'homme à sa fin, de lui en montrer la voie par la lumière de ses enseignements, et de lui fournir, à l'aide des sacrements dont elle est la dispensatrice, la force et le courage qui lui sont nécessaires pour surmonter tous les obstacles et remporter sur l'ennemi du salut une victoire décisive.

On n'ignore pas non plus que *protestant* veut dire partisan de l'une ou l'autre de ces associations religieuses, en nombre presque infini, nées, il y a plus de trois cents ans, sous un même souffle d'orgueil et d'indépendance, dans une même idée de révolte contre les enseignements de l'Eglise ; associations où l'homme ne peut trouver d'autre guide que lui-même, d'autre lumière que celle de sa propre intelligence.

C'est bien là le protestantisme : rameau gigantesque, que l'orage des passions humaines arracha un jour violemment de l'arbre saint, planté sur le Golgotha, arrosé par le sang d'un Dieu et appelé à couvrir de son ombre toutes les nations de la terre ; rameau desséché, désormais stérile, dont les débris épars prouvent hautement qu'il ne participe plus au suc généreux du tronc principal et divin.

Dès les premiers instants de cette cruelle séparation, l'Eglise voulut préserver du fléau de la contagion le nombre encore considérable de ses enfants restés fidèles à leur passé. Elle frappa de ses foudres les nouveaux hérétiques et défendit aux catholiques tout rapport avec eux.

Depuis, les années se sont succédé et avec elles les idées et les passions humaines. La malice et la perversité ont fait place à la bonne foi, et l'Eglise, se relâchant un peu de ses justes rigueurs, a toléré quelques relations entre ses enfants et les partisans du protestantisme.

Jusqu'où donc, aujourd'hui, peuvent aller ces relations ? où doivent-elles s'arrêter ? Voilà ce qu'il importe de bien connaître, de déterminer d'une manière précise, et ce à quoi nous avons cru devoir consacrer deux modestes articles de revue.

Qu'on veuille bien nous permettre de commencer par quelques distinctions : la distinction est et restera toujours un instrument théologique indispensable.

La communication entre catholiques et protestants peut se faire de trois manières : premièrement, en matière de religion, *in divinis*, comme disent les théologiens ; secondement, en matière purement civile, *in civilibus* ; troisièmement, dans les choses mixtes, *in mixtis*, c'est-à-dire dans ce que l'on est tenu de faire tant par devoir religieux que par devoir d'urbanité.

Il y a communication *in divinis*, chaque fois qu'un catholique et un protestant prennent part à la même cérémonie religieuse, que ce soit le catholique qui participe aux fonctions hétérodoxes ou l'hérétique que l'on admette à nos rites sacrés.

Ceci posé, nous disons que, pour un catholique, toute participation formelle à un culte étranger est, de sa nature, illicite.

Personne parmi nous ne peut révoquer en doute cette vérité — l'un de nos dogmes fondamentaux — que, de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, ainsi il n'existe qu'une seule voie aboutissant au bonheur suprême et un seul guide capable de nous y conduire : la voie, c'est Jésus-Christ ; le guide, c'est l'Eglise, constituée par Lui-même la seule dépositaire des moyens de salut.

De ces prémisses, indiscutables pour tout vrai catholique, découle aisément la conclusion suivante, savoir, qu'on ne saurait prendre une part formelle à une fonction hétérodoxe sans, par le fait même et en quelque sorte, abjurer sa foi. La conséquence est évidente.

Aussi, la Congrégation du Saint-Office, par un décret du 10 mai 1770, a-t-elle statué, d'une manière absolue, « qu'il n'est aucunement permis aux catholiques de remplir, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, l'office de parrain aux baptêmes administrés par des hérétiques à des fils d'hérétiques. »

De là suit également la défense pour un catholique de jouer l'orgue ou de diriger le chant durant les cérémonies d'une religion étrangère : ce qui, sans le moindre doute, impliquerait coopération immédiate à un culte hérétique. Il n'est pas possible, en effet, de séparer la musique vocale ou instrumentale du rite religieux dont elle fait partie, dont elle est l'ornement et à la nature duquel elle participe [1]. Sous cette loi, évidemment, ne saurait tomber un simple concert profane donné dans un temple protestant, en dehors du temps des offices liturgiques, pourvu, toutefois, que les recettes ne soient pas destinées au profit de l'hérésie [2].

C'est en conformité avec cette doctrine que l'Eglise

1 — C'est une déclaration faite par Benoit XIV, (Const. *Omnium Sollicitudinum)* le 12 septembre 1744. La Propagande, le 7 juin 1788, ajouta à cette défense : « pas même sous prétexte et dans l'espoir de gagner les protestants à la foi orthodoxe. » — Cf. D'Annibale, *Summula Theol. Moralis,* I, N° 110, note 11 ; voir aussi Konings, *Comp. Theol. Moralis,* N° 313, où il donne plusieurs détails relatifs à cette question.

2 — Cf. Lehmkuhl, *Theol. Moralis,* I, 656 ; Marc, *Inst. morales Alphonsianæ,* I, 433-2°.

refuse la sépulture ecclésiastique aux hérétiques et schismatiques. Elle ne permet pas qu'il y ait communication, après leur mort, entre les personnes qui, de leur vivant, ne pouvaient avoir des relations mutuelles : « *Quibus non communicavimus vivis nec communicare debemus defunctis* », a dit Innocent III [1].

Si l'Eglise ne souffre pas que les hérétiques soient enterrés en lieu saint, elle n'autorise non plus aucun rite catholique à leurs funérailles [2]. Ainsi un prêtre ne peut publiquement réciter des prières sur le cadavre d'un protestant [3].

Maintenant, un hérétique peut-il communiquer avec un catholique dans une cérémonie orthodoxe ? — Comme on le voit, il n'est plus ici question de culte étranger, mais bien

---

1 — Si l'abbé L. Lacroix — aujourd'hui évêque de Tarentaise — n'eût pas mis en oubli ce principe très connu du Droit Canonique, il serait sans doute allé aux renseignements avant d'écrire, dans son livre *Yankees et Canadiens* (page 133), les paroles suivantes, plutôt sentimentales que véridiques, au sujet des deux héros de 1759, Wolfe et Montcalm : «...... un peu plus loin, c'est la petite chapelle des Ursulines où sont les tombeaux des deux rivaux. Ils sont là face à face, comme sur le champ de bataille, et les mêmes prières sont dites pour le repos de leur âme par les religieuses qui ont la garde de ces illustres dépouilles. » Chacun sait que les restes de Montcalm seul reposent sous les dalles du sanctuaire des Ursulines.

2 — Cf. Suarez, *De Cens.*, XIII, 4, 14 ; D'Annibale, *op. cit.*, I, N° 122, note 5.

3 — Il y a même une censure d'excommunication, réservée au Souverain Pontife, portée contre un prêtre qui ensevelirait avec un rite ecclésiastique les personnes nommément excommuniées par le Saint-Père. (Const. *Apost. Sedis*).—Cf. Lehmkuhl, *Theol. Moralis*, II, p. 687.

Un de nos grands orateurs dépassait sans doute la pensée de l'Eglise, quand il disait un jour dans un discours célèbre : « ... Nous renfermons dans un même monument les ossements confondus des grenadiers de la reine et des Montagnards écossais, qu'un archevêque a bénis sans leur demander à quel culte ils avaient appartenu. »

d'un de nos rites sacrés auquel prendraient part ensemble les membres de la vraie Eglise et leurs frères séparés.

Faisons ici une nouvelle distinction entre communication *active*, c'est-à-dire, où catholiques et protestants concourent efficacement dans une même cérémonie religieuse [1], et communication *passive*, consistant en une simple assistance à un office liturgique.

Les Congrégations Romaines ont toujours adhéré, en pratique, à l'opinion des théologiens soutenant que, *régulièrement*, une communication active de cette sorte ne doit pas être permise. Ainsi, en règle générale, l'Eglise interdit aux catholiques de recevoir les sacrements des prêtres schismatiques,bien que administrés suivant le rite conforme à nos usages, et, pour sanctionner cette loi, elle a défendu aux prêtres catholiques latins d'administrer le sacrement de pénitence — hormis sans doute le cas de nécessité — aux Grecs catholiques communiquant *in divinis* avec les Grecs schismatiques [2].

La Propagande [3] a condamné comme un abus l'usage d'admettre des hérétiques en qualité de parrains au baptême des catholiques. Le Saint Office ajouta, le 3 mai 1893 : « Il vaut mieux conférer le baptême sans parrain que de permettre à un hérétique de remplir cette charge. »

Le 10 mai 1753, cette dernière Congrégation avait déclaré que l'on ne doit pas admettre les schismatiques aux funérailles des catholiques, en leur permettant d'y pratiquer leurs rites ou de prendre part aux nôtres.

---

1 — Cette communication admet des degrés suivant la plus ou moins grande participation au rite sacré.

2 — S. C. U. I., 10 mai 1753. — Cf. Bucceroni, *Enchiridion morale*, page 18.

3 — Décret du 8 septembre 1869.

Nous avons dit plus haut : *régulièrement ;* car, toute communication *in divinis* de ce genre n'est pas nécessairement et de sa nature illicite. L'Eglise la proscrit, parce qu'elle y voit une espèce d'adhésion à une secte condamnée par elle, ou encore parce que ces rapports favorisent l'indifférentisme, cette plaie de notre époque qui envahit la société entière, donnant droit de cité à l'erreur comme à la vérité, au vice comme à la vertu. La foi catholique semble alors exposée à un réel danger. Mais du moment que ce danger cesse, nous n'avons plus qu'une loi ecclésiastique, à laquelle il est permis de déroger pour de graves motifs dont les premiers pasteurs sont seuls juges. Voilà ce qui explique comment l'Eglise peut parfois consentir — non sans regret et pour éviter un plus grand mal — à laisser contracter des mariages mixtes [1]. Ce n'est, toutefois, qu'une exception, et la règle générale, défendant aux hérétiques de prendre une part active à nos cérémonies religieuses, demeure intacte.

L'Eglise, cependant, se montre moins sévère, dès qu'il s'agit uniquement de l'assistance des hérétiques à nos fonctions sacrées. Car, dans ce cas, il n'y a, d'ordinaire, aucun danger de ruine spirituelle pour le catholique, et, d'autre part, il existe un espoir fondé de conversion pour le protestant, qui ne peut manquer d'éprouver une impres-

1 — Quand nous disons que parfois l'Eglise consent à laisser contracter des mariages mixtes, il s'agit, bien entendu, de mariages contractés devant un prêtre catholique. Car se présenter devant un ministre hérétique, comme tel, pour contracter mariage, serait participer à un rite hétérodoxe : aussi pareille démarche est-elle absolument défendue (S. C. U. I., 17 fév. 1864), même sous peine d'excommunication *latæ sententiæ* spécialement réservée au Souverain Pontife, comme l'a déclaré un décret du Saint Office, en date du 29 août 1888. — Cf. Zitelli, *App. Juris Eccles.*, p. 530.

sion favorable et salutaire, à la vue de nos solennités religieuses.

Ainsi, croyons-nous avec le Card. D'Annibale [1], bien qu'il ne nous soit pas permis d'aller, dans leurs temples, écouter les prédications des hérétiques [2], les admettre aux nôtres, même les y appeler, serait remplir un devoir de charité et de religion.

Pareillement, il nous est interdit d'entendre la messe célébrée par un hérétique [3] ou un schismatique, même si nous ne pouvions sans cela satisfaire au précepte un jour de dimanche ou de fête d'obligation [4] ; mais il ne faut pas renvoyer les protestants venant assister, dans nos églises, au saint sacrifice des autels [5].

De même, rien ne nous défend d'admettre aux offices religieux les enfants d'hérétiques qui reçoivent leur éducation dans nos collèges catholiques [6].

Or, quand une personne de religion étrangère assiste ainsi aux offices de nos églises, nul doute qu'elle peut y prier, soit privément, soit publiquement, en répondant, par exemple, avec les catholiques aux oraisons récitées en commun. Elle peut, en outre, prendre part au chant, mêler sa voix aux autres voix, ou encore faire partie d'un

---

1 — *Op. cit.*, I, N° 110, note 11.

2 — S. C. U. I., 10 mai 1770.

3 — Quand nous parlons de messe célébrée par un *hérétique*, il ne peut s'agir que des hérétiques qui, tout en enseignant des doctrines opposées à la foi catholique, ont néanmoins conservé le vrai sacerdoce de Jésus-Christ ; ce qui n'est pas le cas de nos ministres protestants, comme il appert par la lettre de Léon XIII sur l'invalidité des ordinations anglicanes.

4 — S. C. U. I., 5 décembre 1668.

5 — Cf. Lugo, *De Fide*, XXII, 10.

6 — S. C. P. F., 25 avril 1868.

orchestre d'accompagnement. Même, ajoute D'Annibale, il ne serait pas illicite d'inviter un artiste protestant, à défaut d'autres, à jouer l'orgue dans nos églises, pourvu que ce soit une mesure temporaire et que tout danger de scandale soit écarté [1].

Il ne semble pas cependant convenable de permettre à une personne hérétique de chanter seule, dans nos temples, une hymne, un motet, ou tout autre morceau religieux. Lui siérait-il, en effet, d'exécuter au nom de toute l'assemblée des fidèles, des chants sacrés, contenant des sentiments qu'elle ne partage point et exprimant des vérités auxquelles elle ne croit pas ?

Cette réserve faite, nous concluons que l'on peut admettre dans nos fonctions religieuses la communication *passive* des hérétiques avec les catholiques, et même une certaine participation active éloignée, vu que, d'ordinaire, il n'y a pas probabilité de perversion pour les nôtres, et que, d'autre part, un protestant bien disposé peut y trouver, avec des sentiments plus chrétiens, la grâce qui éclaire ou qui achemine vers la vraie foi.

1 -- D'Annibale, *loc. cit.*

EUG.-C. LAFLAMME, p^tre.

L'ACTE MÉDICAL DU CANADA

ET

NOS PRIVILÈGES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

L'*Acte médical du Canada*, mieux connu sous le nom de projet de loi Roddick, a été adopté à la dernière session fédérale. C'était pour la troisième fois qu'il voyait le feu de la rampe.

Il n'a pas, pour cela, force de loi. Il demeure à l'état de projet tant que *toutes* les provinces ne l'auront pas accepté. (Clause 6, paragraphe 3 de la loi amendée). Le refus d'une seule province d'en sanctionner le principe lui est fatal.

Le parlement fédéral, tout en acquiesçant aux désirs des promoteurs, — les députés de langue anglaise, cela s'entend, — n'a pas voulu légiférer sur une question qui est exclusivement du ressort des provinces. Il pouvait, certes, permettre l'*incorporation* d'un Conseil médical du Canada, et il l'a fait, mais, comme la mise en opération du dit Conseil touche aux questions d'ordre éducationnel, il ne pouvait se substituer aux provinces qui sont, de par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, les seuls juges en cette matière.

C'est pourquoi il a exigé que semblable loi ne devienne en force que lorsque toutes les provinces auront accordé les privilèges demandés.

La première étape est donc franchie et la question se posera maintenant sur son vrai terrain, à la prochaine session des législatures provinciales.

Comme le Conseil fédéral demande des privilèges exclusivement acquis aux provinces; on peut s'attendre à des luttes sérieuses, surtout à Québec. Les autres provinces sont, au dire des promoteurs, d'ores et déjà gagnées au principe du projet de

loi, ce qui d'ailleurs ne surprend pas ceux qui sont quelque peu au courant de l'évolution de l'esprit anglais dans notre pays.

Quelle position devons-nous prendre sur cette importante question, beaucoup plus grave en réalité dans ses conséquences prochaines, pour l'avenir de l'enseignement secondaire et supérieur de notre province, pour l'influence de la minorité française, pour le maintien intégral de nos droits en matière d'éducation, qu'on ne se plaît généralement à le croire en maints quartiers ?

Pour pouvoir juger sainement de la portée du présent projet de loi, il importe de bien connaître les raisons de cette législation d'exception, de voir si elles justifient un empiètement manifeste sur nos droits provinciaux. Il importe également d'examiner les privilèges que l'on demande, de calculer les conséquences immédiates et médiates que l'on peut en attendre.

***

A l'heure actuelle, le porteur d'une licence médicale ne peut exercer son art que dans les limites de sa province. Cela paraît une anomalie. Aussi, dit-on : « Pourquoi toutes ces barrières « surannées qui limitent l'activité des jeunes médecins à une seule « province ? Ouvrons-leur, au contraire, le pays tout entier ; c'est « plus en rapport avec la libre expansion du peuple canadien ; « c'est d'une largeur de vue indéniable, c'est là un progrès à « réaliser. »

Et ces barrières, mesurées d'après le langage des promoteurs du projet de loi, nous paraissent bien hautes ! On dirait que les provinces sont encerclées de murailles de Chine qui étouffent les professionnels, les anémient, on dirait qu'ils y manquent d'air. Tout cela est bien exagéré ; d'aucuns disent, à dessein. De fait, il n'y a pas de barrières infranchissables entre les provinces. Il n'y en a même aucune à proprement parler. Tout porteur de diplôme d'une université reconnue, ou d'une licence provinciale, peut sans difficulté les traverser. On y réclame un

simple brevet de capacité, de *qualification* professionnelle ; en d'autres termes, on demande à tout postulant d'établir ses titres en passant un examen. Et c'est là toute la barrière dont on fait tant de bruit. Nombre de Canadiens-français exercent leur profession dans toutes les autres provinces, et ils n'ont pas craint d'établir leur capacité professionnelle. Nous comprenons, sans peine, que les fruits secs admis péniblement dans une province après bien des refus, manquent complètement d'enthousiasme pour affronter une nouvelle épreuve, à résultat pour eux toujours problématique.

Mais ceux-là sont-ils dignes de tant d'intérêt ? Est-il vraiment nécessaire de bouleverser pour eux tout un système établi, de demander aux provinces de se départir de leurs droits en matière d'éducation ?

Si les auteurs du projet de loi croient réellement que des examens sont une barrière sérieuse pour la majorité des leurs, n'est-ce pas là l'admission tacite de l'infériorité de leur valeur professionnelle ? Ou bien, n'est-ce là qu'un trompe-l'œil, un moyen bien trouvé pour faire accepter plus facilement le fédéralisme médical ?

Admettons qu'il soit désirable qu'un licencié puisse exercer son art par tout le Canada — et nous sommes disposés à le concéder — est-il encore nécessaire, pour en arriver à cette fin, de fédéraliser l'enseignement médical ? N'y a-t-il pas d'autres voies plus normales, plus faciles à suivre, d'autres moyens plus respectueux des droits provinciaux à employer pour obtenir une réciprocité interprovinciale ? Les bureaux locaux ont de par la loi le pouvoir de prendre des mesures pour en arriver à une entente, à « une réciprocité interprovinciale » comme on l'a appelée. Déjà — il y a de cela quelques années à peine — un tel projet faillit réussir, et sans une volte-face subite du bureau d'Ontario, les médecins désireux de porter leur science au loin auraient aujourd'hui plein pouvoir de le faire.

Toute la question est là. Tous les médecins sont favorables à

une réciprocité, mais de là à accepter le projet de loi Roddick pour l'obtenir il y a un abîme. Ce serait concéder trop, pour avoir bien peu en retour et pour servir les intérêts d'un bien petit nombre. Pourquoi ne pas laisser les provinces travailler de concert en vue d'une entente, tout en conservant cependant la plénitude de leurs privilèges respectifs ? Cela ne serait-il pas plus normal, plus judicieux, plus conforme au libre exercice de leurs droits éducationnels ?

Et puis, en supposant que cette réforme soit désirable, s'impose-t-elle à cause d'un danger imminent à conjurer ? Sa nécessité est-elle urgente au point de faire accepter, les yeux fermés, un projet qui est, à quelques exceptions près, inconnu ou mal connu de la minorité française la plus intéressée dans la question, et qui lui est suspect à plus d'un point de vue ? Pourquoi, nous nous le demandons, est-on si fébrilement anxieux en certains quartiers, d'en arriver à faire sanctionner le fédéralisme en matière d'éducation ? Est-ce que, par hasard, l'état de choses actuel, vieux de plus de trente années et librement accepté par tous, gênerait les ambitions, les visées d'expansion de quelques universités ou écoles ?

***

Quoi qu'il en soit, les promoteurs du projet Roddick entendent se prévaloir d'une loi fédérale. Ils ont obtenu l'*incorporation* d'un conseil sous le nom de *Conseil Médical du Canada*, qui doit être composé de 39 à 41 membres à peu près. Le gouvernement nomme sept membres, chaque université ou école, un représentant, les homéopathes en ont trois, et les provinces, en proportion du nombre de médecins inscrits dans chacune d'elles. Seulement on a arrangé les choses de telle manière que les petites provinces sont numériquement beaucoup plus représentées que les grandes. On a statué aussi, qu'aucune personne intéressée de près où de loin à l'enseignement médical ne sera éligible par les professionnels de sa province respective : cet ostracisme des professeurs a

été une concession faite au bureau médical d'Ontario, qui a toujours été en guerre ouverte avec les universités.

De même, dans le but de vaincre la répugnance des petites provinces pour le fédéralisme, on a fait miroiter leur influence future, dans le Conseil, en leur accordant une représentation énorme comparée à celle des grandes provinces. Ainsi, par exemple, l'Ile du Prince-Edouard, avec ses 80 médecins, aura un représentant élu, tandis que la province de Québec, avec ses 1700 à 1800 médecins, n'en aura que 4 ou 5.

On remarquera, non sans surprise, que pour la première fois, le gouvernement fédéral introduit son influence dans la direction d'une profession. Sept membres sur les 39 à 41 seraient des médecins politiqueurs. Il paraît que cela est appelé à rendre de grands services à l'enseignement médical dans notre pays ! D'aucuns disent aussi que c'est un moyen d'induire le gouvernement à payer des salaires aux futurs dignitaires et à défrayer tous les menus frais qu'occasionnera le fonctionnement du dit Conseil. Cela importe peu. Ce qu'il y a d'indiscutable, c'est l'entrée, dans le Conseil d'une profession, d'une influence malsaine, celle de la politique, qui doit toujours en être bannie. Prenons note de ce fait pour le moment.

Demandons-nous maintenant quelle part d'influence est réservée à la minorité française dans le Conseil Médical. L'élément français y sera-t-il représenté en proportion de son importance, du respect qui est dû à la minorité française ?

Il y aura au plus quatre à cinq délégués de nationalité française dans une assemblée de 39 à 41 membres. Les commentaires nous paraissent superflus. L'influence française s'y trouve noyée, elle ne compte plus.

L'élément anglais aura, par contre, ses coudées franches dans les réglementations et les décisions qui seront adoptées.

Le mal ne serait pas encore bien grand, si le projet de loi s'en tenait à la création d'un conseil fédéral qui n'aurait d'autres attributions que celle d'émettre des vœux platoniques, mais le Conseil,

comme tout conseil qui se respecte, entend avoir des privilèges, et non des moindres. Aussi à la clause 4, paragraphes (*a*) (*c*) (*d*), on demande : « pour obtenir un degré d'aptitude et de connais-« sances en médecine qui permettra, à ceux qui l'obtiendront, de « pratiquer dans tout le pays, le droit d'établir et fixer les qua-« lités exigées pour l'inscription, y compris les *cours d'études à* « *suivre*, les *examens à subir* et, en général, les conditions requises « pour l'inscription ; » et plus loin, à la clause 10, paragraphes (*h*), (*i*), (*j*), (*ij*), (*iij*), le projet de loi dit clairement que le dit conseil pourra, en tout temps, établir des règlements relatifs : « à l'imma-« triculation et l'inscription des praticiens et des étudiants, aux « qualités requises de tous ceux qui désirent se faire inscrire soit « comme étudiant, soit comme praticiens ; au nombre, à la nature, « aux époques, au mode des examens à subir ; aux conditions « auxquelles seront reçus comme preuve de capacité, l'immatri-« culation et les certificats d'universités, collèges et autres insti-« tutions d'éducation ou corps administratifs d'autres professions, « à la dispense pour les candidats, soit partielle, soit totale, de « subir des *examens*, etc. » Enfin, un paragraphe (*iij*) avertit charitablement les maisons d'éducation : « que la possession seule « d'un degré d'une université canadienne ou d'un certificat d'in-« scription provinciale, *ne donne pas à son porteur* le droit d'être « inscrit en vertu du présent acte. ».

De tout ce qui précède il résulte clairement que le Conseil Médical du Canada fera des programmes pour l'admission à l'étude et à la pratique, programmes que les élèves devront suivre s'ils veulent bénéficier de la loi fédérale et établira des examens pour les sanctionner. Les candidats heureux seront munis d'une licence leur permettant d'exercer la médecine où bon leur semblera.

Jusqu'à aujourd'hui, c'était le bureau provincial qui, au moyen de lois provinciales ou de règlements acceptés par le gouverneur en conseil, fixait les conditions requises pour le brevet, les cours d'études à suivre, leur mode, leur durée, leur qualité, et délivrait une licence *ad praticandum* après s'être enquis si le postulant

avait satisfait complètement à tous les règlements. Personne n'avait le droit de se soustraire à l'autorité du bureau provincial qui, de par la loi, gardait un contrôle exclusif sur les examens à passer et sur les diplômes à obtenir. C'est d'ailleurs ce qui se passe pour le barreau et le notariat. Et il n'y a pas lieu d'en être surpris, puisque ce n'est que la libre jouissance de privilèges exclusivement garantis aux provinces par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord.*

Or, que demande-t-on dans le projet de loi Roddick ? Le privilège de faire des programmes d'études tant préparatoires que professionnelles, et de les sanctionner par des examens dont le résultat, en cas de succès, sera, le droit pour le candidat de pratiquer dans la province qui lui conviendra, sans que le bureau provincial ait à s'occuper de sa capacité, ni le droit de la discuter. On demande donc le privilège de réglementer l'éducation, puis de faire des médecins sans passer par la juridiction provinciale.

Si ce n'est pas là un empiètement sur nos privilèges, nous nous demandons ce que c'est. Les promoteurs du projet de loi objectent qu'il n'y a obligation pour personne et que chacun étant libre de choisir il n'y a pas par conséquent atteinte aux privilèges éducationnels des provinces. Cette objection est plus spécieuse que réellement concluante. Il est vrai qu'aucun étudiant n'est forcé de suivre la voie fédérale, mais, n'y en eût-il qu'un très petit nombre, c'est autant de soustrait à la juridiction du bureau local, au contrôle des lois provinciales ; le principe même de l'autonomie est méconnu. Naturellement, les promoteurs du fédéralisme ne sont pas assez naïfs pour attaquer de front les prérogatives provinciales. Ils entendent les entamer indirectement, et il est facile de s'en convaincre.

Avec le projet de loi fédéral, il y aura deux pouvoirs fonctionnant parallèlement et simultanément. Lequel des deux l'emportera en importance, éclipsera l'autre ? Est-ce le bureau provincial qui, pour élever le niveau de la profession, augmente chaque année la difficulté des examens, qui charge le programme profes-

sionnel à suivre, et qui cantonne ensuite le candidat licencié dans les limites de sa province ? Ou bien, l'autre tribunal plus facile d'accès comme nous allons l'établir, et qui, en outre des mêmes privilèges provinciaux, ouvre au porteur de brevet le pays tout entier ? L'étudiant n'aura-t-il pas un intérêt majeur à délaisser la voie battue pour la nouvelle, qui lui donnera plus d'avantages immédiats, sans compter ceux qu'on laisse deviner ? N'a-t-on pas, en effet, entendu dire aussi que les médecins fédéralistes devaient seuls avoir accès aux positions fédérales ?

Peut-on nier qu'un grand nombre d'étudiants choisiront la juridiction fédérale de préférence, et qu'ainsi le projet Roddick aura porté atteinte au contrôle que les provinces entendent garder sur les examens à passer pour l'exercice des professions libérales et pour l'obtention des diplômes ?

Et ceux que le conseil fédéral acceptera sans examens, (car à la clause 10, il est dit, entre autre choses, que le conseil pourra établir des règlements relatifs « à la dispense pour le candidat, « soit partielle, soit totale, de subir des examens »), le bureau provincial ne sera-t-il pas forcé de les accepter comme ayant qualité pour pratiquer la médecine ?

C'est ici que les représentants politiciens font une brillante entrée en scène.

Les irréguliers, qui trop souvent sont des mieux apparentés, n'auront-ils pas dans le conseil des appuis influents, disposés, pour des raisons majeures, à fermer les yeux sur des manquements que le bureau provincial n'aurait pas tolérés ?

Nous comprenons sans peine que les partisans convaincus du *piston* n'ont pas de répugnance à accepter d'emblée le conseil fédéral, alors que le favoritisme politique aura son mot à dire et que les concessions réciproques des délégués des différentes provinces seront à l'ordre du jour.

Il est vrai que toutes ces petites manigances seront entourées de formes pour éviter des réclamations, mais les raisons de famille, de convenances, n'en auront pas moins leur entrée

libre dans la salle où délibérera gravement l'aréopage politico-médical.

Et le bureau provincial, profondément endormi dans une quiétude parfaite, verra passer devant sa juridiction ses administrés d'antan et descendra graduellement mais sûrement au rang d'un simple bureau d'enregistrement qui, de temps à autre, se croira obligé de faire des règlements qu'il n'aura même pas le pouvoir de faire sanctionner. Le jour où le ridicule de sa position sera évident, — et cela ne tardera guère, — c'en sera fait des quelques privilèges qui lui restaient.

***

Ce n'est pas tout. Le fonctionnement du conseil fédéral portera un rude coup à l'enseignement secondaire et professionnel dans notre province.

Pour en juger, il suffit de se demander qui fera les programmes d'admission à l'étude et à la pratique médicale, et quelle en sera nécessairement la nature.

Sans doute, on peut imprimer dans le projet de loi que lesdits programmes seront d'ordre supérieur, *high standard;* cela ne coûte pas cher ; le papier souffre tout, même celui d'un projet de loi, et après tout, ceux qui l'ont écrit le croient peut-être. Mais ce n'est pas une raison pour les intéressés de faire chorus sans y regarder de près. Il importe et beaucoup de se demander quelle sera la nature des programmes annoncés. Le projet de loi dit que c'est le conseil qui fera les règlements relatifs à l'examen préliminaire et prefessionnel.

Ce conseil sera composé de 35 médecins anglais ou à « allégeance anglaise, » sur un total de 39 à 41. Ce seront donc des programmes tels que les préconisent les institutions anglaises qui réuniront les suffrages. Il serait souverainement ridicule de se bercer de l'illusion que pour plaire à 4 à 5 collègues, les membres de la majorité vont faire fi des opinions, des goûts, des

désirs de leurs provinces respectives. D'ailleurs M. le Dr Roddick lui-même, évangélisant, l'année dernière, les quelques derniers récalcitrants, à Toronto, le fait pressentir : « The trouble will « come from Quebec, but Ontario will do police duty in the « Council. » Nous sommes bien avertis, et il ne peut pas en être autrement. On n'acceptera pas notre manière de comprendre l'enseignement préparatoire aux professions libérales alors que l'on crie, sur tous les toits, que le leur mérite le qualificatif de *high standard*, tandis que celui qui est en vigueur dans notre province est taxé d'inférieur et de non pratique.

C'est le régime des *high schools* qu'on va nécessairement imposer. Ce ne sera même pas celui qui est en honneur dans la province d'Ontario, que l'on considère dans les sphères anglaises comme étant le plus parfait du pays. Peut-on supposer un seul moment que les petites provinces, moins avancées au point de vue de l'éducation, et à qui cependant on a donné tant d'influence dans le conseil, se laisseront imposer un programme d'élimination pour leurs élèves ? Se laisseront-elles, pour employer une expression vulgaire, tordre le cou pour le plus grand plaisir des Ontariens ? Le programme sera donc le résultat de concessions mutuelles, de compromis où l'intérêt aura, avant toute chose, son mot à dire, un hybride quelconque plus ou moins incolore, satisfaisant surtout les médiocrités.

Il ne peut pas en être autrement. Le conseil fédéral qui aura eu tant de peine à se faire accepter, fera nécessairement les yeux doux à tous ceux qui voudront de sa juridiction, et il serait par trop naïf de croire que les programmes et leur application seront de nature à effrayer et décourager les aspirants à la licence. Ce serait aller contre le but que l'on poursuit, et on n'est pas, que nous sachions, malhabile à ce point.

En supposant même que le programme pour l'admission à l'étude fût calqué sur celui qui est en force à Ontario, il ne pourra supporter la comparaison avec le nôtre, tant il lui sera inférieur. On sort Bachelier ès arts de l'Université de Toronto, e. g., à 15 ou

16 ans, après avoir obtenu le tiers des points à conserver. Le cours d'études y est incomplet. Peu de latin, peu ou pas de grec, des connaissances superficielles en littérature ; de l'histoire d'Angleterre, des sciences élémentaires pour les bacheliers seniors, à peine un vague aperçu pour les juniors et, naturellement, pas de philosophie morale et intellectuelle, mais en revanche force mathématiques : voilà le menu. Il est inutile d'insister ; c'est le programme des *high schools*, que tout le monde connaît.

Ce programme, non seulement est inférieur en tout point aux cours classiques qui se donnent dans nos maisons d'éducation, il l'est aussi au programme des examens que le bureau de médecine exige pour l'obtention du brevet. Ce programme de *high school* ne donne qu'une formation intellectuelle insuffisante, et ces gradués, bacheliers ès arts, ne peuvent pas même se comparer avec nos élèves qui n'ont que l'inscription aux épreuves du baccalauréat.

L'Université McGill elle-même avait tellement bien compris la raison des hécatombes qui périodiquement se produisaient aux examens d'admission aux professions libérales, qu'elle fit adopter la célèbre loi Hall, qui décrétait : que tout bachelier ès arts était admis à l'étude d'une profession quelconque, sur présentation seule de son diplôme. On a même eu l'audace, dans le temps, de se faire tirer l'oreille pour accepter, *ad valorem*, les diplômes de B. S. et L. B. des collèges français, alors qu'ils étaient de beaucoup supérieurs à leurs A. B. ; c'était l'admission tacite de l'incapacité de leurs élèves de passer l'examen d'aptitude. On ne l'a pas avoué, bien entendu : on s'est contenté de dire qu'on n'entendait pas l'enseignement de la même manière. Naturellement le leur devait être le meilleur. C'est justement parce que les Canadiens-français n'entendent pas de cette façon l'enseignement préparatoire aux professions libérales qu'ils ne veulent pas se laisser imposer des programmes qu'ils trouvent, à bon droit, inférieurs. Et ces programmes, le projet de loi Roddick directement ou indirectement peut les leur imposer.

Qu'on ne vienne pas prétendre que nous exagérons dans le but

d'établir notre thèse sur des bases solides. Nous pouvons apporter à l'appui de nos prétentions des témoignages qu'on ne saurait regarder comme suspects.

Dans la livraison de septembre 1901, du *Montreal Medical Journal*, le rédacteur, appréciant le rapport du Dr J.-R. Jones, de Winnipeg, présenté à la réunion d'août de la *Canadian Medical Association*, rapport dans lequel il déplore l'ignorance et le peu de préparation à l'étude de la médecine constatés chez les étudiants de langue anglaise, dit, entre autres choses :

Il y a beaucoup de choses à approuver de grand cœur dans le rapport du Dr Jones. Il a, nous le croyons, reconnu et touché du doigt ce que nous considérons le point faible dans notre enseignement ; c'est-à-dire une mauvaise préparation à l'étude *de la médecine par des études préliminaires insuffisantes.*

Non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord, si nous en jugeons par les élèves qui nous arrivent de toutes parts, l'enseignement reçu à l'école est si peu soigné que l'élève en médecine ordinaire n'est pas capable d'écrire un anglais convenable. Nous ne voulons pas dire qu'il soit incapable d'épeler ses mots correctement, bien que la chose arrive assez souvent ; nous voulons plutôt dire que son instruction a été si peu soignée, qu'il lui est impossible de s'exprimer en un style clair, ou, si l'on veut, il prouve par ses manuscrits que, s'il a pu apprendre des faits et des dates, il n'a pas appris à s'exprimer, et par conséquent, il n'a pas appris à penser. Voilà, nous le croyons sincèrement, *la grande faiblesse de notre enseignement préliminaire ; c'est une faiblesse qui se fera voir dans l'existence entière d'un homme.*

Bien que ce soit une habitude de décrier l'éducation reçue par nos compatriotes de langue française, nous sommes forcés d'admettre que, sous ce rapport, l'*instruction reçue dans les grandes maisons d'éducation française de la province est supérieure à celle que reçoivent nos jeunes compatriotes de langue anglaise.*

Et notez qu'il s'agit de bacheliers ès arts.

Et puis, le système Ontarien a eu de si beaux résultats ! Sait-on, qu'avec ce beau système si sérieux, on a réussi en quelques années à encombrer la profession médicale ! Il y a actuellement, dans Ontario, un médecin par moins de 600 personnes, tandis que dans notre province il n'y en a qu'un pour 900 à 1000.

Que va dire le Conseil de l'Instruction publique du nouveau

programme qui s'annonce? Que vont penser les directeurs de nos maisons d'éducation qui, depuis tant d'années, travaillent à faire du baccalauréat la plus concluante épreuve d'une bonne et solide formation intellectuelle? On a commencé par abolir le privilège accordé aux bacheliers, ce qui en soi est une insulte pour le baccalauréat de Laval, auquel aucun autre baccalauréat dans ce pays, ni examen quelconque pour entrer dans une profession, ne peut être comparé même de loin.

Vont-ils, pour satisfaire aux exigences du fédéralisme, abaisser le niveau de leur enseignement, le bouleverser pour plaire à tous ceux qui veulent devenir des Esculapes? Ou bien, vont-ils, le cœur léger, se désintéresser de tous ceux qui, arrivés en Belles-Lettres ou en Rhétorique, abandonnent le cours d'études complet si désirable et si nécessaire, pour passer l'épreuve fédérale après quelques mois de *chauffage* sous un professeur? Pense-t-on que des élèves qui peuvent gagner quelques années, en passant par le fédéralisme, tiendraient à faire un cours d'études complet, qui en définitive ne leur donne apparemment aucun avantage immédiat? Le *High School* ou d'autres établissements d'éducation analogues ne répondront-ils pas mieux à leur soif de liberté et d'avancement rapide? Sont-ils en état de juger sainement ce qui, après tout, est de leur intérêt? Et les parents qui trouvent, avec beaucoup de raison souvent, si onéreux un cours d'études, ne se laisseront-ils pas convaincre facilement, du moment qu'il y a en perspective plusieurs années de charge à enlever à la terre lourdement hypothéquée?

La conséquence est facile à déduire.

Les futurs médecins déserteront nos maisons d'éducation, et il n'y restera plus bientôt que les futurs étudiants en théologie, vu que, la porte étant ouverte, les autres professions libérales finiront bien par y passer, bon gré, mal gré.

Que ceux qui ont charge de l'enseignement dans cette province y songent sérieusement. En arrière de la mansuétude dont on fait parade, il y a le désir d'annihiler l'éducation française qui est

gênante par sa supériorité, et aussi parce qu'elle est une des sources de force de l'élément canadien-français en Amérique. C'est à eux qu'incombe le devoir de défendre nos institutions, les leurs, et de mettre en œuvre toute influence dont ils peuvent disposer pour repousser, de concert avec nos mandataires, l'assaut livré à nos privilèges éducationnels.

***

L'enseignement supérieur subira le même contre-coup. Tout ce que nous avons laissé prévoir du fonctionnement du conseil fédéral peut aussi s'appliquer à l'enseignement universitaire. Les programmes à suivre, les examens à subir, seront déterminés par le conseil et nous n'aurons qu'à accepter. Les universités, bon gré mal gré, devront se soumettre ou se démettre devant la force même des choses. Et le but, vers lequel les intéressés du projet de loi Roddick tendent, c'est-à-dire, l'unification des cours, des examens, des diplômes, la destruction de toute marque distinctive de l'éducation donnée dans la province de Québec, de la science française en un mot, sera bien près d'être atteint. Pour notre part, nous avons toujours cru que l'unification des programmes, pour parler comme les promoteurs, conduisait sûrement à l'uniformité dans la médiocrité. N'est-il pas plus naturel, plus conforme à l'idée de progrès, de laisser les universités se développer à leur guise, au lieu de limiter leur enseignement par des programmes qui ne peuvent pas être autre chose que le résultat de compromis, de concessions mutuelles faites entre les provinces? Jamais on ne pourra espérer d'un conseil, où il y a tant d'intérêts divers, quelque chose de sérieux. Et pourtant, il faudra bien que les écoles suivent ces programmes, si elles veulent que leurs élèves puissent se présenter devant les examinateurs fédéraux. On peut par là juger de la position où se trouvera l'université qui désire améliorer chaque année son enseignement et qui n'entend pas l'éducation médicale de la même manière que les dignitaires du

conseil fédéral. On dit que la science n'a pas de patrie, et c'est juste ; mais les savants en ont une et ils comprennent l'entraînement médical d'une façon souvent fort différente. Avec le projet de loi Roddick, il va falloir que tout le monde pense et agisse de même manière. C'est peut-être une réforme désirable pour qui l'uniformité est un symbole, mais nous voudrions que l'on nous démontrât que c'est là réellement faire œuvre de progrès. Et puis, d'ailleurs, pense-t-on que les universités vont se laisser mettre la main dessus sans protester ? Il s'en trouvera cependant qui ne protesteront pas.

Dans l'étude de tout projet de cette importance, qui touche à tant d'intérêts divers, qui s'attaque même à des privilèges concédés par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, il importe de se demander s'il n'y a pas, par hasard, en dehors du but avoué, un autre qu'on n'ose pas énoncer, que l'on poursuit dans l'ombre, celui que l'on cherche réellement à atteindre.

Peut-on concevoir que cette lutte menée avec tant d'opiniâtreté depuis plusieurs années n'ait pour objectif que la seule réciprocité interprovinciale ?

M. le Dr Roddick, le doyen de l'Université McGill, aurait-il parcouru le pays d'un bout à l'autre, sous l'empire d'une pure philanthropie ? C'est toujours possible, et nous sommes prêts à lui en donner crédit. Cependant, il ne faut pas oublier non plus que l'Université McGill se trouve placée, vis-à-vis de sa clientèle, dans une situation assez ennuyeuse. Les trois-quarts de ses élèves lui viennent des autres provinces où ses diplômes ne sont pas reconnus. Cela empêche nécessairement un plus fort courant de se diriger vers Montréal. Les conditions ne seraient-elles pas différentes après l'adoption du projet Roddick ? Le conseil aura le droit d'accepter, moyennant certaines conditions, les diplômes d'universités, quand il le jugera opportun. Les programmes d'études et les examens ne seront pas pour déplaire, non plus, à l'Université McGill. Puis, si l'Université d'Etat devenait une possibilité, les écoles les plus déférentes, les plus conciliantes,

n'auraient, certes, pas les plus mauvaises chances de décrocher la timbale. Car, disons toute notre pensée, c'est l'Université d'Etat qui est au fin fond du projet de loi Roddick. On s'est bien gardé d'en souffler mot, par crainte de l'obstruction des universités d'Ontario ; mais nous hésitons à croire que M. le Dr Roddick se serait autant dépensé, si l'université, dont il est le doyen, n'avait pas de bénéfices directs ou indirects à en retirer. Ce qu'il fallait d'abord, c'était la sanction du principe, le fédéralisme médical ; le reste, les clauses du projet de loi, auxquelles on faisait mine de tenir beaucoup, c'était bien secondaire. Aussi, la facilité, la docilité même avec laquelle les promoteurs du projet de loi ont accepté toutes les restrictions imposées, les amendements gênants, indique bien que, pour eux, l'objet unique était de faire consacrer par le gouvernement fédéral, et ensuite par les provinces, un principe, le fédéralisme, qui servirait de base à de nouvelles attaques contre les privilèges dont nous jouissons à l'heure actuelle.

Ce n'est pas bien malin, quand le principe d'une loi est adopté, de faire abroger, à une session subséquente, telle ou telle clause déclarée inutile ou gênante pour la parfaite application de la loi, alors que la discussion se trouve circonscrite sur de simples questions de détails. C'est pour cela que l'on a accepté, sans murmurer, l'amendement proposé au Sénat, statuant que le conseil fédéral n'aurait pas le droit d'avoir sous sa protection une université. Il fallait avant tout que le principe fût accepté, quitte à revenir sur les détails dans la suite. Au reste, ce n'est un mystère pour personne : l'Université McGill a l'ambition de devenir, de nom ou de fait, Université d'Etat, et c'est là la raison d'être du projet Roddick. C'est tellement l'impression générale que M. le Dr McNeil, président de la Société Médicale Maritime, disait, il n'y a pas déjà bien longtemps, du projet de loi Roddick, que c'était une entrée en matière, et que l'Université d'Etat, qui en était la conséquence nécessaire, nous serait donnée sous peu.

***

Peu importe, pour le moment, la question de l'Université d'Etat ; elle n'est que le corollaire du fédéralisme médical, de la centralisation de l'éducation. Cela ne fait de doute pour personne, l'assaut à l'autonomie des provinces se donne à l'heure actuelle. On y met des formes, de peur de réveiller des colères, de déchaîner des tempêtes, mais on n'en poursuit pas moins l'idée fixe de centraliser. Et à ces démolisseurs s'ajoute la longue théorie de tous ceux qu'irrite notre influence, qui nous en veulent d'être prolifiques, qui rêvent d'abattre ce qu'ils appellent la *French domination*.

A l'avant-dernière session du parlement fédéral, M. McClean, l'irascible député de Toronto, appuyait de toutes ses forces le projet Roddick, comme étant un excellent moyen de hâter l'union législative scolaire que les Anglais désirent. Cette année, on lui a fait comprendre qu'il était trop compromettant pour le moment. La conspiration du silence s'est effectuée sur une large échelle. Pas un grand journal anglais n'a semblé attacher d'importance au projet. A peine si on l'a mentionné. On l'a compris : il fallait à tout prix ne pas éveiller l'attention de la province la plus intéressée, car tout l'édifice patiemment construit courait grand risque de s'écrouler sous la tempête qu'un pareil soupçon aurait soulevée. En cela, les promoteurs du projet de loi n'ont pas eu à se plaindre de quelques professionnels des nôtres. Ils leur doivent, au contraire, des remercîments pour l'aide morale et effective dont ils ont su, d'ailleurs, très habilement tirer profit. Aujourd'hui c'est le conseil médical central qui a été le cheval de bataille : hier, c'était le projet de la centralisation de l'enseignement primaire proposée (par M. Harper) à une assemblée tenue à Ottawa. Les centralisateurs de l'école ont baissé pavillon devant l'énergique opposition de M. B. de la Bruère, notre surintendant de l'instruction publique, mais ce n'est que partie remise. Demain, ce sera le conseil central des dentistes, dont le projet de loi calqué sur celui du Dr Roddick, sera présenté à la prochaine session du parlement fédéral. Le Conseil Médical Central ayant rencontré des

obstacles provenant surtout de la différence radicale dans les enseignements, on tente le conseil des dentistes qui doit, du moins on l'espère, soulever moins d'opposition. Une autre année, les centralisateurs tenteront un autre conseil. La lutte se fera jusqu'au jour où le principe sera définitivement adopté, et alors tout y passera. Les provinces se réveilleront un beau matin, privées du privilège de déterminer qui doit et peut exercer les professions libérales. L'autonomie provinciale aura alors vécu, et l'influence française, atteinte à sa source même, ne battra plus que d'une aile.

A propos des dentistes, le projet de centralisation se complique, car on veut aller vite en besogne pendant qu'il n'existe pas d'opposition à un projet d'union de l'école dentaire à l'Université McGill. C'est toujours une pierre apportée à l'édifice que l'on rêve, l'Université d'Etat. Il n'y a que le Droit qui ait été respecté jusqu'ici. Les avocats ont un franc-parler, et sont, de plus, très chatouilleux sur les questions qui touchent de près ou de loin à leurs privilèges. On y viendra. Il n'y a pas déjà longtemps, on a commencé à agiter, timidement, nous devons l'avouer, la question de l'unification des lois ; on n'a pas persévéré, on a compris que le mouvement était prématuré. Le projet n'est pas abandonné ; il n'est que remisé pour le moment ; quand les autres professions auront subi le fédéralisme, il sera temps alors d'aborder la question légale.

***

Si l'on pèse maintenant les avantages que la province peut retirer de l'adoption du projet Roddick, et les inconvénients qui en sont la conséquence, il est facile d'en arriver à une conclusion ferme. D'un côté, l'avantage pour tout médecin de pratiquer l'art médical dans le Canada, avantage qui existe déjà, mais après examen obligatoire à subir là où il a l'intention de se fixer, et comme corollaire, la régularisation de la fausse position de ceux qui exercent l'art médical dans les circonscriptions électorales limi-

trophes de deux provinces. De plus, l'avantage problématique de pouvoir faire reconnaître les diplômes fédéraux par le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. On dit encore : l'unification de l'enseignement secondaire et professionnel. D'un autre côté, il y a le revers de la médaille. C'est 1° l'abandon par les provinces d'une partie de leurs privilèges en matière d'éducation ; 2° une brèche faite à l'autonomie que les provinces doivent, si elles veulent exister, garder avec un soin jaloux ; 3° le précédent créé, la porte ouverte à de nouvelles attaques, à de nouveaux morcellements ; 4° l'acceptation facile de l'union législative scolaire ; 5° la main mise, par le conseil fédéral, sur l'enseignement secondaire et professionnel, et partant, la destruction du caractère distinctif imprimé par l'enseignement français ; 6° la ruine complète de l'influence française au point de vue éducationnel et social ; 7° l'abaissement du niveau professionnel et des études préparatoires, l'uniformité dans la médiocrité, qui sera le résultat des programmes et des examens du conseil fédéral ; 8° l'encombrement de la profession, non pas seulement par les professionnels venus d'ailleurs, mais par les nombreux fruits secs locaux, qui pourront facilement devenir médecins ; 9° l'anglification de notre système d'éducation ; 10° l'Université d'Etat, anglaise, cela s'entend ; 11° enfin, un brandon de discordes, l'origine de luttes acerbes, passionnées, interminables comme toutes celles où il y a pour les attiser la question sociale et religieuse.

Nous nous demandons, si les quelques maigres avantages que l'on promet sont suffisants pour mettre de côté tous les inconvénients inhérents à l'adoption du projet. Si l'on veut la réciprocité, pourquoi ne pas l'obtenir par des moyens réguliers ? Si les médecins qui *pratiquent* sur les confins d'une province sont gênés par les barrières interprovinciales, que l'on décrète pour eux, en attendant mieux, une zone de neutralilé, comme cela existe entre la France et l'Allemagne. Les esprits bien disposés qui veulent, avant tout, passer pour conciliants, — car pour eux, c'est toujours au tour de la province de Québec à faire des concessions,—

nous disent : « Il se peut que le projet soit dangereux ; acceptons-« le tout de même, et s'il ne nous va pas, eh bien ! nous nous « retirerons du fédéralisme. » D'abord, on n'a pas, que nous sachions, le droit d'accepter un mauvais principe pour le simple plaisir de faire une expérience, surtout quand il y va de l'avenir de sa province, de sa nationalité ; ensuite, qu'on n'oublie pas qu'il est plus facile de refuser à l'heure actuelle le fédéralisme, en se retranchant derrière des privilèges garantis, que de se retirer plus tard du pacte fédéral, alors qu'il y aura bien des influences au jeu, bien des intéressés au fédéralisme, beaucoup de timides craignant les froissements, d'apathiques qui ne voudront pas revenir sur une aussi brûlante question.

Alors c'en sera fait de notre individualité comme peuple. Non, la conclusion à tirer de l'examen du projet de loi Roddick, c'est que les maigres avantages qu'il promet ne compensent pas les inconvénients, les bouleversements qu'il va occasionner, encore moins l'abandon de privilèges à nous concédés par l'Acte fédéral, et c'est pourquoi il ne peut être accepté. On peut discuter telle ou telle clause en particulier, cela importe peu ; le principe, la centralisation de l'enseignement, le fédéralisme médical est attentatoire à nos privilèges éducationnels, à l'autonomie des provinces, à la libre expansion de la minorité canadienne-française, et c'est le devoir de tous de mettre en œuvre toute leur influence pour en faire rejeter la sanction par la législature provinciale.

Jean Juste.

UNE VISITE PASTORALE

CHEZ LES ALGONQUINS DU LAC VICTORIA ET DU LAC BARRIÈRE

30 Juin 1902 : Départ. — Souvenirs. — Que de moutons ! — Un compagnon de voyage.

Nous partons à pied, manteau et sac de voyage au bras. Ainsi devaient partir les apôtres pour aller évangéliser les peuples, et je n'oublie pas que j'ai l'honneur d'accompagner un successeur des apôtres, Mgr l'évêque de Pembroke[1], qui s'en va porter les secours de notre sainte religion aux sauvages qui habitent le nord de son vaste diocèse.

Il est cinq heures moins un quart. Le train est en temps et nous aussi. Hélas ! il n'y a que Dieu, quand il passe, qui trouve les hommes en retard.

Adieu Pembroke, ou plutôt au revoir, dans trois semaines, si toutefois l'archange Raphaël veut bien nous servir de pilote, sur les rivages parfois périlleux où nous allons voyager.

Je n'ai pas à décrire la région que nous traversons de Pembroke à Mattawa ; des plumes plus alertes que la mienne l'ont fait avec bonheur. En côtoyant l'Ottawa, sur les rives de laquelle nous filons maintenant avec une vitesse vertigineuse, je songe au passé. C'est le chemin des missionnaires, des premiers évêques du Nord-Ouest, de nos vaillants Oblats, de nos douces et saintes religieuses canadiennes. Je vois le frêle canot d'écorce, j'entends le bruit cadencé des avirons, les pieux cantiques que répètent les échos du rivage. C'est ici, peut-être, sur la grève, qu'ils se reposaient le soir, les yeux encore humides des pleurs du départ, mais ne regardant jamais en arrière parce qu'ils allaient conquérir des

---

1 — Mgr N.-Z. Lorrain.

âmes à Jésus-Christ. Les temps sont bien changés : aujourd'hui c'est dans les convois-palais du Pacifique Canadien que s'en vont ceux qui les oppriment et voudraient les bannir de cette terre qu'ils ont baptisée dans leurs sueurs, quelques-uns même dans leur sang.

A huit heures et demie, nous arrivons à Mattawa. « Que de moutons ! Que de moutons ! » disait naguère un voyageur ébahi en promenant un long regard sur la campagne environnante. Ses compagnons sourirent et lui-même eut un moment de bonne humeur, quand il s'aperçut que les troupeaux qu'il admirait dans l'obscurité n'étaient que d'innombrables roches blanches que le temps avait semées et que les eaux avaient polies. Il faut dire que depuis les moutons ont disparu, au moins sur l'emplacement de la ville qui s'élève coquette au confluent de l'Ottawa et de la Mattawan. Mattawa possède une église qui n'aurait besoin que d'une bulle pontificale pour se réveiller cathédrale. Son école catholique est une des plus belles d'Ontario, et son hôpital est de la famille du phénix. Les flammes viennent de le consumer, mais il renaît de ses cendres plus beau qu'auparavant.

Nous recevons la plus cordiale hospitalité chez les Pères Oblats et nous rencontrons un aimable compagnon, le Père Dozois, ancien missionnaire, qui devra nous accompagner et interpréter Monseigneur auprès des sauvages que nous allons visiter.

II

1er Juillet : En route.— Agréable compagnie.— Retard.— Nos résolutions.— Sur le lac Kippewa. — Aux noces. — On tient conseil.

Il fait beau ; voici le train : en route !

Nous laissons à notre gauche la rivière Mattawan, route des anciens missionnaires du Nord-Ouest, et nous tournons vers le nord remontant toujours le cours de l'Ottawa que nous traversons à toute vapeur sur un pont solide, bâti il y a sept ans, je crois, par le Pacifique Canadien. Nous sommes désormais dans

la province de Québec, sur l'embranchement du Lac Témiscamingue. La scène maintenant s'agrandit et revêt quelquefois des décors sauvages. L'Ottawa coule en pleines Laurentides. D'un côté, des rochers escarpés, des montagnes échevelées se dressent à pic au-dessus de nos têtes. En bas, la rivière coule tantôt limpide, tantôt écumant de colère quand elle rencontre un obstacle et qu'elle se précipite dans les rapides de la Demi-Charge, de la Cave, de la Montagne, des Erables et du Long Sault ; et nous, emportés par notre coursier de feu qui secoue, en fuyant, sa tête empanachée, nous courons entre ces deux abîmes sur une corniche souvent taillée à même l'escarpement de la montagne.

Nous sommes en bonne et agréable compagnie. Les gens de Ville-Marie reviennent de leur pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré ; ils sont gais et affables comme des Canadiens-français qui ont accompli une bonne action et qui vont revoir la douzaine d'enfants qu'ils ont laissés là-bas, à la garde de la Vierge, dans la florissante colonie qu'ils ont fondée sur les bords du lac Témiscamingue. Quelle belle race est la nôtre tant qu'elle garde la foi robuste des ancêtres et qu'elle n'ambitionne pas plus qu'il ne faut la gloire de parler anglais !

Nous arrivons à Témiscamingue un peu en retard, mais enfin « mieux vaut tard que jamais, » dit le proverbe. De cette station à celle de Kippewa, il y a 8 milles ; 20 minutes devraient suffire amplement à un convoi de bonne volonté pour parcourir cette distance. Le nôtre nous tint en haleine pendant une heure et demie. Pour nous faire passer le temps, Monseigneur nous fit part d'une résolution qu'il a prise dès son premier voyage chez les sauvages en 1884 : Prendre les choses comme elles viennent, ne pas faire de mauvais sang, et ne jamais s'impatienter. Nous en prenons note, car, paraît-il, cela sert en pays sauvage. Le chemin de fer s'éloigne ici de l'Ottawa et longe le « Gordon Creek » autrefois simple filet, aujourd'hui puissant cours d'eau se précipitant en cataractes capables de faire fonctionner, en outre des scieries de M. Lumsden, toutes les usines de Montréal et de Québec.

Pour obtenir ce résultat, il n'y a eu qu'à faire sauter quelques quartiers de rocher, ce qui a donné passage aux eaux du lac Kippewa.

A Kippewa nous trouvons les quelques maisons de l'endroit ornées pour le passage de l'évêque. Les drapeaux flottent et les visages rayonnent. Nous dînons chez M. Cunningham, un irlandais catholique ; puis, nous nous dirigeons vers la grève où le bateau à vapeur de M. Kelly nous attend pour nous transporter sur le lac Kippewa.

Tout est prêt ; plusieurs personnes de Kippewa nous accompagnent pour venir à la messe demain matin ; on tire la passerelle et nous partons.

Je ne sais pas à quoi pensent les gens d'expérience ; mais j'ai le cœur léger comme un pensionnaire qui part pour les vacances. Nous filons avec vitesse sur la surface unie du beau lac ; nous discourons ; nos questions se croisent ; M. Kelly, le propriétaire du bateau, qui est notre capitaine, se met en quatre pour rendre notre navigation aussi instructive qu'agréable. C'est lui qui nous dit le nom des baies, des îles et des pointes.

Kippewa, d'après la version d'un vieux sauvage qui la tient de son père, veut dire : « Le lieu où les canards sauvages vont à terre. » Je n'entreprends pas d'éclaircir ce mystère. A la vérité il y a place ici pour plus d'un canard, et les charmants palmipèdes ont long de grève s'ils veulent aller à terre. D'autres disent que Kippewa veut dire « araignée » ; c'est plus naturel, car le lac, avec les baies qui l'entourent, ressemble, au moins sur la carte, à une énorme araignée.

Le lac Kippewa est une bagatelle de lac de 600 milles de rivage, paraît-il ; un vrai rêve de poète, une immensité sereine parsemée d'îles charmantes, entourée de baies profondes et de rivages verdoyants. Un rêve, très chrétien celui-là, serait de voir sur ces rivages enchanteurs, des villages et des clochers ; mais ce ne sera toujours qu'un rêve, paraît-il, car ces beaux coteaux sont impropres à la culture. Partout la hache des bûcherons a passé déjà et

les jeunes pins qui restent grandissent pour le même sort que celui de leurs pères.

Nous passons à Sunny Side, une simple ferme dont les bâtiments blanchis resplendissent dans la lumière que verse à flots un ciel sans nuage.

Mais qui donc est là sur le quai ? Un sourire de triomphe éclaire la figure du capitaine, qui nous apprend que demain, contre toute attente, nous irons aux noces. En effet, un beau et grand garçon, brillant de santé et luisant de propreté, a sauté à bord et est aux genoux de Monseigneur. — Mais, mon brave, où est l'autre moitié ? Il le sait bien, le malin, que c'est un sacrement que l'on reçoit à deux ; aussi la belle a pris les devants et sans doute, en ce moment, elle interroge les horizons pour voir si, plus heureuse que sœur Anne, elle apercevra quelque chose.

A six heures nous tournons une pointe, la sirène fait entendre un cri prolongé. Nous apercevons la maison de M. Kelly ; nous sommes au port.

Trois charmants garçonnets portant des drapeaux, les enfants de M. Kelly, et six robustes Algonquins, nos guides de demain, sont là qui nous attendent. Nous nous dirigeons vers la maison, bannières déployées, et nous recevons la plus aimable et la plus cordiale hospitalité.

Devinez le nom de l'emplacement où nous atterrissons ? « Le portage de la tortue, » cent pieds de rocher entre les eaux du lac Kippewa et celles de la rivière du Nord, la *North River*, comme disent les voyageurs qui veulent parler anglais.

Je ne sais pas au juste le temps que prendrait une tortue pour faire ce « portage » ; nos sauvages le font en quelques minutes, chargés comme des mulets. D'après notre programme nous devions souper chez Monsieur Kelly, puis, avec notre suite, aller coucher à neuf milles plus loin, à Hunter's Point, chez Monsieur Jones. Nous avions compté sans le retard de l'après-midi et sans l'amabilité de ceux qui nous hébergent. On insiste tant qu'à la fin nous allons céder.

Mais on nous attend là-bas ; que faire ? Après avoir tenu conseil, nous nous arrêtons au projet suivant : le père Dozois partira dans le grand canot avec les sauvages et le bagage, moins la chapelle, et, Monseigneur et moi, nous resterons au Portage de la Tortue.

Les brûlots et les maringouins y restent aussi. Monseigneur fait la prière et prêche en anglais devant une douzaine de personnes qui écoutent avec une sorte d'avidité la sainte doctrine qu'ils ont si rarement le bonheur d'entendre. Le vénéré prélat leur dit son bonheur de les revoir, leur rappelle leurs devoirs de chrétiens, de pères, de mères, d'enfants. Nous entendons ensuite les confessions ; puis, aux accents des grandes eaux qui chantent dans un torrent voisin, nous prenons notre première nuit de sommeil dans les bois.

III

2 Juillet : Du ministère. — Distraction pendant l'oraison. — Des gens désappointés. — Le grand canot. — Notre équipage. — Un premier campement.

A quatre heures nous sommes debout, car il faut dire deux messes, marier, confirmer, prendre part au festin des noces, bénir le bateau de M. Kelly, et faire neuf milles en canot, tandis que le bon Père Dozois jeûne, en nous attendant pour dire la messe.

Je sors à quatre heures et demie. Que la nature est belle dans ce premier baiser du matin ! Le soleil levant dorait le sommet des montagnes, les vallées dormaient encore enveloppées dans la brume du lac ; l'air était embaumé et le torrent chantait toujours : Œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur ! *Benedicite omnia opera Domini Domino.*

Une vraie distraction dans mon oraison. Le futur marié arpentait déjà le Portage de la Tortue, les cheveux dans la brise et le cœur dans les rêves.

A huit heures, tout est fini ; la cérémonie du mariage a été sérieuse, touchante, édifiante. Nous partons, l'évêque, un rameur

et moi. Nous n'allons pas toujours droit, car j'ai oublié de dire que je suis au gouvernail ; mais nous allons quand même, si bien que, vers dix heures, nous sommes en vue de Hunter's Point, à l'extrémité de Hunter's Lake, une expansion de la Rivière du Nord. Un quart d'heure plus tard nous descendons à terre, où toute une foule se courbe sous la bénédiction de Monseigneur. Ces pauvres gens avaient fait de grands préparatifs pour recevoir Sa Grandeur. Des arcs de triomphe plient sous la verdure, des branches d'arbres bordent la route ; dans la maison des guirlandes courent sur les murailles et enlacent de feuillage l'autel qu'ils ont dressé dans le plus spacieux appartement. Leur désappointement avait été immense, la veille au soir, si bien qu'on avait failli arracher les yeux du Père Dozois lorsqu'on s'était aperçu qu'il n'était pas l'évêque.

Il y a, réunis chez Monsieur Jones, des Canadiens-français, des Irlandais et des sauvages. Nous faisons comme les apôtres, nous nous faisons comprendre dans toutes les langues. Le Père Dozois dit la messe, Sa Grandeur confirme, baptise un enfant, et les sauvages entonnent leurs plus belles hymnes.

Nous repartons à trois heures et demie, chargés de provisions et de bons souhaits pour le voyage. Monseigneur bénit la foule et la foule bénit Monseigneur d'être venu lui apporter les joies de sa visite. Sainte foi de nos populations catholiques ! elle serait déjà une récompense suffisante pour les travaux du prêtre, quand même il ne serait pas écrit qu'un verre d'eau donné pour Dieu ne restera pas sans récompense !

Cette fois nous y sommes ; le grand canot flambe au soleil, dans son écorce luisante que caressent les flots ; deux grands pavillons flottent, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière de la gracieuse embarcation ; les sauvages en cadence se penchent sur leurs avirons et le lac, à peine effleuré, fuit derrière nous.

Quelle piètre et injuste idée j'avais d'un canot ! Je me figurais une écorce mesquine, instable, dans laquelle il fallait se blottir comme des sardines dans l'huile et où l'on retenait sa respiration

de peur de chavirer ; et nous voilà installés dans une embarcation solide, spacieuse, mesurant vingt-quatre pieds de long sur cinq de large, où l'on entre tout un équipage avec une cargaison et où il y a place même pour Morphée et son lit de pavots.

Voulez-vous que je vous présente l'équipage ? D'abord, à l'avant, Simon Papaté, ou Pic-Bois. C'est le chef de brigade, celui qui dirige les événements. Zabien Mochom, ou Xavier Grand-Père, est à l'arrière : c'est le deuxième dignitaire de la république. En combinant leurs coups d'aviron et en marmottant une note gutturale à la plèbe manœuvrière, Simon et Zabien, en un clin d'œil, tournent le canot bout pour bout. Les autres manœuvres sont Thomas Potja, ou le Sifflet (en canot on fait comme on peut ; à défaut de sirène on se contente d'un sifflet) ; Thomas Ikiwenzihic, ou le Petit Vieux, un proche parent de Xavier Grand-Père, je suppose ; J.-Bte Tebi, le Portage, (autant vaudrait dire le portageur, car il se charge comme un mulet et va à la course par des chemins affreux) ; enfin, — puisqu'il faut l'appeler par son nom, — Micen Pokidjic, ou Michel La Tripe, nom sans poésie aucune, je l'avoue.

Pendant que nous avons causé un brin avec nos guides, le canot a filé. Nous avons laissé derrière nous le petit Birch Lake, aux grandes côtes montagneuses, et nous venons planter nos tentes sur les bords du grand Birch Lake, dans une île charmante, une vraie corbeille de verdure, oubliée sur la grève.

C'est tout un événement qu'un premier campement en plein air. C'est merveille de voir comme bientôt le canot est déchargé, tiré de l'eau et renversé sur le côté. Une écorce de bouleau flambe, des brassées de bois sec pétillent autour du pot-au-feu, où le thé chante et les grillades se lamentent. Bientôt la nappe s'étend sur le gazon. Tous prennent place au festin, même les maringouins, qui descendent en nuées épaisses avec les ombres de la nuit. Pendant qu'on déplie nos tentes et qu'on les fixe solidement au sol nous explorons notre île, qui est encore moins grande que celle de Robinson Crusoé, puis nous revenons prendre le repos de la

nuit, à l'abri des moustiques et à la garde des bons anges, qui nous endorment au chant de la brise et au doux murmure de la grève.

IV

3 Juillet : Il pleut. — Respectueusement soumis à l'Académie française. — Caractère de l'Algonquin. — Des lacs. — Une rencontre. — Cascanale. — *Mi maia.* — Encore des lacs. — Une fête dans les marécages.

En nous berçant, la brise s'est endormie, la grève est devenue muette, mais le jour est sombre, l'aurore est en larmes. Il pleut maintenant. Il tombe une petite pluie fine qui fait son œuvre lentement, mais qui finit par tout pénétrer.

Nous partons à cinq heures et demie, et bientôt la brise que nos avirons réveillent vient chasser les nuages. Nous filons sur le grand Birch Lake et vers huit heures nous sommes à notre premier portage. Il paraît que « portage » n'est pas français, au moins dans le sens que lui donnent les voyageurs ; mais sûrement, le jour où les membres de l'Académie feront leur tour de canot d'écorce dans le comté de Pontiac, le cher mot entrera, à pleine voile, au port fortuné de la langue française, aux applaudissements enthousiastes des quarante immortels. « Portager » veut dire ici l'action de porter le canot ainsi que sa charge d'un cours d'eau à un autre, et le mot « portage » sert à désigner le chemin même par où l'on fait ce trajet. On dit : Un beau portage, un mauvais portage, et il est de ces portages qui donnent tant de mal aux pauvres canotiers qu'on les a baptisés de noms bizarres. Nous franchirons, paraît-il, dans quelques jours, le portage « à quatre pattes, » le portage « à reculons. » J'espère pourtant que quelque méchante fée ne me métamorphosera pas en écrevisse avant d'y arriver.

Dans ces portages, nos sauvages font vraiment pitié, surtout quand ils transportent des cargaisons de pelleteries ou de provisions pour la compagnie de la Baie d'Hudson. Ils se chargent

alors comme de véritables bêtes de somme, prennent sur leurs épaules deux cents, et quelquefois jusqu'à trois cents livres, et, avec ce fardeau, vont presque en courant, par des chemins impraticables. Il faut aussi porter le grand canot de quatre brasses, et ce n'est pas le plus facile. On le renverse et on le porte, à trois ou quatre, sur les épaules. Les porteurs avancent péniblement ; leur tête est emprisonnée sous le canot ; la sueur les inonde, les mouches les aveuglent ; il faut monter, descendre, faire le tour des rochers, franchir des précipices sur des troncs glissants. Ils enfoncent dans la boue, trébuchent sur les roches. Je les ai vus pris dans les broussailles, obligés d'appeler un compagnon pour abattre un arbre afin de pouvoir avancer. D'autres murmureraient, se fâcheraient, hélas ! éclateraient en blasphèmes ; eux sont bien plus sages : ils rient. Pataugeant dans la boue, ils rient ; se heurtant aux cailloux, ils rient ; brisant leur canot, ils rient ; abattant un gibier, ils rient, et s'ils le manquent, ils rient encore plus fort.

Le portage que nous faisons ici n'a que quelques arpents ; il nous conduit au lac de la Traverse, un tout petit lac que nous traversons en effet pour faire un nouveau portage et voguer sur le beau lac Sasekaniga, ou lac des Iles. Le nom est bien trouvé. Des îles il y en a pour tous les goûts, des grandes et des petites, des sévères et des charmantes. Il y en a de toutes formes, de toutes variétés, avec des bouquets d'arbres qui ressemblent à des corbeilles de fleurs ; des rochers nus qui se dressent comme des flancs de citadelle. Ici de jeunes arbres déploient le vert tendre de leur feuillage, là-bas les grands pins, presque sombres, étendent leur forte ramure entre le bleu du lac et l'azur du firmament. Nous voguons longtemps à travers ces merveilles, car le lac est très grand. Enfin nous abordons.

— Bonjour, bonjour ! Que faites-vous ici ? Comment va la santé ? Mais les bons voyageurs ont reconnu Monseigneur ; et les voilà à genoux pour recevoir sa bénédiction. Une équipe de bûcherons est à construire ici un tramway qui devra relier les

eaux de la rivière du Nord à celle du lac Ross, que nous trouverons plus loin. Il y aura six lacs reliés ainsi à la rivière du Nord. Ces lacs communiquant déjà par des ruisseaux rocailleux impropres à la navigation.

L'an prochain, au lieu de faire péniblement les portages à pied, on les fera en tramway et des bateaux remplaceront le canot sur les lacs. Ce sera plus rapide, moins fatigant, mais aussi moins poétique. On sait que l'amour de la poésie n'est pas la qualité dominante des marchands de bois.

Un court portage, un bijou du genre, nous amène au lac Okausikanam. Les voyageurs, qui ne vont pas par deux chemins et qui ne sont pas tendres toujours pour les mots d'origine anglaise ou sauvage, disent simplement : Le lac Cascanale. C'est tout aussi harmonieux et c'est probablement le nom qui passera à la postérité en dépit des cartes géographiques. Malheureusement Cascanale n'a aucune signification, tandis que Okausikanam veut dire le « lac des dorés. »

Nous dînons sur une table que la Providence nous a dressée, un beau rocher que les eaux ont poli et que le vent effleure pour en chasser les maringouins.

Un détroit nous fait passer dans le lac Kaskadjakokachik, ce qui veut dire « le lac où il pousse des oignons sauvages. » Je m'évertuais depuis dix minutes à prononcer ce nom étrange, quand un de nos guides qui m'écoutait et qui était sans doute satisfait de mes succès, s'écria : *Mi maia*, ce qui signifie : « c'est justement cela. » Je crus que c'était trois nouvelles syllabes à ajouter au nom du lac et je repris sans me décourager et en scandant de mon mieux : Kaskadjakokachikmimaïa, ce qui provoqua un rire homérique chez tout l'équipage.

Nous filons, nous filons sur ces magnifiques nappes d'eau dont quelques-unes sont presque des mers intérieures, et qui se succèdent en faisant passer devant nos regards les échancrures de leurs baies et le panorama toujours varié de leurs rivages. Nous entrons dans un ruisseau dont nous suivons pendant quelque temps les

capricieux détours, mais le voici qui se gonfle, qui s'agite et qui finit par se fâcher tout net, si bien que nous sommes obligés de descendre de canot et de faire un long portage qui nous conduit au lac Brûlé. Les sauvages l'appellent Asikosakaigań, «le lac aux petits canards;» il se décharge par un ruisseau dans le lac Ross, que nous traversons à force d'avirons, car le soleil baisse.

Un long portage de deux milles nous attend. Après avoir pris, sur la côte, l'indispensable écuelle de thé qui revient quatre fois par jour, nous partons à pied tandis que le canot fait un détour pour raccourcir le portage. Nos pauvres sauvages nous arrivent enfin ruisselants de sueur, et comme il est tard, nous décidons de dresser nos tentes sur une éminence, au bord d'un ruisseau qui coule lentement dans les joncs et les marécages : c'est la patrie incontestée des maringouins, des mouches noires, des brûlots et des ouaouarons. Ceux-ci doivent être à préparer quelque agape pour la gent marécageuse : car ils passent la nuit à accorder leurs violoncelles, tandis que les maringouins nous font danser un menuet dont nos bonnes grand'mères eussent été jalouses.

V

4 Juillet : Le lac à la truite.— Rêve et réalité.— Grand-père et grand'mère.— Projet d'invention. — Les cinq portages.

A quatre heures nous sommes sur pied. L'air est vif, presque froid. En dépit de tout les maringouins sont à leur poste et les ouaouarons tambourinent comme jamais. Nous partons.

Les eaux ont changé de direction. Elles se dirigent maintenant du côté du lac Winawaia ou «Expanse.» Notre portage de deux milles était donc à la hauteur des terres, au moins dans cette région. Mais voilà que notre minuscule ruisseau s'élargit peu à peu, les rives s'éloignent, les marécages font place à de belles côtes boisées et qui paraissent fertiles; nous entrons dans le lac Nomegousika ou «lac à la truite.» Bientôt le soleil se lève

splendide dans un ciel sans nuage. Pas une brise dans l'air, pas une ride dans l'eau. Notre canot vole sur l'onde limpide, et doucement nos pensées vont à Dieu. Mon Dieu, que doit être le ciel quand la terre est si belle ! Y aura-t-il jamais sur ces rivages charmants des clochers catholiques ?

Et quand on engrangera le blé dans ces plaines fertiles, sera-ce les vieilles chansons bretonnes que les échos répèteront dans la campagne, et au foyer entendra-t-on le doux parler de France ? Ceci est le rêve ; la réalité serait de connaître mieux notre pays, d'arrêter le flot d'émigration qui déborde à l'étranger en encourageant le colon sur le sol natal, en lui ouvrant au moins des chemins dans la forêt et en venant à son aide dans les débuts toujours si pénibles d'un défrichement.

Comme dans mes prières je commence par Dieu, je finis par la terre. Pendant ce temps nous avons filé dix milles. Nous faisons un court portage, prenons un brochet, le mangeons et repartons.

Laissant derrière nous la branche de l'Ottawa sur laquelle nous naviguions depuis le matin, nous nous dirigeons vers l'Est. Cette fois notre guide est pris au dépourvu : il y en a tant de ces lacs qu'il a oublié le nom de celui-ci.

Encore un portage, puis le lac de la Traverse, le second du nom, depuis le départ, et nous tombons dans le lac du Grand-Père, *Old Man's Lake*. Naturellement nous trouvons tout près le lac de la Grand'Mère, *Old Woman's Lake*. Mais nous n'avons que le temps de saluer les deux vénérables vieillards. Nous dévorons l'espace, car il faut encore faire cinq portages et traverser un lac avant de nous coucher. Toc ! toc ! toc ! C'est le bruit des six avirons qui frappent, en s'abaissant, le bord du canot ; et cela se répète 46 fois par minute, avec une régularité qui égale celle d'un balancier. Je les ai observés, montre en main, à différents moments de la journée et toujours le résultat a été le même. Si nous avions l'esprit inventif de nos voisins des Etats-Unis, nous aurions vite adapté, aux avirons de nos sauvages, un mouvement d'horlogerie qui marquerait l'heure à la pince du canot.

Oh ! que l'air du lac est bon quand on vient de faire cinq portages à la chaleur et aux maringouins. Pendant ce temps le canot a descendu un ruisseau étroit et rapide qui s'appelle d'un nom sauvage voulant dire : la rivière où, avec un filet, on prend des petites carpes blanches. Ne cherchez pas au loin le nom du lac que nous traversons en ce moment : c'est le « lac des cinq portages » tout simplement, le plus poissonneux que nous ayons encore rencontré. Il n'y a qu'à jeter l'hameçon pour prendre tout le brochet et le doré que vous pouvez désirer. Le soleil se couche si beau dans les grands pins de la forêt que nous nous arrêtons pour le contempler et nous couchons sur la grève.

(À suivre.)

E.-A. Latulipe, p^tre^.

Pages Romaines

Les dernières grèves. — Un Manning canadien. — A propos du 14 septembre. — L'anniversaire du 20 septembre.

En Italie, plus encore que partout ailleurs, le mot *grève* est devenu la rubrique obligée de chaque journal. Dans la Péninsule, les grèves ne chôment point; au nord, au midi, au centre, il s'en déclare; ici, comme partout, on les suscite et le gouvernement les protège, sous prétexte d'aider l'ouvrier à améliorer son sort.

En déchristianisant les masses, les gouvernants ne peuvent momentanément en rester les maîtres qu'en tenant toujours les passions en éveil par l'espoir d'un lendemain meilleur que la veille, bien que chaque fois une déception nouvelle le rendra plus triste que le jour précédent. Pendant que le ministère de l'intérieur, se conformant aux traditions, prêtait appui aux dernières grèves, une statistique élaborée en France, reproduite par tous les journaux d'Italie, démontrait par les chiffres combien sont funestes aux Etats et aux ouvriers la liberté et l'entraînement des grèves.

En France, de 1890 à 1893, la moyenne annuelle fut de 1,726,000 journées de grève, ce qui représente une valeur approximative de plus de 6,900,000 francs. En 1893, 170,000 grévistes avec 3,174,000 journées de grève perdirent 12,600,000 francs. Et à ces pertes de salaire, il faudrait ajouter les dommages subis par les patrons, l'inertie forcée des capitaux, la perte de la clientèle, les détériorations des machines. En Angleterre, les grèves de 1898 firent perdre 50 millions aux ouvriers.

Dans son livre *Industrial evolution of the United States*, Carroll Wright affirme que 3,902 grèves, qui éclatèrent de 1881 à 1886, ont fait perdre 269 millions de salaire aux ouvriers. Enfin, durant la grève de la compagnie Pullmann, en 1894, les grévistes perdirent 1,750,000 de gain et les employés de chemin de fer qui s'étaient solidarisés avec eux en furent pour 7 millions.

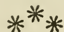
Quand on lit de telles statistiques, on se demande quel serait le châtiment que la société devrait infliger à ces malfaiteurs socialistes, collectivistes, qui, riches la plupart, loin d'inviter les pauvres à venir partager avec eux le superflu dont ils jouissent, s'en vont de partout, suscitant des haines, éveillant la convoitise, rendant le travail plus pénible à ceux qui travaillent par l'espoir d'un gain qu'ils ne pourront obtenir.

A Imola, dans la première quinzaine de septembre, un congrès socialiste a eu lieu, sous l'inspiration de deux *leaders* du parti, Turati qui veut arriver au collectivisme peu à peu et sans brusquer les événements, Ferri dont l'impatience demande une catastrophe pour arriver à son but. Réunions tumultueuses, discours, programmes péniblement élaborés, rien n'a manqué, si ce n'est l'accord, l'union. L'impuissance de pouvoir travailler au bien général, en dehors d'influences chrétiennes, s'est manifestée une fois de plus. Et cependant, une véritable pression morale avait été exercée quelques

jours auparavant par la grève générale de Florence. Là, le pain avait fait défaut, faute de bras pour le pétrir, les épiciers, les laitiers avaient refusé la nourriture, et tandis que les hommes étaient menacés de mourir de faim, les bœufs, les moutons, les agneaux se sentaient revivre et bénissaient la grève qui les éloignait de la boucherie. La nuit, la ville était dans l'obscurité la plus complète, les becs de gaz attendant vainement les allumeurs ; le jour, aucun tramway, aucune voiture, tout le monde allait à pied ; encore, n'aurait-il pas fallu que la chose durât longtemps, les cordonniers ne livrant plus de chaussures. La presse, elle-même, n'avait plus de nouvelles à donner, les ouvriers lui refusant tout concours. En mettant fin à cet état de choses, la lassitude générale a fait reprendre le travail, sans calmer les haines, ni améliorer la situation.

Comme conclusion de ces événements, à la suite de la *Palestra del Clero*, la *Voce della Verità*, en deux longs articles, rapproche les faits d'Italie des faits de Québec en 1900 et 1901, où l'on vit patrons et ouvriers de diverses corporations s'en remettre à l'arbitrage de Monseigneur Bégin. Après le récit des diverses phases du conflit, et l'exposé de la sentence arbitrale rendue par le « *Manning canadien*, — c'est le nom que la *Voce* donne au vénérable archevêque, — ce journal fait ressortir combien la religion est puissante à rétablir la concorde parmi les masses, en faisant appel aux principes éternels de la justice et de la charité, combien, au contraire, le socialisme athée et révolutionnaire est stérile dans les efforts qu'il fait pour améliorer le sort des classes sociales en dehors de Dieu.

Le bon sens canadien est ensuite offert en exemple au peuple italien, la sentence archiépiscopale est donnée comme modèle de sagesse et le fait de ces chrétiens s'en remettant dans leurs difficultés aux décisions de leur Père est présenté comme « *un fatto che rimarrà a caratteri d'oro negli annali della democrazia cristiana.*



Dans ses fêtes plus rares que celles d'août, septembre a ramené les Romains à la Basilique Sainte Croix de Jérusalem, à l'occasion de l'exaltation de la sainte Croix.

Du citoyen romain Sessorius dont les propriétés occupaient l'emplacement de la Basilique et ses alentours, celle-ci fut denommée *Sessoriana ;* de sainte Hélène qui en demanda la construction à Constantin, elle reçut le nom d'*Heleniana ;* des reliques insignes dont elle fut enrichie, elle s'appela Sainte-Croix de Jérusalem. Consacrée le 20 mars 318 par le pape saint Sylvestre, elle vit dans son enceinte cinquante-sept évêques réunis en Concile sous la présidence de Sixte III, en 436.—L'an 500, saint Symmaque entouré de 127 évêques y tint la seconde session d'un synode dont la première réunion s'était faite à Sainte-Marie *in trastevere.* Après l'avoir créée titre cardinalice, saint Grégoire la fit l'église de la station du second dimanche de l'Avent, du quatrième du Carême et du Vendredi Saint.—Elle fut choisie plus tard pour être le lieu de la bénédiction de la rose d'or, et finalement elle fut comptée parmi les sept églises que les fidèles devaient visiter pour gagner les grandes indulgences.

Ruinée par les temps, l'église fut reconstruite par saint Grégoire II, en 720 ; Léon III la restaura, Benoit VII, après l'avoir reconstruite une

troisième fois, lui demanda l'hospitalité de la tombe (976).—En 1050, saint Léon IX donna aux moines du Mont Cassin le monastère contigu, pendant que le cardinal Ubaldo, évêque de Sabine, plaçait sous un magnifique *ciborium* qu'il faisait élever, une urne en porphyre qui servirait d'autel majeur et dans laquelle il renfermait les corps des martyrs Césarée et Anastase.—Sous le règne d'Alexandre II, les chanoines réguliers de Latran succédèrent aux bénédictins dans la possession du monastère. Sous le Bienheureux Urbain V, les chartreux en furent à leur tour les habitants ; après leur départ et à la demande de saint Charles Borromée, Pie IV donna le cloître aux cistersiens qui le possèdent encore.

Soit que le temps fût plus inexorable pour cette église qu'envers les autres monuments, soit que les ouvriers et les architectes eussent trompé ceux qui leur en avaient confié la construction, toujours est-il qu'en 1144, Lucien II dut élever un nouvel édifice sur des bases absolument nouvelles, puis au XVe siècle, le cardinal Pierre Gomez de Mendoza, titulaire de la basilique, la restaura de nouveau et retrouva dans l'arc supérieur du chœur le titre de la sainte Croix. Plus de mille ans auparavant, sous le règne de l'empereur Placidius Valentinien, il avait été placé en ce même lieu, en une cassette en plomb munie de trois sceaux et entourée d'inscriptions. Accompagné du sacré collège, le 12 mars 1492, Innocent VIII put reconnaître cette insigne relique et en ordonna l'exposition à la vénération des fidèles. Enfin en 1743, Benoît XIV, qui avait eu autrefois ce titre cardinalice, entreprit une dernière restauration sur les plans de l'architecte Dominique Gregorius. La façade, le portique, la forme actuelle datent de cette époque. Dans le cours des siècles, Pinturicchio et Giaguinto en avaient peint les fresques ; Pomarancio avait fait celles qui décorent la chapelle dite de Sainte-Hélène en souvenir de la terre du Calvaire que cette impératrice y fit transporter.

Les reliques de la sainte Croix qui se trouvent dans la basilique sessorienne consistent en trois morceaux gros comme le doigt. Ce sont des fragments bruts dont on a détaché beaucoup de parcelles. Les cassures en paraissent relativement fraîches. Il y avait autrefois un quatrième morceau dans le reliquaire, ainsi qu'en témoigne la place laissée vide. Des trois qui restent, le plus long, disposé pour faire le montant de la croix, a 160 mm. de long et une grosseur réduite de 11 mm. sur 6 mm. Le second a 120 mm. sur 12 mm. et 9 mm. Le troisième 90 mm. sur 15 mm. et 9 mm. C'est sur ce dernier que l'on distingue le mieux les veines qui appartiennent évidemment à un conifère. Ces veines alternativement larges et étroites ont la couleur de celles de nos crayons.

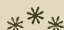
A l'encontre des affirmations de certains auteurs, le titre de la croix trouvée au XVe siècle n'est pas du papyrus. Quelle en est la composition, il est difficile de le dire ; quoique on puisse le croire en un bois plein comme du chêne, du sycomore ou du peuplier. Les lettres qui composent l'inscription sont légèrement en creux, comme si elles avaient été tracées avec cet outil particulier dont les charpentiers se servent de nos jours pour marquer le bois. Elles ont de 28 mm. à 30 mm. Les mots sont écrits de droite à gauche, en suivant l'ordre du titre hébreu, et les lettres sont renversées comme si on les voyait dans une glace. Les dimensions du titre étaient approximativement 65 centimètres sur 20.

Deux épines droites, fines, d'environ 35 mm. de longueur, légèrement striées, d'un jaune gris de lin, un clou de 120 mm. de long sur 8½ mm. de grosseur à sa plus grande dimension avec une tête couverte d'une espèce de

chapeau creux au fond duquel il est rivé, complètent l'ensemble des grandes reliques de la Passion.

La croix du bon larron ou plutôt un énorme morceau de bois de 2 m. 25 de longueur sur 155 à 160 millimètres de largeur, et dont les fibres et les nœuds paraissent être ceux du pin ou du sapin, un doigt de saint Thomas, s'offrent à la vénération des fidèles non loin des grands souvenirs du Christ.

Aux jours bénis de la semaine sainte, le 3 mai, le 14 septembre, alors que les papes étaient libres, ils venaient abaisser leur majesté pontificale devant ces trophées séculaires de l'amour d'un Dieu ; aujourd'hui, si les successeurs de Pierre ne franchissent plus le seuil de la Basilique, Rome, toujours fidèle aux vieilles traditions, vient toujours y contempler les trésors confiés à sa piété.



Dans la dernière sortie que Pie IX fit dans sa capitale, l'après-midi du 19 septembre 1870, il s'achemina vers la *scala santa*, cet escalier du palais de Pilate transporté à Rome par sainte Hélène en 326 et déposé à Saint-Jean de Latran. La ville était déjà enserrée par l'armée piémontaise qui le lendemain, dès la pointe du jour, devait lancer ses canons contre les murs. En dehors de la chapelle où se conservent les marches saintes, Charette et ses zouaves formant la haie sur le passage du pape lui demandèrent l'unique récompense que réclamait leur foi, la bénédiction de celui pour lequel ils allaient courageusement combattre et joyeusement mourir. Emu jusqu'aux larmes, Pie IX passa lentement devant ces fronts dont quelques-uns ceindraient bientôt la couronne d'immortalité, puis gravissant à genoux la *scala santa*, il prononça à haute voix une ardente prière, s'offrant à Dieu en sacrifice pour le salut de son peuple. Le lendemain Rome était prisonnière de l'Italie.

Voilà trente-deux ans que Rome a été délivrée, rachetée, dit la presse libérale ; voilà trente-deux ans qu'elle subit une déchéance morale, dit le bon sens, car pour qui ne veut point fermer les yeux à l'évidence, il faut convenir que depuis la brèche de la *porta Pia*, le nouveau royaume d'Italie vit et s'agite sous le poids d'une erreur politique. Toute nation ne peut grandir et tendre à sa perfection qu'en se développant d'après ses traditions et les éléments qui la composent : or les hommes qui constituèrent l'état actuel des choses ont oublié ce principe fondamental de la vie des peuples. Leur but a même été de ruiner tout un passé de gloire et d'arracher à Rome cette couronne de vertus chrétiennes que les siècles lui donnèrent et qui a forcé les peuples non seulement à s'incliner devant elle, mais à venir la défendre et la protéger. Si Rome est la ville la plus importante de l'Italie, elle doit en être la capitale, a dit le libéralisme, oubliant volontairement que réduire Rome à n'être que la capitale d'une nation, alors qu'elle est la reine de tous les peuples, c'est la diminuer aux yeux de tous.

Malgré cela, leur raisonnement est encore un hommage rendu à la grandeur chrétienne de Rome, car en dehors de ce point de vue, elle est bien loin d'être la première ville d'Italie. Naples la surpasse par le nombre de ses habitants, Florence par son génie artistique et littéraire, Milan par sa richesse et son industrie; Gênes par son commerce, et quand la maison de

Savoie constitua l'unité italienne, la logique demandait que Turin, la ville de la dynastie victorieuse, demeurât la capitale du nouveau royaume, comme Berlin, siège des Hohenzollern, est restée, après les conquêtes de la Prusse, la grande ville du nouvel empire. Dominée ainsi par les autres cités, Rome ne les surpasse que par la puissance de son catholicisme ; c'est ce dernier que la révolution prétendit asservir le 20 septembre 1870, ce qui prouve qu'elle en redoute la puissance.

Une simple remarque pour finir.

Le jour de l'invasion piémontaise, le budget municipal équilibré, il restait 700,000 lires en caisse pour faire face à toutes les éventualités avec 213,000 d'avance en plus de la première somme ; à trente-deux ans d'intervalle, Rome, malgré les impôts nombreux dont elle a chargé ses citoyens, supporte les intérêts d'une dette de 177 millions que les vainqueurs lui ont fait peu à peu contracter.

DON PAOLO-AGOSTO.

Parmi les ouvrages reçus dont il sera rendu compte dans une prochaine livraison, nous tenons à signaler dès maintenant à nos lecteurs le remarquable travail historique de M. l'abbé H.-A. Scott, *Notre-Dame de Sainte-Foy*. Notre revue a déjà, on se le rappelle, donné en primeur un des chapitres les plus intéressants de ce travail.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. DUMONTIER.

QUÉBEC : — Imprimerie S.-A. DEMERS, N° 30, rue de la Fabrique.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome I NOVEMBRE 1902 N° 11

LA QUESTION SOCIALE

ET

L'ENCYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

(Deuxième article)

L'USURE

Nous voici en présence de la seconde plaie signalée par le Souverain Pontife. Il nous est impossible, dans un seul travail, d'étudier une des questions les plus discutées. Essayons de réduire autant que faire se peut le sujet qui nous occupe, aux proportions les plus restreintes. L'usure est un intérêt que l'on perçoit en raison du capital prêté et sans aucun autre titre que le prêt lui-même. Il ne m'appartient pas de traiter les principes théologiques du prêt à intérêt. Il me faudrait rapporter les opinions les plus diverses.

L'usure a été condamnée à plusieurs reprises par l'Eglise. Benoît XIV, dans l'Encyclique *Vix pervenit* du 1er novembre 1745, explique la nature de l'usure et en condamne l'usage.

Le genre de péché qui s'appelle usure et qui a sa place et son siège propre dans le contrat de prêt, *in contractu mutui*, consiste en ce que celui qui a prêté exige en *vertu du prêt* dont la nature est qu'on rende seulement ce qui a été reçu, qu'il lui soit rendu plus qu'il n'a donné, et en conséquence il prétend qu'il lui est dû — en raison du prêt — un certain lucre en sus du capital. Par conséquent tout bénéfice qui excède le capital prêté est illicite et usuraire.

Tel est le résumé de la doctrine catholique, et un savant dominicain allemand, le R. P. Weiss, ne craint pas d'affirmer que cette vérité est un dogme de foi. Il ne faut pas cependant croire que tout intérêt soit illégitime. Il peut, en effet, se rencontrer des circonstances extrinsèques qui rendent parfaitement légitime la stipulation d'un dédommagement. Je dis circonstances extrinsèques, c'est-à-dire distinctes du prêt lui-même. C'est ce que Benoît XIV ajoute lui-même :

Après cela, on n'entend pas nier le moins du monde qu'il puisse parfois se rencontrer, dans le contrat de prêt, des titres, comme l'on dit, qui ne soient pas du tout intrinsèques à la nature du prêt, et en vertu desquels surgit une cause tout à fait juste et légitime d'exiger quelque chose au-dessus du capital.

Ces causes sont connues de tous ceux qui ont ouvert un livre de théologie. C'est le dommage subi *(damnum emergens)* — la privation d'un gain légitime *(lucrum cessans)*— le risque couru *(periculum sortis)*. On peut ajouter aussi la loi civile qni détermine parfois le taux légal ; et Rome

consultée a répondu de ne pas inquiéter les fidèles qui perçoivent un intérêt qui ne dépasse pas le taux fixé par la loi.

La raison de ces exceptions est facile à saisir. Je suis obligé de donner une compensation à celui que j'ai privé par ma faute d'un gain réel. Or celui qui me prête une somme quelconque, vu les circonstances actuelles, subit un dommage, manque une opération de commerce, ou s'expose à des risques divers. Il est donc juste de compenser par un intérêt le tort qu'il subit à cause de mon emprunt.

Pendant longtemps, on ne connut que l'usure ordinaire ; c'est elle seulement dont l'Eglise s'occupe dans ses condamnations. Au cinquième Concile de Latran, dans la Bulle *Inter multiplices*, l'usure est ainsi définie :

(Elle) consiste précisément en ce que, sans aucun travail, sans frais, sans aucun péril, on s'applique à acquérir un bénéfice et un intérêt de l'usage d'une chose qui ne produit rien.

Mais le progrès a multiplié les formes sous lesquelles cette plaie s'est manifestée. Léon XIII nous en avertit.

Elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme, par des hommes avides et d'une insatiable cupidité.

Cette autre forme de l'usure, nous la voyons se réaliser dans ces coups de bourse, ces jeux qui en quelques instants créent des fortunes colossales et laissent dans la misère des familles entières. N'est-ce pas l'usure qui fait créer ces sociétés financières à capital fictif, pour exploiter des entreprises qui n'existent que dans l'imagination de chevaliers d'industrie ? Ne faut-il pas dire la même chose de ces opérations de Bourse qui consistent à faire hausser ou baisser à volonté les différents cours sans raison sérieuse,

grâce à une rumeur habilement répandue et dont l'auteur profite pour réaliser des bénéfices qui, en toute franchise, doivent s'appeler bénéfices usuraires. Elles réalisent trop fidèlement la définition du Concile de Latran : sans autre travail que celui d'une fausse nouvelle, sans autres frais que ceux d'une dépêche mensongère, sans autre péril que celui de gagner des millions, on retire un bénéfice d'une chose qui ne produit rien. C'est ce que Balmès, dans son cours de Philosophie élémentaire (Ethique, Nos 192-193), résume ainsi :

Le principe fondamental de la loi contre l'usure est le suivant: L'on ne peut exiger un fruit de ce qui ne le produit pas. A bien regarder la chose, l'interdiction de l'usure est une loi qui a pour but d'empêcher les riches de vivre aux dépens des pauvres, et ceux qui ne travaillent pas d'exploiter ceux qui travaillent.

LES MONOPOLES

A tout cela, dit Léon XIII, il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce devenus le partage d'un petit nombre.

Le mal signalé par le Souverain Pontife est encore un des prétendus bienfaits de l'esprit révolutionnaire. Sous prétexte de liberté, Turgot abolit les corporations ouvrières. Elles détenaient, dit-on, le monopole du travail, et l'on croit avoir couvert à tout jamais de ridicule l'ancien état de choses, quand on a rappelé la fameuse dispute des cuisiniers et des rôtisseurs. A ces derniers le privilège de rôtir un poulet ! Une connaissance élémentaire du moyen-âge suffit pour répondre à cette plaisanterie : à côté des corporations, des jurandes, il y avait des villes libres où le travail échappait au contrôle des corps de métier. Jamais

nos pères n'ont connu cette centralisation, entre les mains de quelques individus, du travail ou des matières premières qui servent au travail. Ce désordre est la conséquence fatale de l'usure. Grâce aux opérations de Bourse, la richesse s'est accumulée entre les mains de quelques fortunés ; au moyen des sommes fabuleuses dont ils pouvaient disposer ils ont accaparé telle ou telle marchandises à leur gré. C'est ainsi qu'un seul syndicat, il y a quelques années, s'est rendu maître du cuivre dans le monde entier et a imposé ensuite le prix de vente sans tenir compte s'il répondait au prix d'achat. Nous voyons aujourd'hui les pétroles soumis à la même loi tyrannique ; demain tous les paquebots appartiendront au même armateur. A première vue on peut se demander ce qu'il y a de défendu dans cette façon d'agir. L'argent m'appartient, dira le capitaliste, je l'emploie à ma fantaisie. S'il me plaît d'acquérir telle marchandise, qui donc peut m'en empêcher et même limiter mon pouvoir. C'est la lutte pour l'existence, il y a des vainqueurs et des vaincus, c'est la loi imposée par la nature.

Avant dè répondre directement, voyons le résultat de ces puissants syndicats. Les petits commerçants sont obligés d'accepter les prix qu'on leur impose. Le capitaliste pourra facilement baisser ses prix, il gagnera toujours sur la quantité, son prix de revient étant de beaucoup inférieur. Au besoin il consentira à une perte momentanée, sa concurrence écrasera le petit industriel qui ne pourra tenir quelque temps qu'en diminuant autant que possible le prix de revient, en baissant par conséquent le salaire de l'ouvrier. En dernière analyse c'est le travailleur qui souffre, qui est la victime de ces accaparements. En effet le grand capitaliste vise non seulement au monopole des matières

premières, mais il veut aussi le monopole du travail. L'ouvrier devra accepter les prix qui lui seront offerts, ou mourir de faim. En dehors de cette alternative il y a la grève, dernier argument en faveur de l'ouvrier opprimé ; mais n'est-ce pas là encore un de ces remèdes dont il est mieux d'user le plus rarement possible ?

Mais abordons la question de front. Ici j'avoue que la tâche est difficile. Les objections qui militent en faveur des monopoles paraissent sérieuses, et la plus forte peut bien se résumer ainsi : Chacun a droit d'employer son argent comme il le veut, et surtout au mieux de ses intérêts. — C'est un droit que je ne saurais contester. Mais ce droit n'est pas seul. Si un particulier mérite d'être respecté, la généralité des individus ne saurait lui être inférieure sous ce rapport. Bien plus, le droit de la communauté l'emporte sur un droit privé. La question a été posée d'une façon concrète au sujet des landlords d'Irlande. Sans remonter à l'origine de leur fortune, et en la supposant légitime, peut-on leur concéder le droit de chasser du jour au lendemain leurs fermiers, abandonner la grande culture, pour ne faire que de l'élevage. Ils sont chez eux, ils changent l'administration de leurs biens, ils suppriment la main-d'œuvre, au moins en partie, dans tout un comté par exemple. Que vont devenir toutes ces familles ? Il est impossible qu'elles pourvoient à leurs besoins par un autre travail. L'intérêt général ne permet-il pas à l'Etat d'intervenir dans ce cas ; ne serait-ce que pour imposer une certaine lenteur dans ce changement que les propriétaires voulaient radical et immédiat ? Voilà un exemple qui nous montre que parfois la liberté individuelle peut être entravée d'une façon légitime lorsqu'elle est opposée

au droit de la communauté. Que dire maintenant de ces monopoles qui, tout d'un coup, sans transition aucune, diminueraient le salaire de tout un corps de métier et deviendraient un danger pout toute une ville, une contrée ? Ne serait-il pas permis d'appliquer le même principe ?

Mais le vrai danger n'est pas encore là. Ce que vise le monopole, c'est plus encore le prix de vente que la main-d'œuvre. Etant seul propriétaire d'une marchandise il impose ses prix et réalise d'énormes bénéfices. Ce droit est-il incontestable ? En aucune façon. En effet, il est un principe dont on semble ne tenir aucun compte, c'est celui du *juste prix.* Chaque chose a une valeur déterminée qui peut subir certaines fluctuations, mais qui ne peut varier indéfiniment en plus ou en moins sans porter atteinte à la justice. On ne peut pas monter à son gré la valeur d'un objet. Pour le vendre vous avez à tenir compte des matières premières employées, du travail pour les manufacturer et les rendre aptes au commerce, des instruments qui se détériorent, des ateliers et magasins et autres frais généraux. Vous y ajouterez un bénéfice raisonnable pour le patron, l'intérêt de l'argent qu'il immobilise dans cette entreprise, une réserve en vue des pertes possibles. Voilà des titres qui légitiment le prix de vente. Mais vendre plus cher un objet, uniquement parce que seul vous pouvez le fournir, n'est pas un titre suffisant à un bénéfice supplémentaire. Or n'est-ce pas là le dernier mot de toutes ces entreprises colossales, qu'on les appelle monopoles, syndicats, *trusts ?*

Nous venons à peine d'ouvrir l'Encyclique *Rerum novarum* et déjà nous nous sentons à l'aise dans ces questions si difficiles. Depuis longtemps toutes les écoles d'économie politique ont voulu apporter leurs solutions à ces problèmes

obscurcis par les passions humaines ; leurs efforts n'ont servi qu'à rendre ces solutions plus incertaines. Il était temps que le Pape, gardien du dépôt de la foi, vînt annoncer au monde la vérité. Il prend la parole, et dès les premiers mots il dénonce avec l'assurance que lui donne l'assistance divine, les causes du mal dont souffre notre société moderne. Aussi, avec raison affirme-t-il que « la question qui s'agite « est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la « religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver « jamais une solution efficace. »

A. Nunesvais, pr. St-V.

LA TIMIDITÉ

À PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

(Suite et fin)

III

La timidité ne se borne pas aux crises, elle constitue un état mental particulier qu'il nous reste à étudier. M. Hartenberg y distingue deux facteurs : la *sensibilité naturelle* et le *retentissement mental secondaire* de l'accès émotif.

Le timide présente une sensibilité profonde, vive, affinée, pour mieux dire il a de l'hyperesthésie affective. Le moindre incident l'impressionne, le plus léger accident le meurtrit, un rien le terrasse. « Il est, observe Stendhal, d'une excessive délicatesse, de « cette délicatesse que l'inflexion d'un mot, un geste inaperçu met « au comble du bonheur ou du désespoir. » Tout le déconcerte ou l'effarouche. Il vibre au moindre souffle, mais, comme l'écrit très bien M. J. Clarcke, « toute vibration lui est une souffrance. »

Cet excès de sensibilité donne au timide une rare perspicacité, une *clairvoyance* aiguë. Il pénètre les sentiments les plus intimes, il devine les pensées les plus secrètes des autres hommes à travers un masque qui nous semble impassible. Mais, hâtons-nous de le remarquer, un tel flair n'a rien de merveilleux ni même de précis : il est purement empirique, s'appuie non sur des preuves et des réalités, mais sur des impressions et des présomptions, il est sûr de lui-même mais n'a rien d'assuré en soi, il a la valeur du vague sentiment qui l'inspire.

La susceptibilité de la conscience entraîne dans la vie pratique de graves conséquences : elle se traduit par une extrême délicatesse de conduite et par les raffinements excruciants du *scrupule*.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce vice rongeur qui torture tant d'âmes, d'ailleurs honnêtes, simples et belles. Bornons-nous à noter que le scrupule sévit aussi bien dans les questions positives d'argent que dans les affaires de conscience. Il y a des timides qui n'osent jamais réclamer une dette, demander des honoraires, il y en a qui deviennent incapables de subvenir à leurs besoins par cette crainte terrifiante des *affaires d'intérêt*.

On peut rapprocher du scrupule la honte et la pudeur par sympathie. On en arrive à souffrir plus cruellement qu'autrui d'un mal qu'on n'a pas commis. Parle-t-on devant le timide d'un forfait, d'une indélicatesse, il s'émeut et rougit comme le vrai coupable.

Malgré tout, il garde la pudeur de ses sentiments et s'efforce de cacher aux yeux de tous son extrême sensibilité. Il n'a pas peur des moqueries, mais il craint de mettre son âme à nu, de l'exposer à la profanation du vulgaire, de ne pas exprimer exactement, simplement des sentiments sincères. Comme le dit un auteur, M. Dugas, « ce n'est pas un vaniteux, c'est un délicat. »

Cependant la peur du ridicule joue aussi son rôle dans la conduite complexe du timide. Et elle entraîne forcément une attitude raide, fausse et gauche, l'absence de naturel et d'abandon.

Telles sont les principales modalités que présente la délicate sensibilité des timides. Celle-ci à son tour a une action sourde et constante sur les facultés psychiques, et il nous reste à examiner ce retentissement secondaire dans les trois domaines de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté.

Le timide n'est pas seulement déprimé par la peur, il *se sait* timide. Et la conscience de cet état qui le rend inférieur aux autres dans les rudes combats de l'existence et constitue une véritable infirmité morale affecte douloureusement le patient et jette un voile de tristesse sur toute sa vie.

Mais sa mélancolie n'est pas constante, et les degrés en varient à l'infini. Pour bien dire, le timide n'est triste que lorsqu'il est abandonné à lui-même, dans la solitude, loin des hommes et des

affaires. La vie sociale l'arrache d'ordinaire aux pensées déprimantes, à la désespérance, et il retrouve dans le commerce de ses semblables l'insouciance et la gaîté. Le fond de la nature psychique n'en reste pas moins esclave d'une humeur sombre dont les éclats sont à redouter quand le sujet est seul et peut s'analyser et méditer à loisir.

Le pessimisme est le fruit naturel de la tristesse ; non pas le pessimisme à froid des raisonneurs, le système d'un Schopenhauer, mais une disposition instinctive à *broyer du noir*, à voir le seul mauvais côté des choses.

A force, dit notre auteur, de sentir qu'on est mal fait, on finit par trouver que le monde tout entier est mal fait. Du pessimisme à la misanthropie, il n'y a qu'un pas. Mécontent de l'humanité, le timide est bien près de la détester, si une bonté de cœur native ne combat pas cette tendance. Mais les hommes pour lesquels il ressent le plus d'aversion, ce sont précisément ceux-là qui possèdent au plus haut degré les qualités qui lui manquent, l'assurance, l'audace, l'énergie dans l'action. Il y a là, chez le timide, qui est un intellectif pur le plus souvent, une antipathie instinctive et irrésistible à l'égard des individus du type actif.

Incapable de se mettre à la hauteur de ces êtres pratiques, le timide se venge intérieurement : il couronne sa jalousie d'orgueil. Aigri et humilié, il se rend le témoignage qu'il est l'homme juste et bon : n'est-ce pas insuffisant pour la satisfaction de la conscience et la digne revanche des déceptions de la vie ? M. Dugas se plaît à atténuer la gravité de la faute :

Le timide, dit-il, se console d'être mal jugé : c'est qu'au fond, il n'accepte pas les jugements qu'on porte sur lui, mais les revise intérieurement... Nous pouvons souffrir dans notre vanité de n'être pas appréciés à notre valeur, mais le sentiment de notre valeur méconnue a aussi sa douceur secrète, et l'orgueil satisfait ne sent plus les petites piqûres de l'amour-propre... Le timide se raidit intérieurement contre les humiliations qu'il subit. Il se juge méconnu, incompris, et s'accorde à lui-même l'estime qu'il se persuade que les autres ne lui refuseraient point s'ils pouvaient le connaître [1].

---

1 — *Op. cit.*, p. 108.

Ces mauvais sentiments d'orgueil et de misanthropie n'étouffent pas au cœur du timide d'autres sentiments contraires, et bons, la bienveillance, la douceur, l'humilité, l'indulgence. Les premiers sont apparents et en surface, les autres forment le fond de la nature. Ces propriétés primitives du caractère se trouvent souvent cachées par les sentiments malveillants que fait naître l'infirmité de la sensibilité.

De sorte, dit très bien le Dr Hartenberg, qu'il faut distinguer chez le timide deux physionomies : d'une part le visage naturel, affectueux, bienveillant, cordial ; et d'autre part le masque dont il se revêt sous l'influence de l'émotion ; masque dur, rébarbatif, hautain, mais qui n'est qu'un masque, et qu'on fait tomber sans peine, si l'on sait s'y prendre, avec un mot, un regard, un sourire.

Le retentissement de l'émotion sur la vie intellectuelle est proportionné à cette vie même. Chez les paysans, chez les manœuvres, il est faible ou nul ; chez les citadins, chez les gens du monde, il est d'autant plus profond que l'intelligence est plus affinée, ouverte, cultivée.

La timidité a pour premier effet de développer la vie intérieure. Le sujet découragé par les accidents du dehors se replie sur lui-même et se regarde vivre. Il fait de l'*auto-analyse* à jet continu et en arrive fatalement aux pires rêveries de l'idéologie. Sa personnalité se dédouble : il y a d'une part celle qui sent, de l'autre celle qui en poursuit l'observation. M. Dugas a mis le phénomène en plein relief :

Tandis que le timide parle et agit comme les autres hommes, il garde sa pensée personnelle, ses sentiments intimes. Il ne ressemble pas aux autres, il n'en est pas bien compris ; bientôt même, il ne cherche plus à l'être. Il lui plaît de mener une vie cachée ; sa devise est celle de Descartes : *bene vixit qui bene latuit ;* il aime à se réfugier dans cet asile impénétrable du cœur que rien ne peut violer ; il est fier d'être entièrement lui-même et jaloux de le rester. En même temps qu'il fait ainsi deux parts de sa vie, qu'il joue bien ou mal, dans le monde, son rôle de parade et s'applique, seulement vis-à-vis de lui-même, à être vrai et sincère, le timide exerce, dans le développement de sa vie personnelle elle-même, sa faculté ou sa manie de dédoublement. Dans son for intérieur, il mène encore de front deux vies :

la vie vécue et la vie pensée, la *sensation* et la *perception* (Stendhal). Il se forme en lui, à côté du moi sentimental, naïf et spontané, tout élan et tout flamme, un moi réfléchi, froid et raisonneur, souvent ironique, qui suit en détaché et en curieux les passions de l'autre [1].

La culture exclusive du *moi* conduit nécessairement à l'*égotisme*, cette religion malsaine qui prétend diriger les générations nouvelles dont elle flatte les faiblesses et les vices et qui a trouvé dans Maurice Barrès un apôtre si ardent et un propagandiste si dangereux. Rendons grâces au bon sens du Dr Hartenberg qui signale la vraie raison du succès des romans à thèse :

L'égotisme propose l'orgueil à des orgueilleux, la sensibilité à des sensitifs, des règles de vie à des irrésolus. Il leur présente, sous une séduisante élégance, à la fois des théories ingénieuses et des pratiques subtiles pour atteindre au double but des voluptés intérieures et des satisfactions matérielles. C'était plus qu'il n'en fallait pour assurer le succès du culte du moi.

L'égotisme n'est qu'une forme du *dilettantisme :* c'est la plaie dévorante de notre siècle. L'égotiste est un dilettante de la vie intérieure : il veut jouir, recevoir, tout ramener à soi, ne rien donner aux autres, ne rien produire. Partout où son activité s'étend, il entend donner à sa sensibilité insatiable des occasions d'exercice, des vibrations nouvelles, inattendues. Maurice Barrès a nettement marqué son but en ces termes :

Il faut sentir le plus possible, en analysant le plus possible. Je veux recueillir tous les frissons de l'univers, je m'amuserai de tous mes nerfs. Il faut mettre sa félicité dans les expériences qu'on institue et non dans les résultats qu'elles semblent promettre. Amusons-nous aux moyens, sans souci du but [2].

L'orgueil et la sottise du dilettante font horreur, et ils ont trouvé dans un maître écrivain, Paul Bourget, un juge sévère dont il est opportun de rappeler ici les pages célèbres du *Disciple :*

Ce nihiliste délicat, comme il est effrayant à rencontrer, et comme il abonde ! A vingt-cinq ans, il a fait le tour de toutes les idées. Son esprit

1 — *Op. cit.*, p. 72.

2 — *L'homme libre.*

critique précocement éveillé, a compris les résultats derniers des plus subtiles philosophies de cet âge. Ne lui parle pas d'impiété, de matérialisme. Il sait que le mot *matière* n'a pas de sens précis, et il est d'autre part trop intelligent pour ne pas admettre que toutes les religions ont pu être légitimes à leur heure. Seulement, il n'a jamais cru, il ne croira jamais à aucune, pas plus qu'il ne croira jamais à quoi que ce soit, sinon au jeu amusé de son esprit, qu'il a transformé en un outil de perversité élégante. Le bien et le mal, la beauté et la laideur, les vices et la vertu, lui paraissent des objets de pure curiosité. L'âme humaine tout entière est pour lui un mécanisme savant et dont le démontage l'intéresse comme un objet d'expérience. Pour lui rien n'est vrai, rien n'est faux, rien n'est moral, rien n'est immoral. C'est un égoïste subtil et raffiné dont toute l'ambition consiste à « adorer son moi, » à le parer de sensations nouvelles [1].

Mais nous voilà un peu loin de notre sujet. Il est temps d'y rentrer et d'étudier, après les manifestations motrices et sensibles, celles de la volonté dans l'accès de timidité.

Le premier et comme instinctif effort du timide tend à cacher son émotion. Mais il n'est pas facile de dissimuler le trouble intérieur ou du moins son expression sensible. Il y a des fonctions qui échappent complètement à l'influence de la volonté. Tous les phénomènes qui dépendent de la vie organique sont hors de son action, ne peuvent être ni arrêtés ni modérés. Au contraire, ceux qui se rapportent à la vie de relation peuvent être plus ou moins maîtrisés.

Aussi le timide ne pourra pas supprimer l'angoisse, les palpitations, la sueur froide, mais il arrivera à commander ses muscles et ses nerfs, il pourra être calme, respirer régulièrement, parler tranquillement, marcher d'un pas égal, agir posément et si bien régler ses actes que nul ne soupçonnera l'orage intérieur.

Mais une telle contrainte n'est ni facile ni durable. Il est rare qu'elle ne donne pas à toute l'attitude, aux mouvements, aux gestes quelque chose d'emprunté, de raide qui n'a rien de naturel. Et les timides sentent mieux que personne cette incorrection.

---

1 — *Le Disciple*, préface.

Pour obvier à la difficulté, la plupart jouent de ruse, on ne peut dire d'audace, et prennent des attitudes factices. Il y a le *timide bourru*, tel que se dépeint Jean-Jacques Rousseau dans ses *Confessions :*

Ma sotte et mauvaise timidité que je ne pouvais vaincre, ayant pour principe la crainte de manquer aux bienséances, je pris, pour m'enhardir, le parti de la fouler aux pieds, je me fis cynique et caustique par honte ; j'affectai de mépriser la politesse que je ne savais pas pratiquer [1].

Il y a le *timide hautain et orgueilleux*, le *timide agressif*, le *timide ironiste et railleur.* Certains timides sont *humbles* jusqu'à l'excès, *polis* jusqu'à l'obséquiosité ; mais leur extrême condescendance est toute extérieure et de surface et, s'ils vous accordent tout en apparence, ils sont prêts à tout reprendre en réalité.

Il n'y a aucune vérité dans ces attitudes. Et l'expression du sujet contraste absolument avec son sentiment intime. Quand il se montre agressif, il n'est pas sincère : il manifeste une hardiesse factice, mais c'est un effet de sa timidité. Ne croyez pas davantage à son humilité : c'est une feinte pour mieux vous jouer.

Le contraste, écrit M. Dugas, entre l'attitude humiliée du timide et ses sentiments de fierté intérieure, est analogue à celui qu'on a signalé entre sa bouderie agressive et ses sentiments de bienveillance et de respect. Le timide, aspirant à la sympathie d'autrui, sans pouvoir l'atteindre, conçoit, suivant son humeur, du découragement ou du dépit. Le découragement se traduit par l'humilité, le dépit par la hauteur : mais ni l'une ni l'autre de ces attitudes n'exprime les sentiments vrais du timide [2].

Ce peureux ne sort pas souvent de son caractère : il ne singe le brave que rarement, et dans les occasions inévitables. Toute sa préoccupation est de fuir ces occasions où la sensibilité défaille. Il évite soigneusement de marquer sa place, de se prononcer, de prendre une détermination ferme, de faire une démarche, il se

1 — *Confessions*, 2e partie, liv. VIII.

2 — *Op. cit.*, pp. 107-109.

réfugie le plus souvent dans l'abstention et recherche l'isolement avec obstination.

Mais il y a des cas où le timide ne peut pas reculer, où il est engagé forcément, où il doit contrarier la nature et payer de sa personne. Il marche alors, comme malgré lui, et son infirmité s'accuse sous la forme discrète de l'*inhibition*.

On désigne ainsi l'interruption qui se fait entre l'idée et le mot, la pensée et le geste, la volonté et le mouvement. C'est un arrêt du flux vital dans les voies nerveuses dont on ignore absolument le mécanisme, en dépit des belles explications de Brown-Séquard. Mais il se produit continuellement chez certains sujets et a de redoutables conséquences. Il paralyse net la volonté, il retient le mot sur les lèvres, le geste qui s'ébauchait. *On n'ose pas !* Une réflexion sérieuse, un mot d'esprit surgit : le timide ne la produit pas, il n'ose. On lui rend service : il ne formule pas le remercîment qui est dans son cœur, il n'ose, et la vie se tisse de ces faiblesses et de ces lâchetés qui valent des injures et déconsidèrent un homme.

Parfois le timide parle, mais il ne va pas au bout de sa pensée : il n'ose l'exprimer entièrement. Il biaise, s'arrête, se restreint, se contredit même. L'accord est plus ou moins rompu entre son intelligence qui voit juste et sa volonté qui défaille et n'ose.

La langue arrive à ne plus traduire la pensée, à l'altérer, à la déformer.

Le sujet a préparé une phrase, une attitude, et c'est une autre phrase qu'il prononce, une autre attitude qu'il adopte. Il voulait être ardent, il est glacial ; affectueux, il est sceptique ; autoritaire, il est docile. Il est venu pour faire des reproches : il s'en va en faisant des excuses. Cette impuissance à exprimer et à soutenir son opinion conduit les timides jusqu'au mensonge. *(Hartenberg)*.

Notons enfin les accès de témérité, les *décharges explosives*, les impulsions soudaines auxquels se laissent aller les timides après une longue période de contrainte. Ce sont là des crises exceptionnelles, et qui n'enlèvent rien au caractère réservé et peureux des timides.

Quel est, après la crise normale, après l'accès émotif, l'état mental du timide? Il présente plusieurs phases successives. La première est caractérisée par le calme physique et psychique, par le soulagement et l'apaisement. Cette détente, où la sensibilité reprend en quelque sorte son niveau, est très courte et suivie d'une phase de colère et de révolte. Le timide réfléchit, et, considérant les conséquences désastreuses de sa réserve, de ses faiblesses, il s'irrite violemment contre son mal et contre lui-même. L'intelligence retrouve toute sa lucidité, toute sa puissance, quand la volonté n'a plus à la seconder : elle voit nettement ce qu'il y avait à dire, ce qu'il y avait à faire, et elle en donne un tableau si complet, si suggestif qu'on s'étonne de n'avoir pas répondu à ses indications. Il est trop tard.

Une nouvelle phase surgit alors, celle de la volonté qui se reprend et promet d'être ferme et fidèle à elle-même : ce sont des engagements intérieurs, des résolutions, des promesses, des intentions héroïques. Hélas ! la durée en est éphémère. L'exaltation tombe vite et fait place à la dépression et la crainte qui restent, malgré tout, la caractéristique du timide.

IV

Nous arrêterons ici notre rapide examen de l'ouvrage de M. Hartenberg. Les premiers chapitres, que nous venons d'analyser, nous donnent une suffisante notion du sujet tel que l'auteur l'a compris. Les autres ont trait à l'évolution, à l'étiologie, aux variétés normales et pathologiques, à la thérapeutique, et intéressent plus la médecine que la philosophie.

Notre jeune et savant confrère a tout spécialement étudié la forme de timidité désignée vulgairement sous le nom du *trac* des artistes, des conférenciers, des musiciens, des prédicateurs. Il a accumulé sur ce point les renseignements les plus divers, compulsant les livres ou s'adressant directement aux écrivains ou aux

acteurs. Le travail est assurément original, amusant, mais sans portée scientifique.

C'est la note que nous jugeons dominante, contrairement à la prétention de l'auteur qui s'accuse çà et là et semble plus haute. Il est dur pour les philosophes qui se bornent à faire de l'introspection et ignorent les merveilles du thalamus, des frontales et des centres de l'écorce cérébrale.

La timidité, dit-il, a été presque universellement négligée par les chercheurs. *Je ne connais que la seule monographie de M. Dugas, récemment parue, qui lui soit consacrée:* c'est une étude d'introspection à peu près pure, pleine d'observations fines et d'analyses pénétrantes, excellentes quant au côté subjectif de la question, *mais où la partie physiologique et clinique fait entièrement défaut.*

Le Dr Hartenberg est sévère pour M. Dugas, car il lui doit la meilleure partie de son livre, où les extraits du philosophe forment de brillants et incomparables joyaux. Mais il est encore plus sévère pour lui-même, car la physiologie qu'il nous apporte n'a rien de précis ni de nouveau, et la philosophie dont il l'agrémente est plus que faible, elle est vieille d'un siècle. Qu'on en juge.

Avant tout, écrit notre jeune confrère, ce travail est un essai de psychologie positive et moderne, de *psychologie scientifique* en un mot. On sait que, depuis une vingtaine d'années environ (sic) une évolution considérable s'est accomplie en matière de psychologie. Se dégageant peu à peu des nuages de la métaphysique et des abstractions (sic) de la méthode introspective pure, l'étude de la pensée humaine a bénéficié de la clarté et de la précision des méthodes scientifiques objectives, et la psychologie s'est déplacée progressivement *pour passer du domaine de la philosophie sur le domaine de la science.*

Autrefois la psychologie était la « science de l'âme. » Le philosophe classique, en effet, supposait l'existence d'une âme, *entité abstraite, indépendante et affranchie de toutes conditions matérielles, de toutes relations corporelles,* dont il passait en revue les grandes facultés, la sensibilité, l'intelligence, la volonté. Son observation, directe ou indirecte, était toujours *subjective,* c'est-à-dire qu'elle puisait uniquement ses documents dans les notions fournies au sujet par cette révélation « immédiate et intuitive » qui s'appelle la conscience... La psychologie était l'étude immatérielle, spirituelle (!), d'une

activité sans base et sans organe, l'étude d'une âme indépendante et libre, *affranchie des variations corporelles* et les dominant de son essence surhumaine (sic).

Bien différentes sont les doctrines du psychologiste moderne. Pour nous, cessant de maintenir une distinction entre l'âme et le corps, renonçant au « dualisme » de la philosophie classique, nous affirmons au contraire que *l'âme et le corps ne font qu'un*, ne sont qu'un même objet considéré de deux points de vue opposés. Mille faits de la vie courante, mille preuves tirées du laboratoire et de la clinique nous démontrent que les états de l'âme ne sont que des états du corps, et en particulier, d'un organe corporel *auquel est dévolu le privilège de la pensée* et de la conscience : le cerveau. *Et la psychologie se ramène* pour nous *à n'être plus que l'étude des fonctions de l'organe psychique, des fonctions du cerveau.*

Voilà une superbe profession de foi qui met notre auteur hors du pair, mais que nous ne lui envions pas. Elle ne lui attirera pas à coup sûr l'adhésion et les sympathies des psychologues et en particulier celle de M. Dugas auquel il a fait de si précieux emprunts. Elle manque de logique et pêche par la base. M. Hartenberg a été trop subjectif, il ne s'est pas rendu compte de son objet. Ne semble-t-il pas en l'air sur des fantasmagories, sur de vaines hypothèses qu'il prête à ses adversaires pour mieux les terrasser ? Et ne ressemble-t-il pas, sauf irrévérence, à Don Quichotte en lutte avec les moulins à vent ? C'est enfoncer une porte ouverte, par exemple, que de professer que l'*âme et le corps ne font qu'un.* Toute la philosophie ancienne, traditionnelle, classique, depuis Aristote jusqu'à saint Thomas, avec tous les scolastiques, enseigne que l'*âme est la forme du corps.* Notre auteur ne connaît-il que Cousin, Taine et Ribot et fait-il dater la philosophie de la révolution cartésienne ?

Mais n'insistons pas. L'auteur de la *Timidité* a subi la peine de son erreur, il a trouvé la punition de sa témérité. Après avoir renversé d'un geste dédaigneux la vieille philosophie qui était la « science de l'âme, » il a défini la psychologie nouvelle la « science du cerveau » et il s'en est constitué le pontife, le souverain grand maître.

Que nous a livré cette science superbe ?

On a vu son pauvre bilan au cours de notre étude, et on est heureux, en présence d'une telle insuffisance, de pouvoir s'appuyer sur les solides assises de la vieille philosophie.

Il serait cruel d'insister. Bornons-nous à tirer la morale de l'histoire.

Il ne suffit pas de détruire, il faut bâtir. Dans le domaine de la pensée, les seuls ouvriers utiles sont ceux qui travaillent à augmenter le trésor de nos connaissances, à grandir et à perfectionner l'édifice de la science.

La tradition est une vénérable chose, respectable jusque dans ses errements. Le passé prépare l'avenir. Et la modestie qui s'appelle la réserve est une vertu recommandable dans tous les travaux scientifiques, même dans ceux qui traitent de la timidité-

Dr Surbled.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Une nouvelle année scolaire. — Les recommencements de la vie intellectuelle. — Le département du grec et du latin. — Ce qu'il faut chercher dans les textes classiques. — L'étude de la langue ; l'intelligence des idées ; la reconstitution des réalités. — Que tout cela est éminemment pratique.

Voici déjà deux mois qu'une nouvelle année scolaire a commencé. Dans nos régions boréales, si les mois de juillet et d'août ont de chauds rayons et même de jolis sourires, qui fascinent plus d'un jouvenceau en vacances, l'automne a tôt fait de mettre fin à ces complaisances de la nature et de rappeler nos écoliers au devoir professionnel. Rayons et sourires, couleurs et parfums, brises caressantes et flots légers, tout cela est peu durable sous notre ciel inconstant. Septembre a des vents rudes qui flétrissent ; ses soleils mélancoliques tour à tour font rêver et donnent la nostalgie du livre ; octobre qui fait rougir et flamboyer nos forêts nous surprend déjà recueillis, et novembre nous trouve depuis longtemps studieux.

Donc, les collèges et les petits séminaires ont depuis deux mois ouvert leurs portes, et par toutes celles qui se sont ouvertes le flot des écoliers, débordant et tumultueux, a envahi nos asiles de la science. Quelques maisons ont été, paraît-il, inondées, et l'on se demande s'il ne faudrait pas enfin opposer une digue *désintéressée* à cet anormal débordement. Mais cette question, ce problème social, pour parler la langue des gens sérieux, n'est pas de ceux que l'on tranche, ou que l'on résout dans une incidente, ou par une digression, et nous revenons plutôt à cette consolante pensée que la vie intellectuelle, — traduisez la vie d'études, — a repris parmi nous son cours interrompu par nos deux mois de vacances ; que les cerveaux jeunes et vieux sont sous pression ; que partout sont ouverts ce que saint Grégoire de Nazianze en

son oraison funèbre de Césaire appelle les laboratoires de toutes sciences, et que là d'une main plus ou moins souple nos écoliers manipulent des idées, les universelles et les particulières, et en général toutes les catégories de l'entendement.



Or, l'on sait que dans ce vaste laboratoire, dans l'*ergastirion* classique du vingtième siècle, il y a un département et comme une chambre que plus d'un contemporain voudrait qu'elle fût désormais introuvable, c'est le département des langues anciennes, c'est la chambre du grec et du latin.

Ce vieux cabinet où s'est réfugié comme en sa tour d'ivoire le vieil esprit traditionnel, est aujourd'hui de toutes parts attaqué, assiégé, et si habilement qu'il ne faudra rien moins que la majesté sereine et comme l'insaisissable et l'indéfinissable puissance des grandes ombres qu'il abrite, pour le protéger efficacement.

Sans vouloir entrer aujourd'hui dans ces âpres discussions qu'a soulevées la réforme Leygues-Ribot, et où tant d'arguments ont été mille fois répétés, nous souhaiterions pourtant causer un peu de l'enseignement du grec et du latin, et rappeler au lecteur ce que l'on fait, ce que l'on peut faire dans ce département des langues anciennes où sont encore depuis deux mois réunis tant de nos enfants et de nos jeunes gens.

Ce département, d'ailleurs, est bien celui que dans le collège classique on fréquente le plus souvent et le plus longtemps. Et vraiment, de toutes les parties du programme des lettres il n'en est pas qui préoccupe autant l'esprit du maître, ni surtout qui sollicite plus constamment celui de l'élève que l'étude des langues grecque et latine. Aussi bien, cette étude est-elle à la base même de notre enseignement secondaire ; c'est sur elle que l'on fait reposer comme sur le plus solide fondement toute la formation littéraire de nos bacheliers. Une longue tradition qui s'obstine à ne vouloir pas finir, nous assure que c'est dans le commerce habi-

tuel de nos esprits avec le génie antique, que la pensée trouve les meilleures conditions de son développement artistique, s'assouplit et s'élève, se délie et s'affine davantage. Sans toujours nous rendre bien compte du pourquoi de cette persistante et indestructible tradition, nous croyons tous à la vertu mystérieuse de ces langues anciennes qui cachent sous leurs lettres de si divines choses ; nous faisons traduire sans relâche ces textes sur lesquels nos aînés ont aiguisé leurs regards ; volontiers nous, professeurs de grec ou de latin, nous estimerions perdue telle journée où l'esprit de nos élèves, emporté par je ne sais quel souffle capricieux, se serait égaré loin de Rome et d'Athènes, sans se poser une fois sur ces pages vénérées où nous croyons que s'est exprimée la sagesse ancienne.

Et certes, nous avons raison ! aimons bien nos vieux classiques ; faisons-les chérir, et, comme Philaminte, sautons au cou de tout homme qui aujourd'hui les cultive et les honore !

Mais, préoccupons-nous surtout de les bien faire connaître ; soyons attentifs à les bien expliquer à nos élèves. Croyons-le bien, si tant d'ennemis se sont élevés contre les humanités traditionnelles, si tant de fois on a dénoncé l'enseignement des langues anciennes, c'est que bien souvent cet enseignement n'a pas donné tout ce qu'il contient de vraiment efficace pour l'éducation des esprits, c'est que trop souvent peut-être on n'a pas su lui faire rendre ce qu'il promet, et comme en exprimer suffisamment la sève dont il doit nourrir les jeunes âmes.

***

Et d'abord, n'étudions pas le grec ou le latin pour cette seule fin de connaître ces deux langues. Ou bien, pour parler autrement, ne rapportons pas toute l'étude des anciens à la seule connaissance technique de leur langue, ni la traduction de leurs œuvres à la seule vérification de cette connaissance. Au reste, nous ne croyons pas que quelque part ici on borne à cela l'enseignement des lan-

gues anciennes, et qu'on s'imagine avoir démesurément ou assez ouvert l'esprit des enfants quand on y a fait entrer les éléments de la morphologie, ou les particularités des syntaxes grecque et latine, et quand on les a exercés quelques temps à une exacte application de tant de règles.

Sans doute, il est très utile, il est nécessaire d'initier les élèves aux secrets de la déclinaison et au jeu quelque peu compliqué des conjugaisons ; il est très utile, il est nécessaire de les faire sûrement manœuvrer à travers le potentiel et l'irréel, les causales et les concessives ; et nous soupçonnons même qu'ils trouvent un plaisir infini à faire mouvoir tous les ressorts d'un mécanisme aussi savant. Mais nous ne croyons pas que là soit le but ou le terme de l'enseignement des langues anciennes et de l'étude des auteurs grecs et latins.

On nous assure qu'en France, quand, il y a quelques années, une vague de philologie venue des régions profondes et embrumées de l'Allemagne passa sur elle, et que pour imiter les savants d'outre-Rhin, les suivre ou les dépasser, on se mit à fouiller et à agrandir tous les recoins de la linguistique, quand surtout on eut là organisé cette agrégation de grammaire qui prépara pour l'Université de si habiles spécialistes, on abusa quelque peu d'une science dont on venait de s'éprendre, on chargea d'un peu beaucoup d'observations grammaticales très érudites l'explication des auteurs grecs et latins ; on faillit presque ramener tout entière à ces recherches minutieuses l'étude des textes. Et l'on s'est plaint beaucoup pendant ces dernières années de l'orientation nouvelle et vraisemblablement fausse qu'en certains lieux on avait donnée aux humanités classiques, et l'on parle même de faire disparaître l'agrégation qui fut cause d'un si grand mal.

Certes, ici au Canada nous n'avons pas encore à redouter les excès de la science philologique ; les vents de l'Allemagne ne paraissent pas souffler encore dans la vallée du Saint-Laurent, et c'est tout autre chose que de l'érudition que nous apportent les brises froides et périodiques de l'est. Mais un danger analogue

à celui qu'ont couru les études classiques françaises ne pourrait-il pas menacer, quoique pour des causes différentes, les études classiques canadiennes? Et nous qui vivons si loin des bords du Rhin, et qui ne sommes pas même des agrégés, ne serions-nous pas exposés à réduire l'étude des auteurs à la simple traduction du texte et à son explication grammaticale ?

Cette explication grammaticale, et l'effort préalable ou simultané que fait l'élève pour découvrir le sens d'une page grecque ou latine, est sans doute le premier travail qu'il faut faire, et nous ne nions pas qu'il soit déjà très fécond et bien propre à délier l'esprit des enfants. Ce travail constitue une gymnastique puissante qui assouplit, comme fait l'autre pour le corps humain, tous les organes de la pensée, et l'on ne manque jamais de faire valoir ce très considérable argument quand on s'avise de défendre, pour les faire vivre à l'usage des générations d'aujourd'hui, les langues mortes. Mais encore peut-on croire que si à cette étude organique des langues mortes, et à la seule traduction des textes devait se borner l'étude des anciens, on n'aurait pas retiré des humanités classiques tout le profit, ni même le plus considérable qu'on en peut attendre.

Une fois en effet que le sens du texte classique a été bien mis au jour ; une fois que les formes et que les propositions ont été grammaticalement expliquées, et que l'on a soigneusement fait remarquer à l'élève ce qui peut intéresser l'étude générale de la langue, il reste à faire de ce texte une étude littéraire, à le commenter au point de vue des idées et des réalités qu'il enferme.

***

Non pas précisément qu'il faille séparer tout à fait l'étude grammaticale de l'étude littéraire et philosophique du texte. La nature des vocables et des tournures syntaxiques employés par l'auteur a toujours des rapports très étroits avec les questions de fond et d'art que soulève l'examen d'un texte. Et souvent l'auteur n'a eu recours à telle expression qui paraît plus extraor-

dinaire, ou à tel tour de phrase qui semble inaccoutumé que parce qu'il voulait produire un effet tout particulier de pensée et de style. C'est donc à démêler ces rapports des éléments d'une proposition avec le dessein de l'auteur ; c'est donc à faire voir comment un mot, ou telle façon de dire trahit telle ou telle intention de l'écrivain ; c'est donc à montrer comment telle construction grammaticale met mieux en lumière une pensée de l'artiste que le professeur pourra utilement employer quelque temps.

Aussi bien, la grammaire ne se suffit pas à elle-même ; elle ne doit pas être étudiée pour elle-même, mais uniquement pour nous permettre de mieux saisir et de mieux analyser toute la substance et tout l'art des grands écrivains. Entendue de cette façon, surtout dans les classes où l'esprit des élèves est apte à s'y consacrer, l'explication grammaticale toujours assez aride, offre beaucoup plus d'intérêt, s'imprègne de plus d'idées, s'anime d'une vie nouvelle, se colore même de toutes les nuances dont l'auteur a voulu comme faire briller sa pensée.

Au reste, on le sait, le style des anciens, leur façon de dire les choses est d'autant plus digne d'une étude attentive que ce style ou ces façons de dire diffèrent considérablement des procédés de nos langues modernes.

Ces anciens n'avaient pas comme nous le long héritage de réflexions et de spéculations philosophiques que nous ont transmis tant et de si studieuses générations ; ils n'étaient pas aussi subtilisés que nous l'avons été par une si longue suite de siècles d'une civilisation intense ; ils étaient en quelque sorte plus près que nous de la nature et des choses, et c'est pourquoi leur style emprunte surtout à la nature et aux choses ses formes et sa couleur. Tout prend corps et vie en leur langage, et c'est un plaisir, d'une saveur qui n'est pas banale, que de lire et de relire en leur texte d'une aimable naïveté ou d'une s'implicité charmante, ces classiques qu'au seizième siècle on estimait plus vrais que la nature elle-même.

***

Que s'il importe que le professeur rende compte de tout cela à ses élèves, et souligne au fur et à mesure ces qualités ou ces particularités de forme que l'on rencontre dans la lecture des ouvrages anciens, il ne faudrait pas tout de même qu'il se complût outre mesure dans cette étude du style, ni même qu'il lui accordât une trop minutieuse ou trop puérile attention. On s'est élevé à bon droit contre ces professeurs, ou contre ces rhéteurs qui font leurs plus chères délices de l'analyse et de l'étude des procédés du style, qui s'y attardent sans mesure, qui démontent sans cesse et qui classifient sans vergogne pour charger de leur énumération la mémoire des enfants, les plus naturelles constructions de la pensée, ou qui s'évertuent à admirer toujours, qui se vautrent dans l'enthousiasme, qui s'acharnent à faire voir partout le beau et le sublime. Ce sont eux sans doute qui sont coupables de la mauvaise réputation dont parfois a été, dont trop souvent est encore victime la littérature ; ils ont fini par persuader certaines gens que la littérature n'était pas autre chose qu'une affaire vaine et légère, toute de forme ; et certaines gens que l'on rencontre encore ne s'avisent pas assez souvent de penser que la littérature puisse être autre chose, qu'elle puisse être cette chose extrêmement sérieuse qu'elle est en effet.

Ce qui importe le plus, en littérature comme en tout autre domaine où s'exerce la pensée de l'homme, ce sont les idées. Nous ne concevons pas un enseignement littéraire où l'on s'occupe principalement à tourner des phrases, à défaire et à refaire des périodes. On n'apprend à écrire que si l'on apprend à penser, et c'est donc aux idées, à leur invention et à leur valeur aussi bien et plus encore qu'à leur expression artistique qu'il faut sans cesse ramener l'esprit des élèves.

Et donc, nous voulons dire que tout n'est pas fait, que l'essentiel reste à faire quand on a donné aux élèves la traduction littérale du texte, et qu'on a risqué devant eux une courte et solide étude des procédés du style. Il reste à pénétrer jusqu'à *la substantifique moelle*, comme disait Rabelais ; il reste à *comprendre*

les idées de l'auteur, c'est-à-dire à les soumettre à une sérieuse réflexion, à les méditer, à les analyser avec les élèves, à les apprécier, à faire voir quelle part de vérité elles enferment, et quelle d'exagération ou de fausseté. Il reste, en d'autres termes, à faire en classe l'étude philosophique du texte classique. Et qu'on ne s'effraie pas de ce mot très considérable. Il y a une philosophie que l'on peut adapter à toutes les intelligences. Monsieur Legendre en faisait ici même il y a quelques mois pour les humbles ; nous pouvons en faire en classe pour les imberbes de la sixième comme pour les plus graves rhétoriciens. C'est au professeur qu'il revient de doser la mesure, d'accommoder ses leçons à l'âge et au développement de ses auditeurs. Seulement n'oublions jamais que notre ministère consiste surtout à verser des idées dans l'esprit des enfants, ou à les y éveiller. Et dès lors, rappelons-nous bien que ce que nous demandons aux anciens ce n'est pas précisément le secret de leur syntaxe, mais c'est aussi, c'est surtout le secret de leur pensée, c'est quelque chose de leur esprit lucide et avisé, c'est une initiation à leurs habitudes intellectuelles, c'est tout ce qu'il y a de bon et de vraiment éducateur dans leurs œuvres, et dans leur civilisation. C'est donc cela même qu'il faut observer avec nos élèves et qu'il faut *expliquer*, quand nous traduisons ces œuvres, et que par celles-ci nous prenons contact avec cette civilisation.

Mais on le voit bien, on ne pourra fournir une pareille explication que si l'on prend le temps et le soin de rechercher tout ce qu'il y a de caché sous les textes que l'on fait traduire, que si l'on s'inquiète d'examiner de très près dans les multiples manifestations que nous en donnent les œuvres classiques cette vie de l'esprit qui était particulière aux grecs et aux romains, que si encore on s'entoure de toutes les informations qui aident à comprendre et à juger la civilisation des anciens. Il importe donc que le professeur se condamne lui-même à ce travail quelquefois pénible, mais toujours intéressant et fécond ; il importe surtout d'associer les élèves à ce travail, et de faire qu'ils ne négligent

jamais l'étude des idées qu'ils se sont efforcés de traduire, ni non plus l'étude des faits qui souvent se trouvent mêlés au développement des idées.

***

M. Gustave Fougères, maître de conférence en Sorbonne, examinant quelques-unes des faiblesses dont est coupable notre enseignement classique, écrivait l'an dernier dans la *Revue universitaire* [1], et avec assez d'à-propos, il nous semble, que « ce qui a le plus manqué à l'enseignement des langues mortes, c'est de faire une place plus large aux *réalités.* » Et M. Fougères entend par *réalités* « tout ce qui, dans une œuvre littéraire, est l'expression de la vie ambiante et du milieu concret [2]. » Les auteurs que nous étudions ont, en effet, vécu à un moment déterminé de l'histoire ; ils ont dans leurs écrits plus ou moins réflété telles ou telles préoccupations de leurs contemporains ; ils se sont fait l'écho de tels ou tels événements ; ils ont eux-mêmes disserté sur tous les graves accidents qui intéressaient leur vie nationale. Il est dès lors évident que l'élève n'aura qu'une très pauvre et trop incomplète intelligence de l'ouvrage qu'il traduit si le maître ne prend soin de bien reconstituer en leur place historique, et avec une précision toute scientifique les faits sur quoi roule le texte que l'on étudie. Il faut que professeurs et élèves se transportent résolument au temps et au pays où écrivait l'auteur, qu'ils aperçoivent bien dans leur imagination et comme sous leurs regards les hommes et les choses, qu'ils revivent en quelque sorte eux-mêmes ces âges disparus, qu'ils deviennent enfin pour plusieurs heures de vrais citoyens de l'antiquité. C'est par la vision des choses qu'ils arriveront à la claire intelligence des idées, et le professeur ne remplit pas bien tout son rôle qui passe légèrement, en

1 — *Revue univ.*, 15 oct. 1901, « Les réalités dans l'enseignement du grec, » page 226.
2 — *Revue univ.*, loc. cit.

se contentant de l'à peu près, sur les *réatités* que le texte rappelle à son esprit, et le sollicite de mettre sous les yeux de ses élèves. Faire abstraction de ces *réalités*, ou bien estimer qu'il n'est pas nécessaire ni même besoin de s'y attarder sous prétexte que les idées générales et le sentiment du beau sont tout ce qu'il faut rapporter du commerce des anciens, c'est croire qu'une œuvre littéraire peut impunément être arrachée au sol et au temps qui l'ont vue se produire, et où pourtant elle plonge de nombreuses et fortes racines.

« Détacher », en effet, « une littérature de toutes ces choses où elle adhère par d'innombrables filaments, c'est arracher un arbre à son terroir et en faire du bois sec. Les racines d'une littérature, c'est l'observation ; or l'observation ne se réduit pas à l'introspection. En dehors des idées abstraites et des sentiments généraux, elle capte les apparences multiples du milieu où elle pousse : elle s'en sature, elle en tire sa valeur complexe et ses couleurs ; les éléments de sa beauté sont faits des réalités qu'elle s'est assimilées [1]. »

Il faut donc ne pas dédaigner dans les œuvres antiques ce par quoi souvent elles s'expliquent le mieux, « ce qui en elles est l'expression de la vie dans sa fraîcheur et dans sa vérité. » Usons dès lors de tous les moyens qui sont à notre disposition pour rendre intéressante et vraiment intelligente l'explication des auteurs anciens. Les nouvelles éditions classiques seront d'un grand secours au professeur qui trouvera intercalées dans le texte de bonnes gravures, ou bien mis au bas des pages ou renvoyés à la fin du livre sous forme d'*index* tous les principaux renseignements historiques, géographiques, politiques, militaires, religieux dont il pourra avoir besoin. Ne négligeons pas non plus d'user souvent du tableau noir ; il nous servira à préciser, à faire voir et comme toucher du doigt ce que de simples explications verbales laisseraient peut-être insuffisamment apercevoir. Si nous expliquons un récit de bataille, ayons soin de bien faire voir le mouvement des armées, le geste de tel ou tel guerrier qui

1 — *Revue univ.*, loc. cit.

dans Homère, par exemple, ne combat pas comme font de vulgaires conscrits. Si nous traduisons un drame de Sophocle, disons à nos élèves comment était construit le théâtre où ce drame à été représenté, et dont on voit quelques vestiges attachés encore aux flancs de l'acropole ; mettons bien les acteurs en scène ; expliquons bien leur jeu, et les mouvements du chœur. Et ne pensons pas que nous aurons perdu notre temps si nous avons réussi à bien reconstituer ces choses, à bien remettre l'œuvre classique dans le cadre que l'auteur lui-même lui avait donné.

Au reste, nous en sommes sûrs, l'élève s'intéressera davantage à cette antiquité, qu'on aura rendu vraiment présente à son esprit, qu'il verra comme se lever sous son regard, et reprendre une vie nouvelle. Il la comprendra mieux, et surtout il rapportera de l'étude qu'il en aura pu faire un profit plus considérable. Non seulement il aura emprunté aux livres grecs et latins des idées générales qui intéressent l'esprit, mais encore il leur devra une intelligence plus précise et plus complète de l'histoire.

***

Nous avons déjà dépassé les limites qu'on nous accorde pour la causerie littéraire, et nous n'insisterons donc pas davantage sur ces idées que de bonne foi nous livrons au lecteur. Ce que nous avons voulu signaler surtout, c'est le sens éminemment pratique pour la formation des esprits qu'il convient de donner à l'étude du grec et du latin. Certes, nous ne nous flattons pas que ces observations puissent satisfaire l'extrême gauche des congrès pédagogiques, mais nous espérons que sans doute elles pourront rallier tous ceux qui respectent les traditions, qui ont horreur de la routine, et qui souhaitent tous les véritables progrès.

J.-Camille Roy, ptre.

CHRONIQUE DE FRANCE

C'est la honte au front, le dégoût aux lèvres, le mépris — un incommensurable mépris — au cœur, que je commence cette chronique. Les prévisions les plus pessimistes que la précédente faisait apparaître ont été dépassées. A vouloir tracer le tableau complet et détaillé des infamies commises depuis quatre mois par la gent officielle à tous les degrés, il faudrait un volume. Nous nous bornerons à résumer les traits les plus saillants.

C'est au cri abject de : *à bas la calotte !*, que la sectaire majorité de la Chambre des députés, élue sous la pression officielle la plus éhontée, a salué l'élection à la présidence de son digne représentant, M. Bourgeois. Bien loin de chercher à réagir contre ces tendances subversives, M. Loubet, qui est censé le chef de l'Etat, mais qui n'est en réalité que le docile instrument des Loges maçonniques, M. Loubet s'est empressé de choisir son ministère parmi ce qu'il y a de pire dans le mauvais :

A l'Intérieur et aux Cultes et comme président du Conseil, un M. Combes, sénateur obscur et sans autre notoriété que celle de farouche « anticlérical, » persécuteur d'autant plus acharné des catholiques et du clergé que, dans son enfance besoigneuse élevé gratuitement par des prêtres, il est un renégat, ayant jadis porté la soutane dans un séminaire du diocèse d'Alby ; — au Commerce, un autre renégat, le Sr Trouillot qui n'a pas, toutefois, comme son chef de file, porté la soutane, d'ailleurs sans considération personnelle et sans talent ; — à la Guerre, maintien du misérable général André, esprit envieux, traître à l'armée qu'il a surtout mission de désorganiser ; — à la Marine, un nommé Pelletan, sans nulle compétence, esprit brouillon et surtout non moins sectaire que les André, les Trouillot et les Combes ; — à la Justice, un avocat, M. Vallé, qui, au début, s'était fait fort de démasquer l'imposture Humbert-Daurignac et

de sévir contre les magistrats complices, mais qui s'est empressé de filer doux, dès que le magistrat compromis, le Procureur général Bulot en possession de papiers compromettants, les eût peu respectueusement opposés à son chef.

De la plupart des autres, on pourrait dire :

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé, exception faite toutefois pour le ministre des FINANCES, M. Rouvier, le plus sérieux de tous, et qui du moins connaît son métier, étant un financier de profession.

La première besogne à laquelle s'est attelée la nouvelle majorité a été, sous la fallacieuse désignation de « Vérification des pouvoirs, » l'invalidation systématique de ses adversaires et la validation non moins systématique de ses amis : de la recherche sincère de la vérité, il ne fut jamais question.

De son côté le ministre Combes, partout où le candidat non ministériel, invalide ou non, l'avait emporté, s'en prenait aux pauvres curés de la circonscription qui cependant n'en pouvaient mais, en leur appliquant cette mesure aussi illégale qu'odieuse de la suppression de leur maigre traitement [1]. Ou bien il suspendait ou révoquait les maires indépendants, coupables de n'avoir pas favorisé les candidats officiels.

D'ailleurs les dispositions haineuses et jacobines de la majorité de rencontre obtenue comme l'on sait, se sont hautement mani-

1 — Pour montrer avec quel mépris de toutes les garanties de justice et d'équité en procède en pareil cas, nous citerons un seul exemple. — Dans une circonscription électorale du midi, un brave curé ayant vu son traitement supprimé sans même qu'on daignât lui dire pourquoi, se livra à une enquête à ce sujet. Il finit par apprendre qu'il avait été dénoncé pour avoir fait chanter à l'église un cantique liturgique (sic) en latin en l'honneur du candidat de l'opposition. !!!??? — Recherches faites, il s'agissait du chant de la prose : *Inviolata, integra et casta es Maria.* — Or le candidat de l'opposition s'appelait CASTEST. — Un mouchard ignare et imbécile ayant entendu chanter *Casta es*, avait entendu CASTEST et s'était empressé d'aller dénoncer au préfet du département ce cas pendable.

festées dès les premières séances, servies à souhait par une déclaration ministérielle du 10 juin remplie de menaces contre le clergé et contre toute liberté non « laïque, » en même temps que de basses avances à la majorité.

Cela ne parut pourtant pas suffisant à celle-ci : et, par l'organe du citoyen Jaurès, un agrégé de l'Université, s'il vous plaît, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, mais socialiste, dreyfusard et antipatriote, elle a hautement signifié au ministère, qui s'est humblement incliné, les ordres du groupe jacobin : suppression complète de ce qui reste de la liberté d'enseignement ; étranglement rapide et sans rémission de la vie religieuse par l'application rigoureuse et extensive de l'abominable loi sur — ou plutôt contre — les Associations ; démilitarisation de l'armée par la réduction à deux ans de service militaire et la déconsidération de ses chefs ; enfin établissement d'un impôt général sur le revenu.

Ce dernier article, le plus difficile à digérer parce qu'il lèse trop d'intérêts matériels, est celui que toute la politique gouververnementale consiste à promettre toujours avec le secret espoir de ne le réaliser jamais, en corsant, comme dérivatif, la guerre aux Religieux et aux libertés dont peuvent user les catholiques, puis au clergé séculier lui-même dont le tour arrivera à son heure, en attendant que soit décrété l'athéisme légal et obligatoire.

D'autre part le Sénat discutait la loi de réduction à deux ans du service militaire, et l'adoptait sans avoir pu opposer aucune réponse sérieuse aux objections écrasantes que faisaient valoir contre elle tous les hommes compétents de la minorité. *Sic voluere Cellæ !*

La session ordinaire des deux Chambres fut close en fin juillet, après ces belles besognes.

La rage révolutionnaire, antifrançaise et antichrétienne des sinistres farceurs qui forment la majorité dans notre étrange parlement, n'avait pas perdu de temps pour s'assouvir. Dès les premiers temps de la session, ils avaient fait rendre, le 25 juin, par

la machine à signer qui est censée le chef de l'Etat, un premier décret fermant toutes les écoles primaires congréganistes ouvertes depuis la loi sur les Associations du 1er juillet 1901. Elles étaient au nombre de 125.

C'était là un véritable abus de confiance, stipulation ayant été faite, lors de la discussion de cette loi, qu'elle ne concernait point les écoles primaires. A la démonstration péremptoire qu'en avaient faite à la tribune les députés catholiques Denys Cochin, Gayraud, de Ramel, et jusqu'à de vieux républicains comme M. Ribot, le défroqué Combes répondait par le plus cynique exposé de ses vues d'arbitraire et de tyrannie ; et sa majorité, plus cynique encore, votait l'affichage dans toutes les communes de France, de ce discours suant la haine et l'oppression.

Ce n'était pas assez de cet inique décret ; on y joignit la brutalité dans l'exécution, expulsant à l'improviste les religieuses de chez elles sans même leur laisser un quart d'heure pour opérer leur modeste déménagement. Il est vrai que quand il s'était agi des riches et puissants escrocs composant la famille Humbert-Daurignac, trois jours leur avaient été donnés par-dessous main pour vider leur fameux coffre-fort et mettre en sûreté, avec les produits de leurs vols, leurs précieuses personnes, avant que la police fit officiellement sa descente chez eux.

Il est vrai aussi que le ministre Pelletan, plus entendu aux déclamations *inter pocula* qu'à la technique navale, a fait connaître, en un discours d'un banquet semi-officiel, que ce sont les catholiques qui sont les agresseurs, qui veulent étrangler la liberté, et que « hier encore les cloches de toutes les églises de « France sonnaient contre nous *(nous*, ce sont les gens du fameux « BLOC de la *Défense républicaine)* le tocsin de la guerre civile.» (!)— Un autre ministre, le citoyen Vallé, garde des sceaux, déclarait sans rire, à Châlons-sur-Marne, que « les partis de la réaction ont « essayé de *s'opposer au développement de l'instruction primaire* en « s'abritant sous l'étendard de la liberté. »

Mentir avec de telles impudences s'expliquerait chez quelques

folliculaires socialistes ou anarchistes : dans la bouche de membres d'un gouvernement, c'est particulièrement grave et, faut-il ajouter... particulièrement honteux. Mais les notions de loyauté, de droiture, d'honneur sont choses inconnues dans ce monde-là.

Soit surprise et ahurissement à l'apparition du décret du 25 juin suivie sans délai de sa brusque mise à exécution, soit difficulté d'entente préalablè, les partisans du maintien des Sœurs — c'est-à-dire l'immense majorité du public — n'opposèrent aucune résistance, même passive, à la perpétration de cet attentat officiel, se bornant à entourer de toutes leurs sympathies les Sœurs expulsées et à leur faire, à leur départ, des cortèges d'honneur.

Enhardis par ce facile succès, Combes et les Loges ses inspiratrices, ne connurent plus de bornes à leur soif de proscription ; et dans le courant de juillet, on résolut de s'attaquer à toutes les écoles primaires de filles que dirigeaient des Religieuses. Une circulaire ministérielle fut, dans ce but, adressée à tous les préfets.

Il y avait là une double ou triple illégalité. Ces écoles ne tombaient pas sous le coup de la loi du 1er juillet 1901, étant régies par une loi spéciale antérieure ; elles n'appartenaient pas aux congrégations, les Religieuses qui les desservaient n'étant que les salariées des propriétaires très laïques de ces écoles ; enfin il était illégal et antijuridique au premier chef de prescrire une telle mesure par une simple circulaire, prise en dehors même du Conseil. Supposé que la mesure eût été justifiée par ailleurs, — ce qui n'était pas, — elle nécessitait tout au moins un décret présidentiel rendu après délibération présidée par le chef de l'Etat.

Devant la réprobation qu'une telle mesure souleva dans l'opinion, le vieux défroqué fit rendre un décret à l'appui de sa circulaire. Puis, redoutant des oppositions et des résistances locales, il fit savoir, par des communiqués aux journaux, que le décret qui venait d'être rendu ne concernait que Paris et la Seine, et que ceux concernant les autres départements *ne seraient rendus que plus tard.*

C'était un mensonge.

En même temps que le décret concernant la Seine, rendu ostensiblement, le docile chef (?) de l'Etat en signait en cachette d'autres concernant plusieurs départements, et que le télégraphe aussitôt transmettait nuitamment aux préfets. C'était une illégalité de plus, tout décret présidentiel n'étant légalement exécutoire que vingt-quatre heures après sa publication au *Journal officiel.*

De grand matin, tout le monde étant encore couché, les sbires et les argousins arrivèrent silencieusement aux écoles, en firent inopinément sortir les Sœurs et, — nouvelle illégalité, — sans autorité de justice, sans droit légal, apposèrent les scellés sur les portes et les fenêtres, violant outrageusement la propriété privée.

Grâce à cette prise en traître, les premiers brigandages purent s'accomplir sans opposition ni résistance, les propriétaires des immeubles violés n'ayant plus que la ressource de faire constater et de saisir les tribunaux. Mais une pareille besogne ne pouvait s'accomplir dans toute la France en un seul jour ; car il ne s'agissait pas de moins de 2,500 écoles libres, et de 6,000 bonnes Sœurs de divers ordres distribuant l'instruction à 190,000 ou 200,000 enfants. Bientôt se dessina un magnifique et grandiose mouvement de protestation.

Il ne vint pas seulement des catholiques. Les honnêtes gens de toutes opinions, même des protestants, comme le pasteur Gabriel Monod, même des républicains avérés, comme M. Jules Roche, avocat, député, ancien ministre, firent entendre d'éloquentes paroles de réprobation. M. Jules Roche, notamment, publia une consultation juridique qui reçut l'adhésion de toutes les illustrations du barreau français, et de laquelle il résulte que M. Combes s'est rendu passible, aux termes des articles 184 et 115 du Code pénal, des peines d'amende, de dégradation civique et de bannissement, pour le seul fait des violations de domicile par ses ordres, sans compter les autres illégalités et abus de pouvoir clairement démontrés. En fait, sous un régime normal, le ministère tout entier devrait être mis en accusation. Combes et ses complices s'en rendent bien compte, et c'est pourquoi ils veulent s'imposer partout par la force.

Comme de toute part s'organisait la résistance, il fut notifié aux religieuses qui ne se soumettraient pas *illico*, que leurs maisons-mères seraient dissoutes, et l'on obligea bon nombre de ces pauvres et saintes filles à se rendre aux dites maisons-mères, comme on oblige des malfaiteurs à telle résidence forcée. Aux maires ou adjoints qui excipaient du droit et de la légalité, l'on répondait par la suspension bientôt suivie de révocation, aux curés par la suppression de leur indemnité concordataire.

Partout la population indignée, pères et mères de famille, hommes et femmes de tout rang et de toute condition, firent entendre de nobles et énergiques protestations : On leur répondit par des arrestations et incarcérations arbitraires.

Beaucoup de propriétaires des immeubles violés brisèrent courageusement les scellés illégaux et furent poursuivis devant les tribunaux ; quelques-uns de ceux-ci s'honorèrent en persistant à « dire le droit » à l'encontre de l'administration qui le violait, laquelle trouva immédiatement un échappatoire en prenant des *arrêtés de conflit* sur lesquels aura à statuer le tribunal spécial à ce destiné, et que le gouvernement aura le temps de composer le plus possible de ses créatures. Mais beaucoup d'autres condamnèrent impitoyablement à l'amende et à la prison, même après une longue incarcération préventive, de généreux citoyens, des femmes délicates même, pour avoir exercé leur droit contre des scellés légalement inexistants.

Mais c'est surtout en Bretagne, comme sur quelques points du nord et du midi, que l'attitude du public fut quasi-héroïque. Dans chaque commune la population entière, les femmes en tête, faisait un rempart vivant devant les écoles, dont les portes, verrouillées, barrées, renforcées, durent être crochetées et enfoncées par les hordes officielles. Le peuple ne tenait nul compte des sommations de la police, se laissant frapper par les argousins et les gendarmes, sans riposter, ou ne leur répondant que par des seaux d'eau, voire de purin et autres matières malodorantes mais point dangereuses.

C'est alors que, furieux, Combes ordonna d'employer, pour avoir raison de quelques faibles femmes, l'armée elle-même, peu habituée à cette ignoble besogne, à laquelle elle n'est d'ailleurs point destinée. Aussi s'est-il trouvé deux officiers, deux vrais héros, ceux-là, dont on ne saurait trop exalter le civique courage, pour refuser de souiller leur épée en la tirant contre d'humbles et saintes religieuses. Le lieutenant-colonel de Saint-Rémy, après une nuit de poignantes perplexités, placé entre l'obéissance passive du soldat et sa conscience de chrétien, a préféré briser sa carrière plutôt que de forfaire à l'honneur, fidèle à la fière devise bretonne : *Potius mori quam fœdari !*

Le Commandant LeRoy-Ladurie a agi de même et dans des circonstances plus délicates encore : passé en conseil de guerre, il a été condamné à la destitution.

Un autre conseil, celui qui avait eu auparavant à juger le colonel de Saint-Rémy, avait pu, en raison des circonstances dans lesquelles s'était produit son refus (réquisition irrégulière par l'autorité civile), ne le condamner qu'à un jour de prison, ce qui équivalait pratiquement à un acquittement tout en sauvegardant le principe de la discipline militaire. Un tel arrêt ne faisait pas le compte de nos tristes gouvernants ; et, au mépris de l'adage juridique *Non bis in idem*, ils s'empressèrent de défaire autant qu'ils le pouvaient l'œuvre de la Justice en décidant : 1° la mise en retrait d'emploi de l'officier sans peur et sans reproche ; 2° aussitôt après, sa mise d'office à la retraite ; 3° quelques jours plus tard, la mise en disponibilité du général Fruter qui, témoin dans le procès, avait témoigné selon la vérité des faits, mais non selon le désir du gouvernement. Et ce sont ces mêmes hommes, ou leurs pareils, qui, après la condamnation définitive de Dreyfus, s'étaient empressés de le gracier !... De leur part, cela se comprend : Dreyfus n'avait fait que vendre son pays à l'étranger ; Saint-Rémy, lui, avait commis le crime irrémissible de se refuser à sabrer des femmes inoffensives et dévouées à l'éducation des enfants du peuple.

Quant au commandant LeRoy-Ladurie, c'est les larmes aux yeux que ses juges, vu les éléments de la cour, ont dû le condamner à la peine la plus forte. Mais, aussitôt la séance levée, ils ont tous signé un recours en grâce au chef (?) de l'Etat... à qui ses ministres et les Loges ne permettront certainement pas de l'accorder. Ah ! s'il s'agissait d'un Juif qui eût lâché pied devant l'émeute, combien ce serait différent !

D'autre part, les suppressions de traitement de curés et de vicaires, comme les suspensions et révocations de maires, continuèrent et continuent encore à tomber dru comme grêle partout où semble apparaître l'ombre d'une résistance. Défense est faite aux maires de légaliser, à moins de sommations par huissier, les signatures des protestataires ; et le fait seul par eux d'avoir signé quelqu'une des innombrables pétitions sollicitant le retour des Sœurs expulsées, suffit à les faire suspendre et révoquer.

Et toutes ces infamies ne rencontrent, de la part des journaux officieux, socialistes et jacobins, qu'applaudissements et encouragements, — souvent sous forme comminatoire, — à les continuer, à les aggraver, à aller, comme ils disent, « jusquau bout. »

Et cela ne suffit pas à assouvir les haines pleûtres et le plat acharnement de tout ce joli monde. Nos petits despotes ne s'avisent-ils pas d'interdire aux prêtres bretons de prêcher et d'enseigner aux enfants le catéchisme dans la vieille langue celtique du pays, la seule que, dans un grand nombre de communes, comprenne la population rurale, parfois même urbaine. Vexation stupide en même temps que dangereuse : sans pouvoir invoquer le même prétexte que l'empereur d'Allemagne à l'égard des Polonais, elle ne peut que susciter les mêmes difficultés [1] ; elle ne sera d'ailleurs pas réalisée, et Combes se heurtera là à plus fort que lui.

Un nouvel acte de tyrannie jacobine vient de s'ajouter à tous les autres. Il consiste dans l'injonction faite aux évêques d'une

---

1 — Cette odieuse vexation résulterait, paraît-il, d'une décision de la Loge maçonnique, *Les enfants d'Hiram*, de Melun.

vingtaine de diocèses dont les grands et petits séminaires sont, de temps immémorial, dirigés par des Lazaristes ou des Maristes, d'avoir à les remplacer immédiatement par des prêtres séculiers. Cela équivaut, au moins pour un long temps, à la fermeture de ces établissements et à l'interdiction du recrutement du clergé dans ces diocèses ; et c'est d'autant plus injustifiable que, depuis quelque chose comme quinze ou vingt ans, toutes subventions ont été rayées du budget des Cultes pour les séminaires catholiques ; bien que soigneusement maintenues aux séminaires protestants et juifs !

C'est au milieu de toute cette débauche d'arbitraire et de tyrannie que le premier ministre de votre pays, Sir Wilfrid Laurier, de passage à Paris, a, dans un banquet qui lui était offert, fait ressortir la pleine liberté politique, religieuse et individuelle dont jouit le Canada sous l'autorité de la couronne d'Angleterre. Il ajoutait, avec une courtoise mais fine ironie : « S'il est un peuple « au monde qui doive comprendre la reconnaissance que nous « avons pour les Anglais, c'est bien la France républicaine. » C'est surtout, me permettrai-je d'ajouter, c'est surtout la France chrétienne, la France honnête, la France de la justice et du droit, sans acception d'école politique.

Mais si les haines, les rancunes, l'envie, toutes les basses passions comptent parmi les mobiles des sinistres fantoches qui nous gouvernent, ce ne sont cependant pas les seuls. Ce à quoi ces farceurs tiennent le plus, c'est, coûte que coûte, se maintenir au pouvoir. Comme c'est par la franc maçonnerie qu'ils y sont arrivés, et que ce sont les socialistes révolutionnaires qui les soutiennent tant au parlement que dans la rue, il s'agit de donner satisfaction à la première et d'endormir les revendications des seconds. La guerre au clergé, aux catholiques, aux honnêtes gens ; l'interdiction aux fonctionnaires de tous ordres de faire élever leurs enfants ailleurs que dans les établissements athées de l'Etat ; le refus d'avancement aux officiers qui vont à la messe et la punition de ceux dont les femmes refusent de frayer avec des ménages de

divorcés, et toutes autres mesures d'iniquité et d'oppression tendent à ces deux objets.

Aux ouvriers socialistes, on a promis de donner la Lune, autrement dit, de leur faire des conditions privilégiées et pratiquement irréalisables. Jusqu'ici on les a endormis par de belles promesses — à réalisation toujours ajournée — et amusés en flattant, par la persécution religieuse, des passions subversives habilement soulevées, chez ces gens simplistes, par des meneurs ambitieux. Mais voilà qu'ils commencent à s'apercevoir qu'ils sont bernés ; et de toutes parts, dans les centres ouvriers principalement mineurs, dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aveyron, le Tarn, la Loire, éclatent ou se fomentent des grèves ou des menaces de grèves ; les divers comités d'ouvriers mineurs délibèrent même en vue d'une grève générale. Il est vrai que la menace en revient périodiquement chaque année. Si finalement elle éclate, ce sera pour la France une catastrophe économique, mais en même temps un terrible embarras pour les détenteurs du pouvoir. Ils auront beau redoubler de tyrannie et de rage persécutrice contre les catholiques, cela ne sera accepté que comme acompte, et la masse ouvrière aveuglée n'en exigera pas moins la réalisation de ses utopies.

Une autre difficulté non moins écrasante, c'est la question des finances qui se traduit en ce moment par un déficit de 260 millions. Si le ministre Rouvier réclame des économies, aucun de ses collègues ne veut en faire sur son propre budget ; s'il propose des mesures fiscales, il est infiniment probable que les députés, par crainte de nuire à leur future réélection, les refuseront. En attendant, le déficit va chaque mois grandissant, l'impôt rentre mal, beaucoup de contribuables en représailles de la violation de leurs droits, refusent de l'acquitter, les caisses d'épargne se vident et la rente tombe au-dessous du pair.

Avec cela, notre prétendu gouvernement devient la risée de l'étranger, à la tristesse de nos amis et à la grande joie de nos ennemis, des Allemands principalement. Les politesses, peu

dignes d'un homme d'Etat patriote, que Waldeck a faites à l'Empereur d'Allemagne en lui rendant visite; les gracieusetés qu'il en a reçues, sans doute en remerciement d'avoir si bien servi, en la personne du traître Dreyfus, les intérêts de l'Empire aux dépens des nôtres, — n'y changeront rien. Et l'ignoble langage du socialiste Jaurès, félicitant le congrès de septembre de ses confrères italiens, de ne pas combattre la Triple-Alliance « contre-poids nécessaire, a-t-il osé dire, du chauvinisme français, » ne prouve qu'une chose : c'est que le virus révolutionnaire s'est, dans un certain parti, développé jusqu'au déni de la patrie.

Un tel parti a pu étaler, le dimanche 5 octobre, toute son ignominie, à l'occasion des obsèques (purement civiles, cela va sans dire) de Zola, ce romancier saprographe, ce chantre de la fange et des relents putrides, cet insulteur de l'armée de son pays et flagorneur de ses ennemis, devenu populaire en Allemagne en même temps que parmi les antipatriotes juifs et franc-maçons de chez nous, par l'apologie bruyante et encombrante de l'infâme Dreyfus !... On a obligé l'armée, cette armée qu'il avait bafouée, calomniée, abreuvée d'ordure, à faire cortège et à rendre les honneurs à sa misérable dépouille !... Tout l'état-major dreyfusard et maçonnique marchait en l'entourant à travers la population parisienne indignée et qui, par bonheur pour le traître, ignorait qu'il figurât dans le cortège : il s'y était glissé subrepticement après avoir fait publier partout que, pour obtempérer à un prétendu désir de la veuve du mort, il ne s'y rendrait pas. Il redoutait non sans raison, la colère populaire.

Pour compléter et corser le scandale, le ministre de l'Instruction publique figurait en personne à la cérémonie, et tous ses collègues s'y étaient fait représenter, donnant ainsi une sorte de consécration officielle à cette manifestation antifrançaise. Des discours prononcés au cimetière, nous ne mentionnerons que celui d'Anatole France, cet académicien à la plume enfiellée, qui s'est empressé de clamer l'innocence (!!!) de Dreyfus (!), de jeter l'insulte à ses juges, à l'armée française tout entière, et de magni-

fier Zola comme le promoteur d'un mouvement de moralité, de justice meilleure et de respect du droit ! !

Pour l'honneur de l'esprit de M. France — et l'on ne peut contester qu'il en ait, et beaucoup — nous aimons à croire qu'il est le premier à ne pas croire un mot de ce qu'il a dit. Autrement ce serait à s'alarmer pour sa raison.

Le lendemain 6 octobre, à un banquet d'un comité « républicain » soi-disant du commerce et de l'industrie, à Paris, après une allocution bilieuse du funèbre député Brisson promettant d'en finir « avec le 24 mai, le 16 mai, le nationalisme et la congrégation, » et autres lieux communs, le défroqué Combes s'est levé pour développer, dans un discours véritablement incendiaire et portant plus que jamais le défi le plus hautain à toute la France chrétienne et honnête, les projets les plus haineux et les plus oppressifs. Suivant la tactique accoutumée des malfaiteurs qui, poursuivis, crient eux-mêmes : « Au voleur ! » il a poussé l'effronterie jusqu'à se poser en défenseur de la liberté contre la prétendue « tyrannie cléricale » (*sic*) ; en champion du patriotisme à l'encontre des nationalistes ; nous faisant grief, à nous catholiques, d'invoquer les rares garanties que nous laissait encore la néfaste loi du 1er juillet 1901, et qu'il foule aux pieds ; signalant enfin aux convoitises de la plèbe anarchiste « ces libéraux d'une nou-« velle espèce, ces châtelains, ces bourgeois vaniteux ayant telle-« ment perdu la notion du droit et du devoir qu'ils aspirent ouver-« tement à faire servir leurs richesses à assujétir leurs ouvriers et « leurs fournisseurs, et à les placer entre leur conscience (la con-« science des amis de sieur Combes !) et leur gagne-pain. »

. . . Depuis que ces lignes sont écrites, en dépit des efforts désespérés des socialistes parlementaires, complices du gouvernement, la grève générale a été décrétée par un comité, dit national, des mineurs, à partir du 9 octobre. Elle a éclaté principalement dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Loire, le Tarn, le Gard et se propage rapidement, devant atteindre bientôt une douzaine de départements, accompagnée le plus souvent de vio-

lences et de voies de fait sur la propriété et la personne des mineurs, employés et fournisseurs qui n'obéissent pas au bon plaisir des grévistes. C'est ainsi que dominant par la terreur, la minorité entraîne le plus souvent la majorité. Malgré tout, sur plusieurs points une résistance efficace s'accentue. Désireux de se soustraire à la tyrannie des syndicats promoteurs de grève, appelés *rouges*, plusieurs groupes se sont formés en syndicats *jaunes*, bien résolus, fallût-il repousser la force par la force, à revendiquer et à exercer leur droit de travailler. C'est là un germe pour l'avenir. Quant au présent, cette grève atteint et entrave un grand nombre d'industries et fait admirablement les affaires de l'étranger qui nous inonde de ses charbons et en voit remonter les cours jusque-là en baisse. Mais le caractère de cette grève n'est point économique ; il est nettement politique, affectant des prétentions qui nécessiteraient l'ingérance révolutionnaire des pouvoirs publics dans la gestion privée des exploitations minières. Elle risque, en tout cas, de causer de graves complications ; et finalement ce seront les ouvriers eux-mêmes qui en seront les principales victimes.

En attendant, le gouvernement est fort embarrassé, tant vis-à-vis du mouvement gréviste grandissant, que vis-à-vis des chambres qui vont se réunir le 14 octobre, jour fixé pour la rentrée.

On assure que M. Loubet, président au moins nominal de la République, est très ennuyé des agissements de son premier ministre en matière de persécution religieuse. Il ne s'en est pas caché auprès d'un sénateur d'Ille-et-Vilaine son ami personnel, M. Pinault, qui a reproduit ses déclarations en ce sens en pleine séance du Conseil général de ce département.

M. Loubet n'esquivera point par là les lourdes responsabilités qu'il a assumées. C'est lui qui a librement choisi les ministres dont il se plaint ; c'est lui qui signe tous les décrets de spoliation, de persécution et de violation du droit. Or, il pouvait refuser sa signature, au risque, il est vrai, de provoquer une crise ministérielle et de se voir peut-être acculé à une démission ; mais une telle extrémité, il préfère s'y soustraire à tout prix.

Il y eût autrefois un chef de peuple qui laissa aussi, bien qu'à regret, commettre l'iniquité et mettre à mort l'innocent, dans la crainte de se compromettre.

Il y a de cela dix-neuf siècles, et ce chef de peuple s'appelait Ponce-Pilate.

Paris, 12 octobre 1902.

P. S. — Le mouvement gréviste devient de plus en plus violent et incendiaire. A Denain, il y a eu attaque de la troupe par les grévistes et plusieurs soldats ont été blessés. A Terre-Noix (Loire), il y a pire : un garde-mine et un gendarme, pressés par la populace surexcitée et furieuse, se trouvant en état de légitime défense, ont fait usage de leurs armes, après qu'un autre gendarme avait été assommé par les grévistes : de ces derniers, un a été tué, un autre blessé.

Croyez-vous qu'on ait arrêté les agresseurs ? Nullement : on a incarcéré le garde et le gendarme.

On n'a plus affaire ici à d'inoffensives religieuses.

Pages Romaines

Le deuil de Zola. — Le Patriarche syrien d'Antioche au Vatican. — visites attendues, visites désirées.

Obliger l'électricité à transmettre l'éloge du plus terre à terre des écrivains et à traduire la douleur d'un peuple sur la mort d'un grand malfaiteur littéraire est une si grande insulte à la force la moins terrestre de la nature, qu'on ne peut l'expliquer que par l'affaiblissement général du bon sens.

Entre toutes les nations du monde, par son empressement à prendre le deuil de Zola, par ses longs télégrammes de condoléance, l'Italie a commis cette insulte et forfait à ses traditions. Au fond de leur tombe Le Dante, Le Tasse ont dû tressaillir d'indignation en voyant cette âme italienne à laquelle leur génie donna le culte de l'idéal, avoir des larmes pour celui qui n'acquit « la notoriété et la fortune qu'en spéculant sur les instincts les plus dégradés, en étalant des peintures lubriques, en remuant des immondices qui, jusqu'à lui, étaient restées en dehors de la littérature, comme les tas d'ordures en dehors des maisons. » Car « de la première ligne à la dernière de ses œuvres, dit Edouard Drumont, dans un remarquable article, Zola se vautre dans la matière avec la volupté que d'autres éprouvaient jadis à s'en arracher ; il hume les miasmes qui sortent de la guenille humaine avec l'extase qui prenait les poètes d'autrefois quand ils pouvaient respirer dans l'infini ; il exalte la laideur et la pourriture du corps, comme les Grecs exaltaient la beauté plastique des formes, symbole et représentation de la beauté intérieure, comme les chrétiens, montant plus haut encore, exaltaient l'âme victorieuse de la chair. » La patrie du Dante, du Tasse ne peut prodiguer des regrets à un tel homme que par suite d'un changement complet de mentalité et par la perte de tout sentiment d'idéal. Et ces regrets, par l'entremise de son maire, Rome, la première, les exprima. Du sommet de son capitole partit la dépêche de douloureuse sympathie sur la disparition de l'initiateur de cet entraînement pour les spectacles de la vie animale qui a remplacé les rêves glorieux et les nobles aspirations d'autrefois. Les autres villes d'Italie exprimèrent les mêmes sentiments, en des termes grands comme la sottise qui les dictait ; puis, non contente de ce deuil retentissant comme ces douleurs antiques cheminant derrière un cercueil et mesurant l'abondance de leurs larmes au prix dont on les avait payées, elles rivalisent de zèle, pour commémorer en des séances publiques où tout le peuple est invité, l'œuvre du malheureux écrivain.

Zola était de souche italienne ; l'oublier eut été décence, le proclamer est humiliation.

L'histoire a toujours scrupuleusement enregistré dans ses annales les entrevues de l'Eglise d'Orient avec la Papauté. Tant celle-là a souvent disputé à celle-ci le droit de lui commander, que ses actes de soumission à l'égard du pontife romain ont toujours pris les proportions d'un grand événement.

Cet épiscopat d'Orient a des fiertés séculaires que n'eurent jamais les autres épiscopats ; héritier des plus grands noms des pères de l'Eglise, il s'empare de cette filiation pour légitimer des hardiesses qui l'avoisinent à chaque instant des plus grandes hérésies ; possesseur d'immuables traditions, il les défend avec une jalousie qui est une menace permanente pour l'autorité suprême ; en un mot, il a presque des prétentions d'égalité avec l'Evêque de Rome.

Dimanche, 19 octobre, dans la salle du trône du Vatican, vers midi, se trouvait Léon XIII assisté du cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux,

entouré de sa noble antichambre, d'Ephrem II Rahmani, patriarche d'Antioche, et d'un grand nombre d'autres personnages d'Orient.

Le patriarche d'Antioche prit le premier la parole. Après des souhaits exprimés à l'occasion de la vingt-cinquième année du pontificat de Léon XIII, l'histoire de l'église d'Antioche fut racontée à grands traits. Sa fondation par S. Pierre, son illustration par S. Ignace, martyr, qui la gouverna, par SS. Hilarion, Julien, Saba, Siméon Stylite qui vécurent chez elle ; les bienfaits particuliers dont elle fut comblée par le pape régnant furent tour à tour rappelés, et la conclusion de ce discours fut une solennelle profession de la foi de l'église syriaque d'Antioche en l'infaillibilité de l'Evêque de Rome.

Léon XIII répondit à Ephrem II, se félicitant de l'union des deux églises de Rome et d'Antioche, toutes deux nées du même cœur, bénies par la même main, soutenues par le même zèle, celui de l'apôtre S. Pierre.

Les présentations succédèrent aux paroles et l'offrande de dons précieux suivit celles-ci.

Les grandes préoccupations actuelles de Rome sont les visites hivernales ou printanières que lui ménagera l'année 1903. L'empereur Guillaume viendra pour la troisième fois dans la ville éternelle, le Czar Nicolas II s'y rendra pour la première fois, tous deux logeront dans ce palais du Quirinal que l'invasion piémontaise prit au Pape pour y installer le roi d'Italie. Mais, si illustres que soient ces visiteurs impériaux, la révolution italienne en réclame un autre qui, bourgeois de naissance et d'allure, sera cependant le mieux accueilli. C'est M. Emile Loubet, président de la République française.

Depuis 1870, le gouvernement italien a reçu en sa capitale des princes, des rois protestants, schismatiques, mahométans, leur donnant l'hospitalité dans les palais apostoliques, mais quoique les hôtes de l'Italie révolutionaire, le Pape les reçut parce que, ne faisant point partie de la grande famille catholique romaine, ils n'étaient point tenus d'avoir envers le pontife dépossédé les égards que lui doivent ses vrais fils. Aux grands chefs des Etats chrétiens, le Pape fit savoir qu'il ne pourrait les accueillir s'ils venaient saluer dans Rome le roi usurpateur. En vain, dès le début de son règne, Humbert I fut-il à Vienne saluer son illustre allié, l'empereur François-Joseph ; ce dernier ne consentit jamais à rendre au roi, dans Rome, une visite qui eût élevé une barrière entre la Papauté et le trône de Saint-Etienne. Bien que neveu de Humbert I, le roi de Portugal, résistant aux sollicitations dont il était l'objet, ne vint jamais dans la capitale de la catholicité. Ce sera donc le triomphe du gouvernement italien sur la diplomatie pontificale s'il parvient à négocier un voyage du roi Victor Emmanuel à Paris, forçant ainsi le gouvernement français à envoyer son Président rendre, à Rome, la politesse reçue. Le chef du premier des Etats chrétiens, en dépit de la persécution d'aujourd'hui, viendra donc au Quirinal, sa présence y sera comme la sanction du fait accompli. Alors, ou le Pape renonçant à ses protestations recevra M. Loubet, ou les maintenant, il refusera de le recevoir. Dans le premier cas ce sera l'abandon d'un droit si souvent et si énergiquement revendiqué ; dans le second, ce serait la rupture avec la France, le rappel de l'ambassadeur, c'est-à-dire l'émiettement à bref délai du corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège et l'amoindrissement au moins apparent et temporaire de la Papauté.

L'avenir dira si la France a mérité le châtiment d'être ainsi la première dans ces nouvelles humiliations de l'Eglise.

DON PAOLO-AGOSTO.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME I DÉCEMBRE 1902 N° 12

AU LECTEUR

Avec le fascicule de décembre 1902, la *Nouvelle-France* achève la première année de son existence.

Attendue avec impatience et favorablement accueillie, elle a vu s'épuiser, dès les débuts de sa publication, son tirage total de seize cents exemplaires. C'est un résultat sans précédent au Canada pour une revue dont le caractère sérieux n'offre d'attraits qu'à une élite intellectuelle naturellement peu nombreuse dans un pays encore nouveau.

Grâce à cette affluence de souscriptions toutes exactement acquittées d'avance, et tout en servant à ses lecteurs un menu littéraire dépassant en valeur réelle le modeste prix d'abonnement, la *Nouvelle-France* a pu, contrairement à ses prévisions, offrir à ses dévoués et distingués collaborateurs une honnête rétribution. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que notre périodique ne publie que des travaux de première source, écrits spécialement pour ses colonnes.

Notre revue se propose de continuer son œuvre d'après le même plan et dans les mêmes proportions, croissant avec l'aide de Dieu en valeur et en intérêt, en attendant que plus tard la

générosité de ses amis et la sympathie du public lui permettent d'augmenter son volume, et partant, de réaliser plus pleinement et plus parfaitement son programme.

Le manque d'espace ou des raisons d'opportunité nous ont forcés de remettre à plus tard l'impression de certains travaux annoncés dans la livraison de janvier dernier. Les articles ainsi remis ont été remplacés par d'autres d'un égal mérite. Au reste, la publication en est seulement ajournée, et ce retard aura permis aux auteurs de donner à leur œuvre un dernier poli.

A la liste déjà remarquable de nos collaborateurs, nous sommes heureux de pouvoir ajouter des noms d'écrivains depuis longtemps connus et justement appréciés, comme Messieurs les juges A.-B. Routhier et L.-A. Prud'homme, M. Henri Bourassa, M. P., les Pères J. Ruhlman et L. Lalande, de la Compagnie de Jésus, et autres.

Nous publierons, au cours de l'année 1903, une étude remarquable du Père At sur l'*Anarchie en littérature et en grammaire*, ainsi que des travaux historiques et scientifiques dus au savant Don Paolo-Agosto. Le juge Routhier dont la plume alerte ne vieillit pas, fera part à nos lecteurs des impressions que lui ont laissées son récent voyage en Egypte. Des correspondants distingués d'outre-mer nous adresseront, une ou deux fois l'an, des chroniques d'Allemagne et de Belgique. De nos collaborateurs canadiens-français nous avons déjà en porte-feuille, ou en perspective certaine, des articles intéressants sur la théologie, l'histoire, les questions sociales et les lettres.

La *Nouvelle-France* a été favorablement accueillie à l'étranger. Elle a mérité la haute appréciation de personnages éminents dans l'Eglise et dans le monde littéraire. Plusieurs de ses articles ont été cités par le *Correspondant* et les *Etudes* de Paris, par la *Rivista delle scienze sociali* de Rome, le *Messenger* de New-York et la *Review* de Saint-Louis.

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS

(Second article)

Nous avons jusqu'ici parlé des relations entre catholiques et protestants en matière strictement religieuse.

Quant à leurs relations *purement civiles*, chacun en reconnaît la légitimité dans une contrée telle que la nôtre. Ce ne sont plus, dans ce cas, des membres de religions différentes qui, comme tels, communiquent entre eux, mais des citoyens qui, par l'union de leurs connaissances, de leur énergie, de leur travail, concourent à assurer d'une manière efficace le bien de leur pays. Ces rapports sociaux aident à dissiper les soupçons et les préjugés qui peuvent exister entre les divers éléments d'une population mixte et à maintenir entre eux la bonne entente et la paix : choses essentielles au fonctionnement régulier de toute société.

Cependant, il importe de signaler ici un danger dans ce qu'on est convenu d'appeler *les relations sociales* proprement dites, c'est-à-dire, dans ces visites mutuelles, ces réunions de plaisir, où catholiques et protestants se rencontrent, s'abandonnent pendant quelques heures tantôt à d'agréables causeries, tantôt à des amusements plus ou moins inoffensifs. N'est-ce pas là, très souvent, que commencent ces liaisons intimes, ces affections vives et profondes qui conduisent aux mariages mixtes ? Voilà bien un réel danger. Ces mariages, quoique tolérés par l'Eglise en certaines circonstances, pour des causes très sérieuses, et non sans des conditions expresses propres à sauvegarder

les âmes contre le poison des erreurs protestantes, ces mariages, disons-nous, n'en sont pas moins pleins de périls pour la foi des enfants issus de pareilles unions.

Sauf l'inconvénient — assez grave, on le comprend — que nous venons de signaler, rien en soi ne s'oppose aux relations purement civiles de catholiques avec des membres d'une église hétérodoxe.

Ainsi la domesticité d'un des nôtres chez un protestant n'est, de ce fait, aucunement défendue, pourvu toutefois — et ceci est absolument nécessaire — que le serviteur reste libre de pratiquer sa religion et ne soit tenu en aucune sorte de communiquer avec ses maîtres dans leurs exercices religieux. Il ne peut donc faire avec eux la prière en commun. Fréquenter leurs temples sans une protestation ou une profession publique de sa foi ne saurait, non plus, lui être permis : ce serait là une acceptation du culte hérétique.

Et, à ce sujet, il n'est pas sans importance de remarquer que *régulièrement* serviteurs ou servantes ne doivent pas accompagner à leurs offices religieux les enfants de leurs maîtres protestants, quand même ils n'y participeraient pas d'une manière formelle, quand même ils professeraient publiquement leur propre religion. Car, dans ce cas, il y a toujours danger réel de perversion. Comment, en effet, pourront-ils, — eux d'ordinaire peu instruits, — contrôler les assertions des ministres, réfuter leurs objections ? Comment pourront-ils entendre leurs prédications sans subir quelque atteinte dans leurs propres croyances, sans s'exposer à des doutes sérieux sur les vérités révélées, et tôt ou tard, à la perte de la foi ? Ce péril existant dans la plupart des cas, il devient illicite pour un domestique

catholique d'accompagner aux cérémonies du culte protestant ses maîtres ou leurs enfants[1].

Un mot, en passant, des écoles mixtes.

Assurément, le fait de recevoir d'un protestant l'enseignement de certaines matières, telles que la grammaire, l'arithmétique, la tenue des livres, &c., &c., ne comporte par lui-même ni communication *in divinis*, ni danger réel de perversion. Mais, à part ces matières, le programme général des études comprend encore la religion et d'autres branches du savoir, l'histoire par exemple, intimement associées aux notions religieuses. Il s'en suit donc qu'il existe toujours un grand péril pour les âmes des enfants qui fréquentent ces écoles protestantes.

Voilà pourquoi nos évêques n'ont cessé de regarder les écoles mixtes comme très dangereuses et propres à répandre partout cette contagion d'impiété qu'on nomme l'indifférentisme. Ils ont parlé, légiféré, ils ont souvent mis leurs ouailles en garde contre l'action pernicieuse et anti-catholique que peuvent exercer ces écoles[2].

Les Souverains Pontifes n'ont manqué aucune occasion

---

1 — Cf. Lehmkuhl, I, N° 651.

2 — La *Discipline du diocèse de Québec*, au mot *écoles*, N° 8, contient ce qui suit : « Considérant que les impressions reçues dans l'enfance et la jeunesse sont profondes et durables, notre VIIe Concile provincial, s'appuyant sur les instructions données par Pie IX et Léon XIII, rappelle aux parents le devoir qui leur incombe de construire et de soutenir des écoles catholiques pour leurs enfants. Il renouvelle la défense faite par le Ve Concile, sous peine de refus des sacrements, d'envoyer les enfants catholiques à des écoles protestantes. L'Evêque seul peut le permettre quand il juge qu'il n'y a pas de danger et qu'il y a quelque nécessité. »

« Les catholiques ne doivent jamais contribuer pour des écoles protestantes, à moins qu'ils n'y soient forcés par la loi ou les circonstances. »

de signaler ce danger. Récemment encore, Léon XIII disait dans son Encyclique *Affari vos :*

Il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement ; à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés.

Il nous reste, pour être complet, à considérer la communication entre catholiques et protestants dans les *matières mixtes.*

En ces choses où il y a à distinguer la part de la religion et celle des convenances, un catholique ne peut rien faire qui soit une participation à un culte étranger, ou qui en ait l'apparence.

Prenons un exemple assez fréquent parmi nous : les funérailles d'un protestant [1]. Un catholique, à coup sûr, ne peut prendre aucune part active à la cérémonie religieuse que l'on célèbre en mémoire du défunt, sans qu'il y ait là communication *in divinis.* Ceci résulte des notions établies dans notre premier article.

D'un autre côté, rien n'empêche qu'il accompagne la dépouille mortelle jusqu'aux portes du temple et de là jusqu'au cimetière : cette démarche — et elle seule — peut être exigée par l'étiquette sociale.

Mais lui est-il, de plus, permis d'entrer dans le temple protestant et d'assister à la cérémonie funèbre, sans toute-

1 — Ce que nous disons de la présence d'un catholique aux funérailles d'un protestant s'applique également à la cérémonie du baptême ou du mariage. (S. Off. 10 mai 1770). — Remarquons ici que celui qui assisterait en qualité de témoin *nécessaire* à un mariage contracté devant un ministre protestant, comme tel, ferait plus qu'un simple acte de présence ; il participerait à un rite hétérodoxe, ce qui ne saurait lui être permis.

fois suivre les prières et les mouvements religieux de l'assemblée ? Evidemment, nous ne sommes pas ici en présence d'une participation formelle à un rite hétérodoxe. Reste toujours cependant le danger ou le scandale, qui peut être grave. Petit à petit on se familiarise avec cette idée que toutes les religions sont bonnes, ou, du moins, on laisse croire aux protestants que c'est là sa propre conviction : ce qui n'est guère de nature à leur inspirer des doutes sérieux sur la fausseté de leurs croyances.

Un catholique, écrivait le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster [1], ne peut prendre part aux offices d'une fausse religion et — stricte conséquence de ceci — il ne doit pas laisser croire qu'il participe à de telles cérémonies. La fidélité envers le divin Fondateur de sa religion lui défend de se mêler aux fonctions de toute secte non catholique, tandis que ses devoirs à l'égard du prochain lui interdisent même de paraître manquer de fidélité à la religion établie par le divin Rédempteur.

Pour ces raisons les théologiens enseignent qu'à moins d'inconvénients graves, on doit s'abstenir de toute présence même matérielle aux offices funèbres des protestants.

Conduire le défunt, dit Marc, [2]—suivant en cela saint Alphonse et autres Docteurs, — jusqu'aux portes du temple ou du cimetière est un devoir civil. Mais *régulièrement* il n'est pas permis d'assister à la cérémonie religieuse, parce que cette assistance comporte d'ordinaire communication *in divinis*, ou, du moins, elle en a l'apparence. Il peut y avoir exception, cependant, en certaines circonstances où, pour des raisons sérieuses, cette simple présence ne saurait être interprétée comme une adhésion à un culte hérétique.

---

1 — Extrait d'une lettre du Card. Vaughan, publiée dans le *Globe* (Londres) du 30 sept. 1892 et reproduite dans le *Tablet* du 8 octobre de la même année.

2 — Marc, I, N° 432 ; D'Annibale, *Summula Theol. mor.*, I, N° 110, note 13.

La Congrégation du S[t] Office, le 7 juillet 1864, répondit comme suit à une question posée par l'Archevêque de Smyrne, à savoir : si l'on peut permettre aux catholiques d'accompagner la dépouille mortelle des hétérodoxes jusqu'à la porte de l'église ou du cimetière :

On peut tolérer cet usage, pourvu que les catholiques, accompagnant le cortège funèbre des hérétiques ou schismatiques jusqu'à la porte du cimetière, fassent simplement acte de présence matérielle, dans le but de remplir un devoir civil vis-à-vis du défunt, sans prendre part aux rites des hérétiques, sans porter de luminaire et sans offrir de suffrages pour l'âme du défunt. (*Traduction de la réponse de la S. Cong. du S[t] Office*).

Cependant, si quelqu'un ne pouvait, sans *un grave danger* ou un péril sérieux, refuser de pénétrer dans les églises des schismatiques ou des hérétiques pour les funérailles, il ne commettrait aucune faute à y aller, pourvu qu'il ne porte aucun ornement sacré, qu'il ne prenne aucune part aux rites hérétiques ou schismatiques, et que les non-catholiques sachent bien que cette démarche ne constitue pas un acte religieux. D'après la pensée du Saint-Siège [1], un simple particulier ne se trouvera jamais dans ce grave péril, parce qu'il est libre de ses actes ; mais il n'en est pas de même de certains fonctionnaires, qui s'exposeraient à perdre leur place, s'ils n'accompagnaient pas les funérailles jusqu'à l'église [2].

Ceci n'est toléré qu'à l'état d'exception, et si quelques théologiens vont jusqu'à admettre en règle générale la licéité de cette présence purement matérielle, dès qu'on peut lui assigner pour but l'accomplissement d'un devoir civil, ils ont soin d'ajouter la réserve suivante : à moins qu'il n'y ait danger de perversion, scandale, ou qu'il n'existe des lois particulières qui la défendent [3].

---

1 — La Congrégation du S[t] Office a expliqué la pensée du Saint-Siège dans une instruction du 9 septembre 1874.

2 — «*L'Ami du Clergé*», N° 36, année 1895.

3 — Lehmkuhl, *Theol. mor.*, I, N° 295.

Mais à qui appartient-il de constater s'il y a, oui ou non, dans tel ou tel cas, inconvénient grave ? A qui revient le droit comme le devoir de signaler les périls ? N'est-ce pas aux chefs spirituels de l'Eglise, à ceux qui ont la mission de diriger les fidèles dans le chemin de la vérité et de la vertu et d'éloigner de cette voie salutaire tout ce qui pourrait être une cause, ou même une simple occasion de ruine spirituelle pour leurs âmes ?

Au Canada, nos pasteurs dévoués et vigilants n'ont pas manqué de faire connaître les funestes effets de ces relations, au point de vue religieux, entre catholiques et protestants ; et, pour nous mettre en garde contre les maux qu'elles peuvent engendrer, les Evêques de la province de Québec, réunis en Concile, portèrent un décret spécial sur ce sujet :

Pour éloigner tout danger de perversion, disent les Pères du VIe Concile provincial de Québec, nous exhortons les citoyens catholiques, en rapport au point de vue civil avec les hérétiques tolérés, à ne pas agir témérairement avec eux, en ce qui regarde les choses de la religion. Qu'ils aient soin de ne pas s'exposer à éprouver un dommage spirituel dans des relations trop familières avec les protestants. Que ceux qui sont au service de ces personnes de religion étrangère n'assistent pas à leurs prières... et s'ils n'ont eux-mêmes le droit de professer librement leur religion, ils doivent abandonner une position qu'ils ne peuvent garder sans léser leur conscience.

Il est tout-à-fait défendu aux catholiques, continue le Concile, d'assister au baptême, au mariage, à la cène et aux autres cérémonies ou prédications des hérétiques, de manière à paraître partager leurs sentiments. Ce ne serait là rien moins que communiquer *in divinis* [1]. Et

---

1—Le 1er Concile de Montréal *(Acta & Decreta Conc. prov. Marianop. primi*, Tit. IX, decr. I) a ajouté à ces paroles du VIe Concile de Québec l'exception que nous avons mentionnée plus haut et qui autorise la présence purement matérielle aux funérailles des non-catholiques quand on ne peut

quand ils prennent part aux obsèques d'un protestant, ils ne peuvent entrer dans les temples, ni assister aux cérémonies religieuses qui ont lieu à la maison ou au cimetière.

En notre province, il ne peut donc y avoir d'hésitation possible. La ligne de conduite est toute tracée : en règle générale, il faut s'abstenir de cette présence même purement matérielle aux offices protestants.

Rien d'ailleurs ne pourrait nous y astreindre. Invoquera-t-on les devoirs d'urbanité ou de convenance ? Mais il ne faut pas oublier que les obligations de religion sont d'un ordre supérieur à celles qu'imposent les relations sociales. Et, puisque les traités nous ont garanti le droit de professer librement notre foi et de mettre en pratique ses divins enseignements, comment s'offenserait-on de nous voir attentifs à éviter ce qu'elle défend ! Ayons le courage de nos convictions religieuses. Il ne s'agit pas ici de provocation irritante, mais de noble fidélité aux principes de la vraie foi. Ce n'est pas, qu'on veuille le croire, en baissant pavillon devant les exigences de certaines gens, à l'esprit étroit et mesquin, que nous leur apprendrons à respecter nos traditions et nos croyances.

Qu'on ne vienne pas dire, non plus, que ces concessions sont nécessaires au maintien de la paix entre deux éléments de races et de religions différentes. La paix, une paix solide et durable, repose sur le respect des principes, des droits

---

s'en exempter sans un dommage sérieux ou un grave danger. Ce qui, comme nous l'avons dit, ne peut guère arriver, suivant la pensée du Saint-Siège, que pour certains fonctionnaires publics.

« *Talis interventus vero*, dit l'Instruction du Saint-Office, en date du 9 sept. 1874, *cohonestari nequit prætextu gravis damni aut periculi, cum nec unum nec alterum verificatur et quis proprio arbitrio illis (funeribus heterodoxorum) participat, quin adstrictus sit titulo aliquo officii civilis.* »

mutuels, de la liberté. La fermeté honore ceux qui en font preuve ; les molles tendances et les compromis en matière religieuse ne peuvent que discréditer ceux qui s'y abandonnent.

Imitons la belle conduite du grand homme d'Etat irlandais, O'Connell. On lui reprochait un jour de n'avoir pas voulu assister, dans un temple protestant, aux obsèques de Cobbett, qu'il aimait d'une affection vive et qu'il pleura tendrement : « Nous autres, catholiques, répondit-il doucement, nous prions pour tous, mais non avec tous [1]. »

Nous sommes catholiques, et à nos yeux, éclairés par la divine lumière, il n'y a qu'une seule vraie religion, la religion de Jésus-Christ qui est la nôtre. Eh bien, que ce ne soit pas là un dogme purement spéculatif, une vérité oubliée dans le domaine de l'intelligence et de l'abstraction ! Que ce soit plutôt une croyance pratique et effective. Sachons nous montrer chrétiens, catholiques convaincus, dans la vie extérieure comme dans la vie privée, à la face de la nation comme au sein de la famille ; laissons-nous guider par la foi en toutes circonstances, en nos paroles, nos écrits, nos œuvres.

Nous sommes heureux de pouvoir, en terminant ce modeste article, rappeler un magnifique exemple de fermeté et de courage religieux : exemple parti de haut et dans des circonstances qui eussent dû, ce semble, autoriser des concessions, si la religion pouvait en admettre.

On n'a pas oublié qu'en l'année 1892, M. Stuart Knill, (devenu plus tard Sir Stuart Knill), catholique sincère et pratiquant, échevin depuis quelques années pour un des

1 — *Daniel O'Connell, sa vie, son œuvre,* par L. Nemours Godré.

quartiers de la capitale anglaise, se présenta comme candidat au poste de premier magistrat de Londres. Mais il était catholique et on le savait. Aussi, Sir David Evans, à cette époque Lord Maire, quelque temps avant l'expiration du terme de son office, adressa à M. Stuart Knill une lettre où il lui posait diverses questions relatives à certaines cérémonies religieuses en usage à la mairie. La réponse à ces questions pouvait compromettre un avenir qui s'annonçait brillant pour M. Knill. L'ambition de sa vie était en jeu ; le couronnement de sa carrière civique, en péril. Que va-t-il faire ? Mettra-t-il de côté les principes qui l'ont toujours guidé dans sa vie publique comme dans sa vie privée ? Dira-t-il adieu à son passé ? Non ; point de faiblesse ; point de lâche compromis ; rien de contraire à sa foi catholique, dût-il, pour en garder l'intégrité, renoncer à l'honneur auquel il a droit d'aspirer. Il répond sans hésiter suivant la loi de sa conscience, et cette conduite, pleine tout à la fois de dignité, de courage et de courtoisie, lui gagne l'admiration de ses compatriotes, en même temps qu'elle lui attire l'estime, les félicitations de l'univers entier. Et, le 29 septembre 1892, la fière indépendance du catholique l'emportant sur la bigoterie insensée de quelques fanatiques protestants, M. Stuart Knill est élu Lord Maire de Londres, aux applaudissements de la Capitale. C'était le premier catholique nommé à cette charge honorable depuis la soi-disant Réforme.

La véritable grandeur morale se trouve toujours dans la fidélité à Dieu, la logique du devoir, la noblesse du caractère et l'inébranlable fermeté des principes.

EUG.-C. LAFLAMME, p^{tre.}

Voici la correspondance échangée entre Sir David Evans, Lord Maire de Londres, et M. Stuart Knill, échevin pour un des quartiers de la ville.

Sir D. Evans adressa les questions suivantes à M. Knill, au nom de quelques échevins :

1° Si vous étiez élu maire — office entièrement fondé sur l'« *Ancient Custom* » — nommeriez-vous pour chapelain à la Mairie un membre de l'Eglise établie, conformément à l'ancien usage ?

2° Assisteriez-vous avec l'apparat officiel, aux offices des églises dont les noms suivent, et dans les circonstances mentionnées plus loin ; ce qui encore est parfaitement d'accord avec l'« *Ancient Custom* » ?

(Puis on nomme les églises et on spécifie les différentes occasions où le Maire de Londres assiste aux cérémonies religieuses de l'Eglise établie).

Suit la réponse de M. Stuart Knill :

Mon cher Lord Maire,

Les questions auxquelles vous m'avez prié de répondre m'ont inspiré de sérieuses réflexions. Eussé-je été le seul intéressé, je n'aurais pas hésité un instant. J'étais connu comme catholique avant mon élection à l'échevinage, et je suis persuadé que l'on me savait incapable de sacrifier mes principes à des intérêts personnels. C'est avec cette pleine connaissance que l'on m'a confié le poste que j'occupe actuellement, avec toutes ses perspectives et ses éventualités. Je n'ai pas besoin de dire que j'étais prêt, une fois élu, à me dévouer à tout office auquel pouvaient m'appeler mes concitoyens, pourvu que mon acceptation d'une telle charge ne fût pas incompatible avec l'honneur et la conscience.

Le sentiment que j'ai de mes devoirs à l'égard de mes collègues échevins, de mes concitoyens, et surtout de ce cher quartier que je représente, est tel que je me sens prêt à tous les sacrifices, et ç'a toujours été mon intention de répondre fidèlement aux désirs de mes amis et de m'acquitter de mes devoirs envers eux aussi parfaitement que possible.

Je considère comme très heureux que les Anglais tiennent encore au principe d'une église nationale unissant ainsi la religion et l'Etat. Je crois que l'adhésion à ce principe a contribué pour beaucoup à donner à notre ville le caractère glorieux qui la distingue. J'espère que cette coutume qui a si longtemps prévalu — par laquelle la Cité implore les bénédictions de Dieu sur ses travaux et reconnaît ouvertement sa dépendance vis-à-vis de Lui — ne tombera jamais en désuétude. Il me paraît aussi de haute convenance que, de temps en temps, l'on se rende en corps à l'église nationale.

Mais, mon cher Lord Maire, il y a une autre considération qui ne peut manquer d'attirer votre attention. La Cité se glorifie d'avoir rendu accessi-

bles toutes ses charges, même celle du premier magistrat, à tous ceux qui sont éligibles et dignes de sa confiance, sans égard à leurs convictions religieuses et politiques.

Bien sûr, cette déclaration d'égalité et de respect pour la religion ne doit pas s'entendre de telle sorte qu'un officier public soit tenu de se conformer extérieurement à la religion nationale. Une telle condition de conformité extérieure, qu'on saurait être une vaine fiction, ne serait honorable ni à la religion qui l'exigerait, ni à celui qui, même à regret, devrait s'y soumettre. Je ne veux pas dire qu'une pareille conformité ne puisse être vraie et sincère parmi les différentes sectes dont se compose le Protestantisme d'Angleterre. Je veux seulement déclarer que pour un catholique elle manquerait absolument de sincérité. Et je sais que vous, mon cher Lord Maire, vous soutenez que le premier magistrat de cette cité doit être un homme intègre, honorable, « sans peur et sans reproche. »

Il n'existe certainement pas de meilleur état de choses que celui qui permet au magistrat en chef d'agir conformément à ses croyances religieuses, quand par ailleurs il sait faire en sorte que les coutumes de la Cité — dans leur substance — soient convenablement observées. Vous remarquerez que par tout le pays, ni les juges, ni les shérifs, ni les maires catholiques ne sont jamais tenus d'assister aux offices religieux dans des églises autres que celles de leur foi, pourvu qu'ils donnent, aux autorités publiques qui désirent le faire, toute facilité de fréquenter l'église nationale.

Pour ce qui regarde la cité de Londres, on a pourvu sagement à tous les cas par un chapitre de notre cérémonial qui dit que, si un Lord Maire était empêché, pour une raison quelconque, de remplir une fonction de sa charge, cette fonction sera remplie par un *locum tenens*. Prétendra-t-on que je pourrais être présent d'une manière passive et toute matérielle sans prendre part au rite ? La chose est possible. Mais — sans insister sur ce que j'ai déjà dit de l'hypocrisie d'une telle présence — comment cette distinction subtile entre présence matérielle et présence religieuse sera-t-elle interprétée par le peuple anglais ? Ne perdons pas de vue le cas de ceux qui résident dans les asiles et autres institutions de bienfaisance, le cas des gouvernantes et des serviteurs, qui croient devoir s'exposer même à abandonner leur position plutôt que d'assister à des offices religieux auxquels leur conscience ne leur permet pas de prendre part.

Non, il ne serait pas convenable qu'un Lord Maire de Londres vînt à se prévaloir d'une distinction aussi subtile — distinction qui serait mal comprise par un grand nombre — d'autant plus qu'une telle conduite n'aurait pas à son crédit la pauvre excuse d'avoir été adoptée sous le coup d'une cruelle nécessité.

C'est pourquoi, mon cher Lord Maire, avec le désir le plus cordial de me

conformer aux vœux de mes concitoyens, je suis obligé de répondre comme suit aux questions que j'ai reçues avec plaisir de votre Seigneurie :

1° Si j'étais élu maire, je nommerais un chapelain de ma religion ; mais je demanderais à mes confrères échevins de choisir un ecclésiastique de l'Eglise établie (je préférerais celui de la seule église de mon quartier) pour accomplir ces devoirs publics qui, d'ordinaire, sont à la charge du chapelain du Lord Maire, y compris les grâces aux dîners d'Etat au *Mansion House* et au *Guild Hall.* Je demanderais que les honoraires donnés ordinairement au chapelain du maire fussent attribués à cet ecclésiastique de l'Eglise établie, me réservant à moi-même de récompenser les services de mon propre chapelain.

2° Je n'assisterais pas aux offices de l'Eglise établie, mais, avec la permission de mes doyens dans la Cour des échevins, je nommerais un *locum tenens* pour cette fin.

Je prendrais soin, tout en n'assistant pas aux cérémonies des églises paroissiales, que les œuvres de charité auxquelles l'assemblée est appelée à contribuer, aussi bien que les œuvres ordinairement patronnées par le maire, n'aient aucunement à souffrir de mon élection.

Si mes confrères échevins ne sont pas convaincus qu'une pareille conduite conviendrait à un Lord Maire, il sera de leur devoir de ne pas m'honorer de leur choix, et je m'inclinerai respectueusement devant leur décision.

Si, au contraire, j'ai leur confiance, je ferai en sorte que ma conduite ne leur donne aucune occasion de regretter leur action.

Je suis, mon cher Lord Maire,

Avec un sincère respect,

Votre tout dévoué,

STUART KNILL.

Fresh wharf, London Bridge,
14 juillet 1892 [1].

---

1 — *Tablet*, 1er octobre 1892.

A PROPOS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Le vent est aux bibliothèques publiques, voire même aux bibliothèques municipales. Des offres alléchantes sont faites par un millionnaire aux villes et aux municipalités qui voudraient en établir. Les unes refusent au nom des intérêts économiques bien compris [1] et surtout au nom de la moralité publique. Les autres croient devoir accepter. Sur ce point comme sur bien d'autres l'opinion publique est exposée à bien des entraînements irréfléchis et des catholiques bien intentionnés peuvent se laisser prendre à des mirages au grand détriment des intérêts qu'ils voudraient servir. L'heure est venue de dire nettement ce que les catholiques doivent penser des bibliothèques publiques dont il s'agit.

I

Que faut-il penser de la nécessité ou de l'utilité des bibliothèques publiques ?

Entendons-nous d'abord sur le mot *Bibliothèque publique.*

Il y a des bibliothèques ouvertes au public gratuitement, mais dont la propriété, le contrôle et la direction appartiennent à des corporations ou à des institutions. De celles-là, il n'est pas question. Pourvu qu'elles soient bien composées, sagement dirigées, qu'on n'y admette point indistinctement et sans garantie tous ceux qui voudraient les fréquenter, l'Eglise ne s'en alarme point. Bien au contraire. Il serait facile de prouver que de tout temps l'Eglise catholique, à Rome en particulier, a recueilli avec soin et collectionné tous les documents et tous les ouvrages sacrés et profanes qui pouvaient intéresser les littérateurs et les savants.

---

1 — L'auteur de cet article fait sans doute allusion à l'attitude prise, à Londres, par le conseil municipal de Marylebone, qui a refusé une offre semblable faite par M. Carnegie. — (LA DIRECTION.)

Personne non plus ne trouve à redire que, pour favoriser la culture des sciences et des lettres, le pouvoir civil amasse à grands frais des ouvrages précieux, des manuscrits surtout et des collections qui autrement seraient difficilement à la portée du travailleur.

Il s'agit ici de toute autre chose. Il s'agit de bibliothèques achetées aux frais du public, entretenues de même, ouvertes gratuitement et indistinctement à toutes les classes de la société. La bibliothèque publique — on dirait mieux peut-être : la bibliothèque commune — ainsi comprise, dans l'intention de ceux qui la prônent est un moyen de vulgariser les connaissances utiles, d'instruire une population, d'entretenir et de développer en elle le goût de la culture intellectuelle, en un mot d'élever le peuple et de le moraliser en l'instruisant.

On ne m'accusera pas, je l'espère, de prêter de mauvaises intentions aux prôneurs de bibliothèques publiques. S'il y en a qui en veulent à la foi et aux mœurs de nos chrétiennes populations, c'est sans doute le petit nombre ; et à ceux-là il est inutile de rien dire. Le grand nombre, sûrs de leurs généreuses intentions, n'ont qu'un rêve — peut-être une illusion — rendre le peuple heureux et meilleur en l'instruisant et lui donnant le goût des choses de l'esprit. — Beau rêve, noble illusion ! mais, ce n'est qu'un rêve et qu'une illusion. En pratique la bibliothèque commune n'élèvera point le niveau intellectuel d'une population, altérera facilement le bon sens et sera une cause infaillible de déchéance morale. La démonstration n'est pas difficile à faire.

Je pose en fait qu'une bibliothèque commune, à moins qu'elle ne soit soumise à une réglementation et à un contrôle qui en pratique seront impossibles et inefficaces, sera un danger et une cause de perversion intellectuelle et morale pour le grand nombre de ceux qui la fréquenteront.

La bibliothèque commune, pour avoir une influence réelle, devra répondre aux goûts et aux aspirations du grand nombre

des lecteurs. Dans une population comme la nôtre, avec ces courants d'idées qui emportent tant d'esprits mal faits et de consciences mal formées, croit-on que le goût des lecteurs sera pour les lectures sérieuses, saines et fortifiantes? Ce serait trop de naïveté de croire qu'en général on ne lit que pour s'instruire et devenir meilleur. Le grand nombre des lecteurs cherchera dans la lecture un amusement et des émotions. Or on sait suffisamment ce qui amuse davantage le cœur et l'esprit. Les livres sérieux ne seront guère fréquentés ; les livres légers et frivoles seront dévorés ; les livres infects ou malpropres seront surtout recherchés et dégustés.

Ne dites point que vous choisirez si bien les livres que toutes les classes de lecteurs les pourront fréquenter sans danger. Si vous n'avez que de ces livres-là, — on les trouve partout — on n'ira point les chercher dans votre bibliothèque où ils coûteront fort cher sans rendre pratiquement service à personne.

Du reste vous serez content de votre choix : mais toute une ville devra-t-elle s'en contenter? Qui vous fait juge et censeur autorisé de la doctrine et de la morale d'un livre? Et qui vous constitue davantage le juge des besoins intellectuels de telle ou telle catégorie de lecteurs ? De quel droit fermerez-vous à un livre l'entrée de votre bibliothèque, et de quel droit placerez-vous tel autre sur vos rayons? De quel droit dans une bibliothèque créée pour tous et entretenue aux frais de tous ferez-vous la part de telle catégorie de vos concitoyens et refuserez-vous à telle autre la part à laquelle elle croit avoir droit? Il est donc inévitable qu'une bibliothèque commune, dans une société comme la nôtre, contienne un grand nombre d'ouvrages qui déposeront et développeront dans les esprits et les cœurs les germes de toutes les erreurs et de tous les vices. D'une part la pression d'une certaine partie de l'opinion imposera le choix d'un grand nombre de livres malsains ; d'autre part personne n'aura compétence suffisante pour chasser des rayons tous les auteurs qui ne doivent pas

être reçus en honnête compagnie ou les refuser à qui les demandera.

D'autant qu'il y a mauvais livres et mauvais livres, et que s'il est absolument possible à une administration consciencieuse et responsable de faire un choix de livres sans danger pour le grand nombre des lecteurs, il ne l'est point de faire le discernement des lecteurs. Or, il y a tant de livres bons en eux-mêmes qui ne peuvent être mis indifféremment et sans danger entre les mains de tout le monde ! Tant d'autres sont mauvais en eux-mêmes qui dans des cas donnés deviennent nécessaires à une catégorie de lecteurs ! Qui saura faire ce discernement si délicat et si difficile ? Qui le fera avec autorité ?

Eussiez-vous pour faire la police de votre bibliothèque le gardien le plus sévère et le plus vigilant de la morale publique, sa surveillance sera facilement mise en défaut. En vain vous décréterez que tel ouvrage ne sera point sur vos rayons pour telle catégorie de personnes : tenez pour sûr que ce sont celles-là surtout qui le liront.

Croyez-vous, par exemple, que tant d'infects romans qui enrichissaient autrefois la bibliothèque du Parlement d'Ottawa se soient usés à faire les délices de nos brillants députés et de nos graves sénateurs ? Je veux bien croire que ces messieurs n'ont pas toujours fait leurs lectures uniquement dans les Bollandistes ou dans l'Imitation de Jésus-Christ ; mais les romans immoraux ne faisaient guère que passer par leurs mains dans les mains de jeunes filles et de jeunes femmes qui ne les auraient jamais obtenues elles-mêmes de bibliothécaires consciencieux.

Je tiens donc pour inévitable qu'une bibliothèque commune à l'usage d'une société comme la nôtre contienne une multitude de livres qui deviendront, qu'on le veuille ou non, une cause efficace de perversion intellectuelle et morale pour un grand nombre.

J'ajoute qu'elle sera inutile à la masse des citoyens, et par suite n'atteindra pas son but — je veux dire le but que lui donnent les gens bien intentionnés.

Le peuple ne lit pas les livres. Il n'en a pas le loisir, il n'en a pas le goût ; il n'a pas la préparation et l'initiation qu'il faut pour s'instruire dans les livres. Quand je dis le peuple, je parle de la masse, non de quelques esprits d'élite dans la classe populaire. C'est au plus si le peuple lit un journal.

Croyez-vous que l'ouvrier qui a sué et peiné tout le jour à son dur labeur prendra sur son repos de la nuit pour s'instruire dans vos livres ? Croyez-vous que l'homme de négoce, le marchand, le commis, le comptable, leur journée faite, se délasseront dans une lecture sérieuse qui les instruise ? — Non : l'homme de travail à qui son foyer ne suffit point pour ses heures de loisir ne demandera point à nos livres son repos et ses distractions : il cherchera au dehors des diversions honnêtes, s'il est chrétien, et s'il ne l'est pas, des secousses et des émotions qu'une lecture tranquille et appliquée ne lui donnerait pas.

Du reste le peuple eût-il le temps de lire et le goût de la lecture, votre bibliothèque ne mettra pas les livres à sa portée. C'est le petit nombre des livres, surtout parmi les bons, qui sont à la portée du peuple ; les autres s'adressent à une élite et demandent à ceux qui les lisent une certaine culture intellectuelle qui en aucun pays n'est le partage du grand nombre. Aussi n'est-ce point le peuple qui réclame des bibliothèques publiques, mais le plus souvent quelques désœuvrés plus ou moins frottés de littérature, ou des hâbleurs qui veulent se créer une popularité facile. Le peuple, lui, le vrai peuple, dont on parle toujours et pour lequel on ne fait rien, il *paiera* l'entretien de la bibliothèque *gratuite*, et il n'en retirera aucun bénéfice, ni moral, ni intellectuel, ni autre.

On nous dit qu'il faut donner aux jeunes gens le goût de la lecture pour fortifier leurs cerveaux et leur apprendre à penser. Certes le but est louable, mais le moyen suggéré pour l'atteindre est d'une efficacité problématique. Les livres dont la lecture fortifient le cerveau et apprennent à penser sont fort rares en notre temps plus qu'en aucun autre, et il n'appert nullement que

ceux qui fréquentent beaucoup de livres aient en général le cerveau plus développé intellectuellement et pensent plus juste que ceux qui au lieu de tant lire se donnent le temps de réfléchir et s'exercent à juger sainement. Ne serait-ce pas au contraire à la multitude des lectures mal faites et mal digérées, ou de livres sans valeur qu'il faut attribuer l'anémie intellectuelle et la neurasthénie morale dont souffrent nos contemporains surtout dans les classes dirigeantes de la société ? Je ne suis pas loin de le penser. Il serait facile de citer des intelligences d'élite que la lecture a transformées et lamentablement perdues. Serait-il facile d'en citer beaucoup que la lecture seule, sans initiation, sans contrôle et sans direction, a fortifiées ?

Pour lire avec profit, il faut savoir lire, et pour savoir lire il faut avoir appris. Ce n'est pas une bibliothèque publique qui apprendra à lire à ceux qui ne le savent point. Tout au plus donnera-t-elle des facilités à ceux qui savent lire et qui n'ont accès à aucune bibliothèque. — C'est dire qu'une bibliothèque publique n'est utile qu'à une très petite exception, car dans une société comme la nôtre, ceux qui ont du loisir, qui ont le goût de la lecture ou qui sont susceptibles de le prendre et qui savent lire, seront longtemps, pour ne pas dire toujours, une exception.

Ce n'est point cette élite qui sera la clientèle des bibliothèques communes. Ces hommes qui savent lire et qui ont déjà une vie intellectuelle d'une certaine intensité, ils ont d'ordinaire des livres à leur disposition, en petit nombre, mais bien choisis. Pour des études particulières, ils trouvent facilement accès aux bibliothèques privées et publiques.

Quelle sera donc pratiquement la clientèle des bibliothèques publiques telles qu'on les conçoit ? Des jeunes gens désœuvrés en quête d'un amusement ou d'une excitation, des jeunes filles oisives et frivoles, des femmes rêveuses — A cette clientèle, si l'on veut élever son niveau intellectuel et moral, il faudra autre chose que des livres, autre chose surtout que les livres qu'elle

recherche avec passion et les seuls qu'elle empruntera à la bibliothèque publique.

En résumé la bibliothèque publique, telle qu'on la prône, est *dangereuse pour un grand nombre*, *inutile à la masse des citoyens*, *sérieusement utile à quelques-uns*, qui trouveront facilement ailleurs les livres dont ils ont besoin.

II

Etant donné qu'une bibliothèque publique ou commune soit nécessaire, est-il opportun qu'elle soit à la charge et sous le contrôle unique d'un conseil municipal ?

La question n'est plus ici de savoir si une bibliothèque publique peut être nécessaire ou sérieusement utile à une ville, mais si le conseil municipal a la mission de lui en donner une.

Certes, des écoles sont nécessaires à une municipalité. Qui cependant reconnaît au conseil municipal le droit d'y pourvoir sans la participation d'une commission scolaire?— Les églises aussi sont nécessaires. Qui cependant reconnaît à un conseil municipal le droit de voter l'érection d'une église et d'en mettre l'entretien pour un temps illimité à la charge des finances municipales? On nous dit qu'une bibliothèque publique est fort désirable pour instruire une population. Supposé qu'elle le soit, qui a donné au conseil municipal la mission de faire instruire la population et de la faire instruire comme il l'entend ? Les journaux aussi et les revues peuvent être des moyens plus efficaces qu'une bibliothèque pour instruire une population. Qui cependant reconnaîtra de ce chef à un conseil de ville le droit de publier des journaux et des revues et d'en faire payer les frais à la municipalité ?

On l'a très-bien remarqué : les conseils municipaux, ceux des villes comme ceux des campagnes, ont une autre mission à remplir. Les questions d'éducation et d'instruction publique ne sont point de leur compétence, elles relèvent exclusivement des pères

de famille représentés par des commissions scolaires, de l'Eglise et du pouvoir civil. L'argent mis par les contribuables à la disposition du conseil municipal est voté pour d'autres fins prévues par la loi.

Qu'on ne dise point qu'il s'agit de recevoir et non de donner, que la bibliothèque sera donnée gratuitement à la ville. Oui, à la condition qu'on dise que la ville aura payé autant qu'elle aura reçu, et qu'elle continue à payer autant et même davantage. En réalité, voter un subside de quinze à vingt mille piastres par an pour l'entretien d'une bibliothèque publique qui en coûtera cent cinquante mille au donateur, c'est payer la bibliothèque en moins de dix ans et la payer trois fois en vingt-cinq ans. C'est un don qui à la longue coûtera infiniment plus à ceux qui le reçoivent qu'à celui qui le donne. C'est ce qu'ont su voir des municipalités bien avisées.

Il reste donc acquis que les bibliothèques publiques offertes par M. Carnegie ne coûteront rien aux municipalités à la condition qu'elles dépensent de leurs deniers un montant égal à leur valeur en moins de dix ans. Or, encore une fois, est-il dans les attributions des conseil municipaux de prélever de pareilles contributions, pour le but très noble d'ailleurs de favoriser le développement de l'instruction et de la culture intellectuelle ? Il y a dans nos lois un mode prévu de perception des impôts et contributions pour les fins d'éducation et d'instruction publique. Un conseil municipal qui impose directement ou indirectement des contributions pour les mêmes fins et par un autre mode ne sort-il point de l'esprit, sinon de la lettre de la loi ?

Mais eût-il le droit d'imposer lui-même les contribuables pour des fins d'instruction publique, le conseil municipal ne peut sûrement point en justice et en équité disposer des fonds versés entre ses mains pour des fins immorales ou contraires aux intérêts du très-grand nombre de citoyens. Les conseillers municipaux ne sont, au fond, que de simples délégués ou chargés de pouvoir nommés par les contribuables. Est-il raisonnable de supposer que

ceux-ci leur ont délégué le pouvoir de ne pas tenir compte de leurs plus chers intérêts, et les autorisent à dépenser leur argent pour des fins qu'ils doivent réprouver ?

Dans une population comme la nôtre est-il possible de faire une bibliothèque publique qui ne soit point un danger pour la foi et pour les mœurs d'un grand nombre? Je parle, bien entendu, de la population des villes, si profondément divisée d'idées et de croyances.

Dans nos villes, en effet, la masse de la population est catholique ou protestante. C'est encore l'exception qui a oublié son baptême, une très petite exception, grâce à Dieu, qui voudrait en effacer le signe sur son front. Pour donner satisfaction à cette population et servir les intérêts auxquels elle doit tenir avant tout, il faudra lui donner une bibliothèque catholique et protestante, et s'il faut donner satisfaction à tous, une bibliothèque sans religion. Comment concilier ces trois caractères ?

Si votre bibliothèque est en tout ou en partie protestante, ou irreligieuse ou immorale, de quel droit l'ouvrirez-vous aux catholiques et l'entretiendrez-vous de leur argent ? Un catholique fait profession de ne pas lire et d'interdire à ceux qui relèvent de lui les livres qui attaquent sa foi et outragent la sainteté de la morale chrétienne. D'autre part, si votre bibliothèque est catholique, de quel droit la mettrez-vous à la charge de vos concitoyens protestants et l'ouvrirez-vous à leurs enfants ? Il faudra donc, pour répartir équitablement les fonds, qu'il y ait une bibliothèque exclusivement catholique à l'usage des catholiques et une bibliothèque protestante à l'usage des protestants. N'est-il pas absurde de supposer qu'un père de famille consciencieux et convaincu paiera de son argent pour détruire sa foi et ses convictions dans l'âme de ses enfants ?

Ne dites point que le catholique et le protestant seront libres de fréquenter ou de ne pas fréquenter votre bibliothèque, d'en permettre ou d'en interdire l'accès à leurs enfants. Cette liberté est une liberté de fait et non une liberté de droit. Le catholique,

de par le droit divin et la loi de son Eglise à laquelle il doit obéir sous peine de faute grave, est tenu de ne pas lire, de ne pas fréquenter et de ne pas laisser approcher des siens des livres contraires à sa foi et aux bonnes mœurs. Si votre bibliothèque est indifféremment ouverte aux auteurs catholiques et aux livres protestants, aux livres légers, immoraux et irreligieux comme aux autres, le catholique est tenu de ne pas la fréquenter et de l'interdire aux siens ; et s'il oublie ce grave devoir, l'autorité de son Eglise l'y rappellera, s'il le faut, avec menace d'excommunication. Dès lors vous mettrez les catholiques dans l'alternative ou de contribuer à une dépense dont ils ne retireront aucun bénéfice, ou d'apostasier l'obéissance à l'Eglise et de renoncer pratiquement à leur profession de catholicisme pour ne pas perdre tout bénéfice de leurs contributions forcées.

Les protestants sérieux et sincères ne devront pas être plus satisfaits. S'ils n'ont point de loi positive ou d'autorité vivante qui éclaire et lie leur conscience en ces matières, ils ont au moins la loi naturelle qui leur défend d'exposer leur âme et l'âme de leurs enfants à aucun péril de perversion.— Comment ne violeront-ils pas cette loi s'ils fréquentent eux-mêmes et laissent fréquenter à leurs enfants des livres qu'ils jugent à tort ou à raison corrupteurs de la foi et des mœurs ?

Vous aurez l'expédient de la bibliothèque neutre, qui ne sera ni catholique ni protestante, ni religieuse ni anti-religieuse.—Alors que sera cette bibliothèque d'où vous aurez exclu toute la littérature sincèrement protestante, tous les livres qui s'inspirent plus ou moins de la foi chrétienne et tous ceux qui lui portent une atteinte quelconque directe ou indirecte ? Elle ne répondra aux besoins ni des catholiques, ni des protestants, ni peut-être aux désirs de quelques douzaines de cuistres plus ou moins frottés de radicalisme et d'impiété que l'on tient à satisfaire. En tous cas elle n'aura rien de ce qu'il faut pour élever le niveau intellectuel d'une population et la moraliser.

Il serait par trop plaisant vraiment, s'il n'était profondément dangereux, d'entendre certaines gens parler si haut de fortifier l'intelligence du peuple, de l'élever et de le moraliser par l'instruction. En quoi ces grands bienfaiteurs du peuple font-ils consister la morale? et qu'entendent-ils par la force et l'élévation de l'intelligence humaine? Pourraient-ils nous dire clairement ce qu'il y a sous ces grands mots, — quand il y a quelque chose? J'en doute. — Ils ne les auraient pas si facilement à la bouche et au bout de la plume.

Ce qui élève et fortifie l'intelligence, ce n'est pas le grand nombre de notions imparfaites et confuses que l'on prend facilement dans les livres ; ce sont les idées nettes, justes et vraies qui mettent l'esprit en pleine et parfaite possession d'un certain nombre de vérités dont il comprend la portée et à l'aide desquelles il peut juger sainement. Or ces idées nettes, précises, justes et fécondes, l'intelligence les acquiert, non par un grand nombre de lectures, mais par l'enseignement et la réflexion.

De même, ce qui moralise le peuple, comme toute âme humaine, c'est ce qui lui donne l'intelligence et l'amour de ses devoirs, qui se résument tous dans ces simples mots : « Aime Dieu pardessus toute chose et ton prochain comme toi-même pour l'amour de Dieu. » Si vous voulez sérieusement moraliser le peuple, faites-lui mieux comprendre la portée de ces paroles, inspirez-lui une volonté plus efficace de les mettre en pratique.

Est-il bien sûr que la bibliothèque municipale y travaillera sérieusement? Loin de là. Je crois l'avoir démontré suffisamment : sans la garantie d'une censure absolument compétente et d'une réglementation très-sévère, la bibliothèque municipale sera tout simplement un mauvais lieu intellectuel, bien autrement pernicieux à la société que ceux que surveillent et interdisent *les gardiens vigilants et les vengeurs de la morale publique.*

Qu'on ne dise pas qu'après tout les inconvénients fort réels de la bibliothèque municipale tiennent uniquement à l'abus qu'on en peut faire, et que ce n'est pas une raison suffisante d'en refuser le

bénéfice aux citoyens qui peuvent en profiter. Non : ces inconvénients tiennent à la nature et aux conditions nécessaires de la bibliothèque municipale ; et s'il est facile de donner à tous ceux qui en peuvent profiter accès à des bibliothèques qui ont tous les avantages d'une bibliothèque publique sans les mêmes inconvénients, — qui pourrait excuser des conseillers municipaux d'exposer une partie au moins de la population à de si graves dangers ?

Qu'on le veuille ou non, la bibliothèque municipale, pour les raisons que j'ai indiquées déjà, contiendra nécessairement des livres dangereux pour la plus grande partie de ses clients, et par le seul fait qu'elle est municipale, l'accès en sera nécessairement facilité indistinctement à tous les lecteurs. — Je dis, nécessairement, étant données les circonstances.

Le difficile ne serait point au début de faire un choix de livres sérieusement utiles et sans danger pour le commun des lecteurs. Ce choix peut être fait par une commission bien composée ou même par un homme suffisamment instruit et consciencieux. Le conseil municipal les trouvera peut-être, s'il le veut, quand il s'agira de fonder une bibliothèque. Mais il ne les trouvera sûrement pas à perpétuité. Cependant, c'est ce qu'il faudrait ; car une bibliothèque publique est nécessairement progressive. D'année en année de nouveaux livres envahiront les rayons pour répondre aux désirs et aux demandes du public. Le censeur éclairé et sévère ne sera plus là, ou, s'il y est, sa censure sera bridée et contenue, ou par un conseil nouveau ou par la main de quelque conseiller qui aura intérêt à faire plaisir pour capter un vote et s'assurer une influence. Pensera-t-on que le personnel d'une bibliothèque municipale sera plus indépendant de certains conseillers que celui de la police chargée de veiller à la moralité et à la sûreté publiques ? Pour que la censure d'une bibliothèque eût la chance d'être sérieuse et efficace, il faudrait qu'elle fût comme une sorte de magistrature, indépendante, inamovible et protégée par la majesté de la loi contre toute influence d'en haut et d'en bas.— C'est impossible : le personnel d'une bibliothèque relevant exclusive-

ment du conseil municipal ne peut pas être plus indépendant que le conseil lui-même.

Il peut arriver qu'une bibliothèque publique municipale, à un moment donné, soit parfaitement tenue et sans danger pour la moralité publique. On en citerait quelques cas, surtout dans des municipalités de village ou de campagne. On en citerait difficilement un cas ou deux dans des villes un peu considérables. Il est facile d'en donner la raison. Dans une population peu nombreuse, il arrive facilement qu'un homme supérieur ait assez d'ascendant et d'autorité morale pour que son verdict soit accepté de tous comme l'expression la plus sûre de l'honnêteté et de la justice ; on le chargera volontiers de la bibliothèque et il saura en faire, en effet, une école de connaissances utiles et de bonnes mœurs. Mais cette autorité patriarcale n'est pas possible dans d'autres conditions.

Faudra-t-il refuser à une population tout accès à des bibliothèques publiques ? Ce n'est pas notre avis. Les bibliothèques publiques sont une nécessité. Bien tenues et bien organisées elles peuvent rendre de grands services, sans avoir l'inconvénient des bibliothèques municipales.

Quel serait dans un pays jeune comme le nôtre le moyen à la fois le plus pratique et le plus économique de mettre de bonnes bibliothèques à la portée des travailleurs et généralement de tous ceux qui peuvent en profiter ? Ce serait, il me semble, d'avoir l'accès aux bibliothèques déjà formées, moyennant une indemnité ou subvention qui aiderait ces bibliothèques en faisant bénéficier davantage le pays.

Pour des capitales les bibliothèques des Parlements sont tout indiquées. Dans les grandes villes il ne manque point d'institutions qui ont déjà au moins un noyau de bibliothèque. Pourquoi les municipalités ne voteraient-elles pas à ces institutions une somme annuelle pour l'entretien et l'accroissement de leur bibliothèque, à la condition qu'elles soient à des heures convenables ouvertes au public ? Pourquoi même le Gouvernement d'une

province ne les encouragerait-il pas en leur donnant l'exemple, en subventionnant les bibliothèques des institutions scientifiques et littéraires qui sont ouvertes au public, à la condition que les municipalités leur viennent largement en aide ?

Ce système aurait l'avantage d'assurer à la population des bibliothèques qui lui conviennent, catholiques pour les catholiques, protestantes pour les protestants, mieux entretenues, mieux dirigées, mieux surveillées par un personnel mieux formé, plus compétent et plus intéressé, et d'aider des institutions qui doivent être les centres naturels de la vie intellectuelle dans une population.

J'ajoute qu'il sauverait à une municipalité des sommes considérables, ce qui a son importance, et donnerait aux pères de famille et à tous ceux qui ont charge d'âmes les garanties qu'ils ont toujours le devoir et le droit de demander.

TH. JOLIVET.

25 novembre 1902.

UNE VISITE PASTORALE

CHEZ LES ALGONQUINS DU LAC VICTORIA ET DU LAC BARRIÈRE

(Suite)

VI

5 Juillet : Arcs-en-ciel. — Le rapide des femmes. — Encore l'Ottawa. — Le lac Victoria — Un triomphe. — Entrée solennelle.

Nous avons une petite journée à faire. C'est ce soir, à 4 heures, que les sauvages nous attendent, et la distance à parcourir n'est pas considérable. Il est six heures quand nous replions nos tentes et partons.

Le ciel nous favorise ; le temps est superbe. Le soleil se joue dans la brume légère qui flotte à la surface de l'eau. Des arcs-en-ciel fuient devant nous ; d'autres nous poursuivent dans le sillage du canot. Comme nature sauvage, je n'imagine rien de plus beau que ces lacs et rivières du comté de Pontiac. Les sauvages vont sûrement à travers le labyrinthe des îles, des presqu'îles et des baies, et, sans jamais perdre un coup d'aviron, arrivent droit à l'embouchure du moindre ruisseau.

Mais soudain, les côtes se sont rapprochées ; notre canot a changé d'allure. Là-bas devant nous les flots bondissent ; maintenant nous volons comme un trait ; juste au milieu du courant une roche sort de l'onde sa crête ruisselante. Les flots s'y heurtent avec fracas. On dirait que nous allons nous y briser aussi. Mais d'un coup d'aviron Simon a franchi l'obstacle et se retournant fièrement :

— C'est le rapide des femmes, dit-il, parce qu'autrefois deux femmes voulurent le franchir et le canot chavira.

— Se noyèrent-elles?

— Non, elles purent se sauver en nageant à terre.

Il ne faut pas être fort dialecticien pour conclure que nous, qui ne savons pas nager, serions encore à la dérive, si notre canot eût chaviré.

A neuf heures trois quarts, nous entrons dans l'Ottawa, la *Kijecepi* ou grande rivière, comme disent les Algonquins.

On sait que l'Ottawa a sa source à peu près au nord de la ville d'Ottawa, sur un plateau spongieux qui donne aussi naissance à la Gatineau et à la rivière du Lièvre. Coulant vers l'Ouest jusqu'au lac Témiscamingue, la rivière Ottawa tourne alors vers le Sud et descend jusqu'à Mattawa où elle achève de se replier sur elle-même en venant vers l'Est jusqu'à Montréal. Il y a vers la source plusieurs ramifications qui se réunissent en trois branches principales et qui s'unifient avant d'arriver au grand lac Victoria. De plus, l'Ottawa est la décharge naturelle d'un grand nombre de lacs et de cours d'eau sur tout son parcours. Il n'est donc pas étonnant que, dans un circuit comme celui que nous faisons, nous rencontrions plus d'une fois les eaux de la grande rivière.

Nous venons dîner sur une pointe de rocher, toujours en compagnie de nos inséparables cousins les maringouins. Nous repartons vers midi, et à deux heures nous entrons dans le lac Victoria, l'émule en grandeur du lac Kippewa, supérieur en beauté à tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Une seule de ses baies mesure 21 milles de profondeur. Le ciel se mire dans cette immensité. A mesure que nous avançons, des îles, de toutes formes, de toutes nuances, de toutes variétés semblent surgir de l'onde. Enfin nous contournons une immense pointe et nous descendons à terre pour ne pas arriver avant l'heure réglementaire (4 heures du soir), convenue avec les sauvages de la mission. Ces précautions sont nécessaires, car il n'y a plus que trois milles d'ici à la première étape de notre voyage.

Un peu avant quatre heures, Simon déroule quatre grands

drapeaux, qu'il avait tenus en réserve pour la circonstance, et, notre canot ainsi pavoisé, nous partons. Les sauvages de la mission doivent être là-bas derrière cette autre pointe. En effet, l'œil exercé de nos guides a bientôt découvert la flottille amie qui nous attend, et voilà notre canot qui bondit en avant chaque fois que les six avirons, en cadence, plongent dans le cristal du lac.

On nous a vus : une décharge formidable de mousqueterie se fait entendre, que répercutent les rivages et les montagnes voisines. Nous approchons ; maintenant nous voyons flotter les drapeaux, nous pouvons compter les canots, distinguer les figures. Vingt canots sont là, rangés en deux files : dix d'un côté et dix de l'autre. Il y a des hommes, des femmes, des enfants. Les canots sont pavoisés. Tous les mouchoirs de la tribu ont dû être mis à contribution. Il y en a des bleus, des jaunes, des verts, quelques blancs et surtout des rouges.

Nous entrons à force d'avirons entre les deux lignes de canots qui tournent comme par magie et nous enferment comme dans une couronne. Le père Laniel, l'âme de tout ce mouvement, passe dans le canot épiscopal et Monseigneur embrasse le zélé missionnaire. Le chef de la tribu vient aussi baiser la main du chef de la prière et lui adresser deux « Koué » (bienvenue) où il fait passer toute son âme. Monseigneur se lève, et, d'une voix que fait un peu trembler l'émotion, bénit ses chers enfants des bois, si heureux de le revoir après une absence de dix-sept ans. Dans les canots deux cents têtes s'inclinent et on se signe avec respect. Nous partons. C'est un vrai triomphe.

Deux cents avirons s'abaissent et se relèvent à la fois, et de toutes les poitrines s'échappe l'*Ave Maris Stella* chanté en algonquin. Là-haut, sur la côte, le blanc village des tentes étincelle dans le soleil de l'après-midi ; le drapeau de la compagnie de la Baie d'Hudson flotte au-dessus du poste, et, dominant tout, sur une éminence, le clocher de l'humble chapelle envoie à tous les échos les notes de sa cloche argentine. C'est grand, c'est touchant, c'est plus qu'une manifestation civile, plus qu'une démonstration

patriotique, c'est un acte de foi qui fait venir la prière aux lèvres et les larmes aux yeux.

Les sauvages, qui n'ont pas pu trouver place dans les canots, attendent sur la grève. Une fusillade bien nourrie accueille l'approche du chef de la prière et salue son arrivée. Le pasteur bénit de nouveau la foule réunie, puis a lieu immédiatement l'indispensable cérémonie de la poignée de main. Tout le monde y passe ; les hommes, les enfants, les bébés. Si nous en oublions un seul, il aurait une grosse peine et nous croirait fâchés.

Nous nous dirigeons alors vers la maison du poste, où Monsieur Christopherson, l'agent de la compagnie, nous reçoit avec la plus exquise politesse et nous offre des appartements pour le temps de la mission.

Monseigneur revêt alors ses vêtements pontificaux, les prêtres prennent le surplis et on se rend processionnellement à la chapelle pour l'entrée solennelle. Qu'il fait bon de retrouver partout. jusqu'au fond des bois, l'autel catholique avec son divin trésor ! *Adoro te devote, latens, Deitas !* La chapelle n'est pas grande, mais elle est jolie. L'intérieur vient d'être terminé ; les peintures sont fraîches et le bon goût a présidé aux quelques décorations de la voûte. La main du bon frère Lévesque a passé ici : des guirlandes de feuillage courent sur les murailles, et sur l'autel la flamme des cierges se mêle à l'émail des fleurs. Au-dessus de l'autel une belle statue du Sacré-Cœur étend ses bras. Elle veut dire sans doute que le Roi des rois, lui, ne fait pas acception de personnes et qu'à ses yeux l'âme du pauvre sauvage est aussi précieuse que celle du potentat.

Les sauvages ont pris place dans l'église, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et les enfants où ils peuvent, comme dans l'Ancien Testament. Ceux qui n'ont pas trouvé place sur les bancs se sont simplement assis à terre, et maintenant je défie un simple mortel de pouvoir se rendre à la porte. Tout espace est occupé, la nef est comble.

Naturellement on a mis les plus beaux habits ; quelques femmes

sont coiffées d'un chapeau de paille, mais le plus grand nombre portent simplement un mouchoir de couleur jeté négligemment sur les cheveux et noué sous le menton.

On chante sur l'air des vieux cantiques bretons les mystères de la foi, tandis qu'une quinzaine de bébés crient à fendre l'air. Il n'est pas nécessaire de dire si tous les yeux sont rivés sur la personne du pontife, sur cette chape si belle, sur cette mitre étincelante, sur cette crosse toute d'or.

Monseigneur chante les prières liturgiques. Le père Dozois dit combien Sa Grandeur est heureuse de revoir ses enfants, et les bébés crient à tue-tête. N'était-ce pas ainsi quand les apôtres s'impatientaient et que Notre-Seigneur disait : « Laissez venir à « moi les petits enfants, car c'est à eux et à ceux qui leur ressem- « blent qu'appartient le royaume des cieux ? »

VII

6 Juillet : La grand'messe et les vêpres. — Les derniers sacrements.

C'est dimanche. Les prêtres disent la messe de bonne heure et Monseigneur, la grand'messe à sept heures. A sept heures la grand'messe ! diront avec stupéfaction ceux qui y arrivent tard même quand elle commence à dix heures. Qui sait ? Si Dieu ne leur offrait cette faveur que deux fois par année comme aux pauvres sauvages du lac Victoria, peut-être se montreraient-ils moins endormis et plus reconnaissants.

Mais passons. Pas de raison d'attendre, d'ailleurs, la paroisse est campée à la porte de l'église, et les sauvages sont debout depuis quatre heures du matin. La messe est chantée en algonquin ; tout le monde fait sa partie, même les bébés qui reprennent leur accompagnement de la veille. A dix heures, catéchisme ; à trois heures, vêpres solennelles. Ce ne sont pas les psaumes de David, mais la doctrine chrétienne que chante à l'unisson le peuple tout entier. Il y a un seul Dieu, trois personnes en Dieu, Dieu a créé le ciel et la terre, les anges, les hommes. Puis viennent la

chute, l'incarnation, la rédemption, la doctrine sur la sainte Eucharistie, sur la sainte Vierge, etc. Les cantiques chantés par les sauvages traitent des mêmes sujets.

Les sauvages aiment beaucoup à chanter, mais ils ne savent pas de chansons. Chaque fois qu'ils chantent ce sont des cantiques ou leurs psaumes qu'ils répètent, et ils se pénètrent ainsi des vérités saintes qu'ils finissent par connaître beaucoup mieux qu'une foule de chrétiens civilisés qui les regardent du haut de leur grandeur. Ajoutons que chez eux tout le monde sait lire. Le missionnaire l'enseigne aux adultes, surtout aux parents, et ceux-ci l'apprennent à leurs enfants.

Un pauvre sauvage se meurt sous sa tente. Il est venu de bien loin pour recevoir les secours de la religion. Les siens l'ont amené, couché dans un canot, et porté sur leurs épaules dans les portages. Eux se sont bien fatigués, lui a bien souffert, mais on est arrivé heureusement et maintenant la maladie a empiré. Ce matin le père Laniel l'a confessé et lui a porté le saint Viatique. Maintenant Monseignenr va le confirmer, et un prêtre va lui administrer le sacrement des mourants.

Quel spectacle simple et grand à la fois ! Les eaux du grand lac semblent gémir avec chaque flot qui vient mourir sur la grève. Le vent bruit dans les grands arbres ; sous la pauvre tente une boîte quelconque sert d'autel, la flamme d'un cierge vacille au vent, le Christ incline sa tête vers le moribond couché à terre, l'évêque debout étend les mains et l'Esprit de Dieu descend pour verser dans l'âme de ce baptisé des flots de lumière et des torrents de grâces.

Bientôt l'huile des infirmes coule sur la chair mourante de l'enfant des bois ; l'indulgence plénière lui est appliquée et une âme chrétienne va maintenant partir pour le ciel. Que lui manque-t-il pour être heureux? Là-haut le ciel bleu qu'il aperçoit par l'ouverture de sa tente et qui lui sourit ; autour de lui tous les êtres qu'il a aimés : le lac, les grands arbres, les siens qui prient. Enfin, bonheur qui n'est pas le partage d'un grand nombre, le

Gardien de la prière et trois robes noires pour lui ouvrir à deux battants les portes du paradis. Ah ! quand on est là en face de l'éternité, qu'importe qu'on soit étendu par terre sous une pauvre tente, ou qu'on soit couché sur l'édredon moelleux des palais des rois ! Qu'importe, si on a sauvé son âme !

VIII

7 Juillet : Le Jour des Morts. — Bénédiction d'une croix. — Visite pastorale.

Hier c'était la fête des vivants ; aujourd'hui c'est le jour des morts. A sept heures, Monseigneur chante un service solennel pour les trépassés. Rien de touchant comme ces plaintes sublimes de la messe de *Requiem*, chantées dans leur langage par les enfants des bois. Un grand nombre viennent communier.

A 10 heures, la procession se forme pour la visite du cimetière. Il faut marcher assez longtemps et gravir des sentiers escarpés pour arriver au champ de la mort. La fatigue n'empêche pas les chants sacrés de monter vers le ciel. Les mères portant à dos leurs jeunes enfants forment l'arrière-garde. Le cortège s'arrête enfin au pied de la croix du cimetière et les prières liturgiques prescrites par le pontifical sont chantées. Pauvres sauvages, c'est ici qu'ils viendront dormir un jour leur dernier sommeil. Qu'elles reposent en paix les âmes des ancêtres et que le Seigneur protège les enfants dans leur vie errante !

La procession se reforme au chant du cantique « Au sang qu'un Dieu va répandre. » L'ascension va continuer. On gravit en la contournant une montagne qui domine le lac. C'est là que les premiers missionnaires ont planté autrefois une simple croix de bois et cette croix, les années l'ont démolie. Monseigneur va bénir celle qui doit la remplacer. Elle est grande et se dresse majestueuse au point culminant de la montagne. Là elle domine tout, le lac et ses rives sinueuses, les collines environnantes, le cimetière et ses humbles croix de bois, les tentes qui ressemblent là-bas à des fleurs blanches perdues dans le gazon, enfin le poste

de la Compagnie de la baie d'Hudson et son drapeau dont le vent, en ce moment, dirige les plis mouvants vers l'arbre du salut.

A deux heures de l'après-midi, Monseigneur va visiter les tentes. C'est vraiment la visite pastorale. C'est le bon pasteur qui passe et qui bénit une à une toutes les brebis du troupeau. Les sauvages attendent leur évêque. La tente a pris un air de fête inaccoutumé ; même plusieurs mères de famille se sont donné le luxe de laver le visage et les mains de leurs petits enfants. On a étendu à la porte de la tente, qui une couverture blanche, qui un châle de couleur, qui un morceau de coton ou d'indienne. On s'agenouille pour recevoir la bénédiction du prélat, les enfants récitent leurs prières, les hommes chantent un couplet de cantique en rougissant comme des pensionnaires de couvent. Enfin chacun montre son savoir-faire, et cela se répète soixante-sept fois, car la mission se compose de 281 personnes, réparties en 67 tentes. Monseigneur distribue des médailles, dit à chacun une bonne parole, donne un encouragement en se faisant interpréter par le missionnaire. Il est quatre heures, et il a fallu deux bonnes heures pour faire le tour ; mais ce sont deux heures bien employées.

IX

8 Juillet : La *magouchiwin*. — Les jeux. — Confirmation.

C'est un grand jour de réjouissance, le jour de la *magouchiwin*, c'est-à-dire le grand banquet que le Chef de la prière ne manque jamais de donner quand il vient voir ses enfants. L'agent de la Compagnie donne aussi le sien chaque année quand les sauvages viennent au poste ; mais cette année, pour je ne sais plus quelle raison, le grand repas n'a pas eu lieu encore. On se trouve en face d'un véritable problème. Demain l'évêque doit partir : il n'y a plus qu'un jour et deux *magouchiwin* à manger. Après des pourparlers et des propositions diverses on s'arrête à une résolution énergique. Comme le temps presse, on prendra les deux

dîners à la fois. Et voilà les cuisiniers à l'œuvre, bien résolus à faire leur devoir. On est dans l'abondance ; Monseigneur a dit de ne rien épargner, et les portes du magasin de la Compagnie sont ouvertes tout grandes.

On a si bien travaillé qu'à midi tout est prêt. Rien ne manque au festin : on a de grands plats de grillades nageant dans la graisse, du pain frais en abondance, des monceaux de beignets, du sirop autant qu'on en veut et du thé sucré. Monseigneur vient bénir la table qu'on a dressée à terre, naturellement. Le chef fait un petit discours de circonstance, où il n'oublie pas de remercier les donateurs de leur grande générosité, et le festin commence. Tant de bonheur ne se décrit pas. Les représentants du sexe fort ont pris place les premiers ; les femmes attendent leur tour en soupirant, et les innombrables chiens de la tribu font le guet pour saisir un morceau. Peine inutile, un des maîtres d'hôtel les pourchasse à grands coups de bâton, tandis que les garçons de table enjambent par dessus les plats pour servir les heureux convives.

Le festin est terminé et une formidable partie de ballon est organisée. On court sous le soleil qui darde ses rayons de l'après-midi. Le ballon passe et repasse d'un bout à l'autre de la carrière. La sueur inonde les jouteurs. Des rires frénétiques, des exclamations de joie résonnent de tous côtés. Le bonheur est à son apogée et pendant longtemps on parlera de la fameuse journée.

Le soir, à 7 heures, eut lieu la prière publique et le salut du Saint-Sacrement. Monseigneur administra le sacrement de confirmation à cinquante adultes, ce qui mit comme un cachet divin aux plaisirs de la journée.

(à suivre).

E.-A. Latulipe, ptre.

Pages Romaines

La vie intellectuelle à Rome. — Mafalda.

Plus encore qu'en n'importe quelle époque de l'année Rome est curieuse à voir en novembre. Eclairée par les rayons d'un soleil d'automne, ses ruines ajoutent à la mélancolie que les siècles leur donnent la mélancolie d'un ciel qui vieillit dans les regrets de voir pâlir son azur. Au milieu d'une campagne brûlée par les ardeurs de l'été, ses vieux aqueducs sans eaux, ses tours découronnées, et sur les routes où ne passe plus l'étranger depuis les jours caniculaires, les tombeaux vides de leur cendres ont des recueillements qui semblent doubler le nombre de leurs années. On les dirait heureux de ne plus entendre leur prétendue histoire racontée aux enrôlés des caravanes Cook, par un *cicerone* qui la modifie selon les opinions des visiteurs, l'amplifie ou l'abrège suivant la générosité de leurs pourboires. C'est pendant ces jours enchanteurs de novembre,au moment où sa vieillesse paraît plus séculaire,que Rome, plus fière de sa naissance lointaine que d'autres ne le sont de leur origine d'hier, rouvre les portes de ses collèges, de ses académies, de ses universités pour y recevoir ceux qui, de tous les coins de la terre, veulent venir s'instruire auprès d'elle et préparer leur avenir dans ce sanctuaire du passé.

Y a-t-il au monde une ville où la vie intellectuelle soit plus intense, où les rendez-vous des amateurs de la science soient plus nombreux qu'à Rome ? Je ne saurais le dire, mais sans établir de comparaison avec d'autres cités sur l'ensemble des connaissances humaines, on peut affirmer qu'au point de vue des études religieuses, Rome s'impose à l'admiration du monde entier.

A peine le Concile de Trente eut-il prescrit l'érection des séminaires pour le recrutement et la formation du clergé, que Pie IV, en 1564, fonda le séminaire romain pour le diocèse de Rome. D'abord confié aux Jésuites, il passa plus tard sous la direction des prêtres séculiers,et compta parmi ses anciens élèves, dans le cours de son existence jusqu'à ce jour, six papes et plusieurs centaines de cardinaux et d'évêques. Pour donner à la Basilique de Saint-Pierre un clergé de choix, en 1636, Urbain VIII fonda le séminaire du Vatican qui existe encore aujourd'hui. A des siècles d'intervalle, en 1853, Pie IX établit le séminaire Pie, en faveur des diocèses des états pontificaux, puis le séminaire-collège Pie-Anglais pour permettre aux ministres protestants qui voulaient recevoir le sacerdoce catholique d'approfondir la foi de l'Eglise romaine. La même année qui vit naître le séminaire Pie, en 1853, vit

jeter les bases du séminaire français, mis sous la direction des Pères du Saint-Esprit et du Cœur-Immaculé de Marie.

A côté de ces séminaires — et la liste n'en est pas close par les quelques noms cités — se trouvent les collèges. Par ordre chronologique, le collège Capranica est le premier. Fondé par le cardinal Dominique Capranica, mort en 1458, il inscrivit des noms glorieux dans la liste de ses élèves et des pages fort belles dans les annales de sa vie. Pie II fut élevé dans ses murs, et parmi les pères du Concile de Trente, plusieurs d'entre eux, à la doctrine sûre, à la parole éloquente, s'étaient formés à Capranica.

Le 6 mai 1527, lors du siège de Rome par le connétable de Bourbon, les élèves de ce collège voulurent montrer qu'ils étaient aussi habiles à manier l'épée pour la défense du Saint-Siège, qu'ils étaient zélés à vaincre les difficultés théologiques ; abandonnant leur demeure, ils furent valeureusement défendre la porte Saint-Esprit pour permettre à Clément VII de se retirer au château Saint-Ange. Le but atteint, ils furent écrasés sous le nombre et périrent presque tous, heureux que le sacrifice de leur jeunesse eût servi à sauver le pape.

La pensée de combattre le protestantisme en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse et ailleurs, par des prêtres allemands, anglais, écossais formés à Rome à l'étude de la foi, donna naissance au projet de la création des collèges urbains. Cette première pensée eut germé tout d'abord dans l'esprit de saint Ignace, disent les uns, dans l'âme de saint François Borgia, disent les autres. Quoiqu'il en soit, le pape Grégoire XIII la réalisa avec une munificence royale, avec un zèle apostolique qui ne se lassa jamais. Par ses soins, le collège germanique fut fondé le 22 février 1577 ; la soutane rouge dont il revêtit les collégiens était destinée à leur rappeler le martyre auquel ils devaient se préparer, pour racheter par leur sang, si leurs paroles ne suffisaient point, cette chère Allemagne que l'hérésie avait séduite. Plus de cinquante martyrs sont devenus la gloire de ce collège. Les jésuites en furent les directeurs. L'Angleterre ne pouvait être oubliée dans les générosités pontificales. Le collège anglais fut fondé par Grégoire XIII qui le dota de trois mille écus d'or annuels ; Philippe Howard, des ducs de Norfolk, l'enrichit à son tour. A ses libéralités premières, le pape ajouta annuellement mille écus pour les fêtes de la Sainte-Trinité, et une somme égale pour celle de saint Thomas de Cantorbéry ; saint Charles Borromée invita souvent les collégiens à sa table pour s'entretenir avec de futurs confesseurs de la foi, et saint Philippe de Néri ne les rencontra jamais, sans les saluer par ces mots : *Salvete flores martyrum*. Grégoire XIII aurait voulu établir encore un collège irlandais, mais tant l'Irlande lutta pour la défense de sa foi, que pour subvenir aux besoins de ses habitants, il préféra consacrer en charités à son égard, l'argent dont il voulait disposer pour la fondation du collège. Celui-ci ne fut fondé que plus tard par le Cardinal Louis Ludovisi, neveu de Grégoire XV, et

s'appela du nom de son fondateur collège Ludovisien. En 1600, Clément VIII établit le collège écossais qui existe encore aujourd'hui, aussi bien que les précédents.

Tout en préparant ainsi des apôtres pour l'Allemagne et l'Angleterre, Grégoire XIII étendit sa sollicitude vers les contrées orientales, et par une bulle du 13 janvier 1577, le collège grec, où devaient se former des martyrs, des patriarches, des évêques, fut constitué dans les mêmes immeubles où il se trouve actuellement.

De telles fondations eussent suffi à satisfaire un zèle moins grand que celui de Grégoire XIII et à lasser une générosité moins royale que la sienne ; elles ne firent qu'accroître le désir d'établir une Université qui, réunissant en un seul et même enseignement les lévites et les prêtres de chaque nation, raffermirait entre eux l'unité de la foi Cette Université s'appela grégorienne du nom de son auteur ; elle devait porter le nom plus universellement connu de Collège romain.

Grégoire XIII en posa la première pierre, en ordonna la construction qu'il fit bientôt abattre, pour que, plus largement établie, elle secondât mieux ses desseins. Le monument achevé, il donna de quoi entretenir deux cents jésuites de toutes les nations, afin que toutes les sciences, tous les arts fussent enseignés en cette Université et que la Réforme ne pût taxer l'Eglise Romaine d'obscurantisme Une riche bibliothèque (devenue la bibliothèque de Victor-Emmanuel depuis que l'Etat s'en est emparé), vint offrir ses réserves scientifiques à ceux qui voulaient la consulter ; un observatoire permit d'étudier les secrets du firmament. et les cardinaux Tolet, Bellarmin, de Lugo, Sforza, Pallavicini, Tolmei et les pères Suarez, Velasquez. Cornelius à Lapide qui occupèrent les chaires accrurent la gloire de l'œuvre de Grégoire XIII.

A côté de l'Université Grégorienne, où se formeraient les prêtres que le hasard de leur naissance ou le choix d'une vocation devaient conduire ou ramener vers les nouveaux pays protestants, se fonda bientôt un autre collège où, tout en gardant chacun leurs traditions locales, leurs rites particuliers, Grecs, Arméniens, Maronites, Cophtes, en un mot Orientaux-Romains, viendraient s'instruire à l'ombre de la Papauté, pour aller prêcher et défendre dans leur pays l'unité de la foi.

Pendant de nombreux siècles, l'Espagne semble avoir été choisie par la Providence pour être à l'avant-garde des peuples dans l'œuvre de la défense et de la propagation de la foi. Citons seulement quelques noms. Celui de saint Dominique se présente le premier. Cet homme extraordinaire ne naquit que pour combattre, par l'ascendant de sa parole et la puissance de sa prière, l'hérésie des Albigeois qui menaçait d'envahir la France. Après sa conversion, Ignace de Loyola constitua une société pour aider l'Eglise dans ses luttes contre les protestants ; à côté d'Ignace, François-Xavier, espagnol comme son maître, rêva la conquête du monde païen à la gloire du nom du Christ. Dans la phalange des fils que Dominique et Ignace donnèrent, leur œuvre se continue

en des actes incessants qui sont l'action de grâces des victoires de la veille et les heureux présages des succès du lendemain.

A ces grands noms espagnols il faut ajouter celui de Mgr Jean-Baptiste Vivès. Les lettres des missionnaires dont il faisait la lecture dans ses fréquentes visites au couvent des Théatins lui faisaient regretter de ne pouvoir partager leurs fatigues. Il résolut de s'associer à leurs travaux en consacrant sa fortune à leur ménager des auxiliaires, à leur assurer des successeurs. Plein de cette idée, dans un généreux abandon, il offrit à Urbain VIII, son palais, ses revenus, et le célèbre collège *de Propaganda fide* fut fondé.

Avant Vivès, Jean Solano, dominicain espagnol, vers l'an 1580, peu après que saint Pie V eut décerné à saint Thomas le titre de docteur de l'Eglise, résolut la fondation d'un collège pour y perpétuer dans un docte enseignement la grande doctrine de l'ange de l'école : ce fut l'origine de l'Université de la Minerve si florissante aujourd'hui. Le cardinal Casanate, d'origine espagnole, la dota d'une des plus riches bibliothèques que Rome possède, mais dont le gouvernement italien s'est malheureusement emparé aujourd'hui.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de donner l'historique de la totalité des séminaires et collèges ecclésiastiques de Rome ; qu'il suffise d'ajouter aux noms déjà cités, ceux des séminaires des saints Apôtres Pierre et Paul, des saints Ambroise et Charles Borromée, des collèges Belge, Bohème, Espagnol, Illyrique, Polonais, Portugais, Ruthène, Teutonique, pour laisser deviner l'activité intellectuelle du sacerdoce dans Rome. Au siècle dernier, l'Amérique voulut avoir sa part dans cette distribution des sciences théologique et canonique qui se fait annuellement dans la capitale de la chrétienté. Pendant que Eyzaguirre, prêtre du Chili, travaillait en 1856 à propager l'idée d'un séminaire pour l'Amérique du Sud qui se créa bientôt sous le nom de collège Pio-Latino-Américain, dans le *New-York Freeman's Journal*, (10 janvier 1857) sous la signature de M. Binsse, consul général du Pape aux Etats-Unis, la nécessité de grouper autour de la Papauté les aspirants au sacerdoce avant de les envoyer dans la grande république du Nord était magistralement démontrée, et quelques années plus tard le collège américain des Etats-Unis était fondé. Puis, le Canada catholique revendiquait bientôt sa place au grand foyer de toutes les lumières, et le beau collège canadien était ouvert.

Sans tenir compte des collèges des réguliers dont il n'a point été parlé ici, se figure-t-on le curieux spectacle que présentent les rues de la vieille Ville aux heures où dans les chaires universitaires l'enseignement va être donné par des professeurs à grand renom ? En dehors de la variété des costumes qui distinguent les séminaristes ou les collégiens de chaque nation, soutanes rouges, soutanes violettes, soutanes noires coupées par des ceintures bleues, rouges, vertes, grenat et, qui, a eux seuls, donnent une physionomie particulière aux groupes d'étudiants, ces

figures hâlées d'Orient, ces visages bruns du midi, ces types blonds du nord qui se mêlent, ces langues diverses qui traduisent en termes différents la même vérité dont l'étude les subjugue tous, tout cela donne à Rome un caractère de grandeur que nulle autre cité du monde ne peut avoir.

La Propagande mise à part, et sans tenir compte du collège universitaire de Saint-Anselme fondé par Léon XIII et réservé aux bénédictins, trois grandes universités se partagent aujourd'hui les étudiants ecclésiastiques au nombre d'environ deux mille. D'abord la Minerve, où l'impulsion que Léon XIII n'a cessé de donner aux études scolastiques accrut considérablement le nombre des disciples autour de la chaire dogmatique si brillamment occupée, il y a quelques années, par le père Lepidi, actuellement maître du Sacré Palais, et par le père Buonpensiere, son successeur. En cette université que dirigent les dominicains, l'étude de la théologie dogmatique prime toutes les autres. Après la Minerve vient la Grégorienne sous l'habile direction des pères Jésuites. Bien que tous les enseignements y soient donnés, celui de la théologie morale semble y dominer les autres. Enfin, à l'Apollinaire, sous la conduite du clergé séculier, sans nuire aux autres études, les efforts intellectuels ont pour principaux objets le droit canon, le droit civil, la jurisprudence. Des professeurs choisis parmi les plus habiles jurisconsultes de Rome ont donné à cette jeune université le grand renom dont jouissent les anciennes.

Et tout cela n'entre qu'en faible part dans la vie intellectuelle de Rome à laquelle s'associent tant d'autres institutions et nombre d'académies !

En permettant à la ville pontificale de recommencer à exercer le magnétisme de son intelligence sur tant d'esprits qui lui arrivent de tous les côtés, novembre n'est-il pas un beau mois parmi les beaux mois de Rome ?



Une de ces prophéties, comme il y en a toujours parmi les peuples, comme en bénéficient les destinées des grands, annonçait depuis nombre d'années que de son mariage avec la reine Hélène Nicolaiewna de Montenegro, le roi Victor-Emmanuel III aurait quatre filles et aucun héritier mâle. La naissance de la princesse Mafalda, arrivée dès les premières heures du 19 novembre, vient pour la seconde fois d'accréditer cette prédiction. Se réalisera-t-elle jusqu'au bout ? L'avenir dira si Yolande et Mafalda n'auront que deux sœurs. Pour le moment, la joie du père a dominé chez Victor-Emmanuel la déception du roi de ne point avoir de fils. L'Italie entière s'est consolée aussitôt de ne point avoir l'héritier qu'elle attendait pour lui donner le titre de prince de Rome, et au son du canon qui tonnait, les villes se sont pavoisées le jour et illuminées le soir.

Le prince Colonna, maire de la capitale, oublieux que l'illustration de son nom lui vient des gloires de la Papauté. en la personne de Martin V. (*Colonna*), dans une proclamation à ses administrés, s'est félicité des sourires que l'Avenir envoyait au Présent, permettant au beau ciel de Rome de donner les premiers rayons de sa lumière à une princesse de Savoie. « *Una principessa di Savoia ha visto oggi la luce di questo cielo di Roma, donde tanta forza di auguri e di speranze scende sulla dinastia gloriosa, che impersona i destini d'Italia.* » N'est-ce pas plutôt un funeste présage pour cette enfant de naître dans un palais apostolique enlevé de vive force au Vicaire de Jésus-Christ !

Par courtoisie à l'égard de la reine douairière du Portugal Marie-Pie, tante de Victor-Emmanuel III, et marraine de la nouvelle arrivée, la sœur de la petite Yolande se nommera Mafalda, synonyme de Mathilde ou Mathelda en langue portugaise.

Au XIIe siècle, ce nom fut porté par la fille de Guy VI, comte d'Albon, de la maison de Savoie. Ame chevaleresque, aimant les imprévus de la guerre, les fatigues de la chasse, Mafalda revêtait souvent la cuirasse des chevaliers. Lors du siège de Milan par Frédéric Barberousse, elle n'hésita pas à prendre les armes pour défendre la ville lombarde. Tombée au pouvoir de l'ennemi, elle brava avec une telle fierté la colère de son vainqueur, que vaincu par l'ascendant d'un tel courage, Barberousse lui rendit la liberté. Devenue reine du Portugal, elle fut un modèle de vertu et mourut saintement après douze ans de mariage, le 5 décembre 1158.

En faisant revivre ce nom, puisse plus tard la jeune princesse reproduire les grandes qualités chrétiennes de la première Mafalda.

Don Paolo-Agosto.

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I. — 1902

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.
Le Secrétaire-Gérant : J.-F. Dumontier.

Québec : — Imprimerie S.-A. Demers, N° 30, rue de la Fabrique.



Revers du double-scel de la Cie de la Nouvelle-France

LA NOUVELLE FRANCE, 1902

v.1